This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491720

Digitized by Google

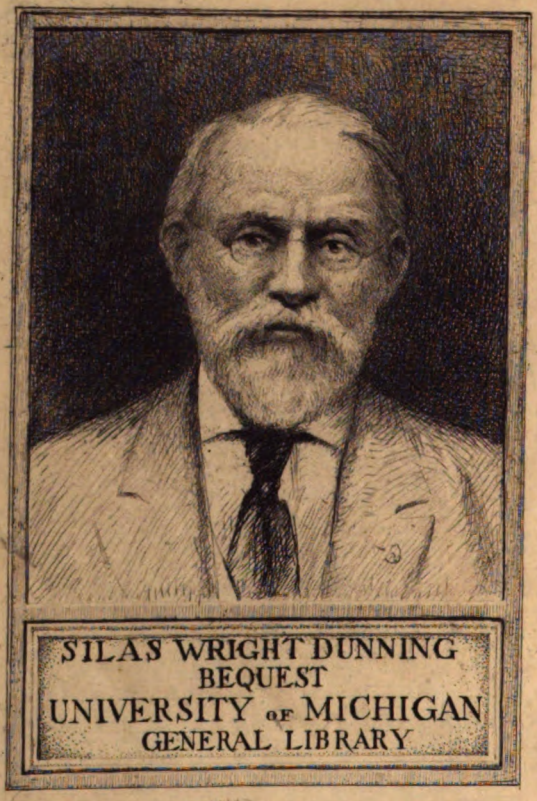

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1850-1851.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

FÉVRIER 1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux Auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve :

A ÉVREUX,

Chez CORNEMILLOT et RÉGIMBART Jne, libraires,

Et à PARIS,

Chez DERACHE, libraire, rue du Bouloi, 7.

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1850-1851.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

FÉVRIER 1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

4-21-31
A 1367

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Table des matières..... 1

DISCOURS, RAPPORTS, EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX, DISTRIBUTION DES PRIX.

1850.

Séance publique, tenue à Evreux, le 1er septembre 1850, sous la présidence de M. Ange PETIT. — Extrait du procès-verbal... 1

Discours prononcé par M. Ange PETIT, président de la Société..... 3

Rapport par M. Eugène VILLAIN, au nom de la commission des prix et encouragements..... 13

Prix décernés..... 22

Concours agricole départemental, tenu aux Andelys, le 22 septembre 1850. — Extrait du procès-verbal..... 26

Discours prononcé par M. Ange PETIT, président de la Société..... 29

Prix décernés..... 33

Section générale de Bernay. — Séance publique, tenue à Broglie, le 6 octobre 1850. — Discours prononcé par M. DE BROGLIE..... 37

Prix décernés... 41

Section générale de Louviers. — Séance publique, tenue à Pont-de-l'Arche, le dimanche 6 octobre 1850. — Discours prononcé par M. ROGER, sous-préfet, président de la section..... 43

Prix décernés..... 48

Exposition agricole et horticole, 6 *octobre* 1850. — Discours prononcé par M. Ange PETIT, président de la Société. 50

Digitized by Google

PAGES.

Rapport par M. CASSEN, membre de la commission d'horticulture 55
Prix décernés 61

1851.

Exposition agricole et horticole. 1er *juin* 1851. — Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société 63
Rapport par M. GUINDEY, président de la commission d'horticulture 71
Prix décernés 80
Séance publique, tenue à Evreux, le 31 août 1851, sous la présidence de M. A. PASSY. — Extrait du procès-verbal 83
Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société 85
Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1850-51, par M. BIDAULT, secrétaire perpétuel 94
Rapport lu, au nom de la commission chargée de juger le concours ouvert sur l'histoire biographique du département de l'Eure, par M. Théodose BONNIN, membre de la Société 109
Rapport par M. Eugène VILLAIN, au nom de la commission des prix et encouragements 121
Prix décernés 128
Concours agricole départemental, tenu à Conches, le 14 septembre 1851. — Discours prononcé par M. GUYOT, préfet de l'Eure 132
Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société 136
Prix décernés 142
Section générale des Andelys. — Séance publique tenue à Etrépagny, le 28 septembre 1851. — Discours prononcé par M. DE VATIMESNIL, membre de la Société et président du comice d'Étrépaguy 144
Rapport par M. A. PASSY, sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux 159
Prix décernés 170
Séance publique, tenue à Breteuil, le 12 octobre 1851,

Digitized by Google

PAGES.

pour la distribution des primes accordées aux cultivateurs des cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles. — Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société..... 172

Rapport par M. HÉBERT, président de la section d'agriculture, sur les encouragements à décerner..... 177

Prix décernés 191

Section générale de Bernay. — Prix décernés dans la séance publique du 12 septembre 1851 192

Section générale de Louviers. — Séance publique, tenue à Louviers, le 21 septembre 1851. — Discours prononcé par M. ROGER, sous-préfet, président de la section. 194

Prix décernés. 201

Discours prononcé au comice agricole du canton d'Evreux (nord), dans sa séance du 26 octobre 1851, par M. DE SALVANDY, président du comice.... 203

TRAVAUX DIVERS.

Agriculture.

Rapport sur les travaux du Congrès central d'agriculture en 1851, par M. A. PASSY, président de la Société, délégué au Congrès..... 211

Sur l'application de la chimie à l'agriculture, traduction de M. CASSEN..... 224

Lettre adressée à la Société, sur la colonie agricole et industrielle de Gaillon, par M. MARTIN-DESLANDES, inspecteur général des prisons, membre de la Société..... 261

Engrais commerciaux. — Rapports sur les résultats comparatifs de divers engrais, dont on a fait l'essai dans les colonies agricoles annexées aux maisons centrales de détention de Gaillon et de Fontévrault..... 273

Discours prononcé par M. A. PASSY, à la fin de sa présidence, dans la séance générale du 18 janvier 1852.. 281

Allocution adressée par M. GUYOT, préfet de l'Eure, à l'occasion de sa nomination comme président de la Société, dans la séance du 18 janvier 1852..... 289

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1850-1851.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

FÉVRIER 1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1850-1851.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

FÉVRIER 1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux Auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve :

A ÉVREUX,

Chez CORNEMILLOT et RÉGIMBART Jne, libraires,

Et à PARIS,

Chez DERACHE, libraire, rue du Bouloi, 7.

Digitized by Google

RÉCUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1850-1851.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

FÉVRIER 1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

4-21-31
21367

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Table des matières..... 1

DISCOURS, RAPPORTS, EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX, DISTRIBUTION DES PRIX.

1850.

Séance publique, tenue à Evreux, le 1er septembre 1850, sous la présidence de M. Ange PETIT. — Extrait du procès-verbal... 1

Discours prononcé par M. Ange PETIT, président de la Société..... 3

Rapport par M. Eugène VILLAIN, au nom de la commission des prix et encouragements..... 13

Prix décernés..... 22

Concours agricole départemental, tenu aux Andelys, 22 septembre 1850. — Extrait du procès-verbal..... 26

Discours prononcé, par M. Ange PETIT, président de la Société..... 29

Prix décernés..... 33

Section générale de Bernay. — Séance publique, tenue à Broglie, le 6 octobre 1850. — Discours prononcé par M. DE BROGLIE..... 37

Prix décernés... 41

Section générale de Louviers. — Séance publique, tenue à Pont-de-l'Arche, le dimanche 6 octobre 1850. — Discours prononcé par M. ROGER, sous-préfet, président de la section..... 43

Prix décernés..... 48

Exposition agricole et horticole, 6 *octobre* 1850. — Discours prononcé par M. Ange PETIT, président de la Société..... 50

Digitized by Google

Pages.

Rapport par M. Cassen, membre de la commission d'horticulture 55
Prix décernés 81

1851

Exposition agricole et horticole 1er juin 1851. — Discours prononcé par M. A. Passy, président de la Société 83
Rapport par M. Guindey, président de la commission d'horticulture 71
Prix décernés 80
Séance publique, tenue à Evreux, le 31 août 1851, sous la présidence de M. A. Passy. — Extrait du procès-verbal 83
Discours prononcé par M. A. Passy, président de la Société 85
Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1850-51, par M. Bidault, secrétaire perpétuel 94
Rapport lu, au nom de la commission chargée de juger le concours ouvert sur l'histoire biographique du département de l'Eure, par M. Théodose Bonnin, membre de la Société 109
Rapport par M. Eugène Villain, au nom de la commission des prix et encouragements 121
Prix décernés 128
Concours agricole départemental, tenu à Conches, le 14 septembre 1851. — Discours prononcé par M. Guyot, préfet de l'Eure 132
Discours prononcé par M. A. Passy, président de la Société 136
Prix décernés 142
Section générale des Andelys. — Séance publique tenue à Etrépagny, le 28 septembre 1851. — Discours prononcé par M. de Vatimesnil, membre de la Société et président du comice d'Étrépagny 144
Rapport par M. A. Passy, sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux 159
Prix décernés 170
Séance publique, tenue à Breteuil, le 12 octobre 1851,

Digitized by Google

PAGES.

pour la distribution des primes accordées aux cultivateurs des cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles. — Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société..... 172

Rapport par M. HÉBERT, président de la section d'agriculture, sur les encouragements à décerner..... 177

Prix décernés 191

Section générale de Bernay. — Prix décernés dans la séance publique du 12 septembre 1851 192

Section générale de Louviers. — Séance publique, tenue à Louviers, le 21 septembre 1851. — Discours prononcé par M. ROGER, sous-préfet, président de la section. 194

Prix décernés..... 201

Discours prononcé au comice agricole du canton d'Evreux (nord), dans sa séance du 26 octobre 1851, par M. DE SALVANDY, président du comice.... 203

TRAVAUX DIVERS.

Agriculture.

Rapport sur les travaux du Congrès central d'agriculture en 1851, par M. A. PASSY, président de la Société, délégué au Congrès..... 211

Sur l'application de la chimie à l'agriculture, traduction de M. CASSEN..... 224

Lettre adressée à la Société, sur la colonie agricole et industrielle de Gaillon, par M. MARTIN-DESLANDES, inspecteur général des prisons, membre de la Société..... 261

Engrais commerciaux. — Rapports sur les résultats comparatifs de divers engrais, dont on a fait l'essai dans les colonies agricoles annexées aux maisons centrales de détention de Gaillon et de Fontévrault..... 273

Discours prononcé par M. A. PASSY, à la fin de sa présidence, dans la séance générale du 18 janvier 1852.. 281

Allocution adressée par M. GUYOT, préfet de l'Eure, à l'occasion de sa nomination comme président de la Société, dans la séance du 18 janvier 1852..... 289

Digitized by Google

PAGES.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Extraits d'un compte de la seigneurie du Neubourg, en 1413.... 290
Les monstres généralles de la noblesse du bailliage d'Evreux, en M CCC LXIX, par M. BONNIN..... 209
Glossaire des mots hors d'usage..... 397
Table des noms de personnes..... 405
Compte de la chatellenie de Breuilpont..... 425

POÉSIE.

Poussin et son monument, par M. Edouard CRÉMIEU. 459

COMPTES-RENDUS.

Du traité pratique de l'éducation du lapin domestique, d'après la méthode de la Trappe, par J. M. ESPANET, religieux trappiste. (Paris, 1848.)..... 502
D'une Satire inédite de Boileau. 508

Règlements constitutif et administratif de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure..... 513

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs et éditeurs, ou envoyés par le Gouvernement..... 523
Composition du bureau de la Société, pendant l'année 1850..... 529

Programme des prix à décerner en 1853, 1854 et 1855.. 530
Programme du concours historique de 1854..... 531

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

Page 55, ligne deuxième, *au lieu de*: Séance publique du 1er juin 1851, *lisez*: Séance publique du 6 octobre 1850.

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A ÉVREUX, LE 1er SEPTEMBRE 1850,

Sous la présidence de M. ANGE PETIT.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

La séance est ouverte à une heure en présence de MM. les membres du conseil général, de M. le préfet de l'Eure et d'un auditoire nombreux. M. de Broglie, président du conseil général et M. Guyot, préfet de l'Eure, sont invités à prendre place au bureau.

M. le président prononce un discours dans lequel il fait ressortir toute l'importance que l'agriculture a prise par suite des nouvelles institutions qui nous régissent, et fait connaître les modifications princi-

Digitized by Google

pales apportées au règlement. Cette lecture est accueillie par d'unanimes marques d'approbation.

M. Monnot des Angles, secrétaire de la quatrième section, présente le rapport général des travaux de la Société pendant l'année 1849-1850.

M. Eugène Villain, secrétaire-adjoint de la section d'agriculture, fait, au nom de la commission des récompenses agricoles, le rapport sur les prix à décerner aux cultivateurs et aux domestiques ruraux.

La distribution de ces récompenses termine la séance publique.

. . . . . .

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. Anon PETIT, Président de la Société,

Dans la séance publique du 1er septembre 1850.

MESSIEURS,

Après les événements qui ont si profondément remué la France, et laissé dans les esprits de si graves préoccupations, il fallait un attrait bien puissant pour réunir tant d'hommes éminents, tant d'auditeurs attentifs, qui se pressent dans cette enceinte.

Cet attrait, l'agriculture seule pouvait l'offrir. De tout temps, elle a eu le privilége de charmer l'imagination par les plus riantes images, et de frapper la raison par son action forte et puissante sur la société tout entière; mais son importance a singulièrement grandi, pendant les deux années qui viennent de s'écouler. Tout le monde a compris que désormais, par l'effet naturel des nouvelles institutions qui nous régissent, l'agriculture, représentée par 25 millions d'individus, devait prendre sur la marche des affaires et sur l'avenir de la France, une influence

Digitized by Google

proportionnée au nombre immense des existences qui dépendent directement de la culture du sol, et à l'universalité des intérêts qui s'y rattachent.

Nous avons la conviction, Messieurs, que cette influence doit être salutaire, autant qu'elle est légitime. Plût au ciel en effet qu'on vît passer dans les mœurs générales du pays cette droiture de sentiments, cette soumission aux devoirs et aux nécessités de la vie, cette tranquillité de cœur et d'esprit, qu'inspire le contact immédiat avec la nature champêtre! Une exploitation rurale bien réglée, nous offre le modèle de la meilleure des Sociétés : là, pour le maître comme pour les serviteurs, pas de fortune qui ne soit le fruit d'efforts intelligents et soutenus, d'une vie régulière, d'une sage économie; pas de succès qui ne soit sanctionné par l'estime publique. Si parmi les habitants des campagnes, quelqu'un est signalé comme un bon cultivateur, comme un bon domestique, serrez sa main avec confiance : ce sera celle d'un honnête homme.

Une population ainsi livrée aux religieuses inspirations de la nature et de la conscience, ainsi accoutumée au respect des lois et de l'autorité, aimera naturellement l'ordre dans la famille et dans l'Etat. Elle l'aimera en outre par intérêt : car, plus que toute autre industrie, l'agriculture a besoin de calme et de sécurité. L'inclémence du ciel n'est pas le seul danger qu'elle redoute : les orages politiques ne lui sont pas moins funestes. De toutes les machines, la terre est la plus lente à produire; le temps en est le principal et indispensable moteur. Il faut donc que l'action de cet agent nécessaire puisse entrer, comme élément certain, dans les calculs du cultivateur; au-

Digitized by Google

trement, nul progrès ne serait possible. Sans la confiance dans l'avenir, qui élèverait ces bâtiments d'exploitation si coûteux? qui opérerait ces nivellements par lesquels le sol est fécondé, assaini? qui exécuterait ces défoncements profonds, équivalents à une augmentation de superficie? mais sans parler de ces grands travaux, dont les résultats se font si longtemps attendre, qui voudrait seulement confier à la terre une semence trempée de ses sueurs, s'il n'espérait pas en recueillir les fruits?

L'agriculture aujourd'hui ne ressent que trop le contre-coup des secousses révolutionnaires. Si tous ses produits sont tombés à des prix à peine suffisants pour couvrir les frais de production, c'est que la confiance n'est pas entièrement rétablie; c'est que la spéculation s'éloigne des marchés, craignant des jours plus difficiles encore, et redoutant surtout le reproche *d'accaparement*... mot absurde, quand on l'applique à des denrées aussi encombrantes que les céréales, mais dont l'ignorance et les passions populaires ont, à certaines époques, si cruellement abusé!

A Dieu ne plaise que, trop préoccupé de la détresse et des souffrances de l'agriculture, j'oublie d'autres intérêts, ceux des consommateurs; d'autres souffrances, celles de cette classe malheureuse de vieillards, d'enfants et d'infirmes, pour lesquels la vie est dans un morceau de pain! Non, Messieurs, mais si, comme l'a dit Sully, *tout fleurit dans un Etat où fleurit l'agriculture;* tout souffre, tout languit dans un pays où l'agriculture est en souffrance. Les misères, comme les prospérités de l'industrie agricole, sont contagieuses. Quand le prix de ses produits a baissé

Digitized by Google

au-dessous d'une certaine limite, il y a perte pour toutes les industries, il y a préjudice pour tout le monde.

En effet, le fermier qui vend à vil prix, ou même qui ne peut pas vendre, paye mal le loyer de ses terres; il fait peu travailler et n'achète que le moins possible. Le propriétaire à son tour, ainsi que les travailleurs si nombreux de la campagne, sont forcés de réduire leurs dépenses. Le travail et la consommation diminuant chaque jour, le mal gagne peu à peu toutes les industries. Les magasins s'encombrent, les ressources s'épuisent, le crédit se resserre, et bientôt l'entrepreneur et le fabricant ne peuvent plus offrir aux ouvriers qu'un salaire insuffisant, qui demain leur manquera peut-être. Qu'importe alors le bas prix du pain à qui ne peut l'obtenir que de la charité publique ?

Ce n'est pas tout. La vilité du prix des céréales prépare souvent les disettes. Lorsque la culture du blé se résout en perte, on en restreint l'ensemencement; on est avare envers la terre d'engrais, d'amendements et de main-d'œuvre; en un mot, on cultive mal. D'un autre côté, on prodigue, on gaspille en donnant aux bestiaux ce qui était destiné à la nourriture de l'homme; puis, à la première mauvaise récolte qu'amène l'intempérie des saisons, apparaît la disette avec son funèbre cortége de douleurs privées et de commotions publiques; et les populations, qui ont souffert de l'abondance excessive, souffrent alors de l'excès contraire. Ainsi, nous le voyons, toute atteinte portée à la prospérité de l'agriculture est comme la pierre qui tombe dans un lac tranquille : le premier cercle formé par le déplacement des eaux est

Digitized by Google

suivi d'un cercle plus grand, puis d'un autre qui va s'élargissant encore, et, de proche en proche, la surface entière du lac est troublée.

Mais comment rétablir, dans le prix des produits agricoles, ce juste équilibre, désirable pour tous, qui préviendrait tant de perturbations et de souffrances?

Pour le corps social, comme pour le corps humain, il est des maladies qui ne sont que la conséquence d'une cause éloignée : c'est cette cause qu'il faut avant tout reconnaître et faire cesser. Celle du mal qui nous occupe, nous la trouvions tout à l'heure dans le défaut de sécurité. Eh bien, Messieurs, le remède est dans les mains de tous. Les maux qui naissent des préoccupations de l'esprit, peuvent être guéris par la force de la volonté. Reprenons donc confiance et courage : désespérer, c'est faire injure à la Providence. Une grande nation comme la nôtre ne périt pas, quand elle veut vivre. Au milieu de cette immense population des campagnes, dont le bon sens, la moralité et l'énergie offrent une base si solide à la société, montrons-nous résolus et forts contre les mauvaises passions. Luttons contre le mal, en faisant le bien, en secourant le malheur dans les limites du possible, en provoquant et propageant toute amélioration sérieuse, tout progrès légitime; et bientôt, l'ordre moral s'affermissant comme l'ordre matériel, les choses et les hommes reprendront leur véritable valeur.

En attendant, ce qui doit encourager les cultivateurs à la patience, c'est la sympathie qu'on leur témoigne de toutes parts. L'impôt foncier dégrévé de 27 millions de francs, les droits d'enregistrement sur les emprunts hypothécaires notablement réduits, et

Digitized by Google

plusieurs autres mesures adoptées ou proposées par le Gouvernement, prouvent assez qu'on veut réaliser enfin les réformes et les améliorations que la justice réclame depuis longtemps, en faveur du sol et de ceux qui le fécondent. Notre conseil général, de son côté, malgré la rigoureuse économie que l'état de nos finances lui impose, continue de consacrer d'importantes subventions au perfectionnement de l'industrie agricole.

Pour donner à ces mesures, à ces encouragements, toute l'efficacité dont ils sont susceptibles, il est nécessaire que les cultivateurs eux-mêmes viennent en aide à l'administration. Jusqu'à présent, travaillant en silence, ils se sont attachés à faire des choses utiles sans ostentation, et à mériter les récompenses sans s'inquiéter de les obtenir. Mais là ne se borne pas leur mission : ils sont comptables envers le pays de toute découverte qui peut contribuer à sa prospérité. Il faut désormais, en agriculture, que tout fait nouveau soit constaté, que toute observation de quelque importance soit connue, que tout progrès tombe dans le domaine public. Partout les Sociétés d'Agriculture s'empresseront de recueillir ces renseignements précieux, et de servir d'intermédiaires, pour leur propagation.

La Société libre de l'Eure, afin de rendre plus intime et plus complète l'union de la pratique et de la théorie, fait un appel nouveau aux agriculteurs, nos concitoyens. D'après l'avis bienveillant et judicieux que nous donnait, l'an passé, le conseil général, nous avons modifié nos statuts et notamment abaissé le chiffre de la cotisation. Ces changements nous permettront de combler dans nos listes de regrettables

Digitized by Google

lacunes ; et nous espérons compter bientôt assez de nouveaux collaborateurs, pour pouvoir constituer des sections cantonales, sur tous les points du département. Alors, il n'y aura plus de longues distances à parcourir pour s'assembler ; il ne sera plus nécessaire d'assister à ces séances un peu solennelles, dont l'aspect effraie le praticien modeste qui s'est accoutumé à bien faire plutôt qu'à bien dire.

Dans des réunions plus restreintes, où tout le monde se connaîtra, où l'on causera presque en famille, chacun émettra les idées qu'il aura puisées dans la pratique ou dans la réflexion. On discutera les assolements nouveaux ; on constatera le résultat des expériences ; on comparera les produits des différentes cultures, et enfin, après cet échange amical d'observations et d'enseignements mutuels, on pourra formuler les idées et les vœux que l'intérêt commun aura suggérés. De telles communications, dont l'utilité directe ne saurait être contestée, ne peuvent manquer de produire encore de bons effets sur l'esprit des populations rurales : car l'association établit insensiblement entre ceux qu'elle rapproche, des habitudes de bienveillance et d'intimité, qui doivent nécessairement tourner au profit de la sociabilité et de la paix, surtout dans les petites localités.

Nous avons donc grandement à cœur, Messieurs, de voir l'action de la Société s'étendre ainsi, en se divisant, sur toutes les parties du département, et de donner à tout homme de bonne volonté le moyen d'apporter son tribut de travail à l'œuvre commune. Nous avons réalisé en cela, l'idée de l'homme éminent qui, après avoir présidé, en 1833, à la réorganisation de notre Société, a pris une part si active et si dis-

Digitized by Google

tinguée à tous ses travaux. M. Passy pensait qu'une association d'utilité publique ne peut s'établir sur de trop larges bases ; et, en modifiant le règlement rédigé sous ses auspices, nous n'avons fait qu'entrer plus avant dans la pensée toute libérale qui l'avait inspiré.

En rendant ainsi l'accès de la Société facile à tous ceux qu'anime le désir d'être utiles au pays, nous n'avons pas oublié qu'il est des conditions d'admission, auxquelles on ne peut jamais renoncer : nous les avons maintenues ; et cette porte, si largement ouverte, ne donnera entrée au milieu de nous qu'au dévoûment joint à la moralité. Ces garanties une fois obtenues, égalité parfaite entre tous d'obligations et de droits : nulle autre distinction parmi nous que celle qui se fonde sur le mérite et le zèle.

Comme par le passé, la position la plus modeste ne servira, dans cette enceinte, qu'à relever davantage, à nos yeux, la valeur des hommes et des actions. J'en appelle à vos souvenirs, Messieurs ; quand l'intérêt et l'émotion se sont-ils le plus vivement manifestés dans nos distributions de récompenses ? Quand avez-vous le plus chaudement applaudi des mains et du cœur ? N'était-ce pas lorsqu'un vieux serviteur venait ici recevoir, à défaut d'une récompense digne de ses bons et longs services, un brevet d'honneur qui devait lui assurer l'estime et le respect de ses concitoyens ? Quand il quittait ces lieux, ne s'en allait-il pas escorté de la sympathie générale, et ne faisions-nous pas tous des vœux, pour que le bonheur vînt couronner les derniers jours d'une existence honorable et utile ?

Si la Société a pour mission spéciale de récom-

Digitized by Google

penser le mérite qui s'attache à tirer de la terre la nourriture de tous, elle ne restreint pas ses préoccupations et ses efforts dans le cercle, tout vaste qu'il soit, des intérêts matériels. A côté de la culture du sol, il s'en présente une autre, non moins difficile et non moins importante : c'est celle de l'intelligence... toutes deux concourant également à la richesse et au bonheur des populations; toutes deux véritablement sœurs et inséparables : car si l'une, en multipliant les moyens de subsistance, crée des loisirs pour l'étude; l'autre, en répandant les lumières, fait faire chaque jour de nouveaux progrès à l'art agricole. N'était-il pas naturel de présenter ensemble à la reconnaissance publique celui qui trace le *sillon*, d'où sort l'abondance pour le pays, et celui qui en assure la paix et le bonheur, en formant des citoyens non-seulement éclairés, mais encore et surtout, probes, moraux et religieux? La Société remercie M. le préfet de lui avoir demandé, pour l'élite des instituteurs du département, une hospitalité qu'elle est heureuse et fière de leur offrir.

D'autres récompenses devaient être distribuées, au nom du Gouvernement, pour les luttes soutenues par l'art de guérir contre le terrible fléau qui, l'an dernier, décimait nos populations; et nous avons accueilli avec un égal empressement cette occasion de témoigner notre sympathie à des concitoyens habiles et dévoués.

Nos paroles, Messieurs, feraient défaut à la pensée de la Société, si nous ne vous disions, en terminant, combien elle regrette le président si digne d'estime et d'affection qu'elle avait choisi, cette année, pour diriger ses travaux. Nul, mieux que celui qui devait

Digitized by Google

occuper aujourd'hui le fauteuil resté vide, n'a ressenti cette perte : parce que nul n'a mieux apprécié les rares qualités d'esprit et de cœur, dont M. Vallon a donné tant de preuves dans l'administration du département. Les regrets universels qu'il a laissés en nous quittant, prouveront à son honorable successeur qu'on n'oublie pas ici les services rendus ; et que, quand lui-même aura réalisé les espérances que son habileté et sa sagesse ont fait concevoir, la reconnaissance du pays ne lui manquera pas.

Digitized by Google

RAPPORT

Fait dans la séance du 1er septembre 1850,

Par M. Eugène VILLAIN,

AU NOM DE LA COMMISSION DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS.

MESSIEURS,

Chacun de vous est attiré avec une bienveillance curieuse dans cette réunion, par l'espoir de constater quelque progrès utile à l'agriculture; c'est là notre récompense et le but de nos efforts, puissions-nous l'avoir atteint.

Par suite de l'absence du secrétaire de la section d'agriculture, nous avons été chargé de vous faire le rapport de la commission des récompenses. En abordant cette tâche nouvelle pour nous, qu'il nous soit permis de réclamer toute votre indulgence.

La Société libre de l'Eure, instituée pour la propagation des connaissances humaines et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'agriculture et de l'industrie, malgré les progrès qu'elle est heureuse de constater, ne se dissimule pas qu'il reste encore beaucoup à faire.

Si l'amélioration des terrains cultivés mérite la sol-

Digitized by Google

licitude de la Société, une tâche qui n'est pas moins importante, c'est de mettre en valeur des terrains jusqu'alors improductifs.

En effet, Messieurs, une partie notable des terres en France est encore inculte; près de huit millions d'hectares, inégalement répartis dans les quatre-vingt-six départements, sont couverts de bruyères, de mauvais pâturages, etc.

Quel champ pour le travail, quelle immense ressource future pour la population!...

La Société d'Agriculture, pour provoquer chaque année le défrichement des terres incultes, accorde deux primes, formant ensemble une somme de 1,000 fr., aux communes qui, dans l'année, ont demandé l'autorisation de mettre en valeur la plus grande étendue de biens communaux, soit par des baux à ferme, soit par la mise en culture, soit enfin par des plantations de bois. La valeur de ces primes ne peut être employée qu'à l'amélioration des chemins des communes qui les auront obtenues.

Depuis un an, cinq communes ont affermé leurs biens, dont la contenance est de 54 hectares 65 ares 17 centiares, pour un prix total de 2,689 fr. 50 c. Ce sont les communes de la Chapelle-Réanville, Gisors, Doudeauville, Saint-Benoist-des-Ombres et Manthelon. La commune de Bois-Anzeray a été mise hors de concours, parce que le bail n'indiquait pas la contenance du terrain, ni la durée de la location.

En examinant les pièces qui constatent la location, la commission des récompenses n'a trouvé aucun motif particulier de préférer l'une de ces communes aux autres, si ce n'est l'étendue des terres affermées.

Elle a donc dû, conformément au programme, se

Digitized by Google

borner à tenir compte de la contenance. Sous ce rapport, les deux premières sont : la Chapelle-Réanville, canton de Vernon, qui a loué 24 hectares de terre en nature de Bruyères, et la commune de Gisors qui a loué 19 hectares 79 ares 58 centiares en nature de marais.

Ces communes recevront donc les primes proposées par la Société.

La commission que vous aviez chargée de visiter les fermes des cantons sud et nord d'Evreux, qui, au terme de votre programme, pouvaient concourir pour le prix de culture, a terminé ses travaux ; je viens vous en rendre compte aujourd'hui.

Avant de se mettre à l'œuvre, elle a voulu se bien pénétrer de l'esprit de votre programme pour en connaître le but et toute la pensée.

D'après le programme, nous devions rechercher les cultivateurs qui, proportionnellement à l'étendue de leur exploitation, entretiennent le plus grand nombre de bestiaux de bonne race et en bon état, alimentés avec les prairies artificielles ou les racines de l'exploitation. Votre commission a voulu, en outre, y voir figurer cette année les meilleurs moyens propres à la préparation et la conservation des engrais. Elle a cru devoir prendre aussi en considération la tenue générale des exploitations.

Votre commission, Messieurs, n'a pu voir sans regret la perte considérable d'engrais, qu'entraîne chaque année la mauvaise disposition des fumiers, malgré les efforts que la Société fait depuis longtemps, pour amener la conservation de cet élément indispensable à l'industrie agricole.

Votre commission a fait une autre observation. La

Digitized by Google

loi du 26 ventôse an IV, prescrit au propriétaire et au fermier l'échenillage sur les arbres, les haies et les buissons ; elle leur enjoint également de brûler les bourses et toiles qui servaient d'habitation aux chenilles. Nous nous sommes demandé si un arrêté basé sur les mêmes motifs ne pourrait pas être appliqué à l'échardonnage.

Telles ont été, Messieurs, les observations générales faites par votre commission.

Dans le canton sud d'Evreux, elle a parcouru huit fermes ; cinq lui ont paru inférieures sous le rapport de la quantité et de la valeur du bétail. Il n'existe dans ces fermes qu'une tête de gros bétail pour plus de 2 hectares de terre, quantité très-faible, et qui n'indique certainement pas une culture progressive. Sur les trois exploitations dont il nous reste à vous rendre compte, nous avons dû en exclure une du concours, parce qu'elle est exploitée par le propriétaire lui-même. Nous ne passerons pas sous silence, Messieurs, l'admirable troupeau de ce cultivateur, composé de trois cents moutons, remarquables autant par leur conformation que par la finesse de leur toison. Les deux dernières exploitations présentent une plus grande quantité de bestiaux ; les vaches y sont plus particulièrement de race cotentine et généralement bonnes. Les moutons sont de race métis-mérinos. Les cultures n'offrent que peu ou point de différence. C'est l'assolement triennal, jachères en partie ensemencées, prairies artificielles, peu ou point de racines.

Votre commission n'avait donc qu'un moyen de décider entre ces deux fermes : c'était de rechercher la quantité d'animaux que chacune possédait relati-

Digitized by Google

vement à l'exploitation. Or, voici le résultat de son examen : l'un des cultivateurs qui exploitent ces fermes, élève une tête de bétail pour 1 hectare 80 ares; celui-ci a été mis en première ligne par votre commission, quoiqu'ayant moins de bestiaux que son concurrent, qui nous a présenté une tête de bétail pour 1 hectare 60 ares.

La raison qui a guidé votre commission dans ce choix, c'est que ce dernier, au lieu d'élever et de produire des agneaux, achète des moutons pour les soumettre à l'engraissement.

Votre commission, sur la demande qui lui en a été faite, s'est rendue chez M. Colombel, cultivateur à Claville et membre de la Société, afin d'examiner une nouvelle méthode d'enfouissement propre à la destruction des sanves et autres herbes nuisibles, dans les avoines.

Votre commission, après avoir visité les champs soumis à cette méthode, a constaté non-seulement leur propreté, mais encore la supériorité des avoines de M. Colombel sur celles de ses voisins. Cependant elle a pensé que la propreté de ces champs pouvait être aussi le résultat des cultures sarclées, faites avec beaucoup de soin par M. Colombel.

Dans le canton nord d'Evreux, dix fermes ont été visitées. Votre commission a constaté, avec satisfaction, que dans ce canton la culture était dans la voie du progrès; aussi, Messieurs, a-t-elle regretté de ne pouvoir accorder un plus grand nombre de récompenses.

Mais ici encore comme dans le canton sud, elle n'a pris pour base que la quantité d'animaux entretenus sur les exploitations, eu égard à leur étendue.

Digitized by Google

A ce point de vue, quatre n'ont donné qu'une tête de bétail pour 1 hectare 85 ares ; trois ont présenté une tête de bétail pour 1 hectare 60 ares ; enfin, Messieurs, les trois dernières exploitations, restées pour soutenir la lutte, ont seules donné des résultats satisfaisants.

La première entretient une tête de bétail par 1 hectare 48 ares, la seconde une tête par 1 hectare 46 ares, la troisième enfin une tête par 1 hectare 30 ares. Nous vous entretiendrons particulièrement de cette dernière.

Tout dans cette exploitation respire la propreté, l'ordre, l'économie. L'aménagement des fumiers y est très-bien compris. Le fermier réduit à l'état de compost d'une grande fécondité des substances de valeur presque nulle et ordinairement négligées. Ainsi toutes les pailles, plantes, herbes de toute nature, piétinées par les bestiaux et mêlées avec les boues de la cour, sont entassées par couches. Le purin recueilli à l'aide d'un tonneau placé à l'extrémité de l'étable est répandu sur ce tas ; il y forme un compost qui, à la longue, devient un engrais noirâtre, onctueux et d'une grande énergie. Ce procédé, comme vous le voyez, offre l'avantage d'utiliser tous les débris qui sont perdus dans la plupart des fermes, et d'augmenter non-seulement la quantité, mais encore la qualité du fumier.

Ce même cultivateur fait encore un autre engrais très-actif. Dans ses poulaillers et pigeonniers il couvre le sol de paille. Cette paille impreignée de la fiente des volailles est portée dans un petit bâtiment et soumise à un arrosage très-fréquent de purin. Par

Digitized by Google

ces moyens, la cour de la ferme est toujours entretenue dans un grand état de propreté.

Vous avez encore, Messieurs, des récompenses d'une autre nature à décerner, celles qui sont destinées aux actifs et modestes travailleurs, dignes soutiens de l'agriculture.

Votre commission a reçu cette année soixante-trois certificats, qui se divisent ainsi :

Charretiers	28
Bergers	10
Valets de ferme ou hommes à toutes mains	10
Servantes	15

Les arrondissements prennent part dans le chiffre total des demandes présentées, de la manière suivante :

Evreux	19
Bernay	15
Pont-Audemer	1
Les Andelys	21
Et Louviers	7

Dans le nombre des certificats adressés à votre commission, beaucoup étaient irréguliers et ont été par conséquent mis hors de concours. Ces certificats n'indiquaient pas suffisamment l'étendue de l'exploitation, le nombre des animaux confiés aux serviteurs, enfin la nature spéciale de leurs services.

Malgré ces exclusions, votre commission a décerné des récompenses à vingt domestiques.

Le prix de département, destiné aux charretiers, est accordé à Pierre-Louis *Cherfy*, âgé de 68 ans. Il

Digitized by Google

sert M. Rouget, de Chauvaincourt, depuis 53 ans. Il a été d'abord charretier, puis aujourd'hui surveillant, comme le dit le certificat. Il s'est toujours conduit honnêtement et d'une manière irréprochable; de plus il a constamment donnné des preuves de sa fidélité et de son attachement à ses maîtres.

Jean-Baptiste *Cherfy*, employé comme charretier dans la même exploitation, depuis 50 ans, a marché sur les traces de son frère, ne trouvant pas de meilleur exemple à suivre. Il obtient la première mention honorable.

La deuxième mention est accordée à Georges *Vallet*, âgé de 62 ans, au service de M. Marre, de Thil-en-Vexin, depuis 42 ans; le courage et la fidélité pour ses maîtres ne lui ont jamais fait défaut.

Guillaume *Buffet* obtient le prix de l'arrondissement d'Evreux, pour 31 ans de service chez M. Tillard, de la Commanderie, qui a reconnu comme qualité précieuse, chez ce charretier, une fidélité et une activité à toute épreuve.

Dans la catégorie des bergers, Noël-Eustache *Echard* se présente le premier; il conduit depuis 37 ans le troupeau de M. Houel, des Andelys, composé de trois cent cinquante bêtes. Ce berger, auquel vous avez accordé le prix de l'arrondissement des Andelys, en 1845, et la première mention du département, en 1846, avait, d'après le certificat délivré par M. Houel, fait preuve de sang-froid et de courage, en sauvant dans deux circonstances, au péril de ses jours, des animaux confiés à sa garde.

François *Lejard*, employé en qualité de berger depuis 26 ans, chez M. Ledoux, de Saint-Aquilin, a été mentionné très-honorablement par vous, en 1848.

Digitized by Google

Son assiduité constante et sa vigilance lui ont mérité, aux yeux de votre commission, le prix de l'arrondissement d'Evreux.

Le prix de département pour les valets de ferme sera décerné à Pierre *Rebulet*, âgé de 62 ans. Il est au service de M. Guillebout, du Fidelaire, depuis 36 ans. Sa conduite et sa moralité le font apprécier de tous ceux qui le connaissent.

Le nommé André *Olivier* est valet de ferme, depuis 27 ans, dans la même exploitation, à Emalleville.

Sa probité et la juste confiance qu'il a su obtenir de ses maîtres, lui donnent un droit, Messieurs, à votre considération. En l'absence de son maître, Olivier vend et livre, et cette faculté n'est accordée qu'aux hommes intelligents et d'une probité exemplaire. Votre commission lui a accordé le prix de l'arrondissement d'Evreux.

Pour compléter vos travaux, Messieurs, il vous reste à décerner les prix aux laborieuses et infatigables ménagères.

M. Pierre-Etienne Amaury, cultivateur à Gamaches, vous présente une servante âgée de 69 ans, qui a été au service de ses père et mère et en ce moment au sien, depuis 50 ans. Le certificat ne trouve pas d'expressions assez fortes pour caractériser le dévoûment, l'activité et surtout l'intelligence de cette servante.

Voilà donc 50 années passées dans des travaux laborieux et pénibles, 50 années d'honneur, de probité... n'est-ce pas la plus belle parure de Rose *Vigreux*!

Digitized by Google

PRIX

DISTRIBUÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 1er SEPTEMBRE 1850.

Défrichement de biens communaux.

La commune de la Chapelle-Réanville 500 fr.
Et la ville de Gisors. 500

Prix de Culture.

CANTON D'EVREUX (SUD).

PREMIER PRIX : M. Arthur *Devin*, fermier à Cracouville, une médaille en or de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. Charles *Huest*, cultivateur à Claville, une médaille en or de 100 francs.

Mention honorable : M. Jean *Dumoutier*, cultivateur à Claville, ferme de l'Ermitage.

CANTON D'EVREUX (NORD).

PREMIER PRIX : M. Nicolas-Maturin *Leroux*, cultivateur à Emalleville, une médaille en or de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. *Besnard*, cultivateur à Graveron-Sémerville, une médaille en or de 100 francs.

Mention très-honorable : M. *Marais*, cultivateur à Cambolle, commune d'Evreux.

Digitized by Google

Récompenses aux Domestiques ruraux.

Cherretiers.

Prix de département : Pierre-Louis *Cherfy*, en service depuis 53 ans chez M. Rouget, cultivateur à Chauvincourt (100 francs).

Première mention honorable : Jean-Baptiste *Cherfy*, pour 50 ans de service chez le même cultivateur.

Deuxième mention : Georges *Vallet*, pour 42 ans de service chez M. Marre, propriétaire à Thil-en-Vexin.

Prix de l'arrondissement d'Evreux : Guillaume *Buffet*, pour 31 ans de service chez M. Tillard, propriétaire à la Commanderie (60 francs).

Première mention : Joseph *Poulet*, pour 22 ans de service chez M. Devin, cultivateur à Saint-Luc.

Deuxième mention : Vauquelin, pour 22 ans de service chez M. Robillard, propriétaire à Caugé.

Bergers.

Prix de département : Noël-Eustache *Echard*, pour 37 ans de service chez M. Houel, cultivateur au Mesnil-Anseaume (100 francs).

Première mention : Hippolyte *Amaury*, pour 32 ans de service chez M. Canivet, cultivateur à Harquency.

Deuxième mention : Jacques *Danjou*, pour 30 ans de service chez M. Bidault, propriétaire au Tilleul-Lambert.

Prix de l'arrondissement d'Evreux : François *Lejard*, pour 26 ans de service chez M. Ledoux, propriétaire à Saint-Aquilin-de-Pacy (60 francs).

Digitized by Google

Première mention : Frédéric ***Martin***, pour 25 ans de service chez M. Siouret, propriétaire à Gauville.

Deuxième mention : Delphin ***Doucet***, pour 23 ans de service chez M. Bihorel, cultivateur à Douains.

VALETS DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Pierre ***Rebulet***, pour 36 ans de service chez M. Guillebout, cultivateur au Fidelaire (80 francs).

Première mention : Désiré-Trinité ***Delatour***, pour 33 ans de service chez M. Houel, cultivateur au Mesnil-Anseaume.

Deuxième mention : Pierre ***Hervieu***, pour 27 ans de service chez M. Rapilly, propriétaire à Vaux-sur-Eure.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : André ***Olivier***, pour 27 ans de service chez M. Leroux, cultivateur à Emalleville (40 francs).

Mention : Georges ***Fauveau***, pour 25 ans de service chez M. Peley, cultivateur à Grossœuvre.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Rose ***Vigreux***, pour 50 ans de service chez M. Amaury, cultivateur à Gamaches (80 francs).

Première mention : Veuve ***Meray***, pour 42 ans de service chez M^lle^ de Montpoignant, propriétaire à Saint-Ouen-de-Poncheuil.

Deuxième mention : Marie-Françoise ***Amelot***, pour 42 ans de service chez M. Guillaume, cultivateur à Saint-Pierre-de-Salerne.

Digitized by Google

Les certificats présentés à la commission n'ayant mentionné, pour les servantes de l'arrondissement d'Evreux, que des services d'une durée trop courte, il n'est pas accordé de prix pour cet arrondissement.

Cours public et gratuit de Dessin.

Bas-relief.

Prix : Francis *Desfosses*. (Médaille d'argent.)

Ornementation.

Premier prix : *Thorel*, tailleur de pierres. (Médaille d'argent.)

Deuxième prix : *Duhamel*, peintre. (Médaille de bronze.)

Tête d'après la bosse.

Premier prix : Adrien *Alline*. (Médaille d'argent.)

Deuxième prix : Adolphe *Laymé*. (Médaille de bronze.)

Cours d'Arboriculture,

professé par M. Beaucantin, directeur du jardin botanique.

Premier prix : *Hacquin*, jardinier. (Médaille d'argent.)

Deuxième prix : *Magdeline*, coutier. (Médaille de bronze).

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU AUX ANDELYS, LE 22 SEPTEMBRE 1850.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

Le concours agricole départemental avait été préparé sur une pièce de terre spacieuse, dépendant de la ferme de Mantelle, et que M. Fessart, qui l'exploite, avait offerte et disposée avec une extrême obligeance.

Dès dix heures du matin, MM. Mettais-Cartier, Coutil, Chérence, Coville, Catheux, Canu, Foubert, Beudon, Drevet, Ernouf et Fessart, membres de la commission chargée par la Société libre d'Agriculture de l'Eure d'organiser le concours, s'étaient occupés de régler les préliminaires d'usage, tels qu'inscription des concurrents, tirage au sort des places, etc.

A midi, vingt-neuf charrues, presques toutes attelées d'excellents chevaux, se trouvaient en ligne, attendant le signal.

Bientôt les épreuves de labourage ont commencé en présence de M. le préfet de l'Eure, des représentants de l'arrondissement, à l'Assemblée législative et au conseil général, des autorités et des notabilités locales, et de la garde nationale des Andelys qui se

Digitized by Google

faisait remarquer par sa bonne tenue et son excellente musique.

La lutte a été vive, animée, et présentant, pour plusieurs concurrents, des chances à peu près égales. Malheureusement le nombre des charrues n'avait pas permis de les placer toutes dans des conditions semblables de terrain, et le jury n'a pas été sans éprouver quelque hésitation au moment de désigner les vainqueurs.

Un autre jury avait été choisi pour décerner les diverses primes destinées aux propriétaires des plus beaux bestiaux. Les animaux amenés n'étaient pas très-nombreux, mais presque tous étaient de bon choix et plusieurs attiraient l'attention des connaisseurs.

Après la cessation de la lutte de labourage, la foule des spectateurs, qui n'avait cessé de se presser sur le champ du concours, est redescendue aux Andelys avec les autorités et la garde nationale, pour assister à la distribution des récompenses qui eut lieu dans la salle du tribunal de première instance.

La Société d'Agriculture, présidée par M. Ange Petit, a procédé à cette distribution en présence d'un auditoire nombreux. Après avoir invité à prendre place au bureau, M. le préfet de l'Eure, MM. Hippolyte Passy, de Vatimesnil et Legrand, de Guitry, représentants, M. le sous-préfet des Andelys et M. Gambier, secrétaire-général de la préfecture, M. le président dans un discours élégant et concis a exprimé le regret que la section des Andelys qui comptait tant de membres distingués, qui avait produit tant de travaux utiles, eût cessé de se réunir. Il a ensuite émis le vœu que cette section reprit une

Digitized by Google

tâche commencée avec tant de succès et qu'elle ne privât pas plus longtemps la Société libre de l'Eure, d'un auxiliaire précieux, et l'arrondissement des Andelys, des services qu'elle pouvait rendre à son agriculture.

Les applaudissements unanimes qui ont accueilli cette allocution ont prouvé que le vœu formulé par M. le président était partagé par toute l'assemblée.

La distribution des récompenses a eu lieu ensuite, conformément aux décisions du jury.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ, AU CONCOURS AGRICOLE DES ANDELYS,

Par M. Anos PETIT,

Président de la Société,

LE 22 SEPTEMBRE 1850.

MESSIEURS,

Nous étions certains, en venant ici, d'y voir une réunion d'agriculteurs d'élite, de bons instruments fonctionnant sous des mains habiles dans un terrain fécond, des spectateurs empressés et nombreux, enfin, tous les éléments d'une brillante fête agricole; mais nous apportions avec nous un regret: nous ne devions plus retrouver, dans son ancienne activité, cette section des Andelys qui, naguère encore, offrait à notre Société un si précieux auxiliaire!

D'où vient qu'une section qui avait enrichi nos listes de tant de noms distingués, et notre Recueil de tant de travaux utiles, s'est ainsi peu à peu affaissée sur elle-même, quand elle avait tant de chances d'avenir et de succès! Serait-ce que la tâche entreprise aurait paru accomplie? En voyant l'état avancé de l'agriculture dans cet arrondissement, aurait-on désespéré d'obtenir des perfectionnements nouveaux? Cette opinion serait une erreur, Messieurs; ici, mieux qu'ailleurs, on doit comprendre que, pour

Digitized by Google

l'industrie agricole, le progrès est indéterminé. La terre qui est son capital, au lieu de s'épuiser par la production, devient, sous l'influence d'une bonne culture, plus riche et plus féconde; ses procédés sont variés, comme ceux de la nature; ses produits s'approprient à tous les besoins; et ses débouchés vont chaque jour s'augmentant avec la population. Dans une carrière, dont la nature elle-même semble avoir voulu reculer indéfiniment les limites, qui oserait dire à l'homme : tu n'iras pas plus loin! Qui voudrait s'arrêter, en présence de tant d'encouragements providentiels? N'est-ce pas d'ailleurs un devoir, pour celui qui s'est le plus avancé, de montrer la route à ceux qui sont restés en arrière?

Permettez-nous donc, Messieurs les cultivateurs du Vexin, de vous inviter instamment à rétablir entre vous des relations, dont le pays a ressenti les avantages. Rentrez dans cette carrière que vous avez longtemps parcourue avec honneur et succès; unissez-vous de nouveau, pour répandre les bonnes pratiques de culture, par l'autorité des conseils, par la force de l'exemple et l'influence des encouragements. Nous serons heureux et fiers de nous associer à cette noble tâche, nous, habitants des villes, qui, à défaut des secrets que la pratique enseigne, sommes animés d'une vive sympathie pour l'agriculture et les populations rurales. Perfectionner l'industrie agricole, c'est augmenter le travail le plus propre à conserver la vigueur du corps et la force de l'âme; c'est multiplier le salaire qui donne le bien-être; c'est améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus laborieuse en même temps. C'est faire plus, c'est développer les germes d'un avenir meilleur. Au sein des champs

Digitized by Google

vivent encore les salutaires traditions de la famille, le respect de la religion, la soumission à l'autorité, l'amour de l'ordre.

Ces nobles instincts qui, dans aucun lieu, n'ont pu être entièrement effacés du cœur de l'homme, parce que c'est le doigt de Dieu qui les y a gravés, viendront réveiller les mêmes instincts un peu assoupis chez les autres classes de la société. Déjà, comme prélude à cette heureuse révolution, la population des villes et celle des campagnes, abaissant la barrière qui les séparait, se sont rapprochées et confondues. Parallèlement au courant qui entraîne les fils de nos hameaux vers le séjour, souvent si funeste, des grandes cités, un courant contraire s'est formé portant des cités vers les champs ; et même le sol qui attire le propriétaire par un charme plus puissant, retient aussi par un lien plus fort celui qui le cultive. On commence à comprendre que dans la vie champêtre se trouvent les sources les plus fécondes et les plus pures de santé, de moralité, de paix et de bien-être.

C'est donc par la transfusion d'un sang nouveau que la société doit être vivifiée et rajeunie; ce sont les ouvriers de la terre qui opéreront la régénération du pays. Trop longtemps nous avons subi l'influence désastreuse de ces prétendus ouvriers de la pensée, qui dans des œuvres également hostiles au bon sens et à la morale, ont voulu refaire la société à l'image de leurs misérables passions... Ouvriers habiles seulement à démolir, et qui, quand il s'agit de rebâtir sur les ruines qu'ils ont faites, ne nous présentent plus que le triste spectacle d'une autre tour de Babel et d'une nouvelle confusion des langues.

Digitized by Google

Loin de moi toutefois la pensée de vous conseiller l'ingratitude envers ceux qui ont reçu de Dieu la mission de nourrir et d'éclairer le cœur et l'esprit des hommes. Ceux-là aussi accomplissent utilement, noblement la grande loi du travail imposée à tous. Ce n'est pas dans un pays si fécond en illustrations littéraires, où je me vois entouré de tant d'hommes éminents qu'il a produits; ce n'est pas près du berceau de l'artiste qui traça sur la toile de si magnifiques enseignements, que je pourrais oublier ce que l'on doit de reconnaissance aux labeurs de l'intelligence, aux efforts du génie.

Non, Messieurs, saluons toutes les gloires, applaudissons à tous les mérites, aux plus modestes comme aux plus éclatants.

En présence de ce bronze prêt à monter sur son piédestal, aux acclamations de la France entière, si la Société libre de l'Eure est heureuse d'avoir contribué à cet hommage rendu au génie, elle n'est pas moins fière d'avoir à vous signaler aujourd'hui les travailleurs de la plus grande des industries, qui par leur intelligence, par leur habileté, par la moralité de leur vie, ont acquis des droits à la sympathie et à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Digitized by Google

PRIX

DECERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

TENUE AUX ANDELYS, LE 15 OCTOBRE 1848.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Agriculture perfectionnée.

PREMIER PRIX : M. *Dedessuslamarre*, cultivateur à Suzay, canton des Andelys, une médaille d'or de 400 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. *Campigny*, cultivateur à Forêt-la-Folie, canton d'Ecos, une médaille d'or de 200 francs.

Première mention honorable : M. *Vicomte* fils, cultivateur à Surey, commune de Mézières, canton d'Ecos.

Deuxième mention honorable : M. *Milliard*, cultivateur au Thuit, canton des Andelys.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX : Georges *Vallet*, charretier chez M. Hippolyte Marre, cultivateur au Thil, 29 ans de service (60 francs).

Digitized by Google

Première mention honorable : Alexis *Pelletier,* charretier chez M. Arnoult, à Gamaches, 39 ans de service.

Deuxième mention honorable : Narcisse *Miraux*, charretier chez M. Doré, à Gamaches, 36 ans de service.

BERGERS.

PRIX UNIQUE : Hubert *Marie*, berger chez M. Lesigne, à Grandville, 23 ans de service (60 francs).

SERVANTES.

PRIX : Eugénie-Prudence *Danois*, servante chez M. Defontenay, aux Thilliers, 30 ans de service (40 francs).

Mention honorable : Elise *Gambu*, servante chez M. Guerard, à Perriers-sur-Andelle, 26 ans de service.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL.

Labourage.

PREMIER PRIX : M. Ambroise *Milliard*, cultivateur au Thuit, déjà nommé, charrue conduite par *Bénier* (250 francs).

DEUXIÈME PRIX : M. Louis-Charles *Amaury*, cultivateur à Tourny, charrue conduite par *Tillon* (200 francs).

Première mention honorable : M. *Dehaumont*, cultivateur à Boisemont, charrue conduite par *Cantelou*, une médaille d'argent.

Deuxième mention honorable : M. Benjamin-Désiré

Digitized by Google

Amaury, cultivateur à Forêt-la-Folie, charrue conduite par *Gaduleau*, une médaille de bronze.

Troisième mention honorable : M. Louis-François-Alexandre *Bertaux*, cultivateur à Forêt-la-Folie, charrue conduite par Xavier *Miraux*.

Quatrième mention honorable : M. Alexandre-Jean-Louis *Hébert*, cultivateur à Daubeuf, charrue conduite par lui-même.

Instruments perfectionnés.

PRIX UNIQUE : M. Charles *Fessart*, cultivateur à Mantelle, commune des Andelys, pour un semoir, médaille d'or de 60 francs.

Primes pour l'amélioration des Bestiaux.

TAUREAUX.

PREMIÈRE PRIME : M. *Hébert*, cultivateur à Noyers-sur-Andelys (150 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. Louis-Charles *Amaury*, cultivateur à Tourny, déjà nommé (100 francs).

VACHES.

PREMIÈRE PRIME : M. Pierre-Denis *Coutil*, cultivateur à Villers, commune des Andelys (60 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. Louis Adolphe *Tillard*, cultivateur à Sainte-Colombe (40 francs).

GÉNISSES.

PREMIÈRE PRIME : M. *Gouche*, cultivateur à Hennezis, déjà nommé (60 francs).

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIME : M. *Lainay*, cultivateur à Gaillardbois (40 francs).

BÉLIERS.

PREMIÈRE PRIME : M. Pierre-Denis *Coutil*, déjà nommé (90 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. Alexandre *Legrand*, cultivateur à Guitry (60 francs).

BREBIS.

PREMIÈRE PRIME : M. *Coutil*, déjà nommé (80 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. *Legrand*, déjà nommé (60 francs).

PORCS.

PREMIÈRE PRIME : M. François *Herbert*, cultivateur au Mesnil-Hardray (40 francs).

TRUIES.

DEUXIÈME PRIME : M. *Coutil*, déjà nommé (30 francs).

CHEVAUX.

PREMIÈRE PRIME : M. *Tillard*, déjà nommé (120 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. Nicolas *Anquetin*, cultivateur à Ecouis (80 francs).

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY,

A BROGLIE, LE 6 OCTOBRE 1850.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE BROGLIE.

MESSIEURS,

Vous n'ignorez pas dans quel but nous sommes ici réunis. La Société d'Agriculture, dont l'une des sections siége à Bernay, décerne, chaque année, des récompenses aux cultivateurs éclairés, aux serviteurs fidèles et labourieux.

Elle a décidé qu'à l'avenir ces solennités modestes prendraient le caractère de fêtes de famille ; qu'elles seraient célébrées le plus près possible des lieux où le mérite a fait ses preuves, où les services ont été rendus. Elle a bien fait : quelles que soient les lumières et l'impartialité des juges, en toutes choses le vrai juge c'est le public, et le vrai public ce sont les témoins habituels, les témoins nécessaires des efforts qu'il s'agit d'apprécier. L'agriculture scientifique peut briller sur un grand théâtre ; l'agriculture pratique n'est estimée ce qu'elle vaut que par ceux

Digitized by Google

qui luttent, eux-mêmes, chaque jour, contre les difficultés qu'elle rencontre dans chaque lieu. Eux seuls aussi savent de quel prix est la bonne conduite, le zèle assidu, l'inaltérable attachement de ces hommes, comme il s'en trouve tant dans nos campagnes, qui n'ont à donner que leurs bras et leurs cœurs, mais qui les donnent sans réserves, et viennent s'asseoir au foyer du cultivateur, comme les enfants de la famille.

L'agriculture pratique est la première des professions.

Elle est la première en ordre de date, car elle devance toutes les autres; elle produit ce que l'industrie achève et transforme, ce que le commerce transporte et distribue.

Elle est la première par l'étendue du territoire quelle embrasse et par la population quelle occupe; les autres professions ne s'exercent guère que dans les villes, elle s'exerce dans les campagnes et couvre de ses travaux le sol tout entier.

Elle est la première par les vertus qu'elle exige; la probité, l'activité, l'économie sont nécessaires dans toutes les professions. Elles ne suffisent point au cultivateur, il faut qu'il joigne à la probité la patience, la persévérance à l'activité, la modération dans les désirs, le goût du vrai bien, les habitudes paisibles, cette sagesse qui vit de peu, qui sait apprécier les douceurs d'une existence calme et régulière.

Elle est la première, parce qu'elle s'adresse à l'homme tout entier, parce qu'elle offre un but à l'emploi de toutes ses facultés. Dans toute autre profession, chaque homme, en quelque sorte, ne fait qu'une chose. Grâce à la diversité des saisons, à la

Digitized by Google

variété des terrains, à la multiplicité des végétaux, le cultivateur change à chaque instant d'occupations; à chaque instant son intelligence est sollicitée par des soins de toute nature, sa force et son adresse se déploient dans des directions différentes.

Mais elle est surtout la première aux yeux de l'homme de bien, parce qu'elle maintient, entre les hommes, les sentiments naturels et les relations primitives; parce qu'elle tempère, en la respectant dans ce qu'elle a de nécessaire, l'inégalité des positions sociales; parce qu'elle rapproche les conditions sans les confondre. Sous le toit de la ferme, dans les champs, dans les établissements ruraux, le serviteur est tout près des propriétaires; le journalier souvent est propriétaire lui-même; tous ont les mêmes préoccupations, les mêmes soins, les mêmes joies; tous vivent, en quelque sorte, d'une vie commune; chacun met, au besoin, la main à la charrue. La science et la force, le travail actuel et le capital qui n'est que le travail accumulé par l'économie, sont placés dans une dépendance trop étroite et trop continuelle pour méconnaître leurs droits réciproques, et le besoin constant qu'ils ont l'un et l'autre.

Mais c'est précisément parce que l'agriculture pratique réunit ces différents caractères, que les fêtes agricoles doivent être des fêtes locales: quand on les dépayse, on les dénature; quand on les appelle au loin, les vrais cultivateurs n'y vont pas; ils n'ont rien à perdre: leur argent a son emploi, leur temps est encore plus précieux. Quand on distribue les encouragements à l'agriculture devant un public composé principalement d'habitants des villes et de beaux esprits, on court risque de récompenser ce qui brille

Digitized by Google

qui luttent, eux-mêmes, chaque jour, contre les difficultés qu'elle rencontre dans chaque lieu. Eux seuls aussi savent de quel prix est la bonne conduite, le zèle assidu, l'inaltérable attachement de ces hommes, comme il s'en trouve tant dans nos campagnes, qui n'ont à donner que leurs bras et leurs cœurs, mais qui les donnent sans réserves, et viennent s'asseoir au foyer du cultivateur, comme les enfants de la famille.

L'agriculture pratique est la première des professions.

Elle est la première en ordre de date, car elle devance toutes les autres; elle produit ce que l'industrie achève et transforme, ce que le commerce transporte et distribue.

Elle est la première par l'étendue du territoire quelle embrasse et par la population quelle occupe; les autres professions ne s'exercent guère que dans les villes, elle s'exerce dans les campagnes et couvre de ses travaux le sol tout entier.

Elle est la première par les vertus qu'elle exige; la probité, l'activité, l'économie sont nécessaires dans toutes les professions. Elles ne suffisent point au cultivateur, il faut qu'il joigne à la probité la patience, la persévérance à l'activité, la modération dans les désirs, le goût du vrai bien, les habitudes paisibles, cette sagesse qui vit de peu, qui sait apprécier les douceurs d'une existence calme et régulière.

Elle est la première, parce qu'elle s'adresse à l'homme tout entier, parce qu'elle offre un but à l'emploi de toutes ses facultés. Dans toute autre profession, chaque homme, en quelque sorte, ne fait qu'une chose. Grâce à la diversité des saisons, à la

Digitized by Google

variété des terrains, à la multiplicité des végétaux, le cultivateur change à chaque instant d'occupations; à chaque instant son intelligence est sollicitée par des soins de toute nature, sa force et son adresse se déploient dans des directions différentes.

Mais elle est surtout la première aux yeux de l'homme de bien, parce qu'elle maintient, entre les hommes, les sentiments naturels et les relations primitives; parce qu'elle tempère, en la respectant dans ce qu'elle a de nécessaire, l'inégalité des positions sociales; parce qu'elle rapproche les conditions sans les confondre. Sous le toit de la ferme, dans les champs, dans les établissements ruraux, le serviteur est tout près des propriétaires; le journalier souvent est propriétaire lui-même; tous ont les mêmes préoccupations, les mêmes soins, les mêmes joies; tous vivent, en quelque sorte, d'une vie commune; chacun met, au besoin, la main à la charrue. La science et la force, le travail actuel et le capital qui n'est que le travail accumulé par l'économie, sont placés dans une dépendance trop étroite et trop continuelle pour méconnaître leurs droits réciproques, et le besoin constant qu'ils ont l'un et l'autre.

Mais c'est précisément parce que l'agriculture pratique réunit ces différents caractères, que les fêtes agricoles doivent être des fêtes locales: quand on les dépayse, on les dénature; quand on les appelle au loin, les vrais cultivateurs n'y vont pas; ils n'ont rien à perdre: leur argent a son emploi, leur temps est encore plus précieux. Quand on distribue les encouragements à l'agriculture devant un public composé principalement d'habitants des villes et de beaux esprits, on court risque de récompenser ce qui brille

Digitized by Google

plus que ce qui sert, les succès apparents et passagers plutôt que les succès réels et durables ; quand on appelle sur un théâtre trop élevé des vertus humbles, obscures, qui s'ignorent elles-mêmes, on ne les honore pas comme il convient de les honorer ; elles ne savent trop ce qu'on leur veut, le bruit les étourdit sans les satisfaire.

On ne saurait donc qu'applaudir très-sincèrement à la résolution qui nous rassemble aujourd'hui. C'est un bon exemple que donne l'arrondissement de Bernay ; ce sont de bons exemples que la Société d'Agriculture va placer sous vos yeux et couronner comme ils le méritent ; ces exemples seront suivis, dans un département tel que le nôtre, dans un département sage laborieux, paisible, dans un département prospère, parce qu'il est paisible, sage et laborieux, et l'on peut tenir pour certain que les bons exemples porteront toujours de bons fruits.

Digitized by Google

PRIX

DECERNÉS PAR LA SECTION GÉNERALE DE BERNAY,

LE 6 OCTOBRE 1850.

Culture perfectionnée.

PREMIER PRIX : M. Frédéric *Léter*, cultivateur et maire du Mesnil (300 francs).

DEUXIÈME PRIX : M. Napoléon *Foncoille*, cultivateur à Saint-Aubin-de-Hayes (200 francs).

TROISIÈME PRIX : Charles *De Saint-Philbert*, propriétaire à Saint-Pierre-du-Mesnil, une coupe d'argent.

Première mention honorable : M. *David*, cultivateur à Grandcamp.

Deuxième mention honorable : M. Sénateur *Hamel*, cultivateur à Saint-Aubin-le-Guichard.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PREMIER PRIX : Louis-Baptiste *Toutain*, charretier chez Mme de Guilleaume-Gallot, cultivateur au Chamblac, 48 ans de service.

Première mention honorable : Pierre *Caillé*, charretier chez M. François Bernais, cultivateur à Courbépine, 34 ans de service.

Digitized by Google

Deuxième mention honorable : Tranquille *Tacel*, charretier chez M. Louis Desrues, cultivateur à Heudreville, 31 ans de service.

Bergers.

Prix : Jean-Baptiste *Beautier*, berger chez M. Pierre Le Prince, cultivateur à Saint-Quentin-des-Isles, 29 ans de service.

Valets de ferme.

Premier prix : Pierre *Monnier*, valet de ferme chez M. Dufay, propriétaire et cultivateur à Carsix, 42 ans de service.

Première mention honorable : Germain *Legrain*, valet de ferme chez M. François Duval, cultivateur à Landepereuse, 32 ans de service.

Servantes de ferme.

Premier prix : Françoise *Ametos*, servante chez M. Pierre-Claude Guilleaume, propriétaire et cultivateur à Saint-Pierre-de-Salerne, 42 ans de service.

Première mention honorable : Marguerite *Lambert*, servante chez M. François Bransey, propriétaire et cultivateur à Goupillières, 38 ans de service.

Deuxième mention honorable : Rose *Martel*, servante chez M. Jean-Baptiste Cardon, propriétaire et cultivateur à Boisney, 34 ans de service.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

A Pont-de-l'Arche,

LE DIMANCHE 6 OCTOBRE 1850.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ROGER, SOUS-PRÉFET,

Président de la Section générale de Louviers.

MESSIEURS,

En prenant la parole dans cette solennité, pourrais-je me défendre du souvenir de la perte cruelle que vous avez faite naguères?

Il y a juste un mois, nous conduisions à sa dernière demeure, au milieu des regrets universels, un de ces hommes dont la Normandie est fière, mais qui vous appartenait par des liens plus intimes, puisqu'il avait l'honneur de présider vos travaux.

Ailleurs, j'ai essayé de lui payer mon tribut d'hommages: mais je répondrais mal à vos préoccupations, si je ne vous entretenais encore de lui dans cette réunion où sa mémoire est présente à tous les cœurs.

Avant les travaux civiques qui ont couronné sa vie.

Digitized by Google

le colonel Pantin-Wilder avait appartenu à ces vaillantes phalanges, dont je vois avec bonheur à mes côtés un illustre représentant (1), et qui, sous le plus grand capitaine des temps modernes, ont rempli le monde du nom Français.

Il a, vous le savez, doublement acquitté sa dette d'homme et de citoyen. Sa carrière virile s'est partagée en deux parts presque égales par les années, et vous ne me démentirez pas, si je dis presqu'aussi recommandables aux yeux de la patrie. Dans la première moitié, il se dévoua à l'art glorieux de défendre le sol natal; dans la seconde, il se consacra à l'art plus modeste, mais non moins généreux, de le féconder et de l'enrichir.

L'époque moderne nous offre de nombreux et d'illustres exemples de guerriers transformés ainsi spontanément en agriculteurs.

Si l'on voulait en chercher la raison mystérieuse, on la trouverait peut-être dans l'espèce d'analogie qui se rencontre entre les chances de la guerre et celles de la culture.

Tributaire aussi du hasard, l'industrie a été comparée également à un champ de bataille. Mais, ici, le hasard agit seulement dans le cercle de la spéculation; il n'a pas d'action sur la production industrielle elle-même. Dans son atelier ou son usine, l'homme, en proportion de ses ressources financières, de son intelligence et de son travail, est maître de son art et de son produit, quant à la qualité et à la quantité.

Il n'en est pas ainsi en agriculture.

(1) Le général de division Clément de La Roncière.

Digitized by Google

Vous savez, Messieurs, que pour celui qui se voue à l'industrie agricole, aux hasards de la spéculation dont, jusqu'à un certain point, la sagesse humaine peut se garantir, viennent se joindre les hasards bien plus périlleux encore, de la température et du climat, auxquels nulle force humaine ne saurait jamais commander.

Avec quelque soin qu'il ait préparé la terre, de quelque sollicitude du jour et de la nuit qu'il ait entouré la plante pendant les diverses péripéties de son développement, de combien de sueurs, d'ennuis et de perplexités qu'il ait arrosé le sol, celui qui sème ne peut jamais répondre de ce qu'il récoltera. Au début, tout peut sembler flatter ses souhaits en lui montrant de riches espérances s'épanouissant sous un soleil radieux; mais qu'un accident atmosphérique survienne, qu'un orage gronde, qu'un nuage crève, et voilà gaspillé, sous le souffle de la trombe ou sous le crible de la grêle, l'espoir de toute une année!...

N'y a-t-il pas là, Messieurs, quelque chose qui participe de la chance des batailles humaines? Cette incertitude perpétuelle du résultat ne donne-t-elle pas au labeur des champs un caractère éminemment dramatique? Et ne comprend-on pas qu'elle a de quoi tenter l'imagination de celui qui a été habitué à jouer jusqu'à sa vie dans les hasards de la guerre?

Sans doute, c'est là le côté humainement pénible de la carrière agricole, mais c'est là aussi son côté civilement glorieux. L'agriculture implique forcément l'idée, non pas seulement d'un rude labeur, mais encore d'une lutte incessante contre les élé-

Digitized by Google

ments et toute la nature. Voilà pourquoi l'homme de guerre se complaît à y retremper sa vie! Voilà pourquoi, de tout temps et en tout pays, l'agriculture a été le premier des arts pacifiques!

En m'exprimant ainsi, je crois vous donner la mesure de l'estime, de la reconnaissance et de l'honneur dûs aux travaux de la terre, à l'institution qui est l'objet de cette solennité et aux services auxquels vous êtes appelés, aujourd'hui, à décerner les plus flatteuses et les plus légitimes récompenses. Rémunérateurs et rémunérés ont également sujet, en cette circonstance, d'être orgueilleux de leur tâche et de leur part respectives.

Messieurs, il y aurait ingratitude à méconnaître les signes des temps qui promettent à l'agriculture une ère nouvelle. A cet égard, les intentions du Gouvernement et de l'Assemblée législative se sont trop hautement manifestées pour qu'on les ignore.

Les griefs de l'agriculture pouvaient se résumer en deux points :

Excès de charges fiscales;

Insuffisance des institutions de crédit.

Or, la session dernière a été signalée par un important dégrèvement de la propriété foncière. De plus, vous savez que l'initiative des deux pouvoirs rivalise d'ardeur et de zèle pour doter la France d'un bon régime hypothécaire et de l'établissement du crédit immobilier.

Un mot encore pour finir.

Les conseils généraux ont été consultés, cette année, sur la possibilité et les moyens d'associer les travaux agricoles aux travaux industriels.

Cette thèse peut être matière à de longues contro-

Digitized by Google

verses ; mais ce qui est incontestable, c'est que les intérêts de l'industrie sont intimement liés à ceux du sol. Quand l'agriculture souffre, le travail industriel voit diminuer ses commandes. Quand l'industrie est dans la gêne, l'agriculture vend plus difficilement ses produits et voit diminuer ses revenus. Il y a solidarité étroite entre elles. Disons mieux, elles ont les mêmes conditions de prospérité : l'ordre et la liberté.

Nous sommes, Messieurs, en possession de la plus grande somme de liberté qui ait jamais été départie à aucun peuple. Nous nous en trouverons bien, si nous savons comprendre que plus le frein politique est distendu, plus il importe de resserrer et de raffermir les liens de la famille, de la propriété, de la morale et de la société.

Vous rendez, je n'en doute pas, justice à ce que le Gouvernement a fait dans cette voie, et je suis heureux de penser que, de son côté, le Gouvernement peut compter sur votre concours pour l'accomplissement des devoirs qu'il s'y est tracés.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

LE 6 OCTOBRE 1850.

Agriculture perfectionnée.

CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE.

PREMIER PRIX : M. Lami *Heulant*, cultivateur à Toste, une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. *Millard-Traver*, cultivateur à Alizay, une médaille d'argent de 50 francs.

Mention honorable : M. *Sanson*, cultivateur à Martot.

CANTON DE GAILLON.

PREMIER PRIX : M. Narcisse *Martin*, cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille d'or de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. Louis *Brière*, cultivateur à Villers-sur-le-Roule, médaille d'argent.

Première mention honorable : M. Zacharie *Jean*, cultivateur à Cailly.

Deuxième mention honorable : M. *Fortier*, cultivateur aux Noës.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX : Philibert-Casimir *Regnault*, charretier chez M. Delafontaine, à la Haye-Malherbe (60 francs).

Digitized by Google

BERGERS.

PRIX : *Savreux*, berger chez M. Millard, cultivateur à Alizay (60 francs).

Mention honorable : Baptiste *Nicolas*, berger chez M. Langlois, cultivateur à Venables.

VALETS DE FERME.

PRIX : Pierre *Couy*, chez M. Dufour, cultivateur à Villers-sur-le-Neubourg (40 francs).

Mention honorable : Hyacinthe *Pelletier*, chez M. Ferrand, à Daubeuf.

SERVANTES.

PRIX : Adèle *Béranger*, chez M. Lesage, à la Haye-du-Theil (40 francs).

Digitized by Google

EXPOSITION

AGRICOLE ET HORTICOLE.

1850.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ANGE PETIT,

Président de la Société,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 OCTOBRE 1850.

MESSIEURS,

En voyant cette réunion si variée des produits de la terre, ces céréales, le plus précieux des dons que l'homme ait reçus de Dieu; ces légumes, qui forment une portion si importante de notre alimentation; ces fruits qui charment tout à la fois les yeux et le goût; ces fleurs, aux couleurs brillantes, aux formes si gracieuses, aux émanations si suaves, ne vous êtes-vous pas rappelé cette ancienne épigraphe : *utile dulci*, que naguère encore on lisait sur la porte de ce jardin? L'utile et l'agréable, tel est en effet le double caractère de l'horticulture.

Le charme de ses travaux, l'agrément de ses produits frappent tous les regards, comme le soleil qui colore les fleurs et mûrit les fruits. Il n'en est pas de

Digitized by Google

même, il faut le reconnaître, de son utilité ; les conséquences en sont moins apparentes. Si l'on regarde séparément les parcelles de terre consacrées au jardinage, et qu'on les compare aux étendues immenses fécondées par l'agriculture, on se fait difficilement une idée exacte de l'importance de leur production ; mais, quand par la pensée on les réunit, quand on réfléchit à leur extrême fertilité, on comprend que si l'horticulture doit céder le pas à l'agriculture, la première, la plus grande des industries, elle n'en est pas moins, pour le pays, une source féconde de richesse et de bien-être.

Voici, en effet, les calculs qu'offre la statistique (nous ne les donnons que comme approximatifs) : 1,000,000 d'hectares représentent l'étendue des jardins et des vergers en France. On en déduit 400,000 hectares pour vergers, jardins anglais, terrains mal cultivés, etc., et l'on a encore 600,000 hectares donnant légumes, fleurs ou fruits. En évaluant le produit brut de chaque hectare à 1,000 fr., on doit rester au-dessous de la vérité : car en Angleterre, où le soleil ne semble prêter qu'à regret sa chaleur aux fleurs et aux fruits, on estime que l'hectare rapporte de 3,000 à 4,000 fr. ; et, aux environ d'Amiens la même superficie dans les terrains appelés *hortillons* passe pour donner le produit fabuleux de 8,000 fr. ! L'horticulture en France produit donc une valeur d'environ 600 millions de francs, et fournit du travail à six cent mille familles, c'est-à-dire à deux millions et demi d'individus. De tels chiffres, qui devraient sans doute être grossis aujourd'hui, puisqu'ils datent de dix ans déjà, n'ont pas besoin de commentaires.

Digitized by Google

Considérée, non plus comme industrie contribuant à la richesse nationale, mais simplement comme application de l'activité humaine, l'horticulture exerce encore sur les populations une notable et salutaire influence. Tout ce qui se rattache à la culture du sol, entretient la santé par l'exercice en plein air; tout ce qui nous associe aux œuvres de la nature, inspire les bons sentiments, et développe l'intelligence par l'habitude de l'observation et de la réflexion. Il a fallu en effet bien observer, bien réfléchir, pour reconnaître certaines lois de la physiologie végétale; pour modifier la forme des arbres, la saveur des fruits, la couleur des fleurs; pour tracer à la sève la route qu'elle doit suivre, et la transformer à volonté en bois, en feuilles, en fruits. C'est la culture des jardins qui, tirant d'un même sol plusieurs récoltes dans la même année, a prouvé l'inépuisable fécondité de la terre, et protesté contre ce prétendu besoin de repos que notre faiblesse lui prêtait.

Objet de distraction, d'amusement, profession de ceux qui n'en ont pas, luxe des grandes et des moyennes fortunes, l'horticulture, sous ce rapport porte en elle-même son attrait et son encouragement. C'est chez le travailleur, possesseur d'un petit coin de terre, qu'il faut chercher à développer le goût du jardinage. Que de terrain encore improductif autour des habitations! que d'arbres fruitiers, que d'arbustes et de plantes pourraient y végéter! Quel est l'habitant de la plus humble chaumière, qui ne puisse l'entourer de pommiers; y adosser un poirier, un pêcher, une vigne? Il trouverait-là de quoi satisfaire aux appétits enfantins de sa famille et ajouter un aliment agréable et sain à son frugal repas; ou

Digitized by Google

bien, il se créerait une ressource, en offrant ses produits à des tables plus opulentes que la sienne ; car ce n'est pas toujours dans les plus grands vergers que mûrissent les plus beaux fruits.

L'horticulture, pratiquée dans ces conditions, attache l'homme à sa propriété, quelque minime qu'elle soit, en proportion des soins qu'il lui aura donnés, des jouissances et des avantages qu'il aura su en tirer. Elle occupe ses heures de loisir, le retient dans ses douces habitudes de la famille et le sauve des distractions dangereuses du dehors. Elle peut ainsi améliorer le sort des classes laborieuses, en développant chez elle les bons instincts, l'intelligence et le sentiment du beau, dont les fleurs sont le type le plus gracieux.

Combien l'aspect de nos campagnes changerait, si chaque maison, grande ou petite, se tapissait de feuillage, de fleurs et de fruits, se couronnait de guirlandes de pampre ; si le chaume et la bauge modeste cachaient sous la verdure la trace des injures du temps ; si le sol à l'entour s'émaillait de quelques fleurs choisies? Quels objets plus riants pourraient égayer l'œil du voyageur que les dons variés et brillants de notre Pomone et de notre Flore normandes?

Ainsi luxe pour ceux-ci, passe-temps pour ceux-là, travail lucratif et source de salaires élevés pour d'autres, l'horticulture pour tous est un plaisir!.. plaisir égal : car le plus petit jardinet ne sourit pas moins aux regards du possesseur que le jardin le plus somptueux. Dans l'un et dans l'autre les fruits ont même saveur ; la rose est également fraîche, et le jasmin a le même parfum.

Digitized by Google

Tous tant que nous sommes ici, Messieurs, horticulteurs dont on admire les produits, auditeurs bienveillants qui êtes venus témoigner votre intérêt à cette solennité, membres de la Société, qui avons préparé les récompenses, efforçons-nous de répandre et de populariser le goût du jardinage; et, pour parler la langue du sujet, si nous avons semé quelques conseils utiles, quelques-unes de ces paroles qui, sans éloquence, persuadent, parce qu'elles sont l'expression d'un bon sentiment, nous recueillerons la satisfaction profonde d'avoir contribué en quelque chose au bien-être, au plaisir, à la moralisation de nos semblables.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT, DANS LA SEANCE PUBLIQUE DU 1er JUIN 1851

PAR M. CASSEN,

MEMBRE DE LA COMMISSION D'HORTICULTURE.

MESSIEURS,

Des causes, indépendantes de la volonté des membres de la Société, ont suspendu depuis le 23 mai 1847, les expositions annuelles des produits de l'agriculture en grand et de ceux de l'horticulture.

Cependant cette dernière exposition de 1847, avait fait naître l'espérance que, d'année en année, la Société aurait la satisfaction de constater de nouveaux progrès. Aussitôt que le calme et l'état plus prospère des finances de la Société, lui ont permis d'offrir aux divers agents de la culture les encouragements qui raniment leur émulation, elle a décidé qu'une exposition d'automne aurait lieu en 1850.

Malgré la publicité donnée depuis quelques mois au programme de cette exposition, le nombre des exposants est resté au-dessous des prévisions ; mais

Digitized by Google

si l'on considère que, sous certains rapports, l'époque est moins favorable pour divers produits que celle qui fut indiquée pour l'exposition de 1847, on s'étonnera moins de l'infériorité que le concours actuel peut présenter comparativement au dernier.

En ce qui concerne plus spécialement l'agriculture proprement dite, M. Colombel, de Claville, dont le zèle pour expérimenter les végétaux divers qui peuvent enrichir notre pays, ne se rallentit point, vous a offert plusieurs variétés de blé étranger dont il a essayé chez lui la culture, entre autres le blé d'Alger, dont l'épi de forme quadrangulaire renferme beaucoup plus de grains que nos blés ordinaires; une espèce nouvelle de trèfle qui paraît fournir un fourrage très-abondant, et un échantillon de turneps, de navets, de carottes, de betteraves et de choux de grande culture; tous ces divers produits sont d'un volume remarquable.

M. Boucher, d'Ecardenville, a fait aussi l'essai de la culture de ces racines, et son envoi, quoique moins complet que le précédent, témoigne cependant du zèle de M. Boucher pour le progrès de l'agriculture nouvelle.

Les produits de l'horticulture sont nombreux et la beauté de quelques-uns prouve que l'on est sur la voie de l'amélioration dans cette branche si importante du commerce.

M. Sergent père est sans contredit, parmi les exposants, celui dont la collection de légumes et de plantes maraîchères est la plus complète et la plus satisfaisante.

Mme Lapeltey, qui s'était fait remarquer par la riche

Digitized by Google

végétation des légumes qu'elle avait exposés en 1846, a soutenu sa réputation, cette année.

Plusieurs autres jardiniers fleuristes ont joint à leur exposition des plantes potagères, en petite quantité il est vrai, mais dont le volume et la beauté de forme se rapproche beaucoup des produits des deux exposants précédemment nommés.

Si nous cherchons à déterminer quelle est, aux termes du programme, la plus belle collection de plantes fleuries, nous n'aurons pas de peine à décider en faveur de celle de M. Hue fils, jardinier fleuriste à Evreux. La variété des espèces, la beauté des fleurs, la vigueur des plantes sont une preuve de l'assiduité des soins qu'il donne à la culture intelligente de son jardin. Il semblerait, à voir le bon état des nombreuses variétés d'*erica* qu'il a présentées, que la culture de cette plante si délicate ne soit pas difficile.

Après lui, M. Letellier-Vincent, jardinier, rue Vilaine, a présenté une collection fort remarquable de plantes de serre, et surtout un nombre assez considérable de plantes grasses, ou *cactus*, qui sont dans un état parfait de végétation.

Beaucoup d'autres ont aussi des collections moins complètes sans doute ; mais, comme ces exposants sont placés dans les catégories suivantes pour des cultures spéciales, le jury n'a pas cru nécessaire de les mentionner particulièrement dans celle des collections.

La plus belle réunion des plantes de pleine terre est, sans contredit, celle de M. Piéton, jardinier à Evreux.

L'heureux choix qu'il a fait d'une des nombreuses

Digitized by Google

variétés de la Reine-Marguerite, la beauté de ces gracieuses plantes, leur vigueur, annonce les soins que cet horticulteur a donné à leur culture.

Malgré l'époque avancée de l'année, M. Léger-Duhamel, de cette ville, a présenté une collection de très-belles roses dans le nombre desquelles sont plusieurs variétés qu'il a obtenues par le semis.

Nous rencontrons encore M. Piéton, quand il s'agit d'offrir la plus nombreuse collection pour la spécialité des fuchsias, cette jolie plante ligneuse dont chacun obtient, chaque jour, des variétés nouvelles de plus en plus jolies.

M. Danzel, médecin, a exposé quelques échantillons de la nombreuse collection qu'il soigne à la Ferrière-sur-Risle. Cet amateur mérite d'être mentionné favorablement.

Pour la spécialité des dahlias, la collection de ceux exposés par M. Lemartinel, jardinier chez M. Bertrand, propriétaire à Louviers, se recommande par la pureté de formes des disques, l'éclat des couleurs. Le jury lui a décerné le prix de cette catégorie du programme.

L'exposition des fruits aurait pu être plus complète ; plusieurs des anciens exposants ont fait défaut, cette année ; cependant, parmi les horticulteurs qui ont répondu à l'appel de la Société, on remarque d'abord les beaux fruits apportés par M. Sergent père, jardinier à Evreux, dont la collection est sans contredit la plus nombreuse en variétés de bonnes espèces, et la plus remarquable par la beauté et la grosseur des fruits.

M. Lemartinel a eu la bonne pensée d'exposer treize variétés de raisins rouges, noirs ou blancs, et

Digitized by Google

quelques fruits. Le jury lui a accordé un second prix.

Les fruits de MM. Godon, Letellier-Vincent, Mauriac et Robillard, d'Evreux, méritent une mention honorable.

Au nombre de ceux envoyés par M. Robillard, on remarque une poire d'un très-gros volume paraissant devoir appartenir à l'espèce Catillac; M. Robillard lui donne le nom de la Belle-Ebroïcienne.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous entretenir de l'exposition d'instruments et outils d'agriculture et de jardinage.

Le jury a remarqué dans celle faite par M. Bouvelle, coutelier à Evreux, plus d'étude et de recherche dans l'amélioration des outils connus, et dans l'invention de quelques autres qui pourront être utiles aux horticulteurs. Ainsi une lame d'acier pour greffer en fente, porte au bout de la douille un coin du même métal au moyen duquel on tient ouverte la fente où doit être placée la greffe. Une serpette pouvant servir successivement de greffoir et d'égoïne au moyen d'un ressort qui permet de changer les lames. Ces preuves d'intelligence et du besoin de progresser dans son industrie, ont déterminé le jury à lui accorder le premier prix de cette catégorie.

M. Bonneville, taillandier à la Madeleine, continue à fabriquer avec succès les divers instruments qui facilitent les travaux du jardinage; il est digne du second prix.

Ma tâche est finie, Messieurs, et nous n'avons plus qu'à proclamer le nom des vainqueurs; mais avant de le faire, je dois dès à présent prévenir MM. les jardiniers, maraîchers et horticulteurs, que la Société

Digitized by Google

a déjà manifesté son intention de provoquer une exposition de printemps, qui aurait lieu dans les premiers jours de juin 1851.

Les précédents programmes énonçaient des prix pour les produits de primeur, les melons, les plantes dont l'époque de floraison serait avancée par des soins particuliers.

Cet avis anticipé, quoiqu'il ne soit pas tout à fait officiel, engagera les horticulteurs à préparer dès à présent les cultures pour les produits dont ils voudront hâter la végétation.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS, A EVREUX, A LA SUITE DE L'EXPOSITION,

LE 6 OCTOBRE 1850.

Produits Agricoles.

EXPOSITION DE PLANTES DIVERSES.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Colombel*, de Claville.

Mention honorable : (Médaille de bronze.) M. *Boucher*, d'Ecardenville-la-Campagne.

Arboriculture.

EXPOSITION DE FRUITS.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Sergent* père, d'Evreux.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Lemartinel*, jardinier chez M. Bertrand, à Louviers.

Mentions très-honorables : MM. *Robillard*, *Godon*, *Letellier-Vincent*, et *Mauriac* dit *Alline*.

Horticulture.

EXPOSITION DE PRODUITS MARAÎCHERS.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Sergent* père.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) Mme *Lapeltey*, d'Evreux.

Mentions honorables : MM. *Lemartinel*, de Louviers, *Letellier Vincent* et *Robillard*.

Digitized by Google

Floriculture.

EXPOSITION DE PLANTES DE SERRE. — COLLECTIONS DE PLANTES FLEURIES.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Hue*, jardinier à Evreux.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Letellier-Vincent.*

COLLECTIONS DE FUCHSIAS.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Piéton*, d'Evreux.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Hue.*

Mention honorable : M. *Danzel*, de la Ferrière-sur-Risle.

PLANTES DE PLEINE TERRE.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Piéton.*

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Léger-Duhamel*, d'Evreux.

COLLECTIONS DE DAHLIAS.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Lemartinel*, jardinier chez M. Bertrand, à Louviers.

Mention honorable : M. *Hue* fils.

INSTRUMENTS AGRICOLES ET HORTICOLES.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Bouvelle*, coutelier à Evreux.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Bonneville*, taillandier à la Madeleine.

Mentions honorables : MM. *Damiens*, coutelier, et *Denis*, d'Evreux.

Digitized by Google

EXPOSITION

AGRICOLE ET HORTICOLE.

1851.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

Président de la Société,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 1er JUIN 1851.

MESSIEURS,

Le travail de la terre se subdivise en plusieurs cultures : celle des champs, celle des forêts et celle des jardins en sont les plus importantes, pour notre contrée du moins.

La Société d'agriculture de ce département a compris qu'elle devait les mêmes soins à toutes ces parties de la science agricole. Et cette exposition de fleurs et de fruits devient un témoignage de sa sollicitude pour la science du jardinage. La collection de raretés végétales que nous avons sous les yeux, répond aux espérances de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de cet art difficile et charmant qui procure à ceux qui s'y adonnent des jouissances certaines, paisibles et sans cesse renouvelées.

Digitized by Google

Il n'est pas donné à tous de se livrer aux travaux des champs. Mais chacun peut facilement se procurer le plaisir de cultiver un jardin. C'est le délassement des hommes occupés ; c'est l'occupation des hommes qui se retirent des affaires, fatigués des travaux auxquels la société appelle ses membres, tant qu'ils ont la force de les accomplir.

En cultivant leur enclos, les habitants des villes semblent y apporter avec eux, pour se consoler de ne plus jouir du spectacle de la campagne, comme un lambeau de la nature. C'est pour se rappeler tous les jours qu'ils en sont éloignés. C'est le portrait d'un absent.

Dans ce modique espace, ils accumulent les arbres qu'ils aiment, les fleurs qui leur plaisent le plus. Ils se font un petit monde d'êtres qui croissent, se développent sous leurs mains ; leur sourient par leurs fleurs et les récompensent par leurs fruits de travaux qui reposent l'esprit et ne fatiguent pas le corps.

Je crois pouvoir le dire, je risque moins d'être contredit ici que partout ailleurs, l'homme n'est pas complètement heureux s'il ne possède un jardin.

Le goût des fleurs est tellement naturel, que le soldat qui asseoit sa tente pour plus d'un jour l'entoure immédiatement d'un parterre verdoyant. L'habitant des villes orne sa fenêtre d'arbustes fleuris, et je pourrais citer un savant général qui a emporté à Alger ses plantes chéries et, sa mission terminée, les a ramenées à Paris.

Il n'y a pas en effet de délassement plus doux que celui de la culture des plantes. Ce petit espace, sé-

Digitized by Google

paré des autres, dont on est le maître, où l'on crée avec espérance, où l'on récolte avec bonheur. Le jardin est la propriété à laquelle on tient le plus ; c'est celle que l'on défendrait avec le plus d'énergie, que l'on regretterait le plus amèrement, si les mauvaises théories, ces ronces et ces épines, qui menacent d'envahir les champs de l'intelligence, venaient à étouffer les fruits de la raison humaine.

Ce serait d'autant plus regrettable de perdre ses jardins que l'amour des fleurs et les progrès de l'horticulture s'étendent de jour en jour davantage, que plus de travailleurs honnêtes et laborieux font faire des pas à cette industrie par des soins intelligents et dispendieux.

Cette industrie, par le capital qu'elle emploie, par les bras qu'elle occupe, par la science qu'elle demande, a pris son rang parmi celles qui font la gloire et la richesse de la France. Le goût du jardinage devient chaque jour plus vif et plus général, parce qu'il trouve plus facilement ce qui peut l'alimenter et l'accroître.

Nous n'avons pas encore atteint le luxe dont s'entourent nos voisins, il faut le dire. Les serres multipliées en Belgique et en Hollande contiennent les plantes qui arrivent de tous les climats de la terre ; elles ont l'avantage d'être dirigées, depuis plus de deux siècles, par des hommes doués d'une pratique savante et habile. C'est de ces deux royaumes que viennent principalement les nouveautés les plus remarquables ; un commerce très-étendu entretient leurs relations, qui s'accroissent tous les jours. Et c'est dans ces

Digitized by Google

contrées que les expositions de fleurs et de fruits ont pris naissance.

L'Angleterre, moins favorisée que la France par le climat, n'a pu cultiver les fruits que dans des serres ; mais aussi elles y sont très-nombreuses et très-vastes.

Dans celles du duc de Devonshire, on se promène en voiture ; elles contiennent des pièces d'eau chauffées à la vapeur où M. Paxton, leur jardinier en chef, a fait éclore, par des soins intelligents et délicats, ce magnifique lys d'eau, apporté de la Guyanne, et que l'on a nommé *Victoria Regia*, en l'honneur de la reine d'Angleterre. La fleur de cette plante extraordinaire porte un demi-mètre de largeur et chacune de ses feuilles deux mètres.

Je cite M. Paxton, qui a obtenu ce grand succès, parce qu'il a un autre mérite : c'est d'être l'auteur du Palais de Cristal où s'abritent en ce moment les produits industriels du monde entier et où nos fabricants tiennent le premier rang. L'idée de cette serre merveilleuse, qui contient et couvre sept hectares et demi, lui appartient en entier. Il en a conçu le plan et l'a fait exécuter.

Je rappelle cette circonstance, parce que c'est un jardinier qui a trouvé cette application de la structure des serres à l'usage de ces gigantesques réunions d'hommes et de choses, qui deviennent un caractère et un besoin de notre époque ; parce que d'autres applications en seront faites, et que les procédés se perfectionnant par ces grandes entreprises, on arrivera à construire des serres pour la culture des plantes, plus vastes et plus économiques.

Digitized by Google

Nous avons fait des progrès dans toutes les parties de l'horticulture ; mais, depuis longtemps, nous restons à la tête de la plus utile : la conduite des arbres fruitiers.

Il y a déjà deux cents ans qu'Antoine Lemaistre, ce célèbre avocat au parlement de Paris et l'un de ces illustres solitaires du Port-Royal qui ont donné au monde savant tant de livres utiles et soutenu de généreuses doctrines, s'occupait de la culture des arbres. On lui attribue même le livre intitulé : « *La » manière de bien cultiver les arbres fruitiers*, » publié sous le nom de « *Legendre, curé d'Hénou- » ville ;* » mais tout porte à croire que Legendre, qui à son titre de curé joignait celui de contrôleur des jardins fruitiers de Louis XIV, est le véritable auteur de ce traité pratique.

Legendre était né dans notre département, au Vaudreuil, et son presbytère a joui, comme retraite d'un homme instruit et éclairé, d'une grande célébrité.

Le grand Corneille, en 1642, le célébrait dans des vers peu connus et fort techniques qui prouvent que dans la poésie descriptive, il a précédé Delille.

En voici quatre :

« Icy l'ordre est gardé de la mathématique.
» Tant d'arbres en leur plant n'ont point de ligne oblique ;
» Leurs pieds bien cultivez et leur bois clair et frais
» Preuvent les soins du Maistre et les frais qu'il a faits. »

Il y a près de cent ans que le marquis de Chambray, et nous trouvons dans cette famille un goût héréditaire pour la culture, publiait : « *l'art de cul-*

Digitized by Google

» *tiver les pommiers, les poiriers et de faire des* » *cidres, à l'usage de la Normandie.* »

C'est encore dans le Jardin Botanique de Rouen que l'on voit maintenant les plus beaux exemples de la taille des arbres fruitiers.

La culture des légumes est aussi plus avancée en France et plus étendue que partout ailleurs. Elle produit en abondance un des éléments les plus sains de la subsistance du peuple et qu'il fait entrer le plus volontiers dans son régime alimentaire.

Les productions légumières du Marais-Vernier sont célèbres par leur abondance et leur immense volume.

Dans la culture des plantes exotiques, nos grands établissements publics rivalisent avec ceux du reste de l'Europe, et les savants professeurs qui dirigent les serres du Jardin des Plantes de Paris, restent à la tête de l'enseignement de la botanique.

Les établissements des amateurs comme ceux des jardiniers de profession se sont développés avec luxe et avec succès, et j'espère que les jardins de l'ancienne liste civile, à Versailles, continueront à être entretenus avec soin, car ils offraient des modèles et des enseignements remarquables et ils faisaient avec libéralité des distributions annuelles de plantes et d'arbustes.

La direction imprimée au Jardin Botanique d'Evreux va donner dans notre département une nouvelle impulsion à la culture des espèces agricoles comme aussi à la culture des jardins.

Des collections de céréales, de plantes fourragè-

Digitized by Google

res, de racines, d'arbustes d'ornement, de pommiers à cidre et d'autres arbres fruitiers y seront désormais rangées dans un ordre méthodique.

Déjà nous avons reçu du Muséum d'histoire naturelle un premier envoi ; l'école de Grignon a fourni tout ce que la saison lui permettait de nous faire passer, et le ministre de l'agriculture et du commerce nous a remis des graines de Pin Laricio pour être distribuées gratuitement.

L'année prochaine, nous obtiendrons davantage et nous complèterons ce qui nous manque.

Le zèle éclairé de M. Beaucantin fera de notre Jardin Botanique, déjà l'un des plus agréables que l'on puisse rencontrer, un des établissements de ce genre les plus utiles. Aussi répondra-t-il aux vues bienfaisantes du conseil général et aux espérances des amis des jardins. On y prendra des exemples de la taille des arbres fruitiers, art qui s'est perfectionné en Normandie ; de la formation des haies, et un cours d'horticulture savant et pratique complètera l'instruction des amateurs et des hommes du métier.

La Société d'Agriculture continuera à donner ses soins aux expositions annuelles, et par là elle ajoutera aux titres qu'elle a déjà à la reconnaissance des habitants de ce département.

La Société d'Agriculture me charge d'adresser ses remercîments les plus vifs à la musique de la garde nationale d'Evreux, qui est venue chaque soir ajouter au charme de cette fête des fleurs par ses mélodies savantes.

Je me félicite d'être son organe dans les remercîments qu'elle adresse aussi aux propriétaires comme

Digitized by Google

aux jardiniers qui s'unissent à elle pour perfectionner la culture des fleurs et des fruits et les présenter à l'émulation de tous.

Nous allons écouter le rapport du jury et décerner des récompenses à ceux qui en ont déjà obtenu une première dans le tribut d'admiration que ce concours de visiteurs a payé aux productions charmantes et variées dont ils ont bien voulu décorer l'exposition d'horticulture du département de l'Eure.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT, DANS LA SEANCE PUBLIQUE DU 1er JUIN 1851,

Par M. GUINDEY,

Président de la Commission d'Horticulture.

MESSIEURS,

A toutes les époques de la vie des nations, nous trouvons l'homme travaillé du besoin de se produire, de se faire remarquer, d'arriver à la célébrité. Ce noble sentiment, naturel au cœur de l'homme, a fait faire, dans tous les genres, les efforts les plus extraordinaires et a produit les plus beaux chefs-d'œuvre dans les lettres, dans les sciences et dans les arts. Mais abandonné à ses propres forces, l'homme faible a souvent manqué des moyens propres à le faire connaître et à mettre ses travaux en évidence, et languissant dans l'obscurité et le besoin, il s'est découragé et il a rejeté par dégoût des travaux commencés qui lui eussent acquis la renommée et qui eussent concouru à améliorer le sort de ses semblables.

Notre époque a compris ce besoin de venir au secours de l'homme isolé, dans l'intérêt même de la société toute entière. Elle a entrepris, et c'est un de ses titres de gloire, de faire tourner l'émulation au

Digitized by Google

profit du développement et de l'avancement des connaissances non-seulement spéculatives, mais encore et surtout des connaissances utiles et pratiques.

C'est dans ce but qu'ont été créées les expositions en général, moyen facile de mettre en rapport les producteurs entre eux, de comparer les produits, ainsi que les moyens employés pour arriver à la production. De ces différents rapports, il résulte pour tous une instruction qui se traduit chez les uns par un gain sur le temps, chez les autres par un gain sur les dépenses à faire pour arriver à la production; chez tous par le désir d'améliorer, par un progrès qui tourne au profit des consommateurs aussi bien que des producteurs.

Ces avantages des expositions ont été si bien compris, que dans ce moment, de toutes les parties du monde, partent, pour l'exposition universelle, des voyageurs avides de voir, d'étudier et d'améliorer. Il reste encore, il est vrai, quelques esprits prévenus qui résistent à l'entraînement général; espérons que mieux éclairés, ils reconnaîtront bientôt ce qu'il y a de bon, de vraiment utile dans la publicité qui naît des expositions.

Au milieu de cette tendance générale de toutes les intelligences vers le progrès, votre Société d'Agriculture de l'Eure n'a pas fait défaut à la mission qu'elle s'était proposée. Une des premières elle a établi ses concours agricoles et ses expositions horticoles; je ne vous rappellerai pas ici les bienfaits qui en sont résultés; pour l'agriculture, l'amélioration des races dans les animaux domestiques, l'augmentation de ces animaux, les cultures mieux entendues, les assolements mieux appropriés; pour

Digitized by Google

l'horticulture des produits plus précoces, plus beaux, plus nombreux sur une même étendue de terrain, des plantes d'agrément plus multipliées, mieux cultivées, des procédés plus expéditifs et plus sûrs qui donnent à l'horticulteur les moyens de satisfaire à l'empressement de l'amateur qui recherche les nouveautés.

Mais pour juger plus sûrement de ces progrès, entrons dans la galerie de l'exposition horticole de 1851, et parcourons les produits exposés.

Les exposants ne sont pas, il est vrai, très-nombreux, et l'on pourrait penser que les seuls présents sont en mesure de présenter de beaux produits; mais on commettrait une grave erreur, l'horticulture est florissante à Evreux; la commission qui a présidé à l'exposition se plaît à le reconnaître; elle regrette que des susceptibilités fâcheuses aient retenu bon nombre d'entre les horticulteurs, et elle peut vous assurer que par les produits exposés, vous pouvez juger favorablement de ceux qui font défaut à l'exposition.

La collection de calcéolaires de M^me^ Mosselmann fixe d'abord les regards. Les nuances de couleurs si variées, l'abondance des fleurs de chaque plante, leur forme gracieuse, la santé de la plante, la taille presque la même pour tous les sujets; enfin le fond généralement blanc des fleurs, sont autant d'objets d'étonnement.

Remercions M^me^ Mosselmann d'avoir bien voulu nous envoyer cette belle collection, qui certainement dépasse de beaucoup celle qui ornait l'exposition de 1847; remercions-la, au nom du bureau de bienfaisance de notre ville, d'avoir fait servir les jouissances

Digitized by Google

de la fortune au soulagement des malheureux, en donnant au profit des pauvres le produit de cette collection, et félicitons M. Génatalis, son jardinier, de son excellente culture pour une plante délicate et difficile à amener à un si beau développement.

A côté des calcéolaires se présente une collection remarquable, à des titres bien opposés : ce sont ces plantes nées sous les ardeurs brûlantes du soleil, avec leur croissance exubérante et bizarre. En vain vous chercheriez dans notre Europe des plantes qui leur ressemblent, leur port, leur forme, leur figure, tout, jusqu'à leur culture, a quelque chose de particulier qui nous rappelle leur origine étrangère.

La vigueur des sujets exposés prouve la bonté de la culture de M. Cantel, de Verneuil, qui, fidèle aux expositions de la Société, n'a pas craint de venir orner votre exposition de ses produits, malgré son éloignement; il méritait de rencontrer des rivaux.

L'exposition de M. Hue fils, d'Evreux, se distingue par le nombre, la variété et la santé de ses plantes. Il serait difficile de les mentionner toutes : nous signalerons les verveines aux couleurs si variées qu'on est forcé de leur assigner des noms propres pour les distinguer; la culture de cette plante a fait de notables progrès; les fleurs en sont plus larges, plus fournies et produisent un très-bon effet en massif. Ses roses ont surtout fixé notre attention. La rose est toujours la reine de nos jardins; mais toujours aussi elle ne dure qu'un matin, et l'on ne se fait pas généralement une idée de la difficulté qu'il y a pour l'horticulteur, à amener à fleurir en même temps un certain nombre de variétés différentes de cette belle

Digitized by Google

fleur, qu'on pourrait dire éphémère. Si l'on ajoute à cela que le rosier ne se cultive que difficilement en pot, vous jugerez comme nous que M. Hue a bien mérité de l'exposition.

Ses azalées offrent un coup-d'œil admirable. Vous peindre la richesse et l'éclat de ces buissons de fleurs aux couleurs si variées, me semble impossible : voyez les azalées et vous conviendrez qu'il n'y a rien de plus éclatant. Pourquoi ces belles plantes ne croissent-elles pas en pleine terre dans nos jardins dont elles feraient un si bel ornement? Mais, je me trompe, M. Hue a encore des azalées de pleine terre dont les couleurs sont aussi riches et peut-être plus variées que celles de ses azalées de serre; mais les fleurs en sont moins grandes, moins nombreuses et par conséquent font un effet moins éblouissant. Ce sont cependant de très-belles plantes et qui sont encore d'un agréable effet.

Nous avons remarqué aussi des *éricas* d'une belle venue et cette culture présente bien ses difficultés.

L'ensemble de l'exposition de M. Hue offre les résultats d'une culture bien entendue; ses plantes respirent la santé et la vie, elles sont d'une belle végétation.

L'exposition de M. Piéton est nombreuse aussi et d'un effet bien agréable dans son ensemble. Sa collection de pelargonium brille comme toujours par son riche coloris, ses belles macules et ses larges fleurs. Quelques sujets nouveaux sont venus l'enrichir d'un coloris tout particulier; les plantes sont vigoureuses et bien portantes et témoignent de l'habilité et des soins apportés à leur culture. La fleur du pelargonium ne le cède à aucune des autres familles pour

Digitized by Google

la fraîcheur du coloris, la variété et l'éclat ; si les azalées brillent par plus de feu, leur floraison est de plus courte durée. Nous remarquons des *éricas* vigoureux et bien fleuris. Les azalées se distinguent par leurs variétés bien choisies ; mais les sujets plus jeunes sont moins chargés de fleurs et produisent par conséquent moins d'effet. Félicitons M. Piéton de n'être pas resté en retard pour les calcéolaires ; sa collection est bien portante et vigoureuse, les sujets en sont bien variés, la forme en est généralement gracieuse, sa culture a été heureuse et bien entendue.

Si M. Piéton cultive bien les plantes d'agrément, il ne néglige pas non plus les plantes utiles : vous avez pu voir, comme nous, les petits pois, les pommes de terre, les choux-fleurs, les choux précoces, les chicorées qu'il a exposés, et vous avez pu apprécier si ces utiles produits provenaient de cultures soignées.

Jusqu'ici nous n'avions pu obtenir à cette époque de l'année qu'une exposition peu satisfaisante de melons. Ils étaient en petit nombre, de médiocre grosseur ; ils avaient à peine atteint la maturité. Cette année nous avons été plus heureux ; cette culture semble avoir fait des progrès sensibles. M. Houdoux, jardinier à la Gueroude, près Breteuil, en a présenté en assez grand nombre, surtout pour l'époque, et nous savons que dès la fin d'avril il en avait en parfaite maturité. M. Houdoux est un jeune homme plein de zèle et d'intelligence qui mérite les éloges de la commission, non-seulement pour son exposition de melons, mais pour sa belle exposition de légumes de belle culture; ses petits haricots, ses pommes de

Digitized by Google

terre, ses choux-fleurs au nombre de douze remarquables par leur grosseur et leur régularité, ses chicorées et tous ses produits.

M. Pichon, jardinier de M. de Talleyrand, à Breuilpont, a présenté des melons en état de maturité et remarquables par la pureté de l'espèce et par leur bonne végétation et qui témoignent de l'intelligente culture qui les a produits.

Mme veuve Lapeltey a exposé un ensemble de légumes qui fait honneur à la belle culture de ses jardins : un melon en maturité et remarquable par la pureté de son espèce, des petits pois, des pommes de terre, des chicorées, des choux précoces, des choux-fleurs, des carottes, des navets; tous ces légumes sont remarquables par leur précocité et leur belle végétation.

Nous mentionnerons également M. Lemartinel, jardinier de M. Bertrand, à Louviers, pour ses beaux légumes et surtout deux superbes choux-fleurs; M. Sergent père, que nous avons toujours vu se signaler parmi les jardiniers amis du progrès et de la bonne culture, ce qu'il a prouvé encore cette fois par ses beaux produits.

Nous remercions M. Grancourt père d'avoir voulu s'associer à l'exposition en envoyant une corbeille de pommes conservées; elles sont en petit nombre, il est vrai, mais il y en a des récoltes de 1848, 1849 et 1850, en bon état de conservation. Cette preuve de la conservation des fruits, nous fait regretter que M. Grancourt n'ait pas trouvé d'imitateurs dans un pays comme le nôtre, si riche en bons et beaux fruits, il serait à désirer que l'on fit quelques essais pour arriver à la conservation de ces fruits qui orneraient

Digitized by Google

encore nos tables dans cette saison où ils manquent complètement.

Dans le programme de son exposition la Société avait fait un appel aux objets d'arts qui se rapportent à l'horticulture ; cet appel n'a point été inutile et nous vous signalerons en particulier une peinture d'un amateur dont la modestie nous force de taire le nom. Ce tableau nous a paru remarquable par la pureté du dessin, la finesse du coloris, la bonne disposition et le naturel des fleurs.

Mlle Sourdon, qui avait exposé un si joli panier de fleurs artificielles à une de nos dernières expositions, n'a pas voulu rester au-dessous d'elle-même en cette circonstance ; elle a exposé différentes branches de fleurs coupées, parmi lesquelles nous citerons une branche de grenadier et deux roses qui semblent le disputer à la nature ; elles ont bien comme les fleurs naturelles le coloris, l'arrangement symétrique des pétales, la souplesse et l'élasticité dans le feuillage et dans les rameaux, mais il leur manquera toujours la vie que la nature peut seule donner.

Citons encore M. Damiens, coutelier à Evreux, pour la bonne confection de ses outils de jardinage, ainsi que le zèle qu'il a constamment apporté à les améliorer.

M. Bouvel, également coutelier à Evreux.

M. Bonneville, taillandier à Evreux, qui a profité, dans la confection de ses outils, des bons conseils de praticiens éclairés.

La Société avait encore, dans son programme, fait un appel aux bons et longs services des aides jardiniers, qu'elle désirait reconnaître par ses encouragements ; cet appel n'a point été entendu. Espérons

Digitized by Google

qu'elle sera plus heureuse dans sa prochaine exposition.

Permettez-moi de terminer ma tâche, Messieurs, en adressant les remercîments publics et bien sincères de la commission d'horticulture de la Société à MM. les musiciens de la garde nationale, qui ont bien voulu concourir à la solennité de l'exposition, ainsi qu'à MM. les exposants qui ont bien voulu y prendre part; à MM. Beaucantin et Deschamps, l'un secrétaire et l'autre membre de la commission, qui ont bien voulu consacrer leur temps, leurs soins, et tout leur zèle à l'embellissement et à la réussite de cette exposition.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS, A EVREUX, A LA SUITE DE L'EXPOSITION,

LE 1er JUIN 1851.

Horticulture.

LÉGUMES ET FRUITS DE PRIMEUR.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Houdou-Hurel*, jardinier à la Gueroulde, près Breteuil.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) Mme veuve *Lapeltey*, d'Evreux.

Mentions honorables : MM. *Lemartinel*, jardinier chez M. Bertrand, à Louviers, et *Piéton*, d'Evreux.

MELONS EN MATURITÉ.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Pichon*, jardinier chez M. de Talleyrand-Périgord, au château de Breuilpont.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille d'argent et 50 fr. en argent.) M. *Houdou-Hurel*.

Floriculture.

EXPOSITION DE PLANTES DE SERRE. — COLLECTION DE PLANTES FLEURIES.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Hue*, horticulteur à Evreux.

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Piéton*, horticulteur à Evreux.

COLLECTIONS DE PLANTES DITES PLANTES GRASSES. — (CACTÉES, CRASSULÉES, FICOÏDES.)

PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Cantel*, horticulteur à Verneuil.

COLLECTION DE PÉLARGONIUMS.

PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Piéton*, d'Evreux.

COLLECTION DE ROSES FLEURIES EN POTS.

PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Hue*.

COLLECTION DE CALCÉOLAIRES,

Donnée, au profit des pauvres, par Mme Mosselmann, *et acquise pour la loterie.*

PRIX SPÉCIAL : (Médaille d'argent.) M. *Génatalis*, jardinier au château de Condé-sur-Iton.

Fruits conservés.

Mention honorable : M. *Grancourt* père (pommes conservées depuis l'année 1848.)

Fleurs artificielles.

PRIX : (Médaille d'argent.) Mlle *Sourdon*, d'Evreux.

Mention très-honorable : Mlle ***, d'Evreux, pour l'exposition d'un tableau de fleurs peintes à l'aquarelle et sur marbre.

Produits Agricoles.

La commission et le jury d'exposition ont regretté de n'avoir pas trouvé une quantité suffisante de

Digitized by Google

plantes agricoles. Ils se plaisent cependant à mentionner honorablement M. *Colombel*, cultivateur à Claville, pour un échantillon de luzerne nouvellement introduite dans la grande culture et connue des botanistes sous le nom de luzerne à feuilles maculées (*medicago maculata*).

Instruments, Outils.

PREMIER PRIX : M. *Damiens*, coutelier à Evreux.

DEUXIÈME PRIX : M. *Bonneville*, taillandier à Evreux.

Mentions honorables : M. *Bouvelle*, coutelier à Evreux, et M. *Denis*, taillandier à Evreux.

Objets et Meubles rustiques.

Mentions honorables : MM. *Vadebout* et *Hue*, d'Evreux.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A ÉVREUX, LE 31 AOUT 1851,

Sous la présidence de M. A. PASSY.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

A une heure la séance est ouverte en présence de MM. les membres du conseil général et d'un auditoire nombreux.

M. de Broglie, président du conseil général, M. Lefebvre-Duruflé, M. Guyot, préfet de l'Eure, sont invités à prendre place au bureau.

M. le président prononce un discours auquel l'assemblée répond par des marques unanimes d'approbation et de sympathie.

Le secrétaire perpétuel présente l'exposé général des travaux de la Société, pendant l'année écoulée.

M. Bonnin donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée de l'examen des ouvrages envoyés au concours de 1851.

Digitized by Google

M. Eugène Villain, secrétaire de la section d'agriculture, fait, au nom de la commission des récompenses agricoles, le rapport sur les prix à décerner aux domestiques ruraux.

Les prix sont ensuite distribués conformément aux décisions de la commission.

. . . . . .

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

Président de la Société,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 1er SEPTEMBRE 1851.

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL,

Chaque année, dans sa séance publique, la Société aime à proclamer ce qu'elle doit au corps qui est l'organe des intérêts du département, et lui offre, comme tribut de sa reconnaissance, l'exposé des travaux qu'elle a poursuivis. Cette union qui n'a jamais été altérée, emprunte aux circonstances, dans lesquelles se trouve le pays, un intérêt pressant et nouveau.

Nous ne sommes point appelés par la nature et le but de notre organisation à nous immiscer dans les luttes ardentes qui retentissent autour de nous.

Nous avons autre chose à faire et nous le faisons.

Notre zèle pour le bien public et les ressources qui nous sont propres, assurent notre indépendance.

Mais l'appui que nous donne le conseil général et

Digitized by Google

les encouragements que nous offre l'administration, nous procurent avec une autorité plus générale et plus forte de nouveaux moyens d'asseoir et d'étendre notre influence, qui, du reste, s'exerce à la face du ciel.

La condition de cette alliance est honorable et facile; c'est de rester les agents actifs et dévoués des sollicitudes de l'administration pour les progrès et les besoins de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Mais dans l'accomplissement de ces devoirs et des devoirs mêmes que nous imposent nos statuts, nous rencontrons les intérêts politiques que vous êtes chargés spécialement de défendre.

Cette circonstance donne aujourd'hui à notre mission une gravité dont nous sommes pénétrés.

Je dis intérêts politiques, Messieurs, et vous ne vous y tromperez pas; je ne veux pas parler de ces intérêts journaliers qui constituent le mouvement gouvernemental de ce pays, mais bien de ces intérêts généraux de sécurité, de stabilité de l'ordre social qui sont plus que jamais la préoccupation de tout le monde.

Notre mission si étendue qu'elle puisse devenir, ne peut jamais consister que dans la propagation des idées utiles et des découvertes heureuses, dans les encouragements à décerner aux hommes qui consacrent leurs veilles à la culture de l'intelligence, ou leurs bras à la culture de la terre.

Cependant cette œuvre d'utilité ainsi entendue nous met naturellement en contact avec la situation politique de notre pays.

Digitized by Google

Ce contact, que nous ne cherchons pas, nous le rencontrons sans le fuir, parce que nous sommes certains que notre action ne dépassera pas la mesure de l'intervention nécessaire qu'appelle la nature des choses.

On ne peut le nier, l'instabilité des conditions de notre établissement politique trouble toutes les existences individuelles, en même temps qu'elle compromet la situation générale.

Ne serait-ce pas manquer le but que nous nous sommes toujours proposé, que de ne pas tenir compte de l'état des esprits, des sentiments, des opinions mêmes qui éclatent autour de nous, afin de diriger prudemment notre activité, de la restreindre ou de l'aggrandir, pour demeurer utiles à tous et en tout temps ?

C'est parce que le conseil général et l'administration apprécient notre prudence et notre dévoûment que nous trouvons leur appui et les encouragements qui nous soutiennent et dont je les remercie.

Et nous ne craignons pas de le dire, ces appuis et ces encouragements nous étaient plus nécessaires que jamais.

Notre organisation libre, spontanée, volontaire, désintéressée, concentre les lumières, l'expérience et le dévoûment de tous ceux qui veulent aider activement aux progrès de l'agriculture et des autres sciences. Dans un travail isolé, on peut rencontrer des découvertes heureuses et utiles ; mais pour qu'elles se propagent, il leur faut une sanction. L'office que nous remplissons, c'est d'attacher à ce qu'il est avantageux d'essayer ou de produire l'auto-

Digitized by Google

rité que nous donne ce que nous avons déjà fait et dont le succès n'est pas contesté.

Je ne veux pas rappeler ici les titres de la Société à votre confiance.

Le travail des comices agricoles et de toutes les sections d'arrondissement a permis, grâce à notre organisation même, de recueillir les usages locaux que les cultivateurs invoquent chaque jour et que les tribunaux appliquent avec confiance. Quand nous n'aurions fait que ce travail, nous aurions déjà rendu un service notable au département.

Une question posée par la Société, nous a doté du savant ouvrage de M. Léopold Delisle, couronné par nous et depuis par l'Institut. Cette histoire de l'agriculture Normande au moyen âge est aussi curieuse sous le rapport historique qu'elle est utile pour remonter à l'origine des pratiques agricoles et pour comprendre comment elles se sont fondées.

La direction donnée par la Société aux méthodes de culture, avec autant de persévérance que de prudence, a permis de constater encore cette année, dans les cantons parcourus par ses commissaires, de notables améliorations qui la récompensent des soins constants qu'elle donne à cette industrie.

Il est heureux que ces choses aient été entreprises de longue date.

Dans les années calmes, paisibles et prospères comme celles que nous avons vu disparaître, le bien est facile à entreprendre, on le fait à son aise, en son temps, avec tranquillité d'esprit.

On trouve les intelligences disposées aux progrès ; on s'adresse à l'avenir plus qu'à l'époque présente,

Digitized by Google

on peut promettre que les améliorations seront durables, qu'elles auront le temps de s'asseoir et de se développer, et qu'elles payeront le cultivateur de ses avances.

Alors la moisson que l'on sème, on est assuré de la recueillir ; la terre qu'on laboure, on la possède, on la féconde sans inquiétudes ; le toit que l'on répare, n'abritera pas une autre famille, et dans le sentier battu par plusieurs générations, on ne craint pas d'entendre retentir au jour prédit le pas redouté d'un nouveau maître ou de l'étranger.

Qui oserait dire que ces tristes éventualités ne sont point menaçantes ?

Qui oserait dire qu'elles ne sont pas fatalement prophétisées à tous par quelques-uns ?

Qui oserait dire que les efforts tentés par les pouvoirs publics, pour ramener la sécurité, puissent prévaloir toujours sur le mal ?

Défiée par les sentences barbares qu'on prononce, tous les jours, sur elle, la société française est troublée, inquiète, épouvantée.

Elle ne croit plus en elle-même. Elle ne vit qu'au jour le jour, sans avenir, sans confiance, sans sécurité. Et la sécurité, c'est la santé du corps social, c'est sa force et son énergie.

L'incertitude est donc le milieu dans lequel nous respirons.

C'est une fièvre qui nous agite et nous mine.

Elle grandit les effrois, altère les convictions, soulève des mirages éphémères qui charment ou épouvantent les espérances.

Chacun redoute la marche du temps qui peut amener ce qu'on ne désire pas.

Digitized by Google

Dans le passé, les esprits ne trouvent que des regrets, et dans l'avenir ils cherchent des illusions.

Ils oscillent entre toutes les chances sans se décider pour aucune.

C'est qu'après une commotion subite, inattendue, inexplicable, personne n'ose plus se fier à rien.

Le lendemain d'un tremblement de terre, on ne dort pas en paix.

Les idées amènent les révolutions, mais les intérêts les arrêtent.

C'est que les idées, exagérées par l'imagination, s'adressent à des passions qu'elles excitent, qu'elles exaltent, qu'elles déplacent pour les conduire à renverser, par une impulsion aveugle, tout ce qui fait obstacle à leur impatience.

Les intérêts de la société humaine ne sont autres que la pratique de la vie. Dès que l'ordre qui les fait vivre est troublé, ils sont frappés, ils s'effrayent et désespèrent.

Puis, après avoir reculé, ils s'avancent dans le vide que la destruction a fait et qu'eux seuls peuvent combler; ils reprennent avec de longs et pénibles efforts ce qui avait été arraché injustement et subitement à l'ordre social.

Tout ce qui est prématuré, artificiel, exagéré, disparaît, parce qu'il ne peut rester de vivace que les changements conformes aux vues bienfaisantes de la Providence.

Ce mouvement naturel d'une société qui se rasseoit sur ses bases, uniquement en vertu de sa force de cohésion, étonne et irrite ceux qui l'ont ébranlée.

Ce mouvement, nous sommes tous tenus de le seconder.

Digitized by Google

Il faut raffermir les grands intérêts de l'humanité, car ils sont l'expression terrestre des principes les plus élevés et les plus saints.

La jouissance et la transmission des biens acquis, c'est la part que Dieu accorde à l'homme pour récompense du travail auquel il l'a condamné sur la terre.

Pour nous, Messieurs, attentifs à ces choses, nous n'avons pas d'illusions qui puissent nous séduire. Attachés aux devoirs que nous avons acceptés, nous marchons du même pas, sur la même route, vers le même but, notre but primitif, sans nous laisser égarer, séduire ou effrayer par les changements rapides et désordonnés qui font varier les formes de l'ordre gouvernemental.

Fidèles avant tout aux intérêts sérieux et permanents de nos concitoyens, nous les étudions, nous les défendons, nous hâtons leur progrès suivant nos forces qui ne sont peut-être pas égales à notre zèle, mais qui sont entièrement consacrées au bien public.

Nous avons l'orgueil de croire qu'en suivant cette marche, nous avons contribué à affermir autour de nous cette volonté calme, cette appréciation juste et réfléchie des événements, ce bon sens perspicace, cet attachement au bon droit qui ont toujours été les dispositions naturelles des hommes de notre province.

Le conseil général est l'expression de cet esprit public, il sait qu'il est appuyé et approuvé par tous ceux qui ne sont pas en proie à des passions artificielles.

Et ceux d'entre vous, Messieurs, qui sont appelés au conseil général du pays, sont assurés d'être

Digitized by Google

les interprètes de sentiments aussi constants que modérés.

Nous le savons; car nos rapports intimes avec nos concitoyens, la confiance qu'ils nous témoignent nous permettent de constater des sentiments que les hommes de ce pays n'aiment pas à manifester avec un inutile éclat.

Un même esprit nous rallie donc. Nous avons l'honneur de défendre à côté de vous et avec vous, Messieurs, par d'autres moyens, en ne nous écartant pas de notre voie, les intérêts de la société humaine, tels que Dieu a permis qu'ils s'étendissent et se consolidassent, et de confondre les espoirs que se forgent, dans leurs fantaisies perverses, les destructeurs de la société, de la famille et de la religion.

Mais nous le reconnaissons, nous ne pouvons ni ne devons agir seuls et par nous-mêmes devant les difficultés que les temps ont créées. Votre aide et votre sanction nous sont indispensables et notre zèle y répondra toujours.

Le mal que nous avons tous à combattre est de telle nature qu'on ne peut le vaincre qu'en se rendant inattaquables. La réunion de tous les sacrifices d'opinion personnelle et de toutes les forces de la puissance publique sous quelque forme qu'elle ait le droit d'agir, peut seule imposer aux attaques la crainte et le respect qui les arrêtent. D'un côté se trouve la société humaine avec ses antécédents et ses espérances de bien-être progressif, les sentiments de la justice, de la famille et de la religion, et de l'autre ceux qui veulent détruire ces principes sacrés, pour faire prévaloir l'anarchie des intérêts, des sentiments, des affections.

Digitized by Google

Pour abattre ces sophismes audacieux, adressés aux intelligences obscures et aux avidités personnelles, et qui peuvent, par l'instabilité des affaires publiques, se transformer en actes, il faut le travail constant, ferme et journalier de tous. Il faut l'exemple de soins assidus et dévoués ; il faut montrer que le zèle de ceux qui sont menacés ne se ralentit pas, et que leurs moyens d'action ne sont empruntés qu'à la bienfaisance et à l'amour du bien public.

C'est à vous qu'appartient le premier rang dans la lutte, et, quant à nous, nous n'oublierons pas que c'est dans l'union de tous les sentiments, de tous les efforts, de tous les dévoûments et de tous les sacrifices pour arriver à l'affermissement de l'ordre social et à son amélioration régulière et progressive, que se trouve le salut de notre pays.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1850-51,

Fait dans la Séance publique du 31 août 1851,

Par M. BIDAULT,

Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Fidèles à nos traditions et à l'usage consacré par nos statuts, nous venons dans cette solennité publique, faire un examen succinct des travaux de notre année, et soumettre au jugement éclairé de nos concitoyens les efforts que nous avons tentés pour encourager et maintenir dans la voie du progrès l'agriculture, les sciences et les lettres.

Instituée pour la propagation des connaissances humaines et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'agriculture et de l'industrie, une Société comme la nôtre ne suffit réellement à sa tâche que si elle agglomère dans son sein tous les représentants de ces connaissances, théoriciens et praticiens, et elle ne doit en grande partie l'heureuse influence qu'elle exerce sur les contrées agri-

Digitized by Google

coles qu'au zèle et surtout au nombre de ses membres.

Avant 1830, une Société d'hommes intelligents et laborieux, mais restreinte dans son influence, bornée dans le nombre de ses membres, vouée surtout aux travaux spéculatifs, avait fait dans le département tout ce que comportaient des efforts isolés.

Sous l'influence des idées qui se développèrent plus tard, M. A. Passy traça notre règlement de 1832 et posa en principe que le nombre des Sociétaires serait illimité.

Il voulut que l'association, dont il formulait les statuts, fut une Société *libre*, « qu'émancipée par ses » services, forte de ses intentions, elle pût marcher » seule, étendant son influence par son utilité. »

Bientôt votre Société répondit aux inspirations de son honorable fondateur en s'étendant sur le département tout entier.

Faisant appel à tous les hommes d'intelligence et de bonne volonté, elle s'efforça de répandre partout avec ses encouragements, les leçons de l'expérience et de la théorie.

Nous ne devions pas nous arrêter là. Les principes posés par notre institution ont été fécondés, les barrières élevées par les préjugés se sont abaissées tous les jours. Enfin les circonstances que nous avons traversées ont convié plus énergiquement encore les efforts de tous les hommes intelligents vers l'étude des questions qui se rattachent à la culture du sol.

Obéissant d'ailleurs à la pensée du Gouvernement et à l'avis du conseil général, votre Société a dû rechercher les moyens d'agir aussi directement que possible sur la pratique agricole.

Digitized by Google

Afin de donner aux idées qu'elle proclame, aux améliorations qu'elle encourage l'appui et comme la sanction de l'expérience, il fallait qu'elle obtint le concours de tous les hommes de pratique éclairée et qu'elle comptât parmi ses membres un plus grand nombre d'agriculteurs.

Pour lever toutes les difficultés et applanir le dernier obstacle, notre règlement a été revisé et le chiffre de la cotisation personnelle de chacun des membres abaissé de 25 à 10 fr. Entrer dans cette voie plus large, c'était réaliser mieux l'idée première de votre fondation. L'honneur en revenait donc à M. A. Passy et la Société a cru lui payer un tribut délicat de sa reconnaissance en l'appelant à sa tête au moment où elle se créait en quelque sorte de nouvelles destinées.

De nombreuses adhésions ont répondu à notre appel. Depuis un an, le nombre des Sociétaires s'est élevé de 187 à 357. Ces 170 collaborateurs nouveaux presque tous praticiens honorables, agriculteurs distingués, vous ont fourni des éléments pour l'organisation de vos sections cantonales, dont plusieurs sont déjà en mesure de fonctionner utilement.

Il s'est trouvé qu'en travaillant ainsi à la tâche qu'elle s'est librement et spontanément imposée, votre Société a devancé le vœu émis dans sa dernière session par le Congrès central d'Agriculture : « Que toutes les Associations agricoles et Comices existant aujourd'hui fassent tous leurs efforts pour provoquer l'établissement de Comices dans les localités qui en manquent sous la forme qui pourra y attirer le plus grand nombre possible d'agriculteurs et rapprocher d'eux le plus possible le centre de leur réunion. »

Digitized by Google

Bien plus elle était entrée largement dans l'esprit de la loi nouvelle (la loi du 20 mars 1851) sur la représentation accordée à l'agriculture, en organisant des sections cantonales ou Comices agricoles.

Cette année, comme les précédentes, votre section d'agriculture a rempli le programme de ses travaux. Elle a continué d'activer par les provocations qu'elle adresse et par les récompenses qu'elle décerne, les sources fécondes de l'émulation et du progrès.

Votre rapporteur n'a plus besoin maintenant de rappeler par quel système elle parvient à porter à la fois sur tous les points du département ses encouragements et ses récompenses, et à répartir également autour d'elle, les allocations qu'elle tient de la haute confiance du conseil général, et les sommes importantes dont le Gouvernement lui a remis jusqu'à ce jour la distribution. Depuis six ans nous suivons la même voie. Chaque arrondissement reçoit, tous les ans, une part proportionnelle au nombre de ses divisions cantonales, et chaque année, l'un d'eux à son tour possède le concours départemental de bestiaux et de charrues; et si vous pouviez craindre que l'habitude de ces solennités vint attiédir l'ardeur des concurrents ou l'enthousiasme des populations rurales, je rappellerais à votre souvenir notre dernier concours, celui des Andelys, l'un des plus brillants que nous ayons eus depuis longtemps.

Une semblable fête agricole s'organise en ce moment dans l'arrondissement d'Evreux, par les soins de l'une de vos sections cantonales. Le concours de bestiaux et de labourage aura lieu le 14 septembre, dans la commune de Conches (section de Quenet), sur

Digitized by Google

des terres que M. Lainé-Villette veut bien mettre à la disposition de la Société.

La commission que vous avez chargée de visiter les exploitations rurales et d'attribuer les prix de culture dans les cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles, a terminé ses opérations. Ni les longs voyages, ni les déplacements fatigants ne l'ont arrêtée dans ses minutieuses recherches; elle a parcouru et visité scrupuleusement plus de quarante fermes des plus importantes de ces trois cantons. Elle eût pu vous rendre compte dans cette séance du résultat de ses investigations et proclamer les noms des cultivateurs distingués qui ont mérité vos récompenses, si la Société, fidèle à ses traditions, n'eut mieux aimé réserver cette distribution pour une autre solennité agricole qui aura lieu à Breteuil dans les premiers jours d'octobre.

L'amélioration des engrais, ce point si important de l'industrie agricole, et depuis longtemps l'objet des études et des préoccupations de la Société, va devenir cette année, l'objet direct de ses encouragements.

M. Durécu, propriétaire au Thuit-Simer, et agronome distingué, membre de la Société, désirant encourager par une prime *la meilleure disposition des fumiers et l'utilisation des engrais négligés*, a offert une somme de 150 fr. La Société reconnaissante envers M. Durécu, et pour s'associer à ses bonnes intentions, en acceptant ce don, a voté une deuxième prime de 100 fr. Elle a décidé, en outre, que le concours serait préparé par les soins de la section générale de Louviers à laquelle appartient M. Durécu.

Ces primes seront décernées dans la séance publique que tiendra cette section le 21 septembre.

Digitized by Google

L'horticulture, cette partie si utile et si intéressante de la culture du sol, a droit aussi aux récompenses et aux encouragements de la Société. Depuis 1844, plusieurs expositions de fruits, de légumes et de fleurs ont été organisées par les soins de votre commission permanente d'horticulture.

L'an dernier, dans les premiers jours d'octobre, la salle de vos expositions reçut des collections variées de fleurs, de fruits, de légumes et de produits agricoles. Une seconde exposition a eu lieu cette année, dans les premiers jours de juin, et a réuni une belle collection de raretés végétales. Des médailles ont été données en récompense aux horticulteurs qui se sont distingués dans ces deux concours : la Société espère qu'ils verront dans ces encouragements une nouvelle preuve du vif intérêt qu'elle porte au développement et au perfectionnement de leur industrie, et qu'ils redoubleront d'efforts pour les justifier par de nouveaux progrès.

Un cours public d'horticulture a été professé cette année, comme les précédentes, sous les auspices de la Société, par M. Beaucantin, directeur du Jardin des Plantes. Dans ces leçons, un grand nombre d'amateurs et de praticiens sont initiés à la théorie et à l'application de l'arboriculture.

Pour faciliter l'intelligence des démonstrations, et pour mettre sous les yeux des élèves les formes variées, les savantes et ingénieuses combinaisons qu'une taille habile peut imprimer aux arbres fruitiers, la Société a fait les frais d'abris en bois, simulant des murs, que M. Beaucantin a élevés dans le jardin botanique et sur lesquels il se propose de diriger nos diverses classes d'arbres fruitiers, pour

Digitized by Google

servir de modèles dans les différents procédés de la taille.

De toutes les améliorations dont l'agriculture est susceptible, il n'en est pas de plus importante et de plus profitable que l'assainissement des sols trop humides. La théorie et la pratique s'accordent à reconnaître les graves inconvénients de la stagnation des eaux dans les terrains argileux dont le sous-sol est imperméable. Cette surabondance d'humidité rend souvent impossible la culture de pareils terrains et excite la végétation de plantes aquatiques, impropres à la nourriture des hommes et des animaux, et qui se substituent insensiblement aux produits les plus utiles du sol.

L'agriculteur expérimenté distingue facilement ces terres froides qu'un excès d'eau affecte particulièrement ; aussi de tout temps s'est-il efforcé de neutraliser ces mauvaises dispositions du sol, en facilitant l'écoulement des eaux stagnantes soit au moyen de fossés ouverts qui recueillent l'eau surabondante — et c'est là le système d'égouttage le plus généralement employé, — soit en ménageant au fond d'une tranchée étroite et à une certaine profondeur, un conduit souterrain par lequel s'écoulent les eaux de filtration.

C'est ce dernier système, dont le principe n'est pas nouveau (puisque les auteurs latins nous en ont laissé la description), qui a reçu dans ces dernières années une si grande extension en Angleterre et en Ecosse, et que nous connaissons sous son nom anglais de *Drainage*. Par le procédé anglais, l'écoulement des eaux s'obtient au moyen de canaux formés par une

Digitized by Google

série de tubes placés à une certaine profondeur au-dessous de la surface du sol.

D'immenses travaux de drainage ont déjà été exécutés sur presque tous les points du Royaume-Uni. Plus de 75 millions ont été employés par l'agriculture anglaise dans cette importante entreprise, et d'après le rapport de M. Payen, on peut affirmer aujourd'hui « que très-généralement les résultats acquis ont dé-» passé les espérances, et que le puissant secours offert » dans cette occasion par le Gouvernement anglais » ne pouvait être mieux appliqué. » Car l'expérience a démontré « que la terre moins tenace est devenue » plus facile à travailler ; que la végétation mieux » soutenue, plus prolongée a produit une maturité » plus complète, que la température moyenne s'est » élevée, et que la contrée s'est assainie pour les » hommes et pour les animaux. » Dans les contrées de l'Est, l'immense lac de Wittlesea aura bientôt changé son lit de vase de près de 3,000 acres en un sol arable de la plus riche fertilité.

La France émue de ces pacifiques conquêtes a mis le drainage à l'ordre du jour de ses Congrès et de ses Sociétés agronomiques ; déjà de nombreux essais ont été entrepris.

Votre Société s'est empressée de nommer une commission pour étudier cette importante question et pour en préparer l'application dans notre département.

Elle a pensé que pour rendre cette expérience profitable, il serait bon d'en faire les premiers essais sur les terrains de la colonie agricole de Gaillon.

Accompagnée de M. le préfet de l'Eure qui s'associe

Digitized by Google

toujours avec une extrême bienveillance aux travaux de la Société, de M. Martin-Deslandes, inspecteur général des prisons; de MM. Hochon, de Saint-Hilaire; Guillaume Petit, membres du conseil général, votre commission a exploré les terres de la colonie agricole, et cet examen lui a fait distinguer plusieurs points où le drainage pourrait être utilement employé. L'argile si abondante dans cette localité formera la matière des tuyaux qui seront confectionnés par les jeunes colons.

En présence de ces avantages qui ne se rencontreraient nulle part plus grands dans le département, votre commission n'a pas hésité à prier M. le préfet de vouloir bien s'adjoindre à la Société pour demander au ministre de l'intérieur l'autorisation de tenter ces essais sur les terrains de la colonie et d'employer les jeunes colons à ce travail.

Si, comme nous l'espérons, cette entreprise est couronnée de succès, les agriculteurs de nos contrées pourront suivre à la colonie les opérations du drainage et en apprécier ensuite les résultats.

C'est ainsi que cette année, comme les précédentes, vous avez rempli le programme de vos travaux agricoles, soit en décernant des récompenses aux résultats obtenus, soit en étudiant les innovations et en propageant ce qu'elles ont de bon.

Notre honorable président, dans le résumé plein d'intérêt qu'il nous a fait de la dernière session du Congrès central d'Agriculture, dont il a suivi les travaux avec MM. Legrand, d'Albuféra, de Rancé, Al. Del'homme et Lefebvre, nos délégués, s'est plu à vous rapporter ce témoignage : « qu'après avoir » suivi les travaux de cette grande assemblée, il avait

Digitized by Google

» observé, avec satisfaction, que sur les points les » plus importants vous ne vous étiez laissé dépasser » par aucune Société savante, et que les travaux que » vous aviez accomplis pouvaient servir de modèles » aux Sociétés qui ne sont pas encore arrivées au ni- » veau que vous avez atteint. »

Si l'agriculture dans ses applications usuelles a besoin des hommes d'expérience et de pratique, elle relève par son côté scientifique des plus profondes investigations des sciences physiques et naturelles. C'est surtout à la chimie qu'elle emprunte ses indications les plus importantes.

Vous avez accueilli avec reconnaissance et vous lirez avec intérêt un discours sur *l'Application de cette science à l'Agriculture* (1), dont notre laborieux collègue M. Cassen, vous a donné la traduction, et qu'il a choisi dans un des ouvrages qui vous ont été adressés des Etats-Unis d'Amérique en échange de vos publications.

Qu'il me soit permis de résumer en quelques mots ce savant travail.

Comparer la composition chimique du sol à celle des végétaux, constater les éléments d'où dépend la fertilité de la terre, démontrer par l'analyse des plantes que l'on retrouve dans leur composition ces mêmes éléments, et en déduire que l'attraction de certaines plantes pour certains sols dépend de leur constitution même, telles sont les bases certaines

(1) Discours de M. John P. Norton, professeur de chimie au collége de Yale, province de Newhaven, à la Société d'agriculture de New-York (Etats-Unis de l'Amérique du Nord), 1847.

Digitized by Google

sur lesquelles s'appuie le professeur Norton pour donner des lois pratiques de la plus haute importance et pour en tirer comme corollaires, la théorie des assolements, le choix des engrais, le judicieux emploi des amendements.

Poussant plus loin ses recherches, le savant professeur porte ses études sur la composition chimique des animaux, et il y retrouve les mêmes éléments dont les combinaisons se sont transformées en passant d'un règne à l'autre.

Il nous montre ensuite l'animal et la plante restituant leurs éléments à la terre dont ils sont sortis, pour attendre que de nouvelles révolutions les en fasse jaillir encore.

C'est ainsi que suivant cette chaîne sans fin qui lie la terre inerte aux plantes déjà douées de la vie, et celles-ci aux animaux, l'auteur, dans un tableau saisissant, nous révèle les liens mystérieux établis par la sagesse suprême entre tous les règnes de la nature.

Je vais aborder maintenant la seconde partie des travaux de la Société.

Nous avons obtenu cette année un grand succès que toute compagnie savante doit nous envier. Sur une question mise au concours il y a deux ans, dont le sujet était de rechercher l'état de l'agriculture et la condition de la classe agricole en Normandie, au moyen âge, M. Léopold Delisle, élève de l'École des Chartes, nous a adressé un travail dont nous venons de terminer l'impression.

Le cadre de ce rapport ne nous permet pas une analyse de cet important ouvrage, mais vous en apprécierez le mérite quand vous saurez que l'Institut

Digitized by Google

de France, le désignant comme le plus savant entre tous les ouvrages qui ont paru sur l'histoire de France pendant l'année, vient de lui décerner le grand prix Gobert de 9,000 fr.

Si cette haute distinction est la plus belle récompense qu'un auteur puisse ambitionner, il en rejaillit assurément quelque honneur sur la Société, puisqu'avec les faibles ressources dont elle pouvait disposer, elle a provoqué ce travail, proposé désormais, comme modèle à tous ceux qui voudront entreprendre les mêmes recherches pour toutes les autres provinces de France.

Encouragée par ce beau résultat, la Société a mis au concours pour 1852, l'histoire de l'industrie, pendant la même époque, dans les mêmes lieux.

Nous avons l'espérance que quelque patient travailleur, stimulé par le succès de son devancier, voudra bien consacrer ses veilles à nous fournir un nouveau bon livre, et à nous donner le bonheur de livrer son nom l'année prochaine à vos applaudissements.

Si, sur la place principale du Grand-Andely, le bronze fait revivre les traits du plus grand peintre de la France, Nicolas Poussin, la Société libre de l'Eure doit revendiquer hautement l'initiative de cet acte tardif de justice patriotique. Car c'est elle qui, surmontant tous les obstacles et par sa persévérance, a réalisé cette pensée de Bellori : « Que celui qui donna » la vie à tant de belles choses ne pouvait mourir » lui-même. »

« . . . . . *Vivit Pussinus*, ...
» *Vivere qui dederat, nescius ipse mori.* »

C'est encore un lauréat de la Société, M. Ed. Cré-

Digitized by Google

mieu, qui, au milieu du nombreux concours où toutes les illustrations de la France étaient représentées, a mérité l'honneur insigne de retracer en ses vers le génie, les malheurs, les vertus du Poussin.

Mais nous ne devions pas nous borner à nous montrer fiers de cette gloire immense. Il est d'autres hommes dont le renom brille d'un moins vif éclat, et qui cependant fils du département de l'Eure, ont droit aussi à notre reconnaissance.

Ce sont tous ceux qui se recommandent à la postérité par l'illustration qu'ils ont acquise, ou par les services qu'ils ont rendus dans les armes, les sciences, les arts, les lettres ou l'industrie.

Pour honorer leur mémoire et perpétuer leur souvenir, la Société a mis au concours la biographie de tous nos compatriotes morts, au nom desquels s'attache quelque gloire, ou qui ont bien mérité du pays.

M. Chassant, membre de la Société, a répondu à notre appel. Son ouvrage qui ne comprend pas moins de 300 articles biographiques sera couronné dans cette séance. Une médaille d'or de 300 fr. sera offerte à l'auteur après le rapport spécial qui va vous être fait de son travail.

Tels ont été les résultats obtenus par la Société dans les différents concours qu'elle a ouverts depuis quelques années. D'un autre côté, les diverses réunions générales et partielles ont été utilement remplies par d'intéressantes lectures.

Dans une des séances mensuelles de votre section de littérature, M. Boivin-Champeaux vous a communiqué un travail historique sur les coutumes locales particulières à un certain nombre de baillages, de vicomtés et de châtellenies compris dans la partie de

Digitized by Google

la Normandie formant aujourd'hui le département de l'Eure. Ce mémoire en faisant connaître les nombreuses dérogations à la loi commune qui nous régissait avant 1789, offrira un grand intérêt à ceux qui s'occuperont de l'histoire de notre droit coutumier.

De nombreux rapports confiés aux divers membres de la Société nous ont permis de suivre les progrès des Compagnies savantes qui correspondent avec nous.

Cet usage a pour objet à la fois de nous faire profiter du travail des autres et de nous inspirer une louable émulation; il doit être précieusement conservé. Nous devons ici un tribut spécial de remercîments aux membres de la Société qui veulent bien accepter la tâche ingrate et difficile de resserrer dans un cadre concis et nourri les vérités utiles, éparses dans tous ces ouvrages.

Quant à nous, suivant à cet égard les traditions de ceux qui nous ont précédé, nous regrettons de ne pouvoir faire que la sèche et rapide énumération des ouvrages analysés.

Nous devons à M. Lucas quelques pages animées d'une sincère philanthropie à propos de la Société fraternelle établie parmi les ouvriers de l'imprimerie de M. A. Hérissey ;

A M. Boulanger, le compte-rendu fidèle du bulletin de la Société industrielle d'Angers.

A M. Chesnon, une note analytique sur les travaux de la Société linnéenne de Lyon (1847-1848-1849), où le botaniste consciencieux déplore la facilité que mettent certains naturalistes à confondre dans les plantes les variétés avec les espèces ;

A M. Sauvage, un rapport intéressant sur deux

Digitized by Google

années des mémoires de la Société d'émulation de Cambray;

A M. Cassen, une analyse critique des mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Lille.

A M. Boivin-Champeaux, une appréciation consciencieuse des travaux toujours si remarquables de l'Académie de Rouen ;

A M. Duverger, un compte-rendu vif et coloré d'articles de poésie et de philosophie empruntés à l'Académie de Lyon ;

En un mot, presque tous les ouvrages de quelque valeur qui nous ont été adressés ont été le sujet d'une analyse.

J'ai terminé, Messieurs, le résumé de vos travaux.

Fidèle à l'esprit de son institution, ne se laissant jamais détourner du chemin qu'elle s'est tracé, bannissant de ses discussions et de ses actes tout ce qui ne se rattache pas directement aux intérêts qu'elle a mission de satisfaire, votre Société poursuivra avec courage le but qu'elle s'est proposé. En élargissant sa base, elle s'est consolidée davantage encore, et elle pousse maintenant sur tous les points du département de nombreuses et profondes racines.

Digitized by Google

RAPPORT

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE,

LE 31 AOUT 1851,

Au nom de la Commission chargée de l'examen des Ouvrages envoyés au Concours de 1851,

Par M. Théodose BONNIN,

Membre de la Société.

MESSIEURS,

Lorsque, sous l'influence des événements politiques des dernières années et des préoccupations qu'ils faisaient naître, la plupart des entreprises scientifiques et littéraires, ainsi que les spéculations commerciales et industrielles, se trouvèrent subitement ruinées, suspendues ou ajournées, la Société d'agriculture, seule, dans ce pays, a pu et su continuer sans interruption les longs travaux de la statistique départementale qu'elle avait entreprise.

La fortune cependant ne lui avait pas été favorable, puisqu'elle avait perdu dans la tourmente les crédits votés pour ses publications. Mais, sans s'effrayer plus que de raison, de la fâcheuse mesure qui la frappait, assurée de retrouver dans des jours plus calmes la haute et généreuse protection du con-

Digitized by Google

seil général, elle a cherché dans son activité, accrue par les difficultés, le remède au mal.

Tandis que chacun de ses membres, poursuivant l'objet spécial de ses études personnelles, s'occupait de recueillir les nombreux détails que doit résumer la statistique, pour faire connaître l'état actuel de l'agriculture et de l'industrie de ce département, et décrire les différentes couches du sol et les monuments qui le couvrent, elle a cru devoir faire appel, par l'émulation des concours, au dévoûment des jeunes talents, que l'honneur d'être couronnés à vos applaudissements pourrait engager à traiter successivement les questions historiques dont la solution exige une aptitude, des études et des recherches spéciales.

Au premier de ces concours, nous devons l'ouvrage de M. Léopold Delisle, sur *l'Etat de l'Agriculture et des Classes Agricoles en Normandie pendant le moyen-âge.* L'Institut de France, en accordant au jeune et savant auteur la plus ambitionnée des récompenses dont il peut disposer, a justifié, ce nous semble, de la manière la plus brillante, la décision de votre Société, qui sera doublement heureuse et fière du succès de son lauréat, s'il peut faire naître dans son esprit l'espoir d'un nouveau triomphe pour lequel vos sympathies lui sont d'avance assurées.

Aujourd'hui, Messieurs, la Société vient vous rendre compte d'un nouveau concours sur une autre question de notre histoire départementale.

Une médaille de 300 fr. a été offerte par elle à l'auteur du meilleur travail sur les *Hommes Célé-*

Digitized by Google

bres du département de l'Eure, avec notice sur ceux qui, n'y étant pas nés, s'y seraient distingués, en excluant toutefois les personnes qui vivent encore.

Le vœu de la Société, pour développer plus amplement sa pensée, était que les concurrents, qui voudraient présenter leurs recherches à son approbation, écrivissent, pour toutes les époques de notre histoire, la biographie complète, autant que possible, des hommes qui se sont illustrés ou distingués dans ce département, soit dans les sciences, les lettres et les arts, soit dans les armes et l'administration, le commerce et l'industrie, par des actions courageuses ou des créations utiles, en contribuant à augmenter la richesse agricole ou industrielle, intellectuelle ou morale du pays, par l'invention, la propagation ou l'importation de produits nouveaux et de procédés de la science moderne, en apportant quelques soulagements à la misère des populations souffrantes ou malheureuses, par la fondation d'établissements de bienfaisance et d'instruction publique, ou enfin en exposant leur liberté, leur fortune ou leur vie pour un intérêt public.

L'ouvrage qui s'attacherait à faire revivre des services ignorés, qui ferait marcher de pair l'homme utile et l'homme brillant, l'homme bienfaisant et l'écrivain érudit, qui ferait connaître aussi bien les patients essais de l'ouvrier mécanicien que les expériences du chimiste, l'éloquence du prélat et l'habileté de l'administrateur, dont l'auteur aurait scrupuleusement vérifié les faits énoncés par ses devanciers, ne se bornant point à les copier servilement, qui aurait enfin donné le catalogue exact de leurs œuvres,

Digitized by Google

celui-là aurait complètement atteint le but désiré.

La Société ne s'est point dissimulé les difficultés de ce travail, et lorsqu'elle a considéré l'exiguité de la récompense, elle a compris mieux encore l'étendue de ses prescriptions ; mais, dans un pays où l'abnégation est la vertu de tout le monde, elle a espéré que la science créerait bien encore une fois un dévoûment désintéressé, et que vos applaudissements et ceux du pays seraient toujours comptés comme la plus riche part de la récompense.

Toutefois, pour une œuvre qui ne saurait rien emprunter à l'imagination, dans laquelle une exactitude presque mathématique devient une qualité essentielle, elle n'espérait point trouver de nombreux concurrents.

En effet, pour écrire cette histoire de la famille départementale, dans laquelle chacun doit retrouver la vie et l'illustration d'un ancêtre ou d'un père, d'un frère ou d'un ami, et tout au moins celle d'un compatriote, il fallait aux concurrents une position particulière dans le pays, des relations nombreuses avec les hommes éclairés de chaque localité, et surtout des études préparées de longue main.

La Société a eu le bonheur de trouver réunies ces qualités, jointes à un dévoûment complet pour la science, et elle est heureuse de le proclamer.

Cependant, si le mérite des concours devait être apprécié par le nombre des concurrents, il faudrait bien avouer un échec littéraire, et déjà vous n'auriez point livré au monde savant l'admirable réhabilitation de l'art agricole du moyen âge de M. Delisle; mais si une riche collection de recherches consciencieuses et de documents amassés avec peine est pré-

Digitized by Google

férable à des écrits facilement et légèrement produits au courant de la plume, on peut le déclarer sans crainte : un seul mémoire est parvenu à la Société à l'époque fixée par le programme.

C'est de la valeur historique et littéraire de ce manuscrit, qu'il nous a été donné mandat de vous entretenir. Les notes biographiques dont il se compose sont au nombre de 278, nombre considérable déjà, si l'on envisage les sources diverses où il a fallu puiser, mais qui sera doublé quand l'auteur aura complété son œuvre.

Dans leur état actuel, elles permettent de dresser de la manière suivante la statistique intellectuelle du département.

On y voit : 44 théologiens et auteurs ascétiques ;
39 poëtes ;
22 historiens ;
11 députés aux Assemblées nationales ;
14 guerriers ;
14 fondateurs d'établissements religieux ou d'utilité publique ;
24 peintres et artistes ;
26 évêques ;
1 cardinal ;
5 jurisconsultes ;
3 philosophes ;
9 médecins ;
2 mathématiciens ;
5 mécaniciens ;
9 astronomes, physiciens, chimistes et naturalistes ;
6 agriculteurs ;
8 musiciens ;

Digitized by Google

On y voit : 5 grammairiens;
4 orientalistes;
10 littérateurs;
6 traducteurs;
2 voyageurs;
Et 9 personnages divers.

Au nombre des poëtes, on trouvera Roger et Henri d'Andeli, Chaulieu, Alexandre de Bernai, Thibaut de Vernon, Guillaume de Lire; parmi les historiens, Guillaume dit de Poitiers, Dumoulin, Simon Vigor, Lejau, Lebrasseur; Lindet, Buzot et Duroy, parmi les députés aux Assemblées législatives; Roncherolles, Sacquenville, Charles de Navarre, Floquet, d'Epinai Saint-Luc, le bailli et le général de Chambray, au nombre des hommes de guerre; Nicolas Poussin, Cassart, Jean Drouilly, Pierre Letellier, Hyacinthe Langlois, Jean Cousin dans celui des peintres et artistes. Les jurisconsultes comprennent le Batelier d'Aviron, Forget et Froland. Guillaume de Conches se trouve au nombre des philosophes. Mauger, médecin de Richard Cœur-de-Lion et Jourdain Guiblet sont les médecins les plus connus. Parmi les mécaniciens on remarque Blanchart, Brunel et de Maurey. Fresnel est signalé parmi les physiciens; Valmont de Bomare parmi les naturalistes; Chaufourt et Louis de Chambray parmi les agriculteurs; Jean Boette et l'abbé Bordier parmi les musiciens. Siret, grammairien; Nervet, orientaliste; Turnèbe, Boivin, Beffara, littérateurs; Bonneville, traducteur et journaliste, ferment ce tableau des illustrations départementales.

Dans un autre ordre d'idées, ces mêmes notices, classées par arrondissements, se divisent ainsi :

Digitized by Google

39 pour l'arrondissement des Andelis;
37 pour celui de Bernai;
150 pour celui d'Evreux;
26 pour celui de Louviers;
Et 26 pour celui de Pont-Audemer.

A ce dénombrement, quelque étendu, quelque illustre qu'il soit, ne se borne cependant pas la richesse départementale. Car si les histoires locales ont déjà fait connaître quelques célébrités de notre passé, elles ne se présentent pas au complet dans les notices du concurrent, qui ne les a peut-être pas encore parcourues toutes et intégralement. Il lui reste aussi à fouiller dans les grands recueils dus à la science du siècle dernier, et dans les chroniques originales du XI^e^ au XVI^e^ siècle. Les archives anciennes, dont les débris épargnés par le temps deviennent chaque jour plus précieux, lui promettent, en outre, une ample et riche moisson.

Il est aussi, pour une époque toute moderne, une mine vierge d'exploration et que la Société signale plus particulièrement à son attention : l'origine historique et biographique de notre industrie.

Au fond de nos vallées, dont, il y a si peu de temps encore, la solitude était troublée par le seul bruit du moulin banal, se sont élevées de riches et nombreuses usines ; de puissantes machines hydrauliques ou mues par la vapeur ont remplacé le moulin ; les forges et les fourneaux de nos contrées ferrugineuses ont accepté lentement, mais fatalement et inévitablement le mouvement progressif de la science ; le métier du cloutier et de l'épinglier est remplacé par de nombreuses fabriques ; la rugueuse et malsaine épingle de nos villages, n'est plus qu'un

Digitized by Google

souvenir, et la richesse du pays, accrue de tous ces progrès, tend chaque jour à s'accroître davantage. Réclamer un souvenir pour l'ouvrier modeste et laborieux qui, sous le sceau du secret le plus inviolablement gardé, crée, invente ou perfectionne des combinaisons mécaniques qui font la fortune de ces établissements, paraîtra chose utile et profitable.

Les récompenses que nous voyons avec applaudissement accorder aux chefs de ces industries, autorisent à chercher dans un intérêt général, lorsque cela se fera sans inconvénient, la source et la cause déterminante du succès.

L'ouvrier, quelquefois homme de génie, car c'est être encore doué de génie que de perfectionner les œuvres du génie, se sentira meilleur, plus intelligent et plus dévoué, s'il voit qu'un peu de gloire doit un jour accompagner sa mémoire et venir s'ajouter à son salaire quotidien.

En signalant à la sagacité de son concurrent ces recherches à faire dans un trésor inexploré, la Société aura en outre le mérite de répondre, une des premières aux vues énoncées dans la circulaire ministérielle du 20 octobre 1847.

C'est plein d'enthousiasme et de respect que, dans cette nouvelle étude, il verra tous les chefs-d'œuvre créés par l'émulation et cachés à la concurrence. Peut-être aussi trouvera-t-il dans quelque coin poudreux d'une usine, une machine méconnue, comme le fut jadis la vapeur, et qui pourtant, dans la simplicité de ses replis, porte la fortune industrielle d'une ville. Il songera alors à tant de découvertes du moyen âge étouffées dans le feu des bûchers, il se rappellera que Cartwrigth mourut pauvre, que Jac-

Digitized by Google

quart fut poursuivi et lapidé, et que les hommes acceptent toujours un peu malgré eux le bien qu'on veut leur faire.

Dans le moyen âge, un homme intelligent avait inventé une machine à fouler les draps, qui devait perfectionner et faciliter cette opération : la réclamation générale des ouvriers l'empêcha de fonctionner.

La ville d'Evreux, qui doit à l'importation de la fabrication du coutil sa richesse industrielle, connaît à peine le nom de celui qui lui apporta cette source de fortune.

Pont-Audemer ignore peut-être que la riche industrie de ses tanneries coûta la vie à l'un de ses créateurs.

En quittant ce terrain brûlant de l'industrie, champ de bataille des peuples modernes, on ne saurait passer dans le domaine de la science, sans nommer avec honneur, à côté des merveilles dues aux Fresnel et aux Brunel, la découverte plus merveilleuse encore d'un autre de nos compatriotes. S'il est des conquêtes scientifiques d'une utilité pratique plus incontestable, il n'en est à coup sûr aucune qui surprenne plus l'imagination que celle de Daguerre. Ce n'est pas du reste la seule qui, née dans le pays, soit venue commencer la justification des traditions fantastiques de l'alchimie.

L'agriculture, de son côté, n'aura pas fait ses derniers progrès, sans qu'un peu de gloire et d'illustration soit venu s'attacher au nom des propagateurs de ses utiles améliorations. Là, comme ailleurs, la moisson sera riche et abondante, s'il est possible de faire connaître, ne fut-ce même qu'en partie, les dévoûments ignorés que le succès n'a pas constam-

Digitized by Google

ment couronnés. Mais aussi, dans ces recherches sérieuses et approfondies, bien des réputations traditionnelles, passées au creuset de la science et de la critique, devront succomber. Pour en citer un seul exemple, il faudra bien que le cardinal d'Amboise, sinon le chef de ses volières à Gaillon, recueille l'honneur de la première importation en France de cet oiseau au noir plumage, convive obligé de toutes nos fêtes de famille, et qu'une société célèbre à tant de titres perde ce fleuron populaire de sa gloire.

Dans cet art, aussi bien que dans l'industrie, ne fait pas le bien qui veut le faire. Vous savez tous, Messieurs, de quels sacrifices est précédée l'acceptation d'une amélioration agricole. L'introduction des prairies artificielles parmi nos cultures, des moutons à laine fine dans nos bergeries, n'a point eu lieu sans mécomptes et sans une répugnance infinie de la part des hommes les plus intéressés au progrès, et il ne faudrait pas s'écarter bien loin de cette enceinte pour retrouver encore persévérante et vivace cette aversion populaire pour tout ce qui n'est pas la routine.

Le précieux tubercule dû aux investigations scientifiques de Parmentier ne fut pas lui-même exempt de cette répulsion du peuple pour tout ce qu'il n'a pas traditionnellement expérimenté. Un homme portant un nom illustre, et dont le cœur était rempli de sentiments philanthropiques, devint, pendant la révolution, propriétaire du château de Condé. Dans ce domaine qui, le premier en France, venait d'être placé sous la protection scientifique de l'invention de Franklin, la pomme de terre nouvellement découverte fut cultivée un peu en grand, afin d'en propa-

Digitized by Google

ger dans le pays d'utiles semences. C'était, si nous ne nous trompons, l'espèce particulière à laquelle est encore attaché le nom de son propagateur, et qui se distingue par une peau un peu rude et une chair jaune et savoureuse. Mais ses offres gratuites, fréquemment répétées, n'obtenaient rien ; l'utile tubercule restait l'objet de toutes les méfiances ; personne n'en voulait manger, personne n'en voulait planter. Un hasard tout providentiel vint seul, un soir, révéler ses vertus bienfaisantes et détruire les répugnances.

Des soldats qui maraudaient avaient enlevé furtivement avec la lame de leurs sabres quelques pieds de pommes de terre cultivées en plein champ, et, heureux du nouveau régal qu'elles leur promettaient, se hâtèrent de se rendre au logis que leur avait assigné la loi, pour commencer le festin.

Les paysans étaient alors attablés au coin du feu. Séduit par le mauvais exemple, non moins que par l'odeur qui s'exhalait des cendres, l'un d'eux se risque bientôt à mettre la dent dans le tubercule fumant ; un autre, puis tous enfin, l'imitent, et le lendemain M. de Witte n'eut plus assez de pommes de terre pour exercer sa générosité et satisfaire aux demandes.

A ces détails ne devraient pas se borner les observations que la Société croit devoir adresser à l'auteur du livre dont elle accepte dès à présent le patronage. Il resterait à parler de nombreuses lacunes dans toutes les sections biographiques signalées précédemment ; les arts réclameraient des mentions pour les artistes qui élevèrent ces admirables monuments religieux si hautement appréciés par l'étranger : Jean Leroy, Jean Crepin, François Galopin, Pierre Mo-

Digitized by Google

teau, ont élevé les richesses monumentales d'Evreux. Les ingénieurs qui élevèrent le château Gaillard, cette importation orientale, chef-d'œuvre incomparable de l'architecture militaire du moyen âge, auraient bien aussi quelques droits à un souvenir; les guerriers, qui conduisaient les croisés à la Terre-Sainte, combattaient dans les luttes contre l'Angleterre, ou près de Duguesclin à Cocherel, de Henri IV à Ivri, dans les grandes batailles de Louis XIV et de l'Empire, et sacrifiaient leur vie pour le pays, réclament aussi notre respectueuse admiration.

Mais ce rapport, déjà si long, prendrait des proportions exagérées, s'il fallait ici faire à chacun sa part de gloire, et ce serait défiorer l'œuvre de votre lauréat.

Connu depuis longtemps par de sérieux et patients travaux sur la paléographie du moyen âge et sur notre histoire locale, le nom de M. Alphonse Chassant, bibliothécaire de la ville d'Evreux, et auteur du mémoire auquel la Société croit devoir accorder la médaille de 300 fr. proposée au concours, est un gage assuré de la conscience et du talent avec lesquels son livre sera complété sur les bases de ce rapport. Aussi est-ce avec confiance et avec joie, qu'ayant accepté la mission de vous rendre compte de cette nouvelle œuvre, nous livrons son nom à vos sympathiques applaudissements.

Digitized by Google

RAPPORT

Fait, dans la Séance publique du 31 Août 1851,

Par M. Eugène VILLAIN,

AU NOM DE LA COMMISSION DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS.

MESSIEURS,

Cette fête de famille, à laquelle la Société d'Agriculture vous invite, n'a pas seulement pour objet de vous dire quels sont ses efforts, quel est le peu de bien qu'elle a fait, elle veut encore soumettre à votre juste appréciation le témoignage de bienveillance qu'elle accorde aux laborieux serviteurs.

Ces aides, ces soutiens de l'agriculture au nombre de vingt, vont aujourd'hui à différents titres, se voir signaler à l'attention et à l'estime publique pour de longues années de zèle, de probité, d'intelligence et d'attachement à leurs maîtres.

Les certificats parvenus cette année à la Société sont au nombre de quarante; mais, disons-le bien vite, l'arrondissement de Bernay s'est présenté trop tard; nous le regrettons bien sincèrement, car plusieurs des certificats que cette section nous a envoyés, auraient pu être classés avantageusement.

Digitized by Google

Les certificats reçus et examinés se divisent ainsi :

Charretiers.....	17
Bergers.....	8
Hommes de cour.....	5
Servantes.....	10

Chaque arrondissement a contribué au chiffre de 40 pour le nombre suivant :

Evreux.....	18
Les Andelys.....	10
Et Louviers.....	12

Mais Evreux a, cette année, un avantage sensible sur les autres arrondissements : pour la qualité des services il remporte à lui seul les deux tiers des récompenses pour lesquelles concourent les domestiques des quatre arrondissements.

Avant de nous livrer à l'examen des certificats, il est de notre devoir de rappeler aux domestiques ruraux qu'ils ne doivent pas se contenter de l'envoi d'un seul certificat, pensant qu'il doit suffire pour toutes les années, lors même qu'ils n'obtiennent aucune récompense. La Société recommande donc de persister, en observant toutes fois et très-scrupuleusement les formalités prescrites par le programme.

Le prix de département va être décerné à Pierre-Jacques Chevalier, pour 56 ans de bons et loyaux services, en qualité de charretier, dans la famille Jouen, à Amfreville-la-Campagne; la plus scrupuleuse probité, le zèle, l'activité, le dévoûment, voilà, d'après les mêmes termes du certificat, le résumé de cette longue et modeste existence de Chevalier actuellement âgé de 72 ans.

Digitized by Google

Nous le voyons encore former à la pratique si pénible des travaux agricoles, plusieurs membres de la famille Jouen, plusieurs cultivateurs de la même commune, ainsi que l'affirme avec bonheur M. de Blosseville, maire d'Amfreville.

Hildevert Lesueur, charretier aussi, a obtenu la première mention honorable du département, pour 38 ans de service chez M. Milliard, cultivateur au Thuit; les qualités qui distinguent ce serviteur dévoué nous font espérer que Lesueur nous reviendra pour le prix de département, et en attendant nous prenons la liberté de le recommander à nos collègues de la section des Andelys.

Denis Bourdon, qui a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, il y a quatre ans, est de nouveau sur les rangs. En persévérant dans sa bonne conduite, il parviendra certainement à obtenir la récompense dûe à ses bons services; il compte déjà 30 années passées chez M. Rapilly, à Vaux-sur-Isle, comme charretier; la seconde mention lui est accordée.

La troisième mention est obtenue par Fulgens Miraux, employé en qualité de charretier chez M. Théodore Doré, cultivateur à Provemont, canton d'Etrépagny.

M. Philippe Hublin, propriétaire à Verneuil, nous présente François Mongredieu, son charretier depuis 35 ans; Mongredieu est un ancien militaire de l'empire, blessé dans la retraite de Moscou, aux approches de Paris, à Meaux, d'un coup de sabre qui lui a coupé le pouce gauche; quoique estropié, il parvient à remplir fidèlement tous ses devoirs. Son atta-

Digitized by Google

chement pour son maître, les soins assidus qu'il apporte à son travail lui ont mérité le prix de l'arrondissement d'Evreux.

Dans la catégorie des bergers, Jacques-François Martin se présente le premier. Il conduit, depuis 39 ans, le troupeau de M. Boutry, à Saint-André. Martin est laborieux, intelligent; sa conduite digne d'éloges lui fait obtenir le prix de département.

Jacques Delhomme est mentionné honorablement pour 35 ans de service chez M. Girard, propriétaire à Saint-Nicolas-d'Attez.

Le prix de l'arrondissement d'Evreux est accordé à André Duret, âgé de 56 ans. Chose assez rare, Duret est resté pendant 34 ans attaché à la ferme de la Bourganière, commune de Verneuil, bien que trois fermiers différents se soient succédés dans cette exploitation. Nous avons eu sous les yeux les certificats de ces trois fermiers, qui s'accordent à rendre justice à la probité, à la moralité, et surtout à la douceur de cet homme laborieux dans la conduite d'un troupeau composé de trois cent cinquante têtes.

Nous mentionnerons honorablement Noël Laurent, pour 25 ans de service chez M. Lesimple, cultivateur à Grandvilliers. Malgré l'infirmité dont il est atteint depuis fort longtemps à une jambe, il gouverne seul un troupeau de quatre cent cinquante moutons.

Le prix de département des hommes de cour sera décerné à Louis Piedfer, dit Marin, âgé de 55 ans, au service de M. Prosper Pellerin, propriétaire à Glisolles, depuis 40 ans; le certificat justifie la moralité, la fidélité de ce serviteur.

Digitized by Google

Pierre Aubé reçoit une mention honorable pour 30 ans de loyaux et bons services chez M. Denis Coutil, demeurant à Villers. Actif, intelligent, Aubé apporte beaucoup de soins dans l'exercice de ses fonctions les plus pénibles et, sans contredit, les moins considérées dans une ferme. Ancien militaire, il a conservé en rentrant dans la vie civile les qualités qui distinguent un bon soldat, l'exactitude, l'obéissance et une grande probité.

M. Prosper Pellerin, propriétaire herbager à Glisolles est un homme heureux, sous le rapport de ses domestiques dont la fidélité fait aussi l'éloge de son caractère. Nous venons de signaler un de ces hommes de cour; en voici un autre qui le sert avec constance et dévoûment depuis 32 ans: Louis Douis, dit Boucher, aura le prix de l'arrondissement d'Evreux.

Une mention honorable est accordée à Antoine Boulay, pour 31 ans de service chez M. Pellerin, déjà nommé.

Dans la classe des servantes de ferme, le prix de département est remporté par Catherine Le Heu, veuve Merai, en service depuis 43 ans chez M. de Montpoignant, propriétaire à Saint-Ouen-de-Pontcheuil. Son zèle, son activité, son intelligence lui suffiraient seuls, si Catherine Le Heu n'avait déjà pour elle le prix de l'arrondissement de Louviers, obtenu en 1845, et la première mention du département en 1850.

Joséphine Legendre est mentionnée honorablement pour 42 ans de service chez M. Germain, cultivateur à Poses, canton du Pont-de-l'Arche. Le

Digitized by Google

certificat avoue avec franchise qu'il serait trop long d'énumérer les bonnes et excellentes qualités de cette servante qui a donné tant de preuves d'attachement non-seulement à M. Germain, mais encore à ses enfants ; nous ne doutons pas de voir, l'année prochaine, Joséphine Legendre se mettre une des premières sur les rangs pour le prix de département.

Le prix de l'arrondissement d'Evreux appartient à Marie-Marguerite Thibouville, depuis 38 ans chez M. Auguste Cucuel, propriétaire à Sainte-Marguerite-de-l'Autel, canton de Breteuil.

Nous donnons la première mention honorable à Marie-Marthe Buisson, au service, depuis 38 ans, chez M. Jean Mauxe, propriétaire à Nogent-le-Sec, canton de Conches.

La deuxième mention est accordée à Marie Thibouville, attachée, depuis 31 ans, au service de Mme veuve Vaurabourg, propriétaire aux Baux-de-Breteuil.

Messieurs, quand on vient de passer en revue quelques-unes de ces existences si longtemps, si péniblement laborieuses, si bien remplies, si honorables, on peut affirmer que le salaire n'est pas le lien qui les attache si longtemps à la même exploitation ; ne craignez pas, Messieurs, que l'on rencontre chez elles ces volontés divergentes, cette inertie qui frapperaient d'impuissance le zèle, l'activité des maîtres.

Un sentiment plus digne, plus noble, guide ces natures sincères et aimantes qui, comme le lierre, s'attachent à d'autres existences, s'identifient avec

Digitized by Google

leurs maîtres, et dont la vie entière s'écoule dans l'abnégation d'elles-mêmes, dans le dévoûment à autrui. Un devoir sacré nous reste à remplir, Messieurs, c'est de rechercher tous ces mérites cachés, en leur prouvant qu'on sait les estimer plus qu'ils ne croient valoir, sans doute, mais non certainement plus qu'ils ne valent, en leur prouvant enfin qu'ils doivent posséder cette passion qui est communément le résultat d'une impulsion morale, ce courage, en un mot, qui mérite ici plus que jamais le nom de vertu.

Digitized by Google

PRIX

DISTRIBUÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 31 AOUT 1851.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Pierre-Jacques *Chevalier*, en service depuis 56 ans chez Mme veuve Jouen, propriétaire à Amfreville-la-Campagne. (Une somme de 100 fr.)

Première mention : Hildevert *Lesueur*, en service depuis 38 ans chez M. Ambroise Milliard, cultivateur au Thuit, canton des Andelys.

Deuxième mention : Fulgence *Miraux*, en service depuis 33 ans chez M. Théodore Doré, cultivateur à Provemont, canton d'Etrépagny.

Troisième mention : Denis *Bourdon*, en service depuis 30 ans chez M. Adrien Rapilly, propriétaire à Vaux-sur-Risle, canton de Rugles.

Il a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, en 1846.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : François *Mongredieu*, en service depuis 35 ans chez M. Philippe Hublin, cultivateur à Verneuil. (Une somme de 60 fr.)

Mention honorable : Louis *Lemaire*, en service

Digitized by Google

depuis 26 ans chez M. Martin Lacroix, propriétaire à Muzy, canton de Nonancourt.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Jacques-François *Martin*, en service depuis 39 ans chez M. Antoine Boutry, propriétaire à Saint-André. (Une somme de 100 fr.)

Première mention : Jacques *Delhomme*, en service depuis 35 ans chez M. Jean-Antoine Lirard, propriétaire à Saint-Nicolas-d'Attez, canton de Breteuil.

Deuxième mention : Jean-Eustache *Denis*, en service depuis 33 ans chez M. Poitevin, cultivateur à Cahaignes, canton d'Ecos.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : André *Buret*, pour 34 ans de service chez M. Bissieu aîné, propriétaire à Verneuil. (Une somme de 60 fr.)

Mention honorable : Noël *Laurent*, pour 25 ans de service chez M. Jean-Louis Lesimple, propriétaire à Grandvilliers, canton de Damville.

HOMMES A TOUTES MAINS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Louis *Piedfer*, dit *Marin*, en service depuis 40 ans chez M. Prosper Pellerin, propriétaire à Glisolles, canton de Conches. (Une somme de 80 fr.)

Mention honorable : Pierre *Aubé*, en service depuis 30 ans chez M. Coutil, cultivateur à Villers, canton d'Andelys.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Louis *Douis*, dit *Boucher*, pour 32 ans de service chez M. Prosper

Digitized by Google

Pellerin, propriétaire à Glisolles, canton de Conches. (Une somme de 40 fr.)

Mention honorable : Antoine *Boulay*, pour 31 ans de service chez M. Pellerin, déjà nommé.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Catherine *Leheu*, veuve *Mérai*, pour 43 ans de loyaux et bons services chez M. de Montpoignant, propriétaire à Saint-Ouen-de-Pontcheuil, canton d'Amfreville-la-Campagne. (Une somme de 80 fr.)

Elle a obtenu le prix de l'arrondissement de Louviers en 1845, et la première mention du département en 1850.

Mention honorable : Joséphine *Legendre*, pour 42 ans de service chez M. Germaine, cultivateur à Poses, canton du Pont-de-l'Arche.

Elle a obtenu le prix de l'arrondissement de Louviers en 1844.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Marie-Marguerite *Thibouville*, en service depuis 38 ans chez M. Auguste Cucuel, propriétaire à Sainte-Marguerite-de-l'Autel, canton de Breteuil. (Une somme de 40 fr.)

Première mention : Marthe *Buisson*, pour 38 ans de service chez M. Jean Mauxe, propriétaire à Nogent-le-Sec, canton de Conches.

Deuxième mention : Marie *Thibouville*, pour 31 ans de service chez Mme veuve Vaurabourg, propriétaire aux Baux-de-Breteuil, canton de Breteuil.

Digitized by Google

Cours public et gratuit de Dessin,

PROFESSÉ PAR M. MASSOT,

Sous les auspices de la Société, à l'amphithéâtre d'Evreux.

ORNEMENTS D'APRÈS LE BAS-RELIEF.

PREMIER PRIX : Aimé *Roussel*, d'Evreux.
DEUXIÈME PRIX : Adolphe *Laymé*, d'Evreux.
Mention honorable : Emile *Leblond*, d'Evreux.

TÊTE D'APRÈS LA BOSSE.

PREMIER PRIX : *Mercier*, instituteur à Jouy.
DEUXIÈME PRIX : Adolphe *Liard*, d'Evreux.

PRIX

Pour la meilleure notice biographique sur les hommes célèbres du département de l'Eure.

M. *Chassant*, bibliothécaire. (Médaille d'or de 300 fr.)

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU A CONCHES, LE 14 SEPTEMBRE 1851.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUYOT, PRÉFET DE L'EURE,

AU CONCOURS AGRICOLE DE CONCHES.

MESSIEURS,

C'est avec un vif empressement que j'ai accepté l'invitation qui m'a été faite d'assister à la solennité agricole qui vous rassemble aujourd'hui. Ce n'est point que j'aie la prétention de venir vous entretenir de l'agriculture, de ses procédés, de ses perfectionnements; je laisse ce soin à des hommes plus compétents, dont vous connaissez et aimez depuis longtemps l'expérience et la parole; mais c'est dans le but de manifester hautement l'intérêt sympathique que le Gouvernement et l'administration professent pour le plus essentiel et le premier des arts, et pour les hommes qui le mettent en pratique.

Cet intérêt, Messieurs, est réel et profond; il se montre en toute circonstance, soit dans les allocations spéciales portées chaque année aux budgets de

Digitized by Google

l'Etat et des départements, soit dans les dispositions prises pour favoriser la production ou l'écoulement des produits agricoles; il s'est manifesté tout récemment encore par des mesures législatives destinées à fournir à l'agriculture les moyens de faire arriver jusqu'au pouvoir l'expression de ses vœux et de ses besoins.

Cette sympathie, nous ne saurions en rappeler trop souvent les témoignages à une époque où, pour le malheur de tous, des esprits pervers s'attachent à faire pénétrer le doute et la défiance jusqu'au cœur de nos campagnes, à une époque où un sentiment aveugle d'ambition et peut-être d'envie, entraîne trop fréquemment les enfants des agriculteurs, des champs où ils pourraient vivre dans le calme et la paix, vers les villes, séjour des désirs trompés et des illusions déçues.

Pour ne vous parler ici que de la plus récente des marques de la sollicitude du Gouvernement en faveur de l'agriculture, laissez-moi vous rappeler de nouveau, Messieurs, cette loi qui vient de donner à l'industrie rurale une représentation officielle et légale, comme en avaient depuis longtemps le commerce et l'industrie proprement dite. A la base de cette organisation nouvelle sont les comices agricoles. La loi convie à les composer les propriétaires, les fermiers, les colons et leurs enfants; elle établit même pour eux un droit à en faire partie. Empressez-vous, Messieurs, de reconnaître ses intentions favorables, faites-vous inscrire au comice de votre canton; bannissez cette idée que vous vous êtes formée de l'inutilité de ces réunions, qui ne seront inutiles, en effet, que si les hommes de pratique en

Digitized by Google

restent éloignés; bannissez cette défiance de vous-mêmes qui vous en tient écartés ; ce ne sont pas de savants et brillants discours qu'on vous demandera dans les comices, mais des observations recueillies avec maturité et exprimées dans le langage clair et simple de l'expérience.

Vous ne faillirez pas, Messieurs, à ce que l'agriculture et le Gouvernement espèrent de vous ; j'en ai pour garants, ici, le concours empressé de tout ce que la contrée offre de cultivateurs distingués, et l'aspect des produits nombreux et remarquables amenés à cette fête agricole. De pareils faits attestent à la fois les excellentes dispositions du pays et les efforts qu'il fait pour soutenir et améliorer la production locale, malgré les chances défavorables qui depuis quelque temps embarrassent son essor. Permettez-moi, Messieurs, de vous en remercier et de vous en féliciter.

Les denrées et les races d'animaux que ce pays fournit à l'alimentation de l'homme et aux besoins de l'industrie, ont depuis longtemps une réputation établie, ne les laissez pas dégénérer, améliorez et multipliez-les, préparez-vous dès à présent pour l'époque prochaine, nous l'espérons, où une voie de fer vous mettra à même de les transporter avec avantage sur les marchés où d'heureux concurrents vous devancent aujourd'hui ; par vos travaux même, par l'ordre et la tranquillité qui environnent toujours le labeur utile et honorable, vous viendrez puissamment en aide aux efforts qui sont faits pour procuer au pays cette communication dès longtemps promise; car vous le savez, ce n'est que dans les temps de calme et de prospérité, qu'alors que règnent la

Digitized by Google

securité dans la présent et la confiance dans l'avenir que les entreprises vastes et de longue haleine sont possibles.

Redoublez donc d'ardeur et de persévérance, Messieurs, puisque vos intérêts, de même que ceux de la richesse et de la prospérité du pays, y sont engagés.

L'administration regardera comme un bonheur d'avoir à s'associer à vos efforts et à rendre compte au Gouvernement de vos progrès en appelant sur eux sa bienveillance et son appui.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

Président de la Société,

AU CONCOURS AGRICOLE DE CONCHES,

LE 14 SEPTEMBRE 1851.

MESSIEURS,

Il y a dix-huit années qu'à pareil jour la Société d'Agriculture inaugurait, dans ce département, les concours de charrues.

J'avais l'insigne honneur de présider à cette première solennité agricole. C'est donc avec une grande satisfaction que je rencontre cet anniversaire et avec lui, les hommes qui m'ont secondé avec empressement et confiance à l'origine de cette institution. Elle est désormais assise sur des bases solides. Elle a pour elle la longue durée, l'utilité et la sanction de tous ceux qui attachent de l'importance à la marche ascendante de l'industrie agricole.

J'en espérais ce qu'elle a produit : l'émulation, les bons exemples, les rapprochements et la concorde entre les cultivateurs qui appartiennent aux diverses parties du département et qui, sur des sols différents, avec des moyens dissemblables veulent arriver à des résultats de même nature.

Digitized by Google

Ces réunions en plein champ ont amené un examen sérieux des modifications que l'on proposait dans les procédés du labourage ; elles ont permis des épreuves authentiques sur les instruments nouvellement inventés pour faciliter le travail manuel, et permis l'appréciation des races particulières d'animaux ; chacun en retournant chez soi a emporté de ce qu'il a vu, des idées nettes, précises et quelquesfois nouvelles sur ce qu'il devait adopter, imiter ou perfectionner, afin de ne pas être dépassé par ses émules.

Nous voyons se multiplier chaque jour les livres, les publications, les annonces, les prospectus sur l'agriculture ; une sorte d'engoûment pour elle semble avoir saisi les gens qui lui étaient jusques-là demeurés étrangers. Quelques livres, en petit nombre, sont des ouvrages sérieux et dignes d'être médités ; mais souvent aussi ces productions hasardées sont des spéculations condamnables. Elles peuvent entraîner les cultivateurs dans des essais ruineux et qui les arrêtent ensuite lorsqu'ils veulent tenter des améliorations réelles. Nos réunions ont l'avantage d'amener, même en dehors de ce qui fait l'objet principal des concours, des discussions paisibles mais animées dans lesquelles on se communique les résultats bons ou mauvais que l'on a obtenus en faisant des expériences ou des innovations sur la foi de ces écrits.

Les luttes entre les charrues de construction différente, entre des attelages de chevaux et de bœufs ont produit leurs effets naturels. Elles ont montré que cet antique instrument, le plus utile à l'homme, se modifiait suivant les sols, et que si ses formes différentes dans les diverses localités avaient pour raison la nature même de la terre qu'il s'agit de retourner,

Digitized by Google

pourtant, chaque espèce de charrue peut être perfectionnée. Comme tous les instruments, celui-ci doit en effet obéir aux lois de la mécanique parce que son utilité positive dépend de l'harmonie de ses parties combinées pour procurer la traction la plus facile. D'ailleurs la substitution de la charrue en fer à la charrue en bois, qui prévaut déjà dans quelques parties du département, n'a-t-elle pas été amenée par des épreuves que nous avons faites publiquement?

La bonté de l'attelage et l'habileté du conducteur contribuent fortement à la perfection du travail et nous venons d'en être témoins tout à l'heure.

Certes, on se laisse aller à une impression vive et subite quand on assiste à une course de chevaux de luxe, mais je puis affirmer qu'il y a bien des cœurs qui battent quand les attelages s'avancent dans le champ du concours, avec une active lenteur, qu'ils forment des sillons réguliers sous l'effort puissant de deux chevaux bien dressés et d'un conducteur habile.

C'est un beau et noble spectacle. Des émotions fortes saisissent non-seulement les concurrents mais aussi les spectateurs.

Ces épreuves servent à perfectionner les labours; ils ont montré, à plusieurs du moins, que de légers changements dans l'attirail pouvaient faciliter son action et la rendre plus efficace.

L'exposition publique et la manœuvre de nouveaux instruments destinés à faciliter la culture de produits accessoires très-importants ont décidé de leur usage dans beaucoup d'exploitations. La Société a favorisé leur adoption en les donnant en prix dans les champs mêmes où ils avaient fonctionné et presque tous sont devenus indispensables.

Digitized by Google

Les concours de bestiaux ajoutent à l'intérêt de ces journées. Les propriétaires des animaux dont les formes sont les plus belles reçoivent des primes, honorifiques sans doute, mais qui encouragent le choix des meilleures races et tendent à faire augmenter le nombre des bestiaux sur chaque exploitation.

Chaque année aussi la Société proclame le nom des cultivateurs dont les travaux ont été conduits d'après les méthodes les plus approuvées. Dans l'examen que font nos commissaires, ils ne sont pas dirigés par des idées théoriques, mais bien par des raisons tirées de leur expérience personnelle et des vues les plus pratiques.

C'est avec un grand plaisir, quand je visite les fermes, que je vois les cultivateurs me montrer, avec un légitime orgueil, les médailles que nous leur avons décernées, qu'ils gardent avec un soin jaloux et qu'ils lègueront à leurs enfants.

Enfin, les honnêtes serviteurs qui, pendant de longues années, ont donné des preuves de leur moralité, de leur fidélité, de leur constance au travail, obtiennent des honneurs qui étonnent leur modestie. Ils ont mené une vie si simple qu'ils regardent comme un hasard providentiel la récompense qui vient la couronner.

Tel est l'ensemble des institutions que la Société d'Agriculture a établies et qui désormais sont à l'abri de toute atteinte. Si des événements venaient à suspendre leur cours, elles seraient bientôt redemandées par l'opinion, parce qu'elles plaisent à tous ceux qui aiment avec sincérité l'agriculture et qui ne font pas de la manifestation de leur intérêt pour elle un mobile pour des vues personnelles.

Digitized by Google

Cette grande industrie a besoin aujourd'hui de consolations et d'encouragements.

Elle subit une rude épreuve ; il semble que les conditions sur lesquelles elle est établie ont reçu de graves modifications de la baisse du prix des denrées qui se prolonge plus qu'on pouvait le prévoir.

Les cultivateurs cherchent des causes diverses à cette stagnation. Plusieurs, en effet, peuvent lui être assignées, mais la principale est dans l'absence du mouvement commercial.

Nous ne pouvons combattre cette langueur dont sont affectées toutes les transactions, puisqu'elle tient à la situation générale du pays qui a des causes si profondes.

Mais nous dirons aux cultivateurs : Ne désespérez pas, n'abandonnez pas les améliorations que vous avez introduites avec tant de soins et de peines ; continuez à marcher dans la voie que vous avez choisie. Malgré la dépréciation des denrées, attachez-vous à développer les produits accessoires, augmentez encore le nombre de vos bestiaux, c'est la principale transformation que nous vous avons demandée et celle aussi que vous avez le plus généralement adoptée. Là est le plus efficace remède à la situation ; c'est un temps à passer, mais l'avenir vous dédommagera des misères de l'époque actuelle ; car vous vous serez munis à l'avance de ce qui peut réparer le mal dont vous souffrez.

Si des circonstances fâcheuses ne laissent plus au travail agricole la rémunération qu'il a le droit d'obtenir, cependant sur quelques points il se présente une circonstance nouvelle. Ainsi, l'Angleterre ne peut se passer de nos produits ; elle enlève nos

Digitized by Google

grains, nos farines, nos légumes, nos fruits; elle vient chercher dans le Perche nos excellents chevaux. Elle a pour ainsi dire épuisé les ressources de son sol et de sa science agricole pour nourrir ses habitants et elle est obligée de vous demander ce qui lui manque. Cette exportation augmentera chaque année. Elle aura l'avantage de nous assurer un marché nouveau pour nos excédants de production.

Je remercie, au nom de la Société et au nom de vous tous, Messieurs, les commissaires qui se sont chargés de diriger ce concours. En assurant l'ordre qui a régné pendant cette journée utile et intéressante, ils lui ont donné tout le charme d'une fête. Et parmi eux, vous ne serez pas étonnés que je nomme le président de la section d'agriculture, M. Hébert. Depuis vingt années les cultivateurs connaissent ses travaux et les services qu'il leur a rendus. Je me plais à le citer aujourd'hui parce que je ne saurais oublier que le 15 septembre 1833 il dirigeait le premier essai de nos concours, et que depuis il a donné des soins assidus et intelligents à tous ceux que la Société a établis.

Je demande à M. le préfet, qui veut bien nous honorer de sa présence et qui vient de nous témoigner l'intérêt qu'il prend à nos travaux, la permission de remercier, en son nom et au nôtre, l'administration de la ville de Conches de l'accueil sympathique qu'elle a fait à la Société. Cette journée nous prouve que ses habitants apprécient nos efforts pour hâter et soutenir les progrès de l'agriculture.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENUE A CONCHES, LE 14 SEPTEMBRE 1851,

APRÈS LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL.

Labourage.

PREMIER PRIX : M. Edouard *Bisson*, de Quincarnon; sa charrue conduite par son fils.

DEUXIÈME PRIX : M. *Brunel*, des Ifs-de-Louversey; sa charrue conduite par Jules Brault.

Première mention honorable : M. *Goupil*, de Mantelon; sa charrue conduite par Jourdan.

Deuxième mention honorable : M. *Boucher*, d'Ecardenville; sa charrue conduite par Antoine Duval.

Primes pour l'amélioration des Bestiaux.

TAUREAUX.

PREMIÈRE PRIME (150 fr.) : M. *Hermieu*, de Tournedos.

DEUXIÈME PRIME (100 fr.) : M. *Franchet*, de Beaubray.

Première mention honorable : M. *Beaune*, de Notre-Dame-du-Hamel.

Deuxième mention honorable : M. *de Clermont-Tonnerre*, de Glisolles.

VACHES.

PREMIÈRE PRIME (60 fr.) : M. *Letourneur*, cultivateur au Fresne.

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIME (40 fr.) : M. *Tillard*, de la Commanderie.

GÉNISSES.

PRIME UNIQUE (60 fr.) : M. *Depinay-Préhamon*, de Lyre.

Mention honorable : M. *Palfroy*, de Boncourt.

BÉLIERS.

PREMIÈRE PRIME (90 fr.) : M. *Hellard*, de Roman.

DEUXIÈME PRIME (60 fr.) : M. *Herbert*, du Mesnil-Hardray.

BREBIS.

PREMIÈRE PRIME (80 fr.) : M. *Hardouin*, de Condé-sur-Iton.

DEUXIÈME PRIME (60 fr.) : M. *Pellerin* fils, de Glisolles.

CHEVAUX ET JUMENTS.

PREMIÈRE PRIME (120 fr.) : M. *Cauchois*, de Saint-Pierre-du-Mesnil.

DEUXIÈME PRIME (80 fr.) : M. Pierre *Hervieu*, de Portes.

PORCS. — VERRATS.

PREMIÈRE PRIME (40 fr.) : M. *Herbert*, du Mesnil-Hardray.

DEUXIÈME PRIME (30 fr.) : M. *Tillard*, de la Commanderie.

TRUIES.

PREMIÈRE PRIME (40 fr.) : M. *Pinat*, de Gauville.

DEUXIÈME PRIME (30 fr.) : M. *Durécu*, du Thuit-Simer.

Digitized by Google

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A ÉTRÉPAGNY, LE 28 SEPTEMBRE 1851.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE VATIMESNIL,

Membre de la Société et Président du Comice d'Etrépagny.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Au commencement de ce siècle, l'état de l'agriculture, dans notre département, était bien inférieur à son état actuel. Quand je recueille mes souvenirs et que je me reporte par la pensée à cette époque, il me semble voir encore de vastes plaines en jachères, de rares prairies artificielles, des avoines chétives et clair semées, de faibles troupeaux, des landes que personne ne songeait à défricher, des granges qui souvent restaient à moitié vides. C'était vers ce temps que le voyageur anglais, Arthur Young, parlait avec un dédain profond des récoltes du Vexin et des chardons qui hérissaient nos plaines; et, en effaçant de ce tableau l'exagération qui tient à l'esprit de dénigrement britannique, il y reste encore un fond de vérité.

Digitized by Google

Aujourd'hui tout est changé : on produit davantage ; on varie les cultures ; on nourrit plus de bétail. Quoiqu'on ait construit de nouveaux bâtiments d'exploitation, des meules de grain et de fourrages s'élèvent de tous côtés. Les bonnes terres cultivées en céréales, qui jadis rapportaient moins que les bonnes prairies naturelles, sont maintenant d'un produit égal, sinon supérieur.

Heureux les agriculteurs de cette belle contrée, si le bas prix des denrées ne les privait de la juste rémunération de leurs efforts habiles et persévérants ! Mais ce déplorable malaise, dont les causes momentanées n'échappent à personne, ne saurait nous empêcher de reconnaître les progrès de l'art agricole.

Si je suis bien informé, ce mouvement ascendant n'a pas été moins remarquable dans plusieurs autres contrées de la France. Ce qui le prouve, c'est que, depuis cinquante ans, notre population s'est accrue d'un quart, et que, cependant, terme moyen, nos exportations de grains excèdent nos importations. Ce n'est pas tout : la culture de la betterave à sucre s'est introduite en France, celle des plantes oléagineuses a pris de grands développements ; celle de la vigne s'est étendue, malgré les plaintes des départements vinicoles. L'accroissement général des produits du sol est donc incontestable.

Nous avons beaucoup marché. Est-ce à dire qu'il faille maintenant faire halte ? Non assurément. Prenons, au contraire, pour modèle le voyageur courageux qui ne se retourne et n'envisage le chemin déjà parcouru, que pour s'exciter à redoubler d'efforts et à se diriger avec plus d'énergie vers son but. Que chacun de nous recherche donc les moyens, tant

Digitized by Google

matériels que moraux, de réaliser de nouveaux progrès, et qu'il apporte au public le tribut de ses observations. Permettez-moi de vous soumettre brièvement les miennes.

L'ancien président de ce comice, l'honorable M. Foubert, faisait mieux qu'il ne m'est possible de faire : au lieu de paroles, il donnait des exemples qui ont tourné au profit de l'agriculture de cette contrée. Vous ne l'avez pas oublié, et vous vous joindrez tous à moi pour honorer sa mémoire. J'ose espérer que, s'il vivait encore, il approuverait les réflexions que je vais vous présenter.

L'un des principaux éléments de la prospérité de l'agriculture, c'est le perfectionnement des voies de communication. Les bons chemins ont une double utilité : ils diminuent les frais de production, et ils assurent des débouchés. En ce genre, on a fait beaucoup. Pour parler de ce qui nous intéresse directement et de ce qui est sous nos yeux, notre département possède maintenant un magnifique réseau de routes, tant nationales que départementales. Celles-ci, j'en conviens, nous ont coûté cher ; mais l'avantage qu'elles nous procurent est bien supérieur à la dépense. On continue les chemins de grande communication, qui, de toutes parts, s'embranchent et se coordonnent avec les routes ; en sorte que, dans quelques années, il n'y aura pas une seule commune, d'où les personnes et les denrées ne puissent être transportées facilement dans les villes, les bourgs et les marchés environnants. Le conseil général, dans lequel j'ai l'honneur de représenter le canton d'Etrépagny, a toujours considéré comme sa principale affaire la confection de ces routes et de

Digitized by Google

ces chemins; et je crois qu'en ce point, il a bien compris la mission qu'il tient de votre confiance. Mais il ne suffit pas d'avoir de grandes lignes vicinales, il faut encore améliorer les chemins communaux. A mesure que ce besoin sera mieux compris, les efforts et les sacrifices se multiplieront; car chacun se dira que, de toutes les dépenses, celle-là est une des plus productives. Toutefois les travaux que je viens d'indiquer, n'atteindraient qu'imparfaitement leur but, s'ils manquaient d'ensemble, c'est-à-dire si ceux qu'on fait dans une commune ne se raccordaient pas avec ceux qui s'exécutent dans les communes voisines. Sous ce rapport, nous pouvons espérer d'utiles résultats de la prochaine loi sur les conseils cantonaux; mais, en attendant, la sagesse et la bonne entente des administrations municipales peuvent suppléer à l'insuffisance de la législation.

Un autre point d'une importance vitale pour l'agriculture, c'est le maintien des lois protectrices des produits de notre sol. Tenons-nous en garde contre la séduction des théories du libre échange. Leur adoption, non-seulement compromettrait l'intérêt de la propriété et du travail national, mais encore nous mettrait à la merci des étrangers. Un peuple qui ne récolte sur son territoire qu'une partie des denrées de première nécessité, est dans la dépendance de ses voisins et peut se trouver exposé à subir de leur part les lois les plus dures. Le sophisme des libres échangistes consiste à présenter les lois protectrices comme constituant un monopole et détruisant toute concurrence; mais la réponse est simple: Le système protecteur n'exclut pas la concurrence; car elle s'exerce entre tous les producteurs

Digitized by Google

nationaux ; elle est donc efficace, et en même temps elle est juste, puisque ces producteurs se trouvent placés dans des conditions semblables ; elle détermine le prix réel des denrées, sans détruire l'industrie. En admettant, au contraire, sur le marché, les produits étrangers, on ruine l'industrie de son pays ; car il y a toujours pour chaque denrée ou chaque marchandise, une autre contrée où le prix de revient en est moindre, à raison des différences de sol, de climat, de salaire, de fermage des terres, d'intérêt des capitaux, ou de tout autre élément constitutif de ce prix ; et c'est précisément cette contrée, plus favorisée par les circonstances, qui fait alors au peuple, assez imprudent pour abaisser toute barrière, une concurrence irrésistible et désastreuse parce qu'elle est inégale.

Sans doute, c'est au pouvoir législatif qu'il appartient de résoudre les questions de cette nature ; mais ce pouvoir n'agit pas au hasard, il écoute attentivement la voix de tous les intérêts, et il pèse leurs raisons dans une balance équitable.

Félicitons-nous donc de ce que désormais l'agriculture doit avoir des organes officiels qui exprimeront ses besoins et ses vœux et qui soutiendront sa cause dans les limites de la justice et du bien-être général du pays. Vous voyez que je fais allusion aux chambres et au conseil créés par la loi du 20 mars 1851. Dans les discours d'apparat et de tribune, nos campagnes ont toujours été comblées de témoignages de sympathie ; mais pourquoi les faits et les actes ont-ils trop souvent offert un contraste affligeant avec ces manifestations, dont rien cependant ne nous porte à révoquer en doute la sincérité ? C'est

Digitized by Google

que les intérêts agricoles n'étaient pas défendus. Ils le seront à l'avenir. Depuis longtemps, le commerce a ses chambres ; l'agriculture va avoir les siennes. Le premier de tous les arts, celui que Sully a si bien caractérisé, lorsqu'il disait avec une naïveté éloquente : *labourage et pâturage sont les mamelles de l'Etat...*, ne sera plus condamné à une sorte de mutisme légal, en présence du langage officiel des autres professions : Il aura ses représentants, par lesquels il exposera ses vues, présentera ses griefs et réclamera sa part dans les encouragements destinés à favoriser les progrès en tout genre.

C'est assez vous dire, Messieurs, quel soin l'agriculture devra apporter dans le choix de ses mandataires, et combien il serait fatal pour elle de donner entrée dans les chambres et le conseil, à des hommes chez lesquels l'esprit de système l'emporterait sur les vrais intérêts de notre sol et de notre travail.

Maintenant, quels sont les autres éléments des progrès de l'agriculture ? Ce sont notamment, de la part des propriétaires, les améliorations foncières, et de la part des cultivateurs, le perfectionnement des méthodes.

Un grand nombre de propriétaires semblent indifférents aux améliorations. S'ils ont quelques capitaux à placer, ils aiment mieux faire de nouvelles acquisitions, soit d'immeubles, soit de rentes, que d'augmenter la valeur des objets qu'ils possèdent. C'est une grave erreur : Il n'y a pas de meilleur placement que celui qu'on fait sur soi-même. Si vous avez un marais, vous pouvez, par des travaux judicieusement dirigés, le convertir en une prairie féconde. Si vous avez un coteau abrupte et stérile, où la cul-

Digitized by Google

ture des céréales soit impraticable, plantez-le en bois, et considérez-le comme une caisse d'épargnes qui un jour accroîtra le patrimoine de vos enfants. Souvent un propriétaire refuse à son fermier la construction d'un bâtiment qui permettrait à celui-ci d'augmenter le nombre de ses bestiaux : Mauvais calcul ! économie mal entendue ! Si le bâtiment n'est pas construit, la terre recevra moins d'engrais et ne donnera pas autant de produits. Si, comme on le voit quelquefois, le fermier effectue la construction à ses dépens, c'est une charge qu'il apprécie nécessairement : Dans le cas où il n'aurait pas eu à la supporter, il aurait pu élever le prix de la location : il y aurait eu avantage réciproque : le propriétaire aurait augmenté son revenu, et le fermier aurait mieux aimé payer des annuités que de débourser un capital.

Pourquoi un certain nombre de propriétaires commettent-ils ces fautes dans l'administration de leurs fonctions ?

Le plus souvent, c'est défaut absolu de connaissances agricoles qui les y fait tomber. Sous ce rapport, l'institution des comices présente un avantage incontestable. Si les propriétaires y entrent, ils acquerront les notions qui leur manquent ; et ils se convaincront, par leur contact avec les cultivateurs, que l'intérêt du fermier et celui du propriétaire, sont loin d'être opposés, comme quelques personnes se le figurent, et qu'au contraire le bien-être de l'un est intimement lié à celui de l'autre.

Si cette vérité, incontestable et saisissante, était plus généralement sentie, les baux à longues années seraient plus fréquents qu'ils ne le sont aujourd'hui. On pourrait, par une heureuse combinaison, réduire

Digitized by Google

le prix des premières années et reporter la différence sur les dernières. Le fermier, ayant moins à payer d'abord, pourrait plus facilement se livrer à des améliorations; et ce serait au moment où il en recueillerait le fruit, qu'il satisferait à des annuités plus considérables. En résultat final, ce serait une légère avance que le propriétaire aurait faite au fermier, avec sûreté complète; les deux parties en recueilleraient le bénéfice, et les progrès de l'agriculture en seraient la conséquence.

L'inverse de ce mode de location, c'est d'exiger du fermier au début de son exploitation, ce qu'on appelle communément un *pot de vin*. Je ne connais pas d'acte d'administration plus aveugle que celui là. Vous louez votre immeuble à un homme qui a besoin de son capital pour le féconder, et vous commencez par lui enlever une partie de ce capital. C'est comme si on ôtait au soldat ses armes, au navigateur ses voiles, au fabricant ses machines.

Les propriétaires éviteraient ces erreurs, aussi fatales pour eux que pour leurs fermiers, s'ils avaient, en fait d'agriculture, des idées plus étendues et plus saines.

Une découverte qui paraît d'une haute importance, a été faite en Angleterre : c'est celle du *drainage*, procédé d'assainissement applicable aux terrains dont le sous-sol est humide ou peu perméable. Cette découverte a besoin d'être attentivement étudiée, en elle-même, et surtout dans son application à notre territoire et à notre climat. Quelles sont les terres auxquelles elle convient ? Quelle dépense exige-t-elle ? Quelle est la proportion entre cette dépense et l'accroissement de revenu résultant de son emploi ?

Digitized by Google

Ces points une fois vérifiés par l'expérience et le calcul, si le résultat, comme il y a lieu de le croire, est favorable au drainage, les propriétaires d'immeubles ruraux situés dans les localités où l'utilité en serait reconnue, ne seraient-ils pas insensés, s'ils ne recouraient pas à ce moyen d'amélioration? La question du drainage est donc une de celles que tout le monde doit étudier, les hommes publics, comme les hommes privés, le gouvernement, l'Académie des sciences, les Sociétés d'Agriculture, les professeurs de cet art, les comices, les chambres d'agriculture, le conseil central, enfin quiconque possède ou cultive des immeubles ruraux. L'esprit humain, *si divers et si ondoyant*, comme le dit Montaigne, a deux travers opposés en fait d'appréciation de découvertes: l'engoûment et la défiance. Espérons que, dans cette circonstance, on saura les éviter également.

Aux raisons qui viennent d'être indiquées et qui empêchent les propriétaires de se livrer à des améliorations, il faut, à l'égard de plusieurs d'entre eux, en ajouter une autre, celle là forme un obstacle plus difficile à vaincre: c'est le manque de capitaux et de crédit.

En France, les emprunts hypothécaires sont ruineux par ces deux causes:

La première, que, la législation n'offrant au prêteur ni assez de sûreté, ni assez de facilité de recouvrement, il en résulte une élévation considérable du taux de l'intérêt;

La seconde, que l'obligation de rembourser à jour fixe la totalité de la somme prêtée, est désastreuse pour l'emprunteur, puisque, s'il ne parvient pas à se

Digitized by Google

procurer des ressources pour effectuer le payement, son expropriation est inévitable.

On peut remédier au premier inconvénient par la réforme des lois actuelles sur les hypothèques ; et au second, par la création d'établissements de crédit foncier, analogues à ceux qui existent depuis longtemps en Allemagne et en Pologne.

Vous savez que l'Assemblée nationale s'est occupée avec sollicitude de ces objets, que deux délibérations ont eu lieu sur le projet de loi relatif aux hypothèques, et une sur celle qui concerne le crédit foncier. Probablement aussi vous avez remarqué que la troisième délibération, sur le premier de ces projets, était commencée, et que le vote définitif aurait eu lieu avant la prorogation, si plusieurs représentants n'étaient pas venus demander l'ajournement, en déclarant qu'ils n'avaient pas eu le temps de se préparer. Cet ajournement leur a été accordé, et j'avoue que ce n'a pas été sans une certaine surprise que j'ai vu les noms de quelques-uns de ceux qui l'avaient réclamé, figurer parmi les signataires d'une pièce, contenant contre la majorité de l'Assemblée, entre autres reproches, celui d'avoir négligé l'intérêt de la propriété, en laissant inachevées les deux lois dont je viens de parler. La politique, je le sais, Messieurs, ne doit pas intervenir dans nos paisibles réunions agricoles ; il faut en bannir ce qui se rattache aux luttes passionnées des partis ; il y a dans ces jours de fête rurale une trêve heureuse que j'aime, pour ma part, à considérer comme le gage et les prémices d'une paix définitive entre tous les citoyens ; mais partout il est permis d'invoquer la justice et la bonne foi qui devraient être également à l'usage des diver-

Digitized by Google

ses opinions. Vous pardonnerez donc à un homme qui n'a pas été étranger aux travaux dont il s'agit, de formuler devant vous cette apologie, et de vous affirmer que rien n'a été négligé dans le passé, comme rien ne le sera dans l'avenir, pour doter la propriété et l'agriculture de deux lois auxquelles elles aspirent à juste titre.

J'arrive maintenant au perfectionnement des méthodes de cultures.

L'un des moyens les plus efficaces de les accélérer, ce sont précisément les réunions des cultivateurs, soit dans les comices, soit dans les Sociétés d'agriculture, soit dans des solennités de la nature de celle qui nous rassemble aujourd'hui.

La vie agricole a des avantages et des charmes généralement appréciés, lors même qu'on les dégage complètement du prestige poétique; mais elle a aussi les inconvénients dont le principal est l'état d'isolement dans lequel se trouve le cultivateur. Pour arriver à des perfectionnements, les hommes ont besoin de se communiquer leurs idées. On peut dire que le contact des esprits, comme le frottement des corps, produit la chaleur et la lumière.

Vous avez dans votre intelligence le germe d'une invention ou d'un procédé utile; mais ce germe demeurera stérile si vous ne trouvez pas un autre homme, auquel vous puissiez en faire part et dont les observations complètent votre pensée ou lèvent la difficulté qui vous arrêtait. Dans tous les arts, soit libéraux, soit mécaniques, l'esprit le plus fécond a besoin de secours! Pierre Corneille, dit-on, demandait des rimes à son frère, et Santeuil n'aurait pas fait sa belle hymne, si un ami n'eût prononcé devant

Digitized by Google

lui un mot qui lui en fournit l'idée principale. Les industriels vivent dans de grands centres de population, où ils rencontrent à chaque pas et à chaque instant, ce commerce des intelligences qui amène les progrès ; mais le cultivateur, dans sa ferme, où il jouit d'ailleurs d'une existence si honorable, n'a personne à qui il puisse communiquer ses pensées, ses espérances, ses doutes, ses objections. De là, Messieurs, l'utilité de réunions périodiques dans lesquelles les agriculteurs et les propriétaires viennent s'éclairer mutuellement, s'encourager, quelquefois aussi (ce qui n'est pas moins important) se désabuser, compléter leurs idées et en même temps s'entendre sur les intérêts communs qui forment, comme je l'ai déjà dit, un lien, trop souvent méconnu, entre le bailleur et le fermier.

Quoique nous ayons beaucoup fait, il nous reste encore à faire. Nous cultivons mieux que nos devanciers, mieux surtout que les habitants d'un grand nombre des départements de la France ; mais il y a des contrées où l'on est encore plus avancé que nous. Efforçons-nous de devenir les premiers. Je crois surtout qu'il y a deux points sur lesquels nous sommes en retard : l'un est la préparation des engrais et l'autre le perfectionnement des races d'animaux.

D'une part, il me paraît certain que nous laissons perdre une partie considérable des substances fécondantes des engrais.

De l'autre, l'Angleterre l'emporte sur nous dans l'art de modifier, par le croisement et par le régime, les races de bestiaux.

Le type de l'animal sauvage est à peu près invariable.

Digitized by Google

Mais celui de l'animal domestique est susceptible de changements presque illimités. Plus l'action de l'homme sur l'animal est directe, immédiate et constante, plus ces changements sont profonds. Le chien fournit à cet égard un exemple frappant. Entre les nombreuses variétés de chiens, les différences d'instinct ne sont pas moins marquées que les différences de taille et d'aspect. L'espèce canine se plie et s'adapte à tous les besoins de l'homme : la garde des troupeaux, la sûreté des habitations, la chasse à tir et à courre, la conduite du pauvre aveugle, le salut des malheureux prêts à perdre la vie dans les flots ou dans la profondeur des neiges. Pourquoi le chien est-il, si l'on peut parler ainsi, le plus malléable de tous les animaux domestiques ? Parce que c'est celui qui subit le plus fortement l'influence de l'homme, dont il est le compagnon assidu.

En agissant avec une persévérance intelligente sur les autres espèces d'animaux, on parvient aussi à les modifier, non sans doute aussi complètement, mais d'une manière remarquable. C'est ainsi que les Anglais ont obtenu la race bovine de Durham et sont arrivés à tant d'autres résultats analogues qu'il serait trop long d'énumérer. La Providence a mis les animaux domestiques au service de l'homme ; elle lui a donné une étonnante puissance, non-seulement sur les individus, mais encore sur les espèces. A force de soins et d'efforts, il opère par degrés successifs des mutations dans leurs formes et leurs habitudes, comme, par la culture, il en opère dans les végétaux. C'est là une étude, non-seulement utile par ses résultats pratiques, mais encore noble et satisfaisante pour une âme religieuse qui y découvre un

Digitized by Google

rayon de la grandeur, de la sagesse et de la bonté de Dieu.

Il est, Messieurs, un dernier ordre d'idées que je ne fais qu'indiquer. Aux conditions de la prospérité de l'agriculture que je viens de parcourir, il faut en ajouter une plus importante encore que toutes les autres. L'habileté du cultivateur serait vaine, si elle n'était secondée par le zèle, la probité et la fidélité des estimables compagnons de ses travaux.

Aussi, dès les premiers âges du monde, les bons serviteurs de l'agriculture ont été honorés ; et le souvenir de quelques-uns d'entre eux, perpétué par des ouvrages immortels, a offert aux siècles suivants des images touchantes, comme celles d'Eliézer, dans la Bible, et du pâtre d'Ulysse dans la poésie homérique. Heureusement, sur ce point, rien n'est changé. Aujourd'hui, nous éprouvons les mêmes émotions à la pensée des utiles et loyaux services de ces braves gens qui ont vieilli chez le cultivateur, qui lui ont toujours prêté une honnête et cordiale assistance, qui ont vu élever ses enfants, et qui sont plutôt les membres de sa famille que des salariés ; car le salaire répond au travail, mais il n'y a que le cœur qui puisse répondre au cœur. Je me serais étendu sur cette matière la plus digne de toutes vos sympathies, si une voix justement honorée ne devait bientôt se faire entendre pour payer un légitime tribut à ces mérites aussi estimables que modestes, et entrer dans des développements que nous écouterons avec le double intérêt qui s'attache au sujet et à l'orateur.

Je termine par un seul mot : la moralité de cette fête agricole, c'est la nécessité de la concorde entre les diverses classes de citoyens.

Digitized by Google

Propriétaires, agriculteurs, patrons, serviteurs et ouvriers, vous demeurerez étroitement unis; car, ainsi que je n'ai cessé de le répéter, vous avez tous un même devoir et un même intérêt, celui de la prospérité de nos campagnes, fondée sur l'intelligence et le travail et par conséquent aussi sur l'ordre, la sécurité et l'empire des lois, sans lesquels toute industrie languit et tout travail est suspendu.

Chers et honorables concitoyens, vous qui appartenez à une contrée renommée de tout temps pour l'honnêteté et l'esprit judicieux de ses habitants, vous comprendrez cet intérêt et vous ne faillirez jamais à ce devoir.

L'agriculture a éprouvé et éprouve encore des souffrances nées de commotions et d'incertitudes qui ébranlent le crédit et la confiance. Elles ne peuvent cesser complètement que par l'union de tous dans un même esprit de justice, de morale, de paix, de stabilité et de respect pour tous les droits!

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT, A ÉTRÉPAGNY, LE 28 SEPTEMBRE 1851,

Par M. A. PASSY,

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES RURAUX.

MESSIEURS,

J'ai accepté avec empressement la mission de vous faire connaître les longs services provenant des affections fidèles des domestiques ruraux à l'égard de leurs maîtres.

Les récompenses que nous allons leur décerner, vous le savez, ne sont pas une rénumération ; elles ont pour objet d'appeler une publicité, nécessaire au bien général, sur la conduite de ces braves gens, afin de lui donner des imitateurs et d'encourager ceux qui ont déjà fait des pas dans la voie que ces devanciers ont parcourue avec honneur.

Proclamer des actions méritoires pratiquées dans une condition modeste, c'est enseigner à tous qu'il n'est pas de destinée si humble où l'on ne puisse accomplir des devoirs que la persévérance élève au rang des vertus. Et ces actes que vont trouver nos hommages, ne sont pas au-dessus de la portée naturelle des cœurs honnêtes ; ils n'admettent, au con-

Digitized by Google

traire, que les circonstances de la vie la plus cachée, la plus simple, la plus dénuée d'événements.

Si nous en avons entrepris la recherche, c'est que, de toutes les leçons, la plus efficace est celle de l'exemple, et que le moyen le plus sûr de multiplier les bonnes actions, c'est de les faire sortir de l'oubli.

Dans ce temps où l'on cherche à détourner de leurs engagements de fidélité et d'obéissance les hommes qui les ont acceptés, il est plus utile que jamais de faire voir que ceux qu'on appelle les maîtres, méritent ce nom, parce qu'ils ont enseigné par leur conduite la religion du devoir à des serviteurs qui les en ont récompensés par un attachement inviolable.

Le devoir est la loi que Dieu a écrite dans notre âme en caractères de feu qui nous échauffent, quand nous marchons vers le bien, et qui nous brûlent et nous corrodent, quand nous penchons vers le mal.

Dieu a voulu que l'homme ait en lui un juge qui ne le quitte que pour être remplacé à la fin par lui-même.

C'est la conscience. Sa manifestation extérieure, c'est le devoir; c'est-à-dire l'amour de ce qui est honnête, de ce qui est conforme à la religion, à la justice et à la charité.

Dans toutes les conditions, comme dans tous les hasards de la vie, on peut s'élever à la vertu en obéissant à l'impulsion de la conscience, aussi forte, aussi constante, aussi vive, parlant aussi haut chez les hommes les moins éclairés que chez les esprits les plus grands.

Digitized by Google

C'est là l'égalité que Dieu a établie. Le moyen de bien agir, il nous l'a donc attribué; mais, en même temps, il nous laisse la liberté de choisir notre route, et dans le choix que nous faisons est le mérite de l'homme devant lui comme devant ses semblables.

On peut rester honnête homme en n'agissant que dans son propre intérêt, si l'on respecte la justice. Mais on ne devient un homme vertueux que par le sacrifice que l'on fait de soi-même aux autres.

Nous avons donc le droit d'appeler vertueuse la conduite de ceux qui dans la destinée la plus modeste se sont oubliés pour remplir avec constance leur devoir pendant de longues années; ce sont ceux-là que nous honorons aujourd'hui.

Et, permettez-moi de citer un exemple pris en dehors du cercle dans lequel nous nous sommes renfermés.

Messieurs, je suivais récemment le convoi du vieux domestique d'un de mes amis. En accompagnant à sa dernière demeure cet homme vénérable, je me suis rappelé que son éloge avait été fait publiquement dans une réunion semblable à celle-ci. Je me suis dit alors que ces paroles méritées devenaient son oraison funèbre, et que l'honnête simplicité d'une vie pleine d'humbles vertus méritait un souvenir.

Je me suis promis de redire ces paroles dans l'occasion qui allait s'offrir bientôt, et j'ai admis que son nom ne vous semblerait pas déplacé au milieu de ceux sur lesquels nous allons appeler bientôt des applaudissements sympathiques.

Digitized by Google

Voici ce que disait le rapporteur, M. Sauval, sur les récompenses accordées aux domestiques en 1835 :

« S'il était permis de citer un nom pris en dehors » de votre concours, je vous signalerais le bon » André, d'abord au service de M. Vemeuil, beau- » père de M. Rossey, puis au service de celui-ci, est » enfin transmis comme un legs à son fils, votre col- » lègue.

» Ce serviteur, si naturellement bon, si fidèle, » si dévoué, nous paraîtrait plus digne encore de » vos éloges, si vous le connaissiez plus. »

Oui, pendant plus de cinquante années, André n'a pas démenti une seule fois l'estime profonde que lui accordaient tous ceux qui l'ont connu, et le respect que la troisième et la quatrième génération de ses maîtres lui témoignaient dans sa vieillesse. Il s'est éteint au milieu de leurs larmes à 83 ans.

Je me plais à penser que là où règne l'égalité réelle, il reçoit de la main de Dieu la récompense promise à ceux qui sont demeurés fidèles au devoir dans toutes les conditions de la vie.

Un exemple analogue reste à citer, et je le ferai tout à l'heure.

J'ai éprouvé une douce émotion en examinant les titres que ces braves gens produisaient pour obtenir la distinction qui leur était annoncée, et je ne me sers pas d'une expression exacte, je dois dire les titres que leurs maîtres produisaient avec empressement pour eux, et pour ainsi dire à leur insu. Cette émotion avait pour cause la certitude que nous allions honorer des actions qui n'avaient pas été faites en vue de la récompense, mais que la récompense venait au contraire chercher, trouver et surprendre.

Digitized by Google

Pendant cet examen solennel et qui n'a pas été sans perplexités sur les choix à décider, j'ai reçu de mes collègues l'ordre de vous faire connaître un fait pris en dehors de nos attributions. C'est celui que j'annonçais tout à l'heure.

Parmi les certificats qui nous sont parvenus, il en est un émané de l'honorable famille Lecoulteux de Canteleu, de Farceaux.

Il nous signale les longs et honnêtes services des époux Huel, attachés à leur maison pendant 35 années.

Mais le certificat ne constatant pas que ces services avaient été voués à l'agriculture, nous n'avons pu l'admettre.

Restait la preuve de leur probité, de leur bonne conduite, de l'attachement de leurs maîtres pour ces deux vieux serviteurs, nous avons dû la proclamer, parce que la proclamer, c'est la récompenser, et qu'un bon exemple est toujours utile à publier.

Les ressources que nous possédions pour les récompenses étaient moindres que ce que nous aurions désiré faire; mais l'honorable président du comice, M. de Vatimesnil, a voulu que le nombre des prix fut doublé; la Société invitait les lauréats à honorer le banquet de leur présence, M. de Vatimesnil s'est chargé de leur admission. Que sa générosité reçoive ici nos remercîments sympathiques, et ceux de tous les amis de l'agriculture. Le temps de repos que lui laissent ses laborieuses fonctions législatives, se trouvera cette année rempli par des soins pour l'art agricole, dont nous conserverons précieusement le souvenir.

Voici maintenant le résultat des décisions prises

Digitized by Google

par la section centrale des Andelys, sur les prix décernés aux domestiques ruraux.

La classe des maîtres charretiers nous a fait parvenir le plus grand nombre d'attestations ; c'est parmi 15 concurrents que nous avons eu à choisir, et comme vous allez le voir, des services égaux ont nécessité de doubler le nombre des prix et des mentions honorables. Nous avons été heureux de faire cette dérogation au programme.

Le maître charretier remplit des fonctions importantes dans une exploitation ; il fait ce que le maître ne peut pas faire de ses mains. La culture des terres lui est confiée. Il acquerre par la pratique la connaissance du sol qu'il a retourné tous les ans, et son expérience est un précieux élément de succès.

Parmi les 15 charretiers qui ont concouru, le plus ancien venait avec 39 années de service ; c'est Alexis Pelletier, employé chez M. Arnoult ; c'est un brave homme, fort estimé et affectionné par ses maîtres. Tout ce que nous avons appris sur lui devait lui faire obtenir le premier prix ; mais nous avons été informés par M. Arnoult père, lui-même, qu'une interruption accidentelle de service avait eu lieu, dès-lors, il nous a été impossible de lui décerner la récompense à laquelle tout semblait devoir l'appeler. Cela est rigoureux, sans doute, mais cela est juste.

Dès-lors, le premier prix revient de droit à Hildevert Lesueur, à qui l'on a constaté 38 ans de bons et loyaux services chez M. Ambroise Milliard, cultivateur au Thuit. Il a servi le père et le fils et n'a jamais quitté l'exploitation à laquelle il est attaché depuis

Digitized by Google

l'âge de huit ans. Sa fidélité, son intelligence, son amour pour le travail lui méritent vos applaudissements.

Aimé Moutier est attaché à la culture de Mme Mélissent à Corny, et Fulgence Miraux à celle de M. Théodore Doré à Provemont. Tous deux ont 33 années de service.

Le mérite de ces deux concurrents a été longtemps discuté; puis nous sommes tombés d'accord qu'il fallait leur attribuer à tous deux un second prix *ex æquo*.

Nous avons décidé de la même manière la question qui s'élevait entre Jean Duhamel, maître charretier chez M. Toutain à Mezières, et Laurent Lecercle, charretier chez M. Saintard à Ecos. Tous deux comptent 31 ans de service. Duhamel a passé 8 années au service militaire et nous comptons toujours le temps écoulé sous les drapeaux; son droit n'en était que plus certain.

Il y a une famille de bergers dans le Vexin, dont le nom patronymique est *Jean*. Le père était berger; huit frères ont suivi la profession de leur père. Cela est rare et honorable. Sept sont encore vivants.

Ils sont tous d'excellents sujets et leurs maîtres prisent bien haut leurs services.

Les qualités du berger sont la fidélité, la vigilance et la science. Il faut qu'il soit fidèle, car on lui confie une valeur considérable. Il faut qu'il soit vigilant, car il doit rester debout pour que son troupeau mange bien, qu'il le rassemble souvent; il faut qu'il le compte. Une certaine science lui est nécessaire, car il doit soigner ses moutons quand ils deviennent

Digitized by Google

malades. Les frères Jean ont toutes ces qualités. Mais je n'ai pas entendu dire qu'ils fussent sorciers ni qu'ils exerçassent clandestinement l'art de guérir les hommes. Ce serait d'ailleurs loin d'être une recommandation pour nous, car c'est abuser de la crédulité publique.

Ils font mieux, ils pratiquent l'art de guérir leurs moutons, et ils y réussissent très-bien.

Quand la maladie se jette sur un troupeau, les frères sont convoqués, il y a consultation ; ils aident de leurs conseils et de leurs soins celui dont les moutons sont attaqués et ils sauvent par l'union de leurs efforts la fortune du cultivateur.

Nous les récompensons tous en attribuant le premier prix, mais *ex æquo*, avec un autre berger, dont je vais parler tout à l'heure, à Eustasse-Denis Jean, berger chez M. Portevin, à Cahaignes, depuis 33 ans.

Le premier prix était mérité aussi par Hippolyte Amaury, premier berger de M. Canivet, à Harquency, pendant le même nombre d'années. Son troupeau, de 400 têtes en 1846, fut atteint du piétin. Il l'a traité et sauvé. Ses qualités pour la conduite d'une bergerie sont éminentes, et nous ne pouvions faire mieux que de le mettre sur le même rang que son concurrent.

Chrysostôme Vallée exerce la même profession chez M. Ferdinand Carrière, cultivateur à Daubœuf. Il obtient une mention honorable. L'année prochaine il pourra prétendre à un prix, car il compte 30 ans de fidélité.

Les hommes de cour sont chargés du détail inté-

Digitized by Google

rieur de la ferme : l'ordre, l'économie, l'activité sont les qualités propres à cet état.

Louis-Simon Bourgeois travaille depuis 45 ans chez MM. Chauvet père et fils, à Etrépagny. Le premier prix ne pouvait être disputé à son ancienneté et à sa bonne conduite. Depuis la décision qui a été rendue en sa faveur, j'ai appris qu'il était frère de Fulgence Miraux qui a été nommé tout à l'heure. Je ne pouvais passer sous silence cet honorable rapprochement.

Vingt-sept années passées comme homme de cour chez le secrétaire du comice, M. Adjutor de Fontenay, à Sainte-Marie, ont valu, à Jacques-Dominique Concreux, le second prix.

Un respectable vieillard, nommé Samson Voisin, est employé depuis 25 années comme homme de basse-cour chez madame Lecoulteux de Canteleu, à Saint-Martin; il est âgé de 86 ans et a consacré neuf années de sa jeunesse à la défense de la patrie.

D'après les pièces que nous avions sous les yeux, nous n'avons pu constater que 25 années de services non interrompus. Il y a tout lieu de croire qu'il en pourrait prouver une plus longue série. Dans ces circonstances, à notre grand regret, nous n'avons pu lui accorder qu'une mention honorable.

Nous espérons que Dieu qui lui a permis d'atteindre l'âge de 86 ans, prolongera son existence, et que nous pourrons le récompenser mieux l'année prochaine

La servante de la ferme a des devoirs très-multipliés à remplir. Quand elle est honnête, active, intelligente, elle devient un trésor pour une maison.

Digitized by Google

Ce sont ces qualités que nous allons récompenser en donnant le premier prix à Joséphine Cantelou, qui demeure chez MM. Morin, père et fils, cultivateurs à Lilly, et qui leur a consacré 30 années de sa vie.

M. Ambroise Milliard, au Thuit, a non-seulement un charretier qui a obtenu le second prix, mais aussi une servante qui compte 28 années de fidélité dans son exploitation, c'est Zoë Marchand, femme d'Hildevert Lesueur, qui a obtenu le premier prix des maîtres charretiers. Voilà encore une circonstance honorable et utile à constater.

Je terminerai par un relevé de la statistique faite par l'honorable et zélé secrétaire de la section centrale des Andelys, M. Mettais Cartier, des récompenses décernées depuis 1834 aux domestiques ruraux.

Quarante-quatre prix ou mentions honorables ont été accordés parmi les charretiers. Celui qui accusait le plus grand nombre d'années de service en avait 49, celui qui en avait le moins 18.

36 parmi les bergers. Ils avaient de 52 ans de service à 15.

25 hommes de cour ont été nommés présentant de 55 à 14 années de service.

Les vachers n'ont été qu'au nombre de 10. Le plus ancien avait 58, le dernier 11 ans de service.

Parmi les servantes, 31 ont été appelées offrant de 40 à 13 ans de service.

Mais dans les concours ouverts depuis la même époque dans tout le département,

L'arrondissement compte :

16 nominations de charretiers ;

13 de bergers ;

Digitized by Google

7 de servantes,

Et 2 d'hommes de cour.

Voici donc plus de 150 personnes qui ont été accueillies avec applaudissement pour leur honnête et constante bonne conduite dans cet arrondissement.

Ce grand nombre de bons serviteurs est un témoignage en faveur de la moralité de ce pays. Nous sommes certains que chaque année nous révèlera d'autres récompenses à donner, car quelques certificats tardifs nous sont parvenus.

Nous dirons aux hommes de cette classe utile : n'écoutez pas les conseils de ceux qui cherchent à vous détourner de vos devoirs, continuez à rester dévoués à ceux à qui vous aviez promis votre aide ; l'honneur est mérité toujours là où un devoir est accompli.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

A Etrépagny,

LE 28 SEPTEMBRE 1851.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PREMIER PRIX : Hildevert *Lesueur*, chez M. Milliard, au Thuit, depuis 38 ans. (60 fr.)

DEUXIÈME PRIX : Aimé *Moutier*, chez Mme Mélissent, à Corny, depuis 33 ans. (25 fr.); et Fulgence *Miraux*, chez M. Doré, à Provemont, depuis 33 ans. (25 fr.)

Mentions honorables : Jean-Baptiste *Duhamel*, chez M. Toutain, à Mézières, depuis 31 ans; et Laurent *Lecercle*, chez M. Saintard, à Ecos, depuis 31 ans.

BERGERS.

PREMIER PRIX : Hippolyte *Amaury*, chez M. Canivet, à Harquency, depuis 33 ans. (60 fr.); et Eustasie-Denis *Jean*, chez M. F. Poitevin, à Cahaignes, depuis 33 ans. (60 fr.)

Mention honorable : Chrysostôme *Vallée*, chez M. Ferdinand Carrière, à Daubeuf, depuis 30 ans.

HOMMES DE COUR.

PREMIER PRIX : Louis-Simon *Bourgeois*, chez M. Chauvet, à Etrépagny, depuis 45 ans. (60 fr.)

DEUXIÈME PRIX : Jacques-Dominique *Couvreux*, chez M. Adjutor Defontenay, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, depuis 27 ans. (25 fr.)

Mention honorable : Samson *Voisin*, chez Mme Lecoulteux, à Etrépagny, depuis 25 ans.

Digitized by Google

SERVANTES.

PREMIER PRIX : Joséphine *Cantelou*, chez M. Morise, à Lilly, depuis 30 ans. (40 fr.)

DEUXIÈME PRIX : Zoé *Marchand*, femme *Lesueur*, chez M. Milliard, au Thuit, depuis 28 ans. (25 fr.)

Concours de Bestiaux.

TAUREAUX.

PRIX : M. Cyprien *Lebrun*, cultivateur à Puchay, un taureau race Durham croisée. (Une médaille d'or de 100 fr.)

GÉNISSES.

PRIX : M. Antoine-François *Camus*, cultivateur à Verclives, deux génisses race du Cotentin. (Une médaille d'or de 100 fr.)

BÉLIERS.

PRIX : M. Isidor *Lemonnier* fils, cultivateur à Touffreville, métis mérinos. (Une médaille d'or de 100 fr.)

BRÉBIS.

PRIX : M. *Legrand*, cultivateur à Guitry, croisement de la race mérinos et Disley. (Une médaille d'or de 100 fr.)

JUMENTS.

PRIX : M. Auguste *Hébert*, cultivateur à Villers-en-Vexin. (Une médaille d'or de 100 fr.)

PORCS.

PRIX : M. *Leclerc de Palligny*, à Ecos. (Une médaille d'or de 40 fr.)

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A BRETEUIL, LE 12 OCTOBRE 1851,

Pour la distribution des primes

Accordées aux cultivateurs des cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

Président de la Société.

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture s'est rendue avec empressement à la demande qui lui a été adressée par ses membres qui résident dans ce canton, d'y venir distribuer les prix départementaux attribués à la culture perfectionnée.

L'accueil plein de cordialité et de sympathie qu'elle reçoit des autorités de la ville de Breteuil, lui prouve que les soins assidus qu'elle donne aux progrès de l'art agricole, sont appréciés, et c'est là la sanction de ses travaux que la Société ambitionne le plus et qui l'encourage le mieux à persévérer dans la voie qu'elle a ouverte.

L'approbation des organes de l'intérêt public, et l'empressement de nos concitoyens à se rendre à notre appel, donnent un nouvel élan à notre zèle pour l'œuvre utile que nous avons entreprise.

Digitized by Google

La manifestation des sentiments qui vous animent à notre égard, Messieurs, est donc tout à la fois une récompense et un honneur pour la Société. Je prie M. le maire de Breteuil et le conseil municipal d'en recevoir nos plus sincères remercîments.

En ajoutant à cette séance solennelle les plaisirs et les joies d'une fête populaire, ils complètent cette journée qu'un beau soleil d'automne est venu animer de ses rayons les plus splendides.

La religion a bien voulu apporter aussi son concours à notre œuvre. M. le curé de Breteuil, en appelant les bénédictions du ciel sur les travaux de l'agriculture et sur ceux de la Société dont il sait apprécier les vues bienfaisantes, a prononcé de belles paroles et nous avons recueilli, pour ne pas l'oublier, l'heureuse expression dont il s'est servi en nommant l'agriculture, *la fille aînée de la Providence.*

Vous allez entendre le rapport de nos commissaires qui sera lu par M. Hébert, dont tous vous connaissez les services éminents rendus à notre agriculture. C'est avec un bonheur profond que nous y rencontrons la preuve que les cultivateurs de cette contrée ont fait des pas de géant dans leurs exploitations. Ils en ont d'autant plus de mérite, que la nature n'a pas favorisé partout leur sol, à l'égal de plusieurs autres parties de nos plaines. Ils avaient donc plus de travaux à exécuter, plus d'intelligence à déployer, plus de constance à montrer que leurs confrères établis dans les grands pays à céréales qui couvrent des surfaces considérables de ce beau département.

Les hommes depuis longtemps ont donné aux di-

Digitized by Google

verses parties du territoire qui se trouvent dans de certaines conditions de sol, de température et d'élévation, des noms primitifs autres que ceux qui ont été imposés par la classification administrative. Ces noms, lorsqu'on les prononce, rappellent à l'esprit le plus ou moins de fertilité de la terre. La contrée dans laquelle nous siégeons aujourd'hui, le pays d'Ouche, n'a jamais été reconnue pour être généralement féconde et facile à cultiver. Ce que nous venons aujourd'hui déclarer, c'est que le travail des honorables agriculteurs de ces cantons est parvenu à surmonter les difficultés que leur offrait la terre à laquelle ils s'adressaient.

C'est pour nous une vive satisfaction que d'établir de pareils faits sur des preuves évidentes, et elles ne manquent pas. Parmi ces preuves, je citerai l'augmentation du nombre des têtes de bétail réparties dans les fermes. Cela est facile à constater et c'est ce qui a été fait, à la gloire des cantons de Breteuil, de Rugles et de Verneuil. C'est une richesse de plus acquise au pays et dont chacun prend indirectement sa part. C'est suivre les meilleurs préceptes de l'art agricole et de l'économie politique.

Et je dis ces paroles devant l'un de nos honorables représentants, devant M. Legrand, qui est le plus fidèle interprète des besoins de l'agriculture, à l'Assemblée nationale. C'est un juge plein d'expérience et de lumières, et le propagateur assidu des procédés agricoles les plus approuvés. Son exploitation immense est une école pratique de bonne culture.

Quand il retournera dans le Vexin, il pourra dire qu'il a vu dans ce pays des cultivateurs qui, par leur

Digitized by Google

instruction et leurs bonnes méthodes, rivalisent avec ceux de nos plaines les plus renommées.

Il est doux de remarquer, au milieu des inquiétudes auxquelles sont en proie l'agriculture et l'industrie, quelques circonstances heureuses; l'application soutenue des bonnes méthodes de l'art agricole est une de celles qui nous touchent le plus, parce qu'elle donne à l'avenir des garanties d'amélioration et qu'elle répond à nos désirs les plus ardents.

Si nous ne pouvons déclarer que l'agriculture est dans un état prospère, nous pouvons du moins établir qu'aussitôt que le pays sera plus assuré de ses destinées, ce ne sera ni l'habileté, ni l'expérience, ni le courage, ni l'intelligence qui feront défaut à nos cultivateurs.

C'est, on me permettra de le dire, une consolation pour moi, au milieu des épreuves de ce temps, de retrouver dans ces contrées des hommes qui, ainsi que M. le maire de Breteuil vient de le dire, se souviennent de mon administration; animés des mêmes sentiments qu'autrefois, fidèles à l'amour pour le bien public, continuant dans leurs cultures à chercher les moyens de perfectionner leurs produits, travaillant avec efficacité à ce qui fait l'honneur de ce département, c'est-à-dire sa belle et bonne culture : tels je les ai vus jadis, tels je les rencontre aujourd'hui et j'en suis heureux.

La classe des cultivateurs par la nature même de ses occupations, par l'influence naturelle qu'elle exerce sur les autres hommes, par la stabilité et la grandeur des intérêts qu'elle représente, est le plus ferme soutien de l'ordre public. Tant qu'elle le dé-

Digitized by Google

fendra, je ne désespérerai jamais du salut de la France.

Honneur donc à vous, Messieurs, qui allez recevoir les médailles qui vous ont été décernées.

Honneur aussi à ceux qui vous suivent de près, et qui sont animés par vos exemples.

Quand nous reviendrons dans ces contrées, nous sommes certains d'y trouver de nouveaux progrès à récompenser.

C'est à nous d'ailleurs à vous remercier, Messieurs, car vos travaux sont devenus une preuve éclatante de l'utilité des institutions agricoles que nous avons fondées et que nous soutiendrons avec le zèle, le dévoûment et la persistance qui doivent animer les hommes qui sont voués aux intérêts sérieux de leur pays.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT DANS LA SÉANCE PUBLIQUE, TENUE A BRETEUIL,

LE 12 OCTOBRE 1851,

Par M. HÉBERT, Président de Section d'Agriculture,

Sur les encouragements à décerner aux Cultivateurs,

DANS LES CANTONS DE VERNEUIL, RUGLES ET BRETEUIL.

MESSIEURS,

L'observateur qui, au point de vue agricole, explore avec attention une contrée qu'il revoit après une absence de 25 ans, est véritablement étonné des changements survenus dans la culture et la production. Une transformation dans la nature et la configuration du sol est l'idée qui frappe d'abord son esprit; et il y a quelque chose de vrai dans cette première impression. Il avait toujours remarqué des récoltes chétives, sur un sol couvert actuellement de riches moissons; ailleurs, il cherche d'arides bruyères, des friches sans végétation, qui aujourd'hui sont chargées d'abondants fourrages. Plus loin, des bois rabougris ont fait place à d'autres productions d'une vigoureuse végétation; ceux que la charrue et la pioche ont épargnés sont plus épais et plus hauts : c'est que la crèche du bétail est plus abondamment fournie, et que ces bois sont affranchis du pâturage.

Digitized by Google

Les arbres résineux qui décoraient le parc et l'avenue de la grande propriété, ont envahi les bois feuillus, et semblent porter un défi de végétation au chêne qui ne se laisse pas dépasser.

De nombreux troupeaux à laine fine et serrée, pleins de vigueur et de santé, broutent d'excellents fourrages verts, sur un sol qui autrefois était jugé impropre à la culture. Qu'on les compare aux quelques moutons de races douteuses, isolés, maladifs, qu'on voyait chercher parmi les bruyères, les joncs-marins, les ronces et les épines, une herbe rare et maigre, laissant accrochée aux rameaux la laine que la misère et le froid de l'hiver détachaient!

A la place de la chaumière basse, obscure, enfumée, s'élèvent de jolies habitations bâties en briques, couvertes en ardoises, recevant par des ouvertures nombreuses et larges une lumière abondante et un air pur.

L'observateur ne rencontre plus sur des chemins rocailleux ou défoncés, le fermier allant au marché voisin, à la suite d'un âne ou d'un cheval chargé de quelques produits, ou assis sur un sac de céréales dans une charrette délabrée, traînée par un cheval misérable comme ses harnais. A l'âne, à la charrette, ont succédé la carriole planchéiée, peinte et légère, le boghey et même le cabriolet, attelés d'un cheval à la marche rapide. Sur des chemins remarquables d'exécution et d'entretien, la vigueur du cheval atteste qu'il a eu sa part de la prospérité générale.

La commission observait, constatait ces quelques faits en parcourant la route d'Evreux à Breteuil par Damville, et se faisait cette question: Y a-t-il dans les annales de l'agriculture une autre période de 35

Digitized by Google

ans, pendant laquelle se soit produit un progrès aussi rapide et aussi important? C'est une question qu'elle livre aux érudits.

Permettez-nous d'exprimer un regret, au nom de la commission qui nous a chargé d'être son organe. Elle a vu avec peine que plusieurs maires avaient négligé, malgré la prière qui leur en avait été adressée, de faire connaître les fermiers qui, dans leurs communes, pourraient prétendre aux encouragements décernés par la Société. Cette négligence, qui a eu pour résultat peut-être de priver de dignes cultivateurs des récompenses auxquelles ils auraient eu droit, exposait en outre la Société à être injustement accusée de partialité ou d'erreur.

La commission a visité, dans le canton de Breteuil, dix exploitations, qui, sur les renseignements fournis par MM. les maires, lui ont paru se rapprocher le plus des conditions du programme. Elle a retrouvé, à Condé-sur-Iton, M. Hardouin, fermier de M. Levacher-d'Urclé, gardant toujours, dans le pays, la supériorité qui lui a valu, il y a quelques années, un premier prix.

Les bons propriétaires font souvent les bons fermiers; et la commission signale à la reconnaissance publique M. Levacher d'Urclé, dont le souvenir sera religieusement conservé dans toutes les classes de la société, et particulièrement parmi les cultivateurs de ces contrées. M. d'Urclé, agriculteur lui-même, connaissait les besoins d'une exploitation agricole et savait aider les succès de ses fermiers de l'expérience d'une carrière longue et bien remplie. Ses fils, initiés à la science et aux pratiques agricoles par les travaux de leur père, et par leurs études spéciales, continue-

Digitized by Google

ront, nous en avons l'assurance, l'œuvre patriotique et bienfaisante de leur père, dont le nom restera estimé et respecté.

Dans le canton de Rugles, la distinction obtenue par M. Hellard se réflète aussi sur son propriétaire, M. Philémon Fouquet, qui, avec beaucoup de discernement, a mis à la disposition de son fermier tout ce qui devait concourir à une culture améliorante et productive.

Les améliorations introduites par M. Hellard ne se sont pas restreintes à la ferme de M. Fouquet; elles ont aussi profité à ses voisins, qui louent hautement les enseignements et les exemples qu'il a donnés aux cultivateurs du canton.

Mme de Buhorel, qui possède plusieurs fermes dans le canton de Breteuil, poursuivant ce qui avait été si bien commencé par M. de Buhorel, a droit aussi à nos justes éloges. La commission a remarqué, sur toutes ses fermes, des bâtiments parfaitement construits et entretenus, convenablement disposés et placés suivant leur destination. Les fosses à fumier à proximité des étables, sans que les fumiers encombrent et salissent l'entrée des bâtiments; des murs qui les encadrent soutenant les terres, offrant d'un côté une pente douce pour l'accès des voitures; une excavation plus profonde que la fosse, dans laquelle s'égouttent les eaux des fumiers : telles sont les améliorations considérables créées par Mme de Buhorel.

Mme de Buhorel et ses fermiers se sont parfaitement compris; les fermiers, répondant aux soins de la propriétaire, se font remarquer par l'ordre et la propreté qui règnent dans les cours. Chaque chose se trouve à la place que le propriétaire lui a faite, point

Digitized by Google

de fumiers épars ou amoncelés jusqu'aux seuils des portes des bâtiments ; point de pailles, de bois, ni d'instruments aratoires exposés çà et là sur la surface de la cour, à toutes les intempéries : désordre que l'on trouve généralement dans les fermes dont les propriétaires sont peu soucieux des besoins et des nécessités d'une exploitation agricole.

La commission doit dire que des constructions nouvelles se rencontrent en grand nombre dans plusieurs des fermes qu'elle a visitées. A Dame-Marie, M. Lefebvre ; à Bordigny, MM. de la Briffe et Leboulleur ont ajouté des bâtiments à leurs fermes.

Tout nouveau bâtiment destiné au bétail exige un vaste grenier pour les fourrages, et il est regrettable que cet accessoire obligé manque presque toujours. On ne peut apporter trop de soins à l'emmagasinage et au bon état des fourrages ; les maladies et la mortalité des animaux n'ont souvent pas d'autre cause que des fourrages avariés.

La commission cite encore, comme constructions bien entendues, celles de Mme Rogier, et elle regrette que les exigences du programme n'aient pas permis de compter parmi les concurrents M. Réchain, son fermier, parce qu'il réunit la double qualité de fermier et de propriétaire.

Dans le canton de Rugles, la commission signale des constructions vastes et convenables sur les propriétés de MM. Baraguay-Fouquet et Vaugeois.

MM. Buzot, qui en 1835 ont obtenu un troisième prix, en 1847 un premier prix, se sont maintenus, dans le canton de Verneuil, au rang qu'ils ont conquis.

Un fait justifie péremptoirement le mérite des ho-

Digitized by Google

norables cultivateurs, dont la commission est heureuse de rappeler les distinctions : si l'on interroge les cultivateurs de leurs contrées sur l'origine de leur troupeau, sur les bergeries d'où ils l'ont tiré, ils répondent par un de ces noms : ***Buzot***, ***Hellard***, ***Hardouin.***

Veut-on estimer les ressources et les richesses que la multiplication et l'amélioration des moutons ont créées depuis 30 ans ? Ce calcul est des plus simples : le nombre des moutons a doublé; il y a 30 ans, le poids d'un mouton était en moyenne de 15 kilogrammes, aujourd'hui de 22 kilogrammes.

Il résulte de cette double amélioration que la production de la viande est aujourd'hui trois fois plus considérable.

Malgré de tels résultats, nous soumettrons à l'appréciation des cultivateurs quelques réflexions sur la voie dans laquelle ils se sont engagés. L'amélioration des moutons, au point de vue de la boucherie, est positive ; mais n'est-elle point acquise au préjudice de la qualité et de la finesse de la laine ? Les moutons donnent chaque année l'impôt de la laine, et ne payent qu'une seule fois le tribut de la boucherie. Les laines extra-fines manquent en France, et l'industrie manufacturière est obligée de les demander au dehors. On estime à 40 millions de francs la valeur des laines extra-fines fournies par l'étranger. C'est un fait déplorable sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention des cultivateurs.

Plusieurs années après l'introduction des moutons mérinos, les laines avaient un prix élevé en raison de la rareté ; aujourd'hui l'abondance en déprécie la valeur. Cet état de choses ne commande-t-il pas à

Digitized by Google

l'agriculture d'améliorer les laines, tout en conservant la production de la viande! Ce sont-là des questions délicates dont la commission n'entreprendra pas la solution, dans la crainte d'ouvrir la voie à des déceptions dans la transformation d'une race d'animaux ; elle livre ces réflexions aux méditations des cultivateurs, avec la pensée qu'il y a dans leur intérêt quelque chose à faire, surtout en présence de la baisse du prix des céréales.

Ce que la commission n'hésite pas à leur conseiller, particulièrement à MM. Buzot, Hellard et Hardouin, c'est de donner plus de finesse à leurs laines en régénérant plus fréquemment leurs troupeaux avec des béliers des bergeries de Rambouillet.

Tout le monde convient que l'accroissement considérable des produits du sol, du bien-être des fermiers, des revenus des propriétaires, sont la conséquence du développement continu de la culture des prairies artificielles et des plantes fourragères, de la multiplication du bétail et l'augmentation des engrais. Comment arrive-t-il que tous les fermiers, auxquels on conseille d'augmenter le nombre des bestiaux, se plaignent partout de n'avoir pas de bâtiments suffisamment, et de ce que les propriétaires répugnent à des constructions nouvelles? Il faut que ceux-ci, ne comprennent pas suffisamment la puissante action que ces améliorations pourraient exercer sur la prospérité de leurs biens.

La répugnance des propriétaires à faire des constructions est réelle. Quand ils ont fait quelques économies, ils sont préoccupés de leur emploi en acquisition de parcelles de terre qu'ils ajoutent à leur domaine pour l'arrondir ; ils ne réfléchissent pas que

Digitized by Google

le fermier qui manque de logement pour son bétail, et conséquemment de fumier, se trouvera dans une position plus difficile lorsqu'il aura ajouté à son exploitation une plus grande étendue de terres.

Que les propriétaires comparent les avantages, les bénéfices, les améliorations du sol qui résulteront de la dépense de 2,000 fr. pour la construction d'une bergerie qui contiendra 100 moutons, avec le revenu qu'ils obtiendront de terres acquises moyennant une somme égale. Nous n'hésitons pas à le dire, le propriétaire dont la ferme manque de bâtiments pour loger le bétail que son étendue comporte, et qui ne pourrait pas disposer de la somme nécessaire aux dépenses de construction, ferait une opération utile à ses intérêts, à ceux de son fermier et à l'amélioration du sol, en détachant de sa propriété quelques portions qui donneraient ce capital.

Nous dirons aux propriétaires : lorsque vos fermes sont pourvues des bâtiments nécessaires au bétail qu'elles doivent entretenir, augmentez, arrondissez vos domaines, mais pensez en même temps à construire les bâtiments qui recevront les fourrages et le bétail que cette addition exigera ; faites, dans l'intérêt commun, cesser les justes plaintes des fermiers.

Nous dirons aux fermiers : la construction et l'entretien des bâtiments atténuent sensiblement les revenus des propriétaires, et en définitive, vous qui retirez la plus grande somme des avantages, concourez aux dépenses, non par un capital, mais par une augmentation de fermages qui sera fixée d'après le revenu comparé à la valeur vénale de la propriété. Ainsi les terres produisant généralement un revenu de deux et demi à trois pour cent, la dépense

Digitized by Google

de 2,000 fr., nécessaire à la construction d'une bergerie pour 100 moutons, exigera une augmentation de fermage de 60 fr. Est-il un fermier qui n'apprécierait pas tout l'avantage d'accroître son troupeau de 100 têtes, moyennant une dépense annuelle de 60 fr. ?

On n'améliore pas la terre sans fumier, on n'obtient pas de fumier sans bétail, et on ne peut entretenir de bétail sans bâtiments.

En culture, le fumier est le principe de ces conséquences.

La prospérité et le salut de l'agriculture sont à ces conditions.

Ces réflexions, ces conseils adressés aux propriétaires et aux fermiers n'ont pas seulement en vue leurs intérêts, ils touchent aussi à l'intérêt et à l'ordre publics.

Depuis la création des concours de charrues, la Société a incessamment et sous toutes les formes, vanté l'avantage qu'il y aurait de remplacer, sur les charrues, le fer par la fonte; malgré une résistance et une lutte opiniâtres qui n'ont pas duré moins de 10 ans, l'intérêt, la raison et l'expérience ont amené le triomphe de la fonte.

Partie du village d'Angerville, près d'Evreux, des ateliers du jeune Buisson, la fonte a reçu un accueil empressé dans la Beauce, puis s'est fixée dans le canton de Damville en passant par les Ventes; elle a envahi les cantons d'Evreux, de Conches et de Saint-André, franchi la Seine et succédera bientôt au fer dans le Vexin.

Les nombreux fourneaux du canton de Breteuil devaient favoriser son introduction dans cette con-

Digitized by Google

trée ; mais les intérêts de la maréchalerie, des habitudes anciennes, des préjugés étaient autant d'obstacles qui s'opposaient à la substitution de la fonte au fer. La commission constate aujourd'hui que les charrues montées en fer sont maintenant une rare exception.

Il y a 15 ans, un cultivateur auquel on conseillait l'emploi de la fonte, répondait : Cela ne vaut rien. Aujourd'hui il l'emploie avec grands bénéfices et dit : Il est bien étonnant qu'on n'ait pas inventé cela plus tôt. La persistance pendant de longues années a enfin vaincu le préjugé.

La ferme résolution de la Société est pour quelque chose dans l'introduction de cette amélioration, mais il faut rendre à chacun ce qui lui appartient; il faut en attribuer une large part au jeune Buisson, d'Angerville, dont l'opiniâtreté, le dévoûment à l'agriculture ont puissamment aidé le développement de cette heureuse innovation. C'est un hommage que la commission dépose sur sa tombe.

La commission n'a pu traverser Condé-sur-Iton sans céder au désir de visiter le magnifique domaine de M. Mosselmann ; elle a oublié un instant sa mission purement agricole. Cette visite pourtant n'a pas été sans intérêt pour l'agriculture ; la commission a observé sur ce domaine un système d'irrigation qui intéresse au plus haut degré les propriétaires de prairies et d'usines : les uns, pour l'augmentation et l'amélioation de leurs produits ; les autres, pour la conservation du volume des eaux.

Ce système consiste dans un choix judicieux du point où doit être établie la prise d'eau et dans le

Digitized by Google

nivellement de la prairie, dans la disposition des *fossés-nourrices* et des fossés d'égout.

Le nivellement donne à la prairie un plan incliné ; le fossé-nourrice correspondant à la prise d'eau, est creusé sur la partie culminante de la prairie, fermé à l'une de ses extrémités, et garni à l'autre d'une vanne ; quelques-uns de ces fossés ont plusieurs centaines de mètres de longueur ; le fossé d'égout est pratiqué sur le point le plus bas parallèlement au fossé-nourrice.

Le fossé-nourrice reçoit l'eau par son extrémité garnie d'une vanne, s'emplit, déborde, et l'eau s'épanche, sur toute la longueur du fossé, en une nappe d'épaisseur partout égale, qui passe rapidement sur la prairie, et se déverse dans le fossé d'égout ; celui-ci rend l'eau à la rivière ou devient un fossé-nourrice. Toutes ces dispositions réunies permettent d'arroser plus fructueusement et avec une quantité d'eau beaucoup moins considérable.

S'il faut en croire l'intelligent directeur des travaux d'irrigation, ce système augmente les produits d'un tiers, détruit les joncs et les mauvaises herbes dont les eaux stagnantes favorisent la végétation. La dépense est d'environ 600 fr. par hectare.

La commission pense que l'examen et l'application de ce système est d'une haute importance pour les propriétaires de prairies. Elle pense encore que tous les propriétaires, en visitant le domaine de Condé, examineront aussi avec beaucoup d'intérêt un fenil construit en bois, pouvant contenir 34,000 bottes de foin du poids de 4 à 5 kilogrammes, dont les frais de construction se sont élevés à 600 fr. seulement. Une grange de la même capacité, construite en

Digitized by Google

briques, a exigé une dépense de 8,000 fr. Cette énorme différence mérite assurément toute l'attention des propriétaires obligés de faire bâtir.

La commission a constaté partout des progrès dans toutes les branches de l'industrie agricole : ainsi augmentation très-remarquable dans les produits du sol, développement de la culture des prairies artificielles et les plantes fourragères, ensemencement d'une grande partie des jachères, multiplication de bestiaux abondamment nourris, amélioration des races, défrichement et mise en valeur d'une grande étendue de terrains improductifs, construction de bâtiments vastes et bien disposés, plantations importantes de bois d'essences diverses :

Voilà des résultats incontestables et frappants, surtout l'observateur resté 20 ans sans explorer ces contrées.

Après un examen attentif des exploitations qu'elle a visitées et une comparaison sérieuse entr'elles, la commission estime qu'il y a lieu d'accorder le premier prix à M. *Buisson* (Thiery), fermier de M^me^ de Buhorel, à Pillebourse, commune de Breteuil.

Ce cultivateur exploite 76 hectares de terre, il entretient 340 gros moutons, élève chaque année 80 à 100 agneaux ; sa vacherie est composée de 4 vaches et un taureau.

Le deuxième, à M. *Rechain* (Pierre), fermier de M. Lebouleur, à Bordigny, qui exploite 64 hectares de terre, entretient 250 gros moutons, 7 vaches, 5 chevaux et élève 80 agneaux

La commission a considéré que les bestiaux de ces deux cultivateurs étaient plus nombreux que ceux de leurs compétiteurs ; que les races et la con-

Digitized by Google

formation de ces animaux avaient de la supériorité sur les autres ; qu'ils étaient abondamment nourris avec des fourrages récoltés sur les terres de la ferme, et que MM. Buisson et Rechain ensemençaient la presque totalité de leurs jachères ; entr'eux, elle a pris en considération la nature des terres de chacun et reconnu que celles de M. Buisson étaient d'une qualité notablement inférieure.

La commission cite comme étant dans la voie du progrès MM. *Fauchet*, cultivateur aux Portes-Blanches, *Guille*, à Poligny, et *Bellemarre*, à Saint-Nicolas-d'Attez.

Dans le canton de Rugles, la commission propose d'accorder le premier prix à M. Joseph *Lancesseur*, fermier de M. Baraguay-Fouquet, à la Neuve-Lyre, dont l'exploitation est de 75 hectares ; ce cultivateur entretient 5 chevaux, 10 vaches, 250 gros moutons, élève annuellement 100 agneaux ; il se livre aussi à l'élève des béliers.

M. Lancesseur cultive, dans une bonne proportion, les prairies artificielles, et ensemence la presque totalité de ses jachères.

La tenue de sa ferme est remarquable, et tout ce qui en dépend dénote une bonne culture.

Le second prix est mérité par M. Duclos, fermier de M. Vaugeois, qui exploite 43 hectares de terre ; ce fermier a 4 chevaux, 4 vaches, 200 gros moutons, et élève chaque année 60 agneaux.

Il cultive les prairies artificielles dans une forte proportion, et la tenue de sa ferme ne laisse rien à désirer.

Dans le canton de Verneuil, où quatorze fermes ont été visitées, le premier prix est acquis à M. Théodore

Digitized by Google

briques, a exigé une dépense de 8,000 fr. Cette énorme différence mérite assurément toute l'attention des propriétaires obligés de faire bâtir.

La commission a constaté partout des progrès dans toutes les branches de l'industrie agricole : ainsi augmentation très-remarquable dans les produits du sol, développement de la culture des prairies artificielles et les plantes fourragères, ensemencement d'une grande partie des jachères, multiplication de bestiaux abondamment nourris, amélioration des races, défrichement et mise en valeur d'une grande étendue de terrains improductifs, construction de bâtiments vastes et bien disposés, plantations importantes de bois d'essences diverses :

Voilà des résultats incontestables et frappants, surtout l'observateur resté 20 ans sans explorer ces contrées.

Après un examen attentif des exploitations qu'elle a visitées et une comparaison sérieuse entr'elles, la commission estime qu'il y a lieu d'accorder le premier prix à M. *Buisson* (Thiery), fermier de M^me^ de Buhorel, à Pillebourse, commune de Breteuil.

Ce cultivateur exploite 76 hectares de terre, il entretient 340 gros moutons, élève chaque année 80 à 100 agneaux ; sa vacherie est composée de 4 vaches et un taureau.

Le deuxième, à M. *Rechain* (Pierre), fermier de M. Lebouleur, à Bordigny, qui exploite 64 hectares de terre, entretient 250 gros moutons, 7 vaches, 5 chevaux et élève 80 agneaux

La commission a considéré que les bestiaux de ces deux cultivateurs étaient plus nombreux que ceux de leurs compétiteurs ; que les races et la con-

Digitized by Google

formation de ces animaux avaient de la supériorité sur les autres ; qu'ils étaient abondamment nourris avec des fourrages récoltés sur les terres de la ferme, et que MM. Buisson et Rechain ensemençaient la presque totalité de leurs jachères ; entr'eux, elle a pris en considération la nature des terres de chacun et reconnu que celles de M. Buisson étaient d'une qualité notablement inférieure.

La commission cite comme étant dans la voie du progrès MM. *Fauchet*, cultivateur aux Portes-Blanches, *Guille*, à Poligny, et *Bellemarre*, à Saint-Nicolas-d'Attez.

Dans le canton de Rugles, la commission propose d'accorder le premier prix à M. Joseph *Lancesseur*, fermier de M. Baraguay-Fouquet, à la Neuve-Lyre, dont l'exploitation est de 75 hectares ; ce cultivateur entretient 5 chevaux, 10 vaches, 250 gros moutons, élève annuellement 100 agneaux ; il se livre aussi à l'élève des béliers.

M. Lancesseur cultive, dans une bonne proportion, les prairies artificielles, et ensemence la presque totalité de ses jachères.

La tenue de sa ferme est remarquable, et tout ce qui en dépend dénote une bonne culture.

Le second prix est mérité par M. Duclos, fermier de M. Vaugeois, qui exploite 43 hectares de terre ; ce fermier a 4 chevaux, 4 vaches, 200 gros moutons, et élève chaque année 60 agneaux.

Il cultive les prairies artificielles dans une forte proportion, et la tenue de sa ferme ne laisse rien à désirer.

Dans le canton de Verneuil, où quatorze fermes ont été visitées, le premier prix est acquis à M. Théodore

Digitized by Google

Hardouin, qui entretient dans sa ferme 42 têtes de gros bétail sur 64 hectares de terre; son troupeau surtout est remarquable par la taille, la conformation et le bon état; il a évidemment de la supériorité sur ceux de ses concurrents.

Le second prix à M. Charles Drouart, cultivateur à Piseux, qui, sur 75 hectares de terre, entretient 51 têtes de gros bétail, qu'il alimente avec d'abondants fourrages et des racines.

Tous ces cultivateurs n'atteignent pas encore le nombre désirable de bestiaux, mais relativement ils ont le nombre le plus élevé.

Que les progrès qui se sont développés depuis vingt ans continuent, que les propriétaires aident leurs fermiers, surtout dans la multiplication des bestiaux, en construisant des bâtiments, en améliorant les conditions des baux sous le rapport de la durée, et l'agriculture offrira dans un nombre d'années peu considérable une tête de gros bétail par hectare, et donnera ainsi au sol le plus haut degré de fertilité.

Digitized by Google

PRIX

DECERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE,

Tenue à Breteuil, le 12 Octobre 1851.

CANTON DE BRETEUIL.

RAPPEL D'UN PREMIER PRIX : M. *Hardouin*, cultivateur à Condé-sur-Iton.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Thiery *Buisson*, cultivateur à Pillebourse, commune de Breteuil.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'or de la valeur de 100 fr.) : M. Pierre *Rechain*, cultivateur à Bordigny.

CANTON DE RUGLES.

RAPPEL D'UN PREMIER PRIX : M. *Hellard*, cultivateur à Transières, commune d'Ambenay.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Joseph *Lancesseur*, cultivateur à la Nouvelle-Lyre.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'or de la valeur de 300 fr.) : M. *Duclos*, cultivateur à Rugles.

CANTON DE VERNEUIL.

RAPPEL D'UN PREMIER PRIX : MM. *Buzot* frères, cultivateurs à Courteilles.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Théodore *Hardouin*, cultivateur à la Soupellière, commune de Verneuil.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'or de la valeur de 100 fr.) : M. Charles-Théodore *Drouart*, cultivateur à Piseux.

Digitized by Google

Hardouin, qui entretient dans sa ferme 42 têtes de gros bétail sur 64 hectares de terre; son troupeau surtout est remarquable par la taille, la conformation et le bon état; il a évidemment de la supériorité sur ceux de ses concurrents.

Le second prix à M. Charles Drouart, cultivateur à Piseux, qui, sur 75 hectares de terre, entretient 51 têtes de gros bétail, qu'il alimente avec d'abondants fourrages et des racines.

Tous ces cultivateurs n'atteignent pas encore le nombre désirable de bestiaux, mais relativement ils ont le nombre le plus élevé.

Que les progrès qui se sont développés depuis vingt ans continuent, que les propriétaires aident leurs fermiers, surtout dans la multiplication des bestiaux, en construisant des bâtiments, en améliorant les conditions des baux sous le rapport de la durée, et l'agriculture offrira dans un nombre d'années peu considérable une tête de gros bétail par hectare, et donnera ainsi au sol le plus haut degré de fertilité.

Digitized by Google

PRIX

DECERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE,

Tenue à Breteuil, le 12 Octobre 1851.

Canton de Breteuil.

Rappel d'un premier prix : M. *Hardouin*, cultivateur à Condé-sur-Iton.

Premier prix (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Thiery *Buisson*, cultivateur à Pillebourse, commune de Breteuil.

Deuxième prix (Médaille d'or de la valeur de 100 fr.) : M. Pierre *Rechain*, cultivateur à Bordigny.

Canton de Rugles.

Rappel d'un premier prix : M. *Hellard*, cultivateur à Transières, commune d'Ambenay.

Premier prix (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Joseph *Lancesseur*, cultivateur à la Nouvelle-Lyre.

Deuxième prix (Médaille d'or de la valeur de 300 fr.) : M. *Duclos*, cultivateur à Rugles.

Canton de Verneuil.

Rappel d'un premier prix : MM. *Buzot* frères, cultivateurs à Courteilles.

Premier prix (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Théodore *Hardouin*, cultivateur à la Soupellière, commune de Verneuil.

Deuxième prix (Médaille d'or de la valeur de 100 fr.) : M. Charles-Théodore *Drouart*, cultivateur à Piseux.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY,

Dans la Séance publique du 12 Septembre 1851.

Agriculture perfectionnée.

PREMIER PRIX (300 fr.) : M. *Hache*, cultivateur à Corneville, canton de Bernay.

DEUXIÈME PRIX (200 fr.) : M. *de Boisrioult*, propriétaire-cultivateur à Heudreville, canton de Thiberville.

TROISIÈME PRIX (100 fr.) : M. *Ravez*, cultivateur à Verquigny, canton de Bernay.

Première mention honorable : M. Louis *Bernais*, propriétaire-cultivateur à Courbépine, canton de Bernay.

Deuxième mention honorable : M. *Domnèque*, cultivateur à Duranville, canton de Thiberville.

Troisième mention honorable : M. *Adam*, cultivateur à Saint-Léger-de-Rôtes, canton de Bernay.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX (60 fr.) : *Caillé*, charretier chez M. François Bernais, propriétaire-cultivateur à Courbépine.

Première mention honorable : Marin *Balbout*, charretier chez M. Ursier Le Roy, cultivateur à Notre-Dame-du-Hamel.

Digitized by Google

Deuxième mention honorable : M. *Tacel*, charretier chez M. Louis Desrues, cultivateur à Heudreville.

BERGERS.

PRIX (60 fr.) : Louis *Lefrançois*, berger, depuis 30 ans, chez M. Jean-Baptiste Lemarchand, propriétaire-cultivateur à Tolleville.

VALETS DE FERME.

PRIX (40 fr.) : Louis *Desvaux*, valet de ferme, depuis 40 ans, chez M. Jean Trefoud, propriétaire-cultivateur à Plasnes.

Mention honorable : Jean-Baptiste *Taillefer*, valet de ferme, depuis 32 ans, chez M. Charles Roussel, cultivateur à Verneusse.

SERVANTES.

PRIX (40 fr.) : Marie *Rotours*, servante, depuis 43 ans, chez M. Routour, cultivateur à Courbépine.

Première mention honorable : Marguerite *Lambert*, servante, depuis 39 ans, chez M. François Branteis, propriétaire-cultivateur à Goupillières, canton de Beaumont-le-Roger.

Deuxième mention honorable : Marguerite *Bechet*, servante, depuis 38 ans, chez M. Ursin Le Roy, propriétaire-cultivateur à Notre-Dame-du-Hamel, canton de Broglie.

Digitized by Google

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

—

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A LOUVIERS, LE 21 SEPTEMBRE 1851.

DISCOURS

Prononcé par M. ROGER, Sous-Préfet,

Président de la Section.

—

MESSIEURS,

Depuis votre dernière solennité, un événement important s'est accompli dans le domaine de l'économie politique agricole : je veux parler du vote de la loi constitutive des chambres d'agriculture devant faire pour l'art agricole, ce qui a été fait si heureusement, pour le commerce et l'industrie, par les chambres de commerce.

L'idée première des chambres de commerce remonte à Colbert. Mais Chamillart doit être considéré comme leur véritable fondateur, car c'est lui qui, en 1700, leur donna pour base l'élection.

Lorsqu'on prend connaissance des travaux publiés par les chambres de commerce, tant au siècle dernier que dans celui-ci, on reconnaît bien vite que les intérêts spéciaux qu'elles avaient mission d'étudier et de défendre n'auraient pu être remis en

Digitized by Google

de meilleures mains, et l'on demeure convaincu qu'elles ont été une des causes les plus actives de ce grand développement industriel et commercial, qui, depuis 50 ans surtout, a tant contribué à la puissance et à la gloire de notre pays.

Après plus d'un siècle et demi d'attente, l'agriculture vient de recevoir, elle aussi, la loi de sa représentation légale. N'y a-t-il pas lieu d'espérer que des résultats analogues sont réalisés pour l'agriculture dans l'établissement des chambres consultatives, issues de l'élection comme les chambres de commerce?

Vous savez d'ailleurs, Messieurs, que le législateur n'a point entendu faire de ces chambres les rivales des comices agricoles ou des Sociétés d'agriculture. Loin de là, les comices agricoles et les Sociétés d'agriculture ont été assignés pour berceaux aux chambres départementales. Les premiers seront les corps électoraux de qui les chambres tiendront leur nomination et leur mandat. Entre les uns et les autres s'établiront nécessairement ces rapports de solidarité qui sont indispensables de mandataire à commettant; mais les attributions respectives seront tellement distinctes, qu'elles excluent à la fois toute idée d'absorption d'une institution par l'autre et toute idée de conflit entre elles.

Les Sociétés d'agriculture et les comices continueront de favoriser les progrès de l'agriculture dans leurs circonscriptions. Leur mission, essentiellement pratique, différera toujours de celle de corps consultatifs qui devront être près de l'autorité les organes des intérêts agricoles, et dont les travaux auront pour objet, non la pratique, mais l'économie politique de l'agriculture.

Digitized by Google

Au nom de l'agriculture, on demande et on attend d'autres institutions fondamentales, telles que des caisses hypothécaires, des banques rurales de crédit. Les projets, à cet égard, sont mieux qu'à l'état d'étude; car ils ont déjà subi le premier degré de délibération parlementaire, et il est inévitable qu'avant peu de mois la France agricole ne soit dotée du crédit foncier, pour digne complément du droit légal de consultation qu'elle vient de conquérir.

Toutefois, il ne faut pas s'exagérer les avantages que l'agriculteur retirera des facilités qui lui seront données pour emprunter. Sans doute, il est d'observation qu'en tout pays bien cultivé, le capital consacré à l'exploitation du sol est proportionnellement fort supérieur à ce qu'il est dans les pays de mauvaise culture. Mais il n'en est pas en agriculture comme en industrie. Pour commencer ses opérations, l'industrie a besoin d'être pourvue d'un matériel généralement considérable et dispendieux, et d'acheter à grands frais des matières premières. L'agriculture produit la plupart des siennes.

En fait de capitaux, ce ne sont point ceux que l'agriculture tire du dehors qui lui profitent le plus; elle peut puiser en elle-même la plupart de ceux qui lui sont indispensables; elle les demande, non au néant qui n'a jamais rien engendré, mais à ce qu'il y a de plus subtil et de plus vital dans le sol et dans l'atmosphère. En agriculture, l'argent emprunté obère plus qu'il n'améliore. Le cultivateur qui, sans emprunter, a réussi à ajouter quelque chose à son pécule de début est sur la bonne voie pour le grossir incessamment. Le premier écu est dur à arracher,

Digitized by Google

mais ce premier écu, heureux le cultivateur qui peut dire qu'il l'a gagné et non emprunté !

L'état arriéré de notre agriculture dans bien des contrées est plutôt la cause que l'effet de la pénurie des capitaux agricoles. Il y a près d'un siècle, Arthur Young démontrait d'une manière irréfutable que les pays produisent non point en proportion de la fertilité naturelle de leur sol, mais en raison des systèmes de culture plus ou moins fécondants qu'on y pratique.

L'engrais, le fumier, voilà la question capitale pour une ferme qu'on entreprend de restaurer. Mais comment arriver à obtenir l'engrais aux meilleures conditions possibles ? L'expérience prouve que, quelle que soit d'ailleurs la perfection de ses procédés et l'activité de ses travaux, toute agriculture qui ne consacre aux végétaux propres à nourrir du bétail que le dixième, ou le sixième, ou même le quart de son domaine est une agriculture ruineuse et ruinée, et qu'au contraire, toute agriculture qui consacre au bétail la moitié de son exploitation est une agriculture riche pour le présent et pour l'avenir.

Telle est du moins l'opinion savamment déduite dans les *conseils aux agriculteurs*, par l'honorable M. Dezeimeris, qui ramène le problème de la réforme agronomique à cette simple question : « trouver le moyen de déterminer les agriculteurs à consacrer aux cultures fourragères la moitié au moins de leurs exploitations. »

La grande propriété ne manque pas de moyens de s'instruire sur ses vrais intérêts. Ce n'est donc pas elle qui appelle le plus instamment l'appui des comices agricoles.

Digitized by Google

Ce n'est pas non plus sur les très-petites exploitations, sur celles d'un à trois hectares que l'on doit commencer à agir. Cette classe est, assurément, d'une grande importance, puisqu'elle paye un cinquième de la contribution foncière; mais à force de travail, elle retire de la terre des produits proportionnellement considérables, qu'on pourra lui apprendre à obtenir avec moins de peine, mais dont il serait bien difficile d'augmenter la quantité.

L'essentiel est de porter ses vues sur la classe la plus commune, celle de la moyenne propriété. Il y a, en France, un million et demi de petits domaines exploités par un et quelquefois deux attelages, dont le revenu moyen ne dépasse pas la somme de 400 fr. C'est cette classe dont le système de culture est le plus susceptible de réforme, et qui peut aisément y parvenir en suivant le procédé préconisé par M. Dezeimeris.

En se livrant dans une plus large proportion qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, à la culture des plantes fourragères, elle pourra s'approprier ou étendre l'élève du bétail, ou même vendre son excédant de fourrages aux éleveurs, et par là, arriver à ce résultat : soit de récolter directement de l'engrais pour fumer ses terres, soit de l'acquérir à prix d'argent par la vente de ses fourrages.

De cette manière, la France verrait peut-être réduire un peu sa production en céréales, mais la proportion de la viande de boucherie serait augmentée de beaucoup. Or, de quoi se plaint-on le plus communément? Si le prix du blé est tombé au-dessous du taux rénumérateur pour le travail agricole, d'un autre côté vous entendez crier contre le prix

Digitized by Google

trop élevé de la viande à la consommation ; ce qui revient à dire qu'il n'y en a pas suffisamment.

Donc, en modifiant le système des cultures de manière à augmenter l'élève du bétail, on arriverait à mieux équilibrer le prix et les éléments de l'alimentation publique. On pourrait résoudre, par là, le grand problème de la *vie à bon marché*, plus sûrement et avec moins de péril que par les théories aventureuses qui voudraient l'admission en franchise des substances alimentaires et des matières premières.

Messieurs, la Société française ne saurait jamais accorder trop de protection à son agriculture. Tandis que l'Angleterre est la propriété de deux ou trois cent mille familles, le sol de la France est la propriété du peuple français presque tout entier ; car près de six millions de chefs de famille, représentant les quatre cinquièmes de notre population totale, ont leur part dans les 50 millions d'hectares dont se compose notre territoire.

Protéger et honorer l'agriculture, ce n'est pas seulement servir la cause des agriculteurs, c'est aussi travailler pour la cause générale de la Société. Qui de vous, Messieurs, n'a souvent gémi de voir des jeunes gens abandonder le travail de la terre pour se jeter dans le tourbillon des villes? Mais encourager, par un intelligent appui, la classe si intéressante des agriculteurs, n'est-ce pas rouvrir une carrière honorable à ces intelligences déclassées ou à ces bras désœuvrés qu'on trouve partout en trop grand nombre.

Autrefois, les familles puissantes, en allant sur leurs terres jouir des plus belles saisons de l'année,

Digitized by Google

n'étaient que trop disposées à transporter au château les habitudes et les folles joies de la cité. Aujourd'hui c'est la campagne qui vient initier les villes et les bourgs à ses solennités, à ses joies pures.

A certains jours, comme celui que nous saluons en ce moment de nos hommages, les propriétaires et les cultivateurs, habitant le même canton ou le même arrondissement, se donnent rendez-vous pour délivrer des primes aux méritants, pour distribuer des récompenses non-seulement aux colons dont les champs sont les mieux cultivés, mais encore aux bons serviteurs qui sont l'honneur et la récompense des bons maîtres. Ah! ces réunions, toutes bienveillantes et fraternelles, ne sont-elles pas les plus belles fêtes que puisse réaliser parmi nous le sentiment de l'égalité? Je me persuade, du moins, que c'est un des moyens les plus efficaces pour relever et anoblir un art qui n'est pas assez estimé, tout ce qu'il vaut, même par ceux qui le cultivent.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

Dans la séance publique du 21 septembre 1851.

Agriculture perfectionnée.

CANTON DE LOUVIERS.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de 200 fr.) : M. *Ragault*, cultivateur à Acquigny.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'argent de 50 fr.) : M. Félicien *Allix*, cultivateur à la Vacherie.

CANTON D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de 200 fr.) : M. *Menil*, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'argent de 50 fr.) : M. *Bouret*, fermier à Thuit-Simer.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX (60 fr. et une médaille d'argent) : Jacques *Potel*, charretier, depuis 32 ans, chez M. de Saint-Hilaire.

Mention honorable (Une médaille d'argent) : Jean-Pierre *Drieux*, charretier, depuis 25 ans, chez M. Decorchemont.

BERGERS.

PRIX (60 fr. et une médaille d'argent) : Jean-Bap-

Digitized by Google

tiste *Nicolas*, berger, depuis 24 ans, chez M. Philippe, à Venables.

Valets de ferme.

Prix (40 fr. et une médaille d'argent) : Hyacinthe *Pelletier*, au service de M. Ferrant, depuis 27 ans.

Servantes de ferme.

Prix (40 fr. et une médaille d'argent) : Anastasie *Levée*, au service de M. de Quatremare, depuis 32 ans.

Mention honorable (Une médaille d'argent) : Julie *Lemercier*, au service de M. Maurey, depuis 20 ans.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ AU COMICE AGRICOLE

Du canton d'Evreux (Nord),

DANS SA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1851,

Par M. de Salvandy,

Président du Comice.

MESSIEURS,

Nous connaissons les dispositions de la loi du 21 mars dernier. Son esprit, ses intentions, son mécanisme nous ont tous frappés.

C'est la première fois dans notre pays, depuis 1789, que l'un des grands intérêts sociaux reçoit ainsi de la législation une constitution propre, une représentation spéciale, hiérarchique, coordonnée, s'étendant sur tout le territoire pour arriver d'échelon en échelon au faîte de l'Etat, et investie d'attributions si positives à la fois et si considérables. La Monarchie constitutionnelle, dès les premières années de la Restauration, et, plus tard, sous le gouvernement de 1830, avait offert à l'Agriculture des satisfactions et des droits de cette nature. Mais, comme il arrive à l'origine d'une idée ou d'une institution, ce n'étaient que des essais, et en quelque sorte, des jalons. Soit que les organes donnés, en 1819 et depuis, à l'intérêt agricole, lui fussent exclusivement consacrés,

Digitized by Google

soit que le commerce et l'industrie, c'est-à-dire en réalité tous les intérêts positifs des sociétés civilisées, se trouvassent réunis et confondus dans les mêmes corps, ces corps passagers, placés au centre, loin du sol, ne se rattachant à rien dans le pays, ne possédaient point d'attributions fixes; ils n'avaient qu'une organisation accidentelle et précaire comme la volonté changeante des ordonnances qui leur servaient de base. Ces essais attestaient une pensée élevée et nouvelle : ils ne la réalisaient point.

Aujourd'hui, c'est la loi qui intervient et qui commande. Elle institue la représentation expresse du plus grand intérêt de toutes les sociétés, de la Société française plus que d'aucune autre. C'est sur cette base solide d'un texte légal que s'appuye toute une série d'autorités actives et de corps délibérants. Le texte souverain pose des principes et des règles; il crée des attributions précises et importantes; il les crée en les déclarant obligatoires. Nous pouvons le dire avec certitude : à tort ou à raison, et peut-être plus que le législateur ne l'a pensé, c'est un ordre nouveau qui commence.

Cela est vrai à tous les points de vue; car l'organisation que nous concourons à établir, ne trouvera rien dans notre régime administratif et politique qui lui ressemble. Les comices, jusqu'ici rares et indéterminés, seront nécessairement constitués désormais au sein de chacune des circonscriptions déterminées par les conseils généraux dans le pays entier, ils le seront au sein de chaque canton dans ce département, en vertu de la décision du conseil général. Du milieu des comices, et s'y appuyant, sortira cette chambre consultative du département près laquelle nous

Digitized by Google

allons élire notre représentant. Ensuite, toutes les chambres consultatives de France, par leurs 86 délégués, iront se réunir en quelque sorte et se concentrer dans un corps supérieur et unique, où, pour la première fois, on verra chaque membre autorisé à dire, sans contrôle et sans contradiction possibles, qu'il est, dans chacune de ses opinions, l'organe d'un département tout entier, qu'il a, dans chacun de ses vœux, dans chacune de ses théories, toute une grande zone du territoire national derrière lui. Une telle organisation ne peut manquer d'être puissante pour le bien. On comprend combien elle le serait pour le mal, si la sagesse des hommes ne se montrait pas égale à la confiance de la loi, si ce n'étaient pas des citoyens tels que vous qui vinssent partout mettre en œuvre le régime nouveau, et, par leurs choix, assurer ses débuts.

Heureusement, Messieurs, nous trouvons de suffisantes clartés pour nous conduire, dans les termes mêmes du Code qui nous est donné. Les deux pouvoirs qui, depuis trois ans, marchent à notre tête, issus tous deux du suffrage universel le plus illimité qui se soit vu dans l'univers, et ayant ainsi, au plus haut degré qui se puisse concevoir, l'autorité de la voix publique, ont posé d'une main ferme, cette fois comme toujours, les principes d'ordre inhérents à la matière sur laquelle ils statuaient.

Ils ont donné pour fondements à tout le système, la culture et la propriété, la terre et la charrue, le travail et le patrimoine qu'il féconde, c'est-à-dire les deux éléments nécessaires de la Société, les deux vraies richesses, les deux grandes forces de ce monde, qui sont inséparables en réalité, et que des

Digitized by Google

doctrines récentes essayent de diviser en leur donnant des noms différents et hostiles, en les rangeant sous deux drapeaux contraires : le capital, comme on appelle la propriété, et le travail! La vérité, c'est qu'il y a également capital et travail des deux parts. Capital, disons-nous; car c'en est un que le bras de l'homme, avec la volonté qui le meut, l'intelligence qui le dirige, le courage qui le soutient, l'instruction ou l'expérience qui doublent ses forces, l'esprit d'ordre enfin et la moralité qui conservent, transmettent, perpétuent, les fruits de son labeur et donnent ainsi le *travail*, qu'avec raison on exalte, pour origine et pour sanction à la *propriété* qu'on attaque d'une façon si inique et si criminelle! D'un autre côté, n'est-ce pas un travail aussi, et de l'ordre le plus élevé, que celui qui, après avoir constitué le patrimoine, le maintient laborieusement de génération en génération, employant économie, savoir et prévoyance à créer toujours, par de nouveaux développements, des richesses nouvelles pour les autres autant que pour soi-même? Car c'est lui surtout, qui étudie l'art, cultive la science, trace des routes, creuse des canaux, applique ou fait les lois, poursuit enfin, par l'administration, par la magistrature, par le barreau, par la diplomatie, par les armes, artisan infatigable et souvent méconnu, l'œuvre perpétuelle des prospérités et des gloires de la patrie?

Ce sont là des vérités hors de discussion pour vous, Messieurs, comme pour le législateur qui s'y appuie formellement. Nous avons seulement à désirer que la Culture, s'éclairant des lumières de la première des sciences humaines, de l'expérience, consente à ac-

Digitized by Google

cepter le secours de la science proprement dite ; qu'elle s'élève ainsi de la pratique quotidienne et patiente à l'art intelligent, qu'elle ose se prêter aux améliorations que des exemples incontestés et des autorités incontestables justifient du reproche d'irréflexion et de témérité, qu'elle sache s'imposer à elle-même résolument des sacrifices restreints qui lui donneront des résultats prochains et sûrs. Il faut ensuite que la Propriété, à son tour, animée du véritable esprit des pères de famille, ait le courage et la sagesse de se prescrire des sacrifices étendus et à long terme, de semer aujourd'hui pour recueillir plus tard, d'approfondir ce qui se fait chez les autres, en Agriculture, en fermages, en législation, pour l'appliquer chez soi et le propager autour de soi ; elle doit enfin se proposer ce but qui fait tout l'intérêt et toute la dignité de la vie humaine : rendre à nos fils, accru par nos progrès et nos soins, le dépôt, petit ou grand, que nous avons reçu de nos pères. Le progrès, à des conditions différentes, mais réel toujours, est donc des deux parts, pour le propriétaire comme pour le cultivateur, l'objet, le terme et le prix de tous les efforts. Le progrès, sage, vrai, expérimenté, est aussi le but et doit être le résultat de la loi. Nous venons de voir sur quels fondements excellents elle s'appuye pour y parvenir.

Maintenant, voici les moyens. La loi distingue soigneusement la pratique, et la théorie ; la culture, et la science ; l'œuvre de l'homme des champs, et celle des hommes d'étude, des économistes, des législateurs, de l'administration publique, de l'Etat tout entier ; en d'autres termes, les sources naturelles de la richesse privée qui est le fruit du travail de

Digitized by Google

chacun, et les éléments nécessaires de la richesse générale, qui est, plus qu'on ne le pense, la conséquence des lumières publiques, des études spéciales, des institutions sociales et politiques, du régime administratif, du régime commercial, du système des impôts, en un mot, de la législation toute entière du pays. Cette distinction remplit toute la loi.

Tout ce qui regarde la culture (c'est-à-dire les méthodes, les pratiques, les améliorations matérielles, les concours, les prix à établir ou à distribuer), est exclusivement du ressort des comices cantonaux, des comices constitués comme nous le sommes actuellement dans cette enceinte.

C'est la loi elle-même qui fait cette démarcation, qui fixe en termes exprès le caractère spécial des comices. « Ils sont, » dit l'art. 5, « particulièrement chargés des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes et autres récompenses, dans leur circonscription. » Vous le voyez : rien n'est plus précis.

Mais, Messieurs, la culture n'est pas tout, en fait d'Agriculture. L'imaginer serait l'erreur de celui qui, en fait de labour et de récolte, ne penserait qu'à la terre, et oublierait le cours des saisons, les intempéries ou les faveurs du Ciel, la pluie bienfaisante qui féconde, ou les ouragans qui ravagent et qui désolent. Au-dessus du sol, en effet, et du travail de l'homme qui l'arrose de ses sueurs, il y a les lois bien ou mal conçues; il y a les impôts, cette nécessité dure et impérieuse, modérément et judicieusement assis, ou exorbitants et destructeurs; il y a les tarifs, fondés sur la connaissance exacte

Digitized by Google

des intérêts, des ressources et des lois de l'étranger comme des nôtres, ou sur l'ignorance des conditions essentielles de notre prospérité; il y a les codes, les administrations, les pouvoirs, appropriés ou non aux besoins de notre époque et de notre pays; il y a les moyens d'instruction répartis entre tous les citoyens et toutes les localités, sans une parcimonie étroite qui serait illibérale, sans une prodigalité aveugle qui serait également malfaisante; car on ne saurait dire, entre les deux excès, où serait le péril le plus grand. Tout cela, Messieurs, suspendu, quoi qu'on fasse, sur nos têtes, c'est, suivant les régimes et les temps, la rosée qui fertilise, ou l'intempérie qui dévaste. Ces grandes choses, dont on n'avait pas assez tenu compte jusqu'à ce jour, quand on essayait de fonder des institutions agricoles, sont expressément dévolues dans chaque département, à la chambre consultative, à cette chambre spéciale pour laquelle vous venez en ce moment choisir votre mandataire. Ce n'est pas de la Culture que ces corps nouveaux auront principalement à s'occuper, mais des questions économiques qui intéressent tout ensemble la culture et la prospérité foncière; mais des questions législatives, des questions financières, administratives, extérieures même, qui peuvent avoir sur la prospérité commune une action plus ou moins directe ou indirecte. C'est, enfin, de ce qu'on a très-bien nommé *la politique agricole*, à la tribune nationale, dans la discussion même de la loi.

Ces attributions si graves, si étendues et si nouvelles, c'est le texe de la loi, vous venez de l'entendre, qui les établit, en leur donnant la sanction du

Digitized by Google

caractère obligatoire. Ainsi, les chambres consultatives connaîtront de tous les changements qui devront être introduits dans la législation, savoir : Code forestier, Code rural, régime et police des eaux, classement des rivières navigables et flottables, ou non navigables, non flottables, disposition des biens communaux, parcours, vaine pâture, crédit foncier, régime hypothécaire, cette chose qui mal faite pourrait troubler tous les rapports, et resserrer les capitaux au lieu de les répandre, appauvrir le sol au lieu de le féconder.

Vous aurez à l'avenir cette garantie, mais aussi ce péril, que les contributions indirectes ne puissent être modifiées qu'après examen des chambres consultatives, et puissent l'être à la suite de leur examen ou de leur vœu. Il en sera ainsi de toutes les questions d'octroi et de tarifs! Certes, la législation ne pouvait leur conférer d'autorité qui touchât plus directement à tous nos intérêts et à tous nos droits, qui attestât davantage la confiance du législateur en leurs lumières et leur sagesse.

Qui ne sait, en effet, que telle théorie sur l'assiette et la nature des impôts pourrait porter en soi le germe d'une ruine générale? Telle modification dans les octrois, en changeant toutes les habitudes de la consommation, pourrait changer tous les rapports de nos différentes productions, de même que, judicieuse et habile, elle pourrait favoriser le développement du bétail, celui des plantes oléagineuses, les intérêts essentiels de notre agriculture. Une simple loi d'impôts, comme celle qui concerne la production sucrière, en ayant une action, qu'il faut savoir comprendre et accepter, sur nos ressources coloniales et

Digitized by Google

notre puissance maritime, exerce sur notre richesse agricole et sur la répartition des diverses cultures entre les départements divers, une influence encore plus certaine. Pour être conciliés entre eux, ces points de vue opposés demandent tant de connaissances positives et une sollicitude si éclairée, qu'une loi s'est vue, par distraction apparemment, qui favorisait le sucre étranger au préjudice des deux autres pour l'honneur d'un principe; c'est-à-dire qu'elle pouvait obliger les départements du Nord à faire du blé au lieu de betteraves à notre détriment, en frappant également les deux grands intérêts français en présence, la marine et l'agriculture nationales !

Que les idées extrêmes de libre échange fussent introduites quelque jour dans nos législatures sans contre-poids, par des esprits qui auraient peu à perdre et croiraient avoir en gloire et en théories beaucoup à gagner ; qu'elles n'eussent pas trouvé dans les chambres consultatives le salutaire obstacle qui est créé désormais ; que les prix régulateurs tombassent devant un principe prétendu, ou fussent seulement plus mal pondérés qu'ils ne le sont aujourd'hui : vous verriez les pays à serfs comme la Russie, les pays à esclaves comme les Etats-Unis, où il n'y a pas, pour ainsi dire, de frais de main-d'œuvre, écraser sous leurs blés, qui auraient servi, comme leurs pelleteries ou leurs cotons, de fret à leurs vaisseaux, nos marchés déjà si lourds pour nos cultivateurs !

Ces questions de douanes, soumises désormais en premier ressort aux chambres d'agriculture, sont les plus complexes et les plus épineuses de toutes. On ne peut trop se féliciter que des corps agricoles, c'est-à-

Digitized by Google

dire représentants directs du producteur français, aient à intervenir, à la condition, bien entendu, d'être éclairés, comme ils le seront, par une connaissance exacte et une étude réfléchie des ressources, des habitudes, des législations étrangères, pour savoir ne nous exposer, de la part des autres puissances et des autres marchés, ni à des représailles préjudiciables, ni à des invasions ruineuses.

Vous avez remarqué, Messieurs, un autre point nouveau et important, plus important qu'il ne peut le paraître d'abord : c'est la création et le règlement des écoles régionnales, des fermes-écoles, qui sont exclusivement placées sous l'autorité de la chambre consultative. L'enseignement professionnel a beaucoup occupé le dernier Gouvernement ; il s'est attaché à le répandre, et il a eu raison : c'est sa gloire de s'être complu et confié à beaucoup de nobles choses dont l'essor prématuré ou excessif a fait sa ruine. Mais cet ordre d'institutions, pour être utile, doit remplir une condition indispensable et difficile : c'est que l'enseignement soit donné avec intelligence et avec mesure. En dirigeant de jeunes hommes, destinés avant tout à la pratique, vers les sources de la science, on ne doit leur en découvrir que ce qui est nécessaire à leur véritable mission. La recherche intéressée d'une fausse popularité ou d'autres causes nous entraîneraient promptement dans une fausse voie, et on manquerait entièrement le but ; car, au lieu d'assurer à nos cultivateurs d'utiles auxiliaires, on ne leur préparerait que des contradicteurs arrogants et stériles. Pour avoir vu de trop près la théorie, ils auraient la prétention de dédaigner l'art et ceux qui s'y consacrent. Nous ferions une race d'agronomes

Digitized by Google

incompris qui ne seraient bons à rien pour l'agriculture, et qui en conséquence s'établiraient les réformateurs et les ennemis de la société, sous prétexte d'être secourables au genre humain, et, en réalité, pour l'être à eux-mêmes. Il nous faut des programmes qui nous donnent des cultivateurs plus complets que les autres, parce qu'ils seront plus instruits. Avec des demi-laboureurs et des demi-savants, on ne ferait rien de complet que le mal.

Insisterai-je sur les autres fonctions de la chambre consultative? La statistique agricole, cette œuvre de patience, de loisirs et de chiffres; la répartition des fonds généraux et départementaux entre tous les cantons, dans la proportion évidemment de leurs besoins, de leur importance, de l'autorité de leurs réclamations; l'établissement et la distribution des foires et marchés; la correspondance avec toutes les autorités publiques et tous les corps savants; enfin, le choix d'un membre de cette Assemblée supérieure et centrale, qui sera désormais perpétuelle, qui aura des sessions fixes, qui va prendre place entre le Pouvoir exécutif et l'Assemblée législative comme un rouage, comme un pouvoir, et, il faut l'espérer, comme une institution tutélaire de plus.

Ce tableau, Messieurs, par la lecture même de la loi, a passé sous nos yeux; il nous a fait voir suffisamment dans quelle voie nouvelle nous entrons, à quelle œuvre sérieuse (périlleuse ou salutaire suivant nos actes) nous allons tous participer. C'est un résultat propre à un régime de liberté, ou plutôt, car ce n'est pas la même chose, à un régime d'omnipotence nationale illimitée, comme l'est la nôtre, que tous les actes prennent plus d'importance. Il

Digitized by Google

faudrait que nos lumières s'égalassent à nos dangers, que l'autorité des hommes pût partout suppléer à celle des pouvoirs. Il faut que la sagesse générale grandisse dans la proportion où s'est affaiblie la puissance publique.

Je n'ajoute qu'un mot. Ce n'est pas fortuitement que la pensée de constituer à part l'agriculture et la propriété naquit au milieu de nous, il y a trente ans et plus, en même temps que la liberté constitutionnelle. Ce n'est pas fortuitement que nous venons de voir tous les comices, tous les banquets agricoles de France associer aux fêtes de l'agriculture les méditations les plus graves de la politique, et, toutes les fois qu'un homme connu se rencontrait, chercher dans sa parole, en dépit de toutes les dissidences inévitables, des lumières, des conseils, et surtout des espérances, comme il convient à un grand peuple, éclairé et courageux, qui sait qu'il a devant lui un péril et qui le regarde en face sans hésiter. Ce n'est pas surtout fortuitement que les grands pouvoirs se sont attachés à fonder la constitution agricole de la France, au milieu de la situation extraordinaire où nous sommes, et en présence des éventualités vers lesquelles nous marchons.

L'intérêt agricole, par ses éléments, par ses conditions de succès, par des mœurs régulières comme les saisons, par une attente du lendemain calme comme le bon sens et religieuse comme la foi dans la Providence divine, cet intérêt fondamental, essentiellement lié aux destinées de la propriété, est la réserve de l'ordre chez les nations. Tous les autres, par leur nature mobile et leurs espérances indéfinies, ont quelque chose d'aléatoire qui

Digitized by Google

prête à l'essor des révolutions. L'agriculture porte en soi un besoin de stabilité qui tempère les bouleversements publics, et les arrête. Au comice de Breteuil, un jeune lévite, dans sa chaire, appelait très-bien cette nourrice de l'humanité la fille de la Providence. Elle est la meilleure institutrice de l'homme et la plus sûre gardienne de la société. La société ébranlée va là instinctivement chercher de force, de l'espoir, du repos.

Il y a quatre ans, un guerrier, un laboureur illustre que j'avais l'honneur d'introduire dans cette enceinte, qu'à cette place vous entendiez avec respect, et qui ne vit plus (Dieu l'a retiré du milieu de nous quand il pouvait nous être le plus nécessaire, apparemment pour nous apprendre à nous suffire à nous-mêmes à force de bon sens et de courage !), le maréchal Bugeaud vous rappelait qu'il avait pour devise : *Ense et aratro* (Par l'épée et la charrue !). C'est la devise de la France. C'est la vôtre, Messieurs. La forte race de nos laboureurs fournit également le fer qui féconde notre sol et celui qui le défend. Là, est notre espoir ; là, sera notre salut. Cette race morale et sensée nous aidera à conserver intactes, à travers tous les périls, les richesses, les lois et les grandeurs de la patrie.

Digitized by Google

TRAVAUX DIVERS.

AGRICULTURE.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DU CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE,

EN 1851,

PAR M. A. PASSY,

Président de la Société, délégué au Congrès.

MESSIEURS,

Délégué par vous au Congrès central d'agriculture, il est de mon devoir de vous rendre compte des principales résolutions qui y ont été prises.

J'aime d'abord à constater que cette institution a pris chaque année un développement nouveau ; dans sa huitième session, celle de 1851, le Congrès comptait plus de cinq cents membres.

En présence de ce zèle pour les intérêts de la culture française, et nonobstant quelques doutes qui s'étaient élevés sur la continuation de ses travaux en raison de l'application de la nouvelle loi qui accorde une représentation à l'agriculture, le Congrès a décidé par acclamation qu'il continuerait son œuvre, et qu'il tiendrait une session chaque année.

On a pensé que cette institution ne faisait pas plus

Digitized by Google

un double emploi, avec le futur conseil général, que les Sociétés d'agriculture avec les chambres consultatives départementales qui pourront être organisées.

Chacune de ces institutions a, en effet, une mission différente à remplir : l'une d'elle, des Congrès et des Sociétés d'agriculture, plus libre, plus étendue, plus générale, toute spontanée, continuelle ; l'autre, plus définie, plus limitée, périodique, réglée par la loi et soumise à l'administration.

A cette occasion, je vous prierai de remarquer, Messieurs, qu'il sera nécessaire dans l'intérêt de notre agriculture, de proposer au conseil général du département de l'Eure, l'organisation complète de notre Société, de nos sections et de nos comices cantonaux pour qu'elle serve de base à l'application de la loi.

J'espère que lors de la session du conseil général, les comices cantonaux organisés depuis longtemps auront repris leur primitive activité, et que, recrutés de nouveaux membres qui s'empressent d'adhérer à vos statuts, ils comprendront l'intérêt nouveau que vient de créer la loi, celui de donner une représentation efficace à notre agriculture. D'ailleurs, votre prévoyance a devancé le vote émis par le Congrès central, sur l'utilité de cette formation complète. Le congrès semble donc avoir consacré ce que vous aviez fait par la décision que je vais lire.

« Que toutes les associations agricoles et comices » existant aujourd'hui, fassent tous leurs efforts » pour provoquer l'établissement spontané de comi- » ces dans les localités qui en manquent sous la » forme qui pourra y attirer le plus grand nombre

Digitized by Google

» possible d'agriculteurs, et rapprocher d'eux, le plus » possible, le centre de leur réunion. »

Vous voyez, Messieurs, que le Congrès entend que la loi s'applique comme nous l'avons pensé nous-mêmes. Je ne nie pas que ses dispositions ne soient pas un peu vagues, mais les conseils généraux sont appelés à les interpréter.

L'administration trouvera donc dans nos comices une organisation toute faite, qui lui évitera les hasards d'une convocation électorale formée de toutes les pièces, dans le seul but d'élire un représentant.

Je propose à la Société de charger la section d'agriculture, de se concerter avec l'administration pour présenter à la sanction du conseil général, l'institution de notre Société, de ses sections et de nos comices pour base de l'exécution de la loi du 20 mars 1851.

Je ne puis parler du Congrès sans dire que M. Dupin a été élu encore cette année pour le présider; habitué à dominer des séances moins tranquilles, il a pu reposer au milieu de nous son courage et son énergie; un passage de son discours a obtenu des applaudissements universels et répétés.

« Il n'y a que la terre que l'on féconde en la retour- » nant sans dessus dessous, nous a-t-il dit. »

On s'est plu à retrouver dans cette phrase marquée au coin de son esprit incisif et original un souvenir des luttes qu'il avait soutenues dans une autre enceinte.

Je passerai en revue rapidement les principales questions que le congrès a mis à son ordre du jour.

Les discussions sur la culture du tabac et sur celle

Digitized by Google

des vers à soie n'intéressent pas directement l'agriculture de notre département. Celles qui ont eu lieu sur la police du roulage, sur les droits, sur les boissons, sur l'hygiène et la salubrité publique, sur les moyens de préserver les récoltes des insectes nuisibles, sur les moyens d'établir des réserves de céréales, ont sans doute un intérêt général puissant, mais il me faudrait entrer dans des développements considérables, et je me borne à signaler ce que leur discussion peut offrir d'instructif aux membres qui s'en sont occupés plus spécialement de ces questions.

J'arrive à celles qui m'ont paru rentrer plus habituellement dans l'ordre de nos travaux.

Les engrais artificiels ont été l'objet d'un rapport sévère de la part de M. Payen, et les agriculteurs sont maintenant avertis de se tenir en garde contre ces substances qui contiennent de tout, excepté des éléments fertilisants.

Je me permettrai d'ajouter que beaucoup de cultivateurs pourraient fort bien se dispenser d'acquisition de cette nature, s'ils ne laissaient pas se perdre ce qui constitue l'essence même de l'engrais. La Société s'est souvent émue de cette question, mais ce n'est pas celle dans laquelle ses encouragements et ses instructions ont eu le plus de succès. Je crois qu'il sera utile de préparer une note dans ce sens et de la répandre dans nos campagnes.

Le reboisement des terrains appartenant à l'Etat et aux communes, a été l'objet de débats prolongés. Le Congrès a demandé que le reboisement fut fait par les soins de l'administration forestière et que l'Etat accordât à cet effet des subventions aux communes.

Digitized by Google

Il a demandé également que l'exemption d'impôts autorisée pour les plantations nouvelles fût portée à 50 années.

Je citerai avec plaisir un vœu du Congrès, que votre zèle intelligent et votre persévérance a rendu inutile dans notre pays. « C'est que le Gouvernement fasse » colliger les usages ruraux de toute la France. »

Ce travail précieux, vous l'avez fait, et il doit figurer au nombre des services que vous avez rendus à vos concitoyens.

Il a été demandé encore que le Gouvernement fît rechercher dans l'ancienne législation française toutes les dispositions relatives à l'agriculture, et enfin, qu'il fît traduire en français les lois étrangères relatives au même objet.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette vue, et j'ajouterai que vous avez été plus loin, en publiant l'histoire de l'agriculture normande au moyen âge. La question de la boucherie, qui est aujourd'hui à l'ordre du jour sur toute la surface de notre territoire, ne pouvait être oubliée dans cette grande assemblée.

Les décisions suivantes ont obtenu la sanction de la majorité :

Que le tarif protecteur de 50 fr. par tête, perçu sur les bestiaux étrangers, soit maintenu ;

Que le commerce de la boucherie soit déclaré libre sous la surveillance de l'administration ;

Que les droits d'octroi ne puissent excéder cinq pour cent de la valeur ;

Que le tarif des chemins de fer soit abaissé et uniformisé dans ce qui concerne le transport des bestiaux ;

Digitized by Google

Que la statistique officielle de la production animale soit dressée et publiée ;

Que l'administration fasse recueillir et publier des renseignements précis sur les systèmes d'engraissement ;

Que le programme du concours de Poissy soit déterminé par le conseil supérieur de l'agriculture, les chambres départementales entendues.

Vous me permettrez, Messieurs, de faire une observation sur cette dernière détermination.

J'ai visité les animaux exposés au concours de Poissy ; je dirai d'abord que j'ai regretté d'y rencontrer qu'un si petit nombre de nos cultivateurs. Poissy est bien près de nos frontières, et il est bien facile d'y arriver.

C'est un spectacle curieux et intéressant que ces animaux superbes, arrivés à une taille et un état d'engraissement miraculeux ; les formes de ces bêtes sont parfaites, et l'on croirait voir les modèles de ces bœufs qui décorent les bas-reliefs antiques.

Mais à dire vrai, ces magnifiques animaux sont parvenus à cet état magnifique par des procédés artificiels, par une nourriture succulente, et le prix de revient me paraît dépasser ce qui est praticable en agriculture.

Je me suis demandé pourquoi les vaches grasses étaient exclues du concours ?

Leur engraissement est l'industrie de beaucoup de nos fermes, et l'on mange dans le département plus de vaches grasses que de bœufs.

Cette question me paraît mériter votre attention.

Je demande à la Société de la renvoyer à la section

Digitized by Google

d'agriculture pour qu'elle fasse un rapport sur cet objet.

La police des rivières et l'usage des eaux pour l'irrigation ont été l'objet de nombreuses dispositions.

Le drainage avait dès l'année dernière excité l'intérêt des membres du Congrès : un vœu avait été formulé ; cette année, c'est en termes plus positifs que l'on s'est exprimé. On demande :

1° Que le Gouvernement continue les encouragements qu'il a donnés au drainage ;

2° Qu'il soit publié au plus bas prix possible un manuel pratique du drainage ;

3° Que des subventions soient accordées aux Sociétés agricoles pour l'acquisition de modèles d'instruments nécessaires aux travaux du drainage et notamment à fabriquer des tuyaux.

Vous avez répondu, dans votre dernière séance générale, à ces indications, en décidant qu'un essai de drainage serait fait dans le département.

Pour obéir à ces ordres, j'ai examiné quels étaient les moyens les plus convenables pour rendre cette expérience utile.

Voici les résultats que j'ai obtenus :

Le ministère de l'agriculture et du commerce est disposé à vous accorder une subvention. Le ministre de l'intérieur a autorisé l'essai sur les terres dépendantes de la colonie agricole de Gaillon, et l'inspecteur général approuve qu'une fabrique de tuyaux à drainer soit entreprise par les jeunes colons.

On pourrait donc établir à Gaillon une fabrication de tuyaux et un essai sur le terrain de la colonie,

Digitized by Google

pour démontrer le bon effet de l'asséchement des terres.

Il sera utile que la section d'agriculture nomme une commission de trois membres, qui se concerteront avec M. Martin Deslandes, inspecteur général et le directeur de la maison, pour conduire à bien cette expérimentation provoquée par votre initiative.

En résumé, il est évident par l'empressement qu'on apporte à se rendre au Congrès, par l'assiduité aux séances, par la vivacité des discussions, que cette institution est devenue une nécessité de notre époque et qu'elle est utile aux intérêts agricoles.

En perfectionnant cette organisation, l'agriculture en tirera des avantages considérables. On pourra y éviter des discussions sur quelques objets qui sont du domaine législatif, et on entrera d'année en année plus complétement dans les questions d'agriculture pratique.

Pour moi, Messieurs, en suivant avec intérêt les travaux de cette grande assemblée, je me suis plu à observer que sur les points les plus importants vous ne vous étiez laissés dépasser par aucune Société savante, et que les travaux que vous aviez accomplis pouvaient servir de modèles aux Sociétés qui ne sont pas encore arrivées au niveau que vous avez atteint.

Digitized by Google

SUR L'APPLICATION

DE LA

CHIMIE A L'AGRICULTURE (1),

TRADUCTION DE M. CASSEN.

Au moment de prendre, ce soir, la parole dans votre Société sur quelque sujet spécial de chimie appliquée à l'agriculture, j'ai hésité, je l'avoue, sur le mode de traiter une science généralement encore peu comprise, quoi qu'on en parle beaucoup et que son usage soit si préconisé.

L'idée générale qu'on se fait du moyen le plus naturel d'appliquer cette science à l'agriculture est peu définie et elle pourrait conduire à de graves mécomptes.

Lorsque les grands principes sur lesquels repose cette application seront imprimés d'une manière durable dans l'esprit et la mémoire du plus grand nombre, alors chacun reconnaîtra leur beauté et leur simplicité.

Tant qu'ils ne seront pas aussi familiers, nous jetterions vainement nos regards sur cet état d'amélioration et de progrès que nous devons espérer d'atteindre plus tard.

(1) Ce discours a été lu à la Société d'Agriculture de New-York, en 1847, par John P. Norton, professeur de de chimie au collége de Yale, province de Newhaven.

Digitized by Google

Si cet auditoire était exclusivement composé de cultivateurs, il eût été peut-être d'un grand intérêt de soumettre à la discussion quelque question spéciale, par exemple, celle de l'usage du plâtre sur les terres.

Mais j'ai pensé, que, même pour les hommes pratiquant l'agriculture, il serait bien plus utile, et qu'il y aurait un plus grand intérêt pour les autres auditeurs, si je mettais sous vos yeux, d'une manière aussi brève que possible, une esquisse complète de la connexion de la science avec l'agriculture.

Je tâcherai de me souvenir que je ne parle pas devant une réunion de chimistes, c'est pourquoi j'éviterai les termes scientifiques, excepté dans les cas où leur usage sera indispensable.

Quelques-uns de ces termes, en assez petit nombre cependant, sont nécessaires pour l'intelligence de mes démonstrations, j'aurai soin d'en expliquer la valeur le plus simplement possible.

En essayant de porter notre vue sur ce sujet, votre attention doit, tout d'abord, se fixer sur le *sol*, base de toute opération agricole.

Un des premiers faits établis par l'examen chimique du sol, c'est qu'il se divise en deux éléments distincts, que l'on appelle *organique* et *inorganique*.

Le mot organique signifie la partie du sol qui se compose des corps organisés, végétaux ou animaux. Généralement ces substances présentent une structure poreuse ou fibreuse, mais non pas toujours, tels que l'amidon, le sucre, la gomme. Ces dernières substances sont cependant comprises dans le nombre des matières organiques parce qu'elles sont le produit d'organes ayant eu vie.

Digitized by Google

Après la mort des animaux et des végétaux, leurs restes se désunissent; mais même alors que toute trace de leur première structure a disparu, le résidu est encore d'origine organique.

C'est ce que vous voyez dans la portion organique du sol qui est composé de débris des animaux et des plantes.

Les signes de l'organisation ont disparu et de nouvelles combinaisons se sont formées, mais tout cela avait eu vie.

Le mot *inorganique* appartient à tous les éléments qui n'ont pas été le siége ou le produit de la vie.

Ainsi les roches solides, l'air, l'eau.

Si nous prenons un échantillon de terre et que nous l'exposions à la chaleur rouge (dans un creuset), il noircit d'abord, une portion de cette terre brûle et se dissipe en fumée. C'est là la partie organique, elle est conséquemment composée d'air et comme toutes les substances aériformes, il est naturel qu'elle disparaisse.

Les analyses chimiques ont découvert qu'il y a quatre espèces d'air qui disparaissent ainsi et qui constituent les principes ou les éléments de toute matière organisée.

On les appelle gaz pour les distinguer du mot air qui s'applique généralement à un composé de deux gaz formant notre atmosphère.

Ces quatre gaz sont appelés : *carbonique*, *hydrogène*, *azote* ou *nitrogène* et *oxigène*.

Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de démontrer leur nature et leur présence.

Ils sont incolores et invisibles; on en acquière la connaissance par leurs propriétés caractéristiques

Digitized by Google

alors qu'ils sont mis en contact avec d'autres substances.

L'élément organique du sol s'y trouve dans des proportions très-variables. Quand il n'y figure que pour un demi-centième, on ne peut cultiver la terre avec espoir de profit.

Si au contraire on l'y trouvait dans la proportion de 70 pour cent, comme cela se voit dans les districts de tourbe, il faudrait pour le rendre productif y ajouter de l'argile ou autant d'un autre sol qu'il serait nécessaire.

La partie inorganique de tous les sols doit son origine à la désaggrégation et à la décomposition successive des roches qui forment la croute de notre globe. Suivant les variétés de ces roches, les terres se trouvent naturellement composées diversement. Nous pouvons dans beaucoup de circonstances imiter les composés chimiques produits par les décompositions et les éléments même de ces roches.

C'est ce qui constitue une grande ligne de démarcation entre les corps organiques et les corps inorganiques.

Nous ne pouvons pas produire les premiers à l'aide de leurs éléments. Nous pouvons déterminer ces mêmes éléments et les combiner dans des proportions qui nous semblent convenables : mais il nous est impossible de suppléer au manque du mystérieux principe vital, et ces éléments refusent de s'organiser et de prendre une existence à notre commandement.

La vie une fois commencée, nous pouvons la continuer, modifier et hâter ses progrès, mais là finit notre pouvoir.

Digitized by Google

Par un procédé chimique, nous pouvons bien convertir l'amidon en sucre, le sucre en alcool; nous pouvons démontrer la nature des nouvelles substances qui ont pris la place des autres, mais nous ne pouvons pas renverser notre création et faire que l'alcool redevienne sucre; la vie et ses produits, à quelques exceptions près, confond et déconcerte nos pouvoirs de création.

La portion inorganique du sol a été soumise aussi aux investigations de la chimie, et on y a trouvé diverses substances.

L'examen des sols fertiles, dans toutes les parties du globe, a fait savoir qu'ils contiennent des quantités *appréciables* de onze différents corps ou substances dont voici la nomenclature et les proportions relatives, en moyenne.

Nous fixerons particulièrement notre attention sur le premier sol ; il est fertile sans addition d'engrais.

Quantités sur 1,000 parties.	Fertile sans Engrais.	Fertile avec addition d'engrais.	Très-stérile.
Matières organiques (humus).	97	50	40
Silice	648	833	778
Alumine	57	54	94
Chaux	59	18	4
Magnésie	8	8	1
Oxide de fer	64	30	84
Oxide de manganèse	1	3	traco
Potasse	2	trace	»
Soude	4	»	»
Chlorine	2	»	»
Acide sulfurique	2	1	»
Acide phosphorique	4	2	»
Acide carbonique	40	4	»
Perte	15	»	5
TOTAL	1,000	1,000	1,000

Digitized by Google

Dans la première colonne, la matière organique s'élève à près de 10 pour cent.

La première substance inorganique est la silice dont le minéral connu sous le nom de *quartz* est la forme originaire; il en est de même du silex et de l'agathe. La silice est donc le principal ingrédient de presque toutes les roches et conséquemment abondamment contenu dans tous les sols dans la proportion de 30 à 70 pour cent de leur poids. Dans certains sols sablonneux, il est dans la proportion de 90 pour cent.

Dans son état de pureté la silice est blanche, rude au toucher et elle est insolubre dans l'eau.

La seconde substance, l'alumine, est aussi très-abondante. C'est elle qui rend l'argile grasse et liante. Amalgamée avec la silice, elle compose la masse des terrains argileux; dans les terres à pipe, elle entre pour 40 pour cent.

Le sol que nous avons pris pour exemple en contient si peu qu'il ne peut pas être considéré comme argileux, mais bien comme une franche terre, un bon loam.

La chaux vous est trop bien connue pour exiger une description. Elle forme la plupart des carrières et des roches d'une grande partie du globe. Les couches de pierre calcaire couvrent bien des milles quarrés.

La magnésie est mieux connue sous la forme de magnésie calcinée, ou carbonate de magnésie, comme on la trouve dans les pharmacies. Elle est aussi fort abondante. Beaucoup de pierres calcaires contiennent de la magnésie et par ce motif elles produisent quelquefois des résultats inattendus, lors-

Digitized by Google

qu'on les emploie comme amendement en agriculture.

L'oxide de fer est cette rouille que nous voyons se former journellement sur les outils en fer lorsqu'ils sont exposés à l'humidité. C'est une combinaison du métal avec l'oxigène un des gaz dont nous avons parlé plus haut. Il est abondant dans presque tous les sols, dont il est un des éléments nécessaires. Cependant s'il s'y rencontre en trop forte quantité, il est contraire et souvent fatal à la vie végétative des plantes.

L'oxide de manganèse est moins abondant, on l'emploie plus particulièrement dans les arts; il sert à donner une couleur violette au verre, dans les procédés du blanchissage, etc., etc.

On ne connaît pas bien encore quelle est son action sur la végétation; mais le seul fait de sa présence dans les bonnes terres, indique qu'il n'y est pas sans une cause d'utilité quelconque.

La potasse se trouve dans son état d'impureté comme la perlasse commune.

Le lunar ou potasse caustique est une autre forme. Quand la potasse est pure, elle a une saveur acre et brûlante; elle est de couleur blanche, elle désorganise la peau en fort peu de temps, lorsque celle-ci est mise en contact avec elle.

Elle existe abondamment dans les cendres de bois, dans plusieurs roches, principalement dans toutes celles formées de granit.

La soude est maintenant très en usage pour le blanchîment. Quand elle est pure, elle a les propriétés de la potasse pure. Lorsqu'elle est combinée avec la

Digitized by Google

substance suivante, la chlorine, elle compose le sel commun (chlorure de sodium).

Elle existe en immenses quantités dans les eaux de la mer et en vastes lits au-dessous de la surface de la terre.

Le chlore est un gaz verdâtre, plus pesant que l'air commun, très-suffocant, et dans sa forme gazeuse il est aussi fatal à la vie qu'à la combustion.

On le produit aisément en chauffant l'oxide noir de manganèse du commerce avec de l'acide muriatique commun.

L'acide sulfurique est le nom scientifique de l'huile de vitriol, c'est un liquide pesant et huileux, très-brûlant et très-corrosif, détruisant la peau et les chairs presque instantanément.

On le rencontre rarement, si ce n'est à l'état de combinaison avec quelque autre substance.

Le plâtre de Paris ou gypse, par exemple, il est composé de chaux et d'acide sulfurique (sulfate de chaux).

L'acide phosphorique se produit lorsqu'on brûle des allumettes. La fumée blanche qui s'échappe pendant cette combustion est d'ordinaire l'acide phosphorique, puisque le phosphore est généralement la substance que l'on emploie maintenant pour assurer l'ignition de ces allumettes.

Ainsi que l'acide sulfurique, on ne le rencontre guère qu'à l'état de combinaison, moins fréquemment et en moins grande quantité, mais cependant assez, pour remplir d'importantes fonctions dans les phénomènes de la végétation et de l'alimentation.

L'acide carbonique est un gaz, sans couleur, plus

Digitized by Google

qu'on les emploie comme amendement en agriculture.

L'oxide de fer est cette rouille que nous voyons se former journellement sur les outils en fer lorsqu'ils sont exposés à l'humidité. C'est une combinaison du métal avec l'oxigène un des gaz dont nous avons parlé plus haut. Il est abondant dans presque tous les sols, dont il est un des éléments nécessaires. Cependant s'il s'y rencontre en trop forte quantité, il est contraire et souvent fatal à la vie végétative des plantes.

L'oxide de manganèse est moins abondant, on l'emploie plus particulièrement dans les arts; il sert à donner une couleur violette au verre, dans les procédés du blanchissage, etc., etc.

On ne connaît pas bien encore quelle est son action sur la végétation; mais le seul fait de sa présence dans les bonnes terres, indique qu'il n'y est pas sans une cause d'utilité quelconque.

La potasse se trouve dans son état d'impureté comme la perlasse commune.

Le lunar ou potasse caustique est une autre forme. Quand la potasse est pure, elle a une saveur acre et brûlante; elle est de couleur blanche, elle désorganise la peau en fort peu de temps, lorsque celle-ci est mise en contact avec elle.

Elle existe abondamment dans les cendres de bois, dans plusieurs roches, principalement dans toutes celles formées de granit.

La soude est maintenant très en usage pour le blanchîment. Quand elle est pure, elle a les propriétés de la potasse pure. Lorsqu'elle est combinée avec la

Digitized by Google

substance suivante, la chlorine, elle compose le sel commun (chlorure de sodium).

Elle existe en immenses quantités dans les eaux de la mer et en vastes lits au-dessous de la surface de la terre.

Le chlore est un gaz verdâtre, plus pesant que l'air commun, très-suffocant, et dans sa forme gazeuse il est aussi fatal à la vie qu'à la combustion.

On le produit aisément en chauffant l'oxide noir de manganèse du commerce avec de l'acide muriatique commun.

L'acide sulfurique est le nom scientifique de l'huile de vitriol, c'est un liquide pesant et huileux, très-brûlant et très-corrosif, détruisant la peau et les chairs presque instantanément.

On le rencontre rarement, si ce n'est à l'état de combinaison avec quelque autre substance.

Le plâtre de Paris ou gypse, par exemple, il est composé de chaux et d'acide sulfurique (sulfate de chaux).

L'acide phosphorique se produit lorsqu'on brûle des allumettes. La fumée blanche qui s'échappe pendant cette combustion est d'ordinaire l'acide phosphorique, puisque le phosphore est généralement la substance que l'on emploie maintenant pour assurer l'ignition de ces allumettes.

Ainsi que l'acide sulfurique, on ne le rencontre guère qu'à l'état de combinaison, moins fréquemment et en moins grande quantité, mais cependant assez, pour remplir d'importantes fonctions dans les phénomènes de la végétation et de l'alimentation.

L'acide carbonique est un gaz, sans couleur, plus

Digitized by Google

pesant que l'air; on le trouve dans les profondeurs des cavités, comme dans les puits, les caves profondes.

Il est suffocant et c'est par ce motif qu'il occasionne de fréquents accidents dans de semblables lieux.

Il éteint les corps enflammés, de sorte qu'on peut toujours constater sa présence en plongeant, dans les lieux qu'on suppose le contenir, une chandelle allumée.

Si elle continue à brûler, il n'y a aucun danger, on peut pénétrer dans ces cavités.

Ce gaz existe abondamment à son état de combinaison avec d'autres substances.

Notre pierre à chaux, par exemple, est du carbonate de chaux, c'est-à-dire une combinaison d'acide carbonique et de chaux.

Il est renfermé dans ces substances inorganiques et forme une partie de ces carbonates inorganiques.

Dans l'atmosphère, il existe dans la très-faible proportion d'un 2,500^{me} ($\frac{1}{2500}$) de volume de l'air, et malgré la faiblesse de cette proportion, il est d'une grande importance pour la végétation des plantes, qui ne fleuriraient pas sans son action.

Ces substances sont en trop petit nombre pour que les agriculteurs ne se familiarisent pas avec leurs noms, il est bon même qu'ils se souviennent de leurs propriétés.

A l'exception de l'oxide de manganèse qu'on ne rencontre que par occasion, on trouve toujours les autres substances dans les terrains susceptibles de produire, sans fermure préalable, des récoltes pendant une série de plusieurs années.

Digitized by Google

N'importe les sols sur lesquels nous porterons notre examen des bords du Nil, aux rives du Gange, ou sur ceux des prairies de l'ouest de notre Amérique, nous rencontrerons toujours ces onze mêmes substances.

Dans un sol qui n'est fertile qu'en proportion de l'adjonction de fumiers, comme celui que désigne la seconde colonne du tableau ci-dessus, *page* 215, vous voyez que plusieurs noms des substances qu'on rencontrait dans la première colonne sont en blanc ou qu'elles n'y sont désignées que pour de très-petites quantités, ou même pour des traces.

Elles y sont en trop faibles quantités pour laisser espérer une série de récoltes consécutives; quand ces traces sont épuisées, on doit suppléer à leur absence par l'addition d'engrais ou d'amendement qui soient capables de procurer de bonnes récoltes.

La troisième colonne a pour objet un terrain naturellement *stérile*, ici les guillemets sont en plus grand nombre encore.

Cependant, remarquez que l'oxide de fer s'y trouve en plus forte quantité que dans les deux autres sols. A lui seul il fait presque le dixième du poids. Cette quantité considérable d'oxide de fer est probablement la cause de la stérilité naturelle de ce terrain.

L'amélioration de ce sol, à moins qu'on ne puisse la faire à très-peu de frais, n'indemnisera jamais de la dépense, car il faut y ajouter beaucoup de substances diverses.

Rien ne peut plus clairement démontrer les causes de la fertilité ou de la stérilité d'une terre que son analyse.

Digitized by Google

Si la situation de tous les terrains était la même, aucun autre procédé ne serait nécessaire.

Mais il y a d'autres causes physiques qui rendent les terres formées de ces éléments stériles, quand même ils y seraient dans les meilleures proportions voulues.

Ainsi un excès d'humidité, par exemple, serait funeste à la végétation, parce qu'elle s'oppose à la circulation de l'air et à l'introduction de la chaleur dans l'intérieur de la couche de terre qui doit alimenter les plantes.

Lorsque l'excès d'humidité est combattu par l'opération du drainage tout change, et ce même sol devient fertile.

Un terrain trop argileux peut être amélioré par l'adjonction du sable, comme un terrain où le sable est en excès peut devenir fertile en y ajoutant de l'argile.

D'autrefois, c'est la matière organique (les fumiers ou engrais animaux ou végétaux) qu'il peut être nécessaire d'ajouter au sol.

Cependant quand les conditions physiques sont ce qu'elles doivent être, et qu'il y a une quantité suffisante d'humus, c'est-à-dire de matière organique, à climat semblable, la fertilité du sol peut tenir à la présence ou à l'absence de quelqu'une de ces substances inorganiques, même dans des proportions qui sembleraient trop faibles pour avoir de l'importance.

Dès lors la théorie, par laquelle on combat la stérilité des terres, est bien simple. Toute la question est de trouver les moyens les plus économiques d'appliquer le remède.

Digitized by Google

Entrer sur ce terrain, en ce moment, me mènerait trop loin. En suivant ces explications préliminaires, j'y viendrai plus naturellement.

Nous nous demandons maintenant pourquoi la présence des onze substances dont j'ai parlé est nécessaire pour la fertilité du sol? Cette question nous oblige pour la résoudre, à faire l'examen des plantes.

Là aussi, nous trouvons une partie organique et une autre partie inorganique.

Si je brûle de la paille ou du bois, la plus grande partie de ces deux matières se consume et s'évanouit en flamme et en fumée. Il y a cependant une petite partie qui subsiste en cendres, que la chaleur ne peut pas anéantir.

Voilà la partie inorganique des plantes :

Si nous considérons la terre, la portion d'éléments inorganiques est ordinairement la plus considérable, c'est le contraire en ce qui concerne les plantes.

Dans nos graines de céréales, il est rare que leur cendre forme 4 ou 5 pour cent, et souvent même plus d'un pour cent de leur poids.

Quelques espèces de paille en fournissent 20 pour cent, mais c'est rare.

Les bois des forêts laissent à peine 1/2 pour cent de cendre. Il est donc démontré que la partie organique des plantes prédomine considérablement sur l'autre.

Cette partie organique se compose des mêmes quatre gaz qui constituent la partie organique du sol (ou humus), c'est-à-dire carbonique, hydrogène, azote ou nitrogène et oxigène.

Ils s'unissent en proportions variables, pour for-

Digitized by Google

mer différentes sections et pour constituer les différentes propriétés des plantes.

Dans quelques corps organiques nous ne rencontrons la présence que de trois gaz, le nitrogène ou azote fait défaut.

Les variétés innombrables de substances que renferme le règne végétal, insipides ou sapides, odorantes ou sans odeur, fragiles, tendres ou fermes et dures, sans couleur ou diaprées des couleurs les plus brillantes, se réduisent toutes par le procédé de l'analyse chimique en deux, trois ou quatre gaz invisibles, sans couleur, sans goût et sans odeur.

Les plantes tirent leur partie organique en partie de l'air, en partie de la terre.

Une grande partie de leur carbone et oxigène est obtenu de l'air par l'absorption de l'acide carbonique à travers les pores de leurs feuilles. L'acide carbonique est une combinaison d'oxigène et de carbone qui existe dans l'atmosphère pour $\frac{1}{2500}$ de son volume. Cela semble une petite quantité sans doute.

L'expérience a cependant démontré que c'est juste celle qu'il faut.

Dans une atmosphère renfermée où la quantité d'acide carbonique était dans de plus fortes proportions, Dessaussure observa que les plantes végétaient avec plus de vigueur pendant tout le temps où elles recevaient l'action du soleil, mais qu'aussitôt que les rayons de cet astre avaient disparu, l'excès d'acide carbonique leur était préjudiciable. Ainsi se dévoile la sagesse du créateur qui adapte ainsi à la végétation le secours que produit la succession alternative du jour et de la nuit. Secours suffisant pour l'une et sans excès pour l'autre.

Digitized by Google

Les feuilles si mobiles des plantes et des arbres qui étendent au loin leurs surfaces garnies de pores infiniment petits sont ainsi disposées pour puiser par leur contexture la plus grande quantité possible de nourriture dans les gaz que les vents leur apportent.

Ces vents sont donc les pourvoyeurs incessants de la végétation, apportant toujours de nouvelles provisions qu'elles mettent en contact avec les feuilles.

Si le temps me le permet, j'indiquerai les sources dont émane sans cesse le gaz acide carbonique en quantités suffisantes pour qu'il n'y ait point à craindre qu'elles s'épuisent. Ce gaz est absorbé par l'eau en grande quantité et par son intermédiaire, une grande partie de son volume s'introduit dans les plantes par leurs racines.

L'eau est un composé d'oxigène et d'hydrogène, et comme il se décompose aisément dans l'intérieur des plantes, elle est en état de suppléer au besoin qu'elles ont de l'un ou de l'autre de ces gaz.

L'azote ou nitrogène dérive probablement de la terre, sous la forme de certaines substances combinées avec l'oxigène et l'hydrogène.

L'ammoniaque est une de ces combinaisons, et il y a longtemps qu'on connaît l'importance de son influence sur la végétation.

Les matières organiques déposées dans la terre s'y décomposent lentement et elles fournissent sans doute à la plante le secours des gaz dans les combinaisons différentes qui leur sont nécessaires.

La proportion de nourriture qu'on obtient pour la végétation par cette voie de l'emploi de matières

Digitized by Google

organiques ne peut être constatée avec une certaine exactitude; de graves autorités semblent même douter que l'emploi de ces matières soit nécessaire.

Une semblable opinion pourtant est contraire à la raison et à l'expérience, elles nous démontrent suffisamment, que dans la plupart des cas, le secours de ces matières organiques est indispensable.

Dans les cendres des plantes, à l'exception de l'alumine dont la présence n'est pas clairement établie, nous retrouvons toutes les substances qui se rencontrent *invariablement* dans tout sol fertile.

Ce fait singulier, va ressortir du tableau comparatif que je mets sous vos yeux, il doit être considéré comme donnant la moyenne proportionnelle des substances contenues dans la plupart des produits des récoltes.

ANALYSE DE LA CENDRE DE GRAINS, PAILLES, RACINES ET TUBERCALES :

Sur 100.	Blés.	Paille de blés.	Fèves.	Turneps.	Pommes de terre.
Potasse.....	23 72	12 44	33 56	39 82	55 75
Soude.....	9 5	» 16	10 60	10 86	1 86
Chaux.....	2 81	6 70	5 77	12 75	2 7
Magnésie.....	12 3	3 82	7 99	4 68	5 28
Oxide de fer.....	» 67	1 30	» 56	» 89	» 52
Acide phosphorique	49 81	3 7	37 57	6 69	12 57
Acide sulfurique..	» 24	5 82	1 »	13 15	13 65
Chlorine.....	» »	1 9	» 73	3 68	1 27
Silice.....	1 17	65 38	1 15	7 5	1 23
TOTAL.....	99 50	99 78	98 93	99 57	100 20

Il est à observer que nous ne trouvons pas d'oxide de manganèse dans ce tableau.

Quand on en rencontre dans les cendres de quel-

Digitized by Google

ques plantes, aussi loin que j'aie poussé mon analyse, il n'y est qu'en très-faible quantité. Dans un grand nombre de classes, il fait absolument défaut.

A cette exception près, les substances que nous signalons dans ce tableau sont celles que nous avons trouvées dans la composition d'une terre fertile.

C'est là, Messieurs, *un fait très-important.*

Il nous ouvre un vaste champ pour nos recherches et il jette de la lumière sur quelques points demeurés longtemps dans l'obscurité.

Un sol fertile doit donc nécessairement renfermer ces substances, puisqu'elles sont nécessaires à l'organisation des végétaux dénommés dans ce tableau.

Tout ce qui compose la partie inorganique des plantes provient du sol; l'air ne peut pas venir au secours de la pauvreté du sol, comme il le fait pour la partie organique.

Donc il faut que le sol soit enrichi de ce qui lui manque par un autre moyen.

Vous avez vu que la cendre laissée comme résidu des plantes est généralement une très-petite portion de leur poids intégral.

Si l'on divise cette faible proportion entre les huit ou dix substances qui s'y trouvent, la quantité de chacune est très-petite et l'on a longtemps supposé que ce n'était que des apparences de salissures.

On sait à présent que chaque plante a une cendre qui lui est propre, ayant un caractère qui exige certaines circonstances pour favoriser son utile végétation. Si la chaux, par exemple, se trouvait complétement manquer dans la composition d'un sol, à peine

Digitized by Google

quelques plantes peu dignes d'être cultivées pourraient elles y végéter.

Le tableau précédent présente des différences très-marquées dans la composition des cendres des divers produits qu'il énumère, et nous révèle un autre fait très-important.

Le blé peut ne pas réussir sur un sol qui manque de certaines substances qui sont nécessaires à sa végétation ; mais ce même terrain peut très-bien produire une excellente récolte d'autres produits qui exigent précisément la présence des substances dont il est composé.

Le blé contient une très-forte quantité d'acide phosphorique; plusieurs récoltes de cette céréale peuvent être faites sur un sol fertile qui contient cet élément; mais ces récoltes s'affaiblissent à mesure de l'épuisement de cet élément indispensable.

Si cependant ce n'est que l'acide phosphorique qui fait défaut, la terre peut encore produire une bonne récolte de turneps, cette racine n'ayant besoin que d'une très-faible quantité de cet acide.

Voilà la théorie des rotations judicieuses des diverses récoltes. Le fumier est consacré au produit de la première récolte de la rotation. A celle-ci succède une récolte d'une autre espèce et toujours alternant ainsi pendant la durée de la rotation qu'elle soit de trois, de quatre ou de cinq ans.

Dans la pratique, les bons fermiers ont appris à faire ce que cette théorie consacre. Autant que la chose est possible, il est nécessaire d'introduire souvent dans la culture différentes classes de plantes. Dans une bonne rotation de plusieurs années, il est même nécessaire de substituer une espèce à une

Digitized by Google

autre, prise dans la même classe cependant. Les turneps ou les betteraves peuvent être utilement remplacés par une récolte de pommes de terre. Le blé par l'orge, etc., etc.

Lorsque l'on met plusieurs fois de suite la même espèce de plantes, le sol se fatigue et l'on obtient de bonnes récoltes qu'à de très-longs intervalles.

En Ecosse on rencontre une espèce de sol peu favorable au trèfle; on lui donne le nom de *clover-sick* (trèfle malade).

On ne semait d'abord du trèfle qu'une seule fois dans le cours de chaque rotation, aujourd'hui on ne l'y sème plus, même qu'à la seconde rotation.

On a eu lieu de s'étonner que l'adjonction sur une acre de terre, de quelques centaines de livres de quelque matière inorganique ait, dans beaucoup de cas, la puissance de produire, sur l'abondance de la récolte, un effet bien marqué.

Et cependant, si nous considérons que la récolte de 60 boisseaux de blé a fait sortir du sol environ 120 livres de cendre (que produirait la combustion de ce produit), nous allons avoir la clef de ce mystère. Les 120 livres de cendre contiendraient environ 60 livres d'acide phosphorique. Six boisseau de poudre d'os brûlés suffiraient par leur adjonction au terrain pour remplacer cette diminution de l'acide phosphorique. Les os sont un composé principalement de chaux et d'acide phosphorique (phosphate de chaux).

En ajoutant au sol d'aussi petites quantités de matière organique, il est difficile d'assurer une suffisante diffusion de ses molécules pour que chaque plante puisse trouver une nourriture égale à puiser

Digitized by Google

par les suçoirs de ses racines ; il est donc nécessaire de donner toujours au terrain plus que les quantités strictement réputées nécessaires, et même de les mêler avec des cendres ou des terreaux.

La paille du blé contient entre 10 et 16 pour cent de cendre, et même quelquefois plus. Cette cendre se compose d'éléments différents ou dans des proportions bien diverses que la cendre du grain, ainsi que le démontre le tableau ci-dessus.

Elle contient moins de potasse, très-peu d'acide phosphorique, et plus de chaux et d'acide sulfurique.

La silice qu'on trouve à peine pour 1 pour cent dans la cendre du blé, entre pour plus de moitié dans le poids total de la cendre de paille.

On suppose que la propriété de la silice est de donner à la tige la raideur et la force nécessaires pour résister aux vents et supporter le poids de l'épi.

J'ai examiné une espèce de paille d'orge dans un champ sur lequel on avait remarqué que le grain était rare, parce que la paille n'avait pas la force de se tenir ferme.

Mon analyse me donna la preuve que le terrain manquait d'une suffisante quantité de *silice*.

Les tiges des pommes de terre, des fèves, des pois, qui exigent souvent qu'on les soutienne, contiennent beaucoup de potasse, mais 4 ou 5 pour cent seulement de silice.

Ces applications des soins de la nature aux besoins des plantes ne s'arrêtent pas là. Les cendres des tiges varient en quantité et en qualité, suivant la hauteur de ces tiges.

Digitized by Google

La balle ou enveloppe du grain, les cosses, les gousses vides de plusieurs grains, contiennent plus de silice que toute autre partie de la tige, et il semble que c'est par le motif que leur office est de protéger le grain pendant qu'il est encore jeune et tendre. Lorsqu'il est assez fort et assez dur pour résister aux influences de l'atmosphère, leur office est accompli ; ces pailles deviennent molles et tombent tout à fait.

Quand on considère avec attention, l'intime connexion qu'il y a entre le sol et la plante, la lumière se répand sur les questions relatives à la spécialité de certains amendements, engrais et fumiers.

Le fumier des fermes, composé surtout de matières végétales, contient tout ce qui paraît le plus nécessaire pour activer la végétation et réparer les pertes du sol, et on pourrait croire qu'il serait superflu d'y ajouter autre chose.

Cependant, nous supposons qu'on veuille obtenir une récolte de froment sur un sol entièrement dépourvu de chaux : on conduit sur ce sol la quantité ordinaire de fumier d'étable.

Il contient naturellement de la chaux, mais en trop petite quantité pour obtenir une bonne récolte. Il est vrai que ce déficit de l'élément calcaire pourrait être comblé en employant une bien plus forte proportion de fumier ; mais ce ne serait jamais avec autant d'économie qu'en répandant sur le terrain quatre ou cinq boisseaux de chaux.

L'efficacité frappante de la chaux sur la fécondité des sols épuisés par une longue culture, encore bien qu'ils aient été secourus par un bon fumage, peut s'expliquer par les mêmes principes que nous avons

Digitized by Google

énoncés dans l'exemple précédent. Il corrige un défaut spécial dans la composition du sol.

Cependant en appliquant le même raisonnement d'une autre manière, nous comprendrons aussi l'action épuisante de la chaux lorsqu'on en fait abus.

Un fermier croit s'apercevoir que par l'addition de la chaux il augmente sa récolte jusqu'à la doubler même dans certains cas. Il est enchanté, et il en fait une nouvelle expérience avant d'avoir laissé s'écouler un intervalle de temps suffisant. L'effet sera peut-être encore satisfaisant. Il s'imagine qu'il a découvert un engrais qu'il peut sans danger substituer au fumier d'étable, et il est beaucoup moins libéral de cet engrais envers son champ.

Mais après un certain temps la chaux perd son pouvoir, les récoltes deviennent chaque année plus mauvaises; en supposant même qu'on ait employé la fumure, elles ne sont plus ce qu'elles étaient dans les premiers temps de l'emploi accessoire de la chaux.

Il dit alors que la chaux a ruiné sa terre, et il justifie le proverbe connu dans plusieurs parties de l'Angleterre :

« La chaux enrichit les pères et appauvrit les enfants. »

Ne décidons pas la question sans nous arrêter un moment sur cette manière de procéder.

La terre dont nous venons de nous occuper manquait d'abord de l'élément calcaire *seulement*, et l'addition de cet élément a occasionné la richesse de la récolte, parce que tous les autres éléments indispensables se trouvaient présents.

Pour continuer d'obtenir une nouvelle récolte aussi abondante, il était nécessaire d'augmenter aussi les

Digitized by Google

autres substances que la première récolte a sinon épuisées, au moins beaucoup diminuées.

On a ajouté de la chaux cependant, mais sans suppléer au déficit du reste. La conséquence naturelle de cette manière d'agir, a été que quelques-unes de ces substances ont été épuisées.

Il y avait bien assez de chaux dans le sol, mais il n'y avait plus de potasse, plus de soude. Ces éléments sont aussi nécessaires que la chaux, leur absence a occasionné la diminution de la récolte, et l'addition de la chaux était plutôt préjudiciable, puisque ce n'était pas ce que le sol exigeait.

La vraie bonne pratique était de ne pas augmenter l'élément calcaire, mais de fournir les autres substances qu'une augmentation de produits avaient épuisées et dont la présence devenait plus que jamais nécessaire.

Une autre propriété de la chaux est de décomposer les matières organiques du sol en les mettant dans un état de combinaison qui les rend aptes à la nourriture des végétaux.

Ainsi traitée, cette matière organique disparaît avec une grande rapidité, et si on ne la renouvelle pas par une nouvelle addition de cette matière, la chaux peut avoir un effet funeste.

De ce que je viens de dire, il ne faudrait pas tirer la conséquence que la chaux puisse toujours produire un bon effet, car il y a d'immenses étendues de terres où cet élément se rencontre en grande abondance. Ce serait donc une faute d'y en ajouter.

Ceci explique la discordance des opinions relativement à l'emploi de cet amendement.

Digitized by Google

Une roche d'une formation géologique peut contenir de la chaux, une autre peut n'en pas renfermer du tout.

Les terrains formés par les détritus de ces roches différeront donc entièrement entre eux.

On doit se souvenir de ces faits dans l'application des engrais et des amendements. S'il en était ainsi, on serait bientôt d'accord sur des pratiques aujourd'hui en usage, dont l'utilité est contraversée.

Aux environs de la mer, par exemple, l'usage du sel commun serait superflu, car dans la plupart des cas, le sol est imbibé de principes salins par l'évaporation des eaux de la mer et par la chute, sur les terrains environnants, de ces rosées salines.

Près de la ville de Farmington, dans le Connecticut, on rencontre un rang de collines formées d'une roche que les minéralogistes appellent pierre verte ou basalte. Cette espèce de roche couvre presque tout le pays ; mais sur quelques places de ces collines, on rencontre une espèce d'ardoise rouge à l'état pulvérulent.

Lorsqu'on ajoute au sol formé de détritus de la roche de basalte du sulfate de chaux (plâtre), il ne produit aucun effet améliorant sur le terrain. Sur le terrain schisteux, au contraire, l'amélioration produite par l'adjonction de ce sulfate, se dévoile de très-loin.

Cette différence qui paraît au premier coup-d'œil une singulière anomalie, s'explique tout naturellement dès que nous savons que la roche de basalte contient du sulfate de chaux, tandis que le schiste n'en contient qu'une trace.

Digitized by Google

Plusieurs des substances inorganiques qui ont jusqu'à ce moment occupé notre attention, sont, ainsi que je l'ai dit, insolubles dans l'eau pure. Mais la nature a placé dans le sein de la terre des procédés latents de décomposition qui rendent même ces substances solubles et propres à pénétrer ainsi dans les racines des plantes.

On suppose que la potasse, la soude et l'acide carbonique s'unissant avec l'air et l'humidité, sont les agents principaux de ces décompositions.

Nos yeux, à la vérité, ne peuvent pas voir ce travail; mais nous savons qu'il doit en être ainsi, puisque nous trouvons ces substances insolubles dans le corps des plantes.

Quoique nous ne puissions accomplir les mêmes décompositions à l'aide des mêmes moyens, notre incapacité ne détruit pas le fait, car nous ne pouvons connaître l'espace de temps que cette opération exige. La nature travaille lentement et met des années à produire ces prodiges.

Nous nous trouverons aussi entièrement en défaut, si nous cherchons à expliquer la puissance que les plantes ont reçue de la nature pour choisir et s'approprier les substances qui sont nécessaires à leur végétation.

Sur deux espèces de plantes venues sur le même sol, une d'elle contiendra dix pour cent de potasse, l'autre vingt, une troisième sera presqu'entièrement dépourvue de cet alcali, mais on y trouvera en abondance la silice ou la chaux.

Toutes les substances que j'ai nommées et quelques autres encore se trouvent en solution dans le sol; mais une partie seulement s'introduit par les racines

Digitized by Google

des plantes, ou si elles s'y introduisent ensemble et confusément, celles qui ne conviennent pas sont plus tard rejetées.

Dans l'intérieur même de la plante, vous serez obligé de reconnaître une nouvelle puissance. Si nous examinons les produits de la cendre de la paille de blé, nous y trouvons beaucoup de silice et une trace à peine d'acide phosphorique. Si nous brûlons le blé, un nouveau phénomène se découvre : la silice a complétement disparu, et nous trouvons à sa place l'acide phosphorique.

Ces transformations qui échappent à notre vue sont un mystère, et lorsque la science et la raison peuvent en découvrir les causes, c'est une magnifique conquête. La cause nous restera sans doute inconnue, mais nous verrons bientôt *pourquoi* ces déplacements s'opèrent.

Pour servir de préliminaire à l'étude de ce pourquoi, jetons un coup-d'œil sur le règne animal.

En ce qui concerne la subsistance, le bien-être, le plaisir même des animaux, les mêmes lois que nous avons précédemment enseignées semblent leur être applicables.

Nous pouvons donc dire qu'il paraît probable que leur action ultérieure doit avoir une connexion naturelle avec l'économie animale. Eh bien! il en est vraiment ainsi; car si nous nous livrons à l'analyse chimique de la chair et du sang d'un animal, nous découvrons d'abord la grande division en matière organique et matière inorganique, telle que nous les avons déjà expliquées deux fois.

Comme dans les plantes, la partie organique est la plus considérable.

Digitized by Google

Sur 100 livres de chair musculaire de bœuf, dégagée de la graisse, on trouve par l'analyse 77 pour cent d'eau et 23 pour cent de matière animale sèche. Cette dernière donne environ 4 pour cent de cendre, de sorte que 100 livres de maigre de bœuf ne contiennent pas, avant l'évaporation de l'eau, tout à fait 1 pour cent de cendre.

La matière organique renferme aussi quatre gaz : carbone, hydrogène, azote ou nitrogène et oxigène.

Comme dans les plantes, ils sont combinés ensemble dans une grande variété de proportions pour former les substances qui composent le sang, les muscles, la graisse, les nerfs, etc., etc., de l'animal.

La chimie organique connaît une classe de substances assez nombreuses, formant un groupe protée, qui se montrent dans les deux règnes, animal et végétal.

Les pois, par exemple, contiennent une de ces substances protées que l'on appelle la légumine. Dégagée de tout corps étranger, cette substance offre la même composition qu'un autre corps identiquement de même nature qu'on trouve dans la chair musculaire des animaux.

Des substances offrant le même caractère se rencontrent dans le blé, l'avoine, le blanc des œufs, les fèves, les amandes, etc., etc.

Le sang est à peu près composé des mêmes éléments, ainsi que les bases de la corne, de la laine, des cheveux et des poils.

Il semble donc que les plantes préparent la nourriture des animaux, de manière qu'elle devienne une partie de leurs corps, et que cette assimilation se fasse avec le moins de travail possible.

Digitized by Google

Lorsque nous mangeons du pain, en réalité nous mangeons de la viande, car la protéine est la même dans ces deux espèces de nourriture.

Ce qui fait que la viande est beaucoup plus nourrissante que toute autre substance, c'est qu'elle renferme une quantité plus considérable de protéine.

La viande en est presqu'entièrement composée, tandis que dans les végétaux nous trouvons en abondance l'amidon, le sucre, la gomme et les huiles, toutes substances dont l'usage est d'une grande importance pour l'entretien des organes respiratoires ; pour obtenir une nourriture aussi complète des matières végétales, il faudrait en consommer un volume considérable.

Nos connaissances sur la protéine sont encore imparfaites. M. Mulder, professeur à Utrecht, a fait jusqu'à ce jour, plus que tout autre, pour étudier et classer tous les phénomènes que cette substance présente.

D'autres chimistes sont dans ce moment engagés également dans cette étude, et il est probable qu'il résultera de leurs travaux la constatation de faits importants sur cette intéressante matière.

C'est déjà pour nous un grand point de connaître que les végétaux préparent une nourriture organique aux animaux, et cela, sous la forme la plus convenable, pour suppléer à leurs besoins.

Ils agissent de même pour la préparation des substances inorganiques.

Le tableau suivant en fournira la preuve, autant cependant que la matière analysée peut le faire. Car ces corps inorganiques peuvent ne pas exister et n'existent même pas toujours dans les animaux, sous

Digitized by Google

la forme que nous exprimons, et ce, en raison des décompositions, recompositions et métamorphoses qu'elles subissent dans l'économie animale.

Cette analyse est celle des cendres du sang.

J'ai déjà établi que la composition de ces cendres est identique avec celles de la chair musculaire.

COMPOSITION DE LA CENDRE DU SANG.

Pour 100 parties.	Bœuf.	Veau.	Mouton.	Cheval.
Phosphate de soude.....	16 77	30 18	13 30	28 45
Chlorure de sodium (sel)..	59 34	52 65	66 57	50 52
Chlorure de potasse.....	6 12			
Sulfate de soude.....	3 85	2 94	5 38	3 72
Phosphates de chaux et de magnésie.....	4 49	3 49	13 92	16 51
Oxide et phosphate de fer.....	8 28	9 28		
Gypse et perte.....	1 45	1 46	» 83	» 80
TOTAL.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Les substances ne sont pas ici séparément détaillées comme dans les précédents tableaux, mais selon les combinaisons qu'on suppose exister dans le sang.

La forme de leur exhibition est différente; mais ce qu'il faut considérer, c'est que toutes les substances les plus importantes déjà nommées, se trouvent dans cette analyse, à l'exception de l'alumine et de la silice.

L'alumine ne se trouve pas dans les végétaux; quant à la silice, il semble qu'il n'y a aucun motif de croire qu'elle soit utile dans le sang des animaux.

Nous ne devons pas omettre les os, cette impor-

Digitized by Google

tante partie de l'animal. Ils forment la charpente qui soutient son corps. Sans elle nous ne serions qu'une masse molle et inerte de graisse et de muscles, incapable de prendre une position perpendiculaire, et de se mouvoir d'aucune autre façon qu'en rampant péniblement sur la terre. Dans le but de donner la somme de forces nécessaires, ils sont distribués entre les différentes parties du corps. Ils sont mous et flexibles quand l'animal est tout à fait jeune, mais ils durcissent et deviennent plus rigides à mesure qu'il vieillit.

Les os se composent d'environ 30 pour cent de matière ou substance organique, qui s'appelle gélatine. En les soumettant à l'action de l'eau bouillante on l'extrait. Elle produit la colle animale.

La matière insoluble qui reste après l'ébullition se compose principalement de phosphate de chaux (chaux et acide phosphorique) ; il y a en outre, généralement, une petite quantité de carbonate de chaux environ, depuis 2 jusqu'à 6 ou 8 pour cent, un peu de magnésie, de soude et d'oxide de fer, mais seulement des traces.

J'ai fait remarquer ce fait singulier que, dans les plantes, l'acide phosphorique est entièrement concentré dans le grain.

Ce phénomène va nous révéler le bienfait de la nature d'une manière plus apparente, à l'égard de la composition des os.

L'acide phosphorique est nécessaire pour former la charpente de l'animal; c'est pourquoi il prend sa route dans toute la longueur de la tige, évitant les canaux qui le conduiraient vers les feuilles et se dépose finalement dans le grain, attendant le moment

Digitized by Google

où il accomplira sa destination dernière au profit du corps ; on peut établir comme règle générale, que le grain ou le fruit de toute récolte cultivée, est plus riche des sortes de substances inorganiques, qui sont le plus nécessaires à l'entretien de ces corps.

La paille, comparativement, d'une importance si faible comme nourriture de l'animal, est très-riche d'une autre sorte de substance inorganique qui lui communique la force nécessaire à tenir la tige ferme et rigide pour soutenir le grain.

Le sang est le véhicule qui charrie les substances qui doivent servir à la nourriture et l'accroissement de chacune des parties du corps. Il est, comme je l'ai dit, composé à peu près des mêmes éléments que la chair sous le rapport des deux substances organique et inorganique.

Il doit être considéré comme une solution des substances nécessaires à l'entretien du corps. Passant à travers les plus larges canaux, il pénètre jusqu'aux extrémités les plus éloignées, à travers les plus petits vaisseaux, déposant les matériaux dont il est chargé partout où ils sont nécessaires.

On sait que la substance totale de tout corps animal subit des variations incessantes.

Ma main, en apparence, est ce qu'elle était il y a un an, et cependant les matériaux dont elle était composée alors, ne sont plus les mêmes. Les os, eux-mêmes, si solides, ont été renouvelés par un lent et insensible travail. C'est pour ainsi dire, comme si sans altérer sa forme on rebâtissait, brique à brique, un édifice.

Certaines eaux sont douées de la propriété de

Digitized by Google

changer le bois en silice, et d'autres corps poreux qu'on y dépose.

Ce morceau de bois devient entièrement silice, cependant sa forme reste la même ; si on le coupe en travers, son grain reste apparent. On peut même constater son âge en comptant les anneaux de végétation annuelle, et cependant c'est une pierre solide. Le bois a disparu, et la silice a occupé sa place grain par grain, sans déranger l'organisation de ses molécules.

Un changement semblable s'opère dans les corps des animaux vivants.

De tout ce qui précède, nous devons regarder, comme évident, que l'animal, aux différentes époques de sa croissance, doit avoir des quantités différentes de nourriture et même des aliments différents.

Le corps d'un jeune animal se développe rapidement.

Ses muscles doivent prendre de l'extension, ses os se raffermir suffisamment pour avoir la force de soutenir son corps de jour en jour plus pesant et plus volumineux.

Sa nourriture doit donc être plus riche en phosphates et en substances protéines, qui sont celles qui forment la chair musculaire.

La nature a préparé cette provision pour les premiers moments du développement, en élaborant un aliment adapté à ces premiers besoins. Cet aliment, c'est le *lait*.

La caséine ou lait caillé, avec lequel on forme le fromage, est une de ces substances *protéines* dont nous avons parlé.

Digitized by Google

Il contient beaucoup de nitrogène (azote), et il est très-propre pour l'assimilation et pour se convertir en chair musculaire.

Les cendres du lait donnent 50 pour cent de phosphates terreux, principalement le phosphate de chaux.

Dans la crême, nous trouvons l'élément de la graisse.

Ainsi, le lait est la nourriture qui fournit le premier aliment à l'animal; bâtit, pour ainsi dire, la charpente osseuse de son corps, et couvre les os de muscles et de graisse.

Quand on nourrit artificiellement, il faut avoir égard à cette nécessité de suppléer aux éléments dont on peut être privé, par une alimentation analogue. Le jeune animal n'a pas seulement besoin de ce qui contribue spécialement à fortifier sa charpente osseuse et augmenter ses muscles. Mais ce renouvellement de chaque partie de son corps, dont j'ai parlé, s'opère avec rapidité; il faut donc fournir à cette opération une addition de moyens alimentaires. Quelle déplorable économie que celle qui condamne si souvent les jeunes veaux et les jeunes chevaux à la plus pauvre nourriture, comme au plus misérable abri, à une époque où la nature exige une abondante nourriture et des soins contre la rigueur de la saison.

Arrivé à son entier développement, l'animal est complet dans toutes ses parties; mais le déchet naturel, le renouvellement de chaque partie suit son mouvement; cependant l'accroissement ne doit plus augmenter comme lorsqu'il fallait que l'animal atteignit sa taille et sa grosseur. Tout ce qui est aujour-

Digitized by Google

d'hui nécessaire, c'est de suppléer aux pertes journalières.

S'il s'agit d'engraisser un animal, un autre système est nécessaire.

Les os n'ont pas besoin d'un nouvel accroissement; mais on doit désirer de créer autour d'eux le poids le plus considérable possible de viande et de graisse.

A cet effet, on donne une nourriture riche et huileuse, comme les tourteaux, le maïs, la graine de lin, etc., etc. L'animal est tenu au repos, afin que sa respiration soit moins fréquente et que l'acide carbonique qui serait exhalé pendant l'exercice du corps, y soit retenu et active la formation de la graisse.

Nous avons ainsi brièvement posé les grands principes qui doivent servir de base aux améliorations agricoles.

L'histoire de chaque progrès pratique, obtenu par des fermiers intelligents, démontre que, même, ne connaissant pas les principes, ces hommes ont adopté une grande partie des vérités qu'ils renferment.

Je suis loin, Messieurs, de vouloir ravaler l'expérience pratique. Ses résultats ont été d'une très-grande importance, et dans bien des cas la science a suivi, seulement, et expliqué ce que l'expérience avait découvert. Cependant, le progrès par la seule expérience est toujours lent et laborieux, car l'expérimentateur n'a pas toute la clairvoyance qui puisse lui servir de guide.

Dans un grand nombre de cas, il s'élève des différences d'opinion, parce que des résultats tous différents sont obtenus par des individus dans le même voisinage.

Digitized by Google

J'ai assisté une fois à une réunion de fermiers écossais dans le Ayrshire. La discussion avait pour objet : la *chaux*.

Tous ces fermiers habitaient la même contrée, et tous avaient employé la chaux sur leurs terres ; à peine deux d'entre ces agriculteurs étaient-ils d'accord dans l'appréciation de ses effets.

Quelques-uns regardaient la chaux comme un des amendements les plus puissants ; d'autres en condamnaient entièrement l'emploi.

Cette discussion ne satisfaisait ni les uns, ni les autres, chacun se renfermant dans sa propre opinion.

La véritable explication de ces différences se trouvait, dans le fait, que le sol de leur pays était formé, principalement par la décomposition de deux roches de nature différente : l'une abondait en principes ou éléments calcaires, l'autre n'en contenait presque que de faibles traces.

C'était donc un de ces cas où l'expérience ordinaire ne donne pas une solution qu'on sait trouver dans d'autres essais.

Pour l'obtenir, il fallait faire des expériences coûteuses, et même après ces pertes de temps et d'argent, peut-être les résultats ne se seraient-ils pas trouvés concluants et d'une utilité générale.

D'un autre côté, la théorie *seule* est presque aussi sujette à l'objection du doute que la pratique *seule*.

Les résultats obtenus sur le papier dans un laboratoire ne peuvent être regardés comme applicables à la pratique qu'autant qu'ils sont bien prouvés par l'expérience.

Digitized by Google

L'ignorance de cette vérité a conduit d'éminents philosophes dans les plus déplorables erreurs et ils ont été la cause que beaucoup de bons praticiens ont regardé la science agriculturale comme un méprisable charlatanisme.

La véritable marche à suivre, c'est de ne point isoler la pratique de la théorie et de faire de cette dernière le guide et le flambeau de la première.

Alors les progrès dans les deux directions arriveront au plus haut degré, parce que les expériences définiront les causes lorsque l'expérimentation sera dirigée par des hommes intelligents.

Si vous fixez votre attention, Messieurs, sur les principes que je me suis efforcé de réunir, vous serez convaincus qu'ils ne sont pas seulement simples, intelligibles et d'une pratique possible, mais qu'ils sont très-beaux.

Cette chaîne sans fin qui lie la terre morte aux plantes vivantes, celle-ci aux animaux, enfin ces derniers rendus à la terre, lorsqu'ils cessent de vivre, n'est-ce pas un spectacle sublime que cette série incessante de mutations de la matière ?

Ne semble-t-il pas étrange que la terre nue, si méprisée, si dépourvue de forme, puisse être, par les lois de son créateur, la source de toutes les choses matérielles ? Qu'une masse sans forme puisse contenir les éléments et les matériaux qui produiront les plus belles créatures vivantes ?

Notre plaisir s'accroîtra encore lorsque nous reconnaîtrons que toutes ces admirables productions de la nature ne sont que les anneaux qui se lient à l'accroissement et au plus haut état de notre vie, lui

Digitized by Google

fournissant les moyens de soutenir les êtres les plus compliqués.

Les connaissances que nous avons déjà obtenues, nous rendent capable de poursuivre cette chaîne, même au-delà de la terre, et de profiter de la connexion que notre intelligence peut en faire jaillir.

Nos travaux sont pénibles, il est vrai, nous agissons sur des substances toujours bien différentes des organes qu'elles sont appelées à nourrir, et dont les formes même répugnent souvent à nos sens. Cependant nous les assujettirons aux lois si parfaites du créateur.

La puissance qu'il a placé dans la terre opère dans le silence et le mystère, et quand le frais et vert gazon surgit du sol, il est dégagé de toute trace d'impureté.

La vie et la beauté sont ainsi nourries par la corruption.

Nous serions presque disposés à partager le sentiment du fameux physiologiste allemand Mulder, qui en parlant de cette mystérieuse production de la terre et de la vie, l'appelle : « l'effort de la matière à » s'harmoniser, ou l'*aspiration*, *la tendance de la* » *matière après l'harmonie.* »

Le travail mystérieux de la nature par lequel tout être vivant doit tôt ou tard retourner dans le sein de la terre n'est pas moins intéressant, Messieurs. Conformément encore au mouvement intérieur de tous les êtres, le déclin du principe vital est le signal de la décomposition et le moment suprême de la mort est le commencement des transformations qui vont donner lieu à de nouvelles existences.

Ce qui est sorti de la terre, seulement, retourne

Digitized by Google

dans son sein pour en surgir de nouveau, sous une autre forme.

Même pendant la vie, quelque chose d'à peu près semblable, se passe sans se détacher de sa première origine.

Les feuilles des arbres tombent chaque année, se décomposent jusqu'à ce qu'elles soient transformées de manière à monter de nouveau dans la plante et nourrir la branche, peut-être, qui les a portées.

Cette connexion est encore plus frappante dans le règne animal, car peu à peu, par les renouvellements dont j'ai parlé, le corps entier retourne à sa poussière originelle sans cependant que la vie ait cessé.

Si vous vivez quarante ans, votre corps s'est renouvelé dix à douze fois, et les molécules premières de votre charpente sont dispersées sur toute la face de la terre où elles contribuent à produire, élever et nourrir d'autres êtres.

Il est probable que très-peu de matériaux nouveaux entrent dans notre composition.

Ces molécules ont constitué primitivement partie de choses vivantes, et elles paraîtront et disparaîtront ainsi pendant longtemps, jusqu'à ce qu'il arrive qu'elles rencontrent quelque place inaccessible à la vie et à la végétation.

Mais ces places sont rares, car les profondeurs de la mer, elles-mêmes, surabondent en vitalité, et pour la plus grande partie elles continueront à suivre leur destinée jusqu'à ce que le temps lui-même ait sa fin.

Digitized by Google

LETTRE

ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ DE L'EURE,

SUR LA

COLONIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE GAILLON,

PAR M. MARTIN-DESLANDES,

Inspecteur-général des Prisons,

Membre de la Société.

MESSIEURS,

Plusieurs d'entre vous, accompagnés de M. Antoine Passy, votre honorable président, ont bien voulu, l'été dernier, visiter avec M. le préfet de l'Eure et quelques-uns de MM. les membres du conseil général, la colonie agricole et industrielle annexée à la maison centrale de Gaillon.

Votre présence dans cet établissement, Messieurs, était pour tous une bonne fortune; l'administration a trouvé chez vous de sages conseils, des encouragements bienveillants; les jeunes enfants confiés à sa sollicitude y ont vu la preuve incontestable de l'intérêt que vous prenez à leur sort, dans le présent et dans l'avenir.

Permettez-moi donc de vous remercier de cette heureuse visite, dont le retour ne sera jamais assez fréquent et sera toujours salué avec bonheur.

Cet établissement que vous avez observé avec une bienveillance si marquée, vous ignorez peut-être son origine, la date de son existence et les moyens employés pour le créer; peut-être aussi son but ne

Digitized by Google

vous a-t-il pas apparu dans toute son étendue. Quelques détails sur ces faits exciteront, je l'espère, votre intérêt, vous porteront à aimer cette œuvre d'une prévoyante administration, et c'est dans cette pensée que j'ai l'honneur de vous faire cette communication, que je voudrais pouvoir revêtir de formes propres à captiver votre attention.

Il existe en France une classe d'infortunés, dignes au plus haut degré, de commisération et de secours. Ce sont ces enfants que des parents accablés de misère et trop souvent inspirés par le génie du mal, livrent honteusement au vagabondage et à la mendicité. Les tribunaux, à cause de leur jeune âge, et parce que les actes auxquels ils ont été poussés n'ont point été accomplis avec le discernement qui, aux yeux de la loi, constitue le délit, les acquittent et les remettent entre les mains de l'administration pour les élever. (Art. 66 du Code Pénal.)

Ces pauvres enfants ne sont point des criminels, et ils ne sont point condamnés. S'ils ont été placés sur une pente funeste, la faute n'en est point à eux; et la loi, dans sa prévoyante sagesse, les sauve du danger qui les menace, en les arrachant des mains qui les conduisaient dans une voie nuisible à l'ordre social, et en confiant à l'administration elle-même le soin de leur éducation, et par conséquent celui de leur avenir.

Au mois de février 1845, le ministère de l'intérieur, voyant s'accroître d'une manière considérable le nombre des enfants que les tribunaux remettaient ainsi à la tutelle de l'administration, comprit la nécessité de multiplier les établissements destinés à recevoir ces petits malheureux. M. Antoine Passy était

Digitized by Google

alors sous-secrétaire d'Etat. Il comprit que le devoir qu'il avait à remplir ne devait pas se borner à retenir dans une étroite enceinte ceux dont il était chargé de préparer l'avenir, et de les y occuper à des travaux intérieurs dont ils pourraient un jour tirer plus ou moins de parti. Sa pensée s'élevant au-dessus des données reçues jusqu'alors, il voulut asseoir les établissements d'éducation correctionnelle sur des bases plus larges et plus solides que celles sur lesquelles ils avaient été trop longtemps maintenus ; il jugea enfin, que ce qu'il y avait lieu de créer, devait se faire remarquer non par des dehors séduisants, mais par les caractères d'une véritable utilité.

Attaché au département de l'Eure par des liens qui sont un de ses plus beaux titres administratifs, il ne voulut pas que son entreprise reçut ailleurs que dans ce beau département sa première exécution, et pour en assurer le succès, il jeta les yeux sur la maison de Gaillon, comme devant le favoriser par tous les moyens d'action que présente une maison centrale renfermant une nombreuse population, et par les débouchés qu'elle procure naturellement aux produits du travail.

Mais il fallait qu'une séparation profonde existât matériellement entre deux établissements dont l'un était destiné à réprimer le crime et l'autre à servir d'asile protecteur à des enfants malheureux. Il était donc nécessaire de construire des bâtiments entièrement séparés de ceux qui constituent la prison proprement dite, et dont l'aspect exprimât la destination. Si les premiers, en effet, devaient inspirer la crainte et présenter l'idée de la répression qui doit frapper l'infamie, les autres au contraire, devaient rappeler

Digitized by Google

la bienfaisance, s'appliquant à élever avec ordre, économie et utilité ces pauvres infortunés abandonnés de leurs familles et confiés à l'Etat, avec mission d'en faire d'honnêtes citoyens.

Cette pensée bien arrêtée, des plans furent rédigés à l'effet d'en poursuivre l'accomplissement. Mais ils s'élevèrent à une somme assez considérable pour que l'on dût renoncer à la réaliser en entier. Les devis dépassaient de beaucoup le chiffre de 100,000 fr., sans qu'il y fût question de plusieurs constructions indispensables, et entre autres de celle d'une chapelle.

Un inspecteur-général des prisons fut chargé d'exécuter par voie de régie, ce projet qui lui fut adressé le 22 février 1845. On lui faisait connaître que, vu le peu de ressources que présentait le budget, il fallait se borner à élever un tiers du bâtiment compris aux plans, et à ne dépenser à cette construction qu'une somme de 48,121 fr.

Dans une maison centrale les ressources sont abondantes: là, existent des ouvriers de toutes les professions, plus ou moins habiles, il est vrai, mais dont il est toujours possible de tirer un bon parti; il ne s'agit que de les connaître et d'avoir appris à les diriger.

Celui qui avait reçu cette mission, avait vécu de longues années au milieu de cette population, il savait ce qu'on pouvait en attendre, et il ne désespéra pas d'exécuter l'ensemble du projet avec la somme accordée pour la construction du tiers.

Il se met à l'œuvre, et commença par occuper les jeunes détenus eux-mêmes à extraire, dans les carrières les plus voisines de la maison centrale, et à

Digitized by Google

transporter à pied-d'œuvre, toute la pierre qu'il fut possible de trouver à une certaine profondeur.

En même temps, des détenus adultes, soigneusement choisis, et offrant des garanties de bonne conduite, furent occupés en petit nombre, aidés par les jeunes enfants, à remplir les fondations que ceux-ci avaient creusées, à élever les murailles, à construire les charpentes et à faire les autres travaux indiqués par les plans.

C'était une chose bien intéressante que ce vaste chantier de construction (250 enfants y étaient occupés), composé ainsi que je viens de l'indiquer ; c'était un spectacle digne d'observation, que celui de ces malheureux rivalisant de zèle, d'activité et d'intelligence, pour élever le toit sous lequel ils devaient plus tard recevoir la récompense de leur fatiguant travail ; car il faut le dire, pour éviter des dépenses considérables, les machines et la plupart des autres moyens ordinairement employés en pareille circonstance, avaient été remplacés par les forces des jeunes détenus.

Un peu plus tard, la pierre venant à manquer, les enfants furent appliqués à faire de la brique pour achever cet immense bâtiment qui peut, avec raison, être regardé comme le produit de leurs sueurs.

Les travaux étaient commencés depuis près de deux ans, et ils approchaient de leur fin. Le crédit ouvert pour en exécuter une partie n'était pas encore absorbé, mais il était facile de prévoir qu'il ne permettrait pas de solder toutes les dépenses restant à effectuer.

En rendant un compte officiel et détaillé de ses opérations et des moyens qu'il avait employés, l'ins-

Digitized by Google

pecteur-général demanda et obtint qu'un nouveau crédit fût ouvert pour terminer ce qui restait à faire. Une somme de moins de 4,000 fr. devait suffire pour atteindre ce but.

C'était ainsi, Messieurs, qu'avec une somme de moins de 52,000 fr., ce grand établissement que vous avez visité, ce vaste bâtiment qui s'élève sur deux étages, dans une longueur de 155 mètres, a été créé par ces pauvres enfants, que vous avez vus s'appliquer à l'apprentissage de diverses professions industrielles, guidés, comme à l'époque de leurs débuts, par quelques détenus adultes, habiles dans ces professions, sous la surveillance de gardiens vigilants et choisis avec la plus grande attention par une administration dont la sollicitude ne sera pas douteuse pour vous, lorsque vous aurez bien voulu apprendre à la connaître.

L'administration voulant, avant tout, donner aux jeunes délinquants qui lui étaient confiés une éducation qui fût en rapport avec la position qu'ils devaient avoir un jour, comprit que le nouvel établissement devait être en même temps agricole et industriel.

Les enfants inévitablement destinés à retourner à la ville, à l'époque fixée par les tribunaux pour leur sortie de la maison d'éducation correctionnelle, devaient, à de rares exceptions près, être livrés à l'industrie; il fallait, au contraire, que ceux provenant des campagnes, fussent soigneusement conservés au sol et habitués aux travaux agricoles, qu'il importait de leur enseigner, de manière à les captiver, en découvrant à leurs yeux tous les avantages que peut offrir la vie des champs.

Pour suivre cette route, en même temps que les

Digitized by Google

bâtiments destinés à l'habitation des jeunes détenus s'élevaient, des terrains étaient affermés pour fonder une colonie agricole.

Par bail, en date du 29 septembre 1845, M. Hache, propriétaire à Louviers, louait à l'administration 45 hectares de terres connues dans le pays sous le nom de la Parésis.

Par un autre bail, en date du 5 avril 1846, la petite ferme des Douaires, voisine des terrains de M. Hache et d'une contenance de 26 hectares, fut ajoutée à la colonie naissante.

Les terres de la Parésis provenaient de défrichements de mauvais bois, elles étaient à peu près abandonnées, on les regardait comme stériles. C'était donc un champ à féconder ; cette entreprise était digne de l'administration, elles furent livrées à l'activité des jeunes colons.

Quelques mois plus tard, le 25 décembre 1846, un nouveau bail de neuf ans, qui a été prolongé pour une pareille durée, par acte du 14 novembre 1850, augmentait cette exploitation de 15 hectares, et la portait à 86 hectares.

Telle a été, Messieurs, l'origine du quartier d'éducation correctionnelle et de la colonie agricole de Gaillon.

En 1847, les travaux de la colonie avaient pris quelques développements ; des parties de terrain assez étendues avaient été défrichées, abondamment fumées et des récoltes, sinon riches, du moins relativement satisfaisantes avaient été obtenues.

Pour mettre ces récoltes à couvert, il fallait songer à faire quelques appropriations aux bâtiments de la ferme des Douaires, les seuls dont on disposât.

Digitized by Google

Des racines avaient été cultivées avec succès, des bestiaux étaient nécessaires pour les consommer; mais les étables manquaient pour les recevoir.

D'un autre côté, aucun local n'existait pour abriter les colons, qui étaient forcés de prendre leur repas en plein air, quelque temps qu'il fit, et qu'on était obligé de conduire tous les matins, de Gaillon à la colonie, pour le travail, et tous les soirs de la colonie à Gaillon, pour le coucher.

Cet état de choses ne pouvait se prolonger; il fallait pourvoir à tous les besoins qui s'étaient révélés; mais une difficulté sérieuse se présentait : faire des constructions sur un terrain appartenant à des particuliers, avec l'obligation d'en abandonner gratuitement la valeur en fin de bail, c'était une condition mauvaise, inacceptable.

L'inspecteur-général, chargé de l'organisation de la colonie, avait été autorisé à faire d'importantes appropriations aux bâtiments de la ferme des Douaires; il ne peut se décider à les effectuer. La pensée lui vient d'acquérir pour le compte de l'Etat une parcelle de terrain, et d'employer à y construire les bâtiments les plus indispensables, les fonds qu'il pouvait dépenser en appropriations sur la ferme des Douaires.

Il fit part de cette idée à l'habile administrateur alors placé à la tête des affaires, au ministère de l'intérieur. Il eut le bonheur d'obtenir son assentiment. Quelques difficultés de forme se présentaient bien dans l'exécution, mais elles furent applanies, et un projet fut rédigé pour l'établissement d'un corps de ferme qui présentât les ressources dont on manquait complétement.

Digitized by Google

C'est ici, Messieurs, que l'on peut dire encore avec plus de vérité que pour le quartier d'éducation correctionnelle annexé à la maison centrale, que cette ferme est sortie des mains des colons destinés à féconder les terres qui l'environnent.

Un magistrat éminent, de la Cour de cassation, ayant visité les travaux pendant leur exécution, en a fait, dans les *Annales de la Charité chrétienne*, un récit que vous n'entendriez pas sans une véritable émotion, j'en suis persuadé, tant il est empreint de vérité et rempli de détails touchants; mais je dois m'imposer le devoir de ne pas abuser de vos moments et ne pas céder au plaisir que j'aurais éprouvé à vous le faire connaître.

Pour abréger cette communication, déjà trop longue, je me bornerai à vous dire, Messieurs, que tout récemment, la ferme de Vigny, d'une contenance de 111 hectares, et dont les terres touchent celles dont l'administration était déjà en jouissance, est venue accroître pour 25 ans le sol dont se compose la colonie qui présente aujourd'hui, en y comprenant quelques enclaves affermées en 1848, une superficie de plus de 200 hectares, c'est un vaste domaine à exploiter, et l'administration, si elle opère avec succès, aura fait, sous tous les rapports, une entreprise utile au pays.

Ceux de vous, Messieurs, qui ont visité la colonie, ont pu remarquer que le terrain en est assez ingrat. C'est une terre blanche, silico-argilleuse, peu profonde, dont le sous-sol est, pour ainsi dire, imperméable, ce qui oblige à des travaux assez importants pour l'écoulement des eaux. Toutefois, nous avons la certitude aujourd'hui, que ces terrains peuvent

Digitized by Google

être fécondés et qu'ils se prêtent à peu près à toutes les cultures ; il ne s'agit que de les traiter convenablement.

Il résulte de ces données, que nul autre lieu n'était plus convenable pour l'établissement d'une colonie agricole ; que tous les essais possibles peuvent y être tentés avec espérance de succès ; que toutes les expériences qui intéressent l'agriculture peuvent y être faites ; enfin, et c'est là le point capital, que l'éducation des jeunes colons, si elle est convenablement dirigée, peut être aussi étendue que cela est à désirer.

Quelques détails sur l'organisation de l'établissement complèteront les renseignements que j'avais à cœur de vous donner. Permettez-moi, Messieurs, de les ajouter à ce qui précède, et de vous mettre à même de juger si le but proposé a été atteint, ou du moins si les choses sont constituées de manière à faire espérer qu'il puisse l'être un jour.

L'administration générale de la colonie, comme celle des ateliers industriels, est confiée au directeur de la maison centrale.

Il existe entre le quartier d'éducation correctionnelle et la prison pour peine trop de rapports, pour qu'il y eût nécessité de les séparer, et d'un autre côté, le premier trouve dans ses relations avec le second, des avantages trop positifs au point de vue de l'économie et des facilités administratives, pour que ceux qui voient les choses sérieusement, n'eussent pas la pensée de les réunir et d'établir entre eux des rapprochements profitables à l'un comme à l'autre, mais surtout au premier.

C'est donc le directeur de la maison centrale qui

Digitized by Google

administre l'établissement d'éducation correctionnelle, dont fait partie la colonie agricole.

Un employé supérieur sous ses ordres, l'inspecteur, l'aide dans ses difficiles fonctions, et visite, *chaque jour*, l'établissement agricole comme les ateliers industriels, à l'effet de s'assurer que tout s'y passe avec ordre, conformément aux règlements et aux prescriptions du chef de l'administration.

La direction des travaux agricoles est confiée, sous l'autorité du directeur de la maison centrale, à un agriculteur éclairé, qui a, comme moi, Messieurs, l'insigne honneur d'être membre de votre Société. Des règlements déterminent ses attributions et la part d'action qu'il doit prendre dans l'administration de la colonie. Il est chargé notamment d'enseigner aux colons l'agriculture pratique, et de leur donner des notions théoriques, en ce qui concerne les travaux des champs, la composition des engrais, la construction des instruments aratoires, etc.

Un instituteur primaire donne aux colons l'instruction la plus nécessaire, c'est-à-dire qu'il leur enseigne à lire, à écrire et à compter.

Enfin un aumônier, spécialement attaché au quartier d'éducation correctionnelle, donne aux enfants l'instruction morale et religieuse, et s'efforce de leur faire oublier leurs mauvais antécédents et de les faire entrer dans une voie meilleure, plus propre à leur assurer une vie heureuse et paisible.

La population réunie des deux parties de cet établissement était, en 1845, de 250; elle est aujourd'hui de plus de 500 enfants. Elle peut atteindre le chiffre de 700, si on utilise tous les locaux dont on peut disposer.

Digitized by Google

La colonie agricole occupe ordinairement 100 et quelques enfants, et ce nombre sera doublé dans un avenir prochain.

Les ateliers industriels renferment le reste de la population.

Les jeunes détenus y sont occupés à des travaux de serrurerie, de charronnage, de taillanderie, de sculpture, de cordonnerie, à des ouvrages de tour, de brosserie, etc.

Déjà, on peut trouver parmi eux des ouvriers habiles dans toutes ces industries, et il en est un bon nombre qui gagneraient très-largement leur vie, en état de liberté.

Je désire, Messieurs, que ces détails puissent vous inspirer de l'intérêt pour un établissement qui, outre son utilité sociale, a quelques droits à votre bienveillance. Il est l'œuvre de votre honorable président, et à ce titre, vous lui devez des encouragements et un appui que vous ne lui refuserez pas, j'ose l'espérer. Vous pouvez beaucoup pour lui, Messieurs, vous pouvez en même temps beaucoup pour la Société, si vous daignez prendre sous votre protection, lorsqu'ils l'auront méritée, ces jeunes enfants qui, sans secours et sans guides, à l'époque de leur sortie, seraient exposés à des dangers presque aussi grands que ceux auxquels ils ont été arrachés une première fois. Mais je dois, aujourd'hui, ne pas vous occuper d'eux plus longtemps; je vous demanderai seulement de vouloir bien m'autoriser à vous en entretenir ultérieurement, au point de vue du patronnage. Ce serait une œuvre digne de vous et de votre institution, veuillez en accueillir favorablement l'idée.

Digitized by Google

ENGRAIS COMMERCIAUX

RAPPORTS

SUR LES RÉSULTATS COMPARATIFS

DE DIVERS ENGRAIS

DONT ON A FAIT L'ESSAI DANS LES COLONIES AGRICOLES ANNEXÉES AUX MAISONS CENTRALES

De détention de Gaillon et de Fontévrault.

La Société doit à l'auteur de la lettre si intéressante qui précède, la communication de deux rapports sur l'emploi expérimental fait à Gaillon et à Fontévrault de différents engrais commerciaux.

Comme le disait M. Martin-Deslandes dans sa lettre d'envoi : « Il n'est pas sans utilité de faire connaître » le résultat des expériences faites avec la plus grande » exactitude, sur les engrais dits *concentrés*, dans les » colonies agricoles de Gaillon et de Fontévrault.

» La cupidité s'est emparée de cette spéculation et » l'exploite d'une manière déplorable pour les agri- » culteurs.

» Les essais faits par l'administration, l'ont été » avec un soin minutieux, avec une impartialité » complète; ils l'ont été dans des sols de nature très- » différente, à quatre-vingts lieues de distance les » uns des autres, par des hommes habiles et d'après » les indications scrupuleusement suivies des mar- » chands d'engrais.

« Et pourtant, dans l'une comme dans l'autre des

Digitized by Google

» deux colonies, les résultats ont été négatifs. Il im-
» porte donc d'éclairer de plus en plus les cultiva-
» teurs sur cette question et de ne pas les abandonner
» aux inspirations du charlatanisme, qui a trop long-
» temps prélevé sur leurs ressources un lourd im-
» pôt, sans le moindre retour pour eux. »

Ici, ce n'est plus seulement la science qui condamne les engrais *concentrés*, c'est la terre elle-même qui proteste énergiquement par l'éloquence des faits contre le traitement homœopathique auquel on voudrait la soumettre!

Ces chiffres montreront combien les engrais les plus merveilleux, le plus pompeusement vantés dans les prospectus, ont été distancés dans la lutte par de la simple boue vieillie dans un fossé! — Quelle mine d'or pour le propriétaire, s'il avait songé à vendre son engrais en sachet ou en flacon!

ESSAI FAIT A GAILLON.

Un champ de 60 ares de qualité uniforme pris dans le n° 5 des terres de la colonie, a été divisé en douze parties de chacune 5 ares; la ligne séparative entre chacune d'elles a été marquée par une rigole de 0 mètre 30 centimètres de largeur, sur 0 mètre 20 centimètres de profondeur; chaque parcelle a reçu une étiquette numérotée de 1 à 12, sur laquelle était indiquée l'espèce d'engrais qu'on avait employé; elles ont été toutes labourées et ensemencées, le même jour (30 octobre 1850) et au même instant, avec une quantité égale de froment (10 litres pesant 6 kilog. 750) exactement pesée pour chaque numéro.

Les 30 litres destinés aux expériences de l'engrais

Dusseau, comme ceux pour celle de l'engrais Huguin, ont été préparés conformément aux prospectus et prescriptions de ces Messieurs.

Le nº 1 a reçu 1,000 kilog. de fumier de mauvaise qualité. Ce numéro placé dans des conditions tout à fait désavantageuses, à l'extrémité du champ, le long d'un passage assez fréquenté et ombragé en partie par un pommier, a été ensemencé plutôt pour préserver les autres que pour entrer en comparaison avec eux ; cependant nous ferons connaître ses produits, sans qu'on doive en tirer aucune conséquence. Le froment qu'on lui a confié n'a subi aucune préparation.

Le nº 2, pourvu de 1,000 kilog. de fumier, a reçu 10 litres de froment préparés selon les prescriptions, avec l'engrais Dusseau ;

Le nº 3, 500 kilog. de fumier, 10 litres de froment préparés avec le même engrais ;

Le nº 4, 10 litres de froment de la même préparation sans fumier ;

Le nº 5 a reçu 1,000 kilog. de fumier, 10 litres de froment préparés avec l'engrais Huguin, et conformément à ses prescriptions ;

Le nº 6, 500 kilog. de fumier, 10 litres de froment préparés avec le même engrais ;

Le nº 7, 10 litres de froment préparés par le même procédé, sans fumier ;

Le nº 8 a reçu 1,000 kilog. de fumier et 10 litres de froment sans aucune préparation ;

Le nº 9, 10 litres de froment et 70 kilog. de poudrette phosphatée de MM. . . . . de la Chapelle-Saint-Denis.

Le nº 10, 10 litres de froment et 70 kilog. de poudrette animalisée des mêmes marchands ;

Digitized by Google

Le n° 11 a reçu 10 litres de froment sans engrais ni fumier;

Le n° 12 a reçu 10 litres de froment et un mètre cube d'engrais Heudebert, au prix de 3 fr. le mètre.

Il est bon d'observer que l'engrais Heudebert n'est point à proprement parler un engrais commercial, c'est tout simplement la vase qu'il a fait extraire des fossés d'un vieux château, et dont il nous a priés de faire l'expérience, afin d'en connaître les propriétés végétatives.

Dans tous les numéros la germination a été lente mais uniforme, les premières plumules ne se sont montrées que du 20e au 24e jour après l'ensemencement.

La végétation n'a offert rien de remarquable, excepté sous le n° 12, où elle a toujours été plus active; sur les autres parcelles les plantes n'ont pour ainsi dire pas germé; aussi, au mois d'avril et de mai, des espaces restés vides pour ce défaut, se sont trouvés remplis de mauvaises herbes que l'on n'a point voulu arracher dans la crainte de nuire aux plantes de froment. La maturité a eu lieu en même temps; on a fait la moisson le 22 août; les javelles ont été liées, le 25 août, et rentrées en magasin par un beau temps. On a procédé immédiatement au battage, dont les résultats sont exprimés au tableau ci-contre.

Au simple examen de ce tableau, on reconnaît l'inefficacité et la nullité végétative des engrais Dusseau et Huguin, car si l'on compare les rendements des nos 4 et 7 qui n'ont reçu d'autres amendements que les engrais de ces Messieurs, avec ceux des nos 2, 5 et 8 qui ont reçu une demi-fumure, on reconnaîtra incontestablement que la supériorité de la récolte de

Digitized by Google

ces derniers ne peut être attribuée qu'à l'action du fumier.

L'engrais qui a produit les meilleurs résultats est sans contredit celui de M. Heudebert ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, cet engrais n'est point dans le domaine du commerce ; son emploi ne peut être général, il n'appartient qu'à la localité à laquelle la proximité permet d'en faire usage. Après lui, vient la poudrette animalisée qui, dans le n° 10, a donné un résultat assez satisfaisant, quoique employée en moins grande quantité que celle prescrite (25 kilog. l'hectare) et généralement adoptée.

TABLEAU DE RENDEMENT.

NUMEROS des Parcelles.	NATURE DES ENGRAIS.	PRODUIT brut de la Récolte.	RENDEMENT EN			DÉCHET en BALLES.
			PAILLE.	GRAINS.		
				Litres.	Kilogram.	
1	Demi-fumier, 1,000 kil. . .	125k	79k	38 »	28 80	17 80
2	Engr. Dusseau, av. 1/2 fum.	146	89	46 »	35 40	21 »
3	Idem av. 1/4 fum.	142	88	44 25	34 »	20 »
4	Idem sans fumier.	143	85	40 75	30 90	27 10
5	Engr. Huguin, av. 1/2 fum.	160	96	47 »	35 80	18 20
6	Idem av. 1/4 fum.	146	94	40 70	30 70	35 30
7	Idem sans fumier.	135	90	40 »	31 »	14 »
8	Demi-fumier, avec 1,000 k.	174	114	45 »	35 50	24 25
9	Poudrette phosphatée, 70 k.	158	90	46 »	35 20	33 »
10	Idem animalisée, 70 k.	162	94	49 »	37 40	33 60
11	Sans fumier ni engrais . . .	146	93	44 »	33 80	19 20
12	Engrais Heudebert.	226	114	79 50	63 50	54 »

A Gaillon, le 1er septembre 1851.

L'Inspecteur, *L'Instituteur agricole*, *Le Directeur*,

DEBRIE LEFEBVRE. LEBLANC.

Pour copie conforme :

LEBLANC.

Digitized by Google

ESSAI FAIT A FONTÉVRAULT.

Nous soussignés, Alphonse Marquet, directeur de la maison centrale de Fontévrault; Rémi Guilmot, inspecteur, et Eugène Marquet, gérant de la colonie agricole, annexée à ladite maison, certifions exact et en tous points conforme à nos observations, le compte-rendu suivant, des essais comparatifs de l'engrais liquide Chotard de Fraigne et Compagnie, de l'engrais concentré Huguin et Compagnie, et des composts de ladite colonie.

Les engrais Huguin et Chotard ont été employés conformément aux instructions des auteurs. Le compost est formé de fumiers d'étable, de bruyère, de terre, de plantes, produit de sarclages; le tout stratifié et arrosé avec les matières fécales.

Les essais ont eu lieu avec:

I. Avoine;
II. Orge;
III. Betteraves;
IV. Pommes de terre.

L'identité la plus parfaite a été observée dans le choix des semences, le moment des semailles, la nature et l'exposition du sol, les cultures préparatoires et celles d'entretien.

Une sécheresse rigoureuse et prolongée a nui à toutes les récoltes. A elle seule doit être attribuée: 1° la faiblesse des rendements comparés à nos produits habituels; 2° l'infériorité relative des parties avec engrais quelconque à celles qui en ont été complétement privées.

Digitized by Google

I. *Avoine* semée avec *luzerne*.

Pièce dite du Pavillon, n° 3.

Quatre divisions de 50 ares chacune.

1re Sans engrais aucun ;
2e Engrais Chotard ;
3e Sans engrais aucun ;
4e Engrais Huguin.

II. *Orge* semée avec *luzerne*.

Pièce dite de Monmoine, n° 2.

Trois divisions de 50 ares chacune.

1re Engrais Huguin ;
2e Sans engrais aucun ;
3e Engrais Chotard.

Dans ces deux essais I et II, les diverses phases de la végétation n'ont présenté aucune dissemblance. Avoine et orge ont été en partie fauchées en vert pour fourrage. Les quantités coupées sur une même étendue ont été exactement les mêmes. Les animaux ont mangé le tout avec une égale avidité. Lors de la moisson, dans la paille ou dans la quantité et le poids des grains, pas la moindre différence n'a pu être remarquée.

Le rendement a été par hectare :

Avoine, 28 hectolitres pesant 47 kilogrammes ;
Orge, 23 —— 66 —

III. *Betteraves* champêtres.

Pièce dite de l'Aire, n° 1.

Cinq divisions de 25 ares chacune.

1re Compost, 20 mètres, produit.... 13,884 k

Digitized by Google

2e Engrais Huguin..... 10,676
3e Sans engrais aucun..... 12,674
4e Engrais Chotard 11,245
5e Compost, 20 mètres..... 14,550

Une différence sensible a été observée dans la levée de la graine. Dans les divisions 2 et 4, elle a été plus tardive de 10 à 15 jours ; beaucoup de graines même ne sont sorties de terre qu'aux pluies survenues fin juillet, c'est-à-dire après que le remplacement avait été opéré au moyen du repiquage.

IV. *Pommes de terre* (jaunes, rondes hâtives).

Pièce dite des Terriers, no 8.

Quatre divisions de 13 ares 50 centiares.

1re Compost, 10 mètres, produit..	21 hect.	20 c.
2e Engrais Chotard.....	5	80
3e Sans engrais aucun.....	21	60
4e Engrais Huguin	12	30

Dans la division 4 (engrais Huguin), un tiers, dans la division 2 (engrais Chotard), moitié des pommes de terre n'ont pas levé.

Attendu l'extrême sécheresse, la division 3 sans engrais aucun) s'est trouvée dans une position privilégiée ; je veux dire dans une partie de terrain plus basse, et de là, beaucoup moins sèche.

Fontévrault, le 13 janvier 1852.

Le Directeur, *L'Inspecteur*, *L'Instituteur-Gérant*,

R. MARQUET. HUGUIN. MARQUET.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ANTOINE PASSY,

A LA FIN DE SA PRÉSIDENCE,

Dans la séance générale du 18 janvier 1852.

MESSIEURS,

Si l'année qui vient de s'écouler a été une année critique pour la Société, du moins elle n'a pas été une année stérile.

En même temps que votre Société se trouvait engagée dans l'application de nouvelles règles que vous aviez adoptées, l'exécution de la loi du 21 mars 1851 est venue compliquer les changements auxquels votre règlement était soumis.

Dans cette épreuve, nous avons vu se détacher de nous des membres de la Société qui ont pensé que la loi nouvelle leur créant une situation indépendante, ils pouvaient se passer de votre coopération.

Mais aussi de nouveaux membres, en plus grand nombre que ceux que nous regrettons, sont venus adhérer à vos statuts.

Ce moment de transition entre notre ancien règlement et le nouveau, les graves modifications que la loi venait révéler, conduisaient à l'appréhension que la chambre consultative d'agriculture, qui allait

Digitized by Google

s'assembler, n'absorbât votre action et votre influence.

Plusieurs voyaient dans le conflit qu'ils redoutaient la destruction de la Société même ou du moins sa transformation. Votre bureau a pensé que, quelle que soit l'autorité de la chambre consultative, elle ne pouvait être une rivale pour la Société ; que leur action était distincte et que d'ailleurs elles devaient s'aider pour marcher au même but.

Ces épreuves, ces changements, démontrent que les bases sur lesquelles vous vous êtes appuyés sont solides et seront durables. Les services que vous avez rendus à l'agriculture ne peuvent être méconnus et vous voudrez fermement les continuer.

D'ailleurs cette loi même n'a pas été exécutée complétement jusqu'aujourd'hui, et si vous aviez cessé vos travaux, les soins que vous donnez aux intérêts agricoles leur auraient fait défaut.

J'ajouterai que l'on ne peut plus que suivre vos traces et vos exemples, adopter vos méthodes et se modeler sur ce que vous avez entrepris et continué, avec tant de zèle et de succès depuis longtemps. Vous avez donné à toutes les institutions agricoles que vous avez fondées et développées une impulsion qui ne peut plus s'arrêter et qui entraîne ceux qui veulent vous imiter.

La Société, comme je le disais tout à l'heure, a rallié plus de membres qu'elle n'en a perdu. Au commencement de cette année, elle ne comptait que trois cents membres. Aujourd'hui, on en voit figurer sur ses listes six cents. Huit comices seulement avaient été formés, et encore n'étaient-ils pas tous réguliè-

Digitized by Google

rement organisés; maintenant vingt comices suivent ses statuts.

Au moment où le conseil général a décidé que chaque canton du département aurait son comice et son délégué, il a fallu pourvoir immédiatement à l'exécution de cette décision.

Votre bureau a, dès le lendemain de votre séance générale, convoquée sur cet incident, envoyé une circulaire pour expliquer quelles étaient les conséquences de ce vote, et comment il fallait procéder à cette organisation, dans les cantons où les comices n'avaient pas été formés.

Nous avons eu l'honneur de voir que c'était au moyen des instructions mêmes que nous avions données, que les cantons qui ont cru devoir se séparer de la Société ont procédé à la formation de leurs comices et à l'élection de leurs délégués.

Cette circonstance rappellera à votre mémoire la solennelle discussion à laquelle vous vous êtes livrés dans la séance générale qui a suivi la séance publique du 31 août, et dans laquelle vous avez cherché les moyens d'adapter les dispositions peu précises de la loi à vos règlements antérieurs. D'illustres orateurs vous ont prêté dans cette occasion l'appui de leur haute intelligence et ont concouru à la décision que vous avez prise.

Non-seulement l'organisation de la Société se trouvait forcément modifiée, mais vos finances ont dû subir dès lors des altérations. Le budget de l'année courante va vous être soumis. Vous aurez à le régler et en même temps à décider si les mesures que le conseil d'administration a prises, au milieu de ces circonstances, sont conformes à vos intentions.

Digitized by Google

Je me propose de parcourir très-succinctement dans cette séance, la série des travaux qui ont été accomplis, et ma tâche sera d'autant plus facile, que j'emprunterai hardiment à l'excellent rapport de votre zélé et savant secrétaire perpétuel, les principaux faits qu'il a déjà exposés plus amplement dans la séance publique.

Les concours agricoles ont été plus nombreux, cette année, que dans les années précédentes. Mais préalablement une exposition des produits de l'horticulture avait eu lieu, cette année, comme de coutume; ses résultats ont été intéressants; l'émulation entre les exposants devient plus vive; la production des échantillons de fleurs et de fruits a fait remarquer de nouveaux progrès dans le goût du jardinage et dans les méthodes employées.

Le Jardin Botanique, établi sur un nouveau plan, promet d'être utile à l'agriculture, aussi bien qu'à ceux qui étudient la taille des arbres fruitiers, portée à un haut point de perfection en Normandie.

Dans votre séance publique, vous avez distribué les prix aux domestiques employés dans les exploitations agricoles et les autres prix aux élèves des cours publics.

Le concours départemental de charrues s'est tenu à Conches, le 12 septembre, au milieu d'une nombreuse affluence.

La distribution des prix accordés à la grande culture s'est effectuée à Breteuil. Dans cette ville, comme à Conches, la Société a été accueillie par les autorités locales, avec empressement et satisfaction. Sa présence y a été l'objet de fêtes publiques.

Dans les arrondissements, des distributions de

Digitized by Google

primes et des concours ont eu lieu : à Etrépagny, à Bernay et à Louviers.

Enfin votre bureau s'est rendu à Tourny, pour y assister à une séance du comice, qui s'est occupé d'organiser pour cette année le concours agricole dans le canton d'Ecos. Nous avons en même temps visité en détail l'exploitation de M. Legrand, l'une des plus importantes de ce département.

Déjà, dans le mois de juillet, nous avons accompagné M. le préfet dans l'inspection qu'il a faite de la colonie des jeunes détenus de Gaillon.

Il s'agissait d'y étudier les moyens d'y établir une fabrique de tuyaux pour le drainage, et de faire l'application de ce système aux terres de la colonie. Avec M. le préfet s'étaient réunis plusieurs membres du conseil général, MM. Hochon, de Saint-Hilaire, Guillaume Petit et Del'homme.

Nous poursuivons la réalisation du vœu que vous avez exprimés, et j'entrerai dans plus de détails tout à l'heure.

Je ne complèterais pas ce que je veux dire, si je ne parlais pas de ceux de nos collègues qui ont secondé par leurs travaux les intentions de la Société.

MM. Beaucantin et Guindey nous ont fourni d'excellents travaux sur l'exposition d'horticulture, et M. Beaucantin a transmis au ministre de l'intérieur, un rapport sur le projet de drainage à Gaillon.

M. Cassen a bien voulu s'occuper de la traduction d'un ouvrage anglo-américain sur l'application de la chimie à l'agriculture.

M. Boivin-Champeaux vous a lu sa notice relative aux coutumes locales de certains baillages de la Normandie.

Digitized by Google

M. Bonnin, qui s'était chargé du rapport sur le concours, pour le prix offert par la Société à l'auteur du meilleur travail sur les hommes célèbres du département, et décerné à M. Chassant, a déployé, dans la séance publique, une érudition et une clarté d'exposition que vous avez déjà appréciées.

M. Villain, secrétaire de la section d'agriculture, a rédigé le rapport sur les prix décernés aux bestiaux, lors de l'exposition de Conches, et un autre sur les prix destinés aux serviteurs de fermes.

Nous devons encore, cette année, à M. Hébert, président de la section d'agriculture, un exposé savant et utile des progrès considérables que la culture a faits dans les cantons de Rugles, Breteuil et Verneuil.

Lors du concours d'Etrépagny, M. de Vatimesnil a prononcé un remarquable discours sur la situation de l'agriculture et sur les qualités sérieuses qui distinguent la classe des agriculteurs des autres classes de la Société.

Dans cette enceinte même, M. de Salvandy, président du comice du canton nord d'Evreux, a développé, dans une chaleureuse allocution, les conditions nouvelles que faisaient à l'agriculture les dispositions de la loi sur la représentation qu'elle lui attribue.

Je dois offrir nos remercîments à M. Guyot, qui a quitté de graves occupations pour assister à nos réunions, et qui a donné, à Conches, de belles paroles d'encouragement aux cultivateurs.

Tous ces travaux réunis montrent que le zèle des membres pour la Société s'est maintenu et affermi.

Et lorsque tant d'hommes renommés nous appor-

Digitized by Google

tent leur concours, nous n'avons aucune raison de douter de notre force, de notre influence et de notre stabilité.

Enfin, après avoir entrepris avec zèle, continué avec persévérance l'érection d'une statue au Poussin, vous avez accompli cette œuvre avec la grandeur et dignité que comportait la mémoire de cet illustre peintre.

La médaille destinée aux souscripteurs vient d'être gravée, et bientôt elle leur sera distribuée. Ainsi se trouvera terminé ce grand acte national.

La question du chemin de fer de Paris à Cherbourg, qui est d'un si grand intérêt pour ce pays, vous avait portés à charger votre bureau de s'occuper de cette affaire ; il a obéi à vos ordres. Mais vous devez surtout des remercîments à la commission instituée par la ville d'Evreux, qui a mis tant de zèle à remplir ses fonctions. Les représentants que vous aviez à l'Assemblée législative, ont combattu avec courage pour vos intérêts, et avaient ramené la question sur son véritable terrain. Nous conservons le ferme espoir que cet utile travail viendra féconder vos plaines.

Vous vous êtes préoccupés vivement de la question du drainage, opération déjà si répandue en Angleterre et soutenue par les fonds du Gouvernement.

Vous avez adopté la pensée que l'expérience pouvait être faite sur les terres de la colonie agricole de Gaillon, et de plus qu'une fabrication de tuyaux pouvait y être établie par les soins de l'administration de la colonie. Pour hâter la solution de cette question, M. le préfet a demandé au ministre de l'agriculture et du commerce et à celui de l'intérieur, d'intervenir dans la mesure que vous avez proposée.

Digitized by Google

Le ministre de l'agriculture et du commerce vous a accordé une subvention de 1,200 fr.; le conseil général en avait voté 500; vous-mêmes avez décidé que des fonds seraient employés au même objet.

Vous pourriez donc marcher seuls; mais il est plus utile que votre premier projet soit suivi, et je ne doute pas que les derniers obstacles ne soient bientôt levés.

L'inspecteur-général de la maison centrale croit qu'il existe une argile propre à la fabrication des tuyaux, dans un bois voisin de la colonie appartenant à l'hospice de Louviers. Il ne s'agit plus que d'obtenir, moyennant indemnité, la permission de cette administration pour y faire des fouilles.

Vous pourrez employer la sonde que vous avez acquise à faire des essais sur les terres de la colonie, ou dans celles qui sont aux environs; et dès lors vous assurerez à notre département un avantage considérable. Tel est le tableau succinct de vos importants travaux.

En quittant ce fauteuil, j'ai à cœur de vous exprimer combien je me suis senti honoré de votre choix, et encouragé par la bienveillance que vous m'avez si constamment témoignée. J'espère que vous êtes convaincu que vous rencontrerez toujours en moi le même zèle pour les intérêts de la Société, et un attachement pour mes collègues, fondé sur de nouveaux motifs de reconnaissance.

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. GUYOT, PRÉFET DE L'EURE,

A L'OCCASION

DE SA NOMINATION COMME PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Dans la séance du 18 janvier 1852.

MESSIEURS,

Avant que cette assemblée ne se sépare, je désire vous exprimer mes bien sincères remercîments pour l'honneur que vous venez de me conférer. Cet honneur est un lien de plus ajouté à tous ceux qui m'attachent déjà à ce magnifique département. Les connaissances spéciales me manqueront peut-être pour occuper convenablement ce fauteuil; mais à leur défaut vous trouverez, en moi, un zèle ardent pour les intérêts de la Société et pour ceux de l'Agriculture, des Sciences, des Lettres et des Arts. Mon insuffisance me frappe surtout, Messieurs, quand je la compare au mérite dont a fait preuve mon honorable, habile et savant prédécesseur, et je suis assuré d'être votre interprète en lui adressant vos félicitations et vos remercîments pour tout le bien qu'il a fait pendant l'année de sa présidence. Cependant, Messieurs, favorisé par votre indulgence, aidé du concours de mes honorables collaborateurs du bureau et de votre habile vice-président, je m'efforcerai d'arriver dignement à l'accomplissement de la mission que vos suffrages viennent de me conférer.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES.

EXTRAITS

D'UN

COMPTE DE LA SEIGNEURIE DU NEUBOURG,

En 1413,

PAR M. LÉOPOLD DELISLE.

Le compte dont nous allons publier quelques extraits, est maintenant conservé à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 2795 du supplément français. A l'époque où il fut rendu, la terre du Neubourg appartenait à Ive de Vieuxpont et à Charles de Coïsmes. Dans notre registre, il n'est question que du lot possédé par le premier de ces seigneurs.

Ce compte ne nous est pas parvenu sans avoir souffert quelques mutilations. De plus, le dernier relieur a transposé plusieurs feuillets. Ce n'en est pas moins un intéressant document. Nous avons cru devoir en relever les passages les plus remarquables. Si nous les eussions connus plus tôt, ils auraient utilement figuré dans le volume que la Société a bien voulu publier l'année dernière, sur l'ancien état de notre agriculture.

1. LE COMPTE messire Pierre Gomen, prestre, receveur du Neufbourg de la revenue du dit lieu, appartenant à très noble et puissant segneur, monseigneur Yves, segneur de Viex Pont, de Courville et du dit lieu du Neufbourg, rendu par le dit receveur, pour un an commençant le premier jour de fevrier l'an 1412, ce jour compté, et finant à la dicte feste l'an 1413, ce jour non compté.

2. Le prieur de la maladerie du Neufbourg, pour son tenement contenant 9 vergés, 13 s.

Digitized by Google

16. A celui qui gauge les vins du Neufbourg, lequel au droit de son dit office a acoustumé prendre et avoir sur le dit pasnage 4 deniers, ...

17. Au prevost de Sainte Oportune du Bosc, lequel a acoustumé prendre et avoir sur le dit pasnage 4 deniers pour faire un pertuis par où les pors doivent passer le jour du dit pasnage, ...

18. A Estienne Doguel, 10 escus qui vallent 11 livres 5 sous.

19. A Estienne Doguel, segneschal du Neufbourg, aux gaiges de 20 livres par an, lequel a acoustumé à tauxer deux fois l'an les amendes de la dite seneschaussée, l'une à la Saint Michel et l'autre à Pasques ....

20. A Symon Liesse, varlet de hernois en l'ostel de Sainte Vaubourc, lequel fu loué par monsegneur le 13e jour de fevrier l'an 1412 pour servir et mener le dit hernois, par la somme de 9 livres pour an et 4 sextiers de blé et 2 boesseaux de pois blans pour soy trouver ses despens, ...

21. A Guillaume des Camps, lequel ou dit jour fu loué par mon dit seigneur par semblable pris de 9 livres par an, 4 sextiers de blé et 2 boesseaux de pois pour le fait de sa despence,....

22. A Jehan Fresel, varlet de hernois en l'ostel de Sainte Avaubourg, lequel fu loué le 13e jour de fevrier 1412, par semblable pris,...

23. A Colin Luce, lequel fu loué par monseigneur le 20e jour de fevrier 1412, depuis ce jour jusque à la Tous-Sains 1413 après ensuivant, par 6 escus, unes botines et 6 boesseaux de blé pour le fait de sa despence, pour garder les labours qu'ilz ne soient endonmagés des bestes et pour soy enbesoingner ès

Digitized by Google

9. Reliefs et treiziemes. Néant, pour ce que c'est bourgoisie.

10. Des habitans de la paroice du dit lieu de Villiers, lesquiex doivent par chacun an, au terme de Caresme pernant, par chacun feu, une geline pour avoir semblablement pasturage à leurs bestez en certains héritaiges qui appartiennent à monseigneur, jouxte la dicte parroice, a esté receu... 35 guelines.

11. Deniers pour gastez masurez, apelées non resséantisez, deubz de rente par chacun an au dit lieu (de Beaufou), ... au pris de 5. s. pièce pour gaste masure.

12. Deniers receus à cause du motage de la terre et baronnie du Neufbourg pour l'année de cest présent compte.

13. Item, le dit receveur reçut de monseigneur pour bailler à Roger le Roy et à Bretengnes 8 nobles d'Angleterre qui vallent 16 escus, et à une autre fois 20 s. pour bailler à Robin l'Amy ; font ces deux parties, dont le dit receveur fait recepte cy, 19 l.

14. De la ferme de la tuillerie de la Neufville, néant, pour ce que aucun ne s'est comparu qui l'ait mise à pris.

15. De Rogier de Caillouel et Robin du Quemin, ouvriers de bras, aux quiex la grance de Cantelou demoura après les criées sur ce faites par marchié fait à eulx le 10e jour de septembre 1413, au 14e boessel comme a ceulx qui pour mains la voudrent bratre, par ainsy que monseigneur doit avoir 13 boesseaux de labour et il doivent avoir le 14e pour salaire et despens, et sy doivent avoir chacun 6 boesseaux de blé et chacun 2 boesseaux de pois blans pour le droit de leur entrée,....

Digitized by Google

16. A celui qui gauge les vins du Neufbourg, lequel au droit de son dit office a acoustumé prendre et avoir sur le dit pasnage 4 deniers, ...

17. Au prevost de Sainte Oportune du Bosc, lequel a acoustumé prendre et avoir sur le dit pasnage 4 deniers pour faire un pertuis par où les pors doivent passer le jour du dit pasnage, ...

18. A Estienne Doguel, 10 escus qui vallent 11 livres 5 sous.

19. A Estienne Doguel, segneschal du Neufbourg, aux gaiges de 20 livres par an, lequel a acoustumé à tauxer deux fois l'an les amendes de la dite seneschaussée, l'une à la Saint Michel et l'autre à Pasques ....

20. A Symon Liesse, varlet de hernois en l'ostel de Sainte Vaubourc, lequel fu loué par monsegneur le 13e jour de fevrier l'an 1412 pour servir et mener le dit hernois, par la somme de 9 livres pour an et 4 sextiers de blé et 2 boesseaux de pois blans pour soy trouver ses despens, ...

21. A Guillaume des Camps, lequel ou dit jour fu loué par mon dit seigneur par semblable pris de 9 livres par an, 4 sextiers de blé et 2 boesseaux de pois pour le fait de sa despence, ...

22. A Jehan Fresel, varlet de hernois en l'ostel de Sainte Avaubourg, lequel fu loué le 13e jour de fevrier 1412, par semblable pris, ...

23. A Colin Luce, lequel fu loué par monseigneur le 20e jour de fevrier 1412, depuis ce jour jusque à la Tous-Sains 1413 après ensuivant, par 6 escus, unes botines et 6 boesseaux de blé pour le fait de sa despence, pour garder les labours qu'ilz ne soient endonmagés des bestes et pour soy enbesoingner ès

Digitized by Google

affaires de monsegneur, et avoir gardé les pars depuis aoust, lui a esté poié 6 escuz, vallent 6 livres 15 sous.

24. A Guillemete fille Raoul Maineaux, laquelle fu alloée le dimence de devant la Saint Jehan 1413, pour servir de ce jour jusque à la Tous Sains ensuivant en l'ostel de Sainte Vaubourg aux despens de monseigneur, pour aidier à aprester les fins de madame, et si aida à cuillir des pommes et devoit avoir 50 s. en argent, et 1 capperon dont le drap et la fasson cousta 10 sous 10 deniers.

25. Au dit Colin, pour avoir bos quillé du bois pour l'ostel de Sainte Vaubourg.

26. Pour les offrendes de monseigneur fu baillé à madame en petis blans par le receveur au chastel du Neufbourc, 12 sous 6 deniers.

27. A Rogier la Mort, pour son sallaire d'avoir serfoui à ses despens 160 entes ou mois de mars 1412 ès jardins de Sainte Vaubourg, pour chacune ente 1 parisy par marchié fait o lui, et vallent 16 sous 8 deniers.

28. A Jehan Pinaguet, pour avoir admené à son hernois le bois à drecier les vignes du jardin madame, 3 s. 4 d.

29. Au dit Colin et à son frère, pour avoir fouy et nettoié le grant gardin de ma dite dame et le petit de la court, et pour fère des porées, 27 s. 6 d.

30. Pour une escriptoire d'estain achatée à Bernay pour le compteur dessus dit, 10 s.

31. Pour les despens de Rogiere femme Robin le Petit et de Colin Luce, pour avoir esté atout un asne ès marchiés du Neufbourg, de Brione et du Bec Helluin achater du lin pour madame, 6 s. 3 d.

Digitized by Google

32. Pour 12 boesseaux et demi de lignès achaté par le commandement du maistre d'ostel et par mandement de madame à plusieurs marchéés ou moys de mars 1412 avant Pasque, 67 s. 6 d.

33. Pour la despence des varlès qui firent la lignière de ma dite dame fu poié pour leur vin, 3 s. 4 d.

34. Pour semences pour semer les closès de Sainte Vaubourc, c'est assavoir oignon, porette, persil, bettes, colles et autres graines, pour ce 6 s. 3 d.

35. Pour 4 boesseaux de fèves pour semer ès closès du dit lieu, 12 s. 6 d.

36. A Philippot et Petit, filz Jehan le Vidame, lesquiex furent par 5 jours entiers la sepmaine de devant Pasques Fleuries pour couper de la remme pour la lignière de madame, leur a esté poié pour leur salaire et despence de chacun jour 20 deniers.

37. A eulx, pour 3 journées en la sepmaine peneuse pour le fait dessus dit, 10 sous.

38. Pour 4 journées de 2 femmes faites pour avoir ramé la dite lignière, par jour 10 deniers.

39. Pour un pain faitis à elle baillé par Rogiere fame de Robin le Petit.

40. Pour beurre achaté de la femme Robin le Petit pour fere la soupe aux petis chiens.

41. A Perruquet, pour une journée de lui et de sa femme faite le 19e jour de may, pour avoir sarclé ès closès de Sainte Vaubourg, 2 s. 1 d.

42. A Estienne l'Oysel, pour 6 journées par lui faites en la sepmaine commençant le 22e jour de may 1413, pour nettoier les vignes des herbes qui estoient au pié d'icelles et pour nettoier et vuider les allés

Digitized by Google

d'icelles et cerfouir les dites vignes, et pour jour 15 deniers ovec ses despens, vallent 7 s. 6 d.

43. A la femme Colin Luce et à la fille Robin le Petit pour leur salaire d'avoir sarclé et nestoié la ligniere de madame en esté 1413, 25 s.

44. Pour deux trubles achatés par le receveur pour curer et nestoier la court, 10 deniers.

45. A Guillaume Boessel, mareschal, pour la ferreure d'iceulx trubles, 2 s. 6 d.

46. Il ot en la premiere sepmaine de juillet 1413, 32 fames par 1 jour pour cuillir la ligniere madame, et leur fu trouvée leur despence et sy en i ot 24 d'icelles fames qui furent paiés de leurs journées et ourent 10 deniers par jour.

47. Pour les journées de 4 personnes qui furent par un jour ou dit temps pour graneer icelles lignerez, pour ce ovec leurs despens, 4 s. 2 d.

48. Pour la despence de Robin le Carpentier, les 3 varlés de hernois de Sainte Vaubourc et 4 femmes, lesquiex o deux hernois menèrent les lins de madame à Valleville et les arotèrent en la rivière,....

49. Pour 6 escouches pour escoucher le lin de madame, 15 deniers.

50. Le penultième jour du dit mois (de juillet) fu admené de Saint Nicolas 7 molles de sercle à queue et 3 molles d'osier qui coustèrent 15 sous.

51. Pour un cent de clou à couronne achaté au Neufbourg pour clouer icelles aiz, pour ce 20 deniers.

52. Pour la journée de 3 femmes, faites en la dite sepmaine d'aoust pour cuillir 70 boesseaux de pommes de bosc et plus ou jardin d'Envrecon, pour fere des

Digitized by Google

vergus pour monseigneur, pour chacune d'icelles 10 deniers oultre leurs despens.

53. Pour 3 molles d'ossier achaté au Bourteroude, le jour de la foire Saint Laurent, pour la garnison de Sainte Vaubourg, pour ce 3 sous 9 deniers.

54. Pour un bruquet de veel, 15 d.

55. Pour une douzaine d'oefs, 5 d.

56. Pour 14 aulnes de toille achatée au Neufbourg, le merquedi 23e jour du dit mois d'aoust, pour fere deux paire de draps pour gesir les serviteurs de l'ostel pour chacune aulne, 2 s. 6 d.

57. Pour 4 journées et demie d'une fame d'avoir aidié à breer le lin de madame en la derraine sepmaine d'aoust, pour jour outre sa despence, 10 den.

58. Pour 3 journées d'un coupple de seours d'aiz, en la dite sepmaine pour avoir scié des aiz et autre boiz pour faire des lis cordes, pour jour 4 s. 2 d. ovecques leurs despens, vallent 12 s. 6 den.

59. Pour corde achatée pour corder un lit fait par Michel Boessel à Sainte Vaubourg en la chambre du receveur, 3 s. 4 d.

60. Au dit Buhot pour 4 jours d'avoir sarclé ès jardins de madame en seconde sepmaine de septembre, par jour 15 d., vallent 5 s.

61. Pour 4 journées de la femme Colin Luce et de sa fille d'avoir cuilli des pommes en icelle sepmaine, pour jour 15 d., vallent 5 s.

62. A Lucas Gomen, lequel party de Sainte Vaubourg le lundi 5e jour de septembre pour aler à Challoé porter lettres devers madame, savoir se on escoucheroit son lin, fu baillié 3 s. 4 d.

63. A Enguerren, clerc du receveur, lequel parti de Sainte Vaubourg le merquedi 6e jour de septembre

Digitized by Google

pour porter lettres de Compaignon de Caulierez à Paris devers monsegneur, ouquel voiage il vacqua par 6 jours, pour sa despence du dit voiage 15 s.

64. A Ernequin, portier du chastel du Neufbourc fu baillé par le commandement de monsegneur, pour delivrer sa houpellande qui estoit devers le cousturier, 15 sous.

65. A la femme Colin Luce pour 3 jours qu'elle fu à cuillir des pommes en la 3e sepmaine de septembre, par jour 15 deniers.

66. Pour 6 molles d'osier achatées le jour de la Sainte Crois à la foire du Neufbourg, pour ce 7 s. 6 d.

67. Pour 6 aulnes de toille achatés en la dite foire pour faire des pouches pour porter des pommes et pour faire 4 devantieulx pour cuillir icelles pour le fait des sidres, pour aulne 2 sous.

68. A Robin Mourieult et Guerrot de Liefvin, charpentierz, pour 2 jours par eulx faiz en l'ostel de Sainte Vaubourg, pour abatre et doller du bois pour faire du douvain à gros pour metre des sidrez pour la garnison de monsegneur, et ourent outre leurs despens chacun 2 s. pour jour.

69. A Perrinet du Moustier, serreurier, pour avoir rapareillé la serreure de la chambre de retret de Sainte Vaubourg, 20 d.

70. Pour 4 peres de coutelles pour les huis des estables de Cantelou, pour les huis aux pors et pour l'uis de la maison où l'en demeure, pour ce 5 s.

71. Pour 3 jours de la femme Colin Luce et de la femme à la Mort, d'avoir cuilli en la derraine sepmaine de septembre des pommes ès jardins du manoir de Sainte Vaubourg, pour jour 10 den.

72. Pour 2 boesseaux de chaux pour emploier en la

Digitized by Google

couverture d'entre les deux chambres du bout de la grant salle, 20 d.

73. Pour un percheur, deux petis ginbeles à clou, 1 brocheur et 1 martel pour metre ou selier entour les tonneaux, pour ce 5 sous.

74. A Colin Vallet et à son compaignon, seours d'aiz pour le seage d'une tronche à fousaille...

75. Pour un porc ver achaté d'un homme nommé Poulain de Foumeçon, 27 s. 11 d.

76. A Guillemot Boessel, mareschal, pour les pentures d'icelles fenestres, pour 6 gons pour icelles fenestres et pour un gont de l'estable aux chevaulx de monseigneur, et pour le touroul et vertevelles, pour tout ce 8 s. 9 d.

77. A Buhot de la Neufville pour son salaire et despens d'avoir fait des haies tout au lonc de la tasse de Sainte Vaubourg, de paour que les bestez ne endommageassent les blés.

78. A Symonnet Liesse, lequel parti le 24e jour de novembre atout un cheval de l'ostel de Sainte Vaubourg pour porter à Faugernon des pommes de corne pour madame...

79. A Jehan Ysbert, ouvrier de bras, pour son salaire d'avoir cuilli aux despens de monsieur, au devant du 15e jour de novembre 1413, onze cents de chausme pour le fait des reparacions de Sainte Vaubourg, pour chacun cent par marchié fait à lui en tasche 2 sous.

80. A Colin Drouart, senneur, fu baillé le 14e jour de decembre, pour avoir senné 7 chiennes tant de grans chiens courans que des jeunes, et aussy pour avoir senné 2 des toreaux qui estaient venus de Chailloué, pour ce 3 s. 9 d.

Digitized by Google

81. Pour 4 pos de terre et une cruche pour la femme Fagot, 20 d.

82. Pour 2 seilles pour icelle, 2 s. 6 d.

83. Pour 6 clarains pour les vaches livrés à la dite femme, 5 s.

84. Pour 12 liens à vache et corde menue pour pendre iceux clarains, 5 s.

85. Pour 1 trepié, 1 gril et 1 havet pour la dite femme, 6 s. 8 d.

86. A Buhot pour 7 journées par lui faites en la 2e et 3e sepmaines de janvier pour avoir foui pour faire la pepinière, etc.

87. Pour une serpe pour le dit Fagot, 2 s. 1 d.

88. A Guillaume le Carpentier, veneur de monseigneur de Harecourt, fu baillé, pour son vin d'avoir admené à Sainte Vaubourg par 2 fois son lienmier à la chienne de monseigneur, 5 s.

89. A Cardin Metteer, de Tourville, pour son salaire d'avoir coulé aux despens de monseigneur 23 boesseaux de lignés pour madame, où il fu par 3 jours, et ot par marchié fait o lui pour chacun boessel, 5 deniers.

90. Pour une paille d'arain achatée pour la fame Fagot, pesant 5 livres 4 onces, a esté poié 20 sous.

91. A la deguerpie de feu Raoullet Doublet pour 144 rès de pommes, d'elle achatées pour faire des sidres pour monseigneur en octobre 1413, pour rès, 2 deniers.

92. A Jehan Pinaguet pour le droit de son pressour d'avoir pillé et trait 31 queue de sidre en ceste année, 50 sous.

93. A Jehan le Nostre, relieur de livres, lequel avoit de piecà relié les deux antiphoniers de la chappelle

Digitized by Google

du chastel du Neufbourg, et estoient encores en son hostel, a esté poié 45 s.

94. A Guillaume des Camps, varlet de hernois à Sainte Vaubourg, pour avoir esté à Courville devers monseigneur porter les nouvelles du trespassement de madame dont Dieux ait l'ame, 7 s. 6 d.

95. A Jean Fresel, varlet de hernois, a esté livré pour semer 55 acrez de terre en blé ou environ ès mois d'octobre et novembre 1413, comme appert par certification de lui cy rendue, 32 sextiers.

96. A Colin Luce a esté livré, pour emploier en la noureture de 63 pors, 2 sextiers de blé qui estoient yessus des couleures de 32 sextiers de blé, qui furent coulés en septembre 1413 pour les semences.

97. Pour la despence des chiens que gardoit Perrée en esté 1413, fu livré de bis blé 6 boesseaux.

98. A Jean Fresel, varlet de hernois, pour semer en la saison de blés 1413 fu livré de seigle 15 boesseaux.

99. A Jehan Fresel fu livré de poiz blans en la saison de mars 1412, pour semer en 10 acres de terre ou environ, 6 sextiers 8 boesseaux.

100. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de pois gris en la saison de mars 1412, pour semer 15 acrez de terre ou environ des demaines de monseigneur, 10 sextiers.

101. A Jehan Fresel a esté livré pour semer en la saison de mars 1412, 4 boesseaux.

102. Despence de fèves. — A Buhot, qui furent plantées ou jardin de madame, 1 boessel.

103. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de veche en la saison de mars 1412 pour semer 25 acres de terre, 10 sextierz 4 boesseaux.

Digitized by Google

81. Pour 4 pos de terre et une cruche pour la femme Fagot, 20 d.

82. Pour 2 seilles pour icelle, 2 s. 6 d.

83. Pour 6 clarains pour les vaches livrés à la dite femme, 5 s.

84. Pour 12 liens à vache et corde menue pour pendre iceux clarains, 5 s.

85. Pour 1 trepié, 1 gril et 1 havet pour la dite femme, 6 s. 8 d.

86. A Buhot pour 7 journées par lui faites en la 2e et 3e sepmaines de janvier pour avoir foui pour faire la pepinière, etc.

87. Pour une serpe pour le dit Fagot, 2 s. 1 d.

88. A Guillaume le Carpentier, veneur de monseigneur de Harecourt, fu baillé, pour son vin d'avoir admené à Sainte Vaubourg par 2 fois son lienmier à la chienne de monseigneur, 5 s.

89. A Cardin Metteer, de Tourville, pour son salaire d'avoir coulé aux despens de monseigneur 23 boesseaux de lignés pour madame, où il fu par 3 jours, et ot par marchié fait o lui pour chacun boessel, 5 deniers.

90. Pour une paille d'arain achatée pour la fame Fagot, pesant 5 livres 4 onces, a esté poié 20 sous.

91. A la deguerpie de feu Raoullet Doublet pour 144 rès de pommes, d'elle achatées pour faire des sidres pour monseigneur en octobre 1413, pour rès, 2 deniers.

92. A Jehan Pinaguet pour le droit de son pressour d'avoir pillé et trait 31 queue de sidre en ceste année, 50 sous.

93. A Jehan le Nostre, relieur de livres, lequel avoit de piecà relié les deux antiphoniers de la chappelle

Digitized by Google

du chastel du Neufbourg, et estoient encores en son hostel, a esté poié 45 s.

94. A Guillaume des Camps, varlet de hernois à Sainte Vaubourg, pour avoir esté à Courville devers monseigneur porter les nouvelles du trespassement de madame dont Dieux ait l'ame, 7 s. 6 d.

95. A Jean Fresel, varlet de hernois, a esté livré pour semer 55 acrez de terre en blé ou environ ès mois d'octobre et novembre 1413, comme appert par certification de lui cy rendue, 32 sextiers.

96. A Colin Luce a esté livré, pour emploier en la noureture de 63 pors, 2 sextiers de blé qui estoient yessus des couleures de 32 sextiers de blé, qui furent coulés en septembre 1413 pour les semences.

97. Pour la despence des chiens que gardoit Perrée en esté 1413, fu livré de bis blé 6 boesseaux.

98. A Jean Fresel, varlet de hernois, pour semer en la saison de blés 1413 fu livré de seigle 15 boesseaux.

99. A Jehan Fresel fu livré de poiz blans en la saison de mars 1412, pour semer en 10 acres de terre ou environ, 6 sextiers 8 boesseaux.

100. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de pois gris en la saison de mars 1412, pour semer 15 acrez de terre ou environ des demaines de monseigneur, 10 sextiers.

101. A Jehan Fresel a esté livré pour semer en la saison de mars 1412, 4 boesseaux.

102. Despence de fèves. — A Buhot, qui furent plantées ou jardin de madame, 1 boessel.

103. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de veche en la saison de mars 1412 pour semer 25 acres de terre, 10 sextierz 4 boesseaux.

Digitized by Google

serettes, 3 paire de cordeaux et du fouet, pour ce 10 s.

129. Pour 6 chevestrez et un chaagnon à charue, achaté du dit Guillaume, 3 s. 4 d.

130. A Guillemot Amelot, bourrelier, pour 2 journées de lui et de son varlet, d'avoir rapareillé un coliers où il emploia bien demi cuir de cheval, 10 s.

131. A lui, pour 3 brides et uns paronneaux pour le dit hernois, 10 s.

132. A lui, pour avoir rapareillé une selle charetiere et une avalloure, 2 s. 6 d.

133. A Jehan Roulle, pour une neufve charue achatée de lui, 3 s. 9 d.

134. A Guillemot Boessel, fèvre, pour la ferreure d'icelle, 18 s.

135. A Jehan Roulle, pour unes rouelles neufves pour la dite charue, 5 s.

136. A Colin Amelot, pour une bride double pour le limonier et pour refourmer une avaleoure, pour ce 8 s. 4 d.

137. A lui, pour deux paire de foureaux neufs pour le dit hernois, 10 s.

138. A lui, pour 2 aulnes de toille pour faire couverture et sourventriere et petral pour la selle charetiere, pour ce 4 s. 7 d.

139. A Richart de Bourval pour avoir enridellé enesseulé le charetil qui fu mené au chastel du Neufbourg, 20 d.

140. A Guillaume Boessel, pour une paire de happes pour mettre en icelui charetil, 2 s. 6 d.

141. A Mara, pour 2 contre sengleaux pour les selles charetieres, 15 d.

142. A Jehan de Caillouel, fevre, pour la ferreure

Digitized by Google

de une charette, pesant 28 pois et pour le viu de l'avoir ferue, pour ce 4 livres.

143. A lui pour unes happes et unes heuces neufves pour icelle charette, 3 s. 4 d.

144. Pour 3 aulnes de toille achatée au Neufbourg pour faire 2 semeurs, 6 s. 3 d.

145. A Richart de Bourval, pour 3 herches prinses et achatées de lui, à 2. s. 1 d. piece, vallent 6 s. 3 d.

146. A Jehan le Vidame et à ses filz, aux quiex furent alloez le 3e jour de mai 1413 à sarcler les blés de Cantelou, qui contiennent environ 33 acrez demie et 25 perquez, par ainsi qu'ils auroient 2 s. 11 d. pour acre, vallent 4 l. 18 s. 1 d. obole.

147. A Jehan Pinaguet, pour 2 journées de sa charue et de ses chevaulx d'avoir aidié à parfaire les a bours de la saison de mars 1412, 12 s. 6 d.

148. Pour une serreure de bois à trois clefs pour la frurerie, 2 s. 11 d.

149. Pour frete pour freter les roes de la charreste 6 d.

150. A Jehan Roulle pour une charue pour Drouet, 3 s. 4 d.

151. Pour sel pour saulser les chevaulx Drouet qui avoient mal és espaules, 10 d.

152. A Jehan des Prés, mareschal, pour sa paine d'avoir apresté et donné du feu au cheval qui fu achaté du doien du Neufbourg, lequel avoit un coup de cheval ou garet de derrière, pour ce 2 s. 6 d.

153. Le jeudi 8e jour de juing 1413 pour les journées et despens de 9 hommes qui furent ce jour à sarcler ès pois gris de l'éssart, et ourent 20 d. par lour, vallent 15 s.

Digitized by Google

154. Le merquedi 14e jour du dit mois furent pour sacler ès tresmois 15 hommes, et ourent pour journées et despens chacun 20 d., vallent 25 s.

155. A Henry l'Ussier pour une quarte de miel et demi quarteron de commin pour faire une emplastre à un cheval gris de hernois qui estoit malade, 20 d.

156. Pour demi pot de vin pour faire icelle emplastre prinse au Teil et pour 6 oefs pour semblable, pour ce 18 d.

157. Au mareschal de Tourville pour son salaire d'avoir esté par 2 jours à Sainte Vaubourg veoir et apprester icelui cheval et pour la garison, 7 s. 6 d.

158. Pour le salaire et despens de ceulx qui scierent les liens de monseigneur, lesquiex furent sciés en ce present mois de juillet, et ourent pour chacun jour et despens, 2 s. 1 d.

159. Pour deux paires de happes, 2 sees de fer et 2 heurteurs, 6 s. 3 d.

160. Pour 2 faucilles pour les varlés pour scier de la dragée, 20 d.

161. Pour un colier de lymons, 15 s.

162. A Philippot Roullant, Guillaume Hesbert dit Buhot, Robin le Carpentier, Philippot le Roux, Robin Mourieult, Cardot Friquant, Jehannin Mameaux, Judet et Jehannot du Val, ouvriers de bras, ovec leurs aides, jusquez au nombre de 17, aux quiex la tache de scier, lier et tasser les labours de Sainte Vaubourg pour l'aoust 1413 demoura au pris de 12 s. pour acre pour paine et pour despens, comme à ceulx qui pour mains les vouldrent faire, leur a esté poié pour 106 acres que les dis labours contenoient, 63 l.

163. Pour 6 pos de vin nouvel prins à Harecourt, à 20 d. le pot, vallent 10 s.

Digitized by Google

164. Pour 1 pot de vin viel prins au Teil, 3 s. 4 d.

165. Pour 1 ven pour la grance de Cantelou achaté au Neufbourg le jour de la foire Sainte Crois, 8 s. 4 d.

166. Pour un couleur à blé pour couler les semencez, 2 s. 1 d.

167. Pour 2 boesseaux de bren prins à la Neufville pour les chevaulx Drouet qui estoient malades, 20 d.

168. Pour 4 rees de bren pour les chevaulx à mettre parmy leur avoine, 2 s. 6 d.

169. Le mardi 14e jour de novembre les blés furent parfais, et fu poié pour un disner chiex Pinaguet pour les varlés de Sainte Vaubourg, Raoul Gravel, le Jendre, Jehan du Bec, le filz Guillaume du Val, et autrez, et aussi i furent les bateurs pour l'achevement de l'espoudrage des scemences, pour ce 10 s.

170. Item, une eschielle et un moulinel pour un charestil, 15 d.

171. Item, une enrideleure double en un charestil, 15 d.

172. Item, 3 esseulx à charue et 2 fourcheaux, pour ce 5 s.

173. Item, 2 raussiers au charestil à guerbes hault enridellé, 15 d.

174. Item, ou dit charestil une enrideleure, 2 raussiers et 2 vaalles et 1 freteure à charette, pour tout 2 s. 1 d.

175. Pour une chivière à bras pour fagot, 10 d.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONSTRES GÉNÉRALLES

DE LA NOBLESSE

DU

BAILLIAGE D'ÉVREUX,

EN M CCCC LXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'art héraldique, la généalogie de la maison royale de France et de ses grands dignitaires, l'histoire générale ou particulière de la noblesse et des différents ordres de chevalerie, sous forme de traités, de dictionnaires et d'histoires particulières, ont donné naissance à un grand nombre de recherches plus précieuses de jour en jour.

Les ouvrages des Anselme, des La Roque, des Brussel, des La Chesnaye, des Saint-Allais et des d'Hozier sont des trésors d'érudition qui renferment les documents les moins contestables sur les familles dont le nom brillait en France dans les temps passés.

Ceux que la naissance, la faveur ou le mérite appelèrent aux pieds du trône, ont toujours trouvé chez eux des biographes plus ou moins exacts, et, grâce à cette influence accidentelle, les personnages sur lesquels devait naturellement se refléter cette illustration, ont bénéficié de la gloire d'un ancêtre ou d'un descendant.

Il en est de même des annoblissements mérités par des services rendus au pays. Quant à ceux, beaucoup plus nombreux, que la possession des francs fiefs fit surgir à la fin du XV^e^ siècle et que les besoins du fisc taxaient à un taux plus ou moins élevé, selon qu'ils facilitaient aux parvenus un plus sûr accès aux honneurs, ils ne manquèrent pas non plus d'historiens. Il restait toujours assez de l'épargne bourgeoise pour acheter l'historien après le titre; mais la conscience des écrivains salariés n'a jamais été bien scrupuleuse dans la critique et le choix des preuves de noblesse.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'art héraldique, la généalogie de la maison royale de France et de ses grands dignitaires, l'histoire générale ou particulière de la noblesse et des différents ordres de chevalerie, sous forme de traités, de dictionnaires et d'histoires particulières, ont donné naissance à un grand nombre de recherches plus précieuses de jour en jour.

Les ouvrages des Anselme, des La Roque, des Brussel, des La Chesnaye, des Saint-Allais et des d'Hozier sont des trésors d'érudition qui renferment les documents les moins contestables sur les familles dont le nom brillait en France dans les temps passés.

Ceux que la naissance, la faveur ou le mérite appelèrent aux pieds du trône, ont toujours trouvé chez eux des biographes plus ou moins exacts, et, grâce à cette influence accidentelle, les personnages sur lesquels devait naturellement se refléter cette illustration, ont bénéficié de la gloire d'un ancêtre ou d'un descendant.

Il en est de même des annoblissements mérités par des services rendus au pays. Quant à ceux, beaucoup plus nombreux, que la possession des francs fiefs fit surgir à la fin du XV^e^ siècle et que les besoins du fisc taxaient à un taux plus ou moins élevé, selon qu'ils facilitaient aux parvenus un plus sûr accès aux honneurs, ils ne manquèrent pas non plus d'historiens. Il restait toujours assez de l'épargne bourgeoise pour acheter l'historien après le titre ; mais la conscience des écrivains salariés n'a jamais été bien scrupuleuse dans la critique et le choix des preuves de noblesse.

Digitized by Google

Pour ne parler que de la Normandie, sur l'histoire de laquelle sont plus spécialement dirigées nos études, on est surpris du nombre des annoblissements qui s'y faisaient et de l'énormité des sommes dont la chambre des comptes enregistrait annuellement le versement, avec une sorte de cynisme fiscal. Il semble que l'ambition des honneurs et des priviléges, comme l'aimant, faisait affluer au trésor royal les lingots de l'Amérique, aussitôt qu'ils touchaient la main du marchand.

La vanité, dans tous les temps, a mis les cœurs en émoi; aussi, trop souvent, celui qui ne pouvait acheter un titre, a trouvé tout simple de l'usurper.

Les travaux des Montfaut, des Chamillard, des La Galissonnier et de leurs successeurs chargés de réviser les titres et les usurpations des prétendants aux exemptions de la noblesse, ont révélé le nombre des privilégiés qui semblait vouloir absorber la nation; et la nécessité de recourir à une pareille mesure, lorsqu'on sait le nombre légal des nobles et des annoblis, laisse supposer l'immensité de celui des personnes qui furent écartées. Dans le dédale des titres présentés, des justifications indirectes, vraies ou frauduleuses, exposés qu'ils étaient à des influences de toute nature, on se sent disposé à reconnaître à ces magistrats un courage supérieur peut-être au courage qui fait affronter les dangers de la guerre.

Cependant les listes imprimées ou restées manuscrites auxquelles donnèrent lieu les recherches de ces sévères investigateurs de la couronne, vrais trésors pour l'érudition, même en y joignant les ouvrages si précieux de leurs devanciers, sont loin de pouvoir suffir à l'étude de l'histoire locale.

Lorsqu'on veut dresser la liste et la généalogie, trop rarement historique, des personnages qui tinrent en leur possession les fiefs dont les donjons, les manoirs ou les simples chef-mois, couvraient autrefois le sol du pays, on est arrêté tout d'abord, et forcé de recourir aux documents épars et ignorés de nos bibliothèques et de nos archives.

Ce n'est plus que dans les chartes disséminées dans les cartulaires et dans les parchemins épargnés par la révolu-

Digitized by Google

tion, la guerre ou l'ignorance, qu'il est possible d'aller rechercher les détails de la vie des compagnons de Guillaume, personnages pour la plupart oubliés aujourd'hui. Les chevaliers qui suivirent Robert ou Richard, Philippe ou saint Louis à la croisade, et successivement les Rois de France dans les luttes de la monarchie, n'ont pas tous leur nom inscrit aux voûtes de Versailles, et les titres de nos abbayes auraient permis d'ajouter bien des noms et des écussons à cette glorieuse série, si la stupide ignorance d'un fonctionnaire n'avait coupé au bas de leurs chartes les sceaux des compagnons de Simon de Montfort ou de saint Louis, qui gênaient dans le classement des archives le jeu des cordes et l'empillage des liasses.

Nos cartulaires sont en grande partie perdus ; celui du Bec, par exemple, cette abbaye à laquelle doivent tant les lettres et les sciences du moyen-âge, manuscrit d'une importance inappréciable, acheté au prix du parchemin, tout au plus, se retrouve en fragments sur le dos des registres que l'administration militaire entasse inutilement dans nos archives ; les enluminures admirables de ces titres glorieux n'ont point arrêté le ciseau d'un relieur ignare ; il a détruit, pour quelques francs à peine, un trésor qui valait une fortune.

On saurait exactement le nom des artistes auxquels sont dues les merveilles architecturales de nos contrées, si la destruction des comptes des chapitres et des abbayes (1) n'avait rejeté dans l'oubli et le néant les noms glorieux des peintres, des verriers, des sculpteurs et des architectes dont on admire encore l'œuvre devenue anonyme, et plus d'une de nos villes y aurait peut-être trouvé des illustrations authentiques à couler en bronze pour l'émulation du temps présent.

Après des désastres aussi regrettables, sous une administration éclairée, qui comprend l'utilité de l'histoire, en

(1) Le 28 fructidor an V, l'administration municipale d'Evreux possédait à l'évêché, dont elle fut évincée par l'arrivée du premier préfet, un dépôt de près de 6,000 liasses et registres du chapitre d'Evreux seulement. En outre des cartulaires heureusement conservés, quatre cartons contiennent aujourd'hui ce qu'il en reste, et ce sont, pour la plupart, des papiers insignifiants.

Digitized by Google

encourage l'étude, et qui ne néglige point la gloire du passé pour celle du présent, une commission spéciale a reçu la mission de recueillir les débris de notre histoire pendant le moyen âge. Appelant à son aide toutes les intelligences du pays, elle a décidé de réunir, de classer et de publier successivement les chartes et les documents les plus importants qu'elle pourrait encore trouver. Désireuse de continuer l'œuvre si fatalement interrompue d'un illustre savant, et voulant, autant qu'il lui est possible, venir en aide à cette patriotique entreprise quand la science aura pu le rendre à la santé et à l'étude, elle a voulu, dès à présent, poser des jalons de repère dans ce labyrinthe inextricable des fiefs et des divisions judiciaires, et livrer à l'investigation de tous un document intéressant un grand nombre de localités.

Déjà l'histoire de nos institutions ecclésiastiques et la topographie des bénéfices religieux ont donné lieu à des publications importantes pour le diocèse de Lisieux ; les diocèses de Rouen et d'Evreux, dont le territoire a également contribué à former celui du département de l'Eure, sont l'objet d'études semblables (1) et vont donner lieu à à de prochaines publications.

C'est donc dans un autre ordre de matériaux, dans ceux qui peuvent jeter quelques lumières sur le personnel et la mouvance des fiefs aux différents siècles du moyen âge, que cette commission a dû diriger ses explorations afin de marcher en avant, sans refaire inutilement ce que d'autres ont déjà fait. Pour cette première publication, elle a choisi un document inédit intéressant tout le bailliage d'Evreux (2).

(1) La Société des Antiquaires de Normandie a décidé que le Recueil des Pouillés du diocèse d'Evreux serait imprimé cette année dans ses mémoires.

(2) Le manuscrit que reproduit cette publication appartient aujourd'hui aux archives du département de l'Eure, pour lesquelles il fut acheté avec d'autres pièces, lors de la vente des archives de M. le baron de Joursanvault, en 1832. Il est inscrit dans le catalogue de cet amateur sous le nº 1789 (t. I, p. 522), et aujourd'hui aux archives départementales sous le nº 25 des registres.

Digitized by Google

Au milieu du XVe siècle, la noblesse jouissait encore de tous ses priviléges féodaux ; à elle seule appartenait le droit de défendre le pays ; et les annoblissements des francs fiefs n'ayant pas eu lieu, c'est presque entièrement les descendants des croisés ou des guerriers qui ont expulsé l'étranger qu'on retrouve dans la montre générale de la noblesse que le bâtard de Bourbon (1) vint, avec le bailli d'Evreux, tenir à Beaumont-le-Roger, centre naturel du bailliage, les 17 et 18 mars 1469.

Il est couvert d'une reliure de basanne rouge sur le dos et de parchemin sur les plats. C'était primitivement un cahier ou plutôt une main de 24 feuilles de papier du XVe siècle, avec un de ces filigranes dont M. Janssen a recueilli les représentations.

Il a 0,32 c. de hauteur et 0,22 c. de largeur. Cinquante-neuf pages seulement sont couvertes d'écriture. Le surplus, resté blanc, a été enlevé, on ne sait quand, à l'aide d'un instrument tranchant.

L'écriture en est cursive et porte le caractère de la fin du XVe siècle. Quoique le manuscrit ne soit qu'une *coppie* et que les signatures officielles n'y aient point été apposées pour lui donner de l'authenticité, nous ne faisons aucun doute à cet égard et l'histoire trouvera peut-être un jour le moyen de vérifier cette assertion.

Pour qui connaît les habitudes orthographiques du moyen âge, il n'est pas surprenant que les noms de familles et ceux des fiefs aient été mutilés ou modifiés ; mais ces variantes ou erreurs, presque inévitables, sont faciles à rectifier et à expliquer, et se retrouvent au surplus habituellement dans des documents infiniment plus modernes, émanés des mêmes sources.

On ne sait par quelle voie ce manuscrit tomba entre les mains du baron de Joursanvault, mais sa nature semble indiquer que c'est un des débris échappés à l'incendie de la Chambre des Comptes de Paris. Toutefois, ce n'est pas directement qu'il vint en la possession de cet amateur, puisque sur le feuillet de garde on trouve cette mention :

« *De l'inventaire du 7 ventôse, 3e année républiquaine, cotte trente-un.* »

On ne sait à quel inventaire se réfère cette mention, mais il est possible qu'il s'agisse d'un dépôt public dont il aurait été distrait pour être vendu par un employé infidèle.

(1) Louis, bâtard de Bourbon, comte de Rouxillon en Dauphiné, près de Vienne, était fils naturel de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne

Digitized by Google

Le texte de l'ordonnance de Louis XI, en exécution de laquelle fut tenue cette montre, aurait contenu l'exposé le plus vrai des motifs qui donnèrent lieu à cette mesure. On aurait pu savoir d'une manière positive s'il s'agissait alors de préparatifs de guerre ou d'une simple revue militaire; mais cette pièce importante paraît n'avoir jamais été imprimée, et les nouvelles dispositions réglementaires du dépôt des archives du gouvernement, avec leur excessive sévérité, n'ont point permis de songer à la faire rechercher dans le recueil des actes de la royauté contemporaine.

Quelque regrettable que soit cette lacune, elle n'a cependant rien enlevé de son utilité au document que nous publions; car cette ordonnance n'ajouterait aucun intérêt nouveau aux détails généalogiques ou géographiques des noms d'hommes ou de fiefs qu'on y trouve; elle ne contiendrait rien qui pût faire ressortir davantage les détails que l'archéologie y puisera en si grand nombre sur les différentes armures du XV^e^ siècle, leur nom, leur forme et leur importance.

Chacun semble, en effet, être venu présenter à l'envoyé

et de Jeanne de Bournan. Il fut légitimé par lettres données à Pontoise au mois de septembre 1463.

Jean II, duc de Bourbon, son frère, lui fit don de la baronnie de Rouxillon, en 1461; et, le 19 août de la même année, il rendit hommage de cette seigneurie au roi Louis XI, qui l'érigea en comté lorsqu'il le maria, dans le mois de février 1465, avec Jeanne, sa fille naturelle, qu'il avait eue de Marguerite de Sassenage.

Dès 1460, le duc de Bourbon, son frère, l'avait établi maréchal et sénéchal du Bourbonnais. Le roi l'avait nommé capitaine châtelain de Verneuil, le 24 juillet 1461, et, plus tard, lieutenant général dans la province de Normandie.

La seigneurie d'Usson, en Auvergne, lui fut donnée par le roi, le 21 avril 1466; ce prince le fit amiral de France dans la même année, et chevalier de son ordre en 1469.

Il mourut, si l'on s'en rapporte à son épitaphe, en 1489, et fut enterré dans l'église de Saint-François de Vallognes, qu'il avait fondée.

Il portait *de France, au bâton noueux de gueules mis en barre.*

On conserve un sceau de lui, en qualité d'amiral de France et capitaine de Grandville et d'Honfleur, à la date de 1467. Il représente une nef dont la voile est au vent et sur laquelle sont ses armes.

Digitized by Google

du Roi les armes traditionnelles de sa famille, et tout l'équipage guerrier de la chevalerie. Les écuyers, les pages et les valets, en un mot, toute la vieille armée de la chevalerie ne porte encore aucune de ces armes offensives que les progrès de la science venaient de créer.

L'artillerie du Roi était confiée par lui seul à des compagnies soldées. On voit peu de membres de la noblesse du pays attachés à ce corps, quoique déjà le canon eût la voix prépondérante dans les batailles. Aucune de ces curieuses armes à feu, qu'on voit classées dans nos musées sous tant de noms et de formes diverses, ne sont indiquées; et cependant c'est bien près de cette époque, qu'elles devaient exercer une si désastreuse influence contre les peuplades sauvages de l'Amérique. On peut se rendre compte, en présence d'un pareil équipement, de la cause réelle qui fit perdre tant de batailles célèbres, quel que fût le courage personnel de la noblesse.

Rien jusqu'à ce jour n'avait fourni de matériaux suffisants pour délimiter d'une manière précise l'étendue du bailliage d'Evreux et de ses vicomtés. La montre de 1469 les indique, d'une manière officielle et authentique. Les empiétements des bailliages de Gisors et de Verneuil sur celui d'Évreux, à différentes époques, deviendront peut-être explicables.

Pour parvenir plus promptement à ce résultat, il eût été désirable que, dès à présent, des notes et des citations détachées, jointes à chaque article, eussent, pour ainsi dire, démêlé les fiefs et leurs mouvances en fixant leur position topographique; mais c'eût été faire le travail pour lequel tant de recherches sont encore indispensables. Quand on saura que les possesseurs actuels de certains fiefs, aidés des titres de leur propriété, ignorent souvent le nom et la position de quelques-uns d'entre eux, on reconnaîtra qu'un travail d'aussi longue haleine ne pouvait être improvisé.

Il semblait plus facile d'ajouter ici, sous forme de dictionnaire, quelques détails spéciaux sur le nom et la situation des hameaux et des paroisses; mais, là encore, il fallait se condamner à rester incomplet. Si l'on veut bien consulter les dictionnaires si précieux de MM. Le Prevost et Gadebled,

Digitized by Google

Le texte de l'ordonnance de Louis XI, en exécution de laquelle fut tenue cette montre, aurait contenu l'exposé le plus vrai des motifs qui donnèrent lieu à cette mesure. On aurait pu savoir d'une manière positive s'il s'agissait alors de préparatifs de guerre ou d'une simple revue militaire; mais cette pièce importante paraît n'avoir jamais été imprimée, et les nouvelles dispositions réglementaires du dépôt des archives du gouvernement, avec leur excessive sévérité, n'ont point permis de songer à la faire rechercher dans le recueil des actes de la royauté contemporaine.

Quelque regrettable que soit cette lacune, elle n'a cependant rien enlevé de son utilité au document que nous publions; car cette ordonnance n'ajouterait aucun intérêt nouveau aux détails généalogiques ou géographiques des noms d'hommes ou de fiefs qu'on y trouve; elle ne contiendrait rien qui pût faire ressortir davantage les détails que l'archéologie y puisera en si grand nombre sur les différentes armures du XV^e^ siècle, leur nom, leur forme et leur importance.

Chacun semble, en effet, être venu présenter à l'envoyé

et de Jeanne de Bournan. Il fut légitimé par lettres données à Pontoise au mois de septembre 1463.

Jean II, duc de Bourbon, son frère, lui fit don de la baronnie de Rouxillon, en 1461; et, le 19 août de la même année, il rendit hommage de cette seigneurie au roi Louis XI, qui l'érigea en comté lorsqu'il le maria, dans le mois de février 1465, avec Jeanne, sa fille naturelle, qu'il avait eue de Marguerite de Sassenage.

Dès 1460, le duc de Bourbon, son frère, l'avait établi maréchal et sénéchal du Bourbonnais. Le roi l'avait nommé capitaine châtelain de Verneuil, le 24 juillet 1461, et, plus tard, lieutenant général dans la province de Normandie.

La seigneurie d'Usson, en Auvergne, lui fut donnée par le roi, le 21 avril 1466; ce prince le fit amiral de France dans la même année, et chevalier de son ordre en 1469.

Il mourut, si l'on s'en rapporte à son épitaphe, en 1489, et fut enterré dans l'église de Saint-François de Vallognes, qu'il avait fondée.

Il portait *de France, au bâton noueux de gueules mis en barre.*

On conserve un sceau de lui, en qualité d'amiral de France et capitaine de Grandville et d'Honfleur, à la date de 1467. Il représente une nef dont la voile est au vent et sur laquelle sont ses armes.

Digitized by Google

du Roi les armes traditionnelles de sa famille, et tout l'équipage guerrier de la chevalerie. Les écuyers, les pages et les valets, en un mot, toute la vieille armée de la chevalerie ne porte encore aucune de ces armes offensives que les progrès de la science venaient de créer.

L'artillerie du Roi était confiée par lui seul à des compagnies soldées. On voit peu de membres de la noblesse du pays attachés à ce corps, quoique déjà le canon eût la voix prépondérante dans les batailles. Aucune de ces curieuses armes à feu, qu'on voit classées dans nos musées sous tant de noms et de formes diverses, ne sont indiquées; et cependant c'est bien près de cette époque, qu'elles devaient exercer une si désastreuse influence contre les peuplades sauvages de l'Amérique. On peut se rendre compte, en présence d'un pareil équipement, de la cause réelle qui fit perdre tant de batailles célèbres, quel que fût le courage personnel de la noblesse.

Rien jusqu'à ce jour n'avait fourni de matériaux suffisants pour délimiter d'une manière précise l'étendue du bailliage d'Evreux et de ses vicomtés. La montre de 1469 les indique, d'une manière officielle et authentique. Les empiétements des bailliages de Gisors et de Verneuil sur celui d'Évreux, à différentes époques, deviendront peut-être explicables.

Pour parvenir plus promptement à ce résultat, il eût été désirable que, dès à présent, des notes et des citations détachées, jointes à chaque article, eussent, pour ainsi dire, démêlé les fiefs et leurs mouvances en fixant leur position topographique; mais c'eût été faire le travail pour lequel tant de recherches sont encore indispensables. Quand on saura que les possesseurs actuels de certains fiefs, aidés des titres de leur propriété, ignorent souvent le nom et la position de quelques-uns d'entre eux, on reconnaîtra qu'un travail d'aussi longue haleine ne pouvait être improvisé.

Il semblait plus facile d'ajouter ici, sous forme de dictionnaire, quelques détails spéciaux sur le nom et la situation des hameaux et des paroisses; mais, là encore, il fallait se condamner à rester incomplet. Si l'on veut bien consulter les dictionnaires si précieux de MM. Le Prevost et Gadebled,

Digitized by Google

qui ont puisé à toutes les sources connues, et dont la science et le talent ne sont ignorés de personne, on verra combien a été grande la différence des appellations locales aux siècles passés, et combien le silence de nos savants amis rendait la tâche difficile.

Disposant, dès à présent, de documents nombreux recueillis de longue main, la sympathie des familles serait certainement venue souvent à notre aide; mais c'eût été déflorer, sans une grande utilité, un travail collectif, et montrer que l'étude n'est pas toujours couronnée de succès. L'espoir des découvertes ultérieures entretient, peut-être plus que tout autre motif, la persévérance à fouiller dans nos annales; il faut laisser aux travailleurs de bonne volonté, auxquels ont fait appel, le mérite et l'honneur qui doivent s'attacher à leurs œuvres.

C'est d'ailleurs de la fusion de matériaux d'une variété infinie, que peut jaillir quelque lumière sur notre passé.

Les immenses recherches de M. Léopold Delisle, pour établir quel fut au moyen âge l'état de notre agriculture et des agriculteurs Normands, laissent voir combien il reste à faire à l'historien. Combien de parchemins et de titres poudreux ne faudra-t-il pas secouer de leurs casiers ignorés, pour y puiser de trop rares documents sur nos monuments ecclésiastiques, militaires et civils; nos institutions provinciales, féodales, judiciaires, communales, religieuses ou de bienfaisance; nos lois et nos coutumes spéciales et locales; notre industrie et ses merveilleuses créations. Pour reconnaître les influences exercées par les révolutions politiques sur l'état matériel, intellectuel ou moral des sociétés qui nous précédèrent en Normandie, ce n'est pas trop de l'activité de toutes les intelligences qui se livrent, dans nos contrées, à l'étude de l'histoire.

En présence de tant de difficultés, nous avons donc prudemment réduit notre rôle à celui d'éditeur, laissant à la découverte et à la communication fortuite de renseignements nouveaux, la solution des difficultés nombreuses devant lesquelles notre patience et notre zèle ont dû s'arrêter.

TH. B.

Evreux, 1er mars 1853.

Digitized by Google

Nous aurions voulu publier ici la bibliographie analytique des principaux ouvrages et recueils, manuscrits ou imprimés, dans lesquels les personnes qui s'occupent de notre histoire locale pourraient trouver des renseignements analogues à ceux compris dans la montre de 1469, sur les fiefs et la noblesse de Normandie; mais ce travail n'eût rien appris de nouveau aux personnes livrées à cette étude; aussi, pour ne pas ajouter de nouveaux retards à la publication de ce volume, et ne point sortir des limites qui nous sont accordées, nous avons dû en ajourner l'impression.

Digitized by Google

Digitized by Google

C'EST LE PAPPIER des Monstres Généralles des nobles noblement tenans en fief ou arrière fief du Roy notre sire ou d'autre soubz lui, officiers dud. seigneur ou bailliage d'Evreux, et autres qui ont acoustumé eulx armer, suyvir et fréquenter les guerres, ainsi que le Roy notredit seigneur l'a voullu et ordonné par ses lettres dabtées du derrenier jour de joevier derrenier passé, faictes et tenues à Beaumont le Rogier les samedy et dimenche xvij^{e} et xviij^{e} jour de mars l'am mil cccc soixante neuf; par nous Louys, bastard de Bourbon, conte de Roussillon, seigneur de Vallongnes et d'Usson, admiral de France et lieutenant général du Roy notred. seigneur en Normendie; et les sermens d'iceulx nobles et autres reçeuz par Monsseigneur Jehan Chollet, chevalier, seigneur de la Cholletière, conseiller maistre d'ostel, et à ce commis du Roy notred. seigneur. Présens et appelon à ce Guillamme de Las, escuier, seigneur de Vaussellas, aussi conseiller dud. seigneur et son bailli d'Evreux; Nicolas de Fréville, lieutenant général dudit bailli; Philippe Valles, substitut du procureur du Roy notred. seigneur oud. bailliage.

Les noms desquelz nobles et autres dessusdits, ensemble les abillemens et armures esquelz ilz se sont présentéz esd. monstres, par les vicontés dud. bailliage, enssuivent

ET PREMIÈREMENT :

Digitized by Google

LA VICONTÉ D'ÉVREUX.

ARCHIERS.

Jehan de Maillocq, escuier, seigneur de Saquenville en partie et du Boulley Morin, se présenta en abillement d'archier, armé de brigandines, ung varllet en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Marie, se présenta et fut reçeu pour et en lieu de maistre Simon Chevestre, prebtre, doyen d'Evreux et seigneur en son nom privé de Saint Germain des Angles; et estoit ledit Marie armé de brigandines, arc et trousse, monté d'un cheval.

Jehan Leclerc, seigneur de partie d'une porcion de fief assise à Neufville, se présenta et fut reçeu tant pour luy que pour Richard Benest, seigneur de l'autre partie et porcion dud. fief, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Nouel le Francoys l'aisné, bourgoys d'Evreux, seigneur d'Outreboys et du Mesnil Anceaulme, aagié de iiij ^{xx} ans et plus, présenta pour faire le service pour et en lieu de luy Pierres Chambrays, deuement monté et armé en abillement d'archier; à quoy il fu reçeu, considéré son aage.

Guillamme de Neel, escuier, tenant d'un tenement noble contenant L. acres de terre, se présenta à cheval, armé de brigandines, arc et trousse.

Guillamme Brayer, escuier, seigneur de Saint Aubin jouxte Vieulx Evreux, se présenta, et, pour en lieu de luy, considéré son aage, antiquité, fu reçeu

Digitized by Google

Pierres Brayer, escuier, son filz, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Guillot du Mesnil, escuier, seigneur d'une porcion de fief assise à Saint Vincent du Boulley, se présenta à cheval, en abillement d'archier.

Jaques Mignart, seigneur de la Muse, se présenta en abillement d'archier, armé de brigandines, sallade, espée et dague, ung varlet en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Guillamme de Bordenc, se présenta et fu reçeu pour luy et Robert d'Arcuton, escuier, seigneur de Cessar en partie, au droit de la damoiseille sa femme, mère dud. Guillamme, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Guiot de Henault, se présenta et fut reçeu pour Jehan le Moine l'aisné, bourgoys d'Evreux, seigneur d'Aviron, aagé de iiij ^xx ans et plus et mallade de gravelle et autres maladies; et estoit armé de brigandines, arc et trousse, monté d'un cheval.

Robin Mabire, se présenta et fut semblablement reçeu pour et ou lieu de Guillamme le Couvreux, en abillement d'archier.

Nicolas de Fréville, lieutenant général du bailli d'Evreux et garde des seaulx aux obligacions de la viconté du Pontautou et Pontaudemer, présenta à faire le service pour et ou lieu de lui, Jehan le Peletier, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment; à quoy il fu reçeu, considéré la charge et entremise qu'il a pour les faiz et affaires du Roy.

Nicolas de Louvigny, escuier, seigneur du Mesnil Augeron, ou bailliage d'Allençon, en la viconté de

Digitized by Google

Monstereuil, présenta Collin de Beausse, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment, qui fu reçeu actendu la gravité et pésanteur dud. de Louvigni.

Jehan de Venoys, escuier, seigneur du Nuyzement, lequel pour luy, Robin de Venoys, son père, aagé de LX ans et plus, estant avecques luy demourant et à ses dépens de toutes chosses, se présenta armé de brigandines, arc et trousse, à deulx chevaulx.

Nouel le Francoys le jeune, seigneur du quart du fief assis à Guérembouville, se présenta, et, pour et en lieu de lui, fu reçeu Raulet Chevalier, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Erchembault Chérel, se présenta, disant qu'il avoit suyvy les guerres et qu'il serviroit ou et quant il luy seroit ordonné et commandé, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

ARBALESTIERS.

Martin de Beaumont, seigneur d'une porcion de fief nommé Boisregnart, se présenta armé de brigandines, sallade, espée et arbalestre, monté à cheval.

Gabriel Erembout, escuier, seigneur du Buisson soubz Sorel, se présenta à cheval, armé de brigandines et arbaleste.

VOULGIERS.

Jehan Lespringuet, seigneur d'Argences, chappelain en l'église Notre Dame d'Evreux, estant ès ordres de prestre, présenta pour faire led. service, à cause de sond. fief, Loys Rommy, armé de corsset blanc et vouge, monté à cheval.

Digitized by Google

Gilles Lespringuet, seigneur d'une porcion de fief assis à Omonville, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge, ung varlet en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Jehan des Haies l'aisné, bourgoys d'Evreux, à cause de sa femme, seigneur d'une porcion de fief nommé les Breux, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge, acompaignié d'ung varlet, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Louvel, escuier, seigneur du Bucherin, du fief au Bigault et du fief Baudy, à Combon, se présenta armé de brigandines, vouge et salade, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Postel, seigneur d'une porcion de fief nommé les Mynières et de Gresboys, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz à deulx chevaulx.

Thomas de Quiquernon, seigneur d'une porcion de fief nommé le fief d'Azeville, aagié de LXX ans, présenta pour et en lieu de luy Guillot le jeune, armé de brigandines, salade et vouge; à quoy il fu reçeu, veu son aage et fleblesse.

Robin Gouverman, seigneur d'une porcion de fief nommé le fief de Gaudeneval et sergent de Nonnancourt, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et dague, montéz d'un cheval.

Jehan Cosse, seigneur d'une petite porcion de fief assise à Saint Aubin jouxte Vieux Evreux, se présenta armé de corset, salade et vouge et à cheval.

Gaultier Dauvillier, seigneur d'une porcion de fief

Digitized by Google

nommé Gratheul, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Jehan Duval, escuier, seigneur de Guérembouville en partie, se présenta à cheval, en abillement de salade, vouge et ganteletz; et luy fut commandé avoir brigandines.

Robinet Sebire, seigneur d'une porcion de fief assis à Honneteville, se présenta en abillement de brigandines, salade et ganteletz et vouge.

Guillamme le Coq, escuier, seigneur d'un huitième de fief nommé les Rotours, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge et salade.

Jehan des Gruyaulx, seigneur d'une porcion de fief, où il n'a court ne usage, assis à Garrel, se présenta à cheval, en abillement de corsset, salade, ganteletz, vouge et dague.

Mautry du Vaul Davy, seigneur d'un huitième de fief assis aud. lieu. *Vacat cy pour ce qu'il est homme d'armes.*

Guillamme Sebire, seigneur de la Heuze, à Garencières, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes, salade et vouge, et ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Gieffroy Postiz, seigneur d'une porcion de fief nommé Hault Menilles, se présenta, et, pour et en lieu de lui, fu prins et reçeu Guillamme Triloche, en abillement de brigandiniers, salade, vouge et à cheval.

Jehan Chevestre, seigneur en une partie de deulx porcions de fief assis aux Rotours et à Beauchesne, se présenta non abillé, disant que il n'avoit de quoy

Digitized by Google

soy habillier ; maiz ce néantmoins, luy fu chargé et enjoint faire le service comme voulgier, au millieur abillement qu'il pourra.

Guillamme Ernoult, seigneur en l'autre partie desd. fiefz, se présenta non habillé ; par quoy luy fu faicte semblable inhibicion que aud. Chevestre.

Jehan de Sengueuze, escuier, seigneur d'iceluy, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge, salade, ganteletz et gorgeri.

Georges de Pilliers, escuier, seigneur d'une porcion de fief nommé la Bruierre, du Mesnil sur l'Estrée et de Nateauville, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, monté à cheval.

Guillamme de Cabourt, escuier, seigneur de Haulterre, se présenta armé de harnoys blanc, salade, espée et vouge.

Martin Potin, payant taille, tenant d'une porcion du demaine de Trencevillier, où il n'a court ne usage, ne autre droicture seigneurial ; mais néantmoins luy fu chargé et aussi il se submist servir armé de brigandines, vouge et salade. *Il en fut deschergié par le seigneur de la Cholletière.*

Raoul de Boussey, escuier, seigneur du lieu, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Martin Ler, seigneur d'une porcion de fief assis à Neufville, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Simon le Pelletier, seigneur d'un quart de fief assis à la Perruche, se présenta habillé de salade, ganteletz

Digitized by Google

et vouge ; et luy fu enjoint avoir brigandines, et faire le service oud. abillement.

Thomas de l'Estang, seigneur de Labit, se présenta abillé de corsset blanc, salade, ganteletz et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan de Pontz, seigneur du quart de fief assis à Quessiny, se présenta armé de jazeron, vouge, salade, ganteletz et gorgery.

Estienne le Jendre, seigneur d'un quart de fief assis à Batigny, se présenta à cheval, en abillement de vougier, bon et suffisant.

Jehan Hervieu, seigneur de Vieuvillers et de Gadencourt en partie, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, avecques luy ung paige, monté de deulx chevaulx.

Girault de Monmiral, sergent fieffé de la Bonneville, se présenta en abillement de brigandines, salade, vouge et dague, monté à cheval.

Robin Aubery, tenant d'un huitiesme de fief assis à Ezy, nommé le fief Margot Auberye, présenta à faire le service pour luy à cause dud. fief, Henry Aubery, son filz, promectant faire le service armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, suffisamment monté.

Godeffroy Viel se présenta à cheval, armé de salade, vouge et dague.

Gillet des Moullins, seigneur de Fains, se présenta, et, pour son antiquité et fiesblesse, fu prins et reçeu pour lui Pierres des Moullins, son filz, armé de brigandines, vouge, salade, monté à cheval.

Digitized by Google

Le prieur d'Illou, tenant d'un fief noble à court et usage, présenta, pour et lieu de luy, à faire le service, ung homme armé de brigandines, salade, ganteletz et guizerme, monté à cheval.

Guillamme de Saint Pol, escuier, seigneur de Mézeré en partie, se présenta non habillé, disant que il avoit esté longue espasse de temps malade en dangier de mourir, et que il n'avoit pas puissance de soy armé ; mais néantmoins lui fu chargié et aussi il se submist servir comme vougier deuement abillé.

Maistre Guy Macquerer, escuier, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz, vouge, espée et dague.

Robin Rotru se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Jehan Sainxe, seigneur du fief Gouffier et de Garembouville en partie, en habillement de vouge, monté et armé suffisamment.

JAVELINES.

Robert de Gaillon, escuier, seigneur de Vieulx Evreux et de Faverolles, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz, gorgery et javelines, ung varlet avec lui, à deulx chevaulx.

Guillamme de la Mote, seigneur d'une partie porcion de fief assis à Ferières Hault Clochier, se présenta armé de corsset, salade, javelines, à cheval.

Regault de Seugié, escuier, seigneur de deulx huitièmes de fief, l'un assis à Ferière et l'autre à Escambost, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz et javeline.

Nicolas Girad, seigneur de Mercbouton, se présenta

Digitized by Google

en abillement de harnoys blanc, salade et javelines.

Pierres Goret, escuier, seigneur des Plenitriaulx, se présenta armé de corsset blanc et demye lance, à deulx chevaulx.

Guillemin de Venoys, seigneur d'une porcion de fief nommé le Hamel, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, espée et javeline.

Jehan le Franc, escuier, seigneur de Berou, présenta pour fère le service pour luy, Lucas Langlois, abillé de corsset, salade et javeline, monté [de] ung cheval.

Tibault le Beuf, escuier, seigneur d'Ommoy, aagié de LXX ans, se présenta, et, pour son antiquité et fieblesse, fu reçeu à faire le service pour luy, Jehan le Beuf, son filz, en abillement de brigandines, salade, javeline et dague.

Robert de Condimel, escuier, seigneur de Jarcey, se présenta non abillé; pour quoy lui fu enjoint servir comme javeliner, le mieulx armé qu'il pourra. *A l'ordonnance de Salsart, comme l'en dit.*

Guillamme d'Aulage, seigneur d'une partie et porcion de fief nommé la Bigotière, se présenta à cheval, en abillement de salade, espée, dague et corgery et javeline; et luy fu enjoint avoir brigandines.

HOMMES D'ARMES.

Monsseigneur Jehan, sires de Montenay, chevalier, baron de Guerencières, seigneur de Bérengeville, de Nully en Gastinoys et vicomte de Faugernon, se

Digitized by Google

présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un autre homme d'armes, neuf archiés et quatre vouges, dont l'un d'iceulx vougiers est Jehan Gillain; tous suffisamment montéz et arméz.

Monsseigneur Jehan le Beuf, chevalier, seigneur de la Bonneville et du Mesnil Harderé, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié de troys archiers, ung varlet et ung paige, montéz de six chevaulx.

Philipe le Veneur, escuier, seigneur du Homme et de Tillières en partie, se présenta armé de brigandines honnestes, disant que il ne pourroit porter harnoy blanc, obstant certaine maladie secrète qu'il a sur lui, et est acompaignié de deulx archiers, suffisamment montéz et arméz.

Monsseigneur Jehan Louvel, chevalier, seigneur de la Haulte Maison, Grisolles, Courlaville, le Putenaye et autres fiefs, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié de deulx archiers, ung varlet et ung paigie deuement montéz; led. chevalier disant que il estoit de l'ostel de Monsseigneur l'admiral.

Robert d'Escorchet, escuier, seigneur, au droit de sa mère, d'un fief nommé Escorchet, se présenta en abillement de hommes d'armes, à deulx chevaulx.

Guillamme de Lieurray, escuier, seigneur de Gaudreville, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Materoi du Val Davy, seigneur de huitième de fief assis audit lieu, se présenta en abillement de homme d'armes, monté à deulx chevaulx.

Digitized by Google

Jehan du Buisson, escuier, seigneur de deulx porcions de fief nommé le Buisson et la Cousture, et de Melleville, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Marguerin de Monnay, escuier, seigneur de Gauville, du Tenney, de la Trinité en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, deulx archiers, ung varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de cinq chevaulx.

Monsseigneur de Guierry, chevalier, seigneur du Boys Gencelin, de Paintienville et de la Faguetière, se présenta en abillement de homme d'armes, deulx archiers, ung varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de cinq chevaulx.

Pierres Houvet, escuier, seigneur de Morcenq, de Sassé et de Nuys, se présenta en abillement de homme d'armes, ung archier et ung coustillier en sa compaignie, montéz de troys chevaulx.

Jehan le Mectoyer, escuier, seigneur de Guichenville et de la Haye le Conte, se présenta en habillement de homme d'armes, montéz de troys chevaulx.

Pierres des Moustiers, escuier, seigneur d'un fief assis à Berengeville, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de Jehan des Moustiers, son frère, seigneur d'une porcion de fief assis à Pacy, de la valeur de XII s. parrisis par an.

Jehan de Pilliers, escuier, seigneur de Mortelle et de la Coudrelle, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un varlet, armé de brigandines, salade et javeline, et ung paige, monté de troys chevaulx.

Digitized by Google

Oudin Quéruel, escuier, seigneur de Méré et de Martin, se présenta, et, pour et en lieu de lui, considéré son ancien aage et sa febliesse, fu prins et reçeu à faire le service, Jehan Quéruel, son filz, en abillement de homme d'armes et ung varlet en sa compaignie, armé de brigandines et vouge, et ung paige, montéz de troys chevaulx.

Jehan de Sources, escuier, seigneur du Brémien, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un archier et ung paige, monté à troys chevaulx.

Guillot du Bois Rouvray, seigneur de Brézez en partie, en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Robert Doublet, seigneur de troys petites porcions de fief nomméz Champigni, Beaufort et Foucranville, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Christofle de Bailleul, escuier, seigneur du lieu, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Guillamme du Bust, escuier, seigneur de Saint Germain, présenta pour et en lieu de lui Jehan du Bust, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx, qui fu reçeu.

Jehan Broutin, escuier, seigneur du fief Foville, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Digitized by Google

OFFICIERS en la dicte vicomté qui se sont présentéz.

Jehan de la Merche, eslu pour le Roy notre sire en l'élection dudit lieu d'Evreux, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Michelet le Moine, semblablement eslu en ladite élection, se présenta, et, pour et en lieu de luy à faire le service, enctendu que il est convenient audit le Moine faire continuelle résidence audit lieu d'Evreux, tant pour le fait de la justice, que pour bailler les fermes et mises d'icelle élection, fu prins et reçeu Jehan Rouxsel, armé de brigandines, salade, ganteletz, vouge, acompaignié d'un varlet, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Lespicier l'aisné, procureur du Roy en ladite élection, se présenta armé de brigandines, vouge, ganteletz et salade, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Nicolas Rougeulle, receveur des aides en ladite élection, présenta à faire le service pour et en lieu de luy Jehan Davoust, armé de brigandines, arc et trouse, ganteletz et salade, monté à cheval; à quoi il fu reçeu obstant et considère la charge et entremise dudit receveur, et qu'il lui esconvient faire continuelle résidence en ladite élection, pour faire ladite réccpte.

Jehan le Grans, contreroulleur du guernier du seel audit lieu d'Evreux, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes et vouge.

Perrin des Ventes, mesureur dudit guernier, se

Digitized by Google

présenta à cheval, armé de corsset blanc, salade et vouge.

George Redde, revendeur de poisson audit lieu d'Evreux, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz et javeline.

Le verdier de Pacy, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Lorens Toulle, sergent en la ville et bourgoise d'Evreux, se présenta et se submist servir le Roy, armé de brigandines, salade et vouge.

Il apparu par certificacion, en faisant lesdits monstres, comme maistre Jehan Cadou, procureur du Roy oudit bailliage, c'est présenté et monstré devant le bailli de Chartres, en faisant les monstres à son bailliage, armé de brigandines, hache, vouge et monté de deulx chevaulx, pour servir le Roy notred. seigneur, ou et ainsy qu'il plaira audit seigneur ou ses commis.

LE NOMBRE desdits nobles noblement tenans, officiers du Roy et autres de ladite viconté d'Evreux ci-dessus présentés, est tel qu'il enssuit :

Archiers, comprins ceulx qui se sont présentéz avecques les hommes d'armes,	XXIX
Arbalestiers,	II
Vouges, comprins comme dessus,	XLVI
Javelines,	XII
Hommes d'armes,	XXIII

Digitized by Google

ENSUIT les noms et sournoms de plussieurs nobles et noblement tenans en ladite viconté, demourans hors dudit bailliage, et les lieux ou l'en dit qu'il sont demourans et résidens, qu'il ne se sont comparus ausd. monstrez généralez, ne en la monstre particulière, et aussy quy n'ont encores aucun fait apparoir comme il se soient présentéz ès lieux de leur résidence. Les fiefs, terres et revenus desquelz, pour leur nom comparence, ont esté prins et mys en la main du Roy notre sire et soubz icelle seront régis et gouvernés jusques à ce qu'il ait fait apparoir comme et du lieu ou ilz se sont présentéz et monstrés.

Glaudin d'Anffreville, escuier, seigneur du lieu, demourant en la viconté du Pont de l'Arche.

Jehan Baignart, escuier, demourant en la viconté d'Auge, ou bailliage de Rouen.

Jehan du Bust, escuier, seigneur de Tournedos. Il est demourant à l'Aigle, ou duché d'Allençon.

Le sire de la Merche, seigneur de Quitebeuf. Il est demourant hors de Normendie.

Pierres Martel, seigneur de Saint Aubin de Croville en partie. Il est de la viconté du Pont de l'Arche.

Yvon de Guarencières, escuier, seigneur du Couldray. Il est demourant ou bailliage de Gisors.

Jehan Tiboust, seigneur d'un fief assis à Bérengeville la Champaigne, demourant en la viconté du Pont de l'Arche.

Digitized by Google

La dame d'Angoulesme, dame d'Acquigny. Elle est demourante hors de Normendie.

Monsseigneur Georges de Clères, chevalier, seigneur et baron de la Croys Saint Lieffroy en partie, demourant ou bailliage de Caulx.

Monsseigneur Jehan de Rabasten, chevalier, seigneur de Caër, demourant au bailliage de Caen.

Jehan le Sauvage, escuier, seigneur de Cissay en partie, demourant ou bailliage de Gisors.

Thibault de Gouy, escuier, seigneur d'Uest, demourant à Rouen avec Monsseigneur de Narbonne.

Damoiselle Perrecte Chevestre, dame d'un quart de fief assis à Liègue. Elle est ou service de madame de Paintievre, hors de Normendie.

Guillamme le Moine, seigneur d'un fief assis à Authueil. Il est demourant à Vernon, ou bailliage de Gisors.

Pierres de Saint Pol, escuier, seigneur de l'Aleu, demourant en France.

Jehan Hébert, seigneur d'un fief assis à Reulli. Il est demourant en la viconté du Pont de l'Arche.

Guillamme le Monnyer, seigneur d'une porcion de fief assis à la Liègue. Il est demourant en ladite viconté du Pont de l'Arche.

Jehan Calenge, seigneur d'un fief assis audit lieu de la Liègue, demourant en ladite viconté.

Philippe de Cierré, escuier, seigneur de Mizéré en partie. Il est demourant en ladite viconté.

Digitized by Google

Robin le Déan, escuier, seigneur de Cracouville en partie, demourant à Gisors.

Jehan Patry, escuier, seigneur du Bois Giroult. Ou bailliage de Caen.

Jehan et Nicolas diz de Missy, escuiers, seigneurs de Mouëte, demourant audit bailliage de Caen.

Louys de Morainvillier, escuier, seigneur d'Orgeville, demourant hors de Normendie.

Le seigneur de Veras et de Sassey, à Ezy, demourant hors de Normendie.

Robert de Dreux, escuier, seigneur de Nully. Il est du bailliage de Caulx.

Les enffants ou héritiers de feu Guyot de Chambray, en son vivant seigneur du Has Meulles.

Les hoirs Philipe de Groncourt, seigneurs d'une porcion de fief assis au Boesset Hennequin.

Guillamme Inbert, seigneur d'une porcion de fief assis à Douens, demourant ou bailliage de Gisors.

Dame Philipe de Thignonville, dame du Blanc Fossé. Elle est demourante en France.

Guillamme le Grant, escuier, seigneur de Saint Aubin de Croville en partie. Il est demourant en la viconté au Pont Audemer.

Charles de Morray, escuier, seigneur de Vaulx, demourant en la viconté de Paris.

AUTRES nobles et noblement tenant, et officiers du Roy en ladite viconté d'Evreux, estant en l'ordonnance et service du Roy notre sire, et par ce

Digitized by Google

tenus excusez de eulx non estre présentéz ausd. monstres.

Nicolas Tamppin, escuier, cappitaine des francs archiers oudit bailliage d'Evreux, seigneur du Mesnil Péan.

Glaudre Raulet, escuier, seigneur d'Authoullet.

Guillamme d'Estançon, escuier, seigneur d'une porcion de fief assis à Autheuel.

Tibault d'Anffreville, escuier, seigneur de Bierères et du Mesnil sur Avre.

Jehan de la Pierre, escuier, seigneur de Marcouville.

Guillotin Auber, seigneur du Bois Rogier.

Pierres le Sesne, escuier, ayant le droit de la damoiselle sa mère, d'une porcion de fief assis à Menillier.

Jehan de Limoges, escuier, seigneur de Pomias et viconte d'Evreux.

Guillamme Gazeau, seigneur de Champigny.

Thomas de Cressy, escuier, seigneur de la Vallée.

Etienne Bouton, seigneur de Tizon.

Pierres de Mailloc, escuier, seigneur de Houteteville et d'Esmalleville.

Marc de Saint Amand, escuier, seigneur de Thomer.

Guillamme de la Bruyère, seigneur de Chambray. Il est ou voyage pour le Roy avecques autres à Romme.

Digitized by Google

Jehan Perret dit Plainbras, verdier d'Evreux, varlet de pié du Roy.

Macé Gouverman, verdier de Nonnancourt.
Jehan Sifflet, chastelain dudit lieu.
} Ils sont de l'artillerie du Roy.

AUTRES nobles et noblement tenant en icelles viconté, estant pour leur minorité et soubz aage en la guarde du Roy notre dit seigneur.

Les enffans de Monsseigneur Robert d'Estouteville, chevalier, baron d'Ivry et de Saint Andrieu en la Marche.

Les enffans de feu Monsseigneur Jehan Martel, en son vivant chevalier, seigneurs de Grisoles.

Les enffans de deffunt Monsseigneur Charles de Melun, seigneur d'Aunoy, Normanville et de Landes.

Les enffans de feu Monsseigneur Jehan de Herenvillier, chevalier, seigneur d'Avrilly.

Les enffans de feu Perrot de Salvone, en son vivant seigneur de Fontaines.

Les enffans de feu Jehan Campion, seigneurs de Vironvay et Ourmes.

Les enffans soubz [aage] de feu Robin Bense, seigneurs du Buisson Guerembourt.

Digitized by Google

LA VICONTÉ D'ORBEC.

ET PREMIÈREMENT.

ARCHIERS.

Jehan de Belleaune, escuier, seigneur du lieu et de Courtonne, se présenta armé de brigandines, salade, arc et trousse, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan de la Haye, escuier, seigneur de la Pipardière, se présenta en abillement de brigandines, arc et trousse, acompaignié d'un paige, montéz à deulx chevaulx.

Jean de Neufville, escuier, seigneur d'un quart de fief des Loges, se présenta en abillement d'archier, monté et armé sufffisamment, à deulx chevaulx.

Maistre Nicole Huet, prebtre, seigneur du fief Pothier, se présenta, [et], pour en lieu de lui fu reçeu Cardin Cailletot, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Jehan de la Lande, escuier, seigneur du lieu, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Pierres des Chesnes, escuier, seigneur du lieu et de Folleval, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Jehan le Lort, escuier, seigneur de la Losière, presenta pour et en lieu de lui Martin Bastard, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Digitized by Google

Maistre Guillamme Myet, prebtre, seigneur de la Halleboudière et de Beauvoir, présenta pour lui Philbert du Pont, en abillement d'archier, suffisamment armé et monté, à deulx chevaulx.

Maistre Jehan le Breton, seigneur de la Cousture, se présenta et pour et en lieu de lui fu prins et reçeu Guillamme le Breton, son filz, en abillement d'archier, suffisamment armé et monté de deulx chevaulx.

Gaultier d'Andel, seigneur de la Groudière, se présenta en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Philipot Hardi, seigneur des Maignens, se présenta en abillement d'archier et suffisamment.

Maistre Bertran Gastel, escuier, seigneur de Saint Quentin, présenta Jehan Gastel, son filz, armé de brigandines, arc et trousse.

Jehan Filleville dit Fazel, seigneur de Lomprey et de Grèz, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Jehan Duval, seigneur en partie du Hosquencey, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Richart Lemire, seigneur du fief du Chastel, du Pin et autres fief, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Guillamme Mancel, seigneur de Talarde, se présenta armé de brigandines, arc et trousse, suffisamment monté.

Vincent Auber, seigneur du fief Liégard assis à Courthonne, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Digitized by Google

Nicolas le Bote, seigneur des fief de Friardel, du Hamel et de Saint Germain, présenta Jehan Bote, son filz, armé de brigandines, salade, arc et trousse, à deulx chevaulx.

Estienne Vaucquelin, seigneur de la Vauquelinière, se présenta en abillement d'archier, suffisamment monté et armé, à ij chevaulx.

Benest Houssaye, se présenta, et fu reçeu pour lui Jehan Eschaillart, seigneur du Mesnil Haquelle, en abillement d'archier bon et suffisant.

Jehan le Coq, se présenta, et fu reçeu pour et en lieu de lui, de Guion le Coq, son frère, tenant de la vavassourerie de Briosne, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Robin le Roux, filz de Rogier le Roux, seigneur de Biron, se présenta armé de brigandines, salade et arbalestre.

Guillamme Fortin, seigneur de Saint Germain assis à Marolles, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Philippe de Bellemare, se présenta, et fu reçeu pour lui Jehan de Bellemare, son frère, seigneur d'un huitième de fief assis à Esparfontaines et de la sergenterie de Moiaulx, en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Guillamme Forary, fréquentant les guerres, se présenta en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Pierres de la Mare, aussy fréquentant, se présenta en abillement d'archier, en semblabe abillement.

Digitized by Google

Jehan Adine, qui a pareillement fréquenté, en pareil abillement.

Jehan de Vire, fréquentant les armes, en semblabe abillement.

Jehan Londes, pour le fief Baudet, présenta pour et en lieu de lui Georget Boisel, en abillement d'archier, à deulx chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Jehan de Saint Lourens, seigneur du lieu, se présenta en semblabe abillement, à ij chevaulx.

VOUGIERS.

Guéroudin de Franqueville, escuier, seigneur de Besnoeray et Colladon, au droit de ses enffans, se présenta monté à cheval, armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Guillemin le Monnyer, seigneur du fief au Viconte, se présenta vougier, suffisamment monté et armé.

Jehan le Monnier, seigneur de Monnay, vougier, duement monté et armé.

Martin le Brun, seigneur du fief à l'Esprévier, se présenta vougier, en brigandines, deuement monté et armé.

Jehan Amiot, escuier, seigneur de l'Ortre en partie, présenta pour et en lieu de lui Guillamme Amiot, son filz, armé de brigandines, salade et vouge.

Richart de Quierville, escuier, seigneur du Couldray assis à Presterville, en abillement de vougier, à deulx chevaulx.

Gieffroy Loys, se présenta, et fu reçeu pour sa mère, veufve de feu Jehan Loys, dame de la Suffar-

Digitized by Google

dière ; et estoit en abillement de brigandines, salade et vouge, à cheval.

Maistre Jehan Piel, prebtre, seigneur de Neufville, présenta pour lui Robert Piel, son frère, en abillement de vougier, deuement armé, et monté de ij chevaulx.

Ancel de Neufville, seigneur de Coursson, en abillement de vougier, deuement monté et armé.

Pierres Lachaise, escuier, tenant du fief Vallée, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Cuillier, tenant de partie du fief de Chieffreville, de l'Ortre et du Parc, présenta Gieffroy Cuillier, son fils, armé de brigandines, vougier, à deulx chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Guillamme Michel, escuier, seigneur d'une porcion du fief de Bellou, se présenta vougier, deuement armé et monté.

Marc de la Roche, seigneur du fief nommé Montfort, présenta Jehan de la Roche, son filz, armé de brigandines, salade et vouge, monté de deulx [chevaulx].

Jehan le Tort, escuier, seigneur de Samilly et de Livet, se présenta vougier, deuement monté et armé.

Tibault Poullain, se présenta en abillement de vougier, deuement monté et armé.

Cosme le Scec, escuier, seigneur de la Cressonnière, se présenta armé de brigandines, salade et vouge,

Digitized by Google

acompaignié d'un autre homme en semblabe abillement, montés de troys chevaulx.

Robert d'Orléans, seigneur de Robart, se présenta Philipot le Seigneur armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, et à cheval, qui fu reçeu pour ledit d'Orléans, obstant ce qu'il a perdu ung oeil.

Jehan Chanu, seigneur de la Pommeraye, se présenta en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Maistre Jaques le Corp, escuier, seigneur de Lisores, se présenta oudit abillement de vougier, deuement abillé, monté et armé.

Guillamme Berthelot, escuier, seigneur du Bois Brulley, présenta pour lui Raoullin Berthelot, son filz, armé de brigandines, salade et vouge.

Jehan Anquetin, escuier, seigneur ..... se présenta vougier, à deulx chevaulx.

Richart Ruffault, seigneur de Chaumont et du Buisson, présenta et fu reçeu pour lui Jehan Boquet, suffisamment monté et armé.

Jehan le Roy, escuier, seigneur du Bois et de la Rivière, présenta pour et en lieu de lui Pierres Pont et Jehan Calf, armés de brigandines, salades et vouges, montés de deulx chevaulx.

Jehan de Bonneville, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, deuement armé et monté.

Henri de Morteaux, vougier, deuement monté et armé.

Robert Vallée se présenta et fu reçeu pour Jehan

Digitized by Google

Vallée de Saint Lorens, son père, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Jehan Calf, se présenta en abillement de vougier bon et suffisant.

Pierre Vinçant, tenant de partie de la vavassourerie de la Truesie, se présenta à cheval, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Guillamme Boucher, seigneur de la Roche, se présenta en abillement de vougier, armé et monté suffisamment.

Jehan du Boullonnay, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment

Michel du Val Poutrel, se présenta oud. abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Richart Tourneton, tenant d'une porcion de la Sougée, se présenta en abillement de brigandines, sallade et vouge, monté à cheval.

Jehan Henalt, seigneur du fief de Lignières, se présenta oudit abillement de vougier.

Jehan le Bouthillier, tenant d'une branche du fief de Neufville, se présenta abillé d'un jaques garny d'ung jazeron, salade et vouge.

Jehan Brohart, escuier, seigneur de Neufville, se présenta à deulx chevaulx, brigandines, vouge.

Jehan Duval, seigneur en partie du Boquencey, se présenta oudit abillement de vougier, a deulx chevaulx. *Il est archier et pour ce cy néant*

Guillamme de Rouveray, seigneur du lieu, se pré-

Digitized by Google

acompaignié d'un autre homme en semblabe abillement, montés de troys chevaulx.

Robert d'Orléans, seigneur de Robart, se présenta Philipot le Seigneur armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, et à cheval, qui fu reçeu pour ledit d'Orléans, obstant ce qu'il a perdu ung oeil.

Jehan Chanu, seigneur de la Pommeraye, se présenta en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Maistre Jaques le Corp, escuier, seigneur de Lisores, se présenta oudit abillement de vougier, deuement abillé, monté et armé.

Guillamme Berthelot, escuier, seigneur du Bois Brulley, présenta pour lui Raoullin Berthelot, son filz, armé de brigandines, salade et vouge.

Jehan Anquetin, escuier, seigneur ..... se présenta vougier, à deulx chevaulx.

Richart Ruffault, seigneur de Chaumont et du Buisson, présenta et fu reçeu pour lui Jehan Boquet, suffisamment monté et armé.

Jehan le Roy, escuier, seigneur du Bois et de la Rivière, présenta pour et en lieu de lui Pierres Pont et Jehan Calf, armés de brigandines, salades et vouges, montés de deulx chevaulx.

Jehan de Bonneville, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, deuement armé et monté.

Henri de Morteaux, vougier, deuement monté et armé.

Robert Vallée se présenta et fu reçeu pour Jehan

Digitized by Google

Vallée de Saint Lorens, son père, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Jehan Calf, se présenta en abillement de vougier bon et suffisant.

Pierre Vinçant, tenant de partie de la vavassourerie de la Truesie, se présenta à cheval, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Guillamme Boucher, seigneur de la Roche, se présenta en abillement de vougier, armé et monté suffisamment.

Jehan du Boullonnay, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment

Michel du Val Poutrel, se présenta oud. abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Richart Tourneton, tenant d'une porcion de la Sougée, se présenta en abillement de brigandines, sallade et vouge, monté à cheval.

Jehan Henalt, seigneur du fief de Lignières, se présenta oudit abillement de vougier.

Jehan le Bouthillier, tenant d'une branche du fief de Neufville, se présenta abillé d'un jaques garny d'ung jazeron, salade et vouge.

Jehan Brohart, escuier, seigneur de Neufville, se présenta à deulx chevaulx, brigandines, vouge.

Jehan Duval, seigneur en partie du Boquencey, se présenta oudit abillement de vougier, a deulx chevaulx. *Il est archier et pour ce cy néant*

Guillamme de Rouveray, seigneur du lieu, se pré-

Digitized by Google

senta abillé de vouge, salade et brigandines, et à cheval.

Colin Dauten, seigneur du Bois de la Vallée, se présenta armé de brigandines, vouge, salade, monté à cheval.

Guillamme d'Aurreville, personne noble, se présenta vougier, suffisamment monté et armé.

Jehan Duclos, pour une partie vavassourerie tenue de Jehan Silleville, escuier, seigneur de Lomprey, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, à cheval.

Thomas le Charpentier, tenant, à cause de sa femme, de la sergenterie du plat de l'espée de Bernay et d'une vavassourerie assise à Blangy, présenta pour lui Colin Rosey, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Philipot Douillée, escuier, seigneur de Resencourt, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, monté de deulx chevaulx.

Maistre Jaques Flambart, seigneur du tiers d'une porcion de fief nommé Courselles, se présenta à cheval, en brigandines, vouge et salade.

Jaques Coquenbouc, escuier, seigneur de Courselles et de Tourville en partie, présenta, pour son antiquité et fieblesse, Guieffroy Tourlon et Robin Poillevillain, armés de brigandines, salades, ganteletz et vouges, montéz de deulx chevaulx; à quoy il fu reçeu pour la cause dessusd.

Anthoine Neel, seigneur de Plainville, présenta Guillamme Neel, son filz, vougier, à deulx chevaulx.

Digitized by Google

Jehan Ravel, seigneur du fief du Tilleul Folenffanlt, se présenta en abillement de brigandines, vouge, à deulx chevaulx.

Jehan du Bosc Henri, escuier, seigneur du lieu, se présenta en semblabe abillement de vougier.

Martin le Varlet, seigneur du fief Gastinel, oud. abillement de vougier.

Jehan de Bellemare, escuier, seigneur de la Quèze, se présenta en pareil abillement.

Guillamme Cappelet, escuier, seigneur de Saint Lourens et du Petit Mesnil, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, suffisamment monté.

Guillamme de la Fosse, personne noble, en semblabe abillement que dessus.

Robert de Loye, escuier, se présenta pour et à cause d'une porcion de LX l. de rente qui tient, et à cause de sa femme, en la baronnye de Blangy, se présenta en brigandines, vougier, à deux chevaulx.

Pierre Parey, seigneur du fief de Combray, présenta pour lui et en son non Denys Fuzée, en abillement de vougier, armé et monté suffisamment.

Jehan de Brefvdent, seigneur du lieu et du fief du Sauq, en semblabe abillement de vougier, à deulx chevaulx.

Jehan Cadevalestre, pour la fiefferme d'Asnières et Livet, se présenta vougier, suffisamment monté et armé.

Perrin des Haies, pour la vavassourerie dudit

Digitized by Google

assise au Pin, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Brunet de Long Champ, seigneur du fief de Fumechon, se présenta en semblabe abillement, monté de deulx chevaulx.

Michel de Rouyl, seigneur du fief Barate, présenta pour lui Perrin Hamel, en abillement de brigandines, salade et vouge, monté à cheval; à quoy il fut reçeu.

Godeffroy de Bienfaicte, pour le fief de la Lande, se présenta armé de brigandines, vouge, suffisamment monté.

Jehan Auber, tenant du Roy notre sire une vavassourerie nommée la vavassourerie Saint Mathias, se présenta oud. abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillamme de Bigart se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Philipot de Bigart, son père, tenant d'un demy fief assis à Piencourt, et de partie du fief de la Fouadelière; et estoit armé de brigandines, salade et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Richard Baudry, escuier, seigneur de la Bloterie, présenta pour lui à faire le service Jehan Baudry, son filz, armé de brigandines, salade et vouge, suffisamment monté.

Guillamme Toustain, seigneur du fief de Millouel, se présenta en brigandines, vougier, à ij chevaulx.

Jehan le Roy, seigneur de Gangny, se présenta à ij chevaulx, en semblabe abillement.

Digitized by Google

Messire Raol de Gouvis, prebtre, seigneur de Chantelou, présenta pour et en lieu de lui Jehan Mallet, brigandines et vouge, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Denis de la Bouque, personne noble, se présenta brigandines, vougier, suffisamment monté.

Regnault le Mire, personne noble; se présenta à faire le service pour lui Nicolas le Perchey, qui fu reçeu armé de brigandines, salade, vouge et à deulx chevaulx.

Guillamme Basin, personne noble, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Robin Mondière, sergent du Sap, présenta pour lui Perrin Lourens, brigandiner, vougier et à cheval.

Richart de Martainville, escuier, seigneur du Bosc Roul, se présenta à deulx chevaulx, armé de brigandines, vouge et salade.

Richart de la Houssaie, seigneur du Plesseis, se présenta à deulx chevaulx, brigandines et vougier.

Benest le Charpentier, seigneur du fief de Noireval assis à Blangy, se présenta en pareil abillement.

Jehan le Mire, pour le fief du Bosc, assis au Pontaudemer, se présenta en brigandines, vougier, suffisamment monté.

Guillot Coureuil, tenant de la vavassourerie qui fu Guillamme le Gras, assis a Boquencé, se présenta vougier, monté et armé suffisamment.

Robin Toustain, tenant de la vavassourerie Poul-

Digitized by Google

lain, assise au Befnerey, se présenta en abillement, monté et armé comme dessus.

Henri Mareschal, tenant d'une vavassourerie assise à Saint Vinçent, se présenta vougier, en brigandines et salade.

Estienne Guillamme le Roy, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Estienne de Blouquetot, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillaume Villecte, se présenta en semblabe abillement.

Colin Sauvalle, se présenta et fu reçeu pour lui et Jehan Pigis, tenans ensemble de la fiefferme de Saint Ouen le Hoult, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Raoulin Couesnon et Jehan Chagrin, tenant de la vavassourerie de Lahier, au droit de lour femmes, se présentoient disant que par chacun an ilz paient plus de xxx l. de taille au Roy notre sire et que la revenue de leur fief ou tennement ne pouvoit pas fournir à eulx abiller; mais néantmoins leur fut chargié faire le service par eulx, au mains par l'un d'eulx, en bon abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Perrin du Quesney et Guillamme Boutery, tenant de la vavassourerie Ferrant, se présentèrent non abillez, et leur fut faicte pareille injonction que ausd. Couesnon et Chagrin.

Simonnet de la Haie, bastart, par aucun temps passé suyvant les armes, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge.

Digitized by Google

Jehan du Vieu, seigneur du La Cauvinière et des Castelas, se présenta en abillement de brigandines, vougier.

Robin d'Andel, escuier, se présenta vougier, à deulx chevaulx.

JAVELINES ET DEMYES LANCES.

Thoumassin Eustasse, seigneur en usuffruit du fief de la Mocte et d'Orbec, se présenta armé de trois quartz de curasse, salade et demye lance, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Guillamme Quesnel, escuier, seigneur d'un quart du fief nommé le fief de Poix, se présenta armé d'un corsset et d'une lance, à deulx chevaulx.

Gervais Fourmentin, pour ung quart de fief à Bellou, se présenta armé de corsset blanc et demye lance; avesques lui ung paige, suffisamment montéz et abillez.

Cardin le Forestier, tenant d'une porcion de fief nommé le fief du Quesney, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz et javeline.

Pierre la Perque, seigneur des Esteux, se présenta en semblabe abillement que dessus.

Richart de Saane, escuier, seigneur tenant d'une porcion du fief de Tenencourt, se présenta oud. abillement de javelines, monté et armé suffisamment.

Robert de la Boullaye, escuier, seigneur du lieu, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz et demye lance, acompaignié d'un varlet, montéz de deulx chevaulx.

Digitized by Google

Macé de la Haye, escuier, tenant en usuffruit des fiefz de la Fontaine des Champs et Montfort, se présenta en corsset blanc, à deulx chevaulx.

Jehan de la Coudraille, tenant d'une porcion de fief assis à Saint Martin le Viel, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade et javeline.

Jehan Dumaine, seigneur du Mesnil Germain, présenta à faire le service pour et en lieu de lui Jehan le Grant, armé de trois quartz de curasse, salade et demye lance, ung paige avec lui, montéz à deulx chevaulx.

Allain de Bavery, pour le fief d'Asnières, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz, javelines, monté d'un cheval.

HOMMES D'ARMES.

Monsseigneur Jehan, sires et baron de Ferières, chevalier, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un autre homme d'arme et de six archiers et deulx paiges, montéz de dix chevaulx.

Monsseigneur Guillamme de Trousseauville, chevalier, seigneur du Mesnil Guillamme, Guiverville et Morainville, se présenta en abillement de hommes d'armes, lance fournie, et deulx archiers, le tout à six chevaulx.

Thoumas Ruffault, escuier, se présenta et fu reçeu pour et ou non de Monsseigneur Jehan de Mailloc, chevalier, seigneur du lieu de Courbespine et de Chamitout, homme fort ancien et débille des ses menbres; et estoit armé et abillié en homme d'armes,

Digitized by Google

acompaignié de deulx archiers, ung coustiller et ung paige, montéz de cinq chevaulx.

Monsseigneur Nicolas Gosset, chevalier, et Jehan Gosset, escuier, son frère, demourans ensemble en communité des biens, seigneurs des fiefz des Mortieltz, de la Tillaye, de la Garde et autres fiefz, se présenterent, et, pour faire le service pour eulx deulx, fu prins et reçeu ledit Jehan Gosset, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx archiers, ung coustiller et paige, suffisamment montéz et armés.

Denis d'Orbec, escuier, seigneur du Prey, se présenta et fu reçeu tant pour lui, Jehan d'Orbec, son père, homme fieble et ancien, que pour Pierres d'Orbec, son frère, en abillement de homme d'armes, ung archier en sa compaignie, ung gros varlet et ung paige, suffisamment montéz et armés.

Guillamme Fouquet, escuier, seigneur de la Vespière, de la sergenterie de Chambroys et autres terres, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un vougier, ung coustillier et ung paige, montéz et armés suffisamment.

Jehan de Mailloc, escuier, seigneur de la Goue, présenta, pour son anctiquité et fiesblesse, à faire le service pour lui, Guillamme de Mailloc, son filz, en abillement de homme d'armes, ung gros varlet armé de brigandines, et ung paige en sa compaignie, montéz de troys chevaulx; à quoy il fu receu.

Jehan des Planches, escuier, seigneur d'une porcion de Tenney et Saint Ligier le Bordel, se présenta en abillement de homme d'armes, ung archier

Digitized by Google

avecques lui, suffisamment arméz et montéz à iiij chevaulx.

Audon de Saint Ouen, escuier, seigneur de Cordouet, se présenta oud. abillement d'omme d'armes, ung archier et ung paige avecques lui, montéz et armés suffisamment.

Raoul Anffray, escuier, seigneur de Caudemonne et du Vergier, se présenta en abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Henri de Quierville, seigneur du lieu, en abillement d'omme d'armes, à deulx chevaulx.

Jehan du Rouyl, escuier, seigneur du lieu, de Granval, de Freney et de Rétailles, présenta pour faire pour lui le service Jaques du Rouyl, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Lyée, escuier, seigneur du lieu, de la Fosse et de la Rue, se présenta en pareil abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Cintray, escuier, seigneur de Friardel et de Bellouet, se présenta homme d'armes, à troys chevaulx.

Damp Jehan Hamel, pour lui et procureur des autres religieux, abbé et couvent de Saint Vandrille, se présenta disant que Monsseigneur Jehan de Bouquetot, chevalier, seigneur du Brueil, estoit subgiet et les acquiter du service en quoy ils estoient subgiets; et pour ce que ledit chevalier n'estoit présent, icelui procureur présenta, pour faire ledit service, Pierres Salmon, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers, vougiers et ung varllet, à

Digitized by Google

quatre chevaulx ; protestant icelui procureur oudit nom, avoir recompense sur ledit chevallier.

Jehan de Hautemer, escuier, seigneur de Farvacques, se présenta en abillement de homme d'armes à quatre chevaulx, acompaignié d'un homme vougier suffisamment armé.

Greffin Lemuet, escuier, seigneur de Forges en partie, de Carezis et du Buisson, se présenta en abillement de hommes d'armes, deulx vougiers en brigandines.

Jehan de Bienfaicte, escuier, le jeune, seigneur du fief de Cleppin, la Court et Moyaulx, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Jehan Vippart, escuier, seigneur et tenant des fiefz des Places, de Bosc Drouet et d'Abbeville, présenta pour et lieu de lui Jehan Vippart, son filz, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers vougiers et ung paige, suffisamment montéz et arméz.

Hue d'Auge, seigneur du Mesnil au Viconte, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jaquet Labbé, seigneur de Saint....., de Livet, Lombellon et Bouessy, se présenta en abillement de homme d'armes, lance fournie, deulx archiers et cinq chevaulx.

Jehan de Berville, escuier, seigneur du lieu et de la Forestière, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de Rogier le Sayneur, brigandinier vougier, qui se présenta avecques lui, de

Digitized by Google

deulx aultres vougiers, ung coustillier et ung paige, montéz et armez suffisamment.

Pierres le Doyen, escuier, seigneur du Couldray le Ramier et de Morcenq, se présenta en abillement de homme d'armes.

Ollivier de Clinchamp, seigneur de Cauthecoste, se présenta oudit abillement de homme d'armes, à iiij chevaulx et ung brigandinier vougier avecques lui.

Jullien Mallet, tenant en partie des fiefz de la Rivière, Cauverville, Cieffreville et de Neufville, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Guillamme du Mesnil, escuier, seigneur et tenant de l'autre partie desdiz fiefs de la Rivière, Cauverville, Cieffreville et de Neufville, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Auber Amiot, escuier, sergent fieffé de la sergenterie d'Orbec, se présenta audit abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Richart Michel, escuier, seigneur de Bonnebors, présenta, pour son antiquicte et fieblesse, Jehan Michel, son filz, qui fu reçeu en abillement de homme d'armes, ung vougier avec lui et à iiij chevaulx.

Mahieu de Bailleul, escuier, filz de Gieffroy de Bailleul, seigneur du lieu de Piencourt et Canthelou, se présenta et fu reçeu pour son père, en abillement de homme d'armes, ung vougier, ung coustoullier et ung paige en sa compaignie, suffisamment montéz et armez.

Bertran de la Haye, escuier, seigneur de Bonneval

Digitized by Google

et d'Avernes en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un archier, ung gros varlet et ung paige, montéz à iiij chevaulx.

Robin Hellot, seigneur d'un fief assis au Tilleul, se présenta oudit abillement de homme d'armes, à trois chevaulx. *A Monsseigneur de Guyenne.*

Jaques de Ruppierre, tant pour lui que pour les enffans de deffunt Guillamme de Mainbeville, se présenta pour et en l'aquit des relligieux, abbé et couvent de Saint Evroud, seigneurs et barons du lieu et des fiefz de Jouveaulx; et estoit en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx, sans archiers; et pour ce que ledit Jaques de Ruppierre, en son nom privé, disoit estre seigneur et tenant des fiefz d'Ouillet, la Viconté, Courtonne, Mardilli et autres terres, présenta pour et en lieu de lui à faire le service que il est tenu faire au Roy notre seigneur, à cause de sesd. fiefz et seigneuries, Raullin Honoré, Jehan Duval et Thomas Rangier, en abillement d'archier, montéz et armés suffisamment; à quoy il fu reçeu, obstant et considéré ce que dessus est dit.

Jehan de Chaulieu, escuier, seigneur de Samelle, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

OFFICIERS DU ROY EN LAD. VICONTÉ D'ORBEC.

Jehan Baudouin, escuier, viconte dudit lieu d'Orbec, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes, salade et vouge, acompaignié de Jehan Baudouin, escuier, son filz, estant en abillement

Digitized by Google

assise au Pin, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Brunet de Long Champ, seigneur du fief de Fumechon, se présenta en semblabe abillement, monté de deulx chevaulx.

Michel de Rouyl, seïgneur du fief Barate, présenta pour lui Perrin Hamel, en abillement de brigandines, salade et vouge, monté à cheval; à quoy il fut reçeu.

Godeffroy de Bienfaicte, pour le fief de la Lande, se présenta armé de brigandines, vouge, suffisamment monté.

Jehan Auber, tenant du Roy notre sire une vavassourerie nommée la vavassourerie Saint Mathias, se présenta oud. abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillamme de Bigart se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Philipot de Bigart, son père, tenant d'un demy fief assis à Piencourt, et de partie du fief de la Fouadelière; et estoit armé de brigandines, salade et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Richard Baudry, escuier, seigneur de la Bloterie, présenta pour lui à faire le service Jehan Baudry, son filz, armé de brigandines, salade et vouge, suffi samment monté.

Guillamme Toustain, seigneur du fief de Millouel, se présenta en brigandines, vougier, à ij chevaulx.

Jehan le Roy, seigneur de Gangny, se présenta à ij chevaulx, en semblabe abillement.

Digitized by Google

Messire Raol de Gouvis, prebtre, seigneur de Chantelou, présenta pour et en lieu de lui Jehan Mallet, brigandines et vouge, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Denis de la Bouque, personne noble, se présenta brigandines, vougier, suffisamment monté.

Regnault le Mire, personne noble; se présenta à faire le service pour lui Nicolas le Perchey, qui fu reçeu armé de brigandines, salade, vouge et à deulx chevaulx.

Guillamme Basin, personne noble, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Robin Mondière, sergent du Sap, présenta pour lui Perrin Lourens, brigandiner, vougier et à cheval.

Richart de Martainville, escuier, seigneur du Bosc Roul, se présenta à deulx chevaulx, armé de brigandines, vouge et salade.

Richart de la Houssaie, seigneur du Plesseis, se présenta à deulx chevaulx, brigandines et vougier.

Benest le Charpentier, seigneur du fief de Noireval assis à Blangy, se présenta en pareil abillement.

Jehan le Mire, pour le fief du Bosc, assis au Pontaudemer, se présenta en brigandines, vougier, suffisamment monté.

Guillot Coureuil, tenant de la vavassourerie qui fu Guillamme le Gras, assis a Boquencé, se présenta vougier, monté et armé suffisamment.

Robin Toustain, tenant de la vavassourerie Poul-

Digitized by Google

assise au Pin, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Brunet de Long Champ, seigneur du fief de Fumechon, se présenta en semblabe abillement, monté de deulx chevaulx.

Michel de Rouyl, seigneur du fief Barate, présenta pour lui Perrin Hamel, en abillement de brigandines, salade et vouge, monté à cheval; à quoy il fut reçeu.

Godeffroy de Bienfaicte, pour le fief de la Lande, se présenta armé de brigandines, vouge, suffisamment monté.

Jehan Auber, tenant du Roy notre sire une vavassourerie nommée la vavassourerie Saint Mathias, se présenta oud. abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillamme de Bigart se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Philipot de Bigart, son père, tenant d'un demy fief assis à Piencourt, et de partie du fief de la Fouadelière; et estoit armé de brigandines, salade et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Richard Baudry, escuier, seigneur de la Bloterie, présenta pour lui à faire le service Jehan Baudry, son filz, armé de brigandines, salade et vouge, suffisamment monté.

Guillamme Toustain, seigneur du fief de Millouel, se présenta en brigandines, vougier, à ij chevaulx.

Jehan le Roy, seigneur de Gangny, se présenta à ij chevaulx, en semblabe abillement.

Digitized by Google

Messire Raol de Gouvis, prebtre, seigneur de Chantelou, présenta pour et en lieu de lui Jehan Mallet, brigandines et vouge, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Denis de la Bouque, personne noble, se présenta brigandines, vougier, suffisamment monté.

Regnault le Mire, personne noble; se présenta à faire le service pour lui Nicolas le Perchey, qui fu reçeu armé de brigandines, salade, vouge et à deulx chevaulx.

Guillamme Basin, personne noble, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Robin Mondière, sergent du Sap, présenta pour lui Perrin Lourens, brigandiner, vougier et à cheval.

Richart de Martainville, escuier, seigneur du Bosc Roul, se présenta à deulx chevaulx, armé de brigandines, vouge et salade.

Richart de la Houssaie, seigneur du Plesseis, se présenta à deulx chevaulx, brigandines et vougier.

Benest le Charpentier, seigneur du fief de Noireval assis à Blangy, se présenta en pareil abillement.

Jehan le Mire, pour le fief du Bosc, assis au Pontaudemer, se présenta en brigandines, vougier, suffisamment monté.

Guillot Coureuil, tenant de la vavassourerie qui fu Guillamme le Gras, assis a Boquencé, se présenta vougier, monté et armé suffisamment.

Robin Toustain, tenant de la vavassourerie Poul-

Digitized by Google

lain, assise au Befnerey, se présenta en abillement, monté et armé comme dessus.

Henri Mareschal, tenant d'une vavassourerie assise à Saint Vinçent, se présenta vougier, en brigandines et salade.

Estienne Guillamme le Roy, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Estienne de Blouquetot, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillaume Villecte, se présenta en semblabe abillement.

Colin Sauvalle, se présenta et fu reçeu pour lui et Jehan Pigis, tenans ensemble de la fiefferme de Saint Ouen le Hoult, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Raoulin Couesnon et Jehan Chagrin, tenant de la vavassourerie de Lahier, au droit de lour femmes, se présentoient disant que par chacun an ilz paient plus de xxx l. de taille au Roy notre sire et que la revenue de leur fief ou tennement ne pouvoit pas fournir à eulx abiller; mais néantmoins leur fut chargié faire le service par eulx, au mains par l'un d'eulx, en bon abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Perrin du Quesney et Guillamme Boutery, tenant de la vavassourerie Ferrant, se présentèrent non abillez, et leur fut faicte pareille injonction que ausd. Couesnon et Chagrin.

Simonnet de la Haie, bastart, par aucun temps passé suyvant les armes, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge.

Digitized by Google

Jehan du Vieu, seigneur du La Cauvinière et des Castelas, se présenta en abillement de brigandines, vougier.

Robin d'Andel, escuier, se présenta vougier, à deulx chevaulx.

JAVELINES ET DEMYES LANCES.

Thoumassin Eustasse, seigneur en usuffruit du fief de la Mocte et d'Orbec, se présenta armé de trois quartz de curasse, salade et demye lance, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Guillamme Quesnel, escuier, seigneur d'un quart du fief nommé le fief de Poix, se présenta armé d'un corsset et d'une lance, à deulx chevaulx.

Gervais Fourmentin, pour ung quart de fief à Bellou, se présenta armé de corsset blanc et demye lance; avesques lui ung paige, suffisamment montéz et abillez.

Cardin le Forestier, tenant d'une porcion de fief nommé le fief du Quesney, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz et javeline.

Pierre la Perque, seigneur des Esteux, se présenta en semblabe abillement que dessus.

Richart de Saane, escuier, seigneur tenant d'une porcion du fief de Tenencourt, se présenta oud. abillement de javelines, monté et armé suffisamment.

Robert de la Boullaye, escuier, seigneur du lieu, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz et demye lance, acompaignié d'un varlet, montéz de deulx chevaulx.

Digitized by Google

Macé de la Haye, escuier, tenant en usuffruit des fiefz de la Fontaine des Champs et Montfort, se présenta en corsset blanc, à deulx chevaulx.

Jehan de la Coudraille, tenant d'une porcion de fief assis à Saint Martin le Viel, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade et javeline.

Jehan Dumaine, seigneur du Mesnil Germain, présenta à faire le service pour et en lieu de lui Jehan le Grant, armé de trois quartz de curasse, salade et demye lance, ung paige avec lui, montéz à deulx chevaulx.

Allain de Bavery, pour le fief d'Asnières, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz, javelines, monté d'un cheval.

HOMMES D'ARMES.

Monsseigneur Jehan, sires et baron de Ferières, chevalier, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un autre homme d'arme et de six archiers et deulx paiges, montéz de dix chevaulx.

Monsseigneur Guillamme de Trousseauville, chevalier, seigneur du Mesnil Guillamme, Guiverville et Morainville, se présenta en abillement de hommes d'armes, lance fournie, et deulx archiers, le tout à six chevaulx.

Thoumas Ruffault, escuier, se présenta et fu reçeu pour et ou non de Monsseigneur Jehan de Mailloc, chevalier, seigneur du lieu de Courbespine et de Chamitout, homme fort ancien et débille des ses membres; et estoit armé et abillié en homme d'armes,

Digitized by Google

acompaignié de deulx archiers, ung coustiller et ung paige, montéz de cinq chevaulx.

Monsseigneur Nicolas Gosset, chevalier, et Jehan Gosset, escuier, son frère, demourans ensemble en communité des biens, seigneurs des fiefz des Mortieltz, de la Tillaye, de la Garde et autres fiefz, se présenterent, et, pour faire le service pour eulx deulx, fu prins et reçeu ledit Jehan Gosset, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx archiers, ung coustiller et paige, suffisamment montéz et armés.

Denis d'Orbec, escuier, seigneur du Prey, se présenta et fu reçeu tant pour lui, Jehan d'Orbec, son père, homme fieble et ancien, que pour Pierres d'Orbec, son frère, en abillement de homme d'armes, ung archier en sa compaignie, ung gros varlet et ung paige, suffisamment montéz et armés.

Guillamme Fouquet, escuier, seigneur de la Vespière, de la sergenterie de Chambroys et autres terres, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un vougier, ung coustillier et ung paige, montéz et armés suffisamment.

Jehan de Mailloc, escuier, seigneur de la Goue, présenta, pour son anctiquité et fiesblesse, à faire le service pour lui, Guillamme de Mailloc, son filz, en abillement de homme d'armes, ung gros varlet armé de brigandines, et ung paige en sa compaignie, montéz de troys chevaulx; à quoy il fu reçeu.

Jehan des Planches, escuier, seigneur d'une porcion de Tenney et Saint Ligier le Bordel, se présenta en abillement de homme d'armes, ung archier

Digitized by Google

avecques lui, suffisamment arméz et montéz à iiij chevaulx.

Audon de Saint Ouen, escuier, seigneur de Cordouet, se présenta oud. abillement d'omme d'armes, ung archier et ung paige avecques lui, montéz et armés suffisamment.

Raoul Anffray, escuier, seigneur de Caudemonne et du Vergier, se présenta en abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Henri de Quierville, seigneur du lieu, en abillement d'omme d'armes, à deulx chevaulx.

Jehan du Rouyl, escuier, seigneur du lieu, de Granval, de Freney et de Rétailles, présenta pour faire pour lui le service Jaques du Rouyl, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Lyée, escuier, seigneur du lieu, de la Fosse et de la Rue, se présenta en pareil abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Cintray, escuier, seigneur de Friardel et de Bellouet, se présenta homme d'armes, à troys chevaulx.

Damp Jehan Hamel, pour lui et procureur des autres religieux, abbé et couvent de Saint Vandrille, se présenta disant que Monsseigneur Jehan de Bouquetot, chevalier, seigneur du Brueil, estoit subgiet et les acquiter du service en quoy ils estoient subgiets; et pour ce que ledit chevalier n'estoit présent, icelui procureur présenta, pour faire ledit service, Pierres Salmon, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers, vougiers et ung varllet, à

Digitized by Google

quatre chevaulx ; protestant icelui procureur oudit nom, avoir recompense sur ledit chevallier.

Jehan de Hautemer, escuier, seigneur de Farvacques, se présenta en abillement de homme d'armes à quatre chevaulx, acompaignié d'un homme vougier suffisamment armé.

Greffin Lemuet, escuier, seigneur de Forges en partie, de Carezis et du Buisson, se présenta en abillement de hommes d'armes, deulx vougiers en brigandines.

Jehan de Bienfaicte, escuier, le jeune, seigneur du fief de Cleppin, la Court et Moyaulx, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Jehan Vippart, escuier, seigneur et tenant des fiefz des Places, de Bosc Drouet et d'Abbeville, présenta pour et lieu de lui Jehan Vippart, son filz, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers vougiers et ung paige, suffisamment montéz et arméz.

Hue d'Auge, seigneur du Mesnil au Viconte, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jaquet Labbé, seigneur de Saint....., de Livet, Lombellon et Bouessy, se présenta en abillement de homme d'armes, lance fournie, deulx archiers et cinq chevaulx.

Jehan de Berville, escuier, seigneur du lieu et de la Forestière, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de Rogier le Sayneur, brigandinier vougier, qui se présenta avecques lui, de

Digitized by Google

avecques lui, suffisamment armez et montez à iiij chevaulx.

Audon de Saint Ouen, escuier, seigneur de Cordouet, se présenta oud. abillement d'omme d'armes, ung archier et ung paige avecques lui, montéz et armés suffisamment.

Raoul Anffray, escuier, seigneur de Caudemonne et du Vergier, se présenta en abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Henri de Quierville, seigneur du lieu, en abillement d'omme d'armes, à deulx chevaulx.

Jehan du Rouyl, escuier, seigneur du lieu, de Granval, de Freney et de Rétailles, présenta pour faire pour lui le service Jaques du Rouyl, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Lyée, escuier, seigneur du lieu, de la Fosse et de la Rue, se présenta en pareil abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Cintray, escuier, seigneur de Friardel et de Bellouet, se présenta homme d'armes, à troys chevaulx.

Damp Jehan Hamel, pour lui et procureur des autres religieux, abbé et couvent de Saint Vandrille, se présenta disant que Monsseigneur Jehan de Bouquetot, chevalier, seigneur du Brueil, estoit subgiet et les acquiter du service en quoy ils estoient subgiets; et pour ce que ledit chevalier n'estoit présent, icelui procureur présenta, pour faire ledit service, Pierres Salmon, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers, vougiers et ung varllet, à

Digitized by Google

quatre chevaulx ; protestant icelui procureur oudit nom, avoir recompense sur ledit chevallier.

Jehan de Hautemer, escuier, seigneur de Farvacques, se présenta en abillement de homme d'armes à quatre chevaulx, acompaignié d'un homme vougier suffisamment armé.

Greffin Lemuet, escuier, seigneur de Forges en partie, de Carezis et du Buisson, se présenta en abillement de hommes d'armes, deulx vougiers en brigandines.

Jehan de Bienfaicte, escuier, le jeune, seigneur du fief de Cleppin, la Court et Moyaulx, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Jehan Vippart, escuier, seigneur et tenant des fiefz des Places, de Bosc Drouet et d'Abbeville, présenta pour et lieu de lui Jehan Vippart, son filz, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers vougiers et ung paige, suffisamment montéz et arméz.

Hue d'Auge, seigneur du Mesnil au Viconte, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jaquet Labbé, seigneur de Saint....., de Livet, Lombellon et Bouessy, se présenta en abillement de homme d'armes, lance fournie, deulx archiers et cinq chevaulx.

Jehan de Berville, escuier, seigneur du lieu et de la Forestière, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de Rogier le Sayneur, brigandinier vougier, qui se présenta avecques lui, de

Digitized by Google

deulx aultres vougiers, ung coustillier et ung paige, montéz et armés suffisamment.

Pierres le Doyen, escuier, seigneur du Couldray le Ramier et de Morcenq, se présenta en abillement de homme d'armes.

Ollivier de Clinchamp, seigneur de Cauthecoste, se présenta oudit abillement de homme d'armes, à iiij chevaulx et ung brigandinier vougier avecques lui.

Jullien Mallet, tenant en partie des fiefz de la Rivière, Cauverville, Cieffreville et de Neufville, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Guillamme du Mesnil, escuier, seigneur et tenant de l'autre partie desdiz fiefs de la Rivière, Cauverville, Cieffreville et de Neufville, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Auber Amiot, escuier, sergent fieffé de la sergenterie d'Orbec, se présenta audit abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Richart Michel, escuier, seigneur de Bonnebors, présenta, pour son antiquicte et fieblesse, Jehan Michel, son filz, qui fu reçeu en abillement de homme d'armes, ung vougier avec lui et à iiij chevaulx.

Mahieu de Bailleul, escuier, filz de Gieffroy de Bailleul, seigneur du lieu de Piencourt et Canthelou, se présenta et fu reçeu pour son père, en abillement de homme d'armes, ung vougier, ung coustoullier et ung paige en sa compaignie, suffisamment montéz et armés.

Bertran de la Haye, escuier, seigneur de Bonneval

Digitized by Google

et d'Avernes en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un archier, ung gros varlet et ung paige, montéz à iiij chevaulx.

Robin Hellot, seigneur d'un fief assis au Tilleul, se présenta oudit abillement de homme d'armes, à trois chevaulx. *A Monsseigneur de Guyenne.*

Jaques de Ruppierre, tant pour lui que pour les enffans de deffunt Guillamme de Mainbeville, se présenta pour et en l'aquit des relligieux, abbé et couvent de Saint Evroud, seigneurs et barons du lieu et des fiefz de Jouveaulx; et estoit en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx, sans archiers; et pour ce que ledit Jaques de Ruppierre, en son nom privé, disoit estre seigneur et tenant des fiefz d'Ouillet, la Viconté, Courtonne, Mardilli et autres terres, présenta pour et en lieu de lui à faire le service que il est tenu faire au Roy notre seigneur, à cause de sesd. fiefz et seigneuries, Raullin Honoré, Jehan Duval et Thomas Rangier, en abillement d'archier, montéz et armés suffisamment; à quoy il fu reçeu, obstant et considéré ce que dessus est dit.

Jehan de Chaulieu, escuier, seigneur de Samelle, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

OFFICIERS DU ROY EN LAD. VICONTÉ D'ORBEC.

Jehan Baudouin, escuier, viconte dudit lieu d'Orbec, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes, salade et vouge, acompaignié de Jehan Baudouin, escuier, son filz, estant en abillement

Digitized by Google

d'archier bon et suffisant, ung varlet et ung paige, montéz à iiij chevaulx.

Hugues Debetz, gernetier du garnier au seel à Bernay, se présenta non abillié, mais se submist servir le Roy, armé de brigandines, salade, ganteletz et vouge, lui ij^e^ cheval.

Richart Boullenc, receveur des aides et tailles en l'eslection de Lisieux, se présenta armé de brigandines, salades, ganteletz et vouge, ung varlet en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Lorens Dudouet, greffier en l'eslection dud. lieu de Lisieux, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade et vouge.

LE NOMBRE desd. nobles noblement tenans, officiers du Roy. et autres de lad. viconté d'Orbec, ci-dessus présentés, est tel qu'il enssuit:

Archiers,	XL
Vougiers,	CVI
Demies lances et javelines,	XI
Hommes d'armes,	XXXIIII

CI APPRÈS ENSSUIT les noms de plusieurs nobles et noblement tenans en lad. viconté d'Orbec, et les lieux ou l'en dit qu'ils sont demourans et résidens, hors dud. bailliage, lesquieulz ne se sont présentés ausd. monstres; par quoy les fiefz et terres et revenues qu'il ont en icelle viconté ont esté prins et mis en la main du Roy notre seigneur, soubz laquelle ilz seront regis et couvergnez jusques a ce qu'il aient fait apparoir comme et du lieu ou ilz se sont présentés.

Digitized by Google

Damoiselle Marie de Bigars, pour le fief de Saint Martin du Val d'Orbec.

Damoiselle Jehanne de Plainville, pour le fief de la Rivière.

Les hoirs Guillamme de Grantval, pour ung fief assis au Mesnil Germain.

Jehan des Haies, pour le fief d'Ouillet, demourant en Caulx.

Robin de Landes, seigneur du Hamel Gossart, assis à Meulles, de la vavassourerie de Martainville.

Raoul Lemectoier, pour un fief nommé Tenney, assis au Mesnil Germain.

La dame de Bougny, dame de la Folletière, demourant hors de Normendie.

Guillamme de Beufville, pour le fief de Bonneval, demourant en Auge.

Jehan le Boauvoisien, seigneur des Buissons, de Vaupreuil, demourant à Alençon.

Henri Leblonq, seigneur de la Menoudière, demourant ou bailliage d'Allençon.

Guiot du Boullongne, seigneur d'Orgières en partie, demourant oud. bailliage.

Cardot Descambosc, seigneur du Bosc Rogier, demourant oud. bailliage d'Allençon.

Guillamme des Haies, pour le fief de Lingnières, demourant oud. bailliage.

Denis Hulebert, pour le fief du Blanc Buisson, demourant oud. bailliage.

Digitized by Google

Jaquet Legras, pour le fief de Veaux, demouran hors de Normendie, à Genève.

Jehan Farssi, escuier, seigneur de la Capperonnyère, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan du Mont Goubert, pour le fief de Ferières, assis à Neufville.

Adam Pouchin, pour ung fief assis à Espines.

Guy de la Villecte, seigneur du Coudray, demourant à Caen.

Robert Campion, escuier, pour le fief de Fontaines, Morcenq, Carrezis et Bouessi, demourant ou bailliage de Rouen.

Maistre Robert de Cierré, seigneur de Berthouville en partie.

Le tenant du fief qui fu à l'ermicte de Plasnes, demourant à Rouen.

Robert de la Ferrière, escuier, seigneur, à cause de sa femme, des fiefz de Rougecourt, Neufville, la Saussaie et Blangy, demourant à Allençon.

Fleuri Mont d'Aures, pour un fiefz à Duranville.

Richart Legras, pour le fief de Rozay, demourant à Rouen.

Jehan le Tourneur, pour ung fiefz assis à Bouessy, demourant ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Jehan de Mauny, chevalier, seigneur de Blangy, demourant hors Normendie. Il est depuis apparu par certifficacion comme il est présenté à Avrences.

Digitized by Google

Richart Nollent, pour le fief du Ravenot et du Guerié.

Missire Martin de Mallou, prebtre, pour le fief de Mallou, demourant ou bailliage de Rouen.

Germain Chappelle, seigneur de Touailley.

Jehan le Gris, escuier, seigneur de Fontaines, demourant ou bailliage d'Allençon.

Guillaume de Bertheville, seigneur de Beufvillier, demourant ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Richart Malortu, chevalier, détenu prissonnier en Englesterre, seigneur d'un fief assis à Bresvedent, ung autre à Fontaines et du fief du Breul.

Monsseigneur Jehan de Manneville, chevalier, seigneur et baron d'Ouillye, d'un fief assis à Llieuray, nommé Tillières.

Robert Pougnant, seigneur de Hermienval, demourant à Rouen.

Robert Deschamps, pour le fief du Vauhibert, demourant au bailliage de Rouen.

Les hoirs Monsseigneur Jehan Louvel, pour le fief du Mesnil au Viconte.

Ollivier de Betheville, pour un fief assis à Veufvillier, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan de Saint Germain, pour le fief des Essars, demourant ou bailliage de Caen.

Guillamme le Gouans, pour son fief assis à Courtonne, demourant ou bailliage de Rouen.

Digitized by Google

Jaquet Legras, pour le fief de Veaux, demouran hors de Normendie, à Genève.

Jehan Farssi, escuier, seigneur de la Capperonnyère, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan du Mont Goubert, pour le fief de Ferières, assis à Neufville.

Adam Pouchin, pour ung fief assis à Espines.

Guy de la Villecte, seigneur du Coudray, demourant à Caen.

Robert Campion, escuier, pour le fief de Fontaines, Morcenq, Carrezis et Bouessi, demourant ou bailliage de Rouen.

Maistre Robert de Cierré, seigneur de Berthouville en partie.

Le tenant du fief qui fu à l'ermicte de Plasnes, demourant à Rouen.

Robert de la Ferrière, escuier, seigneur, à cause de sa femme, des fiefz de Rougecourt, Neufville, la Saussaie et Blangy, demourant à Allençon.

Fleuri Mont d'Aures, pour un fiefz à Duranville.

Richart Legras, pour le fief de Rozay, demourant à Rouen.

Jehan le Tourneur, pour ung fiefz assis à Bouessy, demourant ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Jehan de Mauny, chevalier, seigneur de Blangy, demourant hors Normendie. Il est depuis apparu par certifficacion comme il est présenté à Avrences.

Digitized by Google

Richart Nollent, pour le fief du Ravenot et du Guerié.

Missire Martin de Mallou, prebtre, pour le fief de Mallou, demourant ou bailliage de Rouen.

Germain Chappelle, seigneur de Touailley.

Jehan le Gris, escuier, seigneur de Fontaines, demourant ou bailliage d'Allençon.

Guillaume de Bertheville, seigneur de Beufvillier, demourant ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Richart Malortu, chevalier, détenu prissonnier en Englesterre, seigneur d'un fief assis à Bresvedent, ung autre à Fontaines et du fief du Breul.

Monsseigneur Jehan de Manneville, chevalier, seigneur et baron d'Ouillye, d'un fief assis à Llieuray, nommé Tillières.

Robert Pougnant, seigneur de Hermienval, demourant à Rouen.

Robert Deschamps, pour le fief du Vauhibert, demourant au bailliage de Rouen.

Les hoirs Monsseigneur Jehan Louvel, pour le fief du Mesnil au Viconte.

Ollivier de Betheville, pour un fief assis à Veufvillier, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan de Saint Germain, pour le fief des Essars, demourant ou bailliage de Caen.

Guillamme le Gouans, pour son fief assis à Courtonne, demourant ou bailliage de Rouen.

Digitized by Google

Jehan Baignart, pour le fief de la Chappelle Bayvel, demourant oud. bailliage de Rouen.

Jehan Dassi, pour ung autre fieu assis aud. lieu, demourant oud. bailliage.

Gilles de la Haye, pour la fiefferme de Folleville, demourant oud. bailliage de Rouen.

La dame Dauvilliers, pour un fief assis à Saint Aubin de Sellon, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan de Long Annoy, pour le fief de Franqueville.

Monsseigneur Jehan de Trousseauville, chevalier, pour le fief du Bosc, assis à Esperville.

AUTRES NOBLES noblement tenans et officiers du Roy notre sire en ladicte viconté d'Orbec, estant en l'ordonnance et service du Roy notred. seigneur.

Monsseigneur d'Esthouteville, baron de Gacey.

Pierres de Saint Aubin, pour le fief de Préaulx.

Guieffin de Fournieaulx, escuier, seigneur de Becquet.

Jehan et Loys dit Osmonlt, frères, seigneurs de Beufvilliers et de Millouet.

Jehan Danezy, seigneur des fiefz Tillars, du Moustier, de Crulley la Table et Asnières, assis au Pin.

Richart le Portier, seigneur du Chesney et du Val.

Jehan Fatmant, verdier d'Orbec et des Moustiers Hubert.

Nicolas Furet, contreroulleur du guernier à seel à Bernay.

Digitized by Google

Monsseigneur Philippe de Clinchamp, chevalier, cappitaine et eslu de Lisieux.

Le Cadet, esleu aud. lieu.

Le guernetier du guernier à seel à Lisieux.

Le Grant Henri, contreroulleur dud. guernier.

AUTRES NOBLES et noblement tenans du Roy nostre dit seigneur en la viconté d'Orbec, estant, pour leur minorité et soubz aage, en la garde du Roy nostre dit seigneur.

Guillamme de Mailloc, soubz aage, seigneur de la Mollandière.

Les enfants soubz aage de feu Richart de Bresvedent.

Les enffans soubz aage de feu Loys de Cornailles.

Les enffans soubz aage de feu maistre Lorens de la Haye, en son vivant chevalier.

Digitized by Google

LA VICONTÉ DE CONCHES ET DE BRETHUEIL.

ET PREMIÈREMENT:

ARCHIERS.

Guieffroy Berthelot se présenta pour et lieu de sa mère, femme veufve, à laquelle appartient le fief de la Sufflecture, en abillement de brigandines, salade, espée, arc et trousse, monté d'un cheval.

Jehan Lecornu, seigneur du Buisson, se présenta armé de brigandines, arc, trousse, salade et dacgue, monté sur ung cheval.

Richart Gensson, se présenta et fu reçeu pour les enffans soubz aage de deffunt Michel Cuillier, seigneur du Mesnil, et estoit ledit Gensson armé de brigandines, arc et trousse, salade, espée et dacgue, monté d'un cheval.

Georges Theur, se présenta pour lui et en nom de Jehan Desclez, escuier, seigneur du Clos Morin, qui fu reçeu, actendu la maladie continuelle dudit Desclez et son aage, qui est de iiij^{xx} xv ans, et estoit ledit Georges abillié de brigandines, salade, arc et trousse.

Guillamme de Conches, seigneur du fief du Bois, et acoutumé suyvre et fréquenter les guerres, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, arc et trousse.

Jehan de la Boullaye, escuier, aagié de lxx ans et plus, seigneur du Gérié; messire Guillamme présenta

Digitized by Google

pour faire pour lui le service au Roy notred. seigneur Guillamme de la Boullaye, son filz, armé de brigandines, arc, trousse, monté de deulx chevaulx.

Raullin Vassal, se présenta pour ce que il avoit par aucun temps passé suyvy et fréquenté les armes, disant qu'il servira le Roy en abillement d'archier, armé de brigandines et à cheval.

Jehan Vauquelin, se présenta, et fu reçeu pour les religieulx de Saint Anthoine de Rouen, seigneurs du fief d'Iville, en abillement de brigandines, salade, arc et trousse, espée et dacgue, monté à cheval.

Robin Lacère, par aucun temps passé suyvant la gueure, se présenta à cheval, armé de salade, espée et dacgue, arc et trousse.

VOUGIERS.

Jamet Nicolle se présenta pour et en lieu de lui, de Jehanne Morelle, sa mère, pour le fief du Plesseis, en abillement de brigandines, salade et vouge, monté sur ung cheval.

Guillot Harel, seigneur du fief de Maupertuis, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, vouge et espée.

Jehan Pellerin, escuier, seigneur du Bois Anzeré, se présenta en abillement de brigandines, salade, espée et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Maurrey, escuier, seigneur de Saint Jehan, se présenta armé de brigandines, vouge et salade, monté d'un cheval.

Guillamme Bertran, escuier, seigneur de Sarnières,

Digitized by Google

se présenta abillé de brigandines, vouge et salade.

Jehan le Pellestier, seigneur d'une porcion de fief assis aud. lieu de Sernières, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge et salade.

Raoullin le Brun, seigneur du fief de la Danière, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté d'un cheval.

Jehan de Montfort, se présenta pour et en lieu de Simon de Chambray, escuier, seigneur de Limeux, en abillement de brigandines, vouge, salade, dacgue, espée, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx; à quoy il fu reçeu, obstant l'ancien aage, debillité de menbres et continuelle maladie dud. de Chambray.

Jaquin Blandot, sergent fieffé de la sergenterie de Lire, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté sur ung cheval.

Jehan Rebours se présenta armé de corsset blanc, salade, vouge et espée, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan de la Hayecte, escuier, seigneur du Chesne, se présenta armé de brigandines, vouge, salade, dacgue et espée, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Maistre Jehan des Boulletz, seigneur du fief à la Rousse, en abillement de birgandines, vouge, salade, dague et espée.

Henri de Chavigny, escuier, seigneur de Losmes, se présenta armé de curasse, sans harnoys de jambes, garny de vouge, salade, ganteletz, espée et dague, monté à cheval.

Digitized by Google

Pierres de la Plesse, escuier, seigneur de Roncenay et de Houssemaingne, se présenta armé de brigandines.

Jehan de Chamberé, seigneur du fief des Houlles, en abillement de brigandines, vouge, salade, espée et dague, monté à cheval.

Estienne de Chamberé dit Blandé, seigneur du Cormier, armé en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté d'un chéval.

Oudart de Beaunes, seigneur du lieu, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et espée, monté sur ung cheval.

Jehan le Mectoier, seigneur du Moult Larron, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté d'un chéval.

Jehan Taillement, seigneur de Marcilli la Champaigne, se présenta non abillié, réquérant, actendu que doresennavant il ne luy estoit possible porter harnois, son aage qu'il disoit estre de iiij^{xx} et x ans ou environ, et la petite revenue de son fief, que il fu deschargié de faire le service baillant ou envoyant homme pour lui, abillé le mieulx qu'il pourra; oye laquelle requeste après ce qu'il de ce informé, fu deschargié de faire ledit service; maiz lui fu commandé et enjoint envoyer ung homme vougier à faire icelui service, ou et quant mestier sera, le mieulx abillié et armé qu'il pourra.

Robert de Vigny, seigneur de Montullé, présenta pour faire pour lui led. service Jehan de Vigny, son filz, armé de brigandines, vouge, salade et espée, ung paige en sa compaignie, monté de deulx che-

Digitized by Google

vaulx ; à quoy il fu reçeu, obstant que led. Robert n'estoit doresennavant puissant de porter harnois.

Ligier Cornet se présenta armé de corsset blanc, salade et espée et vouge, monté à cheval.

Jehan Garin, escuier, seigneur de Grenieuseville, présenta pour et en lieu de lui, obstant que doresennavant il n'estoit plus de l'aage de porter harnois, Jehan Bertault, armé de brigandines, vouge, salade, dague et espée, monté d'un cheval, qui fu reçeu.

Jehan de Barquet, se présenta pour et en lieu de Regnault de Pommereuil, escuier, seigneur du Moullin Chappel, en abillement de brigandines, salade et vouge, avecques lui ung paige, monté de deulx chevaulx ; lequel de Barquet a esté reçeu à faire le service pour led. de Pommereul, obstant la maladie et percurcion puis naguères advenu à icelui de Pommereul, à l'ocasion de laquelle il ne pourroit servir en personne, ne porter harnoys.

Jehan de Boutevillain, seigneur du fief de Grantvilliers, assis en la viconté de Vernicul, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Loup d'Estendart, seigneur de Guernanville, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Guillot le Diacre se présenta pour et en lieu de damoiselle Simonne Desclez, pour porcion de fief du Brueul Paignart, en abillement de brigandines, vouge, salade et espée et dacgue, monté à cheval, à quoy il fu reçeu, obstant la maladie et fiefblesse et antiquité de lad. damoiselle. Elle a esté déchargée

Digitized by Google

pour ceste foys considéré son cas, pauvreté et maladie.

Jehan de Verrières, seigneur d'une porcion de fief nommé le fief de la Mynorecte, présenta pour son antiquité, paureté et fiefblesse, Colin le Diacre, abillié de haubergon, vouge, salade, ganteletz et dague, monté à cheval; qui fu reçeu.

Denis de Lourme, tenant d'un huitième de fief nommé le fief Grans Terstre, disant que il paioit la taille du Roy, et que en sond. fief n'avoit court ne usaige, ne autre seigneuryal, requerant, ce considéré, estre deschargié à faire ledit service; maiz neantmoins lui fu chargié et enjoint faire et envoier ung homme pour lui à faire led. service, ou et quant mestier sera, en abillement de brigandines ou jaques, vouge, ganteletz et salade.

Robin Péan, tenant de certains heritages qui se reliesvent par vii l. x s., combien qu'il n'y ait court ne usage, se présenta non abillié; par quoy lui fu enjoint aller et faire led. service abillié de vouge, ganteletz et salade, et myeulx se faire le peult.

Pierres Lenier, seigneur du Bois Mahiart, aagié de lxvij ans, se présenta non abillié, disant que il n'avoit de quoy soy maistre en abillement, et que il n'estoit homme qui peust plus porter harnoys, requiert estre dechargié de faire led. service; mais neantmoins lui fu enjoint aller et se trouver, ou envoyer ung homme vougier pour lui, à faire led. service, le myeulx armé et abillié que faire se pourra.

Robinet de la Croys se présenta et fu reçeu pour les hoirs de feu maistre Guillamme Bigot, armé de brigandines, vouge, salade et espée, et à cheval.

Digitized by Google

Guillamme le Bourssier, pour la sergenterie de Guignon, armé de brigandines, salade, vouge, et à cheval.

Jehan Thorel, tenant d'une porcion de fief nommé les Petites Minières, se présenta non abillié, par quoy lui fu enjoint servir le Roy comme vougier, ou meillieur estat et abillement qu'il pourra.

Magiet Trousson, semblabe tenant d'une petite porcion de fief nommé Chérotes, se présenta sans abillement, et lui fu commandé avoir vouge, arbalestre, salade et myeulx se il peult.

Le lundi xix^e^ jour de mars oud. an mil cccc lx ix, devant Nicolas de Fréville, lieutenant général dud. bailli d'Evreux, se présenta Guillamme le Conte, disant qu'il estoit tenant d'un petit fief ou aisneesse, nommée le fief ou tenement de Hérenger, où il n'a que bien peu de demaine et n'en fait ou paie si nom seullement les droiz et devoirs comme de tennement non noble; et aussi qu'il estoit tenant du manoir et demaines du fief du Baelle, qui lui a esté vendu et fieffé par Nicolas le Conte, escuier, seigneur dud. fieu, auquel il en paie v s. de rente, pour toutes rentes, sans ce que il ait autre droicture en la noblesse du fieu, requérant, actendu ce qui dit est, ce qu'il paie les tailles du Roy et la petite valleur dud. héritage, estre exempt et deschargié.

JAVELINES ET DEMYES LANCES.

Robert de Mentallon, escuier, seigneur du Gérié, présenta pour faire le service pour en lieu de lui Jehan Carré, son nepveu, qui fu reçeu armé de bri-

Digitized by Google

gandines, salade, espée et javelines, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Jaques du Bois Millon, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz, javeline, espée et dague, monté à cheval.

Guillamme Fayel, seigneur du huitiesme de fief assis en la parroesse de Mandres; et Guillamme Lauderel, seigneur d'une porcion de fief assis au Chesne, se présentèrent; lesquelz, actendu la petite revenue de leursd. fiefz et ce qu'il paient les tailles et sustites au Roy, furent autorisez, deschargiez et reçeuz et faire led. service, par envoyant à icelui service l'un d'eulx, en abillement de brigandines, salade, espée et javeline, monté d'un cheval.

Robin Morel se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Jehan Morel, son père, seigneur du fief du Solligny, en abillement de brigandines, salade, espée et javeline, monté à cheval.

Jehan Langlois, sergent fieffé de Bretheieul, se présenta à cheval, abillié de salade, espée et javeline.

Guillamme Berthelin, tenant d'une petite porcion de fief nommé le fief de Mauny, estant en la main du Roy pour hommage non fait, se présenta abillié de salade, espée et javeline, disant que il n'avoit de quoy soy mieulx abillié.

Jaquet la Biche, seigneur de Motelle, se présenta en abillement de brigandines, javeline, salade et espée, monté à cheval.

Jehan le Pelestier, sergent fieffé de Conches, se présenta à cheval, garny de salade et javeline.

Digitized by Google

Guillamme le Bourssier, pour la sergenterie de Guignon, armé de brigandines, salade, vouge, et à cheval.

Jehan Thorel, tenant d'une porcion de fief nommé les Petites Minières, se présenta non abillié, par quoy lui fu enjoint servir le Roy comme vougier, ou meillieur estat et abillement qu'il pourra.

Magiet Trousson, semblabe tenant d'une petite porcion de fief nommé Chérotes, se présenta sans abillement, et lui fu commandé avoir vouge, arbalestre, salade et myeulx se il peult.

Le lundi xix^e^ jour de mars oud. an mil cccc lx ix, devant Nicolas de Fréville, lieutenant général dud. bailli d'Evreux, se présenta Guillamme le Conte, disant qu'il estoit tenant d'un petit fief ou aisneesse, nommée le fief ou tenement de Hérenger, où il n'a que bien peu de demaine et n'en fait ou paie si nom seullement les droiz et devoirs comme de tennement non noble; et aussi qu'il estoit tenant du manoir et demaines du fief du Baelle, qui lui a esté vendu et fieffé par Nicolas le Conte, escuier, seigneur dud. fieu, auquel il en paie v s. de rente, pour toutes rentes, sans ce que il ait autre droicture en la noblesse du fieu, requérant, actendu ce qui dit est, ce qu'il paie les tailles du Roy et la petite valleur dud. héritage, estre exempt et deschargié.

JAVELINES ET DEMYES LANCES.

Robert de Mentallon, escuier, seigneur du Gérié, présenta pour faire le service pour en lieu de lui Jehan Carré, son nepveu, qui fu reçeu armé de bri-

Digitized by Google

gandines, salade, espée et javelines, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Jaques du Bois Millon, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz, javeline, espée et dague, monté à cheval.

Guillamme Fayel, seigneur du huitiesme de fief assis en la parroesse de Mandres; et Guillamme Lauderel, seigneur d'une porcion de fief assis au Chesne, se présentèrent; lesquelz, actendu la petite revenue de leursd. fiefz et ce qu'il paient les tailles et sustites au Roy, furent autorisez, deschargiez et reçeuz et faire led. service, par envoyant à icelui service l'un d'eulx, en abillement de brigandines, salade, espée et javeline, monté d'un cheval.

Robin Morel se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Jehan Morel, son père, seigneur du fief du Solligny, en abillement de brigandines, salade, espée et javeline, monté à cheval.

Jehan Langlois, sergent fieffé de Bretheieul, se présenta à cheval, abillié de salade, espée et javeline.

Guillamme Berthelin, tenant d'une petite porcion de fief nommé le fief de Mauny, estant en la main du Roy pour hommage non fait, se présenta abillié de salade, espée et javeline, disant que il n'avoit de quoy soy mieulx abillié.

Jaquet la Biche, seigneur de Motelle, se présenta en abillement de brigandines, javeline, salade et espée, monté à cheval.

Jehan le Pelestier, sergent fieffé de Conches, se présenta à cheval, garny de salade et javeline.

Digitized by Google

Richart Tiessé, seigneur de porcion du fief de Grénieuzeville, se présenta armé de corsset blanc, salade et javeline, espée et dague, monté à cheval.

Simon des Brosses, escuier, seigneur du Bois Huen, se présenta en abillement de brigandines, salade, javeline et espée et dague, monté sur ung cheval.

Cardin Boulletot, seigneur du fief de Nogent, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, salade, javeline, espée et dague.

Guillamme le Grant, seigneur du fief de Blondemare, se présenta armé de brigandines, salade, javeline, espée et dague, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Guillamme de Pierrecourt, seigneur de la Bigotière, et lequel a coustume suivir et fréquenter les guerres, se présenta armé de brigandines, salade, espée et javeline, monté d'un cheval.

Guillamme de Fontaines, qui a coustume suivir et fréquenter les armes, se présenta à cheval, garny de salade, javeline, espée et dague.

Maistre Jehan du Nesme, cirurgien, se présenta pour ce que autrefoys il avoit fréquenté les armes, et estoit abillié de salade, javeline, espée et dague.

Bremor Mausergent, suyvant les armes, se présenta à cheval, armé d'un jaques, salade et hache.

Robinet Patin, seigneur du fief de la Jainjuppe, se présenta, affermant qui n'avoit de quoy soy abillier, obstant la petite valleur de sond. fief; maiz ce néantmoins lui fu enjoint et aussi il se submist

Digitized by Google

servir, abillié de brigandines ou jacques, salade, vouge ou javeline et à cheval.

Guillot Grouart, tenant du fief du Bois Baril, se présenta à cheval, abillié de salade, ganteletz et javeline.

Jehan Loret se présenta armé de corsset blanc, salade, demye lance, espée et dacgue, ung varlet en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Pierres Enguerren, escuier, seigneur de Larrachée, se présenta armé de curasse, sans harnois de jambes et demye lance, et ung varlet en sa compaignie, montéz chacun d'un cheval.

Pierres le Sesne, escuier, seigneur du fief de la Ppihallière, se présenta en curasse, salade, ganteletz, espée et dague et demye lance et à cheval.

HOMMES D'ARMES.

Allain de Hellemvillier, escuier, seigneur de la Ferté Fresnel, se présenta pour servir le Roy notred. seigneur, en abillement de homme d'arme, deulx archiers, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, montéez de cincq chevaulx.

Monsseigneur Philipes de Fleurigny, chevalier, seigneur de Pommerueil, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de troys hommes armés de brigandines, salades, vouges, espées et dacgues, ung gros varlet à armer et ung paige, montéz de six chevaulx.

Monsseigneur Guillamme de Mainemares dit Bellegarde, chevalier, seigneur de Hellenvilliers, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié

Digitized by Google

de deulx archiers, et Jehan Delamare armé de corsset blanc et vouge, ung paige, montéz de cinq chevaulx.

Jehan de la Haie, escuier, se présenta en abillement de hommes d'armes, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de troys chevaulx.

Jehan le Conte, escuier, seigneur du Blanc Buisson, se présenta en semblabe abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Nicolas le Conte, escuier, seigneur des Rues, en pareil abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jehan de Mézerres, escuier, seigneur de Sauquenne, se présenta en abillement de hommes d'armes, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de troys chevaulx.

Guérard de Vatelet, escuier, seigneur d'un fief assis ou bailliage de Caulx, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un gros varlet armé de corset blanc, et ung paige, montéz de troys chevaulx.

Guillamme de Gisay, escuier, seigneur du Bois Normand, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Simon Patey, escuier, seigneur d'Auvergny, se présenta oud. abillement de homme d'armes, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, à troys chevaulx.

Etienne Flambart, escuier, seigneur de Villiers en Ouche, se présenta en abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Digitized by Google

Guieffin des Haulles, escuier, seigneur de Grantvilliers, présenta, pour son antiquité et fiesblesse, Jaques des Haulles, son filz, en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un gros varlet et d'un paige, montéz à troys chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Robert de Bailleul, escuier, seigneur de Maubuisson, présenter à faire pour lui led. service, Richart de Bailleul, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx ; à quoy il fu reçeu, actendu que led. Robert de Bailleul n'est plus homme puissant à porter harnoys.

Martin le Grant, escuier, seigneur de la Gaignerie, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Louys Auber, escuier, seigneur de Montmorain, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jehan de Lombellon, escuier, seigneur du fief du Bois Simon, en la viconté d'Orbec, se présenta tant pour lui que pour et en lieu de Gilles de Lombelon, escuier, seigneur des Essars, son père, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Jehan le Velu, escuier, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

OFFICIERS EN LADICTE VICONTÉ.

Mathieu Henri, viconte de Conches et dud. lieu de Brethueil, présenta pour et en lieu de lui à faire le service en vers le Roy notred. seigneur, Jehan Berthelot, son lieutenant général, armé de brigandines,

Digitized by Google

harnoys de jambes, vouge, dague, salade et espée; à quoi il fu reçeu pour led. viconte, considéré la charge et entremisse que a icelui viconte pour led. seigneur, tant à faire la recepte des deniers deubz à icelui seigneur, à cause de son demaine de lad. viconté, que autres choses.

Richart de Beausse, sergent et commissaire des cinq paroisses, se présenta armé de salade et vouge, monté à cheval.

Jehan Jouvin, sergent de Glos, en lad. viconté de Bretheul, présenta pour et en lieu de lui Guillamme Rouxel, armé de salade, dague et espée, monté à ung cheval.

LE NOMBRE des nobles noblement tenans, officiers du Roy et autres de lad. viconté de Conches et de Brethueil, cy dessus présentéz, est tel qui ensuit :

Archiers,	XIII
Vougiés,	XII
Demies lances et javelines,	XXI
Hommes d'armes,	XVI

ENSUIT les noms et sournoms de plusieurs nobles et noblement tenans en ladicte viconté, demourans hors dud. bailliage, qui ne se sont présentéz ausd. montres générales; lesquellez ont fiefz et revenues en icelle viconté, qui ont esté et sont prins et mis en la main du Roy notred. seigneur pour semblabe cause que desclairé est sur semblabe en la

Digitized by Google

viconté d'Evreux ; et aussi les lieux ou l'en dit lesd. nobles et noblement tenans estre demourans et résidens.

ET PREMIÈREMENT.

Dame Collecte de Graveren, religieuse, dame du Bois Chevreul. Elle est demourante ou bailliage de Chartres.

Les religieuses, prieure et couvent [de Chaise Dieu] pour le fief de Nogent et de Beffray. Il est apparu par certiffication comme il se sont présentéz à la montre de Verneuil, en quel viconté il sont demourans.

Jehan de Ricarville, escuier, seigneur de Fourneaux et de Toilley, demourans au Neufchatel, ou bailliage de Caux.

Maistres Gilles le Gouppil, seigneur d'Anffreville la Champaigne, demourant en la ville de Rouen.

Michel Barberocte, seigneur du fief de la Barberocte. Il est demourant au bailliage d'Allençon.

Les hoirs de deffunt Jehan du Porche, seigneurs de Crestes. Il sont demourans ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Jehan de Gouvis, chevalier, seigneur du Bois Normant, à cause de la dame sa femme. Il est demourant ou bailliage de Rouen, en la viconté de Pontaudemer.

Le commandeur de Saint Estienne de Raneville, pour ung fief assis à la Putenaye. Il est apparu par certificacion comme il a présenté aux monstres de Rouen.

Jehan Henri, pour le fief au Tabletier. Demourant à Rouen.

Digitized by Google

harnoys de jambes, vouge, dague, salade et espée; à quoi il fu reçeu pour led. viconte, considéré la charge et entremisse que a icelui viconte pour led. seigneur, tant à faire la recepte des deniers deubz à icelui seigneur, à cause de son demaine de lad. viconté, que autres choses.

Richart de Beausse, sergent et commissaire des cinq paroisses, se présenta armé de salade et vouge, monté à cheval.

Jehan Jouvin, sergent de Glos, en lad. viconté de Bretheul, présenta pour et en lieu de lui Guillamme Rouxel, armé de salade, dague et espée, monté à ung cheval.

LE NOMBRE des nobles noblement tenans, officiers du Roy et autres de lad. viconté de Conches et de Brethueil, cy dessus présentéz, est tel qui ensuit :

Archiers,	XIII
Vougiés,	XII
Demies lances et javelines,	XXI
Hommes d'armes,	XVI

ENSUIT les noms et sournoms de plusieurs nobles et noblement tenans en ladicte viconté, demourans hors dud. bailliage, qui ne se sont présentéz ausd. montres générales; lesquellez ont fiefz et revenues en icelle viconté, qui ont esté et sont prins et mis en la main du Roy notred. seigneur pour semblabe cause que desclairé est sur semblabe en la

Digitized by Google

viconté d'Evreux ; et aussi les lieux ou l'en dit lesd. nobles et noblement tenans estre demourans et résidens.

ET PREMIÈREMENT.

Dame Collecte de Graveren, religieuse, dame du Bois Chevreul. Elle est demourante ou bailliage de Chartres.

Les religieuses, prieure et couvent [de Chaise Dieu] pour le fief de Nogent et de Beffray. Il est apparu par certiffication comme il se sont présentéz à la montre de Verneuil, en quel viconté il sont demourans.

Jehan de Ricarville, escuier, seigneur de Fourneaux et de Toilley, demourans au Neufchatel, ou bailliage de Caux.

Maistres Gilles le Gouppil, seigneur d'Anffreville la Champaigne, demourant en la ville de Rouen.

Michel Barberocte, seigneur du fief de la Barberocte. Il est demourant au bailliage d'Allençon.

Les hoirs de deffunt Jehan du Porche, seigneurs de Crestes. Il sont demourans ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Jehan de Gouvis, chevalier, seigneur du Bois Normant, à cause de la dame sa femme. Il est demourant ou bailliage de Rouen, en la viconté de Pontaudemer.

Le commandeur de Saint Estienne de Raneville, pour ung fief assis à la Putenaye. Il est apparu par certificacion comme il a présenté aux monstres de Rouen.

Jehan Henri, pour le fief au Tabletier. Demourant à Rouen.

Digitized by Google

Dame Jehanne du Bieuvre, pour le fief Mahiel. Elle est demourante au Pontaudemer, ou bailliage de Rouen.

Sauvan de la Haye, escuier, seigneur de Hoctot, demourant ou bailliage de Costentin.

Robert de Montargis, pour le fief de Groigny assis aud. lieu de Hoctot. Demourant à la duchié d'Alençon.

Jaques de Courteuvre, escuier, seigneur de Champignolles. Il est apparu par certificacion comme il s'est présenté à Alençon, où il est demourant.

Les religieux, abbé et couvent du Behellouim, seigneur du Plessis Mahiel. Il est apparu par certificacion comme il ont présenté aux monstres de la viconté du Pontauthou et Pontaudemer, où ilz sont demourans.

La dame de Sepoy et dame de Roumilli. Elle est demourante en Picardie.

Le sire Verad, pour ung fief assis à Saint Aubin des Haies. Demourant au pays d'Auvergne.

Ollivier le Beauvoissien, escuier, seigneur de Gasprée. Demourant en la duchié d'Allençon.

Guillamme des Moctes, escuier, seigneur du lieu. Il c'est présenté à la monstre d'Allençon, ainssi qu'il est apparu par certifficacion.

Guillemot de la Rozière, seigneur du lieu. Il est présenté à la monstre d'Argentem, ainsi qu'il est apparu.

Rogier du Jardin, escuier, seigneur des Fourmeriz.

Digitized by Google

Il est semblabement apparu que il c'est montré à Argenten, où il est demourant.

Jehan le Beauvoissien, escuier, seigneur de Chierville. Il est demourant à Allençon.

Monsseigneur Robert d'Estouteville, chevalier, pour les fiefz de la Mote et Malouy. Il est prévost demourant à Paris.

Monsseigneur Ector du Scel, chevalier, seigneur en partie du Bois Chevreul. Demourant à Meullent, cappitaine du lieu.

Jehan Prevel, escuier, seigneur de Bémécourt et d'une porcion de fief nommé le fief du Four à Ban, assis à la Neufve Lire. Il est demourant ou bailliage de Caulx.

Nicolas Cresté, seigneur de Monthéen et de Lynerolles. Il est apparu comme il c'est présenté à Verneul, où il est résident.

Carles de Mornay, pour le fief de la Brosse au Bastelier et une autre porcion de fief appelé Marmy. Il est demourant ou bailliage de Mante.

Guillamme des Fosses, pour une porcion de fief assis à Grantvillier. Demourant aud. bailliage de Mante.

Le seigneur de Rieux, pour le fief des Mynères. Il [est] demourant en Brethaigne et est led. fief en la main du seigneur de Corneil qui en jouyt par deffault de homme.

Girad de Mantelles, pour son fief assis à Chavigny, led. fief est en la main dud. seigneur de Corneil, qui en jouyt par deffaut de homme, comme l'en dit.

Digitized by Google

Dame Jehanne du Bieuvre, pour le fief Mahiel. Elle est demourante au Pontaudemer, ou bailliage de Rouen.

Sauvan de la Haye, escuier, seigneur de Hoctot, demourant ou bailliage de Costentin.

Robert de Montargis, pour le fief de Groigny assis aud. lieu de Hoctot. Demourant à la duchié d'Alençon.

Jaques de Courteuvre, escuier, seigneur de Champignolles. Il est apparu par certificacion comme il s'est présenté à Alençon, où il est demourant.

Les religieux, abbé et couvent du Behellouim, seigneur du Plessis Mahiel. Il est apparu par certificacion comme il ont présenté aux monstres de la viconté du Pontauthou et Pontaudemer, où ilz sont demourans.

La dame de Sepoy et dame de Roumilli. Elle est demourante en Picardie.

Le sire Verad, pour ung fief assis à Saint Aubin des Haies. Demourant au pays d'Auvergne.

Ollivier le Beauvoissien, escuier, seigneur de Gasprée. Demourant en la duchié d'Allençon.

Guillamme des Moctes, escuier, seigneur du lieu. Il c'est présenté à la monstre d'Allençon, ainssi qu'il est apparu par certifficacion.

Guillemot de la Rozière, seigneur du lieu. Il est présenté à la monstre d'Argentem, ainsi qu'il est apparu.

Rogier du Jardin, escuier, seigneur des Fourmeriz.

Digitized by Google

Il est semblabement apparu que il c'est montré à Argenten, où il est demourant.

Jehan le Beauvoissien, escuier, seigneur de Chierville. Il est demourant à Allençon.

Monsseigneur Robert d'Estouteville, chevalier, pour les fiefz de la Mote et Malouy. Il est prévost demourant à Paris.

Monsseigneur Ector du Scel, chevalier, seigneur en partie du Bois Chevreul. Demourant à Meullent, cappitaine du lieu.

Jehan Prevel, escuier, seigneur de Bémécourt et d'une porcion de fief nommé le fief du Four à Ban, assis à la Neufve Lire. Il est demourant ou bailliage de Caulx.

Nicolas Cresté, seigneur de Monthéen et de Lynerolles. Il est apparu comme il c'est présenté à Verneul, où il est résident.

Carles de Mornay, pour le fief de la Brosse au Bastelier et une autre porcion de fief appelé Marmy. Il est demourant ou bailliage de Mante.

Guillamme des Fosses, pour une porcion de fief assis à Grantvillier. Demourant aud. bailliage de Mante.

Le seigneur de Rieux, pour le fief des Mynères. Il [est] demourant en Brethaigne et est led. fief en la main du seigneur de Corneil qui en jouyt par deffault de homme.

Girad de Mantelles, pour son fief assis à Chavigny, led. fief est en la main dud. seigneur de Corneil, qui en jouyt par deffaut de homme, comme l'en dit.

Digitized by Google

Gilles le Tellier, pour le fief ou vavassourerie des Rotis. Il est apparu par certifficacion comme Jehan Vauquelin, héritier dud. Gilles le Tellier, deffunt, c'est présenté à la monstre de Rouen.

Perrot Langloys, pour le fief ou porcion de fief de Longue Raye. L'en dit qu'il est franc archier de la parroësse Saint Aubin des Joncherez, ou pays du Perche.

Le seigneur de Montmorency, pour le fief, terre et seigneurie de Danville. Il est demourant aud. lieu de Montmorency prèz Paris.

Jehan le Sauvage, pour le fief de Maubuisson, assis au Nuyzemens. Demourant ou bailliage de Gisors.

Dame Jehanne le Baveur, dame d'O, pour les fiefz de Chaigny, de Rouen et d'Arnoulet. L'en dit qu'elle est demourante à Mailleboist, en la viconté du Perche.

Robert le Gras, pour le fief ou tenement de Charnelles. Demourant au Pontaudemer.

Jehan du Mesnil, pour le fief d'Autenay. Il demeure en la viconté d'Auge, comme l'en dit.

Maistre Jehan Henri, prebtre, pour le manoir ou vavassourerie de la Guéroude. Il est conseillers du Roy en parlement et demourant à Paris.

Louys de Coustes, escuier, seigneur de Rugles et du fief de Bailli. L'en dit qu'il est demourant à Compiengne.

Jehan de Coutes, seigneur du fief du Bois Ernault, du fief de l'Escureul et du fief de Lucey, assis en la

Digitized by Google

parroësse de la Neufve Lire. Il est demourant ou pays de Piquardie, comme l'en dit.

Jehan du Val, seigneur du lieu et de la Rouillardière. Il est apparu par certiffication comme il c'est présenté à la monstre de Verneul.

Damoiselle Agnès d'Apres, pour le fief et sergenterie de la Chamoteux, demourant à Verneul.

Monsseigneur Tuaulde de Chasteau Breant, chevalier, seigneur du Plesseys, d'Eschamfray et du fief du Clos. L'en dit quil est résident et demourant à Longny, en la conté du Perche.

Pierre de la Marsaizerie, pour le fief de Couvain. L'en dit qu'il est gernetier et demourant à Dieppe.

Thomas Cousin, pour ung fief ou vavassourerie assis à Glos. Demourant en la viconté de Verneul.

Robert de Cierville, pour le fief du Mesnil Rousset. Demourant à Argenten.

Guillamme de Mélicourt, seigneur du lieu. Il est apparu par certificacion comme il c'est présenté à Verneul.

AUTRES nobles noblement tenans en ladicte viconté Conches et Brethueul, qui sont de l'ostel et ordonnance du Roy notred. sire et lesquelz, pour ceste cause, ont esté tenus pour excuséz et deschargier de eulx présenter esd. monstres généralles.

ET PREMIÈREMENT.

Monsseigneur Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torchi, pour le fief de Corneil.

André de Broullart, escuier, seigneur de Bordi-

Digitized by Google

Gilles le Tellier, pour le fief ou vavassourerie des Rotis. Il est apparu par certifficacion comme Jehan Vauquelin, héritier dud. Gilles le Tellier, deffunt, c'est présenté à la monstre de Rouen.

Perrot Langloys, pour le fief ou porcion de fief de Longue Raye. L'en dit qu'il est franc archier de la parroësse Saint Aubin des Joncherez, ou pays du Perche.

Le seigneur de Montmorency, pour le fief, terre et seigneurie de Danville. Il est demourant aud. lieu de Montmorency prèz Paris.

Jehan le Sauvage, pour le fief de Maubuisson, assis au Nuyzemens. Demourant ou bailliage de Gisors.

Dame Jehanne le Baveur, dame d'O, pour les fiefz de Chaigny, de Rouen et d'Arnoulet. L'en dit qu'elle est demourante à Mailleboist, en la viconté du Perche.

Robert le Gras, pour le fief ou tenement de Charnelles. Demourant au Pontaudemer.

Jehan du Mesnil, pour le fief d'Autenay. Il demeure en la viconté d'Auge, comme l'en dit.

Maistre Jehan Henri, prebtre, pour le manoir ou vavassourerie de la Guéroude. Il est conseillers du Roy en parlement et demourant à Paris.

Louys de Coustes, escuier, seigneur de Rugles et du fief de Bailli. L'en dit qu'il est demourant à Compiengne.

Jehan de Coutes, seigneur du fief du Bois Ernault, du fief de l'Escureul et du fief de Lucey, assis en la

Digitized by Google

parroësse de la Neufve Lire. Il est demourant ou pays de Piquardie, comme l'en dit.

Jehan du Val, seigneur du lieu et de la Rouillardière. Il est apparu par certiffication comme il c'est présenté à la monstre de Verneul.

Damoiselle Agnès d'Apres, pour le fief et sergenterie de la Chamoteux, demourant à Verneul.

Monsseigneur Tuaulde de Chasteau Breant, chevalier, seigneur du Plesseys, d'Eschamfray et du fief du Clos. L'en dit quil est résident et demourant à Longny, en la conté du Perche.

Pierre de la Marsaizerie, pour le fief de Couvain. L'en dit qu'il est gernetier et demourant à Dieppe.

Thomas Cousin, pour ung fief ou vavassourerie assis à Glos. Demourant en la viconté de Verneul.

Robert de Cierville, pour le fief du Mesnil Rousset. Demourant à Argenten.

Guillamme de Mélicourt, seigneur du lieu. Il est apparu par certificacion comme il c'est présenté à Verneul.

AUTRES nobles noblement tenans en ladicte viconté Conches et Brethueul, qui sont de l'ostel et ordonnance du Roy notred. sire et lesquelz, pour ceste cause, ont esté tenus pour excuséz et deschargier de eulx présenter esd. monstres généralles.

ET PREMIÈREMENT.

Monsseigneur Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torchi, pour le fief de Corneil.

André de Broullart, escuier, seigneur de Bordi-

Digitized by Google

gny, de l'ostel et ordonnance Monsseigneur le duc de Bourbon.

Jehan Garin, escuier, seigneur du Mesnil au Viconte.

Robinet de Creveceur, seigneur du Tilleul Gibon.

Jehan Osmont, escuier, pour le fiefz de Conches et de la Quièze.

Colin Tauppin, seigneur du Mesnil aux Bigres et du fief de l'Oraille, cappitaine des francs archers dud. bailliage d'Evreux.

Thibault d'Anffreville, escuier, seigneur de Bières.

Guillamme Mort, seigneur de Monceaux.

Monsseigneur Jehan d'Onnebault, chevalier, seigneur de Messey; cappitaine du chasteau de Touque.

Jehan de Guerencières, escuier, seigneur des Bostereaulx, de l'ostel, escuier d'escuerie du Roy nostre sire.

AUTRES nobles noblement tenans en lad. viconté, lesquelz, pour leur minorité et soubz aage, sont en la garde du Roy nostre sire.

Les enffans soubz aage et héritiers de feu Monsseigneur Charles de Melun, en son vivant chevalier, seigneur de Portes.

Les enffans de deffunt Jehan le Tellier, seigneur de Vitotet.

La fille de deffunt Louys de Han, dame du fief du Fay.

Robert de Mailloc, sergent fieffé de la Ferière.

Digitized by Google

Les enffans et héritiers de deffunt Messire Jehan de Chamberé, en son vivant chevallier.

Robert d'Acon, soubz aage, seigneur du lieu.

Henri de Mailloc, seigneur de Brueil sur Avre.

Les enffans de feu Jehan Marie, seigneurs de la Vallée et de l'Escureul.

Les enffans soubz aage de feu Jehan de la Noe, seigneurs dud. lieu de la Noe et de Gisay.

Les enffans soubz aage de deffunt Monsseigneur Michel d'Estouteville, en son vivant chevalier, seigneurs de Champhuault.

Les enffans soubz aage de deffunt Guillamme de Mambeville, seigneurs de la Court du Boys.

Digitized by Google

LA VICONTÉ DE BEAUMONT LE ROGIER.

ET PREMIÈREMENT.

ARCHIERS.

Jehan de Saint Cler, escuier, seigneur des fiefz des Petits Mons, de Broude Chappon et du Tillueil, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes, salade, espée, monté à cheval, en abillement d'archier.

Robert Bardoul, seigneur de la Bardouillière, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, espée, arc et trousse.

Cardot Bineault, seigneur du fief Miré, se présenta en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Maistre Jehan Chrestien, prebtre, seigneur des fiefz de Barquet, des Autieux, de Launoy, d'Atiz et des Boys, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu prins et fu reçeu Robert de la Bouverie, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

VOUGIERS.

Thomas Duval, escuier, seigneur des fiefz du Val, de Beaumontel, de Goutières en partie, et de la sergenterie des Salles, en la chastellenie d'Allençon, se présenta monté de deux bons chevaulx, armé de brigandines, harnoys de jambes, avans bras, salade, ganteletz, dague et vouge.

Digitized by Google

Jehan d'Arnainville, seigneur de Maubuisson et de Bigars en partie, se présenta à deulx chevaulx, armé de brigandines, salade, dague et vouge, acompaignié de son filz, armé de corsset blanc d'acier, de salade et espée.

Guillamme Lachère, seigneur de la Nobletière et du Boscrogier, se présenta armé de brigandines, harnois de jambes, gardes, ganteletz, salade et vouge, acompaignié d'un gros varlet armé d'une brigandine, hache, montéz de troys chevaulx.

Guieffroy le Mectoier, seigneur du fief de l'Esle, se présenta à cheval, pour lui et Guieffroy le Mectoier, son oncle, armé de brigandines, gardes, ganteletz, harnoys de jambes, vouge et dague, acompaignié d'un paige.

Estienne Dubutertre, seigneur de la Pelestière assis en pais du Perche, se présenta armé de brigandines, salade, vouge et dague.

Guillamme Picori, seigneur d'une porcion de fief qui fu Rogier de Fontaines, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, vouge et dague.

Raoul Bondin, seigneur des fiefz Blayvectes et de Graveren, se présenta monté de deulx chevaulx bons et suffisamment armé de brigandines, harnois de jambes, gardes, ganteletz et vouge.

Artur Lemuet, seigneur d'une vavassourerie assise à Calleville, se présenta vougier, monté et armé suffisamment.

Guillamme de Moraines, seigneur du fief qui fu Barras, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu

Digitized by Google

reçeu Pierres de Moraines, son filz, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Jehan Anquetin, seigneur du Boys, se présenta et, pour son antiquité et fiesblesse, fu reçeu pour lui ung homme armé de brigandines, vouge, salade, ganteletz et dague, monté à cheval ; lequel homme est nommé Jehan Ariston.

Estienne de la Porte se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Jehan de la Porte, son père, seigneur d'un fief ou vavassorerie nommé le fief Bosquet, assis à Gouppillières, armé de brigandines, salade, dague et vouge.

Loys le Conte, seigneur du fief de Saint Aubin sur Réelle, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu reçeu Estienne le Conte, son filz, armé de corsset blanc, salade, ganteletz, dague et vouge.

Jehan Micterel, seigneur du Boscregnoult et de la Chappelle, en la sergenterie de Lire, se présenta monté de deulx chevaulx, armé de brigandines, harnois de jambes, ganteletz, salade et vouge.

Jehan le Roux, seigneur des Haulx Chesnes et de Goutières en partie, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, dague et vouge.

Colin Rassent, seigneur de la Chauvignière, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, dague et vouge.

Robin Haiecte, seigneur de la Glaçonnière, se présenta vougier, deuement monté et abillié.

Nicolas de la Borde, seigneur du Plesseis, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, salade et vouge.

Digitized by Google

Maistre Johan Maignen, prebtre, seigneur du fief du Castel, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu reçeu à faire le service Jehan Goudière, vougier, deuement monté et armé.

Jehan des Guetz, seigneur de Saint Aubin le Vertueux, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillamme Viret, sergent fieffé en la forest de Beaumont, vougier suffisamment monté et armé.

Remont Paisant.

Jehuat Bigars, sergent fieffé de la sergenterie de Beaumoult, vougier, monté et armé deuement.

Guillamme Lecoq, sergent fieffé de la sergenterie d'Ouche, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

JAVELINES ET JAVELENIERS.

Michel Hallebout, homme noble et sergent du Neboursg, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, javeline et espée.

Ollivier de Dompierre, seigneur du Mesnil, se présenta armé de brigandines, salade, javeline et dague, acompaignié de Jehan Hamelin, montéz de deulx chevaulx.

Germain Bineault, sergent fieffé du Homme, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, javeline et espée.

Guillamme Dubois, seigneur du Boscrechier, se présenta à cheval, garny de javeline; et lui fu commandé faire le service et soy armer au mieulx qu'il pourra.

Digitized by Google

Robert Nicole, seigneur du Chesne, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, espée, dague et javeline.

Pierres Bardouil, seigneur de la Hieicte, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, salade et javeline.

Jehan du Bois Barbier, tenant d'une vavassouerie ou porcion de fief assise à Beaumesnil, se présenta à pié, garny d'une javeline et d'une espée; et lui fu enjoint soy monter et armer et faire le service quant et ou mestier sera.

HOMMES D'ARMES.

Jehan de Tournebu, sires et baron de Beaumesnil, seigneur de Marbeuf, de Fumechon, de la Barre, de Glos sur Rille, de Vatteville, de Briquetuit, de Vallequier et d'Achières, se présenta armé de blanc harnois, acompaignié de deulx hommes d'armes, quatre archiers, deulx vougiers et deux paiges, tous montéz et arméz suffisamment.

Lorens, sires de Vieupont, et baron du Neufbourg, seigneur du Bosc Fichier, se présenta armé de brigandines honnestes, salade, harnois de jambes, ganteletz, vouge et hache d'armes, acompaigné de Jehan de Vieupont, son filz, en abillement de homme d'armes et deulx archiers et ung paige, montéz de six chevaulx.

Monsseigneur Jehan de Bouffé, chevalier, seigneur du lieu, se présenta pour lui et en l'acquit des religieux, abbé et couvent de Bernay pour ung service de chevalier; et estoit en abillement de homme d'armes, monté de cinq chevaulx, acompaignié de

Digitized by Google

deulx archiers en bon abillement et de deulx paiges.

Jacques Daché, escuier, pour lui et Simon Daché, seigneur de Tenezeval et de Serquigay, demourans en semble et en communité de biens, se présenta en abillement de hommes d'armes, à quatre chevaulx, ung vougier en sa compaignie, deuement abillé.

Michel Pigace, seigneur de Carentonne et du Menillocte et de partie du fief Rogier de Fontaines, se présenta en abillement d'omme d'armes, à troys chevaulx.

Richart de Hellenvillier, escuier, seigneur de Feuguerolles, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx archiers suffisamment montéz et arméz, et d'un paige, le tout à IIII chevaulx.

Philipot Bardouil, seigneur de Faipou, se présenta en abillement de homme d'armes, à trois chevaulx.

Jehan Costart, seigneur de Martot et de la Vitotetière, du fief du Bosc et de Saquenville, se présenta et, pour et en lieu de lui, fū prins et reçeu Pierres Costart, son filz, de Saint Ligier, armé et en abillement de homme d'armes, et fu enjoint aud. Jehan Costart mectre sond. filz. oud. abillement de homme d'armes, à trois chevaulx.

Marguery du Rouyl, seigneur du fief Brunel assis à Combon, et du fief de Bray en partie, se présenta en abillement d'omme d'armes, à trois chevaulx.

Jehan le Blareau, homme noble, se présenta homme d'armes, à III chevaulx.

Jehan le Loutrel, seigneur du fief des Jardins et

Digitized by Google

Robert Nicole, seigneur du Chesne, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, espée, dague et javeline.

Pierres Bardouil, seigneur de la Hieicte, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, salade et javeline.

Jehan du Bois Barbier, tenant d'une vavassouerie ou porcion de fief assise à Beaumesnil, se présenta à pié, garny d'une javeline et d'une espée; et lui fu enjoint soy monter et armer et faire le service quant et ou mestier sera.

HOMMES D'ARMES.

Jehan de Tournebu, sires et baron de Beaumesnil, seigneur de Marbeuf, de Fumechon, de la Barre, de Clos sur Rille, de Vatteville, de Briquetuit, de Vallequier et d'Achières, se présenta armé de blanc harnois, acompaignié de deulx hommes d'armes, quatre archiers, deulx vougiers et deux paiges, tous montéz et arméz suffisamment.

Lorens, sires de Vieupont, et baron du Neufbourg, seigneur du Bosc Fichier, se présenta armé de brigandines honnestes, salade, harnois de jambes, ganteletz, vouge et hache d'armes, acompaigné de Jehan de Vieupont, son filz, en abillement de homme d'armes et deulx archiers et ung paige, montéz de six chevaulx.

Monsseigneur Jehan de Bouffé, chevalier, seigneur du lieu, se présenta pour lui et en l'acquit des religieux, abbé et couvent de Bernay pour ung service de chevalier; et estoit en abillement de homme d'armes, monté de cinq chevaulx, acompaignié de

Digitized by Google

deulx archiers en bon abillement et de deulx paiges.

Jacques Daché, escuier, pour lui et Simon Daché, seigneur de Tenezeval et de Serquigay, demourans en semble et en communité de biens, se présenta en abillement de hommes d'armes, à quatre chevaulx, ung vougier en sa compaignie, deuement abillé.

Michel Pigace, seigneur de Carentonne et du Menillocte et de partie du fief Rogier de Fontaines, se présenta en abillement d'omme d'armes, à troys chevaulx.

Richart de Hellenvillier, escuier, seigneur de Feuguerolles, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx archiers suffisamment montéz et armés, et d'un paige, le tout à IIII chevaulx.

Philipot Bardouil, seigneur de Faipou, se présenta en abillement de homme d'armes, à trois chevaulx.

Jehan Costart, seigneur de Martot et de la Vitotetière, du fief du Bosc et de Saquenville, se présenta et, pour et en lieu de lui, fū prins et reçeu Pierres Costart, son filz, de Saint Ligier, armé et en abillement de homme d'armes, et fu enjoint aud. Jehan Costart mectre sond. filz. oud. abillement de homme d'armes, à trois chevaulx.

Marguery du Rouyl, seigneur du fief Brunel assis à Combon, et du fief de Bray en partie, se présenta en abillement d'omme d'armes, à trois chevaulx.

Jehan le Blareau, homme noble, se présenta homme d'armes, à IIII chevaulx.

Jehan le Loutrel, seigneur du fief des Jardins et

Digitized by Google

d'Esmanville en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, monté de trois chevaulx.

OFFICIERS EN LADICTE VICONTÉ.

Jehanneqin de Guillarbois, escuier, viconte dud. lieu de Beaumont, se présenta armé de brigandines, harnois de jambes, salade et vouge, deulx archiers en sa compaignie et ung paige suffisamment montéz et arméz.

LE NOMBRE des nobles noblement tenans officiers du Roy et autres de lad. viconté de Beaumoult le Rogier est, c'est assavoir :

Archiers,	XVI
Vougiers,	XXVI
Javelines,	VII
Hommes d'armes,	XI

SOMME toute des combatans qui se sont présentez esd. monstres générales dud. bailliage d'Evreux, tant nobles noblement tenans, officiers du Roy, que autres qui ont accoustumé eux armer, suivir et fréquenter les guerres :

ET PREMIÈREMENT.

Archiers tout comprins,	CVIII
Arbalestriers,	II
Vougiers,	II C XIX
Hommes d'armes,	IIII^{XX}V
Demyes lances et javelines,	LI

En quel nombre ne se sont point comprins les cous-

Digitized by Google

tilliers et varletz à armer, ne aussi plussieurs poures personnes qui se sont présentéz sans aucun abillement, disant que par aucun temps passé ilz avoient suyvy et fréquenté les guerres, et que il n'avoient de quoy eux armer ne abiller, maiz estoient prestz et avoient bon voulloir de servir le Roy notred. seigneur ou et quant il plaira à lui ou ses commis ordonner, pour veu que ilz soient arméz et abilléz; lesquelz ont esté renvoyéz en leurs maisons jusques à ce que ilz soient mandéz, et qui leur soit fait savoir le bon voulloir et plaisir du Roy.

CI APRES ensuivent les noms et surnoms de plussieurs nobles noblement tenans en lad. viconté de Beaumont, que l'en dit estre demourans hors dud. bailliage, lequelz ne se sont point comparus en faisant lesd. monstres; pour quoy leurs fiefz et téneures ont esté prins et mis en la main du Roy notred. seigneur et soubz icelle seront regis et gouvernéz jusques au temps, pour les causes et ainssi que plus applain est faicte mencion sur semblable partie en la viconté d'Evreux.

ET PREMIÈREMENT.

Le seigneur de Rieux, demourant en Brethaine, tenant des fiefz de Grosley, Arthies, le fief le Roy, la Queue du Tronq, des Haies Péré et de Mommorein.

Françoys de Coismes, seigneur de Combon; l'en dit qu'il est demourant à Angou.

Le tenant du fief à la Bougesse, assis à Criquetot.

Jehan Dubust, seigneur en partie du fief de Gra-

Digitized by Google

d'Esmanville en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, monté de trois chevaulx.

OFFICIERS EN LADICTE VICONTÉ.

Jehanneqin de Guillarbois, escuier, viconte dud. lieu de Beaumont, se présenta armé de brigandines, harnois de jambes, salade et vouge, deulx archiers en sa compaignie et ung paige suffisamment montéz et arméz.

LE NOMBRE des nobles noblement tenans officiers du Roy et autres de lad. viconté de Beaumoult le Rogier est, c'est assavoir :

Archiers,	XVI
Vougiers,	XXVI
Javelines,	VII
Hommes d'armes,	XI

SOMME toute des combatans qui se sont présentez esd. monstres générales dud. bailliage d'Evreux, tant nobles noblement tenans, officiers du Roy, que autres qui ont accoustumé eux armer, suivir et fréquenter les guerres :

ET PREMIÈREMENT.

Archiers tout comprins,	CVIII
Arbalestriers,	II
Vougiers,	IIC XIX
Hommes d'armes,	IIII^{XX}V
Demyes lances et javelines,	LI

En quel nombre ne se sont point comprins les cous-

Digitized by Google

tilliers et varletz à armer, ne aussi plussieurs poures personnes qui se sont présentéz sans aucun abillement, disant que par aucun temps passé ilz avoient suyvy et fréquenté les guerres, et que il n'avoient de quoy eux armer ne abiller, maiz estoient prestz et avoient bon voulloir de servir le Roy notred. seigneur ou et quant il plaira à lui ou ses commis ordonner, pour veu que ilz soient arméz et abilléz; lesquelz ont esté renvoyéz en leurs maisons jusques à ce que ilz soient mandéz, et qui leur soit fait savoir le bon voulloir et plaisir du Roy.

CI APRES ensuivent les noms et surnoms de plussieurs nobles noblement tenans en lad. viconté de Beaumont, que l'en dit estre demourans hors dud. bailliage, lequelz ne se sont point comparus en faisant lesd. monstres; pour quoy leurs fiefz et téneures ont esté prins et mis en la main du Roy notred. seigneur et soubz icelle seront regis et gouvernéz jusques au temps, pour les causes et ainssi que plus applain est faicte mencion sur semblable partie en la viconté d'Evreux.

ET PREMIÈREMENT.

Le seigneur de Rieux, demourant en Brethaine, tenant des fiefz de Grosley, Arthies, le fief le Roy, la Queue du Tronq, des Haies Péré et de Mommorein.

Françoys de Coismes, seigneur de Combon; l'en dit qu'il est demourant à Angou.

Le tenant du fief à la Bougesse, assis à Criquetot.

Jehan Dubust, seigneur en partie du fief de Gra-

Digitized by Google

veron, du fief des Jardins assis à Combon, et de Semerville ; il est d'Allençon.

Robin Pougnant, seigneur du Thuit Chignol en partie, demourant à Rouen.

Robert Camppion, seigneur de la Mote, demourant au Ponteaudemer.

Davy Thomas, seigneur d'une porcion de fief assis au Tronq.

Jehan Legras, tenant du fief au Blanc, demourant ou bailliage d'Alençon.

Le seigneur d'un fief assis au Trembley, qui fu maistre Jehan de la Boullaye.

Jehan de Mante, tenant d'un fief assis à Yville.

Le tenant du fief du Boycart, assis à Combon.

Robinet le Prevost, tenant d'un fief Riglen, assis à la Puille.

Guillot des Essars, tenant du fief de la Quièze.

Guillamme de Fontaine, tenant d'un autre fief assis aud. lieu.

Madame d'Auvilliers, tenant d'un petit fief assis à Thibouville, demourant en la viconté d'Auge.

Pierres Baignart, seigneur d'un fief assis à Omonville, demourant en Auge.

Monsseigneur Jehan d'Avoize, chevalier, seigneur de Granchan, du Homme, et du Val Jardin, demourant ou bailliage d'Allençon.

Robert de la Rivière, seigneur du fief des Tresz, assis à Gisay ; il est demourant en la viconté d'Auge.

Digitized by Google

AUTRES nobles, noblement tenans, et officiers du Roy notred. seigneur, en la viconté de Beaumont, estant en l'ordonnance et service du Roy notred. seigneur.

Robert Dancy, escuier, seigneur de Cernay, de la charge Monsseigneur le Connestable.

Robert Duval, seigneur d'une porcion de fief assis à Fontaines l'Abbé, de la compaignie Monsseigneur le sénéchal de Toulouze.

Raoullet de Castello, verdier de Beaumont, de l'ostel du Roy.

Loys de Fontaines, seigneur de Criquetot, estant en la court du Roy.

AUTRES gens lesquelz pour cause desclairé sur leur partie et texte, ont esté exemtés de faire le service d'ost.

Robin Boislevesque, bourgeois du Neufbourg, auquel avoit esté enjoint soy présenter à cesd. monstres, pour ce que l'en disoit qu'il estoit tenant de certaine porcion de fief, se présenta et requist qu'il fust exempté de faire le service d'ost au Roy, considéré son aage, aussi qu'il ne tient quelque tenement noble, auquel appartienne court, usage, reliefz, XIIIes ne aucuns droys seigneuriaulx; lequel, considère son cas et qu'il est homme non noble subget au paiement des tailles, habillement de frans archiers et autres subvencions, fu desclairé exempté et deschargié de faire le service.

Colin le Vavassour, bourgeois et demourant aud. lieu du Neufbourg, auquel avoit est fait pareil et

Digitized by Google

semblabe commandement, se présenta à lad. monstre et, pour ce qu'il fu trouvé estre de l'estat des susd. fu deschargé de soy armer.

AUTRES nobles et noblement tenans en lad. viconté estant pour leur soubz aage en la garde du Roy nostre dit seigneur.

Les enffans soubz aage de feu Jehan Broutin, seigneurs du fief du Pleisseis, assis à Saint Cler de Dressay.

Les enffans soubz aage de feu Guillamme de Mainbeville, tenant du fief de Longesse.

APRÈS lesquelles monstres ainsi faicte et reçeus comme dessus est dit, pour ce que plussieurs gens d'esglise, religieux et autres, ayans fief temporel et revenues oud. bailliage, dont aucuns se présenterent esd. monstres, disans que iceulx fief et revenus ilz tenoient en main morte et que à cause de ce il n'avoient acoustumé faire quelque service d'ost, maiz seullement prières et oroisons, requierant estre tenus paissibles et exemptéz de faire led. service, ainsi que ilz avoient esté le temps passé, fu dit et desclairé que iceulx gens d'esglise, aiant et tenans fiefz et revenues en main morte oud. bailliage, ne seront aucunement contraintz à faire service d'ost, jusques à ce que par le Roy nostre dit seigneur en soit ordonné ; mais ce néantmoins leur fut enjoint eulx tenir prestz et en estat de faire le service au Roy, pour la deffence et garde du pais, s'il leur est fait savoir.

Digitized by Google

GLOSSAIRE

DES MOTS HORS D'USAGE.

Aides.

On comprenait, sous ce nom, la plus grande partie des impôts, réunis aujourd'hui sous le nom de contributions indirectes.

Aisnéesse.

C'était ordinairement un ténement subdivisé postérieurement à la concession entre les ayants droit. On donnait le nom d'aîné à celui qui était chargé des devoirs seigneuriaux envers le suzerain.

Apparoir.

Démontrer.

Arbalestre. *Balista manualis.*

Machine offensive qui consistait en un arc attaché au bout d'une espèce de bâton ou chevalet de bois, que la corde de l'arc, quand il n'était point bandé, coupait à angles droits.

Le concile de Latran, en 1139, défendit aux arbalétriers et archers d'exercer leur art contre les chrétiens, mais il ne paraît pas que cette défense ait été observée.

Arc.

Louis XI commença, en 1481, à abolir en France l'usage de l'arc et de la flèche, pour introduire les armes des Suisses, c'est-à-dire la hallebarde, le pique et les larges épées.

Archer. *Sagittarius.*

Espèce de milice qui portait un arc et en tirait

Les archers de la garde du roi étaient nobles.

On appelait autrefois francs-archers des gens de guerre exempts d'impôts. C'est Charles VII qui forma cette milice, vers 1440. Chaque village du royaume s'engageait à lui équiper ou lui entretenir un archer qui, à condition de marcher en campagne, quand l'ordre lui en serait donné, était affranchi de toutes tailles ou subsides, ce qui leur fit donner le nom de *francs-archers*.

Digitized by Google

semblabe commandement, se présenta à lad. monstre et, pour ce qu'il fu trouvé estre de l'estat des susd. fu deschargé de soy armer.

AUTRES nobles et noblement tenans en lad. viconté estant pour leur soubz aage en la garde du Roy nostre dit seigneur.

Les enffans soubz aage de feu Jehan Broutin, seigneurs du fief du Pleisseis, assis à Saint Cler de Dressay.

Les enffans soubz aage de feu Guillamme de Mainbeville, tenant du fief de Longesse.

APRÈS lesquelles monstres ainsi faicte et reçeus comme dessus est dit, pour ce que plussieurs gens d'esglise, religieux et autres, ayans fief temporel et revenues oud. bailliage, dont aucuns se présenterent esd. monstres, disans que iceulx fief et revenus ilz tenoient en main morte et que à cause de ce il n'avoient acoustumé faire quelque service d'ost, maiz seullement prières et oroisons, requierant estre tenus paissibles et exemptéz de faire led. service, ainsi que ilz avoient esté le temps passé, fu dit et desclairé que iceulx gens d'esglise, aiant et tenans fiefz et revenues en main morte oud. bailliage, ne seront aucunement contraintz à faire service d'ost, jusques à ce que par le Roy nostre dit seigneur en soit ordonné; mais ce néantmoins leur fut enjoint eulx tenir prestz et en estat de faire le service au Roy, pour la deffence et garde du pais, s'il leur est fait savoir.

Digitized by Google

GLOSSAIRE

DES MOTS HORS D'USAGE.

Aides.

On comprenait, sous ce nom, la plus grande partie des impôts, réunis aujourd'hui sous le nom de contributions indirectes.

Aisnéesse.

C'était ordinairement un ténement subdivisé postérieurement à la concession entre les ayants droit. On donnait le nom d'aîné à celui qui était chargé des devoirs seigneuriaux envers le suzerain.

Apparoir.

Démontrer.

Arbalestre. *Balista manualis.*

Machine offensive qui consistait en un arc attaché au bout d'une espèce de bâton ou chevalet de bois, que la corde de l'arc, quand il n'était point bandé, coupait à angles droits.

Le concile de Latran, en 1139, défendit aux arbalétriers et archers d'exercer leur art contre les chrétiens, mais il ne paraît pas que cette défense ait été observée.

Arc.

Louis XI commença, en 1481, à abolir en France l'usage de l'arc et de la flèche, pour introduire les armes des Suisses, c'est-à-dire la hallebarde, le pique et les larges épées.

Archer. *Sagittarius.*

Espèce de milice qui portait un arc et en tirait

Les archers de la garde du roi étaient nobles.

On appelait autrefois francs-archers des gens de guerre exempts d'impôts. C'est Charles VII qui forma cette milice, vers 1440. Chaque village du royaume s'engageait à lui équiper ou lui entretenir un archer qui, à condition de marcher en campagne, quand l'ordre lui en serait donné, était affranchi de toutes tailles ou subsides, ce qui leur fit donner le nom de *francs-archers*.

Digitized by Google

Louis XI cassa les francs-archers, en 1481, pour décharger les bourgs de l'entretien de cette milice.

Bailliage.

Etendue de la juridiction du bailli.

Il y avait en Normandie sept grands bailliages : ceux de Rouen, de Caux, de Gisors, d'Evreux, de Caen, d'Alençon et de Coutances.

Le bailliage d'Evreux comprenait, au XV^e^ siècle, quatre vicomtés ; mais ce nombre fut augmenté plus tard.

Brigandine. *Lorica. Ferreus thorax.*

Haubergeon, cotte de mailles. Espèce de corselet fait de lames de fer attachées les unes aux autres sur leur longueur, par des clous rivés ou par des crochets. Cette armure fut mise en usage par Charles VII, lors de l'établissement des francs-archers.

Brigandinier.

Homme armé de brigandine.

On prétend que ce nom leur vint d'une compagnie de soldats que la ville de Paris arma et soudoya, en 1356, pendant l'emprisonnement du roi Jean, qui étaient armés de brigandines, et dont les désordres leur firent donner le nom de brigands.

Borel dérive leur nom de *Bruge*, espèce d'armure ancienne, faite de lames de fer jointes, et dont les brigands se servaient comme de cuirasse.

Juste Lipse le fait venir de *Bragants*, qui signifie fantassins.

Fauchet, au contraire, en trouve la racine dans *brig* ou *brug*, vieux mot gaulois qui signifie *un pont* ; parce que, dit-il, les ponts sont les lieux où l'on détrousse communément les passants.

Chastellain.

Gouverneur d'un château dépendant du domaine royal.

Chastellenie.

Territoire dépendant de la juridiction d'un châtelain.

Chevalier.

Dignité la plus élevée de la milice féodale du moyen-âge.

Digitized by Google

Le chevalier était toujours possesseur d'un fief de haubert au moins.

Communité.
Communauté.

Contreroulleur.
Contrôleur.

Corgerl. *Voy. Gorgerin.*

Coustille. *Cultellus.*

Arme offensive dont se servaient les soldats du XV^e^ siècle, vers le temps de Charles VII. C'était une espèce d'épée plus longue que les épées ordinaires, et tranchante depuis la garde jusqu'à la pointe, fort menue, et à trois faces ou pans.

Le coustiller devait être armé de brigandine ou de corset, fendu au côté à la façon d'Allemagne; de gorgerin, sallade, flamards, faltes ou brayers d'archer; d'avant-bras à petites gardes et gantelets; javeline à arrêt, légère et la plus raide qu'il pouvait trouver pour la coucher au besoin; et être fourni de bonne épée et dague tranchante, à deux côtés.

Coustouillier. *Voy. Coustille.*

Couvergner.
Gouverner.

Cuirasse, Curasse.

Arme défensive faite d'une lame de fer battu qui couvre le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture, tant par devant que par derrière.

Les cavaliers ne prirent la cuirasse que vers l'an 1300.

Saint Dominique l'encuirassé, est un saint du XI^e^ siècle auquel on donna ce surnom, parce qu'il portait toujours une cuirasse de fer, par pénitence.

Dague, Dacgue. *Sica. Pugio.*

Gros poignard dont on se servait autrefois dans les combats singuliers.

La dague à rouelle était un poignard assez long, monté d'une rouelle fort large qui lui servait de garde. Elle fut introduite par Louis XI, mais abolie dès le siècle suivant.

Digitized by Google

Louis XI cassa les francs-archers, en 1481, pour décharger les bourgs de l'entretien de cette milice.

Bailliage.

Etendue de la juridiction du bailli.

Il y avait en Normandie sept grands bailliages : ceux de Rouen, de Caux, de Gisors, d'Evreux, de Caen, d'Alençon et de Coutances.

Le bailliage d'Evreux comprenait, au XV^e^ siècle, quatre vicomtés ; mais ce nombre fut augmenté plus tard.

Brigandine. *Lorica. Ferreus thorax.*

Haubergeon, cotte de mailles. Espèce de corselet fait de lames de fer attachées les unes aux autres sur leur longueur, par des clous rivés ou par des crochets. Cette armure fut mise en usage par Charles VII, lors de l'établissement des francs-archers.

Brigandinier.

Homme armé de brigandine.

On prétend que ce nom leur vint d'une compagnie de soldats que la ville de Paris arma et soudoya, en 1356, pendant l'emprisonnement du roi Jean, qui étaient armés de brigandines, et dont les désordres leur firent donner le nom de brigands.

Borel dérive leur nom de *Bruge*, espèce d'armure ancienne, faite de lames de fer jointes, et dont les brigands se servaient comme de cuirasse.

Juste Lipse le fait venir de *Bragants*, qui signifie fantassins.

Fauchet, au contraire, en trouve la racine dans *brig* ou *brug*, vieux mot gaulois qui signifie *un pont*; parce que, dit-il, les ponts sont les lieux où l'on détrousse communément les passants.

Chastellain.

Gouverneur d'un château dépendant du domaine royal.

Chastellenie.

Territoire dépendant de la juridiction d'un châtelain.

Chevalier.

Dignité la plus élevée de la milice féodale du moyen-âge.

Digitized by Google

Le chevalier était toujours possesseur d'un fief de haubert au moins.

Communité.
Communauté.

Contreroulleur.
Contrôleur.

Corgerl. *Voy. Gorgerin.*

Coustille. *Cultellus.*

Arme offensive dont se servaient les soldats du XV^e^ siècle, vers le temps de Charles VII. C'était une espèce d'épée plus longue que les épées ordinaires, et tranchante depuis la garde jusqu'à la pointe, fort menue, et à trois faces ou pans.

Le coustiller devait être armé de brigandine ou de corset, fendu au côté à la façon d'Allemagne; de gorgerin, sallade, flamards, faltes ou brayers d'archer; d'avant-bras à petites gardes et gantelets; javeline à arrêt, légère et la plus raide qu'il pouvait trouver pour la coucher au besoin; et être fourni de bonne épée et dague tranchante, à deux côtés.

Coustouillier. *Voy. Coustille.*

Couvergner.
Gouverner.

Cuirasse, Curasse.

Arme défensive faite d'une lame de fer battu qui couvre le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture, tant par devant que par derrière.

Les cavaliers ne prirent la cuirasse que vers l'an 1300.

Saint Dominique l'encuirassé, est un saint du XI^e^ siècle auquel on donna ce surnom, parce qu'il portait toujours une cuirasse de fer, par pénitence.

Dague, Dacgue. *Sica. Pugio.*

Gros poignard dont on se servait autrefois dans les combats singuliers.

La dague à rouelle était un poignard assez long, monté d'une rouelle fort large qui lui servait de garde. Elle fut introduite par Louis XI, mais abolie dès le siècle suivant.

Digitized by Google

Epée. *Ensis. Gladius.*

Arme offensive pour percer et couper. Elle était faite d'une lance de fer tranchante et pointue, avec une garde, une poignée et un pommeau.

En Espagne, les épées sont toujours de longueur fixe indiquée par une marque.

L'*épée à deux mains*, ou *espadon*, qu'on tient à deux mains, devait être tournée si vite et si adroitement, qu'on en était toujours couvert.

Escuier. *Scutifer.*

Titre féodal inférieur à celui de chevalier.

C'était aussi le gentilhomme servant d'un chevalier, et qui portait son écu.

Eslu.

Juge d'une juridiction pour les aides et les impôts.

Feblesse.

Faiblesse.

Fiefferme.

Héritage concédé à perpétuité, moyennant une rente fixe.

Franc archier. *Voy. Archier.*

Gantelet. *Cœstus.*

Gros gant pour armer la main d'un cavalier armé de toutes pièces. Il était de fer et les doigts couverts de lames écaillées. On commença à porter des gantelets vers l'an 1300.

Gernetier.

Gardien du grenier à sel.

Gorgerin. Gorgerl. Gorgeron. Gorgière.

Partie de l'armure qui servait à couvrir la gorge quand un homme était armé de toutes pièces. C'était presque la même chose que ce qu'on appelle aujourd'hui un *hausse-col*.

Guernier.

Grenier. On appelait grenier à sel le dépôt de cette denrée vendue par les employés du fisc.

Guiserme. Guisarme. *Bipennis. Bisarma.*

C'était une hache à deux tranchants, alors en usage en France.

Digitized by Google

Hache. *Ascia.*

La hache d'armes est une petite arme dont le manche était de fer, qui, d'un côté, était taillée en forme de hache, et de l'autre, ordinairement, en marteau. Les anciens hommes d'armes en portaient pour s'en servir quand ils avaient brisé leurs lances.

En mer, la *hache d'armes* est une hache coupant d'un côté et pointue de l'autre, et qui sert à l'abordage.

Harnoi. *Armatura.*

Armure complète : la cuirasse, le casque et tout l'équipage des armes d'un cavalier pesamment armé.

Harnois blanc.

Armure de fer ou d'acier.

Homme d'armes.

Gentilhomme qui combattait à cheval, armé de toutes pièces.

Sous Charles VII, chaque homme d'armes devait avoir avec lui cinq personnes, savoir : trois archers, un coustiller ou écuyer, et enfin un page ou valet.

Le nombre de personnes attachées à l'homme d'armes qui composait la *lance fournie*, n'a pas toujours été le même.

Louis XII, dans une ordonnance du 7 juillet 1498, décréta qu'il serait de sept hommes, et François Ier, le 28 juin 1526, de huit hommes.

Jacque. *Militare strangulum.*

Petite casaque que les cavaliers portaient autrefois sur leurs armes et cuirasses. Elle était faite de coton et de soie, courtepointée entre deux étoffes légères. Elle s'appelait aussi *haubert* ou *haubergeon*. On en faisait aussi de drap d'or et d'argent, d'où sont venus les jacquettes et grands pourpoints.

Le *jacque de maille* était une armure faite de plusieurs petits anneaux attachés ensemble en forme de maille, qu'on portait sur les vêtements. Les poltrons qui se battaient en duel mettaient un jacque de maille sous leurs pourpoints, ce qui obligea ceux qui se battaient sans supercherie, de mettre pourpoint bas en se battant.

Digitized by Google

Jaseron, Jazeron. *Lorica.*

Vieux mot qui signifiait autrefois *jacque de mailles, cotte de mailles;* on disait un homme armé de nobles jaserons, un cheval couvert de jaserons. Il signifiait aussi une chaîne d'or tissue de mailles plates et entrelacées comme une cotte de mailles.

Javeline. *Hasta.*

Arme d'hast ou demi-pique. Elle avait 5 pieds et demi de long; son fer avait trois faces aboutissantes en pointe.

Joevier.

Janvier.

Lance. *Lancea.*

Arme offensive du cavalier, faite d'un bois long comme une demi-pique, pointu et ferré par le bout et pesant du côté de la main.

La lance avait trois parties : la poignée, les ailes et la flèche.

Lance était aussi pris pour synonyme d'homme d'armes, avec sa suite obligée.

Lance (demi-).

Paraît être une lance plus courte que la lance ordinaire.

Lance fournie. *Voy. Homme d'armes.*

Main-morte.

Etat des biens des communautés et des abbayes qui n'étaient pas sujets à des mutations.

Monstre.

Montre et revue étaient autrefois synonymes.

Les montres des compagnies d'ordonnance se faisaient quatre fois par an. Il y en avait deux générales, où se trouvait toujours un maréchal de France. Celles-ci se faisaient en armes, c'est-à-dire que les gens d'armes y paraissaient équipés avec l'armure complète de pied en cap, comme s'ils avaient été sur le point de combattre. Les autres étaient des revues particulières de chaque compagnie qui se faisaient en présence du commissaire.

Digitized by Google

Ost.
Armée.

Paige.
Page.

Plat de l'espée ou plaid de l'épée.
Juridiction criminelle.

Prevost.
Chef des échevins et de la juridiction municipale de Paris.
Robert d'Estouteville n'est point inscrit au nombre des prevôts de Paris dans la liste chronologique publiée par M. Leroux de Lincy. Cependant, un acte du 2 juillet 1468, faisant partie du chartrier du château de Breuilpont, que nous avons sous les yeux, porte cet intitulé : *Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andrieu en la Marche, conseiller, chambellan du Roy notre sire, et prevost de Paris.*

Salade. *Plana galea. Depressa cassis.*
Léger habillement de tête qui différait du casque en ce qu'il n'avait point de crête et n'était presque qu'un simple pot. On l'a appelé aussi *bourguignote.*
Celada, en espagnol, signifie petit casque.

Sergent. *Serviens.*
Officier de la justice chargé d'exécuter ses arrêts, à peu près comme les huissiers d'aujourd'hui.

Sergent fieffé.
Celui dont l'office était inféodé.

Suyvir.
Suivre.

Soubs aage.
Mineur.

Sustites.
Subsides.

Taille.
Contribution levée sur les personnes, les revenus et les propriétés.

Digitized by Google

Tennement.

Portion de fief, et, plus souvent, immeuble tenu en roture.

Trousse. *Braccæ.*

Espèce de haut de chausse relevé.

Trousse signifiait aussi un carquois garni de flèches.

Varlet

Valet, serviteur.

C'était aussi quelquefois le synonyme de page.

Vouge.

Teli antiqui species. Borel.

Epieu, pic, dard.

Vougier, Voulgier.

Homme armé de vouge.

Vavassorerie.

Arrière-fief ou ténement vilain, d'étendue médiocre, relevant d'un fief noble, qui paraît cependant avoir été quelquefois tenu noblement.

Verdier.

Conservateur des forêts royales, d'un grade inférieur au maître des forêts. Sa juridiction, qui ne s'étendait qu'aux bois confiés à sa garde, était limitée à soixante sous d'amende.

Vicouté.

Etendue de la juridiction du viconte. Il y en avait quatre dans le bailliage d'Evreux, au XV^e^ siècle, ainsi que le prouvent les montres que nous publions.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES.

Acon, Robert d'. 385
Adine, Jehan. 344
Amand, Marc de Saint. 339
Amiot, Auber. 358
— Guillamme. 341
— Jehan. 344
Andel, Gaultier d'. 342
— Robin d'. 352
Anffray, Raoul. 356
Anffreville, Glaudin d'. 336
— Thibault d'. 339, 384
Angoulesme, la dame d'. 337
Apres, Agnès d'. 383
Anquetin, Jehan. 346, 388
Arcuton, Robert d'. 323
Ariston, Jehan. 388
Arnainville, Jehan d'. 387
Auber, Guillotin. 339
— Jehan. 350
— Louys. 377
— Vincent. 342
Aubery, Henry. 328
— Robin. 328
Aubin, Pierre de Saint. 364
Auge, Hue d'. 357
Aulage, Guillamme d'. 331
Aures, Fleuri Mont d'. 362
Aurreville, Guillamme d'. 348
Auvilliers, Madame d'. 394
Avoize, Jehan d'. 394

Baignart, Jehan. 336
— Jehan. 361
Baignart, Pierres. 394
Bailleul, Christofle de. 333
— Gieffroy de. 358
— Mahieu de. 358
— Richart de. 377
— Robert de. 377
Basin, Guillamme. 351
Bastard, Martin. 341
Barberocte, Michel. 379
Bardouil, Philipot. 391
— Pierres. 390
Bardoul, Robert. 386
Barquet, Jehan de. 370
Barras. 387
Baudouin, Jehan. 359
— Jehan. 359
Baudry, Jehan. 350
— Richard. 350
Bavery, Allain de. 354
Baveur, Jehanne le. 382
Beaumont, Martin de. 324
Beaunes, Oudart de. 369
Beausse, Collin de. 324
— Richard de. 378
Beauvoissien, Jehan le. 381
— Ollivier le. 380
Belleaune, Jehan de. 341
Bellegarde, Guillamme de Mainemares dit. 375
Bellemare, Jehan de. 343
— Jehan de. 349
— Philippe de. 343
Benest, Richard. 322

Digitized by Google

Bense, Robin. 340
Bertault, Jehan. 370
Berthelin, Guillamme. 373
Berthelot, Guieffroy. 366
— Guillamme. 346
— Jehan. 377
— Raoullin. 346
Bertheville, Guillaume de. 363
Bertran, Guillamme. 367
Berville, Jehan de. 357
Betheville, Ollivier de. 363
Beuf, Jehan le. 330
— Jehan le. 331
— Tibault le. 330
Beufville, Guillamme de. 361
Biche, Jaquet la. 373
Bienfaicte, Godeffroy de. 350
— Jehan de. 357
Bieuvre, Jehanne du. 380
Bigars, Jehuat. 389
— Marie de. 361
Bigart, Guillamme de. 350
— Philipot de. 350
Bigot, Guillamme. 371
Bineault, Cardot. 386
— Germain. 389
Blandé, Estienne de Chamberé dit. 369
Blandot, Jaquin. 368
Blareau, Jehan le. 391
Blouquetot, Estienne de. 352
Boauvoisien, Jehan le. 361
Bois Barbier, Jehan du. 390
Boisel, Georget. 344
Boislévesque, Robin. 395
Bois Millon, Jaques du. 373
Bois Rouvray, Guillot du. 333
Bonneville, Jehan de. 346
Boquet, Jehan. 346
Borde, Nicolas de la. 388
Bordenc, Guillamme de. 323
Bosc Henri, Jehan du. 349
Bote, Jehan. 343
— Nicolas le. 343
Boucher, Guillamme. 347
Boudin, Raoul. 387
Bouffé, Jehan de. 390
Bougny, la dame de. 361
Boullaye, Guillamme de. 367
— Jehan de la. 366
— Jehan de la. 394
— Robert de la. 353
Boullenc, Richart. 360
Boulletot, Cardin. 374
Boulletz, Jehan des. 368
Boullongne, Guion du. 361
Boullonnay, Jehan du. 347
Bouque, Denis de la. 351
Bouquetot, Jehan de. 356
Bourbon, le duc de. 384
Boursier, Guillamme le. 372
Boussey, Raoul de. 327
Boutery, Guillamme. 352
Boutevillain, Jehan de. 370
Bouthillier, Jehan le. 347
Bouton, Etienne. 339
Bouverie, Robert de la. 386
Brayer. Guillamme. 322
— Pierres. 323
Brefvdent, Jehan de. 349
Bresvedent, Richart de. 365
Bréton, Guillamme le. 342
— Jehan le. 342
Brohart, Jehan. 347
Brosses, Simon des. 374
Broullart, André de. 383
Broutin, Jehan. 333
— Jehan. 396
Brun, Martin le. 344
— Raoullin le. 368

Digitized by Google

Bruyère, Guillamme de la. 330
Buisson, Jehan du. 332
Bust, Guillamme du. 332
— Jehan du. 332,336

Cabourt, Guillamme de. 327
Cadet, le. 365
Cadevalestre, Jehan. 349
Cadou, Jehan. 335
Caef, Jehan. 346 347
Cailletot, Cardin. 341
Campion, Jehan. 340
— Robert. 362
Camppion, Robert. 394
Cappelet, Guillamme. 349
Carré, Jehan. 372
Castello, Raoullet de. 395
Chagrin, Jehan. 332
Chalenge, Jehan. 337
Chambéré dit Blandé, Estienne de. 369
Chambéré, Jehan de. 369
— Jehan de. 385
Chambray, Guyot de. 338
— Simon de. 368
Chambrays, Pierre. 322
Chanu, Jehan. 346
Chappelle, Germain. 363
Charpentier, Benest le. 351
— Thomas le. 348
Chasteau Bréant Tuaulde de 383
Chaulieu, Jehan de. 359
Chavigny, Henri de. 368
Cherel, Erchembault. 324
Chesnes, Pierres des. 341
Chevalier, Raulet. 324
Chevestre, Perrecte. 337
Chevestre, Jehan. 326.327
— Perrecte. 337
— Simon. 322
Chollet, Jehan. 321
Chrestien, Jehan. 386
Cierré, Philippe de. 337
— Robert, de. 362
Cierville, Robert de. 383
Cintray, Robert de. 356
Cler, Jehan de Saint. 386
Clères, Georges de. 337
Clinchamp, Ollivier de. 358
— Philippe de. 365
Coismes, Francoys de. 393
Conches, Guillamme de. 366
Condimel, Robert de. 330
Conte, Estienne le. 388
— Guillamme le. 372
— Jehan le. 376
— Loys le. 388
— Nicolas le. 372
— Nicolas le. 376
Coq, Guillaume le. 326
— Guion le. 343
— Jehan le. 343
Coquenbouc, Jaques. 348
Cornailles, Loys de. 365
Cornet, Ligier. 370
Corp, Jaques le. 346
Cosse, Jehan. 325
Costart, Jehan. 391
— Pierres 391
Coudraille, Jehan de la. 334
Couesnon, Raoullin. 352
Coureuil, Guillot. 351
Courteuvre, Jaques de. 380
Cousin, Thomas. 383
Coustes, Louys de. 382
Coutes, Jehan de. 382
Couvreux, Guillamme le. 323
Cressy, Thomas de. 339
Cresté, Nicolas. 381
Creveceur, Robinet. 384

Digitized by Google

Croys, Robinet de la. 371
Cuillier, Gieffroy. 345
— Jehan. 345
— Michel. 366

Daché, Jacques. 391
— Simon. 391
Dancy, Robert. 395
Danezy, Jehan. 364
Dassi, Jehan. 364
Dauten, Colin. 348
Dauvillier, Gaultier. 325
Dauvilliers, la dame. 364
Davoust, Jehan. 334
Déan, Robin le. 330
Debetz, Hugues. 360
Delamare, Jehan. 376
Descambosc, Cardot. 361
Deschamps, Robert. 363
Desclez, Jehan. 366
— Simonne. 370
Diacre, Colin le. 371
— Guillot le. 370
Dompierre, Ollivier de. 389
Doublet, Robert. 333
Douillée, Philipot. 348
Doyen, Pierres le. 358
Dreux, Robert de. 334
Dubois, Guillamme. 389
Dububertre, Estienne. 387
Dubust, Jehan. 393
Duclos, Jehan. 348
Dudouet, Lorens. 360
Dumaine, Jehan. 334
Duval, Jehan. 326
— Jehan. 342
— Jehan. 347
— Jehan. 359
— Robert. 393
— Thomas. 386

Enguerren, Pierres. 375
Erembout, Gabriel. 324
Ernoult, Guillamme. 327
Eschaillart, Jehan. 213
Escorchet, Robert d'. 331
Essars, Guillot des. 394
Estançon, Guillamme d'. 339
Estang, Thomas de l'. 328
Estendart, Loup d'. 370
Esthouteville, d'. 364
Estouteville, Jehan d'. 383
— Michel d'. 385
— Robert d'. 340,381
Eustasse, Thoumassin. 353

Fatmant, Jehan. 364
Farssi, Jehan. 362
Fayel, Guillamme. 373
Fazel, Jehan Filleville dit. 342
Ferières, Jehan, sires et baron de. 354
Ferrière, Robert de la. 362
Filleville dit Fazel, Jehan. 342
Flambart, Etienne. 376
— Jaques. 348
Fleurigny, Philipes de. 375
Fontaine, Guillamme de. 394
Fontaines, Guillamme de. 374
— Loys de. 395
— Rogier de. 387,391
Forary, Guillamme. 343
Forestier, Cardin le. 353
Fortin, Guillamme. 343
Fosse, Guillamme de la. 349
Fosses, Guillamme des. 381
Fouquet, Guillamme. 355
Fourmentin, Gervais. 353
Fournieaulx, Guieffin de. 365
Franc, Jehan le. 330

Digitized by Google

François l'aisné, Nouel le. 322
Françoys le jne, Nouel le. 324
Franqueville, Guéroudin de. 344
Fréville, Nicole de. 321,323,372
Furet, Nicolas. 364
Fuzée, Denys. 349

Gaillon, Robert de. 329
Garin, Jehan. 370
— Jehan. 381
Gastel, Bertran. 342
— Jehan. 312
Gazeau, Guillamme. 339
Gensson, Richart. 376
Germain, Jehan de Saint. 363
Girad, Nicolas. 329
Gisay, Guillamme de. 376
Goret, Pierres. 330
Gosset, Jehan. 355
— Nicolas. 353
Gouans, Guillamme le. 363
Goudière, Jehan. 389
Gouppil, Gilles le. 379
Gouverman, Macé. 340
— Robin. 325
Gouvis, Jehan de. 379
— Raol de. 331
Gouy, Thibault de. 337
Grans, Jehan le. 334
Grant, Guillamme le. 338
— Guillamme le. 374
— Henri le. 365
— Jehan le. 354
— Martin le. 377
Grantval, Guillamme de. 361
Gras, Guillamme le. 331
— Robert le. 382
Graveren, Collecte de. 379
Gris, Jehan le. 363
Groncourt, Philipe de. 338
Grouart, Guillot. 375
Gruyaulx, Jehan des. 326
Guarencières, Yvon de. 336
Guérencières, Jehan de. 384
Guetz, Jehan des. 389
Guierry, de. 332
Guillarbois, Jehannequin de. 392
Guillot le jeune. 325
Guyenne, de. 359

Haie, Jehan de la. 376
— Simonnet de la. 353
Haiecte, Robin. 388
Haies, Guillamme des. 361
— Jehan des. 361
— l'aisné, Jehan des. 325
— Perrin des 349
Hallebout, Michel. 389
Hamel, Jehan. 336
— Perrin. 330
Hamelin, Jehan. 389
Han, Louys de. 384
Hardi, Philipot. 342
Harel, Guillot. 367
Haulles, Guieffin des. 377
— Jaques des. 377
Hautemer, Jehan de. 337
Haye, Bertran de la. 358
— Gilles de la. 364
— Jehan de la. 341
— Lorens de la. 335
— Macé de la. 354
— Sauvan de la. 380
Hayecte, Jehan de la. 368
Hebert, Jehan. 337
Hellemvillier, Allain de. 375
Hellenvillier, Richart de. 391
Hellot, Robin. 359

Digitized by Google

Henalt, Jehan. 347
Henaut, Guillot de. 323
Henri, Jehan. 379
— Jehan. 382
— Mathieu. 377
Herenvillier, Jehan de. 340
Hervieu, Jehan. 328
Honoré, Raoullin. 359
Houssaye, Benest. 343
— Richart de la. 351
Houvet, Pierres. 332
Huet, Nicole. 341
Hulebert, Denis. 361

Inbert, Guillamme. 338

Jardin, Rogier du. 380
Jendre, Estienne le. 328
Jouvin, Jehan. 378

Labbé, Jaquet. 357
Lacère, Robin. 367
Lachaise, Pierres. 345
Lachère, Guillamme. 387
Lande, Jehan de la. 341
Landes, Robin de. 361
Langlois, Jehan. 373
— Lucas. 330
Langloys, Perrot. 392
Las, Guillamme de. 321
Lauderel, Guillamme. 373
Leblonq, Henri. 361
Leclerc, Jehan. 362
Lecoq, Guillamme. 389
Lecornu, Jehan. 366
Legras, Jaquet. 362
— Jehan. 391
— Richart. 362
Lemectoier, Raoul. 361
Lemire, Richart. 342
Lemuet, Artur 387
— Greffin. 357
Lenier, Pierres. 371
Ler. Martin. 327
Lespicier l'aisné, Jehan. 334
Lespringuet, Gilles. 325
— Jehan. 324
Lieurray, Guillamme de. 331
Limoges, Jehan de. 339
Lombelon, Gilles de. 377
Lombellon, Jehan de. 377
Londes, Jehan. 344
Long Annoy, Jehan de. 364
Long Champ, Brunet de. 350
Lorens, Jehan Vallée de Saint. 347
Loret, Jehan. 375
Lort, Jehan le. 341
Lourens, Jehan de Saint. 344
— Perrin. 351
Lourme, Denis de. 371
Loutrel, Jehan le. 391
Louvel, Jehan. 325
— Jehan. 331
— Jehan. 363
Louvigni. 324
Louvigny, Nicolas de. 423
Louys, bastard de Bourbon 321
Loye, Robert de. 349
Loys, Gieffroy. 344
—, Jehan. 341
Lyée, Robert de. 356

Mabire, Robin. 323
Macquerer, Guy. 329
Maignen, Johan. 389
Mailloc, Guillamme de. 355
— Guillamme de. 365
— Henri de. 385
— Jehan de. 354,355

Digitized by Google

Mailloc, Pierres de. 339
— Robert de. 384
Maillocq, Jehan de. 322
Mainemares dit Bellegarde, Guillamme de. 375
Mallet, Jehan. 351
— Jullien. 358
Mallon, Martin de. 363
Malortu, Richart. 363
Mainbeville, Guillmme de. 359
— Guillmme de. 396
Mambeville, Guillmme de. 385
Mancel, Guillamme. 344
Manneville, Jehan de. 363
Mante, Jehan de. 394
Mantelles, Girad de. 381
Mare, Pierres de la. 343
Mareschal, Henri. 352
Marie, Jehan. 322
— Jehan. 385
Martainville, Richart de. 351
Martel, Jehan. 340
— Pierres. 336
Marsaizerie, Pierre de la. 383
Mauny, Jehan de. 362
Maurrey, Jehan. 367
Mausergent, Brémor. 374
Mectoier, Guieffroy le. 387
— Guieffroy le. 387
— Jehan le. 332
— Jehan le. 369
Melicourt, Guillamme de. 383
Melun, Charles de. 340,381
Mentallon, Robert de. 372
Merche, Jehan de la. 334
Merche, le sire de la. 336
Mesnil, Guillamme du. 358
— Guillot du. 323
— Jehan du. 382
Mezerres, Jehan de. 376
Michel, Guillamme. 345
— Jehan. 358
— Richart. 358
Micterel, Jehan. 388
Mignart, Jaques. 323
Mire, Jehan le. 351
— Regnault le. 351
Missy, Jehan dit de. 338
— Nicolas dit de. 338
Moctes, Guillamme des. 380
Moine, Guillamme le. 337
— l'aisné, Jehan le. 323
— Michelet le. 334
Mondière, Robin. 351
Monmiral, Girault de. 328
Monnay, Marguerin de. 332
Monnier, Jehan le. 344
Monnyer, Guillamme le. 337
— Guillemin le. 341
Montargis, Robert de. 380
Montenay, Jehan, sires de. 330
Montfort, Jehan de. 368
Mont Goubert, Jehan du. 362
Montmorency, de. 382
Moraines, Guillamme de. 387
— Pierres de. 388
Morainvillier, Louys de. 338
Morel, Jehan. 373
—. Robin. 373
Morelle, Jehanne. 367
Mornay, Carles de. 381
Morray, Charles de. 338
Mort, Guillamme. 384
Morteaux, Henri de 346
Mote, Guillamme de la. 329
Moullins, Gillet des. 328
— Pierres des. 328
Moustiers, Jehan des. 332
— Pierres des. 332
Myet, Guillamme. 342

Digitized by Google

Narbonne, Monseigr de. 337
Néel, Anthoine. 348
— Guillamme de. 322,348
Nesme, Jehan de. 374
Neufville, Ancel de. 345
— Jehan de. 341
Nicole, Robert. 390
Nicolle, Jamet. 367
Noe, Jehan de la. 385
Nollent, Richart. 363

Onnebault, Jehan d'. 381
Orbec, Denis d'. 355
— Jehan d'. 355
— Pierres d'. 355
Orléans, Robert d', 346
Osmonlt, Jehan. 364
— Loys. 364
Osmont, Jehan. 384
Ouen, Audon de Saint. 356

Paisant, Remont. 389
Parey, Pierre. 349
Patey, Simon. 376
Patin, Robinet. 374
Patry, Jehan. 338
Péan, Robin. 371
Peletier, Jehan le. 323
Pelestier, Jehan le. 373
Pellerin, Jehan. 367
Pelletier, Simon le. 327
Pellestier, Jehan le. 368
Perchey, Nicolas le. 351
Perque, Pierre la. 353
Perret dit Plainbras, Jehan 340
Picori, Guillamme. 387
Piel, Jehan. 345
— Robert. 345
Pierre, Jehan de la. 339
Pierrecourt, Guillamme de 374
Pigace, Michel. 391
Pigis, Jehan. 352
Pilliers, Georges de. 327
— Jehan de. 332
Plainbras, Jehan Perret dit. 340
Plainville, Jehanne de. 361
Planches, Jehan des. 355
Plesse, Pierres de la. 369
Poillevillain, Robin. 348
Pol, Guillamme de Saint. 329
— Pierres de Saint. 337
Pommereuil, Regnault de. 370
Pont, Philibert du. 342
— Pierres. 316
Pontz, Jehan de. 328
Porche, Jehan du. 379
Porte, Estienne de la. 388
— Jehan de la. 388
Portier, Richart le. 364
Postel, Jehan. 325
Postiz, Gieffroy. 326
Potin, Martin. 327
Pouchain, Adam. 362
Pougnant, Robert. 363
— Robin. 391
Poullain, Tibault. 345
Prével, Jehan. 381
Prevost, Robinet le. 394

Quéruel, Jehan. 333
— Oudin. 333
Quesnel, Guillamme. 353
Quesney, Perrin du. 352
Quierville, Henri de. 356
— Richart de. 344
Quiquernon, Thomas de. 325

Rabasten, Jehan de. 337
Rangier, Thomas. 389

Digitized by Google

Rassent, Colin. 388
Raulet, Glaudre. 339
Ravel, Jehan. 349
Rebours, Jehan, 368
Redde, Georges. 335
Ricarville, Jehan de. 379
Rieux, le seigneur de. 393
Rivière, Robert de la. 394
Roche, Jehan de la. 345
— Marc de la. 345
Rommy, Loys. 324
Rosey, Colin. 348
Rotru, Robin. 329
Rougeulle, Nicolas. 334
Rouveray, Guillamme de. 347
Roux, Robin le. 343
— Rogier le. 343
Rouxel, Guillamme. 378
Roux, Jehan le. 388
Rouxsel, Jehan. 334
Rouyl, Jaques du. 356
— Jehan du. 356
— Marguery du. 391
— Michel de. 350
Roy, Estienne Guille le. 352
— Jeban le. 346
— Jehan le. 350
Rozière, Guillemot de la. 380
Ruffault, Richart. 346
— Thoumas. 354
Ruppiêrre, Jaques de. 359

Saane, Richart de. 353
Sainxe, Jehan. 329
Salmon, Pierres. 356
Salsart. 350
Salvone, Perrot de. 340
Sauvage, Jehan le. 337
— Jehan le. 382
Sauvalle, Colin. 352
Sayneur, Rogier le. 357
Scec, Cosme le. 345
Scel, Ector du. 381
Sebire, Guillaume. 326
— Robinet. 326
Seigneur, Philipot le. 346
Sengueuse, Jehan de. 327
Sesne, Pierres le. 339,375
Seugié, Regault de. 329
Sifflet, Jehan. 340
Silleville, Jehan. 348
Sources, Jehan de. 333

Taillement, Jehan. 309
Tamppin, Nicolas. 339
Tauppin, Colin. 384
Tellier, Gilles le. 382
— Jehan le. 384
Theur, Georges. 366
Thignonville, Philipe de. 338
Thomas, Davy. 394
Thorel, Jehan. 372
Tiboust, Jehan. 336
Tiessé, Richart. 374
Toulle, Lorens. 335
Toulouze, le sénéchal de. 395
Tourlon, Guieffroy. 348
Tournebu, Jehan de. 390
Tourneton, Richart. 347
Tourneur, Jehan le. 362
Tort, Jehan le. 345
Toustain, Guillamme. 350
— Robin. 351
Triloche, Guillamme. 326
Trousseauville, Guille de. 354
— Jehan de. 364
Trousson, Magiet. 372

Val, Jehan du. 383
Val Davy, Materoi du. 331

Digitized by Google

Vallée de S. Lorens, Jehan. 347
— Robert. 346
Vallès, Philippe. 321
Val Poutrel, Michel du. 317
Varlet, Martin le. 347
Vassal, Raullin. 367
Vatelet, Guérart de. 376
Vaucquelin, Estienne. 343
Vaul Davy, Mautry du. 326
Vauquelin, Jehan. 367, 382
Vavassour, Colin le. 395
Velu, Jehan le. 377
Veneur, Philipe le. 331
Venois, Jehan de. 324
Venoys, Guillamme de. 330
— Robin de. 324
Ventes, Perrin des. 334
Verad. 380
Verrières, Jehan de. 371
Viel, Godeffroy. 328
Vieu, Jehan du. 353
Vieupont, Jehan de. 390
— Lorens, sires de. 390
Vigny, Jehan de. 369
— Robert de. 369
Villecte, Guillaume. 352
— Guy de la. 362
Vinçant, Pierre. 347
Vippart, Jehan. 357
— Jehan. 357
Vire, Jehan de. 344
Viret, Guillamme. 389

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE LIEUX ET DE FIEFS.

Abbeville. 357
Achières. 390
Acquigny. 337
Aigle, l'. 336
Alençon, Allençon 323, 336, 361, 362, 363, 379, 380, 381, 386, 394.
Aleu, l'. 337
Andrieu en la Marche, S. 340
Anffreville. 336
— la Champaigne. 379
Angles, S. Germain des. 322
Angou, l'. 393
Antoine de Rouen, S. 367
Argences. 324
Argentem. 380
Argenten. 381, 383
Arnoulet. 382
Arthies. 393
Asnières. 349
— 354
— 364
Assi. 364
Atiz. 386
Aubin de Crosville, S. 336, 338
— de Sellon, S. 364
— des Haies, S. 380
— des Joncherez, S. 382
— jouxte le Vieulx. Evreux, S. 322, 325
— le Vertueux, S. 389
— sur Reelle, S. 388
Auge. 336, 361, 382, 394
Aunoy. 340
— l'. 386
Autenay. 382
Autheuel. 339
Authoullet. 339
Authueil. 337
Autieux, les. 386
Auvergne. 380
Auvergny. 376
Avernes. 359
Aviron. 323
Avrences. 362
Avrilly. 340
Azeville. 325

Baelle, le. 372
Bailleul. 333
Bailli. 382
Barate. 350
Barberocte, la. 379
Bardouillière, la. 386
Barquet. 386
Barre, la. 390
Batigny 328
Baudet. 344
Baudy. 325
Beauchesne. 326
Beaufort. 333
Beaumesnil. 390
Beaumonlt. 389
Beaumont. 389, 392, 394
— le Rogier. 321, 386 392

Digitized by Google

Vallée de S. Lorens, Jehan. 347
— Robert. 346
Vallès, Philippe. 321
Val Poutrel, Michel du. 317
Varlet, Martin le. 347
Vassal, Raullin. 367
Vatelet, Guérart de. 376
Vaucquelin, Estienne. 343
Vaul Davy, Mautry du. 326
Vauquelin, Jehan. 367, 382
Vavassour, Colin le. 395
Velu, Jehan le. 377
Veneur, Philipe le. 331
Venois, Jehan de. 324
Venoys, Guillamme de. 330
— Robin de. 324
Ventes, Perrin des. 334
Verad. 380
Verrières, Jehan de. 371
Viel, Godeffroy. 328
Vieu, Jehan du. 353
Vieupont, Jehan de. 390
— Lorens, sires de. 390
Vigny, Jehan de. 369
— Robert de. 369
Villecte, Guillaume. 352
— Guy de la. 362
Vinçant, Pierre. 347
Vippart, Jehan. 357
— Jehan. 357
Vire, Jehan de. 344
Viret, Guillamme. 389

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE LIEUX ET DE FIEFS.

Abbeville. 357
Achières. 390
Acquigny. 337
Aigle, l'. 336
Alençon, Allençon 323, 336, 361, 362, 363, 379, 380, 381, 386, 394.
Aleu, l'. 337
Andrieu en la Marche, S. 340
Anffreville. 336
— la Champaigne. 379
Angles, S. Germain des. 322
Angou, l'. 393
Antoine de Rouen, S. 367
Argences. 324
Argentem. 380
Argenten. 381 383
Arnoulet. 382
Arthies. 393
Asnières. 349
— 354
— 364
Assi. 364
Atiz. 386
Aubin de Crosville, S. 336, 338
— de Sellon, S. 364
— des Haies, S. 380
— des Joncherez, S. 382
— jouxte le Vieulx. Evreux, S. 322, 325
— le Vertueux, S. 389
— sur Reelle, S. 388
Auge. 336, 361, 382, 394
Aunoy. 340
— l'. 386
Autenay. 382
Autheuel. 339
Authoullet. 339
Authueil. 337
Autieux, les. 386
Auvergne. 380
Auvergny. 376
Avernes. 359
Aviron. 323
Avrences. 362
Avrilly. 340
Azeville. 325

Baelle, le. 372
Bailleul. 333
Bailli. 382
Barate. 350
Barberocte, la. 379
Bardouillière, la. 386
Barquet. 386
Barre, la. 390
Batigny 328
Baudet. 344
Baudy. 325
Beauchesne. 326
Beaufort. 333
Beaumesnil. 390
Beaumonlt. 389
Beaumont. 389, 392, 394
— le Rogier. 321, 386 392

Digitized by Google

Beaumontel. 386
Beaunes. 369
Beauvoir. 342
Becquet. 361
Beffray. 379
Befnerey. 352
Behellouim. 380
Belleaune. 341
Bellou. 345,353
Bellouet. 356
Bémécourt. 381
Bérengeville. 330
— 332
— la Champaigne. 336
Bérou. 330
Berthouville. 362
Berville. 357
Besnoeray. 314
Bernay. 318,330,364,390
Beufvillier. 363
Beufvilliers 364
Bigault, le. 325
Bigars. 387
Bigotière, la. 330
— 374
Bières. 384
Biron. 343
Blanc, le. 394
— Buisson, le. 361,376
— Fossé, le. 338
Blangy. 348,349,331,362
Blayvectes. 387
Blondemare. 374
Bloterie, la. 380
Boesset Hennequin, le. 338
Bois, le. 346
— 366
— Anzéré, le. 367
— Baril, le. 375
— Brulley, le. 346
Bois Chevreul, le. 379,381
— de la Vallée, le. 348
— Ernault, le 382
— Giroult, le. 338
— Huen, le. 374
— Mahiart, le. 371
— Normand, le. 376
— Normant, le. 379
— Régnart, le. 324
— Rogier, le. 339
— Simon, le. 377
Bonnebors. 338
Bonneval. 358
— 361
Bonneville. 346
Bonneville, la. 328
— 331
Boquencé. 351
Boquencey, le 347
Bordigny. 383
Bosc, le 351
— 364
— 391
— Drouet, le. 357
— Ficher, le. 390
— Henri, le. 349
— Réchier, le. 389
— Regnoult, le. 388
— Rogier, le. 361
— — le. 387
— Roul, le. 351
Bosquet 388
Bostereaulx, les. 384
Bouessi. 362
Bouessy. 357,362
Boullé. 390
Bougesse, la. 393
Boullaye, la. 353
Boulley Morin, le. 322
Boullonnay, le 347

Digitized by Google

Boycart. le. 394
Boys, le. 388
— les. 386
— Gencelin, le. 332
Bray. 391
Brefvdent. 349
Brémien, le. 533
Bresvedent. 363,365
Bréthaigne, la. 381
Bréthaine, la. 393
Brétheieul. 373
Brétheul. 378
Bréthueil. 366,377
Bréthueul. 383
Breul, le. 363
Breux, les. 325
Brézez. 333
Brierères. 339
Briosne. 343
Briquetuit. 390
Brosse au bastelier, la. 381
Broude Chappon. 386
Brueil, le. 356
— sur Avre, le. 385
Brueul Paignart, le. 370
Bruierre, la. 327
Brunel. 391
Bucherin, le. 325
Buisson, le. 332
— 326
— 357
— 366
— Guérembourt, le. 340
— soubz Sorel, le. 321
Buissons, les. 361

Caen. 337,338,362,363
Caer. 337
Calleville. 387
Canthelou. 358
Capperonnyère, la. 362
Carentonne. 391
Carezis. 357
Carrezis. 362
Castelas, les. 353
Castel, le. 389
Caudemonne. 356
Caulx. 337,338,361,376,379,361
Cauthecoste. 358
Cauverville. 358
Cauvinière, la. 353
Cernay. 395
Cessar. 323
Chaigny. 382
Chaise Dieu. 379
Chambray. 339
Chambroys. 355
Chamitout. 354
Chamoteux, la. 383
Champault. 385
Champigni. 333
Champignolles 380
Champigny. 339
Chantelou. 351
Chapelle, la. 388
Chappelle Bayvel, la. 364
Charnelles. 382
Chartres. 335,379
Chastel, le 312
Chaumont. 346
Chauvignière, la. 388
Chavigny. 381
Chèrotes. 372
Chesne, le 368,373,390
Chesnes, les. 311
Chesney, le. 364
Chieffreville. 345
Chierville. 381
Cholletière, la. 321,327
Cieffreville. 358

Digitized by Google

Cinq parroisses. 378
Cissay. 337
Cleppin. 357
Cler de Dressey, S. 396
Clos, le. 383
— Morin, le. 366
Colladon. 344
Combray. 349
Combon. 225,391,393,394
Compiengne. 382
Conches. 366,377,383
—. 384
Cordouet. 356
Cormier, le. 369
Corneil. 381,383
Costentin, le. 380
Coudray, le 362
Coudrelle, la. 332
Couldray, le. 336
— 314
— le Ramier, le. 358
Courbespine. 354
Courlaville. 331
Court, la. 357
— du Boys, la. 385
Courselles 348
— 348
Coursson. 345
Courtonne. 341,342,359,363
Cousture, la. 332
— 342
Couvain. 383
Cracouville. 338
Cressonnière, la. 345
Crestes. 379
Criquetot. 393,395
Croville, S. Aubin de. 336,338
Croys S. Lieffroy, la. 337
Crulley la Table. 364
Danière, la. 368
Danville. 382
Dieppe. 383
Douens. 338
Dressey, S. Cler de. 396
Duranville. 362

Englesterre, l'. 363
Escambost. 329
Eschamfray. 383
Escorcheret. 331
Escureul, l'. 382,385
Esle, l'. 387
Esmalleville. 339
Esmanville. 392
Esparfontaines 343
Esperville. 364
Espines. 362
Esprevier, l'. 344
Essars, les. 343
— 377
Esteux, les. 353
Estienne de Raineville, S. 379
Evreux. 321,322,323,325,331, 335,338,339,340,372,379,384,392
Evrould, S. 350
Ezy. 328,338

Faguetière, la. 332
Fains. 328
Faipou. 391
Farvacques. 357
Faugernon. 330
Faverolles. 329
Fay, le. 384
Ferière. 329
Ferière, la. 384
Ferières, 354,362
— Haut Clochier. 329
Ferrant. 352

Digitized by Google

Ferté Fresnel, la. 375
Feuguerolles. 391
Folleval. 341
Folleville. 364
Folletière, la. 361
Fontaine des Champs, la. 354
Fontaines. 340
— 362
— 363
— 363
— l'Abbé. 395
Forestière, la. 357
Forges. 357
Fosse, la. 356
Fouadelière, la. 350
Foucranville. 333
Four a Ban, le. 381
Fourmeriz, les. 380
Fourneaux. 379
Foville. 333
France, la. 337,338
Franqueville. 364
Freney. 356
Friardel. 343,356
Fumechon. 350
— 390

Gacey. 364
Gadencourt. 328
Gaignerie, la. 377
Gangny. 350
Garde, la. 355
Garembouville. 329
Garencières. 326
Garrel. 326
Gasprée. 380
Gastinel. 349
Gaudeneval. 325
Gaudreville. 331
Gauville. 332
Genève. 362
Gérié, le. 365
— 372
Germain, S. 333
— 343
— 343
Gisay. 385,394
Gisors. 336,337,338,382
Glaçonnière, la. 388
Glos. 378,383
— sur Rille. 390
Goue, la. 355
Gouffier. 329
Gouppillières. 388
Goutières. 386,388
Granchan. 394
Grans Terstre. 371
Gratheul. 326
Grantvillier. 381
Grantvilliers. 370,377
Granval. 356
Graveren. 387
Graveron. 393
Grenieuseville. 370
Grenieuzeville. 374
Gresboys. 325
Grez. 342
Grisolles. 331,340
Groigny. 380
Grosley. 393
Groudière, la. 342
Guérembouville. 324,326
Guerencières. 330
Guérié, le. 363
Guernanville. 370
Guéroude, la. 382
Guichenville. 332
Guignon. 372
Guiverville. 354
Guyenne. 359

Digitized by Google

Haies Péré, les. 393
— S. Aubin des. 380
Halleboudière, la. 312
Hamel, le. 330
— 343
— Gossart, le. 361
Has Meulles. 338
Haulterre. 327
Haulte Maison, la. 331
Haulx Chênes, les. 388
Haut Menilles. 326
Haye le Conte, la. 332
Hellenvilliers. 375
Hérenger. 372
Hermienval. 363
Heuze, la. 326
Hieicte, la. 390
Hoctot. 380
Homme, le. 331
— 389
— 394
Honneteville. 326
Hosquencey. 312
Houeteville. 339
Houlles, les. 369
Houssemaingne. 369

Illou. 329
Iville. 367
Ivry. 340

Jainjuppe, la. 354
Jarcey. 330
Jardins, les. 391,394
Jehan, S. 367
Joncherez, S. Aubin des. 382
Jouveaulx. 359

Labit, le. 328
Lahier. 352
L'aigle. 336
Lande, la. 341,350
Landes, les. 340
Larrachée. 375
Launoy. 386
Liégard. 342
Liègue, la. 337
Ligier, S. 391
— le Bordel, S. 355
Lignières. 347
Limeux. 368
Lingnières. 361
Lire. 368,388
— la Neufve. 381,383
Lisieux. 360,365
Lisores. 346
Livet. 345,349,357
Llieuray. 363
Loges, les. 311
Lombellon. 357
Lomprey. 242,348
Longesse. 396
Longny. 383
Longue Raye. 382
Lorens, S. 347
Losière, la. 341
Losmes. 368
Lourens, S. 344,349
Lucey. 382
Lyée. 336
Lynerolles. 381

Mabiel. 380
Maignens, les 342
Mailleboist. 382
Maison, la Haulte. 331
Mallou. 363
Malouy. 381
Mandres. 373
Mante. 381

Digitized by Google

Marbeuf. 390
Marcilli la Champaigne. 369
Marcouville. 339
Mardilli. 359
Margot Auberye. 328
Marmy. 381
Marolles. 343
Martainville. 361
Martin. 333
Martin du Val d'Orbec, S. 361
— le Viel, S. 354
Martot. 391
Mathias, S. 350
Maubuisson. 377
— 382
— 387
Mauny. 373
Maupertuis. 367
Mélicourt. 383
Melleville. 332
Menilles, Haut. 326
Menillier. 339
Menillocte, le. 391
Ménoudière, la. 361
Mercbouton. 329
Méré. 333
Mesnil, le. 366
— 389
— le Petit. 349
— Anceaulme, le. 322
— Augeron, le. 323
— au Viconte, le. 357, 363,384
— aux Bigres, le. 384
— Germain, le. 354,361
— Guillaume, le. 354
— Haquelle, le. 343
— Harderé, le. 331
— Péan, le. 339
— Rousset, le. 383
Mesnil sur Avre, le. 339
— sur l'Estrée. 327
Messey. 384
Meullent. 381
Meulles. 361
Mézéré. 329
Millouel. 350,364
Minières, les Petites. 372
Miré. 386
Mizéré. 337
Mocte, la. 353
Moctes, les. 380
Moiaulx. 343
Mollandière, la. 365
Mommorein. 395
Monceaux. 384
Monnay. 344
Monstereuil. 324
Montenay. 330
Montfort. 345,354
Monthéen. 381
Montmorain. 377
Montmorency prèz Paris. 382
Montullé. 369
Morainville. 354
Morcenq. 332,358,362
Mortelle. 332
Mortieltz, les. 355
Mote, la. 381
— 394
Motelle, 373
Mouëte. 338
Moullin Chappel, le. 370
Moult Larron, le. 369
Moustier, le. 364
Moustiers Hubert, les. 364
Moyaulx. 357
Muse, la. 323
Mynères, les. 381
Mynières, les. 325

Digitized by Google

Mynorecte, la. 371

Narbonne. 337
Nateauville. 327
Neboursg, le. 389
Neufbourg, le. 390,395
Neufchatel. 379
Neufve Lire, la. 381,383
Neufville. 322
— 327
— 345
— 347
— 358
— 362
— 362
Nobletière, la. 387
Noë, la. 385
Nogent. 374,379
Noireval. 351
Nonnancourt. 325,340
Normanville. 340
Normendie, la. 336,337,338, 361,362.
Nully. 338
— en Gastinois. 330
Nuys. 332
Nuysement, le. 324
Nuyzemens, le. 382

O. 382
Ommoy. 330
Omonville. 325
— 394
Oraille, l'. 381
Orbec. 341,353,358,359,360, 364,365,377.
Orgeville. 338
Orgières. 361
Ortre, l'. 341,345
Ouche. 389
Ouen le Hoult, S. 352
Ouillet. 369,361
Ouillye. 363
Ourmes. 340
Outreboys. 322

Pacy. 332,335
Paintienville. 332
Parc, le. 345
Paris. 338,381.382
Pelestière, la. 387
Penitriaulx, les. 330
Perche, le. 382,383,387
Peiruche, la. 327
Petis Mons, les. 386
Petit Mesnil, le. 349
Petites Minières, les. 371
Picardie, la. 380
Piencourt. 350,358
Pin, le. 342,350,364
Pipardière, la, 341
Piquardie, la. 383
Ppihallière. 375
Places, les. 357
Plainville. 348
Plasnes. 362
Pleisseis, le. 396
Plesseis, le. 351
— 367
— 388
Plesseys, le. 383
Plessis Mahiel, le. 380
Poix. 353
Pomias. 339
Pommeraye, la. 346
Pommerueil. 375
Pont Audemer. 323,338,351, 379,380,382 394,323,394.
Pont Autou. 323,380
Pont de l'Arche. 336,337

Digitized by Google

Portes. 384
Pothier. 341
Poullain. 351
Préaulx. 364
Presterville. 344
Prey, le. 355
Puille, la. 391
Putenaye, la. 331,379

Quentin, S. 342
Quesney, e. 353
Quessiny. 328
Queue du Tronq, la. 393
Quèze, la. 349
Quierville. 356
Quièze, la. 384,394
Quitebeuf. 336

Raneville, S. Estienne de. 379
Ravenot, le. 363
Resencourt. 348
Retailles. 356
Reulli. 337
Rieux. 381
Riglen. 394
Rivière, la. 346
— 358
— 361
Robart. 346
Roche, la. 347
Romme. 339
Roncenay, le. 369
Rotis, les. 382
Rotours, les. 326
— 326
Rouen. 336,337,362,363,364, 367,379,380,382,394.
— 382
Rougecourt. 362
Rouillardière, la. 383
Roumilli. 380
Rousse, la. 368
Roussillon. 321
Rouveray. 347
Rouyl, le. 356
Rozay. 362
Rozière, la. 380
Roy, le. 393
Rue, la. 356
Rues, les. 376
Rugles. 382

Salles, les. 386
Samelle. 359
Samilly. 345
Sap, le. 351
Saquenville. 322,391
Sarnières. 367
Sassé. 332
Sassey. 338
Sauq, le. 349
Sauquenne. 376
Saussaie, la. 362
Sellon, S. Aubin de. 364
Semerville. 394
Sengueuze. 327
Sepoy. 380
Sernières. 368
Serquigny. 391
Solligny. 373
Sougée, la. 347
Suffardière, la. 344
Sufflecture, la. 366

Tabletier, le. 379
Talarde. 342
Tenencourt. 386
Tenezeval. 391
Tenney, le. 332,355,361
Thibouville. 394

Digitized by Google

Thomer. 339
Thuit Chignol, le. 394
Tillars. 364
Tillaye, la. 355
Tilleul, le. 359
— Folenffanlt, le. 379
— Gibon, le. 384
Tillières. 331
— 363
Tillueil, le. 386
Tizon. 339
Toilley. 379
Torchi. 383
Touailley. 363
Toulouze. 395
Touque. 384
Tournedos. 336
Tourville. 348
Trembley, le. 394
Trencevillier. 327
Tresz, les. 394
Trinité, la. 332
Tronq, le. 394
Truesie. 347
Uest. 357
Usson. 321
Val, le. 364
— 383
— 386
— Davy, le. 331
— d'Orbec, S. Martin du. 361
— Jardin, le. 394
Val Poutrel, le. 347
Vallée, la. 339
— 345
— 385
Vallequier. 390
Vallongnes. 321
Vandrille, S. 356
Vatteville. 390
Vauhibert, le. 363
Vaul Davy, le. 326
Vaulx. 338
Vaupreuil. 361
Vauquelinière, la. 343
Vausselas. 321
Veaux. 362
Veras. 338
Vergier, le. 356
Verneuil. 379
Verneuil. 381,383
Vernieul. 370
Vernon. 337
Vespière, la. 355
Veufvillier. 363
Viconte, le. 344
Viconté, la. 359
Vieuvillers. 328
Vieux Evreux, le. 325,329
Villiers en Ouche. 376
Vincent, S. 352
— du Boulley, S. 323
Vironvay. 340
Vitotet. 384
Vitotetière, la. 391
Yville. 394

Digitized by Google

COMPTES

DE LA

CHATELLENIE DE BREUILPONT.

Nous devons à l'obligeance de M. le comte Louis de Talleyrand, propriétaire actuel du château de Breuilpont, communication de divers registres renfermant les comptes de cette seigneurie à différentes époques. Le plus ancien appartient au XV^e^ siècle (1479), et renferme 193 pages (1) ; les autres ne sont que des cahiers, mais présentent une série complète des comptes des receveurs, de 1547 à 1577.

Ces sortes de comptes sont en général une source féconde de renseignements sur la valeur des terres et des denrées, la nature des produits agricoles, les modes de culture, les mesures, etc., etc. On peut encore y puiser des détails intéressants sur les usages de la vie domestique et de la féodalité. L'histoire locale toujours, l'histoire générale quelquefois, y rencontrent des renseignements précieux. Ils étaient rédigés et conservés avec d'autant plus de soin,

(1) Voici son titre : « Compte premier de la valeur et revenue de » la terre et chastellenie du Breuldepont, du fief Bataille, tenu du » commandeur de Chanu et de la terre et seigneurie de Lommoye, » appartenant à noble et puissant seigneur Monseigneur Jacques » d'Estouteville, escuier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de » saint Andrieu en la Marche, et seigneur desditz lieux, et de la » despense et mises faictes par messire Simon Morsalines, presbtre, » receveur desditz lieux.... pour une annee entiere, commencee » au jour et feste saint Remy, l'an mil IIII^c^ LXXIX... et finissant » à semblable jour, l'an mil IIII^c^ IIII^xx^. » Le receveur de 1473, cité p. 124, était aussi un prêtre, Messire Thomas Poignant.

Digitized by Google

qu'ils servaient en justice à prouver la possession des divers droits seigneuriaux.

Nous sommes convaincus que les nombreuses archives particulières de ce département renferment beaucoup de pièces de cette nature, et nous serions heureux que ce petit article les signalât à l'attention de leurs propriétaires (2).

Des extraits analogues à ceux qui vont suivre, entrepris sur divers points, ne seraient pas seulement d'un grand secours pour l'histoire locale proprement dite, ils permettraient encore de dresser plus tard un curieux tableau statistique de l'agriculture dans le département, du moyen âge à la révolution. Dans ses Études, M. Léopold Delisle a donné les éléments de ce tableau pour l'époque dont il s'occupait. Compléter, à ce point de vue, le travail de notre jeune et déjà célèbre confrère, le continuer jusqu'à la révolution, ce serait, croyons-nous, une entreprise utile et qui rentre parfaitement dans les travaux statistiques auxquels la Société libre de l'Eure a toujours porté un si vif intérêt (3).

(2) L'intérêt historique n'est pas le seul que la conservation de ces pièces présente à leur propriétaire, et c'est à l'occasion d'une demande de l'administration que les registres de Breuilpont nous ont été communiqués. M. le comte de Talleyrand était mis en demeure de prouver que la construction du moulin qu'il possède à Breuilpont remonte au XVI^e^ siècle.

(3) Outre les registres des comptes que j'ai dépouillés avec soin, j'ai parcouru les autres pièces du chartrier de M. de Talleyrand, qui ont été mises à ma disposition de la manière la plus gracieuse. Elles consistent en un beau terrier du XVIII^e^ siècle, des registres du tabellionage et du greffe de la haute justice, divers contrats et plusieurs liasses d'aveux dont je me suis servi pour établir la liste des seigneurs. J'y ai aussi trouvé une série de carrés de papier, sur lesquels se trouvent la date et l'analyse de plusieurs actes. Ces carrés de papier ont dû servir à la confection d'un inventaire malheureusement perdu; ce sont eux que je cite sous le nom d'inven-

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES.

Le châtellenie de Breuilpont comprenait, au xv^e^ siècle, à peu près le territoire des paroisses de Lorey et Breuilpont. Elle avait dans sa mouvance six fiefs nobles placés sur le même territoire, savoir : 1° le fief Feriaux à Lorey ; 2° le fief de Bréaulté sur la même paroisse ; 3° le fief à l'Ogresse ; 4° un petit fief ou arrière-fief sans nom particulier ; 5° le fief Denis de Neaufle, contenant 33 journaux ; 6° enfin, un autre petit fief, dont la situation était dès lors ignorée. Tous ces petits fiefs ou arrière-fiefs étaient sans importance. Le plus digne de remarque était celui de Bréaulté, possédé alors par une famille de Coigny, dont on rencontre plusieurs membres avec le titre d'écuyer. Ce fief avait un moulin, auquel tous les hommes de la seigneurie, tant de Breuilpont que de Lorey, étaient obligés d'aller moudre ; il avait aussi le four à ban de Breuilpont. Au reste, les droits respectifs de tous ces fiefs sont énumérés dans un des articles du compte de 1479, que nous donnons en note (4).

taire. Le chartrier de Breuilpont renferme aussi beaucoup de documents sur les seigneuries de Saint-Chéron, Villegast, Merey et le fief Bataille.

(4) « DES RELIEFS, VENTES, QUINS ET ARRIERE-QUINS, RACHATZ ET AULTRES DROITS DE SIX FIEFS NOBLES, DEPENDANS DE LA CHASTELLENIE ET SEIGNEURIE DU BREULDEPONT, ASSIS ET SCITUES TANT AU BREULPONT QUE A LORRE. C'est assavoir : » le fief FERIAUX, qui fut Colin de Garennes, dempuis à Charlot » de Garennes, et à présent à Remonnet de Trousseauville, à cause » de sa femme, fille dudit Charlot ; auquel a ung manoir et demaine assis à Lorre, avecques justice moyenne et basse, ayant » congnoissance de ses hommes jusques à lx s. p. d'amende et au » dessoulz, de ses cens non payes, et de ventes recelees et aultres » droitz de justice, et peult valoir en censive de deniers environ » de vj a vij l. p.

Digitized by Google

Breuilpont relevait de Bréval, et c'est probablement comme dame de Bréval que Diane de Poytiés

» *Item*. Le fief de BREAULTE, qui fut Simonnet Louvel, et à » present à Guillaume de Cougny, escuyer, au quel fief a ung ma- » noir assis a Lorre, clos a fosses d'eaue, et ung moullin à grain, » au quel sont baniers tous les hommes de la seigneurie, tant du » Breuldepont que de Lorre, et doibt entretenir led. escuier ses » chausses, parce que chacun desditz habitans luy faict ij s. p., » chacun an. Icelui moulin subject de mouldre par chacune sep- » maine xviij septiers de grain à la mesure du lieu, pour l'user » de Monseigneur, sans rien en prendre.— *Item*, à cause dud. fief, » a le four à ban, assis au Breuldepont, auquel sont subjectz seulle- » ment les habitants de Breuldepont de cuire leur pain. — *Item*, » prent, à cause de soudit fief, sur les deux villages Breuldepont et » Lorre, sus chacun d'iceulx xij d. p., pour le bie qui passe parmy » le Breuildepont; et n'a justice ne usage, et se n'a point l'amende » de cens non payes, ne les ventes de soudit fief, ne amendes des- » dites ventes recelees.

» *Item*, le fief a LOGRESSE, qui fut Denisot, de Noyers, et à » présent et de longtemps est en la main de Monseigr. par deffault » d'omme ou aultrement; et y soulloit avoir manoir clos à fosses » d'eaue, assis en la paroisse de Lorre, sus la riviere d'Eure, et y » a justice basse et moyenne portant amendes de cens non payes, » de ventes recelees ou aultrement.

» *Item*, ung petit fief ou arriere-fief, qui fut HENRY CLIMENT, et » est de présent à Lienart Le Gendre et à Pierres Alaire; et y soul- » loit avoir manoir assis à Lorre, avecques trois journelx de terre » aux champs, et n'y a justice nulle, ne ventes ny amendes, mes » en est toute la congnoissance à Monseigr.

» *Item*, ung aultre petit fief, appelle le fief DENIS DE NEAUFLE, » qui fut Jehan Hervieu, de Pacy, et est de present à Jehan le » Masson, de Sainct Charon, en partie, et y a xxxiij journieulx de » terre en deux pieces assis en la parroisse du Breuldepont, pres » Sainct Charon, l'une contenant xv journieulx, assise au Blanc » Fosse, tenant de toutes pars à Monseigr, et d'un bout au chemin » de Pacy; l'autre piece, contenant xviij journieulx, assise à la » vallee des Estangs, d'un coste la coste d'entre Chanus et Sainct » Charon, d'autre coste les bois de Monseigr. — *Item*, y a quatre » arpens de boys anciens, assis au long desdits dix huit journieulx, » d'un coste et d'un bout Monseigr., d'autre coste et d'autre bout à » la piece de terre dessus dite, et en doibt à mondit seigr. quatre » solz parisis de cens par chacun an, au terme de Toussains; et n'y » a justice ne usage, ventes ne amendes de cens non payes, ne » desdites ventes recelees; mes Monseigr. les prent.

» *Item*, ung aultre petit fief ou arriere-fief, assis au Breulde- » pont, qui fut Robert Yvet et Climent Pennete, duquel on ne » scoit la congnoissance ou il est, ne qui le tient.

Digitized by Google

acquit Breuilpont, en 1544 (5), des héritiers d'Estienne d'O, sieur de Fresnes, qui en était seigneur. Vers le milieu du XVIe siècle, cette seigneurie appartenait à l'illustre famille des d'Estouteville, l'une des plus anciennes de la Normandie. Par les enfants de Diane de Poytiés, elle passa dans la maison de Lorraine, et de là dans diverses maisons moins illustres.

Voici du reste une liste des seigneurs, telle que nous avons pu la tirer des pièces mises à notre disposition, et de quelques autres documents.

Vers 1400, CATHERINE DE MARCILLY, baronne d'Ivry (6).

1468 — 1479. ROBERT D'ESTOUTEVILLE, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-André-en-la-Marche, conseiller, chambellan du Roi et prévôt de Paris (7).

» Desquieulx fiefz et arriere fiefz n'ont este aulcuns rachatz, re-
» liefz ne aultres droitures receues par ledit recepveur, pour ce que,
» durant le temps de sa recepte, n'ont este vendus ne escheus en
» aulcun rachat, et aussi qui lui estoit reserve et deffendu, et de
» present est encore par sa procuration. Et pour ce.... Néant. »

(5) Le compte de 1547 porte qu'elle l'acquit par puissance de fief, et que le sieur de Fresnes avait encore donné à bail la ferme de Breuilpont le dernier jour de septembre 1541. (Voy. aussi la note 10.)

(6) Le compte de 1479, p. 125, dit de trois journaux de terre, qu'ils avaient été fieffés de « *feue Madame Katherine de Marcilly,* » *en son vivant, Dame desd. lieux.* » Issue d'un premier mariage de Foulques de Marcilly avec Guillemette d'Ivry morte avant 1387 (Voy. M. J. B. de Xivrey, Recherches hist. sur l'abbaye du Breuil-Benoit, p. 64), Catherine épousa, en premières noces, Ambroise de Loré, prévôt de Paris, et, en secondes noces, Messire Jean Petit (La Roque, Hist. de la mais. d'Harc., p. 1838). Elle eut, de son premier mariage, une fille, Ambroise de Loré, qui épousa Robert d'Estouteville et lui apporta la baronnie d'Ivry et la seigneurie de Breuilpont.

(7) Ce sont les titres qu'il prend dans un acte du 2 juillet 1468 (Voir la note de notre savant ami M. Bonnin, p. 403), par lequel il abandonne les droits de reliefs et de rachats sur la terre de « *Lorrey, mouvant de sa seigneurie de Breul de Pont,* » à Jehan

Digitized by Google

Breuilpont relevait de Bréval, et c'est probablement comme dame de Bréval que Diane de Poytiés

» *Item*. Le fief de BREAULTE, qui fut Simonnet Louvel, et à » present à Guillaume de Cougny, escuyer, au quel fief a ung manoir assis a Lorre, clos a fosses d'eaue, et ung moullin à grain, » au quel sont baniers tous les hommes de la seigneurie, tant du » Breuldepont que de Lorre, et doibt entretenir led. escuier ses » chausses, parce que chacun desditz habitans luy faict ij s. p., » chacun an. Icelui moulin subject de mouldre par chacune sepmaine xviij septiers de grain à la mesure du lieu, pour l'user » de Monseigneur, sans rien en prendre.— *Item*, à cause dud. fief, » a le four à ban, assis au Breuldepont, auquel sont subjectz seullement les habitants de Breuldepont de cuire leur pain. — *Item*, » prent, à cause de sondit fief, sur les deux villages Breuldepont et » Lorre, sus chacun d'iceulx xij d. p., pour le bie qui passe parmy » le Breuildepont; et n'a justice ne usage, et se n'a point l'amende » de cens non payes, ne les ventes de sondit fief, ne amendes desdites ventes recelees.

» *Item*, le fief a LOGRESSE, qui fut Denisot, de Noyers, et à » présent et de longtemps est en la main de Monseigr. par deffault » d'omme ou aultrement; et y soulloit avoir manoir clos à fosses » d'eaue, assis en la paroisse de Lorre, sus la riviere d'Eure, et y » a justice basse et moyenne portant amendes de cens non payes, » de ventes recelees ou aultrement.

» *Item*, ung petit fief ou arriere-fief, qui fut HENRY CLIMENT, et » est de présent à Lienart Le Gendre et à Pierres Alaire; et y soul- » loit avoir manoir assis à Lorre, avecques trois journelx de terre » aux champs, et n'y a justice nulle, ne ventes ny amendes, mes » en est toute la congnoissance à Monseigr.

» *Item*, ung aultre petit fief, appelle le fief DENIS DE NEAUFLE, » qui fut Jehan Hervieu, de Pacy, et est de present à Jehan le » Masson, de Sainct Charon, en partie, et y a xxxiij journieulx de » terre en deux pieces assis en la parroisse du Breuldepont, pres » Sainct Charon, l'une contenant xv journieulx, assise au Blanc » Fosse, tenant de toutes pars à Monseigr, et d'un bout au chemin » de Pacy; l'autre piece, contenant xviij journieulx, assise à la » vallee des Estangs, d'un coste la coste d'entre Chanus et Sainct » Charon, d'autre coste les bois de Monseigr. — *Item*, y a quatre » arpens de boys anciens, assis au long desdits dix huit journieulx, » d'un coste et d'un bout Monseigr., d'autre coste et d'autre bout à » la piece de terre dessus dite, et en doibt à mondit seigr. quatre » solz parisis de cens par chacun an, au terme de Toussains; et n'y » a justice ne usage, ventes ne amendes de cens non payes, ne » desdites ventes recelees; mes Monseigr. les prent.

» *Item*, ung aultre petit fief ou arriere-fief, assis au Breuldepont, qui fut Robert Yvet et Climent Pennete, duquel on ne » scoit la congnoissance ou il est, ne qui le tient.

Digitized by Google

acquit Breuilpont, en 1544 (5), des héritiers d'Estienne d'O, sieur de Fresnes, qui en était seigneur. Vers le milieu du XVIe siècle, cette seigneurie appartenait à l'illustre famille des d'Estouteville, l'une des plus anciennes de la Normandie. Par les enfants de Diane de Poytiés, elle passa dans la maison de Lorraine, et de là dans diverses maisons moins illustres.

Voici du reste une liste des seigneurs, telle que nous avons pu la tirer des pièces mises à notre disposition, et de quelques autres documents.

Vers 1400, CATHERINE DE MARCILLY, baronne d'Ivry (6).

1468 — 1479. ROBERT D'ESTOUTEVILLE, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-André-en-la-Marche, conseiller, chambellan du Roi et prévôt de Paris (7).

» Desquieulx fiefz et arriere fiefz n'ont este aulcuns rachatz, re-
» liefz ne aultres droitures receues par ledit recepveur, pour ce que,
» durant le temps de sa recepte, n'ont este vendus no escheus en
» aulcun rachat, et aussi qui lui estoit reserve et deffendu, et de
» present est encore par sa procuration. Et pour ce.... Néant. »

(5) Le compte de 1547 porte qu'elle l'acquit par puissance de fief, et que le sieur de Fresnes avait encore donné à bail la ferme de Breuilpont le dernier jour de septembre 1541. (Voy. aussi la note 10.)

(6) Le compte de 1479, p. 125, dit de trois journaux de terre, qu'ils avaient été fieffés de « *feue Madame Katherine de Marcilly,* » *en son vivant, Dame desd. lieux.* » Issue d'un premier mariage de Foulques de Marcilly avec Guillemette d'Ivry morte avant 1387 (Voy. M. J. B. de Xivrey, Recherches hist. sur l'abbaye du Breuil-Benoit, p. 64), Catherine épousa, en premières noces, Ambroise de Loré, prévôt de Paris, et, en secondes noces, Messire Jean Petit (La Roque, Hist. de la mais. d'Harc., p. 1838). Elle eut, de son premier mariage, une fille, Ambroise de Loré, qui épousa Robert d'Estouteville et lui apporta la baronnie d'Ivry et la seigneurie de Breuilpont.

(7) Ce sont les titres qu'il prend dans un acte du 2 juillet 1468 (Voir la note de notre savant ami M. Bonnin, p. 403), par lequel il abandonne les droits de reliefs et de rachats sur la terre de « *Lorrey, mouvant de sa seigneurie de Breul de Pont,* » à Jehan

Digitized by Google

Breuilpont relevait de Bréval, et c'est probablement comme dame de Bréval que Diane de Poytiés

» *Item*. Le fief de BREAULTE, qui fut Simonnet Louvel, et à » present à Guillaume de Cougny, escuyer, au quel fief a ung ma- » noir assis a Lorre, clos a fosses d'eaue, et ung moullin à grain, » au quel sont baniers tous les hommes de la seigneurie, tant du » Breuldepont que de Lorre, et doibt entretenir led. escuier ses » chausees, parce que chacun desditz habitans luy faict ij s. p., » chacun an. Icelui moulin subject de mouldre par chacune sep- » maine xviij septiers de grain à la mesure du lieu, pour l'user » de Monseigneur, sans rien en prendre.— *Item*, à cause dud. fief, » a le four à ban, assis au Breuldepont, auquel sont subjectz seulle- » ment les habitants de Breuldepont de cuire leur pain. — *Item*, » prent, à cause de sondit fief, sur les deux villages Breuldepont et » Lorre, sus chacun d'iceulx xij d. p., pour le bie qui passe parmy » le Breuildepont; et n'a justice ne usage, et se n'a point l'amende » de cens non payes, ne les ventes de sondit fief, ne amendes des- » dites ventes recelees.

» *Item*, le fief a LOGRESSE, qui fut Denisot, de Noyers, et à » présent et de longtemps est en la main de Monseigr. par deffault » d'omme ou aultrement; et y soulloit avoir manoir clos à fosses » d'eaue, assis en la paroisse de Lorre, sus la riviere d'Eure, et y » a justice basse et moyenne portant amendes de cens non payes, » de ventes recelees ou aultrement.

» *Item*, ung petit fief ou arriere-fief, qui fut HENRY CLIMENT, et » est de présent à Lienart Le Gendre et à Pierres Alaire; et y soul- » loit avoir manoir assis à Lorre, avecques trois journelx de terre » aux champs, et n'y a justice nulle, ne ventes ny amendes, mes » en est toute la congnoissance à Monseigr.

» *Item*, ung aultre petit fief, appelle le fief DENIS DE NEAUFLE, » qui fut Jehan Hervieu, de Pacy, et est de present à Jehan le » Masson, de Sainct Charon, en partie, et y a xxxiij journieulx de » terre en deux pieces assis en la parroisse du Breuldepont, pres » Sainct Charon, l'une contenant xv journieulx, assise au Blanc » Fosse, tenant de toutes pars à Monseigr, et d'un bout au chemin » de Pacy; l'autre piece, contenant xviij journieulx, assise à la » vallee des Estangs, d'un coste la coste d'entre Chanus et Sainct » Charon, d'autre coste les bois de Monseigr. — *Item*, y a quatre » arpens de boys anciens, assis au long desdits dix huit journieulx, » d'un coste et d'un bout Monseigr., d'autre coste et d'autre bout à » la piece de terre dessus dite, et en doibt à mondit seigr. quatre » solz parisis de cens par chacun an, au terme de Toussains; et n'y » a justice ne usage, ventes ne amendes de cens non payes, ne » desdites ventes recelees; mes Monseigr. les prent.

» *Item*, ung aultre petit fief ou arriere-fief, assis au Breulde- » pont, qui fut Robert Yvet et Climent Pennete, duquel on ne » scoit la congnoissance ou il est, ne qui le tient.

Digitized by Google

acquit Breuilpont, en 1544 (5), des héritiers d'Estienne d'O, sieur de Fresnes, qui en était seigneur. Vers le milieu du XVIe siècle, cette seigneurie appartenait à l'illustre famille des d'Estouteville, l'une des plus anciennes de la Normandie. Par les enfants de Diane de Poytiés, elle passa dans la maison de Lorraine, et de là dans diverses maisons moins illustres.

Voici du reste une liste des seigneurs, telle que nous avons pu la tirer des pièces mises à notre disposition, et de quelques autres documents.

Vers 1400, CATHERINE DE MARCILLY, baronne d'Ivry (6).

1468 — 1479. ROBERT D'ESTOUTEVILLE, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-André-en-la-Marche, conseiller, chambellan du Roi et prévôt de Paris (7).

» Desquieulx fiefz et arriere fiefz n'ont este aulcuns rachatz, re-
» liefz ne aultres droitures receues par ledit recepveur, pour ce que,
» durant le temps de sa recepte, n'ont este vendus ne escheus en
» aulcun rachat, et aussi qui lui estoit reserve et deffendu, et de
» present est encore par sa procuration. Et pour ce.... Néant. »

(5) Le compte de 1547 porte qu'elle l'acquit par puissance de fief, et que le sieur de Fresnes avait encore donné à bail la ferme de Breuilpont le dernier jour de septembre 1541. (Voy. aussi la note 10.)

(6) Le compte de 1479, p. 125, dit de trois journaux de terre, qu'ils avaient été fieffés de « *feue Madame Katherine de Marcilly*, » *en son vivant, Dame desd. lieux.* » Issue d'un premier mariage de Foulques de Marcilly avec Guillemette d'Ivry morte avant 1387 (Voy. M. J. B. de Xivrey, Recherches hist. sur l'abbaye du Breuil-Benoit, p. 64), Catherine épousa, en premières noces, Ambroise de Loré, prévôt de Paris, et, en secondes noces, Messire Jean Petit (La Roque, Hist. de la mais. d'Harc., p. 1838). Elle eut, de son premier mariage, une fille, Ambroise de Loré, qui épousa Robert d'Estouteville et lui apporta la baronnie d'Ivry et la seigneurie de Breuilpont.

(7) Ce sont les titres qu'il prend dans un acte du 2 juillet 1468 (Voir la note de notre savant ami M. Bonnin, p. 403), par lequel il abandonne les droits de reliefs et de rachats sur la terre de « *Lorrey, mouvant de sa seigneurie de Breul de Pont*, » à Jehan

Digitized by Google

1479 — 1503. JACQUES D'ESTOUTEVILLE, fils du précédent, seigneur de Beyne, de Blainville, baron d'Ivry et de Saint-André-en-la-Marche (8).

1530. CHARLOTTE D'ESTOUTEVILLE, fille du précédent (9).

1541 — 1544. ESTIENNE D'O, seigneur de Fresnes et de Breuilpont (10).

Chartier dit Limoges et Ramonnet de Trousseauville, héritiers, à cause de leurs femmes, de Charlot de Garennes, en son vivant seigneur de Lorrey. On trouve aussi, dans le chartrier de Breuilpont, le partage de la succession (2 janvier 1458), « de Charlot de » Garennes, *escuier, seigneur, en partie de Lorrey,* » père de Jeanne et de Marie de Garennes, « entre Jehan Chartier dit Limoges, es» cuier, viconte d'Evreux, et damoiselle Jehanne de Guerennes, » sa femme, d'une part, et Ramonnet de Trousseauville, aussi » escuier, et damoiselle Marie de Guerennes, sa femme, d'autre » part. » Jehan Chartier eut la seigneurie de Bremourt, « tant » en cens rente que oesaulx, » et des rentes sur diverses tenures du fief de la Folletiere. Ramonnet eut « *l'ostel, manoir, court et* » *jardin, terre et vignes derriere, dudit lieu de Lorrey,* » et divers droits et rentes. Le premier lot valant 11 livres 16 s. 4 d., les deux ensemble valaient 33 livres.

Robert d'Estouteville mourut, d'après Moreri, le 3 juin 1479. Il eut d'Ambroise de Loré, Jacques qui suit et 4 filles. La Roque (Hist. de la mais. d'Harcourt, p. 1860) dit que ce prévôt de Paris « fut désapointé de ses charges l'an 1461, et y fut depuis restably, » s'estant trouvé en la bataille de Montlhéry, l'an 1465, où il » servit fidellement le Roy Louis XI. »

(8) Ce sont les titres que lui donne le pouillé; c'est à lui qu'est rendu le compte de 1479 (Voyez note 1). Il présenta deux fois, à la cure de Saint-Martin de Breuilpont : le 14 sept. 1483, Simon de Morsalines, son receveur, et le 9 déc. 1503, Jean de Contes, clerc (G[d] pouillé d'Evreux). Il eut de Gillete de Coétivi, Charlotte qui suit, et Marie d'Estouteville (Moreri).

(9) Charlotte épousa Charles de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligni, de Roussi, etc., qui mourut le 10 décembre 1530. (Moreri, branche de Luxembourg-Brienne.) Le compte de 1549 dit de deux arpents de terre, près la Muette, qu'ils avaient été acquis de « *Madame Charlot* (sic) *d'Estouteville, lors dame du dit Breuldepont,* » *des le unxiesme jour de feberier, l'an mil cinq cent trente.* »

(10) Voyez la note 5. Le compte de 1550 parle du bail du moulin fait précédemment par deffunct noble homme Estienne d'O, seigneur de Fresnes et du dit Breuildepont.

Digitized by Google

1544 — 1566. Diane de Poytiés, duchesse de Valentinois et de Diois, comtesse d'Albon, dame d'Arcy-sur-Aube, Rouvrai, Planes, Nogent-le-Roi, Anet, Bréval, Montchauvet et de la châtellenie de Breuilpont (11).

1566 — 1573. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gendre de Diane (12).

C'est sans doute lui qui présenta, le 27 mars 1544, à la cure de Saint-Martin, et qui n'est désigné dans le pouillé que sous ce titre : le seigneur temporel du Breuilpont. Le père Anselme et Moreri ne l'ont point indiqué. C'est peut-être le même personnage que celui qu'ils mentionnent sous le nom de René d'O, seigneur de Fresnes.

(11) Ce sont les titres qui lui sont donnés dans le compte de 1547. Elle avait acquis Breuilpont des héritiers du précédent (Voir note 5), et, dès le 31 oct. 1544, elle présentait à la cure de Saint-Martin de Breuilpont (Gd pouillé). Tout le monde sait qu'elle avait épousé, en 1514, Louis de Brezé, comte de Maulevrier, qui mourut le 23 juillet 1531. Devenue bientôt après maîtresse de Henri II, puis chassée de la cour, à la mort de ce prince, en 1549, elle trouva dans son château d'Anet une retraite splendide, où elle mourut le 26 avril 1566. Elle avait eu deux filles de Louis de Brezé, Françoise, comtesse de Maulevrier, mariée à Robert de la Marck, duc de Bouillon, et Louise, dame d'Anet, etc., mariée à Claude de Lorraine, duc d'Aumale.

L'année même de sa mort, on entoura d'une litre, à ses armes, l'église de Breuilpont. Le receveur de 1566 porte 7 l. 10 s. « *pour » avoir fait faire une saincture alentour de l'église du dit Breulde- » pont, aux armaries de feu madame de Vallentynois.* » Diane et son frère l'abbé d'Yvry ont signé de leur main plusieurs des comptes. Ils écrivent constamment *Poyties*.

(12) Il posséda Breuilpont du chef de sa femme, depuis la mort de sa belle-mère jusqu'à sa propre mort, arrivée le 14 mars 1573. Le compte de 1566 est rendu à « *Monseigneur le duc d'Aumale et » Madame la duchesse douairie de Boullon (sic)*, » sa belle-sœur. Les comptes de 1567 à 1570 ne sont rendus qu'au duc d'Aumale. Le receveur de 1559 porte parmi ses mises « *vingt six sols tourn. » qu'il a payés par commandement, par escript de Monseigr l'ar- » chediacre, à l'église du Breuldepont, pour le service du feu fils » aîné de Monseigneur d'Aulmasle.* »

Un autre fils de Claude de Lorraine séjournait, en 1563, au château de Merey, appartenant à Charles de Karuel ; car le receveur de Breuilpont fit conduire 300 bottes de fourrage « *en la maison du » sieur de Meray pour les chevaulx de Monseigneur, filz d Monsei- » gneur le duc d'Aumalle, lors estant au dit lieu de Meray.* »

Digitized by Google

1573 — 1578. Les enfants du précédent, sous la garde noble de LOUIS DE LORRAINE, cardinal de Guise, leur oncle (13).

1578 — 1604. CHARLES DE LORRAINE, duc d'Aumale, chevalier de l'Ordre du Roi, pair et grand veneur de France (14).

1604 — 1626. JEAN DE VAILLY, écuyer, notaire secrétaire du Roi (15).

1626. GUILLAUME DES LANDES, conseiller au parlement de Paris (16).

Avant 1658. CHRÉTIEN DE LAMOIGNON, président au parlement de Paris (17).

(13) Les comptes de 1575 sont rendus « *à Monseigneur le cardinal* » *de Guise, tuteur et ayant la garde noble de Messieurs et damoi-* » *selles, ses nepveux et niepces.* » Ce cardinal est nécessairement Louis de Lorraine, archevêque de Sens, qui mourut le 29 mars 1578.

(14) Ce sont les titres qu'on lui donne dans les comptes de 1578. Il était le second fils de Claude, et devint l'aîné par la mort de son frère. Le 22 mai 1584, il présenta Jean Frigard à la cure de Saint-Martin de Breuilpont (Gd pouillé).

(15) Le 5 mars 1604, décret de la seigneurie de Breuilpont sur le duc d'Aumale et adjudication au profit de Me Jean de Vailly (Invent.). Ce seigneur présenta, le 14 février 1614, à la cure de Saint-Martin. Le pouillé lui donne les titres « *d'écuyer, notaire secré-* » *taire du Roy, maison et couronne de France, seigneur chatelain* » *de Breuilpont.* »

(16) Le 10 janvier 1626, décret de Breuilpont sur Me de Vailly et adjudication au proffit de noble homme Mr Guillaume Des Landes, conseiller du Roy en sa court du parlement de Paris.

(17) Il eut sans doute la seigneurie du chef de sa femme, Marie Des Landes, peut-être fille du précédent En 1658, le 5 avril et le 5 septembre, les présentations de Pierre Belin et de Nicolas Aupaix à la cure de Breuilpont furent faites par MM. *Guillaume de Lamoi-* » *gnon, me des requêtes, François Théodore de Nesmond, chevalier,* » *président au parlement de Paris, dame Anne de Lamoignon son* » *épouse, Magdelaine de Lamoignon, tous héritiers de M. Chrétien* » *de Lamoignon chevalier, président au parlement de Paris, sei-* » *gneur du Breuilpont, et de dame Marie Des Landes son épouse.* » (Gd pouillé.)

Digitized by Google

1660 — 1662. FRANÇOIS-THÉODORE DE NESMOND, président au parlement de Paris (18).

1662 — 1669. HENRI DE NESMOND, fils du précédent, chevalier, seigneur de Saint-Dizant (19) et de Breuilpont, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, Me des requêtes ordinaires de son Hôtel (20).

1672 — 1674. — GUILLAUME DE NESMOND, frère du précédent, « chevalier, conseiller du Roi en tous ses » conseils, président au Morthier en sa court de par- » lement à Paris, seigneur de Coubron, de la terre » et chatellenie du Breuilpont, Loré et autres ter- » res » (21).

1674 — 1678. MADAME BARRIN, marquise de la Galissonnière (22).

(18) On lui rend aveu en 1660, et il présenta, le 28 mars 1661, à la cure de Saint-Martin (Gd pouillé). Breuilpont lui vint aussi du chef de sa femme, Anne de Lamoignon, citée dans la note précédente. Ils eurent trois fils, mentionnés dans plusieurs actes du chartrier : Henri de Nesmond qui suit, François de Nesmond, évêque de Bayeux, et Guillaume, qui devint seigneur de Breuilpont après Henri.

(19) La seigneurie de Saint-Dizant était, d'après un acte de 1671, « *située à deux lieues ou environ de la ville de Bordeaux, en* » *Guyenne.* »

(20) Il est ainsi désigné dans divers actes du 19 avril 1662, de 1666, 1668 et 1669. Il se maria, le 24 janvier 1666, à dame Catherine Boucherat, dont il ne laissa point d'enfants. Cette dame était déjà remariée, en 1674, à Me Antoine de Barillon, chevalier, seigneur de Marongier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, lorsqu'on paya 225 liv. pour le luminaire du service et du convoi de son premier mari.

(21) Ce sont les titres qu'il prend dans un contrat d'échange du 24 novembre 1672. En 1674, le 22 mars, de concert avec son frère l'évêque de Bayeux, il vendit les terres et seigneuries de Breuilpont et Lorey « *à dame Marie-Armande Senechal, épouse non com-* » *mune en biens de Mre Jaques Barrin, chevalier, marquis de la* » *Galissonnière, conseiller d'Etat ordinaire du Roy.* »

(22) Voyez la note précédente. On la trouve encore dans des actes de 1675 et 1678.

Digitized by Google

1687 — 1690. M. DE BOISFRANC (23).

1700 — 1720. M. LOUIS DOUBLET, chevalier, seigneur de Breuilpont, Lorey, Villegats, Saint-Chéron, baron d'Auneau, secrétaire des commandements de Son Altesse royale Mgr le duc d'Orléans, régent de France (24).

1730 — 1733. DAME MARIE-ANNE LEGENDRE, veuve du précédent (25).

1739 — 1763. MESSIRE LOUIS-ANTOINE-FRANÇOIS DOUBLET, fils du précédent, chevalier, secrétaire de la chambre et cabinet du Roi (26).

1774 — 1780. M. JEAN-ANTOINE D'HANNECOURT (27).

1780 — 1788. — MADAME DE LA POUPLINIÈRE. (Marie-Thérèse de Moudrean, veuve de M. Alexandre-Jean-Joseph le Riche de la Pouplinière.) (28).

(23) Prise de possession par M. de Boisfranc, 1687 (Invent.). Hommage rendu par le même à la châtellenie de Bréval, en 1690. (*Ibid.*)

(24) Il reçoit ces titres dans divers aveux de 1701 à 1720. Prise de possession par M. Louis Doublet, 1700 (Invent.). En 1711, il augmenta la fondation d'un vicaire faite par M. de Nesmond (Invent.). Il s'était marié à dame Marie-Anne Legendre, dont il eut Louis-Antoine qui suit. Cette dame est qualifiée de veuve dans une donation qu'elle fit du fief Bataille à son fils, le 31 mars 1730. (Terrier de Chanu, aux Arch. de l'Eure, aveu de 1763.)

(25) Voir la note précédente. Divers aveux lui sont rendus en 1732 et 1733.

(26) Divers aveux lui sont rendus de 1739 à 1758. Il habitait son château de Breuilpont lorsqu'il rendit hommage au commandeur de Chanu pour le fief Bataille, le 24 février 1763. (Terrier de Chanu.)

(27) Louis-Antoine Doublet, étant mort sans enfants, eut pour héritières ses deux nièces, Mesdames Gertrude-Marie de Beaulieu, veuve de M. Pierre de Montesquiou, et Marguerite-Pauline Bombarde de Beaulieu, épouse de M. Louis-Victor de Fusée de Voisenon. Elles vendirent Breuilpont, le 14 mars 1774, à M. d'Hannecourt, auquel on rend aveu en 1778. Les noms de ces seigneurs et des propriétaires qui suivent sont extraits d'un acte de vente du domaine de Breuilpont, à la date du 25 mai 1822.

(28) Elle acheta Breuilpont, le 8 février 1780, de M. d'Hanne-

Digitized by Google

1788. — MATHIEU-FRANÇOIS GOUTARD, marquis de Leveville (29).

Nous connaissons très-peu de propriétaires des petits fiefs dans la mouvance de Breuilpont.

Pour Feriaux, on trouve :

Colin de Garennes.

Charlot de Garennes, escuier.

Ramonnet de Trousseauville, 1469 (30).

Charles Le Conte, escuier, 1598.

Charles, Pierre et Isabeau Le Conte, héritiers de François Le Conte, 1606-1614.

Louis Le Conte, 1621-1623.

Pour Bréaulté, nous pouvons citer :

Simonnet Louvel.

Guillaume de Cougny, 1479( )

Jacques de Coigny, 1574-1577.

court et de Marguerite-Renée-Hélène-Félicité le Métayer de la Haye-le-Comte, son épouse. Son mari était mort le 5 décembre 1762, à 70 ans, et, un mois après, elle était accouchée d'un fils qui donna lieu à un procès fameux. Il ne faut cependant pas la confondre avec la première femme du fermier général. Celle-ci, trop célèbre au XVIIIe siècle par ses galanteries avec le maréchal de Richelieu, mourut en 1752, et La Pouplinière ne se remaria qu'en 1760 à Mademoiselle de Moudrean. Cette dame habita longtemps Evreux après la révolution, et y mourut le 13 août 1824. Son fils était maréchal de camp en 1823.

(29) M. de Leveville acheta Breuilpont de Madame de la Pouplinière le 27 décembre 1788; il en fut le dernier seigneur, et conserva la propriété du domaine jusqu'en 1807. A cette époque, il le vendit à M. Guillaume-Marie-René de Guichardi de Martigné. Ce dernier le vendit le 6 mai 1812 à M. le comte Jean-Louis Ebenezer, général Regnier, mort le 27 février 1814, et à dame Marie Rolland de Chambaudoin, son épouse, morte le 10 avril 1821. Enfin, le 25 mai 1822, Breuilpont fut acheté par M. Gabriel-René Bocher, et quelques années après par M. le comte de Talleyrand.

(30) Voir les notes 4 et 7. Les noms des seigneurs qui suivent sont indiqués note 4 ou dans des aveux aux dates marquées.

Digitized by Google

Nicolas de Cougny et Reyne le Herier, mari de Dlle Perronne Cougny, 1601.

Les propriétaires des autres fiefs ne sont connus que par l'article du compte de 1479, rapporté note 4. La rédaction de cet article permet de supposer qu'il indique les premiers propriétaires de tous ces petits fiefs; dans ce cas, leur institution remonterait à la première moitié du XVe siècle.

Château. Le compte de 1479 mentionne un *viel chastel* (31). Au XVIe siècle, le château consistait en *un manoir, haute et basse court, maisons et granges derrière, le tout contenant de trois à quatre arpents.* Il avait quelques chambres et était couvert en ardoises (32). Le château moderne a été bâti par les Doublet et a reçu des agrandissements à diverses époques.

Église. L'église de Breuilpont, située au pied du château, remonte au commencement du XVIe siècle; elle fut dédiée, le 3 septembre 1511, par Toussaint Varin, évêque de Thessalonique, délégué des vicaires généraux d'Ambroise Le Veneur, élu évêque d'Evreux. Quatre autels furent consacrés et le cimetière béni (33).

(31) P. 72. « *De Guillot Yvet, demourant au Breuldepont, pour » l'ecroissement de la cave de sa maison assise au viel chastel qui » fut au dessus dit, lequel ecroissement passe ladite maison et va » sous la mote du dit chastel . . . 6 d. p.* »

(32) En 1548, on acheta une demie corde de bois pour « *cuyre « du plastre à reparer le pave et chambres du dit chastel.* » En 1550, on acheta encore un *mont* de plâtre et du bois pour le cuire, afin de faire des réparations « *es chambres tant hault que bas du château.* » Enfin, en 1570, le receveur paya 10 l. à Antoine Legendre, ardoyssier, » *pour avoir recouvert ce qu'il convenayt à la cou- » verture du chasteau.* »

(33) Gd pouillé d'Evreux. — L'analyse qu'il renferme des registres d'insinuation de l'évêché, permet de dresser la liste suivante

Digitized by Google

HAUTE-JUSTICE. Elle était composée d'un bailli, d'un greffier, d'un procureur du seigneur et d'un sergent. La seigneurie avait de plus un verdier, un tabellion et un garde du sceau (34). Les comptes font mention de deux causes criminelles assez importantes. La première fut celle d'un nommé Le More, qui avait tué un certain Bourdinot sur le territoire de Breuilpont. L'affaire fut instruite par le bailli de Breuilpont, un chirurgien-barbier de Pacy fit la visite du corps, et un enquesteur probablement délégué d'une juridiction royale intervint dans la cause. Après l'exécution, qui eut lieu à Anet, le corps du coupable fut ramené à Breuilpont et pendu à une potence. Enfin le receveur de la seigneurie paya les dépenses faites par les officiers de justice, les témoins, les archers, etc. (35). La seconde cause fut

des curés de Breuilpont : Simon Gilars, mort en 1483. — Simon de Morsalines, prêtre, nommé le 6 octobre 1483, mort en 1503. — Jean de Contes, clerc, nommé le 5 janvier 1503 (1504), mort en 1544. — Pierre Brouet, nommé le 31 mars 1544. — Antoine Mazier, démissionnaire le 31 octobre 1544. — Jacques de Louye, prêtre, nommé le même jour, mort en 1581. — Jean Frigard, prêtre, nommé le 22 mai 1581. — Jean Foinard, prêtre, mort en 1614. — Jules Hatton, prêtre, nommé le 18 février 1614. — Gilles Pinson, chapelain de la chapelle Saint-Louis du collége de Navarre, pourvu en cour de Rome et institué le 24 novembre 1625, mort en 1658. — Pierre Belin, prêtre du diocèse d'Avranches, nommé le 5 avril 1658, et peu après démissionnaire. — Nicolas Aupaix, prêtre du diocèse d'Amiens, nommé le 5 septembre 1658, démissionnaire en 1661. — Jacques de Battencourt, nommé le 28 mars 1661.

(34) De 1547 à 1550, le bailli reçoit du receveur 100 s. t. de gages par an. On peut voir pour les autres officiers l'article qui les concerne dans l'analyse du compte de 1479.

(35) 27 s. 6 d. t. pour la dépense faite en la maison de Pierre le Moustardier, par Maistre Loys Foynard, bailli du Breuldepont, le procureur de Madame, le greffier dudit lieu et les témoins. 22 s. 6 d. t. « *à Françoys Buissen, cirurgien et barbier juré en la ville de Pacy, pour faire rapport de la visitation... par lui faite... sur le*

Digitized by Google

celle d'un certain Jean Le Paige, de Lorey, qui fut condamné, on ne sait pour quel motif, à être fustigé et marqué de la fleur de lis. On fit venir l'exécuteur des sentences criminelles du baillage d'Evreux; le receveur acheta un pilier, un carcan et une fleur de lis et paya tous les frais de l'exécution (36).

MAISON ET ADMINISTRATION DE DIANE DE POYTIÉS. Les comptes fournissent sur ces deux points quelques particularités qu'on nous permettra de consigner ici. Diane était, dans sa retraite, entourée d'une espèce de cour, et les grands biens qu'elle possédait entraînaient une vaste administration, sur laquelle elle paraît avoir exercé, jusqu'à sa mort, une active surveillance. Trois gentilshommes reçoivent, dans les comptes, le titre de ses *maîtres d'hôtel*, et en outre deux de ses parents ecclésiastiques en remplissent les fonctions. Ce sont :

1° Jehan Ménard. — C'est par son ordre que sont rendus les comptes de 1547 à 1550, où il est qualifié

» *corps du défunt.* » 60 s. t. à Laurent Peruchel, tavernier, demourant au Breuldepont, pour la dépense chez lui faite « *par un archier* » *de l'enquesteur et aultres ses compaignons serviteurs et archiers* » *dudit enquesteur et de leur chevaux, que pour Thomas Boucachart,* » *chartier et troys chevaulx qu'il avait amenez, pour conduire une* » *charrette, en laquelle estoit le corps du More qui avoit este executé* » *par justice au lieu d'Ennet et depuis en ladite charete amene au-* » *dit Breuldepont, pres la Muette auquel lieu fut ledit corps pendu* » *en une potence.* » (Compte de 1548.)

(36) « . . *A este paye par ledit recepveur à Pierre Adam, executeur des sentences criminelles du baillage de Evreulx, la somme de troys livres quinze solz t. pour la taxe à lui faite par Monsieur le bailly dudit lieu de Brutepont* (sic), *d'avoir vacque deux journees à executer la sentence de fustigacion et apposition de fleur de lis audict le Paige.* » — « *Pour l'achat d'une fleur de lis de laquelle fut marque ledit le Paige . . . iii s. vi d.* » — Item *a este paie par ledit recepveur pour la façon d'un pillier et un quarquam apposé au carrefour dudit lieu de Brutepont, la somme de xii l. t.* » (Compte de 1557.)

Digitized by Google

« de noble homme Jehan Menard, seigneur de la Me-
» nardiere, pennetier ordinaire du Roi notre sire, et
» maistre d'hotel de ma dite dame. » Il signe encore les comptes jusqu'en 1559, et ne reparaît plus qu'en 1567, après la mort de Diane.

2° Monseigneur de Saint-Aulbin. — Il ne reçoit pas d'autre titre dans les comptes de 1547 à 1550, qu'il a signés.

3° Noble homme Philippe de Poytiés, seigneur de Mailly, Me d'hostel de Madame. (1549 et 1550.)

4° Jacques de Poytiés, abbé d'Ivry. — Il n'est mentionné que sous ce dernier titre dans les comptes qu'il a signés de 1558 à 1571. Il était frère de Diane, et prit, jusqu'à sa mort, une part très-active à l'administration des biens de sa sœur et de ses neveux.

5° Noble homme maistre Pierre de Poytiés, archidiacre de Coutances. (1550 à 1559).

Tous ces personnages visitent les propriétés, ordonnent les ventes, les achats et les réparations, passent les baux, etc., en un mot remplissent les fonctions des maîtres d'hôtel des grandes maisons au XVIe siècle. Lorsqu'ils venaient à Breuilpont, ils logeaient, sans doute, au château; mais les taverniers de l'endroit pourvoyaient à leur nourriture et à celle de leur suite, et le receveur payait les dépenses.

On trouve encore mentionnés dans les comptes un *contrôleur*, Jehan Duquesnay, officier chargé de vérifier les dépenses (37), et un *écuyer*, « Jehan de Sainct
» Maury, escuyer de ma dite dame. » (Compte de 1563. L'*argentier* ou officier qui distribuait, pour les

(37) « Paye à Jehan Peruchet, harquebuzier, la somme de quinze
» livres t., suyvant les parties par luy baillez signez vray de con-
» troulleur Roullet. » (Compte de 1571.)

Digitized by Google

menues dépenses, l'argent reçu du trésorier, n'est désigné qu'après la mort de Diane. *Un trésorier général* résidait à Anet, et un *receveur spécial* dans chaque seigneurie (38).

Le receveur de Breuilpont venait chaque année rendre ses comptes au château d'Anet ; un certain nombre d'officiers, composé le plus souvent de deux maîtres d'hôtel, du trésorier général et du procureur de la seigneurie, recevaient ces comptes sous le nom d'*Auditeurs députés par Madame*. Diane elle-même était habituellement présente et signait avec les officiers et le receveur. Les comptes étaient divisés en deux parties : *les recettes et les mises*. Le receveur devait présenter à l'appui de sa comptabilité les pièces d'écriture qui en constataient la régularité, telles que, pour les *recettes*, les baux, les actes de vente, etc. ; pour les *mises*, le commandement par écrit d'un maître d'hôtel, les quittances, etc. Quand il avait fait vendre du blé sur un marché, à Pacy, par exemple, il devait présenter un certificat du mesureur de Pacy, constatant la quantité et le prix du blé vendu. S'il n'avait reçu qu'un ordre verbal d'un maître d'hôtel ou d'un autre officier, celui-ci venait l'attester en présence des Auditeurs. Enfin, à défaut d'autres preuves, le receveur attestait par serment la vérité de sa déclaration. Des notes marginales constataient, sur le compte même, la manière dont chaque article avait été vérifié, les motifs des radiations et diminutions, et les observations qui devaient guider le receveur pour l'avenir.

(38) Le receveur de Breuilpont reçoit 20 livres par an pour ses gages, de 1547 à 1550. Le trésorier général se nommait Goille, en 1549.

Digitized by Google

COMPTES.

Le compte de 1479 présente une intéressante énumération des revenus et droits seigneuriaux d'un châtelain du xv^e^ siècle. J'en donne ici l'analyse, en rattachant à chaque article les renseignements fournis par les comptes postérieurs.

DOMAINE FIEFFÉ.

I. CENS. Le receveur commence par énumérer les héritages dont il a reçu le cens à quatre époques de l'année : la Saint-Remi, la Toussaint, Noël et la Chandeleur. Voici comment se décompose l'ensemble des biens soumis au cens :

14 *Maisons*. Elles sont le plus souvent accompagnées de cours et de jardins sans contenance déterminée. Le cens de 6 maisons, qui se trouvent énoncées seules, varie de 2 à 36 deniers.

14 *Masures*. Le plus souvent accompagnées de jardins sans contenance déterminée (39).

15 *Jardins*. L'étendue n'est indiquée que six fois; le cens varie alors de 16 sous à 2 s. par arpent.

Vignes. Dix-neuf arpents 21 perches, divisés en 58 portions, dont le cens varie de 1 à 56 deniers. Elles étaient situées dans les triéges de Pierrefrite, Gloriette, de Pons, des Ourmes, de Mauvalet, des Loges

(39) Masure pourrait très-bien ici être synonyme de maison, ou plutôt un nom générique comprenant à la fois les maisons et les masures proprement dites; car, à l'article de la sergenterie, le receveur expose que le sergent avait le droit de prendre xij d. p. sur dix *masures*, qui étaient : « les manoirs de Breaute, de Feriaux, de Logresse et du fief Henry Climent, l'osteldieu de Lorre, les presbytères de Lorre et du Breuldepont, une maison et deux masures à Breuldepont. »

Digitized by Google

de la Haute Bourne (40) et des Monts Chanus. En y joignant 10 arpents de vignes seigneuriales indiquées plus bas, on aura 29 arpents 21 perches donnés à la culture de la vigne dans l'étendue de la seigneurie.

Prés. Trois arpents, divisés en 6 portions, dont le cens varie de 4 à 8 deniers. Il faut y joindre 18 arpents 25 perches du domaine non fieffé; en tout 21 arpents 25 perches.

Terres de labour. Cent quatre-vingts arpents, divisés en 168 portions, dont le cens varie de 2 à 200 deniers. En y joignant 15 arpents environ de la ferme seigneuriale, on a pour le tout 195 arpents.

Gast (41). Trois arpents en 10 portions, dont le cens varie de 1 à 48 deniers par arpent. Il faut y joindre une espèce de terrain communal, sous le nom de *Gastine*, dont l'étendue n'est pas fixée.

On trouve encore : 1 arpent 75 perches de vignes changées en gast et divisées en 9 portions, dont le cens varie de 21 à 48 deniers; environ 3 arpents de culture mêlée, vignes, terres, gast; et enfin 2 arpents de plante (42), bois et buissons divisés en 5 portions, dont le cens varie de 2 à 16 deniers. Il faut joindre à ce dernier article 300 arpents de bois du domaine non fieffé.

En résumé, le territoire propre de la seigneurie, sans tenir compte des petits fiefs qui en dépendaient, ni des maisons, cours, masures et jardins, était, au XV^e^ siècle, de 555 arpents. Plus de la moitié était en

(40) « *La Haute Bourne qui fait la departie dudit fief du Breuldepont et Bueil... d'un coste Monseigneur, d'autre coste ledit fief de Bueil, et d'un bout le fief de Chanus.* »

(41) On entend sans doute par là une terre en friche.

(42) Espèce de large bordure de bois limitant un autre terrain.

Digitized by Google

bois, le tiers environ en labour, le 26e en prés et le 19e en vignes. Les bois et les prés étaient presque exclusivement possédés par le seigneur; tout le reste était divisé en très-petites portions. On ne trouve mentionné aucun droit d'usage dans les bois; mais la gastine commune permettait sans doute aux habitants de nourrir quelques bestiaux.

II. TERRES A CHAMPART (43). « Ci ensuit les terres » dudit fief, qui doibvent champart au XIIe, et sont » assis en la parroisse de Chanus seulement; duquel » champart ledit recepveur n'est tenu rendre compte, » au moyen qu'il se paie sur le champ, et est tous » les ans baillé à ferme muable. » Ces terres, qui sont ensuite énumérées, se composaient de 11 arpents et demi, situés au triége de Grès et divisés en 5 portions, dont la dernière composée de 2 arpents, « qui doibvent 2 s. p. au Commandeur de Chanus et » champart à Monseigneur. »

DOMAINE NON FIEFFÉ.

III. FERME SEIGNEURIALE. Elle se composait « de la » chambre de dessus le portail du chastel de Mon- » seigneur, la basse court et les jardins estant dedans » ladite court; » 19 journaux de terre, assis aux triéges de la Queue du Bois, du Gort, des Plantes, du Gazon, du Chatelet et des Noes; une masure et 2 jardins à la Vacherie (« où il soullait avoir maison » et logis pour loger les vaches de Monseigneur »), contenant 2 arpents et demi; le Clos d'aval (« où

(43) Dans les terres à champart, le seigneur, au lieu de percevoir un cens ou rente fixe, prenait le champart ou une part proportionnelle du produit de la terre, variable par conséquent comme ce produit. On remarquera ici cette circonstance particulière qu'une partie des terres devait le cens à un seigneur et le champart à un autre.

Digitized by Google

» soullait avoir vigne, qui de présent est en labour ») et 35 journaux aux triéges des Marets et du Champ Briffault; en tout 23 arpents environ, affermés pour neuf ans, en 1473, « par le prix et somme de 6 liv. » 10 s. tourn., qui valent au parisis v liv. IIII s.; » c'est environ 5 s. 7 d. l'arpent.

Cette ferme, comme on le voit, était sans importance, mais les successeurs de Jacques d'Estouteville l'augmentèrent beaucoup. Dès 1547, sous l'administration très-vigilante de Diane de Poytiés, le domaine seigneurial contenait 106 arpents et se divisait en deux fermes : celle de Breuilpont, le domaine proprement dit, contenant 46 arpents, et celle de la Gastine, contenant 60 arpents (« sur le terrouer du- » dit Breuldepont, prez et joignant la forest de Hé- » court »). Ces fermes avaient été données « *à toutes moutiez de prouffit*, » c'est-à-dire que le seigneur recueillait la moitié des produits et le fermier l'autre moitié. En doublant les nombres de la recette du receveur, nous avons pu donner les produits de ces deux fermes pour quelques années du XVI^e^ siècle. On remarquera dans le tableau mis en note, que les céréales étaient seules cultivées (44).

(44) FERME DU BREULDEPONT, 46 ARPENTS.

ANNÉES.	NOMBRE DE GERBES.				
	Blé pur.	Blé mesteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
1547...	750		968	332	252
1548...		262	756	1204	476
FERME DE LA GASTINE, 60 ARPENTS.					
1547...		1408		572	456
1548...		4620	102	520	1426
1549...		2674		744	2748

Les comptes nous permettent encore d'indiquer le rendement

Digitized by Google

Le 20 juillet 1548, la ferme de Breuilpont fut affermée pour 138 minots de blé mesteil (3 minots par arpent) et 6 journées de charrois, et, le 1er avril 1548, la ferme de la Gastine, portée à 66 arpents, fut affermée pour 198 minots de blé mesteil et 66 minots d'avoine (3 minots de blé et 1 minot d'avoine par arpent), le tout mesure d'Anet.

En 1554, les deux fermes réunies et les divers revenus seigneuriaux furent adjugés à un seul fermier pour 500 liv. t. Un nouveau bail de Diane de Poytiés, le 13 mars 1564, porta cette somme à 550 liv., et le duc d'Aumale, en 1571, la fit monter à 570 liv.

IV. FERME DU TABELLIONAGE (45). Elle avait été donnée pour trois ans à Cardin de Bournonville, tabellion de Villiers-en-Désœuvre, « comme plus » offrant et derrain enchérisseur, par le prix et » somme de treze sols parisis par chacun an. »

V. FERME DE LA GARDE DU SCEAU DE LA SEIGNEURIE. Elle avait été donnée aussi pour trois ans « à Jehan » le Masson, escuier, demourant à Saint-Cheron...

pour quelques années. Le minot de méteil exigeait 7 à 8 gerbes en 1548 et 1549; 12 gerbes en 1550. Le minot de seigle exigeait 6 gerbes en 1548. L'orge, 8 gerbes, de 1548 à 1550. L'avoine, 4 à 5 gerbes, en 1548 et 1549; 3 à 4, en 1550.

La composition du blé mesteil est deux fois indiquée dans les comptes de 1549 et de 1550 : « *bon ble de ferme, les deux pars* » *ble froment et le tiers seigle.* »

(45) Le droit de créer des notaires ou tabellions pour recevoir les actes des justiciables d'une seigneurie, et le droit de sceller les mêmes actes, étaient des priviléges des seigneurs châtelains. Les seigneurs hauts justiciers ordinaires n'en jouissaient que dans le cas d'une possession immémoriale ou d'une concession spéciale du roi. Pour tirer quelque profit de ces droits, on les affermait le plus souvent à un notaire royal et au garde du sceau de quelque juridiction royale des environs. Le chartrier de M. le comte de Talleyrand contient plusieurs registres du tabellionage de Breuilpont.

Digitized by Google

» comme plus offrant et derrain enchérisseur, pour » le prix et somme... pour chacun an, de dix solz » huit deniers parisis. »

VI. FERME DES PRÉS ET CORVÉES. Ces prés contenaient 18 arpents 25 perches. Pour 9 arpents, appelés *Corvées* et placés près le fossé traversain, l'herbe devait être fanée, préparée et conduite au château par les hommes de Breuilpont et de Lorey, « et disent lesdits » hommes avoir leurs despens en ce faisant; » le seigneur était tenu de faire faucher. Cette ferme est donnée pour un an à Guillot Estart « par devant le » verdier dudit lieu, comme plus offrant et derrain » enchérisseur, par le prix et somme de XIIII liv. XII s. » t., qui valent au parisis XI liv. XIII s. VI d. p. 1 d. » ob. tourn. »

En 1549, ces prés, augmentés de 5 arpents et demi, étaient loués 91 liv. t. (46). En 1550, on y recueillit 700 *boteaux* de foin et 9780 bottes en 1548.

VII. VENTES DE BOIS... Néant. Il n'y en eut point en 1479; mais les comptes postérieurs en contiennent un grand nombre. Les bois du domaine seigneurial sont portés à 300 arpents dans le compte de 1479 et

(46) Cette somme se décompose ainsi :

Les corvées, 7 arp. 1/2 à 5 liv. t. l'arpent.
Les petits praiz, 5 arp. 1/2 à 4 liv. t. *Id.*
Les troys arpenz et les escroys, 10 arp. 1/2 à 3 liv. t. *Id.*

Voici le prix de la main-d'œuvre pour quelques années :

Faucher.	(par arpent).	8 s. 6 d.	1547 et 1548
Id.	*id.*	9 s. 6 d.	1550
Faner, lier et botteler.	*id.*	5 s. 6 d.	1547
Id.	*id.*	5 s.	1548
Id.	*id.*	6 s.	1550
Id.	(le cent).	6 d.	1547 et 1548
Charrier.	(le millier)	12 s. 6 d.	*Id.*
Id.	*id.*	15 s.	1550

Digitized by Google

à 356 dans les autres. Chaque année, le seigneur vendait aux enchères une coupe de 33 arpents en moyenne, sous la condition que l'adjudicataire laisserait, par arpent, 24 baliveaux, 12 vieux et 12 jeunes, et tous les pommiers et poiriers trouvés dans la vente. Malheureusement le receveur n'exprime presque jamais le triége où la vente est prise; cependant on trouve une vente au Bois Geline, en 1553, et une autre, en 1566, ce qui nous a permis d'établir une correspondance entre les diverses années. La vente de 1556 fut prise à la Muette, et celle de 1555 le long du chemin de Breuilpont à Ivry. Les prix subissent de grandes variations, comme peut en convaincre le tableau que nous donnons en note (47).

VIII. « LA FERME DU GLAN ET POSSON DES BOYS dessus dits... avecques la moectié des forfaictures, se » aulcunes en y a, par le prix et somme de XII liv. » tourn., qui valent au parisis IX liv. XII s. »

IX. GARENNE. « Les connins, grosses bestes et oi» siaux de la garenne... qui se extend par toute la » seigneurie .. Néant. »

(47) VENTES DE BOIS.

1548.	16 liv. 15 s.	l'arpent.	1562.	5 liv. 10 s.	
1549.	26 liv. 10 s.		1563.	5 liv. 10 s.	
1550.	24 liv. 10 s.		1594.	17 liv. 5 s.	
1553.	13 liv. 5 s.		1566.	20 liv. 17 s.	6 d.
1554.	15 liv.		1567.	29 liv. 10 s.	
1555.	42 liv.		1568.	29 liv. 5 s.	
1556.	44 liv.		1569.	22 liv. 6 s.	
1558.	12 liv. 5 s.		1570.	14 liv. 10 s.	
1560.	9 liv. 5 s.		1571.	17 liv.	
1561.	7 liv. 12 s.	6 d.	1572.	16 liv. 15 s.	
1562.	5 liv. 10 s.		1573.	16 liv.	

Digitized by Google

Les successsurs de Jacques d'Estouteville relevèrent cette garenne et en tirèrent un certain revenu. On trouve établis, à partir de 1547, deux garenniers et gardes des bois, avec 12 liv. de traitement annuel chacun, de 1547 à 1562, et 15 liv. les années suivantes. En 1554, 7 douzaines « de congnintz prins » aux garennes » sont vendues 23 liv. t.; et, en 1562, Diane de Poytiés afferme sa garenne, par adjudication, à ses deux garenniers, sous la condition de lui en fournir 10 douzaines la première année, et 46 douzaines les suivantes. Chaque douzaine est appréciée 3 liv. jusqu'en 1571, et 50 s. les années postérieures.

X. Deux étangs a poisson « assis devers Saint-» Charon, au lieu nommé la Vallée des Estangs... » contiennent chacun deux arpents... et se, de droit, » doibvent avoir l'eaue qui procède des Fontaines » de Chanus. » Ils n'avaient produit aucun fruit, « pour ce que du présent sont en ruyne. » Ils sont affermés, à partir de 1549, à raison de 3 l. t. chaque année.

XI. Moulin. « De la moulture de dix-huit septiers de blé que « Monseigneur a droit de faire mouldre, » chacune sepmaine, au moulin de Breauté.. Néant. »

Tout le monde sait que le droit de moulin était un des plus importants des droits seigneuriaux. Le moulin de Breuilpont n'existait pas encore en 1479, puisque le receveur n'en parle pas, que les habitants de Breuilpont et de Lorey étaient banniers de celui de Breauté, et que le seigneur châtelain s'était réserve de faire moudre gratuitement, à ce dernier moulin, 17 septiers de blé chaque semaine pour l'usage de sa

Digitized by Google

maison (48). Celui de Breuilpont fut construit peu de temps après; car, dès 1547, il était affermé pour « six bouessaux de blé moutes, mesure de Pacy, » par chacune semaine, » six chapons et un porc gras estimé 4 liv.

XII. « AMENDES, DEFAULX ET EXPLOICTZ DE JUSTICE, » tant des ples ordinaires que des assises (49), es- » cheutes et ploies, par devant Guillaume Lecoq, » escuier, bailli du dit lieu..... XXXVIII S. P. »

XIII. « AULTRES AMENDES DE CENS NON PAYÉS à » jour nommé et de ventes recelees (50).... Néant. »

Le seigneur exerçait un droit sur l'acquéreur de tout héritage situé dans sa censive. Ce droit, connu sous le nom de lods et ventes, n'eut pas d'occasion d'être exercé en 1479, mais on le trouve dans quelques-uns des comptes postérieurs; il était du 12e du prix de la vente. Les receveurs marquaient ce prix et le cens auquel l'héritage était soumis, comme le

(48) Le moulin de Breauté était-il le moulin seigneurial primitif, ou celui-ci était-il détruit? On trouve dans le compte de 1479, p. 145 et 146, deux pièces de terre « *assises au viel moulin sous* » *Mauvalet*. »

(49) Restreintes aux hautes justices seigneuriales, les assises étaient des séances plus solennelles que les plaids ordinaires. Elles étaient réglées par la coutume des lieux, et on y accomplissait les actes les plus importants, comme les criées pour les décrets, les adjudications, etc.

(50) Ces amendes sont distinctes des précédentes, en ce qu'elles n'avaient pas besoin d'être imposées par le juge. Elles étaient réglées par la coutume, et encourues de plein droit dès que le tenancier avait laissé passer le jour fixé pour payer le cens ou pour notifier au seigneur l'acquisition d'un héritage situé dans la censive. L'amende pour les ventes recélées ou non notifiées dans la huitaine, était de 60 s. d'après le compte de 1547.

Digitized by Google

montre le tableau donné en note (51). Il résulte de ce tableau que la valeur moyenne de la perche de terre, au XVI^e siècle, était à Breuilpont de 3 s. 7 d., et celle de la perche de vigne de 8 sous.

XIV. « DES FORFAICTURES, CONFISCATIONS, AUBENAGES, » CHOSES GAYVES ET ESPAVES, ET AUSSI DES DROITS DE » VOERIE ; lesquelles preeminences appartiennent à » Monseigneur, au moyen de ce qu'il a haute justice, » basse et moyenne, à pendre et ardoir, et faire » tous exploitz de justice, ainsi qu'il appartient à » hault justicier et chastellain (52)..... Néant. »

(51) VENTES.

ANNÉES.	Nature.	Etendue.	Cens.	Prix de vente.
1547.	Terres.	25 perch.	4 d.	12 liv. 7 s. 6 d.
1549.	*Id.*	22 *Id.*	8 d.	5 liv.
Id.	*Id.*	11 *Id.*	2 d.	1 liv. 5 s.
1550.	*Id.*	25 *Id.*	2 d.	6 liv.
Id.	*Id.*	50 *Id.*	10 d.	10 liv.
Id.	*Id.*	25 *Id.*	5 d.	7 liv. 12 s. 6 d.
Id.	*Id.*	100 *Id.*	8 d.	35 liv.
1549.	Vignes.	12 p. 1/2	2 d.	5 liv.
Id.	*Id.*	25 *Id.*	2 d.	18 liv.
1550.	*Id.*	8 *Id.*	1 d.	4 liv. 5 s.
Id.	*Id.*	12 p. 1/2	2 d.	11 liv.

En 1549, Diane de Poytiés acheta 37 perches de terre derrière le château, et 84 perches près ses vignes, qu'elle paya 30 liv. t. l'arpent.

(52) Par *forfaicture*, on entend sans doute ici l'injure faite par le vassal à son seigneur, qui donnait lieu à la *commise*, espèce de confiscation d'un fief au profit du seigneur. — *Aubenage* était le droit de succéder aux étrangers morts sans enfants ; les rois finirent par en priver les seigneurs hauts justiciers. On entendait encore par ce mot le droit dû au seigneur pour l'inhumation d'un aubain ou étranger. — *Choses gaives et épaves* signifient souvent la même chose, et se prennent pour toutes choses égarées ou abandonnées et dont on ne connaît pas le maître. Elles appartenaient au seigneur haut justicier, moyennant certaines formalités. (Voy. la Cout. de Norm., art. 603-606.) Dans l'origine, épaves, *exparefacta anima-*

Digitized by Google

XV. « AMENDES, DE FAULX ET EXPLOITZ DE LA VERDERIE » dudit lieu, où il y a de tout temps d'ancienneté » droit de grurie, tant es boys de Monseigneur que » en la Gastine (53)..... Néant. »

XVI. « DES FORFAICTURES et amendes des boys et » aussi de la Gastine, qui est pour l'user des habitans » desdits lieux, Breuldepont et Lorre (54).. Néant. »

XVII. DE LA SERGENTERIE dudit lieu..... Néant. Elle avait été donnée à Guillemin Yvet, à condition de servir le seigneur sans gages. Le sergent, pour exercer ledit office, et aussi « pour garder le boys de » la Gastine, appartenant aux hommes de Breulde- » pont et de Lorre, pour leur user seulement, » (55)

lia, ne s'entendait que des animaux égarés ou abandonnés, et *choses gaives* de tous objets non appropriés à l'usage de l'homme. Par *droits de voirie*, on doit entendre la juridiction sur les chemins autres que les chemins royaux, et les amendes encourues pour empiétement, défaut d'entretien, etc.

(53) Cette juridiction de verderie ou gruerie seigneuriale, qualifiée de toute ancienneté, en 1479, est à noter. Le compte de 1550 porte 83 liv. 15 s. 11 d. t. « *pour la taxe et roulles des amendes de* » *la verderie* faicte depuis le quinziesme jour de juillet, l'an mil » cinq centz quarante sept, jusques au vingtiesme jour de sep- » tembre, l'an mil cinq centz cinquante, taxez en l'annee de ce » present compte. » On trouve aussi 20 liv. pour les amendes de la verderie, en 1573, et 20 liv. en 1576. Le compte de 1770 porte : « A Monsieur le verdier, pour quatre annees de ses gaiges, à la » raison de sept livres dix solz chacun an, la somme de trente » liv. t. » Le verdier reçoit encore 7 liv. 10 s. en 1575, et « Mon- » sieur de la Gastine, verdyer, » en 1578, 8 liv. L'édit du mois de mars 1707, portant création d'un juge gruyer en chacune des justices seigneuriales, était donc sans motifs pour la seigneurie de Breuilpont.

(54) Ces forfaitures auraient pu être réunies à l'article précédent, et le receveur lui-même remarque que si elles eussent été taxées, « si seraient-ilz (*sic*) mises et roulles de la justice de ver- » derie. »

(55) Assez souvent, depuis la révolution, les communes se sont

Digitized by Google

montre le tableau donné en note (51). Il résulte de ce tableau que la valeur moyenne de la perche de terre, au XVI^e^ siècle, était à Breuilpont de 3 s. 7 d., et celle de la perche de vigne de 8 sous.

XIV. « DES FORFAICTURES, CONFISCATIONS, AUBENAGES, » CHOSES GAYVES ET ESPAVES, ET AUSSI DES DROITS DE » VOERIE ; lesquelles preeminences appartiennent à » Monseigneur, au moyen de ce qu'il a haute justice, » basse et moyenne, à pendre et ardoir, et faire » tous exploitz de justice, ainsi qu'il appartient à » hault justicier et chastellain (52)..... Néant. »

(51) VENTES.

ANNÉES.	Nature.	Etendue.	Cens.	Prix de vente.
1547.	Terres.	25 perch.	4 d.	12 liv. 7 s. 6 d.
1549.	*Id.*	22 *Id.*	8 d.	5 liv.
Id.	*Id.*	11 *Id.*	2 d.	1 liv. 5 s.
1550.	*Id.*	25 *Id.*	2 d.	6 liv.
Id.	*Id.*	50 *Id.*	10 d.	10 liv.
Id.	*Id.*	25 *Id.*	5 d.	7 liv. 12 s. 6 d.
Id.	*Id.*	100 *Id.*	8 d.	35 liv.
1549.	Vignes.	12 p. 1/2	2 d.	5 liv.
Id.	*Id.*	25 *Id.*	2 d.	18 liv.
1550.	*Id.*	8 *Id.*	1 d.	4 liv. 5 s.
Id.	*Id.*	12 p. 1/2	2 d.	11 liv.

En 1549, Diane de Poytiés acheta 37 perches de terre derrière le château, et 84 perches près ses vignes, qu'elle paya 30 liv. t. l'arpent.

(52) Par *forfaicture*, on entend sans doute ici l'injure faite par le vassal à son seigneur, qui donnait lieu à la *commise*, espèce de confiscation d'un fief au profit du seigneur. — *Aubenage* était le droit de succéder aux étrangers morts sans enfants ; les rois finirent par en priver les seigneurs hauts justiciers. On entendait encore par ce mot le droit dû au seigneur pour l'inhumation d'un aubain ou étranger. — *Choses gaives et épaves* signifient souvent la même chose, et se prennent pour toutes choses égarées ou abandonnées et dont on ne connaît pas le maître. Elles appartenaient au seigneur haut justicier, moyennant certaines formalités. (Voy. la Cout. de Norm., art. 603-606.) Dans l'origine, épaves, *exparefacta anima-*

Digitized by Google

XV. « AMENDES, DE FAULX ET EXPLOITZ DE LA VERDERIE » dudit lieu, où il y a de tout temps d'ancienneté » droit de grurie, tant es boys de Monseigneur que » en la Gastine (53)..... Néant. »

XVI. « DES FORFAICTURES et amendes des boys et » aussi de la Gastine, qui est pour l'user des habitans » desdits lieux, Breuldepont et Lorre (54).. Néant. »

XVII. DE LA SERGENTERIE dudit lieu..... Néant. Elle avait été donnée à Guillemin Yvet, à condition de servir le seigneur sans gages. Le sergent, pour exercer ledit office, et aussi « pour garder le boys de » la Gastine, appartenant aux hommes de Breulde- » pont et de Lorre, pour leur user seulement, » (55)

lia, ne s'entendait que des animaux égarés ou abandonnés, et *choses gaives* de tous objets non appropriés à l'usage de l'homme. Par *droits de voirie*, on doit entendre la juridiction sur les chemins autres que les chemins royaux, et les amendes encourues pour empiétement, défaut d'entretien, etc.

(53) Cette juridiction de verderie ou gruerie seigneuriale, qualifiée de toute ancienneté, en 1479, est à noter. Le compte de 1550 porte 83 liv. 15 s. 11 d. t. « *pour la taxe et roulles des amendes de* » *la verderie* faicte depuis le quinziesme jour de juillet, l'an mil » cinq centz quarante sept, jusques au vingtiesme jour de sep- » tembre, l'an mil cinq centz cinquante, taxez en l'annee de ce » present compte. » On trouve aussi 20 liv. pour les amendes de la verderie, en 1573, et 20 liv. en 1576. Le compte de 1770 porte : « A Monsieur le verdier, pour quatre annees de ses gaiges, à la » raison de sept livres dix solz chacun an, la somme de trente » liv. t. » Le verdier reçoit encore 7 liv. 10 s. en 1575, et « Mon- » sieur de la Gastine, verdyer, » en 1578, 8 liv. L'édit du mois de mars 1707, portant création d'un juge gruyer en chacune des justices seigneuriales, était donc sans motifs pour la seigneurie de Breuilpont.

(54) Ces forfaitures auraient pu être réunies à l'article précédent, et le receveur lui-même remarque que si elles eussent été taxées, « si seraient-ilz (*sic*) mises et roulles de la justice de ver- » derie. »

(55) Assez souvent, depuis la révolution, les communes se sont

Digitized by Google

avait droit de prendre « sur chacun feu desdits lieux, » par chacun an, ung boesselet de ble, dont les trois » font ung mynot, ung pain à Noel et à Pasques, » quatre oefz, et sus dix masures estant tant au » Breuldepont que à Lorre, a droit de prendre sur » chacune d'icelles XII d. p. » Par suite, il ne devait rien prendre pour les ajournements devant le bailli; mais il avait « son salaire accoutumé » pour toutes les autres « exécutions de justice. » (56).

XVIII. « RELIEFS DE NOBLES FIEFS. (57)... Néant. »

XIX. « RECEPTE DES VINS. »

1° « *Des vignes de Mons^gr*..... Néant. »

Ces vignes contenaient primitivement dix arpents, savoir : « Trois arpens et demy au Clos d'en haut, » sus le chemin royal tendant du Breuldepont à » Ivry...; deux arpents et demy, assis aux Plantes, » devers le gort, » et le Clos d'aval contenant quatre arpents. Ce dernier était en labour et faisait partie de la ferme; les autres, restés sans culture, s'étaient changés « en hayes et buissons. »

2° « *Du vin recuilly au pressouer de Mons^gr*.....
» .... Ung caque. »

» Auquel pressouer sont subjetz tous les hommes, » tant du Breuldepont que de Lorre, venir pressourer » leur vin en payant le V^me pot, sauf et reserve les » vignes de Breaulte... du fief Feriaux... et aultres » vignes assises... à Pierrefrite, qui sont exempts » du dit pressouer, en payant, pour chacun quartier,

emparées de terrains prétendus communaux, dont elles n'avaient en réalité que l'usage, la propriété restant au seigneur.

(56) Voy. la note 39.

(57) Nous avons donné en entier cet article important (note 4).

Digitized by Google

» XII d. p. ; et d'icelles vignes n'a de présent que » demy quartier en nature ; et les aultres, qui ne » sont point subjetz ne banniers, en doibvent le » VII^e pot. »

De cet article et des changements de vignes en gast, qu'on a pu remarquer à la recette des cens, on doit conclure que la culture de la vigne éprouvait une décadence très-sensible à Breuilpont, dans la dernière moitié du XV^e siècle. Au siècle suivant, cette culture paraît reprendre avec une certaine ardeur. Des dépenses considérables pour cet objet sont portées sur les comptes de 1547 à 1550, quoique les vignes cultivées par le seigneur ne fussent encore que de 2 arpents 55 perches ; et la recette du pressoir bannal dénote un mouvement analogue sur le territoire fieffé de la seigneurie.

Ainsi, on trouve pour recette générale du vin en 1547, 17 pièces, 11 des vignes et 6 du pressoir (58) ; en 1548, 23 pièces, 15 des vignes et 8 du pressoir (59) ; en 1549, 21 pièces, 13 des vignes et 8 du pressoir (60), et 13 demies queues en 1550, 8 des vignes et 5 du pressoir.

Le compte de 1547 nous a permis de dresser le tableau, que nous donnons en note, du coût des principaux travaux que demandait la culture de la

(58) « *Savoir est du revenu des dites vignes neuf poussonet de vin* » *clairet, deux demiez queuez de vin blanc, et cinq poussons et une* » *demye queue du pressouer.* »

(59) « *Savoir du revenu des dites vignes, douze pieces de vin* » *clairet, troys pieces de vin blanc et huit pieces de vin du pres-* » *souer.* »

(60) « *Du revenu des dites vignes, treize pieces, neuf de clairet et* » *quatre de vin blanc, et... huict pieces du pressouer.* »

Digitized by Google

vigne (61). Les trois années suivantes, un vigneron prit à ferme tous ces travaux, moyennant 30 liv. t. par an, avec l'obligation de faire chaque année 600 provins. Il en fit 1,100 de plus en 1548 et 1,200 en 1549, qui lui furent payés 7 s. 6 d. le cent. On remarquera que les prix des travaux présentent une augmentation assez notable sur ceux des comptes du xv^e^ siècle, publiés par M. Delisle. Outre les travaux ordinaires, on employait un certain nombre de femmes à ôter les pierres (62), et on payait 3 s. t. par jour un homme chargé de garder le pressoir, jour et nuit, pendant un certain temps, probablement celui de la fermentation, jusqu'à la mise en pièces (63).

La recette des vins est la dernière du registre de 1479, et nous n'avons plus, pour terminer nos extraits, qu'à placer ici quelques renseignements sur les monnaies, les mesures et la valeur de divers objets.

1° *Monnaie.* A la fin du xv^e^ siècle, la monnaie de

(61) Légères façons en tirant et aiguisant les échalas (par quartier). 4 s. 6 d.
Curer et fumer les fosses (par cent). 4 s. 6 d.
Tailler (par quartier). 6 s.
Houer (par quartier). 8 s. 6 d. t.
Houer en faisant les provins (par jour). 3 s. t.
Ficher (par quartier). 5 s. t.
Refouir (par quartier). 8 s. 6 d.

On employait des femmes à couper les vendanges, à 10 d. par jour, et on payait 2 s. 6 d. les hommes qui *hostoient et equachoient.*

(62) Un homme et 6 femmes, en 1547, pendant six jours ; un homme et 4 femmes, pendant 4 jours, en 1548 et 1549, et 7 femmes, pendant 3 jours, en 1550.

(63) Onze jours et nuits en 1547, 10 en 1548, et 8 en 1550. Je remarque encore qu'on porta aux vignes 42 charretées de fumier en 1548, 54 en 1549, et 30 en 1550.

Digitized by Google

Paris semble avoir été presque exclusivement en usage à Breuilpont ; les recettes de 1479 sont toutes exprimées en parisis, et, si quelques tournois s'y rencontrent, le receveur ne manque jamais de les convertir en parisis (64). Dans les comptes du XVIe siècle, au contraire, on ne trouve plus que des tournois, les parisis forment de très-rares exceptions.

2° *Mesures de capacité.* On trouve le muid, le septier, le minot, le boisseau. Le minot était la mesure d'Ivry pour les grains, et le boisseau celle de Pacy. Le septier était commun à ces deux localités ; il contenait 4 minots et 5 boisseaux, en sorte que le minot était d'un cinquième plus grand que le boisseau (65). Le muid valait 48 minots ou 12 septiers (66).

Les mesures pour le vin sont assez nombreuses. On trouve le *caque* (dans le compte de 1479), la queue, la demi-queue, le poinçon et le poinçonnet dans le compte de 1547. Nous n'avons rencontré aucun texte qui fît connaître les rapports de ces diverses mesures. Par pièce on n'entendait pas une mesure déterminée, mais un vaisseau d'une capacité quelconque (67).

3° *Mesures de superficie.* L'arpent contenait 100 per-

(64) « *Six s. t., qui valent au parisis 4 s. 8 d. p. 2 d. t.* » — » *qui valent en somme 4 s. t., et au parisis 3 s. 2 d. par. ob. t.* » — Voyez encore ci-dessus les §§ III, VI et VIII.

(65) « *Pour la vente de cent cinquante et troys bouessaux de ble* » *moustes... mesure de Pacy, qu'il a vendus... à la mesure du* » *mynot, mesure d'Ivry, à cinq pour septier, ledit septier vallant* » *quatre mynotz, six vingtz minotz,* » (compte de 1547.) « *Cinq* » *bouessaux des dites moultes, à ladite mesure de Pacy, qui valent* » *à la mesure du mynot, quatre mynotz.* (Compte de 1548.)

(66) « *Et vauldroient, les dictz six muids, unze mynotz, deux* » *centz quatre vingtz dix neuf mynotz.* » (Compte de 1558.)

(67) « *Dix sept pieces de vin... scavoir est : Du revenu des dites* » *vignes, neuf poussonet de vin clairet, etc.* (Voyez note 58.)

Digitized by Google

ches (68) ; le journal était synonyme du quartier ou de 25 perches (69).

4° *Valeur de divers objets.* Nous en donnons le tableau en note, avec les années correspondantes (70).

(68) « *Soixante arpents 46 perches et demye, à 13 liv. 5 s. tr.* » *l'arpent, donnent 804 liv. 3 s.* » (Compte de 1553.)

(69) « *Lequel journel ensemble doibt à ce terme quatre deniers* » *parisis, le demy quartier deux deniers.* » (Compte de 1579.)

(70)

NATURE.	VALEUR.	ANNÉES.
Porc gras.	60 s.	1547 et 1548.
Id.	4 liv.	1548 à 1550.
Chapons (la pièce).	4 s.	1547 à 1550.
Poules (la pièce).	2 s.	1549.
Pigeons (la douzaine).	10 s.	1547 et 1566 à 1575
Id.	6 s.	1547.
Id.	9 s.	1548.
Id.	8 s.	1549.
Lapins (la douzaine).	3 liv.	1563 et 1564.
Id.	50 s.	1574.
Id.	4 liv.	1576.
Chandelle (la livre).	2 s. 6 d.	1548 à 1550.
Blé méteil (le minot).	7 s. 6 d.	1548.
Id.	13 s. 6 d.	1549 et 1550.
Seigle (le minot).	5 s.	1548.
Blé *mouste*. *Id.*	5 s. 6 d.	1547.
Id.	11 s.	1550.
Vin (le pot).	18 d.	1549.
Id. (la queue).	7 liv.	1550.
Bois (la corde).	20 s.	1548.
Coterets (le cent).	25 s.	1550.
Echalas (le mille).	25 s.	1553.
Paille (les cent bottes).	30 s.	1548.
Fumier (la charretée).	6 s. 6 d.	1548 et 1549.
Id.	6 s.	1550.
Chaux (la queue).	18 s.	1550.
Id.	30 s.	1553.
Id.	40 s.	1570.
Plâtre (le *mont*).	2 liv.	1553.
Van.	11 s.	1548.

Une ordonnance du maire de Verneuil, en 1568, qui nous a été communiquée par M. Bonnin, défend de vendre le vin clairet d'Orléans (le pot) plus de 3 s. t., le vin blanc du même pays, plus de 2 s. 8 d., et le vin de Dreux, plus de 2 s. 4 d.

Digitized by Google

La journée d'homme est de 2 s. 6 d., de 1547 à 1550, et de 3 s., à partir de 1562. La journée d'un homme, avec son charroi, est payée 12 s. 6 d. en 1548, 15 s. en 1550, 25 s. en 1562. — On voit, d'après les prix donnés dans ces extraits, qu'en portant à 1 fr. la valeur du sou, on ne serait pas éloigné de la vérité.

Ces renseignements, joints à ceux que les comptes de Breuilpont nous ont déjà fournis sur la valeur, le prix de loyer et les revenus des terres, prés, bois et vignes, et sur les frais et les moyens de culture, nous ont paru présenter quelque intérêt. Tout le monde comprendra que des renseignements analogues, recueillis sur plusieurs points du territoire et à diverses époques, acquerraient par leur réunion une grande importance historique et statistique. En publiant ces extraits, nous n'avons eu d'autre but que d'apporter notre petite pierre à ce travail et de provoquer sa réalisation.

P. F. LEBEURIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

POUSSIN

ET

SON MONUMENT

PAR

M. ÉDOUARD CRÉMIEU.

—

POEME

COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Digitized by Google

Digitized by Google

POUSSIN

ET

SON MONUMENT

PAR

M. ÉDOUARD CRÉMIEU.

—

POEME

COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Digitized by Google

L'inauguration du monument élevé à la gloire de Nicolas Poussin, a eu lieu, aux Andelys, le 15 juin 1851, et la Société a été représentée, à la solennité, par son Bureau et par un grand nombre de membres.

Le discours prononcé, dans cette circonstance, par M. A. Passy, comme président de la Société, aurait naturellement figuré dans ce volume, si le comité de rédaction n'avait jugé convenable de le réserver pour la publication, qu'il doit prochainement faire, des documents relatifs à la souscription, au monument et à son inauguration.

Digitized by Google

Ce poëme a remporté le prix (une médaille d'or à l'effigie du Poussin [1]) dans le concours ouvert, à la fin de l'année 1845, par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, sur ce sujet : *Poussin et son Monument.*

Resté inédit jusqu'à ce jour, il sera lu publiquement, comme l'a promis le programme du concours, dans la solennité qui aura lieu aux Andelys, le 15 juin 1851, pour l'inauguration de la statue du grand peintre, et un exemplaire imprimé sur vélin sera déposé dans le piédestal.

Il est imprimé à 500 exemplaires, aux frais de la Société, qui, du consentement de l'auteur, doit les distribuer gratuitement lors de l'inauguration. Il sera, en outre, inséré dans le Recueil de ses travaux.

En publiant ce poëme, la Société croit devoir reproduire l'appréciation qu'en a faite la commission, chargée de juger le concours. C'est dans la séance générale du 26 avril 1846 que la commission a présenté son rapport, qui s'exprimait ainsi sur cet ouvrage :

« La pièce couronnée, Messieurs, rendra au prix que vous » avez proposé, et qui est destiné à quelque retentissement, » l'honneur qu'elle en aura reçu. Elle domine les autres, » d'abord par l'importance de la composition. Dans cette » espèce de symphonie poétique, qui ne compte pas moins » de huit cents vers, sont chantés tour à tour la vie, le carac- » tère, le génie, les études, les œuvres de Poussin : sa gloire » enfin, c'est-à-dire cette admiration qui grandit autour de » son nom depuis deux siècles, et aujourd'hui lui élève un

[1] Le prix d'abord fixé à 300 francs, avait été doublé par le ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, alors président de la Société.

Digitized by Google

» monument trop longtemps attendu. Pour étreindre ce » qu'embrassait un plan aussi large, il fallait étudier à fond » l'homme et ses productions : comprendre parfaitement » l'un, sentir parfaitement les autres. Cette condition essen- » tielle a été remplie par l'auteur de la manière la plus re- » marquable : chaque stance, chaque vers, pour ainsi dire, » témoigne qu'avant d'appeler à lui l'inspiration, il a retenu » à ses côtés, pendant de longues heures, l'observation et » l'étude. Aussi, rien de banal dans la pensée, rien qui puisse » s'appliquer à un autre peintre aussi bien qu'à Poussin : et, » au contraire, une appréciation aussi originale qu'élevée de » ses œuvres, même une interprétation nouvelle donnée à » quelques-uns de ses plus beaux tableaux, sur lesquels il » semblait qu'il n'y eut plus rien à dire. Le plan, très-ingé- » nieux, répond avec bonheur au titre indiqué par vous : » *Poussin et son Monument;* d'un bout à l'autre de la pièce, » en effet, la statue et celui qu'elle représente sont en scène. » Quant à l'exécution proprement dite, à la forme extérieure » du poëme, il semblerait qu'après le patient travail qui a » certainement précédé cette mise en œuvre, l'imagination » alourdie eût dû fléchir dans son vol : il n'en est rien : » l'expression a autant de chaleur et d'éclat que si le poëme » n'était qu'un poëme, et qu'il ne se fût pas montré, avant » tout, penseur profond, et même érudit. N'oublions pas de » signaler enfin la variété, la souplesse du rhythme, et » l'heureuse application qui est faite de ses modes divers aux » diverses parties du sujet. »

Le rapport faisait ensuite ressortir, comme un mérite qui serait vivement senti par les lecteurs initiés à la vie et aux œuvres de Poussin, les nombreuses allusions que cette pièce renferme à ses actions, à ses paroles, à ses écrits, à ses systèmes, aux intentions semées dans ses peintures.

Enfin, le rapporteur demandait quelques corrections de détail. L'auteur s'est empressé de les faire et d'ajouter à ce travail des notes sur certains passages du texte, laissant à la prose le soin de recueillir ce qu'avait dû omettre la poésie.

Digitized by Google

POUSSIN

ET

SON MONUMENT.

POEME.

On demandait un jour à Poussin, comment il avait pu s'élever, dans son art, à un si haut degré de perfection : il répondit : « Je n'ai rien négligé. »

I.

SA VIE.

Autour du socle où ta couronne
Vient se poser en ce moment,
Chante, ô Poésie, et façonne
Les bas-reliefs du monument.
Que d'un ciseau ta main armée
De cette masse inanimée
Creuse les flancs nus et polis
Et, sur un côté de la pierre,
Sculpte d'abord la vie entière
Du grand peintre des Andelys.

—

Assis sur le gazon, au milieu de la plaine,
Un enfant sérieux, dont l'aurore était pleine

Digitized by Google

De précoces rayons,
Cherchait dans sa pensée et dans le paysage
Des dessins à jeter sur une blanche page
Qu'effleuraient ses crayons.

Pour éblouir sa vue, éclatante barrière,
Les monts voisins brisaient sur leurs rocs la lumière
Aux mille jets épars ;
En groupes inégaux ondulant dans l'espace,
Les collines semblaient fuir avec plus de grâce
Pour charmer ses regards.

Les nuages, poussés par de tièdes haleines,
Ralentissaient pour lui, sous les voûtes sereines,
Leur vol silencieux ;
L'arbre disait au vent, avec un doux murmure,
De ne pas agiter sa verte chevelure
Qui posait sous ses yeux.

Des riants Andelys les deux villes compagnes,
Reines des champs heureux, des bois et des montagnes
De ces bords enchantés,
Faisaient naître à l'envi des images nouvelles
Pour l'enfant qui devait rendre jalouses d'elles
Les plus fières cités.

L'une, à grand bruit, chantait en son clocher sonore
Clotilde, ange des Francs, qui vit ses murs éclore.
Vers le dôme éternel
Elle haussait sa croix, pour qu'à ce signe austère
Ce peintre, qui cherchait des tableaux sur la terre,
Les cherchât dans le ciel.

Digitized by Google

L'autre, offrant à ses yeux sa vieille forteresse,
Evoquait, sur la roche où ce débris se dresse,
Des guerres de héros,
Des assauts acharnés de France et d'Angleterre,
Et, fantôme royal, Marguerite adultère
Qu'étranglent des bourreaux.

Et des eaux de la Seine errante et vagabonde
La Nymphe, arrondissant sa ceinture féconde
Par un brusque détour,
Semblait, du peintre enfant à dessein rapprochée,
Lui dire à demi-voix, entre les joncs couchée,
Des paroles d'amour.

Le jeune artiste, ému de toutes ces peintures
Où le pressentiment de ses œuvres futures
Venait le visiter,
Croyait voir, le cœur plein d'une joie ineffable,
La Nature, la Foi, l'Histoire avec la Fable
S'unir pour le fêter.

A ces brillants tableaux, ouvrant un œil de flamme,
Son génie étonné s'éveilla dans son âme;
Puis, aigle triomphant,
Dès qu'il eut reconnu la force de son aile,
Loin de ton seuil paisible, ô maison paternelle,
Il emporta l'enfant.

Fixant sa prunelle abaissée
Sur la carte d'Europe où se pose sa main,
Un jeune homme, enivré d'une seule pensée,
Du Louvre au Vatican mesure le chemin.

Digitized by Google

Devant quelques dessins des maîtres d'Italie,
Rêvant Rome et la gloire, il s'exalte, il s'oublie.
Rome?.. Ah! loin de tes yeux elle fuira longtemps!
La gloire?... Arme-toi bien pour la lutte obstinée :
Avant de l'obtenir, contre la destinée
Tu combattras vingt ans!

Le combat s'est ouvert : son rêve
Du château d'un ami voulait faire un palais.
Sa fière pauvreté s'indigne et se relève;
Car on traite l'artiste à l'égal des valets.
Vivant de ses pinceaux offerts à chaque ville,
Il revient vers Paris, à pied, le cœur tranquille,
Content de lui du moins s'il ne l'est pas du sort;
Il passe au lendemain en oubliant la veille;
Et si, durant la nuit, la faim parfois l'éveille,
La fatigue l'endort.

Hélas! la misère l'emporte!
Il succombe, ô douleur! il vient, pâle et mourant,
Du séjour paternel retrouver l'humble porte
Où sa mère l'accueille et l'embrasse en pleurant.
Souffle, souffle sur lui, brise de la patrie!
Ravive, ô sol natal, sa jeunesse flétrie!
Soleil qui tous les ans fais reverdir ces bois,
Vallée où son enfance errait fraîche et ravie,
Gardez-le pour la gloire et donnez-lui la vie
Une seconde fois!

Plein de force et plein d'espérance,
Il part, il verra Rome où l'attend Raphaël.
Jusqu'aux Alpes, d'un bond il franchit la distance :
Quels sont ces verts sommets, ces champs, ce nouveau ciel?

Digitized by Google

Il touche, il touche enfin la terre fortunée,
Criant comme autrefois les compagnons d'Enée :
« Italie ! Italie ! . » O Sort triste et moqueur,
Ton invisible bras, qui l'arrête à Florence,
Le rejette plus pauvre au milieu de la France,
En lui brisant le cœur !

Son cœur ! Rien, non, rien ne l'entame.
Son âme, en ces revers, souffre sans s'étonner.
Souvent même il en rit : Rome encor le réclame ;
Il ramasse un peu d'or ; le sort, pour l'enchaîner,
Le dépouille ; adieu Rome ! un écu seul lui reste :
Rassemblant ses amis à sa table modeste,
Il l'achève en un soir jusqu'au moindre denier,
Et, le joignant à ceux qu'elle emporte avec elle :
« Tiens, » dit-il, en raillant la Fortune rebelle,
« Prends aussi ce dernier. »

Mais des étoiles rigoureuses
Les grâces du destin semblent changer le cours :
C'est la foule admirant six œuvres vigoureuses
Sous ses hardis pinceaux écloses en six jours ;
C'est un poëte illustre, enfant de l'Ausonie,
Qui des chantres divins lui traduit le génie ;
Qui, malade, en son lit oublira de souffrir,
Quand, sous la main du peintre inspiré par lui-même,
Il va voir Adonis, sortant de son poëme,
Naître, aimer et mourir ;

C'est la ville des sept collines,
C'est Rome ! ô jour de joie ! ô triomphe ! les Dieux,
Les Césars, Raphaël, les temples, les ruines,
Le Capitole altier, le Vatican pieux,

Digitized by Google

Tout est là devant lui ! C'est Rome et c'est la vie !
Aux faveurs du Pontife un ami le convie.
Paris fut la misère et le jeûne et la faim,
Paris fut le combat et Rome est la victoire,
La limite éclatante où commence la gloire,
Où le malheur prend fin !

Non : Rome est la misère et la faim et le jeûne ;
Rome est encor Paris ; Rome qui te voit jeune
Va bientôt te faire vieillir ;
La maladie, hélas ! t'épuise et te dévore ;
Ta gloire n'est pas mûre et ne te montre encore
Que des fruits amers à cueillir.

Peintre, enseigne à tes mains de nouvelles pratiques,
Et vis en modelant des bas-reliefs antiques.
Ouvrier humble et fier pourtant,
Sobre, sachant la peine et fort de ton courage,
Accueille le malheur sans changer de visage
Et comme un hôte qu'on attend.

Ta tête est dans les cieux, tes pieds sont dans la fange.
Ah ! toujours ici-bas l'homme lutte avec l'ange ;
Le génie, au sein de la nuit,
Dans l'étreinte de fer qui le serre et l'embrasse,
Lutte avec la misère.... Enfin le ciel fait grâce ;
L'ange triomphe et le jour luit.

Le jour luit ! Des flots de lumière
Inondent l'artiste vainqueur ;
Et sa gloire que Rome applaudit la première
Des deux côtés des monts s'entend chanter en chœur !

Digitized by Google

Richelieu, qui l'appelle, entre ses bras le presse ;
Le Roi, devant sa cour, le flatte et le caresse ;
De ses longues douleurs vengeant l'indigne affront,
La France, qui d'amour et d'éclat l'environne,
Veut cacher sous une couronne
Les rides que la lutte imprima sur son front.

Mais ses rivaux déchus, unis dans leur querelle,
Font de leurs haines un faisceau.
Contre la calomnie à son aide il appelle
Son savoir, sa franchise et son libre pinceau.
Vouant leur ignorance aux coups du ridicule,
Il ajoute une page à l'histoire d'Hercule ;
Puis, avant de partir, leur laisse pour adieux
Cette image où, trompant et la Haine et l'Envie,
A leurs traits par le Temps ravie,
La Vérité remonte aux cieux.

Il est là, calme et grave, en son humble demeure ;
Dans la Ville éternelle il voit couler sans bruit
Ses jours heureux et doux que nul souci n'effleure,
Dédaigneux de l'éclat qui le cherche et qu'il fuit.

Son front, où ne se pose aucune ombre importune,
Ses traits fiers sont empreints d'une austère beauté.
Portant également l'une et l'autre fortune,
Son âme se complaît dans sa sérénité.

Il vit content de peu ; si parfois la richesse
Met plus d'or qu'il n'en veut sur ses œuvres sans prix,
Modeste, il le refuse ; et la vaine largesse
Retourne aux mains du riche incrédule et surpris.

Digitized by Google

Il plaint l'homme entouré de serviteurs sans nombre ;
Et si quelque étranger le visite, la nuit,
Pour éclairer sa marche en son escalier sombre,
Lui-même il prend en main sa lampe et le conduit.

Regardez ce tableau qu'avec joie il achève,
O vous, qui, méditant sur ces esprits élus,
Cherchez à ressaisir, même en leur moindre rêve,
Les illustres penseurs des temps qui ne sont plus !

Au bord d'une onde calme, en un vallon fertile
Plein d'ombre et de repos, Diogène en chemin
S'arrête, rejetant son écuelle inutile,
Près d'un passant qui boit dans le creux de sa main.

Le peintre a mis sa vie en ce tableau fidèle,
Emblème qui la montre, ainsi qu'en un miroir,
Frugale, rejetant le superflu loin d'elle,
Et, comme ce vallon, paisible et douce à voir.

Suivez-le maintenant, vous qui savez comprendre
La morale qu'il offre et pratique à son tour,
Suivez-le sur le mont où l'on aime à l'entendre
Quand le matin rayonne et quand baisse le jour.

La Villa Médicis, de verts lauriers peuplée,
Domine Rome entière ; au loin, sous un ciel pur,
S'étend à vos regards la plaine déroulée ;
L'Apennin dresse au fond ses sommets dans l'azur.

Devant cet horizon, spectacle magnifique,
De labeurs assidus il vient se délasser.
D'amis et d'étrangers un cercle pacifique
Environne le maître et l'écoute penser.

Digitized by Google

Son éloquence, habile à charmer les oreilles,
Brillante sans efforts, profonde sans apprêts,
Explique ses travaux, ses lectures, ses veilles,
Son art dont mieux que lui nul n'a su les secrets.

Il leur dit les défis qu'aux jours de sa jeunesse,
Quand ses rêves aimés s'écroulaient sur ses pas,
En riant il jetait à la folle Déesse;
Guerrier vainqueur du sort, il leur dit ses combats.

Il leur enseigne à vivre aux heures les plus rudes,
Et, joignant le précepte à l'exemple puissant,
Du livre universel de ses vastes études
La sagesse découle et dans leurs cœurs descend.

C'est ainsi que, parlant et vivant comme un sage,
Il va, d'un pas égal, vers le but solennel
Pour unir doucement, par un calme passage,
Le repos de sa vie au repos éternel.

II.

SON GÉNIE.

Chante encor, chante, ô Poésie;
Pourtant laisse, en ce vol d'oiseau
Où t'entraîne ta fantaisie,
Trouver sa tâche à ton ciseau,
Et, dans les médaillons qu'il trace
Pour orner la seconde face
Du piédestal que tu remplis,
En ciselant la pierre unie,

Digitized by Google

Il plaint l'homme entouré de serviteurs sans nombre ;
Et si quelque étranger le visite, la nuit,
Pour éclairer sa marche en son escalier sombre,
Lui-même il prend en main sa lampe et le conduit.

Regardez ce tableau qu'avec joie il achève,
O vous, qui, méditant sur ces esprits élus,
Cherchez à ressaisir, même en leur moindre rêve,
Les illustres penseurs des temps qui ne sont plus !

Au bord d'une onde calme, en un vallon fertile
Plein d'ombre et de repos, Diogène en chemin
S'arrête, rejetant son écuelle inutile,
Près d'un passant qui boit dans le creux de sa main.

Le peintre a mis sa vie en ce tableau fidèle,
Emblème qui la montre, ainsi qu'en un miroir,
Frugale, rejetant le superflu loin d'elle,
Et, comme ce vallon, paisible et douce à voir.

Suivez-le maintenant, vous qui savez comprendre
La morale qu'il offre et pratique à son tour,
Suivez-le sur le mont où l'on aime à l'entendre
Quand le matin rayonne et quand baisse le jour.

La Villa Médicis, de verts lauriers peuplée,
Domine Rome entière ; au loin, sous un ciel pur,
S'étend à vos regards la plaine déroulée ;
L'Apennin dresse au fond ses sommets dans l'azur.

Devant cet horizon, spectacle magnifique,
De labeurs assidus il vient se délasser.
D'amis et d'étrangers un cercle pacifique
Environne le maître et l'écoute penser.

Digitized by Google

Son éloquence, habile à charmer les oreilles,
Brillante sans efforts, profonde sans apprêts,
Explique ses travaux, ses lectures, ses veilles,
Son art dont mieux que lui nul n'a su les secrets.

Il leur dit les défis qu'aux jours de sa jeunesse,
Quand ses rêves aimés s'écroulaient sur ses pas,
En riant il jetait à la folle Déesse;
Guerrier vainqueur du sort, il leur dit ses combats.

Il leur enseigne à vivre aux heures les plus rudes,
Et, joignant le précepte à l'exemple puissant,
Du livre universel de ses vastes études
La sagesse découle et dans leurs cœurs descend.

C'est ainsi que, parlant et vivant comme un sage,
Il va, d'un pas égal, vers le but solennel
Pour unir doucement, par un calme passage,
Le repos de sa vie au repos éternel.

II.

SON GÉNIE.

Chante encor, chante, ô Poésie;
Pourtant laisse, en ce vol d'oiseau
Où t'entraîne ta fantaisie,
Trouver sa tâche à ton ciseau,
Et, dans les médaillons qu'il trace
Pour orner la seconde face
Du piédestal que tu remplis,
En ciselant la pierre unie,

Digitized by Google

Apprends-nous quel fut le génie
De cet enfant des Andelys.

—

Au fond de son portrait, lorsqu'il s'est peint lui-même,
Il a mis dans un cadre, en buste seulement,
Une femme. Elle est reine, et sur son diadème
Porte d'un œil ouvert le transparent emblème.
Deux bras vont l'entourer comme ceux d'un amant ;
Elle est jeune, elle est belle et sourit doucement.

C'est la Muse de la peinture,
La vierge au profil grec, l'idéale figure,
Le démon familier qui lui parlait tout bas ;
Son inspiration, noble et pure maîtresse,
Empruntant pour lui seul les traits d'une déesse
Qui côtoyait sa vie et ne le quittait pas.

Épris de sa beauté selon son cœur formée,
Pour peindre son amour et son ravissement,
Il montra, dans un coin de sa toile animée,
Deux bras qui s'avançaient vers une tête aimée ;
Si bien que, dans ce cadre incomplet et charmant,
On ne voit qu'un sourire et qu'un embrassement.

Divin sourire qui le guide
Quand par Dominiquin il triomphe du Guide ;
Cherche, après Phidias, Raphaël ; sous ses yeux
Fait passer Grèce, Egypte, Italie, et prend d'elles,
Pour les ressusciter en des œuvres nouvelles,
Mœurs, climats, monuments, guerriers, sages et dieux ;

Quand, habile à tracer l'émotion vivante,
Il saisit dans la foule un éclat, un transport

Digitized by Google

De joie ou de colère, une image émouvante
De pitié, de douleur, d'amour ou d'épouvante ;
Quand il veut, maniant le scalpel sans effort,
Pour mieux peindre la vie étudier la mort ;

Ou qu'il vient des champs, les mains pleines
De fleurs et de cailloux marbrés de riches veines,
D'écorces et de mousse et de gazons divers ;
Car cet esprit, jaloux de la moindre science,
Puissant par l'étendue et par la patience,
Jusque dans le brin d'herbe apprenait l'univers.

Oh ! dites-le, parlez, Humanité, Nature,
Sœurs qu'il unit toujours, brûlant du même feu
Pour la création et pour la créature,
Sœurs qui de vos beautés composiez sa peinture
Lorsque, sous mille aspects, en tout temps, en tout lieu,
Il célébrait en vous les deux filles de Dieu !

Parlez, imposants paysages,
Majesté des rochers, des lacs et des ombrages,
Bois, vallons dont sa Muse aime la profondeur !
Parlez, drames pieux, saintement pathétiques ;
Sublime austérité de ces pages antiques
Où son génie éclate en toute sa grandeur !

Parlez, drames ardents qu'à nos yeux il déploie,
Vengeances où la femme arme son bras du fer,
Terreurs et désespoirs, fureurs où l'œil flamboie !
Parlez, vents et poussière, et chênes que foudroie
Son pinceau vigoureux, qui passe, sous l'éclair,
Des orages du cœur aux orages de l'air !

Digitized by Google

Parlez, chefs-d'œuvre où l'art déguise
Son labeur attentif sous l'élégance exquise,
Pleins de dignité simple et de noble candeur
Et d'abandon mêlé de tant de retenue
Que la Fable elle-même est chaste quoique nue,
Et que la grâce en elle est une autre pudeur ;

Chefs-d'œuvre où sa raison tempère son audace,
Où le geste hardi s'allie au pur contour ;
Où, sans peine, dans l'air, la lumière et l'espace,
Hommes, ruines, champs, cités ont pris leur place,
Ensemble harmonieux, baigné d'ombre et de jour,
Que le regard séduit caresse avec amour ;

Imagination choisie,
Diverse, inépuisable et riche en poésie ;
Doctes enseignements épars dans ses tableaux ;
Morale, qui nous suis jusque dans les campagnes ;
Pittoresques conseils, au penchant des montagnes,
Parmi les frais gazons comme des fleurs éclos !

Contempler était peu pour sa Muse sévère ;
Penser était pour elle une suprême loi.
Souvent, grave et le pied posé sur une sphère,
Elle semblait, foulant le globe de la terre,
Le menton dans la main, un livre devant soi,
Dire : « Lis et médite, et le monde est à toi. »

Ainsi sa compagne immortelle
Sur des sujets profonds portait ses yeux ; c'est elle
Qui, du temple de l'art rehaussant le fronton,
Y gravait, par la main du peintre inimitable,
Ce mot : PHILOSOPHIE ; elle qui, sur sa table,
A côté de Virgile avait ouvert Platon.

Digitized by Google

Le monde : terre, cieux, vie et pensée humaine,
A ses savants pinceaux voilà ce qu'elle offrit.
Avant de parcourir cet immense domaine,
Toujours il s'entourait, dans la cité romaine,
De ces marbres vantés où le passé fleurit,
Et la sagesse antique épurait son esprit.

En suivant la Muse fidèle
Vers la perfection, son rêve et son modèle,
Dans cette antiquité dont il franchit le seuil
Il trouva l'art perdu des peintres de la Grèce ;
Et, son siècle crut voir, en un jour d'allégresse,
Apelle rajeuni se lever du cercueil.

Aux champs de l'idéal, par une route habile,
Elle sut diriger ses pas et son essor ;
Et, comme le Troyen conduit par la Sibylle
Au pays que neuf fois ceint le Styx immobile,
Tandis qu'il regardait les ombres vivre encor,
La Muse devant lui portait le rameau d'or.

III.

SON ŒUVRE.

Oh ! retrace-nous ce voyage,
Poésie, et que, sous tes doigts,
Une autre face offre l'image
De ce que nous peindra ta voix.
Fais-en un bouclier d'Achille ;
Et que la lumière mobile

Digitized by Google

Du jour, qui vient s'y réfléchir,
De ses mille teintes anime
L'œuvre riant, grave ou sublime
Dont le marbre va s'enrichir.

—

Filles de l'Orient, du soleil colorées,
Les bras et les pieds nus et chastement parées,
O visages aimés, c'est vous qu'en son chemin
Rencontre Eliézer, dont les présents d'hymen
Emeuvent tant de cœurs auprès de la fontaine ;
Toi, qui remplis toujours la cruche déjà pleine,
Vous, qui parlez tout bas de vos jeunes secrets ;
Et vous toutes enfin, belles aux yeux distraits,
Curieux ou moqueurs ; et toi, pâle et jalouse,
Enviant Rébecca, douce et naïve épouse.
Vous passez, mais de vous longtemps on se souvient.

Pharaon, près du Nil c'est ta fille qui vient.
Sur sa jeune suivante appuyée, elle arrive,
Montre l'enfant sauvé qu'on pose sur la rive,
Et paraît deux fois belle au regard enchanté,
Belle de sa pitié comme de sa beauté.
Loin du Nil, Israël nous entraîne à sa suite
Au désert, où la faim accompagne sa fuite.
Une femme... Oh ! voyez ce que le mal vainqueur
Fait éclater d'angoisse et d'amour en son cœur !
Tendre fille, à sa mère elle offre sa mamelle ;
Tendre mère, à son fils qui pleure et se plaint d'elle
D'une voix caressante elle semble parler,
Et, pleurant avec lui, cherche à le consoler.
Mais la manne en flocons descend blanche et pressée ;
Hommes, femmes, enfants l'ont déjà ramassée ;

Digitized by Google

Debout, la jeune fille, au front pur et joyeux,
La reçoit dans sa robe en regardant les cieux ;
Et vers les cieux aussi levant son bras, Moïse
Parle de l'Eternel à la foule soumise.

Quel est ce bel enfant dont les cheveux bouclés
Vont caresser l'épaule, en ondes déroulés ?
Tant de charme et d'éclat viendrait-il de la terre ?
Sous sa main gauche il tient, sondant un saint mystère,
Du signe rédempteur un globe surmonté ;
Sa main droite s'entr'ouvre en disant : TRINITÉ.
Ce précoce rêveur qui, parlant sans parole,
Avec trois doigts ouverts nous révèle un symbole,
Et, de la croix qu'il touche oubliant les douleurs,
N'en voit que le triomphe et pense aux jours meilleurs;
Cette tête à la fois gracieuse et profonde,
Penchée en souriant sur l'avenir du monde,
Cet enfant, quel est-il ?.....

Sommet du Golgotha.

Tu le vois expirer sur la croix qu'il porta.
La nuit tombe soudain de la céleste voûte ;
Les chevaux effrayés se cabrent ; plein de doute,
Plus d'un regard vers lui se tourne repentant.
Non loin de ces soldats aux dés se disputant
Le dernier vêtement de celui qui succombe,
Un mort s'est soulevé sur le bord de sa tombe.
Deux gardes effarés le fixent, l'œil hagard ;
L'un d'eux, pour se défendre, a tiré son poignard.
Tandis que, repoussant le drap qui le recouvre
Et sortant à demi de la terre qui s'ouvre,
Le spectre, d'une main sur le sol appuyé,
Contemple tristement le Dieu crucifié.

Digitized by Google

Mais dans les Sacrements le Sauveur va renaître.
Une sainte douceur, qui ravit et pénètre,
Respire en l'œuvre auguste où, partout répandu,
L'esprit de Jésus même est sept fois descendu :
Campagnes du Jourdain qu'embellit le Baptême ;
Fidèles confirmés et touchés du Saint-Chrême ;
Plaine où des mains du Christ Pierre reçoit les clés ;
Banquet où sur ses ans impurs et déréglés
Pleure, aux pieds du Seigneur, la femme repentie ;
Cène du pain vivant et de l'Eucharistie ;
Temple du Mariage, aux clartés d'un jour pur
Mêlant l'éclat des fleurs, la verdure et l'azur ;
Lit triste et voilé d'ombre où, près de ceux qu'il aime,
Le chrétien meurt, calmé par l'Onction suprême ;
Partout, au sein, autour de tous ces lieux bénis,
De ces groupes fervents pour Jésus réunis,
Il semble qu'un parfum, qui rend l'âme pieuse,
Circule, et qu'on entende errer mystérieuse,
Elevant un bruit doux, égal et solennel,
La Foi, fleuve sacré dont la source est au ciel.

Venez à nous, fraîches Naïades,
Venez, jeunes Hamadryades,
Des bois, des grottes et des eaux !
L'Art a des croyances nouvelles ;
Mais il ne vous fit pas si belles
Pour vous cacher sous des roseaux.

Bacchantes, commencez vos danses !
Pour mettre en vos pieds des cadences
Et de gracieux mouvements,
Entendez-vous cette harmonie ?

Digitized by Google

Le mode joyeux d'Ionie
Fait chanter les gais instruments.

La ronde tourne, emporte et Sylvain et Satyre
Et Faune, ivres de bruit, de raisin et de rire.
Une jeune danseuse, imprudente, a glissé ;
Elle tombe, et, le front troublé, l'œil courroucé,
Repousse, en sa frayeur, d'une main convulsive
Du demi-dieu voisin la menace lascive.
Ailleurs, l'Hamadryade aguerrie au danger,
Sans voile et sans effroi, montant, pour voyager,
Sur le dos d'un Satyre, indique à sa monture
Au bas de la colline une forêt obscure.
Entre des arbres verts, là, des Nymphes en paix
Viennent prendre leur bain sous un ombrage épais,
Et songent, on le voit, au bord des eaux dormantes,
Bien moins à se baigner qu'à paraître charmantes.
Flore, plus loin, est reine et regarde en sa cour
L'un mourir de fureur, l'autre mourir d'amour :
Clitie, Ajax, Narcisse, Adonis, Hyacinthe
Succombent tour à tour dans la brillante enceinte ;
Flore danse au milieu : de toutes ces douleurs
L'antiquité riante a fait naître des fleurs.

Cherchant des tons plus bas la gravité sévère,
L'imposante harmonie aux Doriens si chère
Devant Eudamidas tient nos pas arrêtés,
A l'heure où le mourant dicte ses volontés.
Sous son toit rien ne brille, or, tapis ni peinture ;
On voit sur un des murs, pour unique parure
De son humble maison, qui n'a pas d'autre bien,
Les armes du soldat, orgueil du citoyen.

Digitized by Google

Il meurt ; sa mère, assise au pied du lit, regarde.
En songeant aux malheurs que le destin leur garde,
La fille de son fils pleurer sur ses genoux.
Le deuil, sous trois aspects se révélant à nous,
A côté du trépas offre en cette demeure
La misère pensive et la douleur qui pleure.
Que lègue donc celui qui meurt en ce moment,
Qui n'a rien à laisser et dicte un testament ?
Cette page inutile au vent sera livrée
Et les Grecs en riront... Cette page sacrée,
Qu'un immortel pinceau pour nous veut rajeunir,
Ira de siècle en siècle étonner l'avenir !
Que peut-il donc léguer ?... Oh ! que le ciel vous donne
Un ami dans Corinthe, un autre à Sicyone !
Eudamidas deux fois a connu l'amitié ;
Et de ses dons chacun recevant la moitié,
L'ami de Sicyone et l'ami de Corinthe
Verront dans cet écrit, où son âme est empreinte,
Ce qu'il eût fait si, riche ainsi qu'eux aujourd'hui,
Il les eût vus mourir indigents comme lui :
« Je lègue à l'un ma mère, afin qu'en sa détresse
» Il la nourrisse et garde avec soin sa vieillesse ;
» Ma fille à l'autre, afin qu'il lui donne un époux
» Et la meilleure dot qu'il pourra. De ses coups
» Si, frappant l'un des deux, le sort veut qu'il succombe,
» Que la part du défunt sur le vivant retombe. »
Sublime testament ! Qu'il meure satisfait !
Qu'il meure confiant dans le legs qu'il a fait !
Il sait les héritiers dignes de l'héritage,
Quand il lègue à tous deux, dans un égal partage,
Ou laisse aux mains d'un seul, de la mort respecté,
Ces deux parts de son cœur et de sa pauvreté.

Digitized by Google

Du mode Phrygien la corde véhémente
Là-bas vient de frémir : dans les vents qu'il tourmente
Il retentit, et parle, en ses brûlants accords,
De guerre, de tumulte et de fougueux transports.
Coriolan, c'est toi ! Ton front nous peint ton âme.
T'aurions-nous reconnu sans fureur et sans flamme,
Quand ta vengeance éteinte a brisé son élan ?
Coriolan calmé n'est plus Coriolan :
La colère est sa vie, il meurt quand il se dompte.
On eût vu le regret, la douleur et la honte
Le tuer à défaut du Volsque mutiné ;
En cédant à sa mère il s'était condamné.
Oui, c'est Coriolan ! Les femmes éplorées
S'avancent, vainement contre lui conjurées ;
Tout ce qui peut fléchir un cœur comme le sien
S'offre à lui : mère, épouse, enfants, il ne voit rien,
Il voit Rome ; elle est là, mais de lui seul connue,
Le casque en tête, armée et la mamelle nue.
Il voit Rome : avec elle il voit tous ses affronts.
Ses souvenirs fatals se dressent, toujours prompts
A torturer son cœur. Plein de fiel et de rage,
Il sent tout son passé monter à son visage.
Sa bouche est entr'ouverte et menace ; le fer.
Qu'il arrache au fourreau, brille et va fendre l'air :
Son corps, qui tout entier contre Rome s'élance,
N'est, de la tête aux pieds, que haine et violence,
Et tout a soif en lui de vengeance et de sang :
Déjà de son cimier le lion rugissant,
Complice intelligent des fureurs qu'il éprouve,
Sur le casque de Rome a dévoré la louve.
Dans le groupe effrayé des femmes, les douleurs
Eclatent par des cris, des sanglots et des pleurs ;
Leur désespoir supplie ; et la mère elle-même

Digitized by Google

Tombe aux pieds de son fils en ce moment suprême,
Saisissant des deux mains son glaive. Cependant
Rome est calme : elle voit qu'en son courroux ardent
Ce terrible ennemi, malgré sa haine amère,
Laisse arrêter son bras par le bras d'une mère.

Le rhythme de la guerre, aux accords frémissants,
Fuit, s'éloigne et fait place à de nouveaux accents.

D'où viens-tu, d'où viens-tu, plaintive mélodie,
Plaintive et suave à la fois ?
Les deux modes rivaux qu'inventa la Lydie
Font-ils ensemble ouïr leur voix ?

Le front ceint de feuillage, au retour d'une fête
Qu'à peine ils viennent de quitter,
Quatre enfants d'une terre où le bonheur s'arrête,
Si le bonheur peut s'arrêter ;

Quatre joyeux pasteurs trouvent sur leur passage,
Et sous l'ombre de verts rameaux,
Une tombe, une pierre, humble et dernière page,
Où le trépas mit quelques mots.

Ils lisent ; sur leur front la tristesse est venue,
Et, tristes comme eux, on peut voir
L'horizon, le rocher et la feuille et la nue
Jaunir sous les rayons du soir.

Ah ! si dans tous ces yeux soudain la joie expire,
Si de ton visage charmant,
O jeune fille, on voit s'effacer le sourire
Sous le regard de ton amant ;

Digitized by Google

C'est qu'au fond du tombeau dépouille refroidie,
Le pasteur qui repose ici
Elève encor la voix pour dire : « En Arcadie
Moi-même je vécus aussi. »

Ils ont une terre féconde
Dont le ciel est pur comme l'onde,
Où, fleurs et fruits, tout surabonde,
Où l'arbre est toujours vert et fort :
Et les fruits, les fleurs, la verdure,
Ce ciel riant dans une eau pure,
Cette heureuse et belle nature,
On les quitte un jour pour la mort !

Ils ont la vigueur, la jeunesse,
La beauté, suprême richesse,
La grâce, divine caresse
Qui prend l'âme au premier abord :
Et la jeunesse où tout rayonne,
Et la beauté qui les couronne,
La grâce qui les environne
S'en vont avec eux vers la mort !

Ils ont les mœurs des premiers âges,
Les antiques et saints usages,
La paix qui rit sur les visages
Et garde les cœurs sans remord :
Et cette vertu calme et douce,
Cette vie humble et sans secousse
N'ont point de charme qui repousse
La main fatale de la mort !

Ils ont l'amour qui les enivre,
L'amour qui les fait deux fois vivre,

Digitized by Google

L'amour qui l'un à l'autre livre
Deux sorts dont il ne fait qu'un sort :
Et ces délices, cette joie,
Ce bonheur que le ciel envoie,
Dieux immortels ! sont une proie
Que vous réservez à la mort !

Des modes Lydiens dont l'accent nous captive
S'éteint comme un soupir la voix douce et plaintive.

Etrange est la rumeur qui traverse les airs.
On dirait que le vent prélude à ses concerts
Entre les rochers creux, et des forêts prochaines
Essaie, en se jouant, les antres et les chênes.
Mais le vent laisse en paix ces rocs, ces bois ombreux,
Ces arbustes touffus, ces roseaux vigoureux
Dont se couvre à plaisir l'âpre et forte Sicile.
La mer, qu'on entrevoit au loin, reste immobile.
Tout se tait dans la plaine : un pauvre travailleur
Boit au soleil son vin que la soif rend meilleur ;
Le pâtre à son troupeau, sous la voûte embrasée,
Fait brouter un gazon qui n'a plus de rosée ;
Le laboureur courbé sillonne un sol brûlant ;
Sur son urne s'appuie un Fleuve nonchalant ;
Un groupe demi-nu de Naïades attire
Les pas mystérieux du lubrique Satyre.
Et cependant l'écho s'émeut incessamment
De sons prodigieux, modulés lentement,
Qu'un souffle plus qu'humain dont l'oreille s'étonne
Fait gémir en accord bruyant et monotone.
Au fond du paysage agreste et spacieux,
A gauche, un pic altier lève sa crête aux cieux,

Digitized by Google

A droite, un arbre immense étend son vaste ombrage;
Entre ces deux sommets de pierre et de feuillage
Est assis sur un mont qu'il couvre de son corps
Polyphême. Surpris, l'œil croit voir sur ces bords
Les trois règnes féconds de la grande nature
Disputer de puissance en leur progéniture,
Et chacun, pour montrer ce qu'il peut en créant,
Dans ce champ de bataille enfanter un géant.
Sur la cime escarpée où s'assied le Cyclope
La lumière descend, le baigne et l'enveloppe.
Colosse rayonnant à l'horizon lointain,
Comme au désert Memnon sous les feux du matin
Il chante; et, remplissant du bruit de son haleine
D'énormes chalumeaux, confidents de sa peine,
Croit fléchir Galatée au fond du gouffre amer,
Cherche la Néréïde et ne voit que la mer.

Est-ce la Thrace, inculte plage,
O merveille! qui s'offre à nous?
Quel Dieu fait donc, sur ce rivage,
D'un site imposant et sauvage
Un site gracieux et doux?

On n'y voit bocage ni plaine,
Mais des monts, des blocs renversés,
Et la pyramide hautaine
Du Rhodope dont le domaine
Va jusqu'au sein des airs glacés.

En face une ville s'étale,
Au-delà d'un fleuve, élevant
Sa citadelle colossale,

Digitized by Google

Ses tours de structure inégale
Qui jettent leur fumée au vent.

Orphée, aux accords de sa lyre,
Chante son hymen ; et, joyeux,
Monts et tours, fleuve, air qu'il respire
Se revêtent d'un doux sourire
A ce concert mélodieux.

De tons vermeils terre et nuage
Sont dorés ; du ciel et du jour
L'éclat est plus tendre au passage
De ces hymnes, divin langage
Formé d'harmonie et d'amour ;

Et le Rhodope, aride faîte,
Que ces hymnes ennobliront,
Ceint de rayons sa blanche tête,
Comme un vieillard pour une fête
De roses couronne son front.

Qu'il est beau, ce fils de la Thrace
Dont les accents purs et touchants
Embellissent même la grâce
Des visages où se retrace
La suavité de ses chants !

Qu'il est beau, laissant comme un vase
Son cœur plein répandre le miel,
Cet époux que l'amour embrase,
La lyre en main, l'âme en extase
Et les yeux perdus dans le ciel !

Mais sur le gazon que voit-elle,
La jeune Eurydice ? Pourquoi,

Digitized by Google

Pâle d'une pâleur mortelle,
Mêler à ce chant qui l'appelle
Un cri de douleur et d'effroi ?

Pleure, hélas ! pleure, Orphée ! Ah ! ta lyre inutile
N'éloignera de toi ni désespoir, ni pleurs ;
Elle attendrit les rocs, mais non pas le reptile,
Le trépas caché sous des fleurs.

En vain d'un songe aimé tu charmeras la terre
En croyant, une nuit, au funèbre séjour
Ravir ton Eurydice, ombre amoureuse et chère
Qui fuira quand viendra le jour.

Le génie impuissant contre un tombeau se brise.
Tu ne peux la sauver même vivante encor :
Elle meurt à tes pieds lorsque ton âme éprise
Poursuit au ciel ses rêves d'or.

Du rêveur ici-bas telle est la part funeste :
Ses songes les plus beaux se heurtent au malheur ;
Et toujours son regard, quittant l'azur céleste,
Redescend sur une douleur !

Ecoutez ! ce n'est pas une mort isolée
Que pleurent les sanglots et la voix désolée
De la masse terrestre en un jour accablée
Sous les fureurs des éléments !
L'Eurydice qu'il faut par les pleurs, la prière,
Venir redemander à des cieux plus cléments,
C'est l'Humanité tout entière
Qui touche à ses derniers moments !

Digitized by Google

O sinistre, ô lugubre, ô terrible agonie !
Sur le globe expirant que le Seigneur renie
Le ciel en flots épais roule précipité ;
Et déjà, gravissant les crêtes élancées,
Les ondes ont grossi les ondes entassées,
Les mers dans les vallons sur les mers ont monté.

Verdâtres horizons ! Perspectives funèbres !
Ce ne sont que rochers, océans et ténèbres,
Arbres penchés, rompus, que les eaux vont couvrir,
Cimes de monts noyés ou faîtes d'édifice,
Et malheureux au gouffre offerts en sacrifice,
Restes du genre humain, morts ou qui vont mourir.

L'un fend sur un cheval les flots lourds et compactes ;
L'autre, qu'aux durs écueils lancent les cataractes,
Au sommet de sa barque implore l'Eternel.
La femme ne paraît au-dessus de l'abîme
Que pour venir (tableau déchirant et sublime !)
Donner son dernier souffle à l'amour maternel.

Deux rocs ont rapproché, dans cette humide plaine,
Ce symbole d'amour d'un symbole de haine :
Reptile monstrueux, seul, sur un noir rocher,
Le Serpent, qui perdit et la femme et sa race,
Triomphe, et, sous les eaux quand le monde s'efface,
Sur l'immense cadavre il semble se coucher.

Et la foudre en grondant du haut des airs domine
Ce spectacle d'horreur qu'un éclair illumine ;
La foudre, qui s'allonge ainsi qu'un doigt de feu,
Atteint sous l'onde et montre une ville engloutie :
De toutes parts, couvrant la terre anéantie,
S'étend sur l'univers la colère de Dieu.

Digitized by Google

Mais, lorsque tout succombe, un bloc mobile et sombre
Vers une lueur pâle au loin vogue dans l'ombre.
Sur l'ancien monde éteint dans la nuit sans réveil,
Unique espoir du globe et de la race humaine,
Au gré des flots, des vents et de Dieu qui la mène,
L'Arche navigue en paix du côté du soleil.

IV.

HONNEURS POSTHUMES.

Poésie, un moment encore
Reste auprès du socle en chantant.
Des faces que ta main décore
Une seule est vide ; elle attend :
Elle attend que ta voix lui dise
Par quels honneurs la France éprise
Du renom de son Raphaël,
Fêta sa mémoire immortelle
Avant cette heure solennelle
Qui le rend au sol paternel.

—

Aux jardins Médicis et sous leur ombre amie
Pleine de sa parole et de son souvenir,
S'élève, lorsqu'il meurt, la jeune Académie
Qui, fière d'un tel guide, aspire à l'avenir.
La France, à Rome encor, lui garde un double hommage :
Honorant la patrie, une pieuse main
Vient près de Raphaël apporter son image
Au Panthéon romain ;

Digitized by Google

Châteaubriand, plus tard, cherchant en vain sa cendre,
Veut que, dans cette église où, quand son âme a fui,
La prière des morts au ciel s'est fait entendre,
Un sépulcre français nous parle encor de lui.
O poëte, le jour où tes saintes pensées
Vinrent à son grand nom joindre ton nom si beau,
On dit que Rome vit deux Gloires embrassées
Planer sur ce tombeau !

Paris en ses palais le fait aussi revivre :
Ici, marbre éloquent, il trace, dans la nuit,
La mort d'Eudamidas, récit tombé d'un livre
En son esprit pensif qu'il frappe et qu'il poursuit ;
Là, buste colossal, sur sa tête admirée
De la foule qui passe appelant les regards,
A côté de Puget il se tient à l'entrée
Du temple des Beaux-Arts.

Tu nous l'offres trois fois, Versailles ; et le Louvre,
Qui suspend ses chefs-d'œuvre à des murs éclatants,
Le fait, à son plafond, dès que sa porte s'ouvre,
Célébrer par l'Histoire et triompher du Temps.
Lesueur et Lebrun accompagnent leur maître ;
Et l'étranger, levant les yeux vers ces hauteurs,
De l'École de France au ciel voit apparaître
Les astres créateurs.

V.

SA STATUE.

Poussin, assieds-toi sur ta pierre :
Les bas-reliefs sont achevés.

Digitized by Google

A toi s'attachant comme un lierre,
Tes triomphes y sont gravés.
Afin que ta mémoire aimée
Jetât sur toi sa renommée
Ainsi qu'un brillant vêtement,
Pieuse et de respect saisie,
En te chantant, la Poésie
A fait le tour du monument.

Te voilà ! c'est ton front sévère :
C'est la force et la volonté !
C'est ton visage qu'on révère :
C'est le calme et la majesté !
Près de tes yeux voici les rides,
Traces des labeurs intrépides,
Des guerres avec la douleur ;
Rides nobles et glorieuses,
Cicatrices victorieuses
De la pensée et du malheur !

Les honneurs qu'après tant de lustres
A ses fils rend une cité
Couronnent, pour ces morts illustres,
L'œuvre de la postérité.
Il faut, pour clore enfin l'histoire
Du grand homme qui voit sa gloire
Amollir le plus dur métal,
Qu'en recouvrant la vie absente
Sur sa tête de bronze il sente
Passer le vent du ciel natal.

Rentre en tes villes maternelles,
Par des chants d'amour accueilli !

Digitized by Google

Châteaubriand, plus tard, cherchant en vain sa cendre,
Veut que, dans cette église où, quand son âme a fui,
La prière des morts au ciel s'est fait entendre,
Un sépulcre français nous parle encor de lui.
O poëte, le jour où tes saintes pensées
Vinrent à son grand nom joindre ton nom si beau,
On dit que Rome vit deux Gloires embrassées
Planer sur ce tombeau !

Paris en ses palais le fait aussi revivre :
Ici, marbre éloquent, il trace, dans la nuit,
La mort d'Eudamidas, récit tombé d'un livre
En son esprit pensif qu'il frappe et qu'il poursuit ;
Là, buste colossal, sur sa tête admirée
De la foule qui passe appelant les regards,
A côté de Puget il se tient à l'entrée
Du temple des Beaux-Arts.

Tu nous l'offres trois fois, Versailles ; et le Louvre,
Qui suspend ses chefs-d'œuvre à des murs éclatants,
Le fait, à son plafond, dès que sa porte s'ouvre,
Célébrer par l'Histoire et triompher du Temps.
Lesueur et Lebrun accompagnent leur maître ;
Et l'étranger, levant les yeux vers ces hauteurs,
De l'École de France au ciel voit apparaître
Les astres créateurs.

V.

SA STATUE.

Poussin, assieds-toi sur ta pierre :
Les bas-reliefs sont achevés.

Digitized by Google

A toi s'attachant comme un lierre,
Tes triomphes y sont gravés.
Afin que ta mémoire aimée
Jetât sur toi sa renommée
Ainsi qu'un brillant vêtement,
Pieuse et de respect saisie,
En te chantant, la Poésie
A fait le tour du monument.

Te voilà ! c'est ton front sévère :
C'est la force et la volonté !
C'est ton visage qu'on révère :
C'est le calme et la majesté !
Près de tes yeux voici les rides,
Traces des labeurs intrépides,
Des guerres avec la douleur ;
Rides nobles et glorieuses,
Cicatrices victorieuses
De la pensée et du malheur !

Les honneurs qu'après tant de lustres
A ses fils rend une cité
Couronnent, pour ces morts illustres,
L'œuvre de la postérité.
Il faut, pour clore enfin l'histoire
Du grand homme qui voit sa gloire
Amollir le plus dur métal,
Qu'en recouvrant la vie absente
Sur sa tête de bronze il sente
Passer le vent du ciel natal.

Rentre en tes villes maternelles,
Par des chants d'amour accueilli !

Digitized by Google

De leurs cris de joie, autour d'elles,
Plaines et monts ont tressailli !
A ces cris sortent des collines,
Des nuages et des ruines,
Tous les enfants de ton pinceau,
Dieux, héros, bergers, chœur céleste,
Fiers de montrer du même geste
Ton monument et ton berceau !

La Seine, en de récentes fêtes,
Aura vu nos yeux éblouis
Contempler les plus nobles têtes
Du siècle imposant de Louis :
Trois fils de ses bords qu'on renomme,
Tous trois, peintres du cœur de l'homme ;
Sur leurs beaux fronts portant tous trois
Un mâle et puissant caractère ;
Tous trois aimant la vie austère
Qu'aimaient les sages d'autrefois.

Le fleuve, abandonnant Molière,
Vers toi, Poussin, court aujourd'hui,
Puis rencontre, en sa pose altière,
Corneille debout devant lui.
Il dit alors que pour son onde
Rien d'assez grand ne reste au monde ;
Et, dès que sa vue a quitté
Tant de gloire et tant de génie,
Etendant sa nappe infinie,
Il se perd dans l'immensité !

Digitized by Google

NOTES.

—

PAGE 464.

Clotilde, ange des Francs, qui vit ses murs éclore.

Clotilde, reine des Francs, patronne des Andelys et fondatrice du couvent qui devint le Grand-Andely.

PAGE 465.

Qu'étranglent des bourreaux.

C'est au Château-Gaillard que fut enfermée et que périt Marguerite de Bourgogne, femme de Louis-le-Hutin.

PAGE 466.

La fatigue l'endort.

On nous fait remarquer que cette pensée se rencontre aussi, en termes identiques, dans une pièce touchante d'Hégésippe Moreau :

« La fatigue m'endort et le besoin m'éveille
» Sans qu'un souhait ami caresse mon oreille. »

Cette similitude fortuite entre notre pensée et nos expressions et celles d'un poëte qui n'a que trop connu la misère, nous prouve que nous avons bien compris les souffrances de Poussin.

Digitized by Google

PAGE 467.

« Prends aussi ce dernier. »

Ne retrouve-t-on pas, dans ce trait de la vie de Poussin, la fermeté du philosophe en présence de la misère, l'insouciance de l'artiste qui la défie, et jusqu'à l'imagination du poëte, qui personnifie, pour la railler, la mauvaise fortune?

PAGE 467.

C'est un poëte illustre, enfant de l'Ausonie,

Le cavalier Marini, auteur de l'*Adone*.

PAGE 469.

Il ajoute une page à l'histoire d'Hercule ;

Hercule terrassant l'Ignorance et l'Envie. — Poussin exécutait alors les cartons des actions d'Hercule pour les bas-reliefs de la galerie du Louvre.

PAGE 470.

Lui-même il prend en main sa lampe et le conduit.

« *Que je vous plains de n'avoir pas de serviteurs !* » disait le cardinal Massimi à Poussin, qui le reconduisait un soir la lampe à la main. — « *Et moi, Monseigneur*, répondit l'artiste, *que je vous plains d'en avoir tant !* »

PAGE 471.

En riant il jetait à la folle Déesse ;

« *Cette folle aveugle*, » dit Poussin dans ses lettres, en parlant de la Fortune.

PAGE 472.

C'est la Muse de la peinture,

L'œil peint sur le diadème que porte cette figure nous a fait tout d'abord comprendre que Poussin avait voulu repre-

Digitized by Google

senter la muse de la peinture ou de l'observation. On lit, en effet, dans Bellori, ami et historien de Poussin, que cette allégorie est la Peinture.

Nous trouvons, dans une lettre du secrétaire d'État Desnoyers, une phrase qui semble contenir en germe l'idée de cette figure entourée par les deux bras d'un amant. Voici ce qu'écrivait à Poussin ce ministre, chargé de lui transmettre les propositions de Louis XIII, en l'appelant en France : « *Comme j'ai un amour tout particulier pour la peinture, je fis dessein de la caresser comme une maîtresse bien-aimée.* » On peut supposer que cette image s'était gravée dans l'esprit du peintre, et qu'il la reproduisit plus tard quand il peignit son portrait.

PAGE 474.

Dire : « Lis et médite, et le monde est à toi. »

Cette femme posant le pied sur une sphère se trouve parmi les dessins faits par Poussin pour le *Traité de Peinture* de Léonard de Vinci. Le texte italien de cet ouvrage et une traduction en notre langue furent publiés séparément à Paris, en 1651, in-folio, tous deux accompagnés des dessins de l'artiste français. Bien que la figure de la femme à la sphère ait été admise depuis dans la collection de ses œuvres, il n'en est pourtant pas l'auteur. Les dernières lignes de l'avertissement, placé en tête de l'édition italienne du traité de Léonard de Vinci, nous apprennent qu'elle est due au graveur Errard, qui ajouta plusieurs dessins à ceux que Poussin avait exécutés pour cet ouvrage. Nous avons évité de décrire dans nos vers ce qu'il y a de trop cherché et de forcé dans l'attitude de cette figure; nous nous sommes contenté d'en emprunter les meilleurs traits et d'en faire sortir une pensée qui nous servait à mettre en relief ces caractères saillants des peintures de Poussin, l'étude et la réflexion.

PAGE 475.

Apelle rajeuni se lever du cercueil.

On peut signaler plusieurs points de rapprochement entre Apelle et Poussin; celui-ci se plaît lui-même à rappeler dans

Digitized by Google

ses lettres que le premier peintre de la Grèce aimait à représenter des mourants : l'un et l'autre ont excellé dans cette sorte de sujets, ainsi que dans la peinture des passions et dans celle des orages.

Dire que Poussin a retouvé l'art des peintres grecs, c'est constater l'impression produite par ses tableaux et indiquer le but qu'il s'était proposé; mais nous n'ignorons pas que, d'après les découvertes faites jusqu'à présent de quelques débris d'ancienne peinture, on pourrait présumer que les peintres de l'antiquité n'ont pas poussé la perfection aussi loin que les peintres modernes, du moins dans certaines parties de leur art.

Page 475.

La Muse devant lui portait le rameau d'or.

Poussin dit dans une de ses dernières lettres, en donnant les préceptes de son art, qu'il a lui-même si admirablement mis en pratique : « *Il faut commencer par la disposition, puis par l'ornement, le décor, la beauté, la grâce, la vivacité, le costume, la vraisemblance et le jugement partout. Ces dernières parties sont du peintre et ne se peuvent enseigner; c'est le rameau d'or de Virgile que nul ne peut trouver ni cueillir s'il n'est conduit par le Destin.* »

Page 477.

Quel est ce bel enfant dont les cheveux bouclés

L'Enfant Jésus. — Cet ouvrage est un portrait en buste de Jésus qui n'est plus dans la première enfance, mais qui se rapproche de l'âge où il disputait dans le temple avec les docteurs. C'est sans doute à cause de sa simplicité que cette œuvre a échappé à l'attention des écrivains qui se sont occupés de la vie et des travaux de Poussin, de ceux du moins que nous avons lus, et ils sont assez nombreux. Nous avons voulu venger de cet oubli le grand artiste et cette belle composition, qui à la profondeur de l'idée joint le charme de la méditation fixée sur un front d'enfant. De toutes les expressions que l'on pouvait donner à l'enfance de Jésus, il n'en

Digitized by Google

était pas certainement de plus digne de son pinceau et de plus conforme à son génie.

PAGE 479.

Le mode joyeux d'Ionie

On sait que Poussin appliquait à la peinture les différents modes de la musique grecque.

PAGE 481.

De guerre, de tumulte et de fougueux transports.

En attribuant au mode phrygien ce caractère, nous suivons l'opinion adoptée par Poussin.

PAGE 481.

Coriolan, c'est toi ! Ton front nous peint ton âme.

Coriolan. — Ce tableau se trouve, on le sait, dans une des salles de l'hôtel-de-ville des Andelys.

Qu'on nous permette de donner quelques explications sur la manière dont nous avons interprété cette œuvre, l'une des plus remarquables de son auteur.

Nous nous étions d'abord rattaché, en ce qui concerne la figure allégorique connue sous le nom de *Génie de Rome*, à une ingénieuse conjecture émise par M. E. Sainte-Beuve dans un article qu'a publié la Société libre de l'Eure *(Recueil des travaux de la Société*, année 1843), article aussi curieux et aussi intéressant par les détails qu'il renferme que par la distinction et la justesse des observations qui les accompagnent. Cette conjecture, sur laquelle du reste M. Sainte-Beuve n'a pas voulu insister et qu'il a indiquée dans une note, consiste à faire, de la figure allégorique dont nous parlons, celle de la *Fortune féminine*. Nous trouvions fort naturel, pour notre part, que Poussin, voulant mettre une allégorie dans son tableau, eût choisi cette *Fortune féminine*, à laquelle on avait élevé un temple après le triomphe des dames romaines sur Coriolan. Elle nous paraissait être, dans cette peinture,

Digitized by Google

comme une personnification de la femme romaine, et le bouclier qu'elle porte et qu'elle oppose à Coriolan était à nos yeux une explication matérielle de cette pensée, que les dames romaines avaient servi de bouclier à Rome contre les fureurs de son ennemi. Nous n'avons renoncé à cette interprétation qu'avec regret et après nous être convaincu que cette figure allégorique n'était autre que celle de Rome, telle que l'antiquité l'avait conçue et nous l'a transmise. On représentait Rome avec des traits semblables, le sein nu comme les Amazones, pour qu'on ne la confondît pas avec Pallas, et la tête couverte d'un casque qui portait la louve (ordinairement deux louves, une de chaque côté du casque, avec un des jumeaux, comme on le voit au Louvre dans les deux bustes de Rome du Musée des antiques).

L'explication nouvelle que nous avons donnée du rôle joué par cette allégorie dans le *Coriolan* nous paraît justifier entièrement Poussin des critiques dont son tableau avait été l'objet, et même rendre excusable, jusqu'à un certain point, la présence d'un être imaginaire au milieu de personnages réels. En examinant avec soin l'ouvrage de Poussin, il nous a semblé que l'idée du peintre était celle-ci : les dames romaines viennent supplier Coriolan ; mais Coriolan sait bien que c'est Rome qui les pousse, et, selon l'expression vulgaire, il voit Rome *derrière elles*. C'est cette pensée, cette locution, si l'on veut, qui a été mise en action par Poussin. Coriolan, à l'aspect de Rome qui s'abrite derrière les dames romaines et tente un dernier effort sur lui, entre en fureur et s'élance contre elle pour la frapper de son glaive. Cette conception de Poussin est certainement grande, poétique et pleine de vérité, et l'on doit lui savoir gré de s'être éloigné de l'histoire pour dramatiser sa peinture. C'était du reste sa coutume : il résumait en un tableau plusieurs actions ou même tout un caractère, comme dans le *Coriolan*.

En décrivant cette œuvre, après avoir montré Coriolan furieux, nous ajoutons qu'il laisse arrêter son bras par le bras de sa mère. La peinture de ces deux expressions opposées existe dans la composition de Poussin ; l'habileté de l'artiste a triomphé de la difficulté. Il a saisi Coriolan dans

Digitized by Google

son premier mouvement; mais, à l'instant précis où ce premier mouvement va faire place à un autre, Coriolan est arrêté; l'on sent, que pour arriver jusqu'à Rome, il ne foulera pas aux pieds sa mère, sa femme, ses enfants; on le comprend, et le calme du visage de Rome qui l'observe achève la conviction du spectateur en complétant la pensée du peintre. Cette dernière considération suffirait à elle seule pour expliquer la présence de Rome dans le drame conçu par Poussin.

Nous ne dirons que quelques mots de la seconde figure allégorique placée dans cet ouvrage, la femme à demi couchée et appuyée sur une roue. On sait que cette figure, empruntée à des monuments anciens, représente la *Voie romaine ;* étrangère à l'action, elle se trouve dans le *Coriolan* comme le Tibe, le Nil, etc., dans d'autres peintures de Poussin, pour la topographie du tableau. On a dit avec raison que l'introduction dans ses œuvres d'allégories de ce genre était un hommage rendu par lui à l'antiquité.

Poussin aurait-il composé un autre *Coriolan* que celui qu'on voit aux Andelys? La légère différence qui ce rencontre entre la gravure de Gérard Audran et celle qu'on attribue à Etienne Baudet, a fait soulever cette question, à laquelle on se serait moins arrêté si l'on avait voulu songer que Poussin ne reproduisait jamais un de ses tableaux, sans y apporter de très-notables changements. Il n'est donc pas permis de supposer qu'il ait recommencé son *Coriolan* en se contentant de modifier le mouvement du bras gauche de son héros. On peut penser que le geste de *Coriolan* a été *corrigé* par Audran d'après une esquisse de Poussin. Nous serions cependant assez porté à croire que cette correction est due aux observations critiques de quelques *hommes de goût,* qui auront déclaré que, lorsque la main droite tire l'épée, il faut de toute nécessité que la main gauche tienne le fourreau : excellents juges, qui n'auront pas compris ce qu'il y a de saisissant et d'original dans ce bras gauche de Coriolan, dans cette main aux doigts crispés qui recule pour repousser son manteau.

Page 482.

Les deux modes rivaux qu'inventa la Lydie

Digitized by Google

Les modes lydien et hypolydien.

PAGE 485.

Est-ce la Thrace, inculte plage,

Orphée. — Si nous ne nous trompons, l'interprétation que nous avons donnée de cette peinture, la met au rang des conceptions les plus belles de Poussin. Nous ne répondrons pas au reproche (fort peu grave d'ailleurs) qu'on a fait à Poussin d'avoir changé les circonstances qui ont accompagné la mort d'Eurydice. On aurait dû s'apercevoir que cette légère altération de la fable, c'est-à-dire la présence d'Orphée chantant son bonheur, est, dans son tableau, une idée de génie. Il est à regretter que Poussin n'ait pas donné une plus grande importance à ses personnages; mais ce qu'il se proposait de faire avant tout, c'était un beau paysage subissant le charme des hymnes d'Orphée. Traité dans les mêmes proportions que les *Bergers d'Arcadie*, Orphée eut pris place à côté de ce chef-d'œuvre, en nous offrant le même contraste du bonheur et de la mort sous une forme sinon plus poétique, du moins plus dramatique et plus émouvante. Toutefois, bien que réduite à des proportions inférieures dans ce magnifique paysage, l'action n'en reste pas moins entière ainsi que l'intention de l'artiste.

PAGE 489.

S'élève, lorsqu'il meurt, la jeune Académie

L'Académie de peinture de Rome, dite *Académie de France*, fondée par Colbert.

PAGE 489.

Au Panthéon romain;

En 1782, M. d'Agincourt, Français établi à Rome, fit placer au Panthéon le buste de Poussin à côté de celui de Raphaël.

PAGE 490.

Un sépulcre français nous parle encor de lui.

Digitized by Google

En 1829, M. de Châteaubriand fit élever à Poussin un cénotaphe dans l'église de San-Lorenzo-in-Lucina, où le grand peintre avait été inhumé. L'exécution de ce cénotaphe fut entièrement confiée à des artistes français.

PAGE 490.

Ici, marbre éloquent, il trace, dans la nuit,

Statue de Poussin par Julien. Elle se trouve à l'Institut dans la salle de l'orchestre.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS.

Traité pratique de l'éducation du Lapin domestique, d'après la méthode de la Trappe, par J.-M. Esparet, religieux trappiste. (Paris 1848.)

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, voudront peut-être bien se souvenir qu'il y a quelques années, dans une séance publique de la Société, j'adressai une supplique à MM. les membres du conseil général, en faveur de la famille des lapins sauvages. Il s'agissait de savoir si la loi nouvelle sur la chasse leur serait appliquée dans ses plus terribles conséquences, si l'on accorderait le droit de les poursuivre à mort pendant toute l'année. Je plaidai leur cause de mon mieux, mais trop tard, puisque l'arrêt qui les condamnait avait été prononcé quelques heures avant mon plaidoyer. Je n'ai pu me refuser ensuite à reconnaître que l'arrêt était juste, puisque malgré leur apparence d'innocence, mes lapins sauvages ne sont que des vagabonds, sans feu ni lieu, fort insoucieux de la propriété d'autrui, vivant sur le commun, essentiellement paresseux, et ne payant que par la destruction les bénéfices de la vie sociale. Je ne crois pas être le seul avocat qui doive confesser sans honte que ma bonne foi avait été surprise, et faire amende honorable d'avoir défendu de pareils drôles.

Pour réparer ma faute, je viens vous entretenir aujourd'hui d'une autre portion de la famille des lapins que vous classerez, je l'espère, parmi les gens comme il faut, les gens bien élevés. Ceux-là sont soumis à une discipline régulière, profitent de la société, mais lui rendent avec usure les avantages qu'ils retirent d'elle ; je veux parler du lapin domestique, sujet qui rentre tout à fait dans les attributions d'une Société d'Agriculture, puisque l'agriculteur et le lapin se nourrissent l'un l'autre, à la condition, bien entendu, que l'agriculteur aura le dernier.

Vingt écrivains et des plus illustres ont traité du lapin. Sans parler du bon la Fontaine, qui l'introduit avec tant de grâce dans ses petites scènes dramatiques, Pline et Buffon,

Digitized by Google

les historiographes de la nature, ne pouvaient garder le silence à son égard ; mais dans la vaste galerie des êtres animés, le lapin n'était pour eux qu'une individualité peu saillante. Il méritait cependant qu'on lui consacrât des études spéciales, surtout depuis qu'il était entré dans la classe des êtres civilisés. Aussi l'on pourrait se composer une petite bibliothèque instructive en réunissant tout ce qu'ont écrit sur ce commensal de nos fermes MM. Luneau, de Bois-Germain, Desmarets, Rédarez, Bixio, Despouy et Ravageaux.

Voici venir un dernier écrivain, homme de foi profonde et de conviction passionnés, un religieux trappiste, c'est-à-dire un noble champion de la charité chrétienne et de la science agricole, le père Espanet, qui, dans une petite brochure très-sérieuse et très-utile de fond, très-simple et familière, mais en même temps très-amusante de forme, discute et résout d'après la méthode de la Trappe toutes les questions relatives à l'éducation du lapin domestique. « Assez longtemps, » dit-il dans son introduction, l'éducation du lapin a langui » sous le joug de l'aveugle routine ; le moment est venu de por- » ter dans les détails de ce sujet intéressant la lueur du double » flambeau de la physiologie et de l'économie domestique. »

Malgré la splendeur apparente du début, le bon père tient ce qu'il promet, et dans une série de chapitres qui m'ont plus d'une fois rappelé le souvenir du *Traité des Etudes* de Rollin et les *Institutions oratoires* de Quintilien, il prend le lapin au berceau, il suit toutes les phases de sa croissance, il épie ses instincts, ses passions naissantes, il prévoit tous les dangers qui menacent sa frêle existence, dangers du dehors, dangers du dedans, dangers qui résultent de ses convoitises personnelles.

Dans la cité des lapins, la population est nombreuse. Précepteur vigilant d'une turbulente jeunesse, le père Espanet connaît ses qualités et ses défauts, ses plaisirs et ses peines. Les peines, il en constate les causes et les effets, il enseigne les moyens de les leur épargner ; les plaisirs, il les diversifie, il en double la somme, il en pose les limites. Croyez-vous que ce soit un collége de lapins mal tenu que celui où l'on pose en principes :

1° Que l'heure des repas doit être réglée et même annoncée par le son d'une clochette ;

Digitized by Google

2° Qu'il faut habituer tous les lapins, depuis leur bas âge, à manger de tout indistinctement ;

3° Que la nourriture doit être préparée avec propreté et les parts faites d'avance ;

4° Et je vous demande la permission de citer ici l'article tout au long, pour que vous ne croyiez pas que je travestisse en badinage la pédagogie du bon trappiste, et pour vous donner en même temps un échantillon de la bonhomie gracieuse de son style :

« Il y a un abus assez commun qu'il faut éviter absolument » avec les lapins, c'est le privilége. Il est assez ordinaire de » se laisser aller au plaisir de donner des morceaux friands » aux uns et non aux autres ; c'est là une peste pour la so- » ciété cuniculaire. Aucun repos pour la lapine qui n'a que du » foin devant elle, et qui entend grignotter une tranche de » betterave succulente à sa voisine ; elle monte et descend de » sa case, elle fourre sa tête entre chaque barreau, elle va, » elle vient, elle marche sur son nid, elle foule ses petits » aux pieds sans y prendre garde, elle n'a que la betterave » en tête, et, qui plus est, elle attendra avec impatience que » son heureuse voisine mette le nez entre les barreaux, pour » le lui fendre d'un coup de griffe, si elle peut l'attraper. Du » reste, elle gaspillera son manger, elle sera maussade et » peut-être elle en viendra jusqu'à battre ses petits. »

Que vous semble de ce petit tableau vivant, et n'est-il pas vrai qu'il n'est pas seulement applicable à ce que le bon père appelle la société cuniculaire?

Je ne puis résister encore et pour les mêmes motifs, à vous citer textuellement la recommandation qu'il fait d'éviter les extra, recommandation qui prouve jusqu'où va sa sollicitude pour ses élèves bien-aimés.

« On aime, dit-il, à voir manger ses lapins avec appétit; » on s'amuse à regarder leurs petites manières ; pour cela » on vient dans l'intervalle des repas leur apporter une poi- » gnée de laiterons, des feuilles de chou, des pommes de » terre, quelques morceaux de betterave, et l'on ne fait pas » attention qu'on les rend gourmands jusqu'à négliger la » nourriture commune. Si ces actes arbitraires se répètent, » voici ce qui arrive. Dès qu'ils entendent parler et qu'ils » comprennent la voix de leur imprudent bienfaiteur, ils

Digitized by Google

» quittent tous leur râtelier ; les voilà debout sur leurs pattes » de derrière et attentifs à son moindre mouvement. S'il » tarde à leur donner leur pitance de surérogation, ils sau- » teront, feront du tapage comme pour lui faire croire qu'ils » meurent de faim, et ne se tiendront tranquilles que quand » il leur aura jeté quelque bonbon. Dans les divisions de » lapereaux, ce sera bien autre chose ; ils accourront tu- » multueusement au-devant de lui, s'entasseront pour at- » traper ce qu'il leur jette et se poursuivront jusqu'a ce » qu'ils se soient mutuellement visités, pour s'assurer qu'il » n'y a plus rien à croquer. »

J'en passe et des meilleurs, je vous assure, tels que la prescription de ne permettre que le plus rarement possible la visite des salles par les étrangers, et quand la nécessité y oblige, d'éviter de parler trop fort, et mille et une précautions tendres pour ne pas troubler l'épicuréisme de ses chers lapins, que la nature destine comme le lazzarone à vivre de *far niente* et de sans souci.

Malheur à la pauvre mère en gésine envers laquelle on négligerait ces précautions de discipline et d'hygiène ! Rien de plus pathétique que les infortunes d'*Hamette* et d'*Emerie* ; car il faut que vous sachiez que de par le bon père toutes les damoiselles de cette race ont des noms charmants, tels que *Lilli*, *Gerondine* *Blanchette*, *Brunette*. *Celluline*, tandis que messieurs les mâles ne s'appellent rien moins que *Bellérophon*, *Tantale*, *Polyphème*, *Tamerlan*, *Attila*. On peut sourire de ces appellations galantes ou héroïques ; mais en voyant avec quel scrupule digne du premier magistrat d'une grande commune, notre éleveur de premier ordre tient et par des tableaux à colonnes nombreuses, enseigne à tenir l'état civil de ses lapins, on conçoit la nécessité d'une nomenclature significative et variée, s'il ne veut se perdre dans le dédale d'une famille plus étendue que celle de ce père Sournois des *Petites Danaïdes* qui numérotait ses cinquante filles, pour avoir un point de reconnaissance au milieu d'elles. Naissances, mariages, décès, tout est constaté, jour par jour, mois par mois, avec la plus rigoureuse exactitude.

Si je vous dis enfin qu'avec le talent d'un maître d'hôtel consommé, notre éleveur fixe le menu de chaque jour et de chaque repas avec les variantes que comportent les

Digitized by Google

saisons, l'âge et l'état de santé de ses pensionnaires, qu'il termine son travail par un règlement indiquant avec les détails les plus minutieux l'emploi de chaque heure pour le surveillant et les devoirs que sa charge lui impose, vous me pardonnerez, je l'espère, d'avoir affirmé en commençant ce rapport, que j'avais à vous entretenir de personnes *bien élevées*.

Ne vous imaginez pas cependant que le bon religieux, à qui la loi du silence et du travail a dû faciliter les études délicates dont il nous donne la quintessence, n'ait été poussé à écrire que par orgueil d'éleveur, par amour de l'art et par le plaisir que nous éprouvons de nous entretenir avec les autres de nos occupations favorites. C'est ici le côté sérieux de ma tâche de vous préciser le but qu'il s'est proposé.

S'il a suivi le lapin dans toutes les phases de sa carrière avec tant de patience et de sagacité, si, pour s'éclairer, il a dû, comme il le confesse lui-même, sacrifier bien des lapins, si pendant de longues années il a soumis au scalpel de la dissection les victimes de ses expériences ou les malades de l'infirmerie dont le tempérament vigoureux avait succombé à des hydropisies, à des fièvres cérébrales ou même typhoïdes, s'il consigne enfin avec tant de scrupule dans un petit écrit ses déceptions et ses succès, c'est que dans l'éducation du lapin domestique sa charité a vu une industrie profitable aux agriculteurs qui la pratiqueraient en grand, profitable surtout aux habitants pauvres de la campagne ou même des villes, lesquels sans mise de fonds, avec les seules ressources d'un travail persévérant, mais exempt de fatigue, se procureraient facilement un capital qui les mettrait à l'abri de la misère. On se sent le cœur ému quand il raconte avec une certaine chaleur comment, au moyen du don de six lapines avec un mâle, mais surtout en accompagnant ce don d'instructions pratiques, il a sauvé de la détresse une pauvre famille et rétabli l'aisance dans le ménage; comment un pauvre garçon infirme qui se disposait à se séparer de sa famille pour mendier et aller mourir dans quelque hôpital, a, par le conseil du bon père, pratiqué secrètement sa petite industrie et, au bout de seize mois, se trouvait en possession d'une jolie somme, et a pu se montrer aux siens tout habillé de neuf et des écus en poche qui ne devaient rien à personne.

Digitized by Google

Je renvoie à la lecture de l'opuscule ceux de mes auditeurs qui voudraient connaître toutes les péripéties de ces petits drames attendrissants et les procédés que le génie de la charité a suggérés au père Espanet. Je les renvoie de même à ce livre pour les développements de sa méthode et les calculs présentés à l'appui.

Entièrement étranger à la science agricole, je craindrais, en les exposant sommairement, de les dénaturer et d'en diminuer la valeur. Qu'il me suffise de vous dire que d'après ces assertions qu'il regarde comme très-modestes en comparaison de celles des écrivains sur la même matière, un enfant de douze ans possédant un mâle et six femelles, que l'auteur assure devoir lui donner 294 petits, se procurera ainsi 384 fr. de bénéfice à la fin de l'année. Sa conclusion est que l'éducation du lapin est la meilleure de toutes les caisses d'épargnes pour les campagnes.

En terminant ce trop long rapport, je dois cependant vous dire qu'ayant mis ce petit traité entre les mains d'une personne haut placée, qui sait et pratique mieux que qui que ce soit, qui fait habituellement des expériences et pour les cultures agricoles et pour l'élevage des animaux sur une très-vaste échelle, l'opinion qu'elle m'a émise sur ce sujet diffère en plusieurs points de celle du père Espanet. Suivant elle, les nichées ne sont qu'exceptionnellement aussi fécondes qu'il l'annonce. Il en coûte beaucoup plus qu'il ne croit pour nourrir cette nombreuse famille. Les pertes d'élèves sont multipliées. En somme, les produits sont bien moindres.

Pour remplir les conditions qu'il impose, il faudrait attacher exclusivement à la personne des lapins des servantes ou des valets de ferme, et, suivant le proverbe trivial, le jeu ne vaudrait pas la chandelle. Les assertions du bon religieux ne s'expliqueraient que par les désirs de son bon cœur et les illusions si communes à ceux qui se sont voués à des études spéciales.

On ne saurait dire toutefois qu'elles ne puissent, jusqu'à certain point, devenir des réalités dans une exploitation telle que celle de la Trappe, où chacun concourt de cœur et en silence à la tâche imposée. On regarde de plus comme certain qu'un ménage pauvre peut, avec des soins persévérants, se créer, au moyen de cette industrie, une somme d'aisance assez avantageuse.

Digitized by Google

J'ai enregistré ces observations, Messieurs, et par scrupule de conscience et parce qu'elles me viennent d'une personne parfaitement compétente dans ces matières. Elles serviront de contrepoids aux reproches que j'ai pu encourir dans vos pensées, en me faisant quelque peu léger sur un sujet qui a sa part de sérieux et d'importance. Je me croirais surtout inexcusable, si j'avais porté la plus faible atteinte au respect que mérite l'homme de bien et de zèle charitable, qui termine dignement son travail par ces simples paroles :

« Un autre résultat heureux de l'éducation du lapin sera » que le pauvre et le travailleur pourront enfin manger de la » viande, même par économie. Alors nous nous réjouirons » de voir la classe immense et intéressante des agriculteurs, » à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, parce que » nous partageons ses fatigues et ses sueurs, nous serons » heureux, disons-nous, de la voir améliorer ses champs et » ses produits, remplir ses devoirs avec plus d'aisance, vivre » dans la paix d'une heureuse indépendance, et concourir » à la puissance et au bonheur de notre belle patrie. »

TH. DELHOMME.

Une Satire inédite de Boileau.

Notre jeune collègue, M. L. Passy, qui marche déjà sérieusement dans la voie du travail utile, sur les traces de son père et de son oncle, vous a fait hommage d'un opuscule intéressant à la fois et par son fond et par l'examen qu'il provoque d'amusantes questions littéraires et historiques. M. L. Passy travaillait sur Th. Corneille pour répondre aux vœux de l'Académie de Rouen, qui a couronné son mémoire. En fouillant Conrart, et je dirai tout à l'heure ce que c'est que Conrart, il a eu, comme il le dit, l'agréable surprise de rencontrer parmi les satires de Boileau une autre satire qu'il croit inédite, et c'est cette satire qu'il publie et dont il défend l'authenticité avec l'accent d'une conviction modeste, mais pleine de fermeté.

La satire est signée Despréaux. Elle est, il est vrai, faible de style et d'idées, et tout à fait inférieure à celles que Boi-

Digitized by Google

leau a livrées à la publicité ; mais elle est probablement le premier essai du grand maître. Elle s'explique parfaitement par les circonstances de l'année (1662) où elle fut composée, et il est facile aussi de trouver les justes motifs pour lesquels Boileau n'a point voulu qu'elle fut publiée.

Si elle se trouve dans Conrart, c'est que Conrart est la Providence de tous les amateurs de friandises littéraires. On se rappelle ce bon abbé Trublet dont Voltaire a dit qu'*il compilait, compilait, compilait.* Conrart n'a pas compilé, mais il a collectionné pendant cinquante ans. Chez lui s'est formé le noyau d'amis des lettres dont Richelieu a fait l'Académie française. On lisait chez Conrart toutes les productions nouvelles ; Conrart s'en faisait donner ou en dérobait une copie et les entassait dans sa collection. Pas une célébrité littéraire de ce beau siècle dont il n'ait été jaloux d'obtenir des pièces autographes. Fort au fait de ce qui se passait dans le monde de la cour et des lettres, il recueillait tout ce qui s'était dit, tout ce qui avait circulé ostensiblement ou sous le manteau, et je ne crois pas trahir une confiance amicale en exprimant l'espérance que nous devrons aux patientes investigations de M. L. Passy, dans ce capharnaüm de ne je ne sais combien de volumes manuscrits, des révélations piquantes sur les mœurs et le caractère de la société du XVII^e^ siècle. C'est là aussi qu'il a puisé la satire actuelle, dont il discute et prouve l'authenticité avec la patience d'un érudit.

Il a en outre constaté dans un grand nombre de vers de divers ouvrages de Boileau, l'emploi des mêmes formes de langage, des mêmes expressions qu'on retrouve dans la satire inédite.

Nous devons convenir que la lecture de la satire elle-même est peut-être l'argument le plus fort contre l'opinion de M. L. Passy, et l'on ne peut s'empêcher de penser que Boileau, qui a si impitoyablement flagellé les mauvais poëtes, aurait eu beau jeu contre la pièce inédite si elle était d'un autre, ou, si elle est de lui, a fait preuve de goût en mettant au cabinet, comme le dit Molière, cet enfant de sa jeunesse. Elle abonde en chevilles et en expressions prosaïques, et presque rien n'y relève la sécheresse et la monotonie des idées.

Digitized by Google

Mais là n'est pas la question, suivant M. L. Passy. Il a vu, comme tout le monde, la médiocrité de l'œuvre, et sait bien qu'en la publiant, il n'ajoute point un fleuron de plus à la couronne du poëte. Il constate un fait qui a son intérêt pour l'histoire littéraire et pour l'histoire contemporaine, et ce n'est point par des appréciations de goût qu'on détruit l'authenticité d'un fait.

Si la pièce est vraiment de Boileau, comme tout induit à le croire; en reconnaissant que Boileau n'a point fait exception à la règle commune et n'a point débuté par un chef-d'œuvre, il sera curieux de constater comment il a su se transformer lui-même. On pourra comparer, non sans profit, cet essai avec ceux qu'on nous a conservés de ses contemporains, qui devaient comme lui jeter tant d'éclat sur le grand siècle. Des *Frères ennemis* et d'*Alexandre* à *Phèdre* et *Athalie*, il y a la différence du crépuscule au midi resplendissant. De l'*Étourdi* de Molière au *Misanthrope* et au *Tartuffe*, n'en est-il pas à peu près de même?

Qu'elle soit de Boileau ou d'un autre, dit M. L. Passy, la pièce date de 1662 : or, le *Misanthrope* est de 1666, *Andromaque* de 1667; La Fontaine ne commença à publier ses fables qu'en 1668. N'y a-t-il aucun intérêt à voir vers 1660 la langue s'assouplir et se former dans les premiers essais des grands maîtres, qui devaient en être, sitôt après, les régulateurs suprêmes, et d'en étudier en quelque sorte le balbutiement?

La pièce inédite est une satire contre ceux qui font des satires contre le roi. N'est-il pas piquant de voir Boileau draper énergiquement les auteurs de satire, sans penser qu'on pourra peut-être lui appliquer assez justement plus tard une partie des torts qu'il leur impute?

Si du point de vue de l'érudition pure et de l'étude littéraire, nous passons à l'intérêt historique, ne serait-il point véritablement curieux de trouver dans cette pièce la trace de la réaction en faveur de Louis XIV débutant dans la carrière du gouvernement? Il vient de proscrire Fouquet; il rétablit l'ordre dans les finances par des mesures énergiques. Fouquet a pour lui de nobles et éloquentes sympathies; de nombreux poëtes ont vécu de ses libéralités; des libelles de tout genre remuent en sa faveur l'opinion publique et l'excitent contre le

Digitized by Google

roi. Louis XIV aura aussi sa jeune armée militante qui le comprendra, qui se groupera autour de sa grandeur naissante, et qui, fière de sa protection, lui donnera en échange une renommée immortelle.

Toutes ces considérations que je ne fais qu'indiquer, me paraissent justifier suffisamment M. L. Passy d'être coupable sous un autre point de vue, comme il s'en accuse lui-même, du crime de lèse-littérature, pour avoir soupçonné Boileau de n'avoir pas toujours été un poëte excellent. Elles lui donnent le droit d'attendre, appuyé sur l'histoire et les manuscrits de Conrart, l'arrêt de la critique littéraire.

TH. DELHOMME.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÈGLEMENTS

CONSTITUTIF ET ADMINISTRATIF

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE. (1)

La Société a été autorisée et reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 11 Juin 1832.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, est instituée pour la propagation des connaissances humaines et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'agriculture et de l'industrie.

—

RÈGLEMENT CONSTITUTIF.

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des membres de la Société est illimité. Ils sont admis par voie d'élection, dans la forme déterminée par le règlement administratif.

ART. 2.

La Société est administrée par un conseil dont le bureau fait partie, et dont les décisions sont inscrites sur un registre particulier.

(1) Le Comité de rédaction a cru devoir insérer dans ce volume les Statuts de la Société, afin de les faire connaître aux Membres nouvellement admis qui ne les auraient pas reçus.

Digitized by Google

ART. 3.

Le bureau se compose :

1° D'un président élu pour une année ;

2° D'un vice-président élu pour trois ans ;

3° D'un secrétaire perpétuel ;

4° D'un trésorier élu pour trois ans.

ART. 4.

Outre les membres du bureau, le conseil se compose de six membres élus pour trois ans par la Société, en séance générale, et est renouvelé par tiers tous les ans. Trois de ces membres sont pris dans chacune des deux sections désignées dans l'article 6.

Le président sortant fera de droit partie du conseil.

ART. 5.

Le conseil ne peut délibérer que sous la présidence d'un des membres du bureau. Pour que les délibérations soient valables, il faut qu'il y ait au moins six membres présents.

Dans les séances du conseil, consacrées à la préparation du budget, chacune des sections d'arrondissement désignées par l'article 7, pourra se faire représenter par deux de ses membres.

ART. 6.

La Société se partage pour ses travaux en deux sections départementales, dont le siége est à Evreux : la première est la section de l'agriculture, de l'industrie et des sciences mathématiques et physiques ; la seconde, la section des lettres, des arts et des sciences philosophiques et économiques.

Tous les travaux de la Société se centralisent dans ces deux sections.

Digitized by Google

ART. 7.

Lorsque la Société comptera, dans un arrondissement du département de l'Eure, autre que celui d'Evreux, au moins vingt membres, il pourra y être formé une section d'arrondissement.

Lorsque la Société comptera dans un canton du département de l'Eure au moins dix membres, il pourra y être formé une section cantonale.

Chaque section d'arrondissement ou de canton pourra se partager, pour ses travaux, en deux subdivisions correspondant aux deux sections départementales.

ART. 8.

Chaque section départementale, d'arrondissement et de canton, nomme parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

ART. 9.

Le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel seront remplacés, en cas d'absence, par les présidents et les secrétaires des sections départementales, d'arrondissement et de canton.

ART. 10.

Tous les fonctionnaires de la Société sont rééligibles, à l'exception du président de la Société et des membres du conseil, qui ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle.

ART. 11.

Il y aura annuellement au moins une séance publique à Evreux; quatre séances générales, et huit séances particulières de chaque section départementale.

Digitized by Google

ART. 12.

Chacun des membres domiciliés dans le département paye une cotisation annuelle de 10 francs.

ART. 13.

Aucun changement à ce Règlement constitutif ne pourra être proposé à l'approbation du Gouvernement, s'il n'a été préalablement adopté, dans une séance générale, par les deux tiers des membres présents.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF.

ARTICLE PREMIER.

Nul ne peut être élu membre de la Société, s'il n'a été, sur sa demande, présenté en séance générale par six membres.

ART. 2.

Les élections seront faites au scrutin secret, à la majorité des membres présents, dans la séance générale qui suivra la présentation. Cependant, quand un candidat sera présenté par une section d'arrondissement, il pourra être procédé au vote immédiatement par assis et levé.

ART. 3.

Un candidat ne pourra assister à la séance, au moment du vote sur son admission.

ART. 4.

Chaque membre élu recevra un exemplaire du Règlement constitutif et du Règlement administratif;

Digitized by Google

il ne sera inscrit sur la liste qu'après avoir pris l'engagement par écrit de remplir les obligations imposées par lesdits Règlements.

ART. 5.

Il recevra alors un diplôme signé par le président, le secrétaire perpétuel et le trésorier.

ART. 6.

Chaque membre de la Société pourra se faire inscrire dans une des deux sections départementales, et faire partie des deux. Il ne pourra être secrétaire ou président que dans une seule section.

ART. 7.

Tout membre d'une section a droit d'assister aux séances de l'autre section.

ART. 8.

La Société tient une séance générale dans chacun des mois de janvier, avril, juillet et novembre.

ART. 9.

Dans la séance générale d'avril, la Société entend et arrête le compte détaillé des recettes et des dépenses de l'année précédente, que lui soumet le trésorier, après un dépôt préalable des pièces comptables à la bibliothèque de la Société, quinze jours au moins avant la séance.

Dans la séance générale de novembre, elle règle le budget des dépenses de l'année suivante.

ART. 10.

L'élection des membres du bureau et du conseil sera faite dans la séance générale de novembre.

Digitized by Google

ART. 11.

Dans la séance publique, le secrétaire perpétuel ou l'un des secrétaires de section, rend compte des travaux de l'année. Les membres du bureau et les présidents et secrétaires des sections, réunis sur la convocation du secrétaire perpétuel, fixent le jour de cette séance et en règlent les dispositions. Les discours, rapports et travaux destinés à être lus doivent être préalablement soumis au bureau.

ART. 12.

Tout membre qui se propose de faire un rapport ou toute autre lecture à une des séances générales, doit en donner avis au secrétaire perpétuel, qui prépare en conséquence l'ordre du jour, pour la séance suivante, et le transmet au président.

ART. 13.

Pourront être admis aux séances générales ou de section les étrangers présentés par un membre de la Société, et les lauréats sur la présentation de leur diplôme.

ART. 14.

Chaque membre sera tenu de faire parvenir au trésorier, dans le premier semestre, le montant de sa cotisation annuelle. Les trésoriers des sections seront chargés de faire parvenir les cotisations au trésorier de la Société.

ART. 15.

Tout membre de la Société qui n'aurait pas acquitté sa cotisation d'une année, sera averti par le bureau, et faute de réponse dans le délai de trois mois, pourra être déclaré démissionnaire.

Digitized by Google

ART. 16.

Tout membre qui quittera le département et qui n'aura pas témoigné, dans le délai de six mois, le désir de continuer à faire partie de la Société, pourra être rayé de la liste des sociétaires.

ART. 17.

Chaque section départementale et chaque subdivision d'une section d'arrondissement ou de canton règle la tenue de ses séances et l'ordre de ses travaux, par un règlement particulier qui doit être soumis à l'approbation de la Société, réunie en séance générale.

ART. 18.

Les secrétaires des sections d'arrondissement sont spécialement chargés de la correspondance avec le secrétaire perpétuel. Les secrétaires des sections cantonales correspondront avec les secrétaires des sections d'arrondissement, ou, à leur défaut, avec le secrétaire perpétuel de la Société. Les secrétaires des sections d'arrondissement et de canton devront adresser, tous les six mois, au secrétaire perpétuel un compte-rendu des travaux de leur section pendant le semestre écoulé. Il en sera donné connaissance à la Société en séance générale.

ART. 19.

Le secrétaire perpétuel enverra aux secrétaires des sections départementales toutes les communications concernant ces sections. Celles-ci devront délibérer sur ces communications, dans leur plus prochaine séance, et le résultat de leur délibération sera immédiatement adressé au secrétaire perpétuel,

Digitized by Google

qui en donnera connaissance à la Société en séance générale.

ART. 20.

La Société publie tous les ans un Recueil de ses travaux.

ART. 21.

Le bureau et les présidents et secrétaires des sections départementales forment le comité de correspondance et de rédaction, et sont chargés de la publication du Recueil.

ART. 22.

Le Recueil des travaux de la Société sera envoyé aux membres domiciliés dans le département, et aux Sociétés savantes et littéraires avec lesquelles elle est en correspondance.

ART. 23.

Le Recueil pourra être adressé gratuitement aux membres résidant hors du département, aux étrangers qui seraient entrés en relation directe avec la Société, et à toute personne, à titre de récompense ou d'encouragement.

ART. 24.

Aucun mémoire ne sera imprimé dans le Recueil, s'il n'a été lu à la Société, ou déposé sur le bureau.

ART. 25.

Outre le Recueil annuel, un Bulletin spécial sera publié par les soins de la section d'Agriculture, toutes les fois qu'il sera jugé utile.

Digitized by Google

ART. 26.

Les convocations sont faites, pour les séances du conseil d'administration, par le président ou le vice-président de la Société ; pour les séances générales de la Société et pour les séances du comité de rédaction, par le secrétaire perpétuel ; pour les séances des sections, par le secrétaire de chaque section.

ART. 27.

Les invitations pour les séances publiques de la Société sont faites par le bureau.

ART. 28.

Le trésorier est chargé 1° du recouvrement des cotisations et de toutes les sommes dues à la Société ; 2° de la garde et de la surveillance de toutes les propriétés mobilières et littéraires de la Société. Il tient un registre de recettes et dépenses, et un état du mobilier, qui doivent toujours être à la disposition des membres de la Société. Il ne peut faire aucun emploi extraordinaire des fonds, sans une délibération spéciale du conseil. Il est responsable de la perte des effets, livres et papiers qu'il aurait prêtés sans reçus. Il surveille la tenue du registre du bibliothécaire, pour les ouvrages périodiques et autres adressés à la Société.

ART. 29.

La Société pourra désigner quelques-uns de ses membres comme conservateurs spéciaux de certaines de ses propriétés, telles que les collections d'instruments d'agriculture, de physique, de chimie, etc. Ces conservateurs tiendront un inventaire des propriétés confiées à leurs soins.

Digitized by Google

ART. 30.

Le conseil de la Société nomme une commission de trois membres chargés de la vérification de la gestion annuelle du trésorier ; cette commission fait un rapport au conseil, qui en donne connaissance à la Société.

ART. 31.

Il ne pourra être fait de changement au présent Règlement que dans la séance d'avril ; et il faudra que ces changements soient adoptés par les deux tiers des membres présents. Les changements proposés devront être présentés par écrit, dans la séance précédente.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS, OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Par les Auteurs :

MM.

ALADANE DE LALIBARDE. Etudes sur le Choléra épidémique. Paris, 1851, in-8°.

BEAUREPAIRE (le comte de). Saint-Pierre-sur-Dives. Broch. in-8°. Rouen.

BOISTHIBAULT (DOUBLET DE). Les Artistes au moyen âge, 1850. Broch. in-8°.

— Notice Historique sur l'ancienne Communauté des Archers ou Arbalétriers de la ville de Chartres. Manusc. 1850.

— Notice sur l'Armure dite de Philippe le Bel, exposée au musée de la ville de Chartres. Broch. in-8°, 1851.

— Notice sur le Labyrinthe de la cathédrale de Chartres. Broch. in-8°, 1851.

BONNIN [m. de la Soc.]. Discours à la Société des antiquaires de Normandie. 1846. Broch. in-8°.

— Souvenirs et Journal d'un Bourgeois d'Evreux. In-12. Evreux, 1850.

BORDEAUX (Raymond). Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques. 1851, in-12.

— Principes d'archéologie pratique appliquée à l'entretien, la décoration et l'ameublement des Eglises. 1 vol. in-8°, avec fig. Caen, 1852.

— Excursion faite dans la vallée d'Orbec, aux environs de Lisieux. Broch. in-8°.

Digitized by Google

MM.

BORDEAUX (Raymond). Méréaux inédits du chapitre d'Evreux et de l'abbaye de Saint-Désir de Lisieux. Broch. in-8°, 1852.

DOUVILLÉ (le docteur), [m. de la Soc.]. Des Convulsions qui surviennent pendant ou immédiatement après le travail d'un accouchement à terme. In-8°. Anvers, 1851.

— Recherches historiques sur la médecine et en particulier sur les fièvres. Broch. in-8°.

CASTEL (P.-A.). Rapport sur l'Exposition universelle de Londres. Bayeux, 1851.

— Voyage agronomique descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France. Bayeux, 1851. 1 vol. in-8°.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE. Question des sucres, 1851. Broch. in-4°.

CHARDON (le docteur). Des devoirs du Médecin. Broch. in-8°, 1852.

COLOMBEL, [m. de la Soc.]. Observations sur les Blés du nord et sur quelques Plantes fourragères nouvellement importées dans l'arrondissement d'Evreux.

COMMISSION du Chemin de Paris à Cherbourg par Evreux, Chemin de fer de Paris à Cherbourg. Décembre 1851. Broch. in-8°.

DARCEL (Charles). Coup d'œil rétrospectif sur les travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, depuis son rétablissement en 1819. Broch. in-8°.

DE G***. Observations sur l'inscription FLAVIO VALERIO CONSTANTINO NOBILISSIMO CÆSARI, découverte à Saint-Hippolyte (Pyrénées-Orientales), en octobre 1847. Broch. in-8°, 1848.

DELASIAUVE (le docteur), [m. de la Soc.]. Diagnostic différentiel du Delirium tremens. (Extrait de la *Revue médicale*.)

— Du Suicide.

— D'une forme grave de Delirium tremens, 1852. Broch. in-8°.

Digitized by Google

MM.

DELASIAUVE (le docteur), [m. de la Soc.]. Du Diagnostic différentiel de la lypémanie. Broch. in-8°.

— Note sur les Fièvres intermittentes pernicieuses. Broch. in-8°.

— D'une forme mal décrite de Délire consécutif à l'épilepsie. Broch. in-8°, 1852.

DESCARS. De la Création et de l'Amélioration des Prairies naturelles. Broch. in-8°.

DUPIN. Discours au Comice de Clamecy. (Septembre 1850), in-8°.

FORTIN (le docteur). Résumé des Leçons sur l'appareil de la nutrition. Evreux, 1847. Broch. in-8°.

— Rapport lu au Bureau de bienfaisance de la ville d'Evreux, 1851. Broch. in-8°.

FRÈRE (Edouard). Notice historique sur la vie et les travaux de Marc-Isambart Brunel, 1850. Broch. in-8°.

GALIMARD (Auguste). Examen du Salon de 1849, Paris. In-12.

GATTEAUX, de l'Institut [m. de la soc.]. Les Travaux d'Hercule composés par N. Poussin, pour la décoration de la grande galerie du Louvre, 2e partie. In-fol. 1850.

GIRARDIN (J). Notices scientifiques présentées à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Broch. in-8°, 1848.

— Quelques détails sur la Vie et les Ouvrages de Philippar. Broch. in-8°, 1849.

— Sur les nouveaux Engrais concentrés du commerce, 1850.

— Moyens d'utiliser le Marc de Pommes, 1851.

— ET SOUBEIRAN. Mémoires sur les Tourteaux de graines oléagineuses. Broch. in-8°.

HÉRISSEY (A.), [m. de la Soc.]. Statuts de la Société fraternelle de Secours, établie à Evreux dans l'imprimerie A. Hérissey.

HERPIN (J.-Ch.). de Metz. Destruction économique de l'alucite et du charençon. Broch. in-8°, 1850.

— Sur la Cuscute, traduit de l'italien de A. Benvenuti, avec notes et additions. Broch. in-8°.

Digitized by Google

MM.

HOMBRES-FIRMAS D'. Rapport sur le Congrès scientifique de Nancy. Broch. in-8°.

— Suite d'observations de Physique et d'Histoire naturelle. Broch. in-8°.

LAMARE-PICQUOT. Notice sur la Culture de la Picquotiane (*Psolurea esculenta*). Broch. in-32.

LAPOMMERAYE (Barthélemy). Mémoire sur l'introduction en France de la race des Alpacas et Llamas. Broch. in-8°, 1848.

LECHANTEUR DE PONTAUMONT. Voyage au Paradis terrestre, lu à la séance publique de la Société académique de Cherbourg, le 23 décembre 1849.

LEFEBVRE (le docteur). Rapport général sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité de la Seine-Inférieure pendant l'année 1850.

LEFEBVRE (A.), [m. de la Soc.]. 12 brochures sur l'entomologie.

LEMAÎTRE (Mme Philippe), [m. de la Soc.]. Histoire de la ville et du château de Dreux, avec notice archéologique et historique sur l'église de Saint-Pierre de Dreux, par M. l'abbé de l'Hoste, chanoine honoraire de Limoges. 1 vol. in-8°, 1849.

LEPAGE (P.-H.), [m. de la Soc.]., pharmacien à Gisors. Mémoires et Observations de Chimie. Gisors, 1846. Broch. in-8°.

— Expériences pour servir à l'Histoire Chimico-Pharmaceutique des feuilles de laurier-cerise. Broch. in-8°, 1848.

— De la Disposition des Fumiers. Manuscrit.

— Du Chloroforme comme agent dissolvant. Manuscrit, 1850.

LEROY, de Béthune. Une Lettre de M. le maréchal Bugeaud au sujet du Rapport de M. Ch. Dupin, du 15 février 1850, sur l'Algérie. Douai. Broch. in-8°.

LEROY-MABILLE. La Pomme de Terre guérie par la plantation d'automne, et la cause de la maladie expliquée par la guérison. Broch. in-8°, 1850.

— Encore un mot sur la Maladie de la Pomme de Terre. Broch. in-8°.

Digitized by Google

MM.

LEROY-MABILLE. La Pomme de Terre régénérée par la maturité. Broch in-8°, 1851.

— La Maladie de la Pomme de Terre comparée à celle de la Betterave, du Ver à Soie, du Poirier et de la Vigne. Broch. in-8°, 1852.

LIÉVIN-DELHAYE. Sur l'Etat de l'Industrie Tullière en France et en Angleterre, 1851. Broch. in-4°.

MANCEL. Journal d'un Bourgeois de Caen, 1652-1733. 1 vol. in-8°.

MAROLLES (de). Les Greniers d'Abondance appropriés à notre époque. Broch. in-8°, 1850.

MARTIN (Victor) ET FOLEY. Histoire Statistique de la Colonisation algérienne au point de vue du peuplement et de l'hygiène. 1 vol. in-8°, 1850.

MILLET (le docteur Auguste). Du Choléra-Morbus épidémique, 1850. 1 vol. in-8°.

MONTREUIL (le baron de). Abaissement des droits de l'octroi de Paris sur les Beurres, Œufs et Volailles. (Rapport au Congrès central d'Agriculture).

— Rapport sur le Commerce de la Boucherie et de l'Influence des Tarifs protecteurs. Broch. in-8°.

MORIN. De l'Alcool considéré sous le rapport toxicologique. Broch. in-8°.

NICOT. Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard. 1851.

PÉRIAUX (Nicétas). Notice sur des Coins en bronze trouvés à Couville. Broch. in-8°.

PÉTEAUX, [m. de la Soc.]. Nouveau Système d'amélioration des Animaux domestiques. Paris, 1848. Broch. in-8°.

RÉFUVEILLE (André-Réloi). Qui Vive..? Iambes. Rouen, 1850. Broch. in-8°.

STASSART (le baron de), [m. de la Soc.]. Le Poëte Lainez; notice. Broch. in-8°, 1852.

— Fables.

TRIBES (le docteur). Rapport sur l'épidémie du Choléra-Morbus qui a régné à Nîmes en 1849. In-4°, 1850.

VASSEUR (Ursin). Taille des Arbres en Espaliers. Broch. in-8°. 1851.

Digitized by Google

MM.

..... Recherches historiques sur l'Administration de la Marine française de 1629 à 1815. Paris, 1849. 1 vol. in-8°.

Par les Editeurs :

HÉRISSEY (A.), [m. de la Soc.]. Almanach-Annuaire de l'Eure, 1850-1851-1852.

— Le Courrier de l'Eure.

Envois du Ministère :

Argus des Haras.

Annales agronomiques.

Message du Président de la République (6 juin 1849).

Message du Président de la République (12 novembre 1850).

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de France, par M. Lenormant. Nov. 1852. In-4°.

Dons Faits à la Société :

Par MM.

SAINTE-BEUVE (Eug.), [m. de la Soc.]. Précis de la Vie de M. Lieudé, baron de Sepmanville, par M. Auguste Gady (du Calvados).

— De l'Aristocratie considérée dans ses rapports avec les Progrès de la Civilisation, par M. H. Passy. 1 vol. in-8°, 1826.

— Poésies diverses de M. de Richemont. 1 vol. in-8°.

— Poésies de Bonneville, 1 vol. in-8°.

EUDES [m. de la Soc.]. Plusieurs volumes de publications anciennes de la Société.

ERNOUFF [m. de la Soc.]. 4 volumes in-8°. Continuation de l'Histoire de France, par M. Bignon.

PETIT (Ange). Fragment d'aérolithe trouvé près de l'Aigle en 1803.

Digitized by Google

COMPOSITION

DU

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1850.

Président, M. VALLON.

— M. ANGE PETIT.

Secrétaire perpétuel, M. BIDAULT.

Trésorier, M. DUPONT.

Secrétaire perpétuel honoraire, M. DELARUE.

Fonctionnaires de la Société pendant l'année 1851.

Président, M. ANTOINE PASSY.

Vice-Président, M. ANGE PETIT.

Secrétaire perpétuel, M. BIDAULT.

Trésorier, M. AMÉDÉE DESCHAMPS.

Secrétaire perpétuel honoraire, M. DELARUE.

MEMBRES COMPOSANT, AVEC LE BUREAU LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. *Cassen*, *Duchesne*, *Chauveau*, *Bourguignon*, *Lucien Fouché*, *Richard*.

SECTIONS CENTRALES.

	PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.
1re sect.: Agric., Indust., Sc. Mathém. et Phys.:	MM. *Hébert.*	MM. *E. Villain.*
2e sect.: Lettres, Arts, Sc. Phil. et Econ.:	*Guindey.*	*Boivin-Champeaux.*

NOTA. La liste des Membres de la Société et celle des Sociétés correspondantes seront publiées dans le prochain volume.

FIN.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1853, 1854 ET 1855.

AMÉLIORATION DES FUMIERS.

Primes offertes par M. DURÉCU, propriétaire au Thuit-Simer, Membre de la Société.)

La Société, dans le but de faire cesser les inconvénients graves qui résultent pour l'agriculture et pour la salubrité des campagnes, de la mauvaise disposition des fumiers que l'on rencontre trop fréquemment encore dans les exploitations agricoles,

A décidé que deux primes (médailles en or), l'une de 300 fr., l'autre de 150 fr., seraient décernées, dans sa séance publique de 1853, aux propriétaires ou fermiers qui, d'ici au premier juillet prochain, auraient disposé leurs fosses à fumier ou plates-formes, et soigné leurs fumiers, de manière à satisfaire le mieux aux conditions suivantes :

1° Rendre unie et imperméable la surface sur laquelle sera déposé le fumier;

2° Ne laisser arriver sur le fumier aucune eau étrangère, autre que la pluie qui tombe directement;

3° Établir un réservoir à purin, où toutes les parties liquides puissent s'égoutter, et d'où il soit facile de les reverser sur le fumier;

4° Étendre et diviser uniformément le fumier sur le tas, pour le fouler et le tasser plus aisément.

NOTA. *On pourra consulter avec fruit l'excellent petit traité de M. J. Girardin sur les fumiers.*

MULTIPLICATION ARTIFICIELLE DU POISSON.

Une médaille d'or de 100 fr. sera accordée, en 1854, à la personne qui aura pratiqué avec le plus de succès, dans le département, les procédés de multiplication du poisson, par la fécondation artificielle des œufs.

MULTIPLICATION DES SANGSUES.

Une médaille d'or de 500 fr. sera décernée, en 1855, à la commune, à l'établissement hospitalier ou à la personne qui, dans le département, aura peuplé de sangsues médicinales une pièce d'eau, ou établi un réservoir, dans lesquels auront été obtenus les résultats les plus importants de multiplication.

Les personnes qui voudront concourir, pour ces différents prix, devront en donner avis au Secrétaire perpétuel de la Société, avant le 15 juin de l'année dans laquelle le prix devra être décerné. Elles donneront en même temps quelques explications sur les procédés qu'elles auront employés.

Digitized by Google

CONCOURS HISTORIQUE.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, décernera, dans sa séance publique de **1854**, une médaille d'or de la valeur de **400** fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'*origine, les développements, les luttes successives, l'extinction de la féodalité en Normandie, et son influence sur l'état matériel, intellectuel et moral de la société.*

Ce travail devra s'appuyer sur des documents authentiques et contemporains des faits énoncés, comme lois, coutumes, ordonnances, chartes, diplômes, terriers, chroniques, poésies, écrits divers; et faire ressortir, autant que possible, toutes les particularités concernant des fiefs contenus dans les limites actuelles du département de l'Eure.

Les Mémoires devront être adressés, dans la forme ordinaire, au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux, avant le premier juillet 1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 0897

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 0897

Digitized by Google